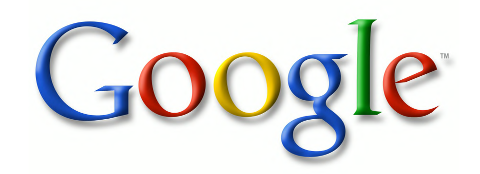
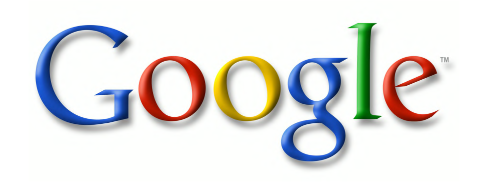
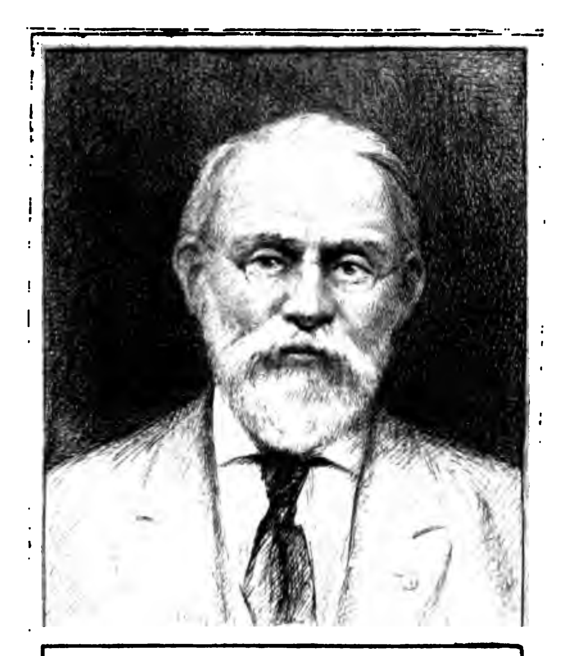






91640





MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

CHEZ F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1882



MÉMOIRES

SUR LA THÉORIE

DES

FONCTIONS FUCHSIENNES

Par H. POINCARÉ

Membre titulaire

Dans une série de mémoires présentés à l'Académie des sciences (1[er] juin 1880, 14 et 21 février, 4 et 18 avril, 23 et 30 mai, 27 juin 1881), j'ai étudié une classe de fonctions dont les transcendantes elliptiques et modulaires ne sont que des cas particuliers et que j'ai appelées fonctions fuchsiennes. Mon intention est de résumer ici quelques-uns de mes résultats et de donner une idée générale des méthodes qui m'y ont fait arriver.

1. J'envisage une infinité de substitutions linéaires.

$$(1)\ z_k = \frac{\alpha_k z + \beta_k}{\gamma_k z + \delta_k}$$

L'indice K varie de o à l'infini de telle sorte que $z = z_o$; mais les substitutions sont rangées dans un ordre d'ailleurs arbitraire. Je recherche s'il existe une fonction F (z) uniforme et telle que

$$F(z_k) = F(z)$$

Il est clair que les substitutions linéaires (1) doivent former un groupe et que ce groupe doit être discontinu, c'est-à-dire que la partie du plan où la fonction F existe peut être divisée en régions R_0, R_1, R_i, telles que, lorsque z est intérieur à R_0, z_i soit intérieur à R_i.

A chacune des substitutions (1) correspond de la sorte une des régions R. A l'intérieur de chacune de ces régions se trouve l'un des points z_i. Ces divers points z_i s'appellent *points correspondants* de z. Ils seront aussi correspondants entre eux. Deux régions R seront dites limitrophes, lorsqu'elles seront contiguës tout le long d'un arc de leur périmètre. Si deux points correspondants sont dans deux régions limitrophes, je dirai qu'ils sont *limitrophes*. Les substitutions qui correspondront aux régions limitrophes de R_0 seront les *substitutions fondamentales*. Il est clair d'ailleurs que toutes les substitutions du groupe seront des combinaisons des substitutions fondamentales. Par conséquent, le groupe sera entièrement déterminé quand on connaîtra ces substitutions fondamentales.

2. J'appelle X l'axe des quantités réelles.

Je suis donc amené à chercher tous les groupes discontinus qui sont formés de substitutions linéaires ; et tout d'abord, ceux dont toutes les substitutions ont des coefficients réels et que j'appelle groupes fuchsiens. De pareilles substitutions conservent les angles, elles changent les

cercles en cercles et les cercles ayant leur centre sur X en cercles ayant leur centre sur X. Soient $\alpha_{,}$, β deux quantités imaginaires, α', β' leurs conjugués, je pose :

$$(\alpha, \beta) = \frac{\alpha - \alpha'}{\alpha - \beta'} \frac{\beta - \beta'}{\beta - \alpha'}$$

Envisageons deux arcs de cercle $\alpha\,\beta$ et $\gamma\,\delta$ ayant leurs centres sur X. Si l'on a :

$$(\alpha, \beta) = (\gamma, \delta)$$

il existera une substitution à coefficients réels qui changera $\alpha\,\beta$ en $\gamma\,\delta$; je l'appelle la substitution $(\alpha, \beta, \gamma, \delta)$.

Le groupe fuchsien étant discontinu, une portion du plan qui est la partie située au-dessus de X sera partagée en régions R_0, —— R_i, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mais par un raisonnement très-simple, je montre qu'on peut toujours supposer que ces régions sont des polygones curvilignes situés tout entiers au-dessus de X et dont les côtés sont de deux sortes ; ceux de la 1re sorte sont des arcs de cercle ayant leur centre sur X, ceux de la 2e sorte sont des segments de l'axe X lui-même.

Deux côtés consécutifs de la 1re sorte seront ainsi séparés par un sommet situé au-dessus de X et que j'appelle sommet de la 1re catégorie, ou par un sommet situé sur X et que j'appelle sommet de la 2e catégorie, ou par un côté de la 2e sorte que j'appelle par extension sommet de la 3e catégorie.

Grâce à cette convention, il est clair que l'on rencontre, en suivant le périmètre du polygone, alternativement un côté de la 1re sorte et un sommet de l'une des trois catégories. Le côté qu'on rencontrera après un sommet donné sera le côté suivant, le sommet qu'on rencontrera ensuite sera le sommet suivant, etc.

Chacune des substitutions fondamentales du groupe changera le polygone curviligne R_0 en un polygone limitrophe, et par conséquent l'un des côtés de la 1re sorte $a\,b$ de R_0 en un autre côté $c\,d$ de ce même polygone. Cela montre que les côtés de la 1re sorte de R_0 sont en nombre pair et se répartissent en paires. Si deux côtés ab, cd, appartiennent à la même paire, ils sont dits conjugués et l'on doit avoir

$$(a, b) = (c, d).$$

Je vais maintenant répartir les sommets en cycles de la manière suivante. On partira d'un sommet quelconque, on envisagera le côté suivant, puis son conjugué, puis le sommet suivant, puis le côté suivant, puis son conjugué, puis le sommet suivant, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on revienne au sommet qui a servi de point de départ. Tous les sommets rencontrés de la sorte appartiendront à un même cycle. Il est clair que tous les sommets d'un même cycle devront appartenir à la même catégorie.

Un polygone R_0 (et le groupe fuchsien G correspondant) sera de la première famille si tous ses

me des angles du po-
à des sommets de la
i un même cycle, soit

nécessaire et suffisante
ice à un groupe fuchsien.
les de polygones R_0 con-
chsiens.

que R_0 soit un polygone
nmets se succèdent dans
... A_n, A_{n+1}, B_n, B_{n-1},
$A_1 A_2$, $A_1 B_2$; $A_2 A_3$, $B_2 B_3$;
; ..... ; $A_n A_{n+1}$, $B_n A_{n+1}$;
y aura alors $n+1$ cycles
des sommets

A_4, B_4 ; ..... ; A_n, B_n ; A_{n+1}

) $(A_k, A_{k+1}) = (B_k, B_{k+1})$
$_{+1})$ et les angles A_1, $A_2 + B_2$,
$+ B_n$, A_{n+1} devront être partie

is les mêmes hypothèses que
mais je suppose de plus que
A_1, A_2, ... A_{n+1}, B_n, B_{n-1},
it sur X et que tous les angles

des côtés C_0 de ce polygone et l'on pourra construire, comme on l'a vu plus haut, le polygone R_1 limitrophe de R_0 le long de C_0; si la courbe sort encore de R_1 par un des côtés C_1 de ce polygone, on construira de même le polygone R_2 limitrophe de R_1 le long de C_1; je dis, qu'après un nombre fini d'opérations, on arrivera à un polygone R_n contenant à son intérieur le point B. Car si cela n'était pas, il y aurait un point de A M B dans le voisinage duquel les polygones R seraient infiniment petits. Or, on démontre qu'un polygone transformé de R_0 par une substitution linéaire à coefficients réels ne peut être infiniment petit que s'il est infiniment voisin de X.

Il reste à examiner si le polygone R_n obtenu est le même quel que soit A M B, ou (ce qui revient au même) s'il se réduit à R_0 quand A M B se réduit à un contour fermé A M A. Soit donc A M A un contour fermé quelconque; décomposons-le en une infinité de contours infiniment petits. Pour qu'en suivant A M A on retombe sur R_0, il suffit, qu'en parcourant un quelconque des contours infinitésimaux, on retombe sur le polygone d'où l'on est parti. Or, cela arrivera évidemment pour tout contour qui n'enveloppera aucun sommet de la première catégorie, et il suffit d'ailleurs d'étudier les contours H qui enveloppent les sommets de R_0; car le contour qui enveloppe un sommet de R_k se comportera comme celui qui enveloppe le sommet correspondant de R_0. Pour qu'en décrivant l'un quelconque des contours H, on retombe sur R_0,

il faut et il suffit que *la somme des angles du polygone de R_0 correspondant à des sommets de la 1re catégorie appartenant à un même cycle, soit une partie aliquote de 2π.*

3. Telle est la condition nécessaire et suffisante pour que R_0 donne naissance à un groupe fuchsien.

Citons quelques exemples de polygones R_0 conduisant à des groupes fuchsiens.

1[er] Cas. — Je suppose que R_0 soit un polygone de $2n$ côtés dont les sommets se succèdent dans l'ordre suivant $A_1 A_2 \ldots\ldots A_n, A_{n+1}, B_n, B_{n-1}, \ldots\ldots B_2 A_1$; les côtés $A_1 A_2$, $A_1 B_2$; $A_2 A_3$, $B_2 B_3$; $\ldots\ldots$; $A_k A_{k+1}$, $B_k B_{k+1}$; $\ldots\ldots$; $A_n A_{n+1}$, $B_n A_{n+1}$; seront conjugués, il y aura alors $n+1$ cycles formés respectivement des sommets

$$A_1;\ A_2, B_2;\ A_3, B_3;\ A_4, B_4;\ \ldots\ldots;\ A_n, B_n;\ A_{n+1}$$

On devra avoir :

$(A_1, A_2) = (A_1, B_2)$ $(A_k, A_{k+1}) = (B_k, B_{k+1})$ $(A_n, A_{n+1}) = (B_n, A_{n+1})$ et les angles A_1, $A_2 + B_2$, $A_3 + B_3 \ldots\ldots$, $A_n + B_n$, A_{n+1} devront être partie aliquotes de 2π.

2[e] Cas. — Je fais les mêmes hypothèses que dans le 1[er] cas, mais je suppose de plus que tous les sommets $A_1, A_2, \ldots\ldots A_{n+1}, B_n, B_{n-1}, \ldots\ldots B_2, A_1$ sont sur X et que tous les angles sont nuls.

3° Cas.— Je fais les mêmes hypothèses que dans le 1[er] cas, je suppose de plus que le polygone est symétrique par rapport à $A_1 A_{n+1}$ et que cette droite est perpendiculaire à X. M. Klein m'a fait l'honneur de m'écrire que ce cas particulier lui était connu depuis quelque temps, et que, sans avoir rien fait imprimer sur ce sujet, il y a fait une fois une allusion dans son cours.

4° Cas. — Je fais les mêmes hypothèses que dans le 3° cas et je suppose de plus $n=2$. Je retombe ainsi sur le cas étudié par M. Schwarz dans le tome LXXV du *Journal de Crelle*.

5° Cas. — Je suppose que les sommets du polygone R_0 sont successivement $A_1 A_2 \ldots \ldots A_{2n}$; et que les côtés opposés soient conjugués. On devra avoir alors :

$$(A_k, A_{k+1}) = (A_{n+k+1}, A_{n+k})$$

Si n est pair, tous les sommets appartiennent au même cycle et la somme de tous les angles doit être aliquote de 2π.

Si n est impair, il y a deux cycles, formés, l'un de tous les sommets de rang pair, l'autre de tous les sommets de rang impair. La somme de tous les angles de rang pair comme celle de tous les angles de rang impair devra être partie aliquote de 2π.

6° Cas. — L'un des cas particuliers les plus remarquables des groupes fuchsiens, c'est celui où les coefficients des substitutions (1) sont entiers;

mes communications des 27 juin et 11 juillet les groupes discontinus formés de substitutions telles que (1), mais où α_k, β_k, γ_k, δ_k sont imaginaires. M. Klein ayant le premier donné un exemple remarquable de pareils groupes, je les ai appelés groupes kleinéens. Ne pouvant donner ici, faute d'espace, la manière de les former, je renverrai aux communications citées.

6. Envisageons le groupe fuchsien G et la décomposition correspondante de la portion du plan située au-dessus de X en polygones curvilignes R_0, R_1, ... Décomposons de même la partie du plan située au-dessous de X, en polygones curvilignes R'_0, R'_1, ... symétriques de R_0, R_1, ...

Soit :

$$t_k = \frac{z_k - \sqrt{-1}}{z_k + \sqrt{-1}} \qquad t = \frac{z - \sqrt{-1}}{z + \sqrt{-1}}$$

J'appelle respectivement fonction fuchsienne et fonction thétafuchsienne deux fonctions F (z) et $\Theta(z)$ uniformes, telles que :

$$F(z_k) = F(z) \quad \Theta(z_k) = \Theta(z)(\gamma_k z + \delta_k)^{2m}$$

(m étant un entier), et ne présentant d'autres singularités que celles de G.

Je dis d'abord qu'il existe de pareilles fonctions. Envisageons en effet la série :

$$(2) \quad \Sigma_k H\left(\frac{\alpha_k z + \beta_k}{\gamma_k z + \delta_k}\right)(\gamma_k z + \delta_k)^{-2m}(z_k + \sqrt{-1})^{-2m} = \Theta($$

où m est un entier plus grand que 1, et où $H(z)$ est une fonction rationnelle de z n'ayant pas d'infini réel.

Je dis que cette série est convergente. Considérons d'abord la série :

$$(3)\ \Sigma\ \text{mod.}\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^m$$

Envisageons une aire C_0 intérieure à R_0; quand z reste intérieur à C_0, z_k reste intérieur à une aire C_k, intérieure elle-même à R_k. Si z reste intérieur à C_0, t restera intérieur à une aire C'_0 et t_k à une certaine aire C'_k; et il est clair que les aires C' seront intérieures au cercle k, qui a pour centre l'origine et pour rayon l'unité, et n'empiéteront pas les unes sur les autres. La somme des aires C' est donc finie; c'est-à-dire que la série :

$$(4)\ \Sigma\ C'_k$$

est convergente. Si C'_0 était infiniment petite, on aurait :

$$\frac{C'_k}{C'_0} = \text{mod.}\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$$

C'_0 étant fini, $\frac{C'_k}{C'_0}$ sera compris entre la plus grande et la plus petite valeur que puisse prendre mod. $\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$, quand t reste intérieur à C'_0. Mais on démontre que le rapport de cette plus grande et de cette plus petite valeur reste fini, quel que soit k. La série :

$$\Sigma \text{ la plus grande valeur de mod.} \left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$$

est donc convergente, et par conséquent il en est de même de $\Sigma \bmod. \left(\frac{dt_k}{dt}\right)^2$ et de la série (3).

Mais on a identiquement :

$$(z_k+\sqrt{-1})^{-2m} \mathrm{H}(z_k)(\gamma_k z+\delta_k)^{-2m} = \mathrm{H}(z_k)\left(\frac{dt_k}{dt}\right)^m (z+\sqrt{-1})^{-}$$

et le module de $(z+\sqrt{-1})^{-2m}\,\mathrm{H}(z_k)$ n'augmente pas indéfiniment avec k. La série (2) est donc convergente et sa somme est indépendante de l'ordre de ses termes. J'ai supposé que z était intérieur à R_0, mais le même raisonnement s'appliquerait dans tous les cas possibles, pourvu que z ne soit ni un infini de H, ni un point singulier de G.

La fonction définie par la série (2) est donc uniforme et n'a d'autres points singuliers essentiels que ceux de G. Si G est de la 1re, de la 2e ou de la 6e famille, elle n'existe qu'au-dessus de X, et toute cette droite est pour elle une ligne singulière essentielle. Si G est d'une autre famille, elle existe dans tout le plan, et ses points singuliers sont isolés, quoique en nombre infini.

Si G est de la 1re, de la 3e ou de la 5e familles, $\Theta(z)$ n'aura d'après la définition du § 4 d'autres singularités que celles de G. Si G est d'une autre autre famille, de la 2e par exemple, on l'envisagera comme un cas particulier d'un groupe variable G',

donc rationnellement en fonctions de deux d'entre elles que j'appelle x et y et entre lesquelles il y a une relation :

$$(5) \qquad f(x,y) = 0.$$

Le genre de cette relation est le genre du groupe G et des fonctions correspondantes.

Soit :

$$v = \sqrt{\frac{dx}{dz}}$$

la fonction $\frac{1}{v}\frac{d^2 v}{dx^2}$ sera une fonction fuchsienne et par conséquent une fonction rationnelle $\varphi(x, y)$ de x et de y. La fonction v est donc l'intégrale de l'équation linéaire :

$$(6) \qquad \frac{d^2 v}{dx^2} = v\,\varphi(x, y).$$

9. Si G est de la 1re, de la 2e ou de la 3e familles, et si H (z) n'a pas d'infini supérieur à X, la fonction $\Theta(z)$ n'a pas d'infini et est holomorphe dans toute la région située au-dessus de X, c'est-à-dire dans toute la région où elle existe. Elle peut donc toujours être représentée par une série ordonnée suivant les puissances de t.

Lorsque G est de la 1re famille, et si le nombre entier m reste constant, toutes les fonctions $\Theta(z)$ sans infini s'expriment linéairement par un nombre fini d'entre elles.

10. La première question qui se présente est la détermination du genre p de la relation (5). On

l'obtiendra en cherchant le nombre des cycles distincts que l'on peut faire décrire au point analytique (x, y) dans son plan multiple. Ce nombre est égal à 2 p. Je remarque d'abord que quand x, y décrit un cycle dans son plan, z décrit dans le sien un arc de courbe dont les extrémités sont des points correspondants α, α_1. On obtiendra donc tous les cycles en joignant un point α à chacun des points correspondants par tous les arcs de courbe possibles.

J'appellerai un pareil arc, arc cyclique. Un cycle évanouissant est un cycle qui n'enveloppe aucun point singulier; l'arc cyclique correspondant sera dit aussi évanouissant.

Je suppose, pour fixer les idées, que G soit de la 1re, de la 2e ou de la 5e famille. Il est clair qu'il faut rejeter d'abord tous les arcs de courbe dont les extrémités se confondent et qui se réduisent à un contour fermé; car on peut décomposer un pareil contour en contours infinitésimaux, et si z décrit un contour infinitésimal, (x, y) ne peut décrire qu'un cycle évanouissant. De même deux arcs de courbe $\alpha\ m\ \alpha_1$, $\alpha\ n\ \alpha_1$ ayant mêmes extrémités ne donneront pas naissance à deux cycles distincts, car le premier est équivalent au second, plus le contour fermé $\alpha_1\ n\ \alpha\ m\ \alpha_1$. J'obtiendrai donc tous les cycles distincts en joignant le point α à chacun des points correspondants par un seul arc de courbe.

Je dis de plus qu'il suffira de le joindre aux points correspondants limitrophes. En effet soit

α_i un point correspondant de α non limitrophe de α ; on pourra trouver une série de points correspondants :

$$\alpha\ \alpha_1\ \alpha_2\ \ldots\ldots\ \alpha_{i-1}\ \alpha_i$$

de telle façon que deux points consécutifs soient limitrophes. L'arc cyclique $\alpha\,\alpha_1$ sera alors la réunion des arcs cycliques $\alpha\ \alpha_1$, $\alpha_1\,\alpha_2$, ... $\alpha_k\,\alpha_{k+1}$, ... $\alpha_{i-1}\alpha_i$. Or les points $\alpha_k\,\alpha_{k+1}$ étant limitrophes, l'arc cyclique $\alpha_k\ \alpha_{k+1}$ sera équivalent à un arc $\alpha\ \alpha_r$, α_r étant limitrophe de α. Un cycle quelconque peut donc s'obtenir par une combinaison d'arcs cycliques tels que $\alpha\ \alpha_r$.

Soit maintenant R_1 le polygone dans lequel se trouve α_r ; ab le côté de R_0 qui le sépare de R_1 ; $a'b'$ son conjugué. Il est évident que les arcs cycliques aa', $\alpha\ \alpha_r$, bb' sont équivalents.

D'où la règle suivante pour former tous les cycles distincts :

On considère un sommet quelconque a, le côté suivant, son conjugué, le sommet suivant a' et on joint aa'.

Mais ce nombre de cycles distincts peut encore être réduit si l'on remarque :

1° Que si ab, $a'b'$ sont deux côtés conjugués, les arcs cycliques aa' et bb' sont équivalents ;

2° Que tout contour fermé est un arc cyclique *évanouissant ;*

3° Que si les points a et a' se confondent l'arc $a\ a'$ est évanouissant.

11. Appliquons ces principes à quelques exemples :

1° Supposons-nous placés dans le 1er cas du § 3 qui comprend le 2e, le 3e, et le 4e. En appliquant la règle précédente on trouve les arcs cycliques :

$$A_1A_1,\ A_2B_2,\ A_3B_3,\ \ldots\ldots,\ A_n B_n\ ,\ A_{n+1}\ A_{n+1}.$$

Tous ces arcs sont équivalents, car $A_k\,A_{k+1}$, $B_k\,B_{k+1}$ étant conjugués, les cycles $A_k\,B_k$ et $A_{k+1}\,B_{k+1}$ sont équivalents. Mais l'arc $A_1\,A_1$ est évanouissant. Le nombre des cycles distincts est donc nul; la relation (5) est de genre O.

Dans ce cas, toutes les fonctions fuchsiennes s'expriment rationnellement au moyen de l'une d'entre elles que j'appelle x; et dans l'équation (6) φ devient une fonction rationnelle de x devenant infinie pour $n+1$ valeurs de x :

$$a_1 = F(A_1),\ a_2 = F(A_2) = F(B_2),\ a_3 = F(A_3) = F(B_3.)\ \ldots..,\ a_{n+1} = F(A_n\ -$$

Les points singuliers de l'équation (6) sont a_1, $a_2 \ldots.. a_{n+1}$. Si l'on n'est pas placé dans le 2e cas, les intégrales sont régulières dans le voisinage de chacun de ces points singuliers, et la différence des racines de l'équation déterminante est une partie aliquote de l'unité.

Dans le 2e cas, il peut arriver, ou bien que les intégrales soient irrégulières, ou bien qu'elles soient régulières et que les racines de l'équation déterminante soient égales. De plus, il est évident que, dans ce 2e cas, la fonction fuchsienne x ne

peut prendre aucune des valeurs $a_1, a_2, \ldots\ldots a_{n+1}$.

Le nombre des paramètres arbitraires dont on dispose est égal au nombre des conditions qu'on s'imposerait en assujettissant $a_1, a_2 \ldots\ldots a_{n+1}$ à avoir des valeurs déterminées. Mais une discussion spéciale est nécessaire pour savoir si on peut effectivement disposer de ces paramètres pour satisfaire à ces conditions. J'ai fait cette discussion dans quelques cas particuliers, et j'ai reconnu qu'on peut toujours obtenir pour $a_1, a_2, \ldots\ldots a_{n+1}$ des valeurs réelles données quelconques et que si $n=4$, on peut obtenir pour a_1, a_2, a_3, a_4, des valeurs réelles ou imaginaires quelconques.

On peut donc toujours construire une fonction fuchsienne F (z) ne pouvant devenir égale à aucune des quantités

$$a_1, a_2 \ldots\ldots a_{n+1}$$

quelles que soient les valeurs réelles de ces quantités ; ou bien encore ne pouvant devenir égale à aucune des quantités

$$a_1, a_2, a_3, a_4$$

quelles que soient les valeurs réelles ou imaginaires de ces quantités.

2° Supposons-nous placés dans le 5e cas ;

Je dis que le genre de (5) sera $\frac{n}{2}$ si n est pair et $\frac{n-1}{2}$ si n est impair.

En effet, supposons d'abord pour fixer les idées $n = 4$. En appliquant la règle, on trouve les arcs cycliques

$$\begin{matrix} A_1 A_6 & A_3 A_8 & A_2 A_7 & A_1 A_4 \\ A_2 A_5 & A_4 A_7 & A_3 A_6 & A_8 A_5 \end{matrix}$$

Comme chaque arc de la première ligne est équivalent à celui qui est au-dessous de lui dans la 2e ligne, on peut s'en tenir aux 4 arcs de la 2e ligne, qui sont tous distincts. Le genre est donc égal à 2. C.Q.F.D.

Soit maintenant $n = 3$; en appliquant la règle on trouve les arcs cycliques :

$$\begin{matrix} A_1 A_5 & A_3 A_1 & A_5 A_3 \\ A_2 A_4 & A_4 A_6 & A_6 A_2 \end{matrix}$$

les arcs de la 2e ligne ne sont pas distincts de ceux de la 1re. Ceux de la 1re, eux-mêmes, ne sont pas distincts entre eux; car, placés bout à bout dans l'ordre suivant,

$$A_1 A_5, \quad A_5 A_3, \quad A_3 A_1$$

ils forment un contour fermé.

Il reste donc deux cycles distincts et le genre est égal à 1. C.Q.F.D.

12. Je dis que n fonctions

$$\varphi_1(z), \varphi_2(z), \ldots\ldots \varphi_n(z)$$

sont des fonctions zétafuchsiennes, si elles sont uniformes, si elles jouissent de la propriété :

$$\varphi_\lambda(z_k) = A^{(k)}_{1.\lambda}\varphi_1(z) + A^{(k)}_{2.\lambda}\varphi_2(z) + \ldots\ldots + A^{(k)}_{n.\lambda}\varphi_n(z)$$

(les A étant des constantes, dont le déterminant soit égal à 1) et enfin si elles ne présentent d'autres singularités que celles de G.

Les substitutions linéaires :

$$y'_\lambda = A^{(k)}_{1.\lambda}\, y_1 + A^{(k)}_{2.\lambda}\, y_2 + \ldots\ldots + A^{(k)}_{n.\lambda}\, y_n$$

devront évidemment former un groupe H isomorphe à G.

J'appellerai :

$$a^{(k)}_{1.\lambda},\ a^{(k}_{2.\lambda},\ \ldots\ldots\ a^{(k)}_{n.\lambda}$$

les mineurs du déterminant des $A^{(k)}$.

Cela posé, je considère les groupes G et H comme donnés, et j'envisage n fonctions rationnelles de z, $H_1(z)$, $H_2(z)$ ..... $H_n(z)$ convenablement choisies.

Je forme les n séries :

$$(7)\ \Phi_\lambda(z) = \Sigma_k \left[a^{(k)}_{\lambda.1} H_1(z_k) + a^{(k)}_{\lambda.2} H_2(z_k) + \ldots\ldots + a^{(k)}_{\lambda.n} H_n(z_k)\right] (\gamma_k z + \delta_k)^{-2m}$$

Ces séries sont convergentes pourvu que m soit assez grand.

Elles jouissent de la propriété :

$$\Phi_\lambda(z_k) = \left[A^{(k)}_{1.\lambda}\Phi_1(z) + A^{(k)}_{2.\lambda}\Phi_2(z) + \ldots\ldots + A^{(k)}_{n.\lambda}\Phi_n(z)\right] (\gamma_k z + \delta_k)^{2m}$$

On démontre dans tous les cas possibles (comme pour les fonctions thétafuchsiennes) que ces fonctions n'ont d'autres singularités que celles de G. Les fonctions

$$\varphi\lambda(z) = \frac{\Phi\lambda(z)}{\Theta(z)}$$

où $\Theta(z)$ est une fonction thétafuchsienne quelconque, sont alors des fonctions zétafuchsiennes.

Il est clair que tout déterminant à n lignes, où chaque ligne sera formée d'un système de n fonctions zétafuchsiennes, sera lui-même une fonction fuchsienne. D'autre part, si x est la fonction fuchsienne définie au § 8, les dérivées d'ordre m des $\varphi\lambda(z)$ par rapport à x formeront un système de n fonctions zétafuchsiennes.

Il résulte de là qu'un système de n fonctions zétafuchsiennes

$$\varphi_1, \varphi_2 \ldots\ldots \varphi_n$$

satisfait à une équation linéaire de la forme :

$$\frac{d_n \varphi}{dx^n} + P_2 \frac{d^{n-2}\varphi}{dx^{n-2}} + P_3 \frac{d^{n-3}\varphi}{dx^{n-3}} + \ldots\ldots + P_{n-1} \frac{d\varphi}{dx} + P_n \varphi = o$$

où les P sont rationnels en x et y.

13. Comment peut-on reconnaître quelles sont les équations linéaires qui sont intégrales par les fonctions zétafuchsiennes? Je ne puis examiner cette question dans toute sa généralité sans dépas-

ser les bornes que je m'impose dans ce résumé. Je me bornerai à quelques exemples.

Considérons l'équation :

$$(8) \quad \frac{d^n v}{dx^n} + P_2 \frac{d^{n-2} v}{dx^{n-2}} + \ldots\ldots + P_n v = o$$

où les P sont rationnels.

1° Supposons d'abord qu'elle ne présente que des points singuliers réels.

Soient :

$$a_1, a_2 \ldots\ldots a_p$$

Ces points singuliers; d'après ce que nous avons vu plus haut, nous pouvons toujours construire une fonction fuchsienne

$$x = f(z)$$

ne pouvant prendre aucune des valeurs :

$$a_1, a_2, \ldots\ldots a_p$$

Si on substitue $f(z)$ à la place de x dans l'équation (8), il est clair que les intégrales de ces équations seront des fonctions zétafuchsiennes de z. Une remarque importante, c'est que ces fonctions zétafuchsiennes peuvent être représentées par une série ordonnée suivant les puissances de t et *toujours convergente*.

Toute fonction algébrique pouvant être regardée comme l'intégrale d'une équation linéaire à coefficients rationnels, le même procédé permet, *si tous les points singuliers sont réels*, d'exprimer

par des fonctions uniformes d'une variable auxiliaire, les coordonnées des points d'une courbe algébrique.

2° Supposons maintenant que tous les points singuliers soient sur différents cercles qui *se coupent en deux points a et b sous des angles commensurables avec* 2π.

Je puis, par un changement de variable très-simple, amener tous les points singuliers à avoir des arguments commensurables.

Soient :

$$a_1, a_2 \ldots\ldots a_p$$

ces points singuliers. Supposons que tous leurs arguments soient multiples de $\frac{2\pi}{n}$; les quantités :

$$a_1^n, a_2^n, \ldots\ldots a_p^n$$

seront réelles. On pourra construire une fonction fuchsienne $f(z)$ ne pouvant prendre aucune des valeurs *réelles*.

$$o, a_1^n, a_2^n, \ldots\ldots a_p^n, \infty$$

Comme $f(z)$ ne peut devenir ni nul, ni infini, $\sqrt[n]{f(z)}$ sera uniforme en z ; et comme $f(z)$ ne peut prendre aucune des valeurs :

$$a_1^n, a_2^n, \ldots\ldots a_p^n$$

$\sqrt[n]{f(z)}$ ne pourra prendre aucune des valeurs a_1, $a_2, \ldots\ldots a_p$. Si donc on substitue $\sqrt[n]{f(z)}$ à la place

de x dans l'équation (8), les intégrales de cette équation seront fonctions zétafuchsiennes de z.

3° Nous avons vu plus haut qu'on pouvait toujours construire une fonction fuchsienne ne pouvant devenir égale à aucune des quatre quantités :

$$a_1, a_2, a_3, a_4$$

quelles que soient les valeurs réelles ou imaginaires de ces quantités. On en déduirait, par un raisonnement tout semblable à ceux qui précèdent, que les fonctions zétafuchsiennes permettent d'intégrer toutes les équations linéaires à coefficients rationnels, toutes les fois qu'il n'y a que quatre points singuliers.

14. Tout ce qui est relatif à la convergence des séries (2) et (7) s'applique encore, si le groupe G est un groupe kleinéen quelconque. On peut donc définir des fonctions thétakleinéennes, kleinéennes et zétakleinéennes, analogues aux fonctions thétafuchsiennes, fuchsiennes et zétafuchsiennes, et susceptibles des mêmes applications.

L'intégration d'une équation linéaire pourra, dans un très-grand nombre de cas (1), s'effectuer d'une infinité de manières à l'aide des fonctions zétafuchsiennes et zétakleinéennes; ce qui permet

(1) J'ai démontré dans ma communication du 8 août que les fonctions zétafuchiennes intègrent toutes les équations linéaires à coefficients algébriques.

d'établir entre ces fonctions une infinité de relations que le défaut d'espace ne me permet pas d'étudier dans ce résumé.

15. Une autre application des fonctions fuchsiennes est le calcul des intégrales abéliennes de première espèce. Reprenons, en effet, les deux fonctions fuchsiennes x et y définies au § 8 et liées par la relation (5).

Soit :

$$\int g(x, y)\, dx$$

une intégrale abélienne de première espèce quelconque. Ce sera une fonction de z que j'appellerai G (z). On démontre aisément que si le groupe G est de la 1[re], de la 2[e] ou de la 6[e] familles, G (z) est une fonction holomorphe de z, toutes les fois que z est au-dessus de X; cette fonction jouit de la propriété

$$G(z_k) - G(z) = \text{constante}.$$

Il est clair d'ailleurs que G (z) peut être représenté par une série ordonnée suivant les puissances de t et toujours convergente.

16. Je ne parlerai pas ici des applications arithmétiques des fonctions fuchsiennes, me bornant à renvoyer à mes notes sur les Invariants arithmétiques et sur l'application de la géométrie non-euclidienne à la théorie des formes quadratiques (Association

française pour l'avancement des sciences, Congrès d'Alger). Les Invariants arithmétiques se ramènent très-aisément aux fonctions thétafuchsiennes, et on peut ramener aussi aux groupes fuchsiens les groupes de substitutions linéaires à coefficients entiers, qui reproduisent une forme quadratique ternaire indéfinie à coefficients entiers (1).

(1) Il existe une expression très-simple du genre p de la relation (5). J'appelle $2n$ le nombre des côtés de la 1re sorte, q celui des côtés de la 2e sorte, a celui des cycles formés de sommets de la 1re ou de la 2e catégorie, b celui des cycles formés d'un nombre impair de sommets de la 3e catégorie, c celui des cycles formés d'un nombre pair de sommets de la 3e catégorie; on trouve :

$$2p = n - a + 1$$

pour les fonctions de la 1re, de la 2e et de la 6e famille, et

$$2p = 2n - 2a - 2c - + q - b$$

pour les fonctions des autres familles.

SUR UNE

NOUVELLE FLAMME SENSIBLE

Par V. NEYRENEUF,

Membre titulaire.



INTRODUCTION.

Les flammes sensibles découvertes par Lecomte, étudiées par Tyndall et Barrett (1), exigent pour leur production des pressions supérieures à celle que possède ordinairement le gaz d'éclairage, et, par suite, ne peuvent pas, sans complication d'appareils, conserver longtemps la même sensibilité. Leurs grandes dimensions en rendent le maniement incommode; enfin on ne peut les obtenir que par des tâtonnements heureux : aucune règle fixe et bien définie n'étant indiquée pour leur formation.

La flamme de M. Govi (2) n'exige que la pression ordinaire du gaz. Elle peut se sensibiliser par une manipulation facile et sûre; mais l'agitation de l'air est à redouter pour sa constance, et son

(1) *Le son*, par Tyndall.

(2) *Journal de Physique*, t. II.

étendue est trop considérable pour qu'elle puisse se prêter avec avantage à des expériences sur la variation d'intensité de vibrations sonores. Il faut reconnaître, du reste, que les physiciens dont je viens de parler se sont uniquement préoccupés d'avoir des flammes très-sensibles.

Dans le cours de recherches sur l'*écoulement des gaz et sur quelques propriétés des flammes* (1), j'ai eu l'occasion de réaliser une flamme sensible, plus simple et aussi sûre que celle de M. Govi, d'étendue aussi petite que l'on veut, et garantie des agitations de l'air. Cette flamme est susceptible, par la simple manœuvre d'un robinet, d'être douée de la sensibilité la plus exquise ou de n'être actionnée que par des sons très-intenses, en passant par toutes les sensibilités intermédiaires. Grâce à cette propriété, j'ai pu, en me servant de cette flamme, rendre visibles pour tout un auditoire les phénomènes de la réflexion et de la réfraction du son, comme aussi ceux des interférences sonores (2). Les études que je poursuis en ce moment ont pour objet de parvenir à évaluer par son moyen l'intensité des ondes sonores et de découvrir ainsi les lois relatives à l'écoulement du son dans les tuyaux cylindriques, la perte d'intensité par réflexion sous des angles variables, enfin l'absorption par différents milieux.

Le plan est vaste et les résultats recherchés d'une grande importance; aussi est-il indispen-

(1) *Annales de Chimie et de Physique.*
(2) *Journal de Physique,* t. X.

sable de bien connaître l'instrument qui va nous permettre d'effectuer des mesures aussi délicates. C'est cette étude que je vais entreprendre ici.

PREMIÈRE FORME DE LA FLAMME SENSIBLE.

Prenons un bec Bunsen ordinaire ; tournons la virole, de manière à masquer les prises d'air, et produisons la flamme blanche que tout le monde connaît. Si nous venons, par le jeu du robinet de prise, à diminuer graduellement l'écoulement du gaz, nous pourrons, à partir d'un abaissement suffisant de pression, observer successivement les apparences suivantes :

1° La flamme brûle à plein bec, mais elle est agitée et comme animée d'un mouvement giratoire autour des bords. Un son émis rend à la flamme son allure régulière. C'est un cas de sensibilité inverse analogue à ceux constatés par Tyndall.

2° L'agitation précédente se modifie en des transformations périodiques. A un soubresaut succède une période de calme, puis vient un nouveau soubresaut, et ainsi de suite. Ici encore sensibilité inverse.

3° La flamme se divise en deux : l'une extérieure, plus allongée et plus pâle ; l'autre rentrante, échauffant rapidement les parois du bec. Les vibrations sonores rabaissent la première, exaltent la seconde, de manière à reconstituer une flamme unique ordinaire.

La figure (1) représente la section de cette double flamme, dont la sensibilité est la plus grande et la plus facilement visible, et qui constitue la flamme sensible proprement dite, dont il sera surtout question ici.

En A B D, flamme extérieure.

En B C F, flamme rentrante de combustion inverse, puisque le gaz comburant occupe la partie centrale de la flamme.

Le contour pointillé représente la modification qu'amène l'émission d'un son.

Les produits de combustion de la flamme rentrante descendent jusqu'en E, où l'on voit, en opérant avec un tube de verre, se former rapidement un dépôt d'abondante rosée. De là, ils sont entraînés verticalement et se mêlent à la flamme extérieure qu'ils pâlissent.

fig. 1.

4° La flamme extérieure et la flamme intérieure diminuent toutes deux ; on voit remonter le sommet F de la flamme en même temps que B C diminue. La sensibilité n'est plus aussi exquise et diminue graduellement.

5° Les deux flammes se rejoignent et n'en forment plus qu'une tout à fait insensible. A partir de ce moment, rien n'est à signaler.

EXPÉRIENCES POUR EXPLIQUER LA FORMATION DE LA FLAMME SENSIBLE.

Continuons, avant toute explication théorique, à rendre compte de quelques expériences, dont nous tirerons parti pour cette explication même.

Rien d'essentiel ne doit être attribué à la combustion, et la rentrée de l'air, pour une pression convenable, se fait par B C, quand le gaz et l'air sont en présence à la température ordinaire. Il suffit, pour s'en convaincre, d'enflammer le gaz au-dessus de A C, après avoir interposé entre l'ouverture et la flamme une toile métallique. La sensibilité reste intacte dans ces conditions.

La flamme extérieure n'agit pas par sa verticalité pour établir, comme dans des circonstances étudiées ailleurs (*loc. cit.*), une variation de vitesse en relation avec des différences de niveau. On peut, en effet, impunément écraser cette flamme au moyen d'une plaque métallique mise très-près de l'ouverture.

Aucune influence analogue ne peut être invo-

quée en considérant l'écoulement dans le bec seul; car on peut, sans altérer ni la sensibilité, ni même l'apparence relative des flammes extérieures et intérieures, coucher horizontalement le bec et le renverser même verticalement, l'ouverture en bas.

Nous avons sans doute affaire ici à une action d'entraînement se rapportant aux expériences de R. Mallet (Institut, 1836, p. 7), et utilisée journellement dans l'emploi des souffleries à gaz. Une différence essentielle est cependant à établir, puisque les effets ordinaires d'entraînement sont, en général, d'autant plus intenses que l'écoulement est plus rapide, tandis que nous ne les obtenons ici que pour une pression déterminée qui ne dépasse pas quelques millimètres d'eau.

Ajoutons encore la remarque suivante. Il est avantageux, pour réaliser une bonne flamme sensible, de relier le bec au robinet de prise par un long caoutchouc, de telle sorte que l'on n'utilise certainement pas l'excès de vitesse qui se manifeste par une diminution brusque de section, lorsqu'un régime régulier est établi. J'ai mesuré, au moyen d'un manomètre installé en dérivation très-près du bec, les pressions successives correspondantes aux apparences des n°s 1, 2, 3 et 4, et constaté toujours une diminution notable pour passer d'une apparence à la suivante.

Il devenait nécessaire, en présence de ces constatations, d'étudier les conditions d'écoulement d'un gaz sortant par un petit orifice, pour aboutir dans un tube cylindrique de section plus

considérable. Les expériences sont faciles à imaginer, et il suffira d'indiquer les principaux résultats.

a. Avec un tube gros et court, l'écoulement du gaz d'éclairage donne lieu à la formation d'une veine ovoïde intérieure, surmontée d'un étranglement assez marqué au niveau des bords supérieurs du tube, et suivie d'une portion s'épanouissant à la manière ordinaire. En même temps, l'air rentre et pénètre jusqu'au fond du tube en suivant les parois. Toutes ces particularités peuvent être rendues visibles au moyen de fumée de tabac et mieux en faisant brûler le gaz, qui donne une flamme partant du bec intérieur.

b. L'étranglement dû à l'appel latéral de l'air au niveau des bords supérieurs du tube cylindrique, est d'autant moins prononcé que le robinet de prise est moins ouvert, tandis que la veine ovoïde, dans ces conditions, augmente de plus en plus. Il arrive un moment où cette dernière remplit toute la tubulure; dès lors, le courant descendant d'air cesse de se manifester.

c. Un tube de même diamètre que le précédent, mais de hauteur plus grande, donne, comme on doit s'y attendre, une veine dilatée intérieure presque cylindrique. La contraction à la base de la flamme extérieure est presque insensible. Si la longueur est suffisante, nous n'aurons plus de

rentrée pariétale de l'air, le gaz suffisant à lui seul, à cause du frottement qu'il éprouve, pour remplir la capacité totale du tube cylindrique. Il doit y avoir alors des remous assez prononcés dans l'intérieur du tube, puisque le gaz doit fournir à l'appel que produit la sortie du gaz par le bec intérieur.

d. On conçoit sans peine un état limite tel que la portion cylindrique dilatée de la veine intérieure vienne, vers la région voisine des bords supérieurs, en contact avec les parois, de telle sorte que l'aspiration porte encore sur le gaz seul, mais tel aussi que la plus petite diminution dans l'épanouissement permette à l'air de s'introduire. Si l'on admet de plus une légère dissymétrie et des bords du bec et du jet gazeux, on s'expliquera les agitations de la flamme, les soubresauts périodiques et aussi le système des deux flammes inverses accompagnant une faible diminution de dépense.

e. La rentrée de l'air va augmenter d'abord à mesure que l'épanouissement de la veine gazeuse diminuera, pour diminuer bientôt, lorsque la vitesse de sortie ne sera plus suffisante pour donner un appel énergique; et lorsque la force d'expansion du gaz aura pris une action prépondérante, l'air ne rentrera plus, la flamme ordinaire reparaîtra.

f. L'air, dans ces différentes circonstances, pénètre-t-il jusqu'à la base du bec? Oui, sans doute,

car l'appel est d'autant plus grand, et la force expansive d'autant plus petite, que l'on se rapproche plus de l'orifice de sortie. Du reste, alors même que la flamme intérieure ne se traduit plus que par une légère dépression, on constate encore dans un tube de verre un dépôt de rosée jusqu'au fond. La combustion par la chaleur qu'elle développe, par les produits qui l'accompagnent, exalte sans doute le courant principal ; mais cette exaltation doit aussi être attribuée à l'air seul quand on expérimente à la température ordinaire, et il est digne de remarque qu'une veine puisse s'exalter par l'aspiration qu'elle détermine. Nous avons cité d'autres exemples où le même phénomène se produit (voir *loco citato)*.

g. Nous avons invoqué au paragraphe *d* l'existence d'une certaine dissymétrie soit des bords, soit de la veine gazeuse interne. Elle existe toujours sans qu'on ait besoin de se préoccuper de l'établir. On doit remarquer, à ce propos, que la résistance que le frottement contre les parois introduit est telle qu'il suffit d'une inclinaison un peu marquée du bec central sur l'axe du tube cylindrique, pour rendre impossible la réalisation des divers cas de flammes sensibles.

h. Nous n'avons pas donné les dimensions du tube cylindrique, l'ouverture du bec intérieur, ni la pression, pour les divers résultats indiqués plus haut. Il est facile de comprendre que ces

trois éléments ont une influence considérable, et que, pour une pression initiale très-faible avec un gros orifice de sortie, il faudra prendre un tube cylindrique fort large. Mais quelques essais faciles d'expériences suffisent pour déterminer le 3e élément, quand on se donne les deux autres.

AUTRES FLAMMES SENSIBLES.

Si des courants de sens inverses, des remous produisent, dans le cas de tubes ouverts à leur partie supérieure, des milieux sensibles aux vibrations sonores, il semble naturel d'admettre que rien ne doit être essentiellement changé, quand les courants sont de même sens, comme cela se produit dans un bec Bunsen dont les prises d'air sont laissées béantes.

Produisons une flamme sensible (n° 3) et ouvrons ensuite graduellement les prises d'air. D'abord, rien ne paraît changé, sauf l'éclat de la flamme, puis la sensibilité disparaît, la flamme brûlant à plein bec. Lorsque l'accès de l'air est devenu assez facile, la sensibilité est revenue sans formation de flamme rentrante. On distingue seulement, à l'endroit où elle se produisait, une légère dépression qui indique encore une allure irrégulière dans les diverses parties de la flamme. Dans ce cas, comme dans les précédents, l'action des vibrations sonores se traduit par un rabattement de la flamme. Il est ici singulièrement rapide, et demande de l'attention pour être observé. A

partir de la pression correspondante à la flamme sensible, la sensibilité diminue rapidement à mesure que l'on ouvre le robinet de prise; sans doute que les vitesses et de l'air et du gaz deviennent alors trop grandes pour que les rabattements soient sensibles.

Deux particularités intéressantes sont à signaler, relativement à ces flammes à prises d'air inférieures.

1° Lorsqu'on cherche à réaliser une flamme sensible de petite étendue par l'emploi d'un tube cylindrique de petit diamètre, il est avantageux de pratiquer au niveau du bec intérieur une petite ouverture, facilitant autour de la base de la veine l'accès de l'air. L'économie générale ne se trouve pas changée; la flamme rentrante se produit encore, et la flamme extérieure, plus pâle, est douée d'une plus grande élasticité.

2° En opérant avec un bec Bunsen, dont le tube soit d'assez grand diamètre pour que, les ouvertures latérales étant béantes, la combustion se produise suivant toute la longueur de la veine gazeuse, si l'on ferme graduellement les prises d'air, on arrive à produire un milieu très-complexe où se croisent des veines ascendantes, descendantes et inclinées. Ce milieu est très-sensible aux vibrations sonores. La flamme extérieure se bifurque en s'abaissant au lieu de prendre l'aspect de nos flammes ordinaires. C'est là un effet de choc de veines, rendu plus efficace, comme nous allons le voir, par l'échauffement des parois. Le

bec qui produit de si bons effets dans ces conditions ne donne dans le cas ordinaire qu'une flamme sensible molle et peu élastique.

ACTION DE LA CHALEUR.

Si l'on prend un bec, tel que l'entrée de l'air par la base soit rendue impossible, et qu'on le sensibilise, on constate rapidement, surtout si la paroi du tube cylindrique est peu épaisse, que la flamme intérieure s'enfonce de plus en plus, à mesure que la température s'élève. La sensibilité change en même temps de caractère, en ce sens que les notes graves sont devenues impuissantes à rabattre la flamme, et qu'il faut recourir à des notes aiguës. De plus, les modifications apportées par les ondes sonores semblent affecter seulement la flamme extérieure, qui se rabat et se contracte à la manière des flammes de Tyndall.

Dès que la flamme rentrante a acquis une dimension suffisante, on peut impunément rendre au gaz toute sa pression, sans que le système des deux flammes cesse d'exister.

Ces effets de la chaleur peuvent être ralentis en s'adressant à des flammes moyennement sensibles et en faisant choix de tubes un peu épais. Ces précautions sont indispensables pour la réussite des expériences d'acoustique que j'ai indiquées plus haut. On verra, du reste, bientôt un procédé pour annihiler cette influence perturbatrice de la chaleur.

Quand on chauffe un tube au travers duquel s'écoule un gaz, et quand le diamètre de ce tube n'est pas très-petit, la dépense est augmentée (V. *loco cit.*). On peut en conclure que les résistances passives deviennent moindres. Or, dans nos expériences, ces résistances sont assez grandes, puisque le gaz qui alimente la flamme extérieure se trouve par l'accès de l'air comme appliqué contre la partie opposée de la paroi. La chaleur aura donc pour effet d'exalter l'écoulement du gaz, et en même temps l'appel d'air, de manière à donner à la flamme extérieure les allures que serait susceptible de produire seul un grand excès de pression.

Les flammes surchauffées, sensibles, comme nous l'avons indiqué pour des sons aigus, quoique plus constantes que les autres, avec quelques précautions faciles à réaliser, ne sont pas plus commodes que celles de Tyndall et de Govi. Il n'est pas possible de leur donner une sensibilité déterminée.

FLAMME SENSIBLE CONSTANTE.

Pour conserver pendant un temps indéfini une flamme de sensibilité déterminée, il suffira de disposer d'un écoulement constant de gaz, et de conserver au bec une température constante.

Il est bien difficile d'arriver à satisfaire rigoureusement à la première condition. Cependant, au moyen d'un régulateur Giroux, d'un robinet à

cadran, installés dans le circuit, et d'un manomètre sensible, disposé en dérivation très-près du bec, on pourra sans difficulté maintenir constante une pression dont les écarts ne seront jamais bien considérables.

Quant à la dernière condition, on la réalise en entourant le tube cylindrique d'un manchon dans lequel circule de l'eau froide. Le refroidissement a pour effet la condensation dans l'intérieur d'une très-grande quantité de vapeur, et il est indispensable de donner un débouché à l'eau formée. La complication qui résulte pour le régime gazeux de ce changement d'état physique des produits de la combustion, ne paraît pas défavorable à la constance de la sensibilité, surtout si l'on a soin de n'utiliser la flamme que longtemps après sa production.

La figure (2) représente la coupe de la dernière disposition à laquelle je me suis arrêté pour obtenir une flamme sensible constante assez grande pour que les rabattements soient bien visibles à grande distance.

AB tube d'écoulement de 1^c de diamètre, de 10^c de hauteur.

MN pied à tige mobile.

KE cavité de $1^c,5$ de hauteur et de $2^c,5$ de diamètre, destinée à recevoir l'eau de condensation qui s'écoulera par KZ.

C, H, E, enveloppe où circule l'eau froide, de H à D.

On peut, du reste, sur les pas de vis X et F,

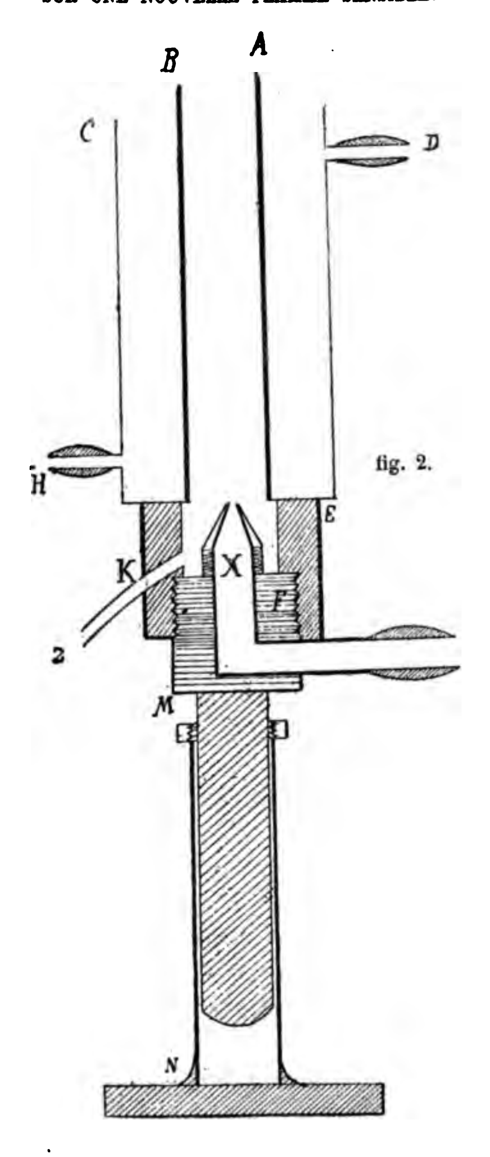


fig. 2.

visser des becs et des tubes de différentes dimensions (1).

Une flamme produite avec cet appareil reste constante pendant un temps indéfini, à la condition de bien donner à la pression toujours la même valeur. Il est nécessaire, en commençant, de ne pas précipiter le refroidissement, parce qu'alors se formeraient de grosses gouttes d'eau, qui pourraient tomber sur l'ouverture interne du bec. Au début aussi, se produit par Z une aspiration que l'on peut faire cesser immédiatement en plongeant dans l'eau l'ouverture du tube de déversement, qui est assez petit pour retenir par capillarité une quantité suffisante de liquide.

La disposition est essentiellement la même, quand on veut avoir une petite flamme. La section et la longueur de A B doivent diminuer, comme aussi le diamètre de l'orifice intérieur. Mais souvent, comme je l'ai fait remarquer plus haut, la flamme sensible est molle et manque de ressorts; on se trouve bien de ménager au-dessus de K une petite ouverture permettant à l'air de s'introduire sans faire disparaître cependant la flamme rentrante.

ACTION DES VIBRATIONS SONORES SUR LES FLAMMES SENSIBLES.

Quelle que soit la flamme sensible employée,

(1) Golaz a construit, sur mes indications, ce bec avec le soin et l'habileté qu'on lui connaît.

l'effet des vibrations est constant. Quand un son se fait entendre, la force expansive du gaz se trouve augmentée, et la flamme reprend son allure ordinaire en brûlant à plein bec. Le phénomène se rattache, semble-t-il, facilement aux phénomènes observés par Savart sur les veines liquides, et depuis sur les veines gazeuses. Il faut remarquer, cependant, que si on enlève le tube cylindrique de manière à laisser se produire la veine en toute liberté, on n'observe dans cette dernière aucune espèce d'effet, même avec des sons très-intenses. Au surplus, nos veines sont loin de s'écouler par des orifices percés en mince paroi, et il n'est pas étonnant que leurs allures diffèrent de celles des veines normales.

Il y aurait donc lieu de penser que les sons n'agissent ni sur la veine du gaz, ni sur la veine rentrante d'air, mais sur la région où ces veines se choquent. Il est difficile, en effet, de ne pas admettre que dans la flamme sensible n° 3, et par conséquent dans les autres, les jets de sens inverse ou de même sens, mais de directions non parallèles, donnent lieu à la formation d'une région analogue à celle constituée par le choc de deux veines. On n'ignore pas qu'une pareille région est on ne peut plus apte à se modifier par des ébranlements sonores. Mais, s'il en était ainsi, la sensibilisation devrait être possible dans de gros tubes où la rentrée de l'air se fait avec facilité ; de plus, on ne comprendrait pas pourquoi en prolongeant le son on peut rendre à une flamme sensible

son allure ordinaire pendant tout le temps que l'on veut.

Tout l'effet réside donc dans la veine gazeuse proprement dite, et puisqu'elle est insensible quand elle est libre, il faut rechercher, dans le choc qu'elle éprouve contre les parois, la possibilité d'une constitution analogue à celle que l'on réalise avec les veines liquides, en les faisant s'épanouir contre des obstacles solides. La rentrée de l'air, en augmentant la rapidité de l'écoulement et en refoulant latéralement la veine gazeuse, agit avec efficacité pour amener un état favorable, de telle sorte que la sensibilité est d'autant plus grande que l'accès de l'air est plus rapide. On peut, en considérant le choc de veines, rendre facilement compte des flammes les plus curieuses de Tyndall et expliquer aussi celle de Govi; mais on n'explique bien ainsi que la rupture d'un équilibre plus ou moins instable, et on ne rend pas compte de la persistance de l'action. Il est nécessaire d'admettre, en plus, que les vibrations sonores transmises dans le tube ont la propriété d'augmenter l'expansibilité au détriment de la vitesse d'écoulement. Elles agissent comme résistance à vaincre par le gaz qui s'écoule, sans modifier d'une manière appréciable la dépense. Le manomètre n'indique aucune variation de pression. quand la flamme subit l'influence d'un son; mais je rappellerai que, par une méthode très-sensible (*loco citat.*), à propos d'une explication que j'ai proposée de l'harmonica chimique,

j'ai pu mettre en évidence, d'une manière non douteuse, cette résistance spéciale apportée par les vibrations sonores.

S'il en est bien ainsi, nous devons pouvoir rabattre une flamme sensible avec n'importe quel son, à la condition de le rendre assez intense; c'est ce que l'expérience constate sans difficulté. On conçoit cependant que certaines notes soient privilégiées par résonnance sympathique.

Le retard apporté par les vibrations sonores est assez faible pour ne devenir sensible qu'à partir d'une vitesse donnée, et l'on s'explique ainsi pourquoi les grandes flammes bien nourries ne peuvent manifester aucun affaissement appréciable.

Ainsi, en tenant compte de toutes les causes, et on voit qu'elles sont nombreuses, nous pouvons expliquer toutes les apparences observées; mais aucun des développements précédents n'est de trop pour rendre compte de phénomènes aussi complexes.

COMPARAISON DES EFFETS DE DIVERS SONS.

Voici quelques données relatives à la production de flammes sensibles et à leur actionnement par divers sons. Les pressions étaient données par un manomètre à eau de Wiesnegg : les sons étaient produits à une distance de 1 mètre au moyen d'un flageolet en si b. Je me suis servi du bec décrit précédemment et représenté par la figure 2, et d'un

autre, plus petit. J'ai déjà indiqué que les flammes sensibles à prise d'air inférieure, tout en gardant la flamme rentrante, se rabattaient indifféremment pour tous les sons.

Grand bec.

Pressions.	Notes efficaces.
1^{mm} d'eau	*O.*
2^{mm} —	*fa.*
>2<3	*mi, fa, sol.*
>3<4	*fa, mi, sol, fa.*
4	RÉ, UT.
>4<5	toutes.
>6<7	très-grande sensibilité.

7 est la limite supérieure. Les notes en petites capitales dans la ligne où la pression est marquée 4 sont les seules inefficaces.

fa présente pour ce bec une faculté de sensibilisation remarquable. Quel est le rapport du nombre de vibrations de cette note à celui du son fondamental du tube cylindrique? La détermination est bien difficile à cause de la nature complexe du gaz qui le remplit. En faisant parler un petit tube de même dimension, j'ai obtenu une complète indifférence.

Petit bec.

Pressions.	Notes.
3^{mm},5	RÉ.
6^{mm}	toutes.

Les limites de sensibilité sont les mêmes quand aucune flamme ne brûle dans l'intérieur du tube ; car, par l'emploi déjà connu de la toile métallique, j'ai produit des flammes extérieures sensibles au même degré et aux mêmes notes que les flammes ordinaires. L'effet de la combustion semble donc bien décidément à négliger.

CONCLUSION.

L'étude comparée des notes efficaces, des pressions et des dimensions relatives des becs, présente certainement de l'intérêt ; et je réserve cette question sur laquelle je reviendrai plus tard. Qu'il nous suffise de remarquer en terminant que, pour les becs à sensibilité constante, toutes les particularités signalées n'amènent aucune complication ni aucune cause d'erreurs, à la condition de s'adresser toujours à la même source de sons. Nous pourrons donc mesurer les intensités sonores, en cherchant dans les différents cas de propagation ou d'absorption que nous voulons examiner, les distances telles qu'une flamme constante ne soit plus rabattue par les vibrations émanant de la même source.

SUR
LA COMPOSITION DES FORCES
DONT
LA GRANDEUR & LA DIRECTION RESTENT INVARIABLES

Par M. A. DE SAINT-GERMAIN
Membre titulaire

La nature nous offre des exemples de forces dont on peut regarder la grandeur et la direction comme invariables, quels que soient les déplacements de leurs points d'application, pourvu que ces déplacements ne dépassent pas certaines limites : telles sont les forces verticales dues à la pesanteur, les forces magnétiques produites par l'action du globe. Les géomètres ont été ainsi amenés à considérer des solides dont plusieurs points seraient sollicités par des forces constantes en grandeur et en direction, et à chercher comment se comporte le système de ces forces, quand on change la position du solide : Möbins a consacré un chapitre de sa *Statique* à cette théorie, Minding l'a enrichie d'un théorème remarquable; M. Darboux, par la considération d'ellipsoïdes analogues aux ellipsoïdes centraux de Poinsot, a retrouvé ou rectifié les propositions formulées avant lui, et

y a ajouté beaucoup de résultats nouveaux. Je voudrais montrer, dans une note rapide, qu'en se fondant sur les propriétés bien connues des forces parallèles et des couples, on peut établir, d'une manière simple et directe, les points fondamentaux de la théorie dont il s'agit, et notamment les conditions pour qu'il y ait équilibre astatique.

Prenons trois axes de coordonnées quelconques, Ox, Oy, Oz, fixes dans l'espace, et soient x_n, y_n, z_n les coordonnées d'un point M_n du solide considéré, X_n, Y_n, Z_n les composantes de la force F_n qui agit sur ce point ; un déplacement quelconque imprimé au solide ne modifiera pas les composantes de F_n, mais fera varier les coordonnées de M_n. Comme d'ailleurs une translation attribuée au système considéré ne change en rien les grandeurs et les positions relatives des forces, on peut n'envisager que des déplacements dans lesquels le point O du solide resterait fixe, et qui pourraient être obtenus à l'aide d'une rotation autour d'un axe passant en O.

Quand toutes les forces F_n sont parallèles à une droite O A, elles ont généralement une résultante toujours appliquée au même point du solide, quelle que soit son orientation; toutefois, si les forces qui agissent dans le sens de O A ont une somme égale à celle des forces dont la direction est opposée, le système ne peut plus être remplacé par une force unique : les forces d'un même sens ont une résultante R appliquée en un point

déterminé, a, du solide, les autres ont une résultante R' appliquée en a'; si a et a' sont distincts, R et R' ne se font équilibre que lorsque aa' est parallèle à OA; pour qu'il y ait équilibre astatique, c'est-à-dire équilibre subsistant, quelle que soit l'orientation du solide, il faut et il suffit que a et a' soient confondus, ce qui, outre la condition $\Sigma F_n = 0$, se traduit par les trois équations

$$(1) \quad \Sigma F_n x_n = 0, \quad \Sigma F_n y_n = 0, \quad \Sigma F_n z_n = 0.$$

Supposons maintenant que les forces F_n aient diverses directions, et cherchons les conditions qu'elles doivent remplir pour qu'il y ait équilibre astatique. Il faut d'abord, on le sait, que la résultante de translation de toutes les forces soit nulle; cette résultante est toujours la même, quelle que soit la position du solide, et en égalant à zéro ses trois projections, nous aurons les trois premières conditions demandées :

$$(2) \quad \Sigma X_n = 0, \quad \Sigma Y_n = 0, \quad \Sigma Z_n = 0.$$

Il résulte de là que les composantes des F_n suivant Ox ont une somme algébrique nulle; c'est dire que les unes, agissant dans le sens de Ox, ont une résultante A appliquée en un point déterminé a du solide, tandis que les autres ont une résultante A', égale et parallèle à A, mais de sens contraire, appliquée en un point a'. De même les forces parallèles à Oy peuvent toujours être remplacées par deux forces, B, B' égales,

parallèles, mais de sens contraires, appliquées en b et b'; les forces parallèles à Oz ont deux résultantes C, C', appliquées en c, c', et formant généralement un couple. Or, je dis que, pour qu'il y ait équilibre astatique, les forces X_n ou les forces équivalentes A et A' doivent se faire équilibre quelle que soit l'orientation du solide; il doit en être de même pour les forces B et B' et pour C et C'; en d'autres termes, il faut que les points a, b, c se confondent respectivement avec a', b', c'. En effet, s'il n'en est pas ainsi, orientons le solide de manière que la droite aa' soit parallèle à Ox; les forces A et A' seront directement opposées, tandis que B et B', C et C' formeront deux couples; il est vrai que ceux-ci pourraient se faire équilibre, mais il faudrait pour cela que leurs plans fussent parallèles, et comme l'un est parallèle à Oy, l'autre à Oz, leur direction commune serait celle du plan yOz, auquel bb' et cc' seraient parallèles; si ce parallélisme avait lieu dans la position actuelle du solide, il suffirait, pour le détruire, de faire tourner le corps autour de Ox, les axes coordonnés étant supposés obliques; A et A' se feraient toujours équilibre, mais non plus les couples (B, B'), (C, C'). Il faut donc que les systèmes des X_n, des Y_n, des Z_n soient séparément en équilibre astatique, ce qui s'exprime à l'aide de neuf équations déduites des équations (1) : si nous posons

$$\Sigma X_n x_n = X_x, \quad \Sigma X_n y_n = X_y, \text{ etc.},$$

ces conditions pourront s'écrire :

$$(3)\quad \begin{cases} X_x = 0, & X_y = 0, & X_z = 0; \\ Y_x = 0, & Y_y = 0, & Y_z = 0; \\ Z_x = 0, & Z_y = 0, & Z_z = 0. \end{cases}$$

Nous poserons encore :

$$\Sigma X_n = X, \quad \Sigma Y_n = Y, \quad \Sigma Z_n = Z,$$

et les équations (2) prendront la forme :

$$(2\ bis) \qquad X = 0, \quad Y = 0, \quad Z = 0.$$

Si les systèmes des forces X_n, Y_n, Z_n se font équilibre dans toutes les positions du solide, il y aura évidemment équilibre astatique; les conditions que nous avons reconnues nécessaires sont en même temps suffisantes. D'ailleurs, démontrées en supposant les axes de coordonnées obliques, elles sont applicables, en vertu de la continuité, quand les axes deviennent rectangulaires. Mais, pour les établir directement dans ce cas, il faudrait ajouter quelque chose à la démonstration que j'ai donnée : si pour une position du solide les droites bb', cc', sont parallèles à yOz, ce parallélisme n'est plus troublé quand le solide tourne autour de Ox, et les couples (B, B'), (C, C') pourraient continuer à se faire équilibre. Considérons une position pour laquelle ces couples aient des moments différents de zéro, d'ailleurs égaux et de signes contraires; si on fait tourner le solide de 180° autour de bb', le couple (B, B') n'est pas altéré, tandis que

C et C′ forment un couple dont le moment est de signe contraire à celui du couple qu'elles formaient dans la première position; il ne fera donc plus équilibre à (B, B′), tandis que A et A′ continueront à se détruire, et en somme, tant que les points a, b, c ne seront pas confondus avec a', b', c', on pourra orienter le solide de telle sorte qu'il ne soit pas en équilibre.

Si les douze équations (2) et (3) ne sont pas satisfaites, les forces F_n ne sont plus en équilibre astatique; mais leur système présente des propriétés remarquables quand on fait varier l'orientation du solide. Pour les étudier, nous choisirons la direction des axes, dorénavant rectangulaires, et la position initiale du solide, de manière que neuf des quantités $X, Y, Z, X_x \ldots\ldots Z_z$ s'annulent, et nous allons voir que c'est possible.

Supposons d'abord que les forces F_n aient une résultante de translation R différente de zéro. Si on considère les composantes des F_n suivant une direction quelconque définie par les cosinus directeurs α, β, γ, le centre de ces forces parallèles a pour lieu géométrique un plan appelé *plan central*. Soient x, y, z, les coordonnées du point correspondant à la direction (α, β, γ); on a, par le théorème des moments :

$$(4)\left\{\begin{aligned} x\,(\alpha X+\beta Y+\gamma Z) &= \alpha X_x+\beta Y_x+\gamma Z_x\,, \\ y\,(\alpha X+\beta Y+\gamma Z) &= \alpha X_y+\beta Y_y+\gamma Z_y\,, \\ z\,(\alpha X+\beta Y+\gamma Z) &= \alpha X_z+\beta Y_z+\gamma Z_z\,. \end{aligned}\right.$$

En particulier, si on suppose α et β nuls, c'est-à-

dire si on prend le centre des composantes parallèles à R, on aura :

$$x = \frac{Z_x}{Z}, \quad y = \frac{Z_y}{Z}, \quad z = \frac{Z_z}{Z};$$

il suffira de prendre l'origine des coordonnées en ce point pour que Z_x, Z_y, Z_z s'annulent ; si, de plus, on dirige l'axe des z parallèlement à R, on aura :

$$X = 0, \quad Y = 0, \quad Z = R.$$

Les équations (4) deviendront :

$$\begin{aligned} \gamma R x &= \alpha X_x + \beta Y_x, \\ \gamma R y &= \alpha X_y + \beta Y_y, \\ \gamma R z &= \alpha X_z + \beta Y_z; \end{aligned}$$

et le lieu du point qu'elles définissent aura lui-même pour équation :

$$(X_y Y_z - X_z Y_y) x + (X_z Y_x - X_x Y_z) y + (X_x Y_y - X_y Y_x) z = 0.$$

On peut orienter le solide de manière que le plan central coïncide avec le plan des xy ; les coefficients de x et y doivent être nuls, sans que celui de z le soit, ce qui donne sans difficulté :

$$X_z = 0, \quad Y_z = 0.$$

Considérons enfin les composantes des F_n suivant une direction OH située dans le plan xOy, et faisant un angle φ avec Ox ; elles forment un couple dont les forces ont une valeur A, et dont

le bras de levier hh' a pour projections sur les trois axes coordonnés :

$$\frac{X_x \cos\varphi + Y_x \sin\varphi}{A}, \quad \frac{X_y \cos\varphi + Y_y \sin\varphi}{A}, \quad 0;$$

c'est une droite parallèle à xOy, et faisant avec Ox un angle dont la tangente est

$$m = \frac{X_y \cos\varphi + Y_y \sin\varphi}{X_x \cos\varphi + Y_x \sin\varphi}.$$

Si on prend les composantes des F_n suivant une droite OK encore parallèle à xOy, et faisant avec Ox l'angle $\frac{\pi}{2}+\varphi$, elles forment un couple dont le bras kk' a un coefficient angulaire qui se déduit de m en changeant φ en $\frac{\pi}{2}+\varphi$. La condition de perpendicularité de hh' et de kk' serait une équation de la forme

$$(X_x^2+X_y^2-Y_x^2-Y_y^2)\sin 2\varphi = (X_x Y_x + X_y Y_y)\cos 2\varphi;$$

on peut toujours déterminer, et en réalité d'une seule manière, un système de droites OH et OK telles que la condition précédente soit satisfaite ; prenons ces droites pour axes des x et des y. D'autre part, les points h, h', k, k' sont des points déterminés du solide ; orientons celui-ci de manière que hh' soit parallèle à OH, kk' à OK ; la valeur de m devra être nulle pour $\varphi = 0$ et infinie pour $\varphi = \frac{\pi}{2}$; or cela exige que X_y et Y_x soient nuls.

Ainsi, avec les axes que nous avons pris, et la

position initiale que nous avons donnée au solide, les trois éléments Z, X_x, Y_y sont les seuls, parmi les douze analogues, qui soient différents de zéro. Dans cette position, non plus que dans aucune autre, les forces F_n ne sauraient se faire équilibre; mais on peut se demander pour quelles positions du solide ces forces ont une résultante unique. Faisons tourner le solide autour du point O, de manière que les droites primitivement confondues avec les axes fixes Ox, Oy, Oz prennent des positions Ox', Oy', Oz' dont les cosinus directeurs soient respectivement a, b, c; a', b', c'; a'', b'', c''. Les coordonnées du point M_n, par rapport aux axes mobiles, auront toujours leurs valeurs primitives x_n, y_n, z_n, mais les composantes de la force F_n deviendront

$$X'_n = aX_n + bY_n + cZ_n, \quad Y'_n = a'X_n + \ldots$$

Le système de ces forces peut être remplacé par une force R et par un couple; en nous rappelant que, pour la position initiale, les sommes Z, X_x, Y_y sont seules différentes de zéro, nous trouverons que les projections de R et de l'axe du couple sur Ox', Oy', Oz' sont respectivement :

$$X' = cR, \qquad Y' = c'R, \qquad Z' = c''R,$$
$$L' = b''Y_y, \quad M' = -a''X^x, \quad N' = a'X_x - bY_y.$$

La condition $L'X' + M'Y' + N'Z' = 0$, pour qu'il y ait une résultante unique, devient, en divisant par R :

$$(cb'' - bc'')Y_y - (c'a'' - a'c'')X_x = 0.$$

Mais on sait qu'on a

(5) $$c b'' - b c'' = a', \qquad c' a'' - a' c'' = b;$$

la condition devient donc

(6) $$a' Y_y = b X_x.$$

Les neuf cosinus a, b, c, etc., n'étant liés que par les six équations fondamentales et par l'équation (6), il y a une infinité de positions du solide pour lesquelles les forces F_n admettent une résultante unique; la ligne d'action de cette résultante, rapportée aux axes liés au solide, a pour équations :

$$y Z' - z Y' - L' = c'' R y - c' R z - b'' Y_y = 0,$$
$$z X' - x Z' - M' = c R z - c'' R x + a'' X_x = 0.$$

La trace de cette droite sur le plan $O y' z'$ s'obtient en faisant dans ces équations $x = 0$; si nous posons

$$X_x = \lambda R, \qquad Y_y = \mu R,$$

on a

(7) $$'' y - c' z - b'' \mu = 0, \quad c z + a'' \lambda = 0;$$

l'équation de condition (6) devient elle-même

(8) $$b \lambda = a' \mu.$$

Il semble impossible de trouver le lieu de la

trace déterminée par les équations (7), parce que, entre ces équations, l'équation (8) et les six relations fondamentales on ne voit pas, *a priori*, la possibilité d'éliminer les neuf cosinus : cependant le lieu est déterminé, et précisément ce fait constitue une partie du théorème de Minding. Des équations (7) je tire :

$$cc''y = cb''\mu - c'a''\lambda,$$

ou, en vertu de l'équation (8),

$$bcc''y = (bcb'' - a'c'a'')\mu..$$

Si dans le second membre je remplace cb'' et $c'a''$ par leurs valeurs déduites des équations (5), et si je divise par c'', il vient :

$$bcy = (b^2 - a'^2)\mu;$$

on a aussi, en se servant encore de l'équation (8),

$$a'cy = (b^2 - a'^2)\lambda.$$

En combinant les deux dernières relations, on trouve

$$\frac{y^2}{\lambda^2 - \mu^2} = \frac{a'^2 - b^2}{c^2};$$

la seconde équation (7) donne aussi

$$\frac{z^2}{\lambda^2} = \frac{a''^2}{c^2};$$

on a donc, en ajoutant :

$$\frac{z^2}{\lambda^2} + \frac{y^2}{\lambda^2 - \mu^2} = \frac{a''^2 + a'^2 - b^2}{c^2} = 1.$$

L'élimination des cosinus directeurs est effectuée, et on voit que la résultante coupe toujours $y'Oz'$ suivant une ellipse, en supposant $\lambda > \mu$. On trouverait de même qu'elle coupe $x'Oz'$ suivant une hyperbole

$$y = 0, \qquad \frac{z^2}{\mu^2} - \frac{x^2}{\lambda^2 - \mu^2} = 1.$$

Nous sommes maintenant en mesure d'énoncer le théorème de Minding : *Il existe une infinité de positions du solide pour lesquelles les forces F_n ont une résultante ; si on marque dans le solide les droites d'action de ces diverses résultantes, toutes ces droites rencontreront une ellipse et une hyperbole situées dans deux plans rectangulaires, les deux foyers de l'une coïncidant avec deux sommets de l'autre. Par un point quelconque d'une des coniques passent une infinité de droites d'action qui forment un cône droit.*

On peut se demander s'il est possible, en adjoignant aux forces proposées deux forces F', F'', de grandeur et de direction constantes, appliquées en deux points convenablement choisis, d'obtenir un équilibre astatique. Prenons le solide dans la position que nous avons appelée initiale, et soient X' Y', Z', X'', Y'', Z'' les composantes de F', F'',

$x', y', z', x'', y'', z''$ les coordonnées de leurs points d'application. Des douze équations qui devraient être vérifiées, quatre au moins sont contradictoires :

$$X' + X'' + \Sigma X_n = 0 \qquad Y' + Y'' + \Sigma Y_n = 0,$$
$$Y'x' + Y''x'' + \Sigma Y_n x_n = 0, \quad X'x' + X''x'' + \Sigma X_n x_n = 0;$$

en effet, ΣX_n, ΣY_n, $\Sigma Y_n x_n$ étant nuls, grâce à l'orientation du corps et des axes, les trois premières équations donnent :

$$X' = -X'', \quad Y' = -Y'', \quad x' = x'',$$

et la quatrième donnerait $\Sigma X_n x_n = 0$, ce qui n'est pas vrai.

Au contraire, on peut, d'une infinité de manières, choisir trois forces qui établiraient l'équilibre astatique. Remplaçons les F_n par leurs composantes suivant trois droites OA, OB, OC, dont aucune n'est parallèle à R ; les forces dirigées suivant OA peuvent toujours être remplacées par une force α appliquée en un point donné a du solide ; les deux autres systèmes peuvent être remplacés par deux forces β, γ, agissant en des points déterminés b, c; il est évident que si aux forces F_n on associe trois forces, $-\alpha$, $-\beta$, $-\gamma$ appliquées en a, b, c, il y aura toujours équilibre.

Nous ne dirons qu'un mot du cas où le système des F_n a une résultante de translation égale à zéro, et se réduit à un couple. Supposons l'une des forces, F_1, décomposée en deux autres, F' et F''; le système F'', F_2, F_3, etc., admet une résultante

de translation égale à F', mais de sens contraire; il comporte donc un plan central P, et il existe un point G, centre des composantes de F'', F_2, F_3, etc., prises parallèlement à F'; on trouve qu'on peut disposer de F' et de F'', de manière que GM_1 soit perpendiculaire à P. En prenant pour origine le point G, pour axe des z une parallèle à F' avec laquelle on fera coïncider GM_1, et en orientant convenablement le solide, on sait que pour le système F'', F_2, F_3, etc., X, Y, X_y, X_z, Y_x, Y_z, Z_x, Z_y, Z_z seront nuls, Z étant égal à — F'; si, dans les sommes précédentes, on introduit ce qui se rapporte à la force F', dont le point d'application est sur l'axe des z, on voit que Z devient nul, tandis que Z_z cesse de l'être; en un mot, X, Y, Z, X_y, X_z, Y_x, Y_z, Z_x, Z_y, sont nuls, X_x, Y_y, Z_z différents de zéro, les sommes se rapportant maintenant à toutes les forces F_n.

Pour cette position particulière du solide, les six équations ordinaires de l'équilibre sont satisfaites; on peut donc toujours amener le solide dans une position d'équilibre; si on le fait tourner de 180° autour des trois axes coordonnés, les équations d'équilibre sont encore satisfaites; donc il existe toujours quatre positions d'équilibre. On démontre qu'il n'y en a pas davantage, à moins que deux des quantités X_x, Y_y, Z_z ne soient égales, auquel cas il y a une infinité de positions d'équilibre; mais cela nécessite une discussion minutieuse, qui sortirait du cadre abrégé de cette étude.

COMÉDIE NOUVELLE

Par JACQUES DENIS,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

Les critiques de la Grèce et de Rome avaient un moyen matériel de distinguer l'Ancienne Comédie de la Moyenne. La première avait toujours des chœurs (1) et le plus souvent une parabase ; la seconde en était privée. Donc, toutes les pièces allégoriques ou mythiques, dans lesquelles se rencontraient ces deux éléments, appartenaient à la Comédie aristophanesque ; toutes celles où ils manquaient appartenaient à la Comédie d'Antiphane et d'Alexis, quand elles n'appartenaient

(1) Les grammairiens nous parlent d'une pièce de Cratinus, les *Ulysses*, qui n'avait point de chœurs. Ce serait l'unique exception à la règle. Mais les grammairiens ne se trompent-ils pas ? De ce que cette comédie leur était peut-être arrivée privée de ses chœurs, ils en concluaient qu'elle avait été dans cet état dès l'origine. Ils devaient conclure seulement que, pouvant facilement s'approprier à la Comédie Moyenne, elle y avait été appropriée en effet longtemps après la mort de son auteur.

pas à celle de Philémon et de Ménandre. De plus, les anciens étaient assurés que tout poëte paru et toute œuvre représentée après la 4e année de la 97e olympiade (388) ne pouvaient être ni un poëte, ni une œuvre de l'Ancienne Comédie. Mais non plus que nous, ils n'avaient rien de pareil pour distinguer la Comédie Moyenne de la Nouvelle. La constitution de ces deux espèces dramatiques, à ne regarder que la forme extérieure et la mise en scène, était la même, et il n'y avait pas de date précise qui les séparât. Ainsi, Alexis donnait des pièces au théâtre en même temps que Ménandre ; il est même mort après lui, sans jamais cesser de produire. Il faut en dire autant de celui qui était considéré comme le fondateur de la Comédie Moyenne, si la pièce citée sous le nom d'Antiphane, dans laquelle il était question du roi Séleucus Nicator, était réellement de lui. D'un autre côté, plusieurs des rivaux de Ménandre, Diphile entr'autres et peut-être Philémon, semblent avoir travaillé dans l'un et l'autre genre, puisque les anciens eux-mêmes les plaçaient tantôt dans la Moyenne, tantôt dans la Nouvelle Comédie. Même incertitude, pour nous surtout qui n'avons plus les œuvres de ces poëtes, lorsque nous venons à en regarder les titres et à comparer le contenu des fragments qui nous en restent. Il est vrai que les titres allégoriques et mythiques, et ceux qui consistent dans un nom de courtisane, sont plus rares, à ce qu'il semble, dans la Nouvelle Comédie que dans la Moyenne ; mais ils y sont

s, il faut dire
s dans ces deux
ie l'autre semble
vie réelle sous le
; et c'est ici que
arras à les séparer.
n scène ces fictions
: ou de la troisième
Moyenne, la difficulté
ait dire que, contem-
oique plus âgés que lui,
ettre dans leurs œuvres
rt, comme Eschyle paraît
es dernières années l'in-
mme Sophocle paraît avoir
ires de l'amour ou de la
d'Euripide. Mais dès le com-
rouvons dans la Moyenne Co-
ui semblent être le propre de la
ane n'a pas seulement représenté
travers de certaines conditions
asses et de certains métiers, mais
les titres qui nous restent de ses
en a comme ceux-ci : « les *Amours*
. la *Femme difficile à vendre*, l'*Hé-*
Femme enlevée, les *Jumeaux*, les
s, etc. », qui semblent annoncer une
ive, analogue à celle qui remplissait les
Ménandre et de Philémon; et tous les
le la Moyenne Comédie nous offrent de
sujets.

Il faut pourtant que Ménandre ait apporté quelque chose de nouveau dans l'art pour mériter la renommée dont il a joui dans l'antiquité et qui était égale à la gloire des plus grands poëtes. Et ce n'est pas sans raison, sans doute, que les grammairiens et les critiques d'Alexandrie avaient distingué l'Ancienne Comédie de la Moyenne et celle-ci de la Nouvelle. Même cette distinction était tellement fondée et si sensible, que le public ou tout au moins les troupes d'acteurs qui donnaient des représentations par toute la Grèce, l'avaient faite avant les critiques. C'est ce que me paraît avoir très-solidement établi M. Ulrich Köhler (1), à l'aide de toute une série d'inscriptions concernant le théâtre. Qu'on ne rencontre dans ces inscriptions, toutes postérieures à Alexandre, le titre d'aucune pièce de l'Ancienne Comédie, cela n'a pas lieu d'étonner. Les villes qui consentaient encore à faire les frais du chœur dans les représentations tragiques, ne consentaient pas à les faire pour la comédie, et cela, à l'exemple même d'Athènes qui les avait supprimés depuis plus d'un siècle. Mais on ne rencontre pas davantage le titre d'aucune pièce de la Comédie Moyenne. Toutes les fois qu'on donne, à côté de comédies jouées pour la première fois, des pièces de l'ancien répertoire (τῶν παλαίων), ce sont les noms de Ménandre, de Philémon, de Diphile

(1) *Mittheilungen der Deutschen Archäologischen Institutes in Athen.*

qu'on voit figurer dans les inscriptions, et non ceux d'Antiphane, d'Eubule, de Timoclès ou d'Alexis. L'ancien répertoire, c'est celui des poëtes de la Comédie Nouvelle qui ne sont plus. Cela est si vrai qu'une comédie qui est donnée dans une inscription comme une nouvelle pièce, est donnée dans une autre comme une pièce ancienne, parce que dans l'intervalle des deux représentations l'auteur était mort. Or, il serait impossible de s'expliquer cette préférence constante des productions de la Comédie Nouvelle, si elle n'avait été que la Comédie Moyenne légèrement modifiée.

Mais en quoi donc consistait la grande innovation de Ménandre? A-t-il créé l'intrigue? Ou bien est-il le premier qui ait introduit dans la comédie les mœurs et la passion? La plupart des pièces de la Moyenne Comédie devaient avoir un commencement d'intrigue. Ménandre n'a pu faire ici que perfectionner, en présentant une fable plus suivie, mieux conduite, ayant un nœud, des péripéties et un dénoûment qui se succédaient avec logique et vraisemblance. Je ne doute pas, d'un autre côté, que la peinture des mœurs, sinon de la passion, n'ait tenu déjà quelque place, même dans les drames les plus anciens de la Comédie Moyenne; mais ce n'en était, ce semble, que l'accident et l'accessoire; cette peinture devint le principal dans la Nouvelle Comédie. C'est ce qui résulte de ce mot d'un biographe d'Aristophane : « La matière de la comédie venant à manquer,

parce qu'il n'était plus permis de bafouer en scène les individus, il écrivit le *Cocalos* où il introduisit une séduction, une reconnaissance et les autres choses auxquelles Ménandre s'appliqua exclusivement (1). » Je ne sais si ce mot est bien vrai d'Aristophane (2) ; mais il est parfaitement exact de Ménandre. Nombre de comédies, comme nous le voyons par Plaute et par Térence, imitateurs de la Comédie Nouvelle des Grecs, supposaient une jeune fille violée dans des circonstances plus ou moins romanesques, l'amour dans le jeune homme qui s'était porté à cet excès et qui retrouvait sa maîtresse inconnue, une reconnaissance qui, en établissant l'état civil de la jeune fille, permettait le mariage comme dénoûment. On peut donc croire que l'originalité de Ménandre et de ses émules consista dans ces deux choses : 1° qu'ils perfectionnèrent l'action et l'intrigue à ce point qu'on pouvait considérer ce perfectionnement comme une création ; 2° qu'ils transportèrent dans le drame comique les mœurs et les passions qui

(1) ..... εἰσάγει φθορὰν καὶ ἀναγνωρισμὸν καὶ τἄλλα ἃ ἐζήλωσε Μένανδρος.

(2) En effet qu'Aristophane, le représentant par excellence de l'Ancienne Comédie, ait donné un modèle de la Comédie Moyenne dans son *Plutus* remanié, c'est ce qu'on peut accorder à son biographe et à ses scholiastes. Mais il me paraît beaucoup plus douteux qu'il ait donné le premier exemple de la Nouvelle Comédie dans son *Cocalos*. Il a suffi à ceux qui voulaient faire venir de lui toute comédie, qu'ils trouvassent une séduction et une reconnaissance dans cette pièce, pour déclarer qu'il avait ouvert la voie à Ménandre.

semblaient jusqu'alors réservées à la tragédie, et que, par cette double innovation, ils créèrent l'intérêt qui jusqu'alors avait fait défaut à la comédie. Mais c'est malheureusement ce que nous ne pouvons établir d'une manière directe et incontestable. Car, si nous sommes à même de nous faire une idée assez exacte de la comédie de Diphile, de Philémon, de Ménandre et d'Apollodore par les imitations de Plaute et de Térence, il n'y a pas dans le théâtre des Latins une seule pièce qui soit certainement empruntée à la Comédie Moyenne (1) et qui nous permette de reconnaître, d'apprécier les différences et les ressemblances de ces deux genres.

Mais peut-être, en procédant par élimination, parviendrons-nous à définir ce qui a fait l'originalité de la Comédie Nouvelle. Les fragments qui nous restent de la Comédie Moyenne nous indiquent, je ne dis pas tous les éléments, mais une partie des éléments, et l'on peut croire, les principaux qu'elle livra et transmit à l'art nouveau qui la remplaça. Parmi les personnages plaisants que l'une et l'autre comédie exploite, il faut d'abord citer l'éternel parasite avec ses bons mots et ses exploits de gueule ; déjà mis en scène par la Comédie Sicilienne, touché en passant par l'Ancienne Comédie des Attiques, il devint un des héros favoris de la Moyenne et de la Nouvelle,

(1) Aulu-Gelle cite pourtant Alexis parmi les comiques imités par les Latins.

qui le chargèrent en grande partie de faire rire les spectateurs. Après le parasite, c'est le cuisinier, mais le cuisinier savant qui, à force de lectures et de méditations, est arrivé à posséder la philosophie de son art. Ce sophiste en cuisine semble une création de la Comédie Moyenne, qui la passa à la Nouvelle. Puis c'est le prostitueur ou la prostitueuse, l'entremetteur ou l'entremetteuse, la courtisane, surtout la courtisane effrontée et rapace ; car on peut douter que la Moyenne Comédie, avant son contact avec celle de Ménandre, en ait jamais mis d'autre sur la scène ; c'est l'esclave enfin avec ses plaisanteries ou bouffonnes ou mélancoliques et amères. Voilà les personnages sur lesquels reposait le gros comique. On peut y ajouter, quoique son rôle n'appartînt pas, comme les précédents, à toutes les pièces, le soldat hâbleur et fanfaron. Seulement, ce personnage ne devait encore exister qu'à l'état d'ébauche dans Antiphane, Alexis et Xénarque ; il ne se développa, on peut le croire, qu'après la conquête et les guerres de l'Asie, ce pays du merveilleux.

De plus, quand nous voyons se reproduire dans l'une et l'autre comédie les mêmes titres, comme le *Puits*, la *Lettre*, l'*Anneau*, la *Femme enlevée*, l'*Héritière*, le *Fils supposé*, les *Ressemblants*, etc., il est évident que beaucoup d'intrigues ou au moins de fictions comiques ont passé de la Moyenne Comédie à la Nouvelle, qui les modifiait, les développait à sa guise, mais qui n'était pas

moins redevable à sa devancière de ces premières données ou romanesques ou plaisantes. Sans doute, beaucoup de ces fictions pouvaient être de simples cadres où l'on jetait des aventures et des intrigues très-différentes et sans rapport entre elles. Ainsi, le Φάσμα (*Apparition ou Fantôme*) de Ménandre n'avait probablement de commun avec le Φάσμα de Théognète que l'apparition d'une personne inattendue et qui faisait l'effet d'un fantôme. Car le second titre de la pièce de Théognète (1), Φιλάργυρος, suppose un tout autre sujet que celui développé par Ménandre. L'Ὑδρία ou *Cruche* d'Antiphane devait offrir une action sans autre rapport avec l'*Hydria* de Ménandre, ou au moins avec la *Marmite* de Plaute (2), que la découverte d'une cruche ou d'une marmite pleine d'or. Dans Antiphane, à ce qu'il semble, cette bienheureuse marmite ne servait guère qu'au dénoûment, en permettant à un jeune amoureux d'épouser une hétaire qui n'aurait pas dû l'être,

(1) Théognète et Ménandre sont tous les deux poëtes de la Comédie Nouvelle; ce qui n'infirme en rien mes déductions, en supposant que ce titre n'ait pas été emprunté à la Comédie Moyenne. Nous n'y trouvons pas, en effet, ce titre. Il serait toutefois téméraire d'affirmer qu'il n'y ait pas existé.

(2) Aulularia de aulula, diminutif de aula (marmite). L'*Aulularia* est donc la comédie qui a pour fondement la découverte d'une cruche (pleine d'argent) : fabula aulularia. On peut supposer, mais il n'est nullement certain que l'*Aulularia* avait le même sujet que l'*Hydria* de Ménandre.

et qui possédait toutes les vertus contraires aux vices de la classe où le sort l'avait jetée pour un moment. On sait, au contraire, le rôle considérable qu'elle joue dans Plaute, les transes que sa possession cause au pauvre Euclion, le désespoir du bonhomme, lorsqu'on l'a soustraite de l'endroit où il l'avait cachée, et le reste. Mais déjà certains titres, *la Lettre, l'Anneau*, montrent que les inventions de la Comédie Moyenne fournissaient à la Nouvelle plus que de simples cadres où elle pouvait jeter les aventures les plus diverses. La lettre dont il était question dans la comédie de ce nom devait être un signe de reconnaissance entre des parents et une jeune fille qui avait été exposée à sa naissance ou enlevée. On peut construire sur cette donnée plusieurs fables dont il serait facile de retrouver les analogues dans Philémon ou dans Ménandre et dans leurs imitateurs latins. De même, l'anneau qui jouait un grand rôle dans les pièces de la Comédie Moyenne, si nous en croyons Aristote, devait servir soit à des parents pour reconnaître leur enfant perdue pour eux depuis longtemps, soit à quelque jeune fille de condition libre pour retrouver le jeune homme qui le lui avait dérobé en lui faisant violence; et, dans ce dernier cas, il nous indique cette φθορὰ et cet ἀναγνωρισμὸς, qui entraient dans la composition du roman ou de la fable de tant de pièces de la Comédie Nouvelle. Mais ce ne sont pas seulement des commencements et des embryons d'intrigue, ce sont des intrigues tout entières que la Comédie

Moyenne transmettait parfois à celle qui lui succéda ; les *Ressemblants*, sans aucun doute, et peut-être les *Frères jumeaux*, les *Sœurs jumelles* n'étaient, sous une autre forme et par avance, que les *Ménechmes* et que l'*Amphytrion* dans sa partie comique. Les aventures pouvaient être très-différentes, plus ou moins plaisantes, et d'un comique plus ou moins fin, mais le fond de l'action était le même ; il consistait tout entier dans les méprises causées par une extrême ressemblance.

Enfin, il y a nombre de lieux communs, sur la vieillesse, sur les femmes, sur la fortune, sur les inconvénients du mariage, etc., qui n'appartiennent pas plus à l'une qu'à l'autre comédie, et dans lesquels semblent s'être complu les poëtes de la Grèce.

Quoi qu'il en soit, on peut douter que les Antiphane, les Eubule, les Alexis, les Timoclès fussent arrivés à donner à la comédie la constitution qu'elle cherchait, depuis qu'elle avait perdu le chœur et qu'elle avait cessé d'être politique et personnelle. Or, quelle était cette constitution ? Schlegel a remarqué avec une justesse ingénieuse que la comédie finit par se former en empruntant à la tragédie son action, et l'on sait, d'un autre côté, que le drame d'Euripide, en se rapprochant de la réalité, semblait aller au devant d'un genre nouveau, qui ne serait ni la tragédie, quoiqu'il affectât quelque chose de l'intérêt tragique, ni la comédie telle que l'avaient faite Cratinus et Aristophane, quoiqu'il en conservât néces-

sairement la plaisanterie et le rire, qui sont essentiels à toute œuvre comique.

La plupart des pièces d'Aristophane, à proprement parler, n'ont pas d'action et répondent assez peu à ce qu'Aristote exige de toute production dramatique, je veux dire qu'elles n'ont point « cette action d'une juste étendue, qui a un commencement, un milieu et une fin », ou une exposition, un nœud, des péripéties et un dénoûment. Ménandre et ses rivaux façonnèrent l'action comique sur les modèles que les tragiques leur fournissaient, et du même coup ils créèrent l'intérêt. Les comédies d'Aristophane sont très-gaies et très-divertissantes, mais elles n'attachent point; on ne s'y intéresse à rien, ni à personne. On rit de Strepsiade, on rit de Phidippide, on rit de Socrate; mais notre sympathie n'est éveillée par aucun d'eux, et nous nous soucions assez peu de ce qu'ils font ou de ce qui peut leur arriver. La Nouvelle Comédie, en adoptant une intrigue analogue à celle de la tragédie, joignit l'intérêt sympathique à l'amusement. Je ne sais si c'est là du prosaïsme, comme le veut Schlegel; je sais que cela répond assez bien à l'idée qu'on se fait *a priori* de toute œuvre dramatique, et je vois que tous les peuples, qu'ils connussent ou non les Grecs, ont plus goûté le genre de Ménandre que celui d'Aristophane. C'est qu'avec celui-ci nous n'avons que la comédie athénienne, et qu'avec celui-là nous avons la comédie universelle.

L'Ancienne Comédie n'est que la caricature de la

vie, lorsqu'elle n'est pas une fantaisie pure. Les hommes ne sont ni aussi laids, ni aussi bêtes qu'elle les fait ; ils conservent toujours dans leur bêtise et dans leur laideur quelque chose d'humain. Leurs actions si perverses, si ridicules, si absurdes qu'on le suppose, ont des motifs, raisonnables ou déraisonnables ; celles des personnages d'Aristophane, étant la plupart du temps impossibles, parce qu'elles se passent dans un monde tout fantastique, n'ont en général d'autre ressort que le caprice du poëte, lequel tient dans ses mains les fils qui font mouvoir des marionnettes difformes et grimaçantes. La Nouvelle Comédie substitua la peinture de la vie à sa caricature. Il suivit de là que la vraisemblance, — bien entendu, une vraisemblance relative et toute poétique, — devint de règle. Prosaïsme ! s'écrie de nouveau Schlegel. Prosaïsme, soit ! Mais j'ai vainement tâché de comprendre la différence absolue, l'espèce d'abîme, que ce critique veut mettre entre la poésie sérieuse et la poésie plaisante ; l'une, à qui la vraisemblance est imposée ; l'autre, qui n'est jamais plus plaisante ni plus poétique, par conséquent plus vraie, que lorsque toute vraisemblance est écartée, c'est-à-dire que lorsqu'elle devient absurde. Il serait trop rigoureux, je crois, de demander en tout et partout une vraisemblance exacte, et l'on doit accepter volontiers les fantaisies du poëte, pourvu qu'elles soient intelligibles, en même temps que gaies et divertissantes. Mais on peut aussi, sans

être pour cela privé du sentiment poétique, préférer le rire qui naît du vraisemblable, au rire excité par l'étrange et l'impossible ; et Schlegel, ni tous les insolents théoriciens de l'Allemagne ne me feront jamais croire que Ménandre et Molière (1) en aient été dénués, parce qu'ils ont préféré dans leurs fictions ce qui est possible à ce qui ne l'est pas.

Une conséquence de cette conception nouvelle de la comédie, c'est que les mœurs y prennent beaucoup plus de place que dans l'art aristophanesque, et que la passion étrangère à l'ancien genre fait son apparition dans la nouvelle forme du spectacle comique. Je ne dirai pas avec Plutarque, dans sa *comparaison d'Aristophane et de Ménandre*, qu'Aristophane ne savait pas peindre les mœurs ; il les peint admirablement toutes les fois qu'il le veut. Mais il est parfaitement vrai que cette exacte et vive peinture n'était pas de règle pour lui, et que, très-souvent, le langage qu'il prête à ses personnages n'est d'aucun âge, d'aucun sexe, d'aucune condition. Les faisant agir à sa guise et selon son caprice, il parle la plupart du temps à leur place ; c'est tantôt le grand poëte, tantôt le grand pamphlétaire que nous entendons : ses personnages ne sont que ses porte-voix, poétiques ou insensés à l'excès, selon la volonté

(1) Si Molière n'avait pas été français, il est probable que les théories germaniques sur la comédie seraient restées dans les limbes du possible. Elles ont avant tout la gallophobie pour raison d'être.

arbitraire ou le but politique de l'écrivain. Dans la Comédie Nouvelle, au contraire, le poëte, s'effaçant derrière ses personnages, s'efforce de leur laisser le langage qui leur convient le mieux, selon leur condition, leur âge, leur sexe, et aussi selon la passion qui les agite.

La passion était une nouveauté dans la comédie. Elle est complétement étrangère à l'art d'Aristophane; non qu'il ne soit lui-même très-passionné, mais ses personnages ne le sont pas; et j'ajoute qu'ils ne pouvaient pas l'être ou que l'ancienne comédie eût changé complétement de caractère et de nature. Car, dès qu'un personnage est passionné, il appartient à sa passion et non à la fantaisie du poëte. Il faut qu'il parle, qu'il agisse, non comme le veut le poëte, mais comme le veut sa passion. Nous quittons alors le monde fantastique où se meuvent les personnages aristophanesques, pour revenir au monde réel, qui se gouverne par ses propres lois et non par celles du poëte. La passion ne peut exister avec l'indépendance de la fantaisie et avec l'empire absolu que l'auteur dramatique s'arroge sur les actions, les pensées, les sentiments et les paroles de ses personnages; mais elle fait partie intégrante de la vive et fidèle peinture de la vie. Elle a ses côtés sérieux et ses côtés ridicules; elle amuse et fait rire, en même temps qu'elle attache par un intérêt sympathique; et le comble de l'art, à mon sens, c'est d'exciter ces deux sentiments contraires sans qu'ils se détruisent. Il m'importe peu que cela

gêne cette indépendance absolue dont Schlegel et les Allemands ont voulu faire le privilége du poëte comique. Je n'irai pas, lorsqu'il s'agit de mon plaisir, consulter les rêves saugrenus de ces distillateurs de quintessence, dont il serait enfin grand temps que la critique littéraire fît bonne et pleine justice. Si un Ménandre ou un Molière, au lieu de recourir à des fictions impossibles et à des masques ridicules, sait faire jaillir le comique du jeu même des passions et des contrariétés qui se heurtent en des êtres réels et vivants comme moi, je n'irai pas lui chercher chicane, parce qu'il m'intéresse, en même temps qu'il me fait rire; et je n'aurai pas l'impertinence de lui dénier le titre de poëte, parce qu'il est vraisemblable et vrai.

Eh bien! c'est cette vérité, cette vraisemblance morale, cette passion, en un mot cet intérêt dramatique qui était chose vraiment nouvelle dans l'art comique, et qui ne manquait guère moins, je crois, à la Moyenne Comédie qu'à l'Ancienne. Il est parfaitement vrai, comme l'écrit Meineke, que « les poëtes de la Comédie Moyenne mirent en scène des paysans stupides, de vieilles biberonnes, des joueurs de flûte ineptes, des poissonniers et des cuisiniers insipidement glorieux, des joueurs, des amoureux tout bouillants de l'ardeur du plaisir, des prostitueurs parjures, des esclaves rusés, des pères et des grands-pères grondeurs, des parasites gourmands, des soldats batailleurs au moins en paroles, des médecins charlatans et autres gens de cette espèce, par la

peinture desquels ils préludèrent à l'âge suivant de la comédie, qui est presque tout entière dans la peinture des mœurs, au point qu'il est à peine un sujet traité par la Comédie Nouvelle, dont elle ne paraisse avoir pris la première ébauche et le premier dessin à la Comédie Moyenne (1). » Mais ce que ne dit pas Meineke, c'est que ce premier dessin non-seulement n'était qu'une ébauche, mais encore qu'une ébauche gâtée et faussée par la caricature. Les Antiphane et les Alexis tenaient de la Comédie Ancienne la passion de la parodie; la plupart de leurs personnages, autant qu'on peut en juger par les fragments, au lieu de parler leur propre langage, tel que le demandait la situation, s'amusaient à contrefaire celui des tragiques ou des lyriques, et, en se moquant des autres, ils avaient l'air de se moquer d'eux-mêmes tout les premiers. Ce n'est pas ainsi que parlent des gens passionnés ni des gens qui abondent naïvement dans leur sottise, c'est-à-dire les personnages qui touchent et intéressent, et ceux qui font rire naturellement et sans le savoir, parce qu'ils sont ridicules et ne s'étudient pas à le paraître. Que la charge et la parodie reparaissent encore de temps en temps dans la Comédie Nouvelle, principalement lorsqu'elle fait parler ou les parasites, ou les artistes en cuisine, ou les soldats fanfarons, ou les esclaves qui font parade de leur malice, je ne le

(1) *Historia critica comicorum Græcorum*, p. 290.

nie pas. Mais cela est assez rare. On n'en trouverait pas d'exemple dans les fragments de Ménandre. On en trouverait moins d'exemples dans les fragments de Philémon que dans ceux de Diphile, et dans les fragments de celui-ci que dans ceux de poëtes moins distingués. En effet, plus un poëte s'attachait à peindre la vie humaine et les passions qui l'agitent et la rendent en même temps malheureuse et ridicule, plus il devait oublier tout ce comique de convention, qui abonde dans la Comédie Moyenne. La fine observation remplaça donc la parodie, et l'expérience la mémoire des livres. Tout homme qui a un peu vécu peut entendre Ménandre ; pour entendre Antiphane et Alexis, il faut avoir présente à l'esprit toute la littérature de la Grèce ; sinon, les allusions vous échappent, et avec les allusions le sel de la plupart de leurs plaisanteries. L'expression des mœurs et surtout de la passion ne pouvait manquer d'être faussée par cette habitude de la parodie, ou plutôt le poëte laissait là passion et mœurs pour s'abandonner à ses souvenirs mythologiques ou littéraires, lesquels prenaient un tour plaisant par le contraste qu'ils formaient avec la condition des personnages et avec telle ou telle situation dramatique. Il peut être plaisant, — au moins pour un moment, — de faire pousser à un Πορνόβοσκος les complaintes et les doléances d'un Oreste ou d'un Pélée, et de prêter à des cuisiniers ou à des parasites, tout fiers de leur art, le lyrisme d'un chœur ou d'un

Aucun poëte de la Comédie Nouvelle n'a traité autant de sujets mythologiques. A peine cite-t-on après lui les *Héros*, les *Myrmidons*, le *Palamède* de Philémon, le *Héros*, le *Dardanus* et le *Pseudhéraclès* de Ménandre, l'*Amphiaraus* d'Apollodore de Caryste, le *Pseudajax* d'Apollore de Géla, l'*Amphiaraus* de Phidippide, les *Muses* et l'*Assemblée des Dieux* d'Euphron. D'un autre côté, les fragments qui nous restent de Diphile ne sortent pas du ton habituel et de la manière de la Comédie Moyenne. Ce sont d'abord des parodies ou des imitations ironiques du grand style. « O toi, qui veilles et règnes sur le lieu saint de Brauron si cher aux dieux, fille de Latone et de Jupiter, Vierge à l'arc victorieux (τοξόδαμνε Παρθένε) (1), comme disent les tragiques, pour qui c'est un privilége de tout dire ou de tout faire. » Je ne sais quel prêtre — Heyne et Lobeck supposent que c'est Mélampus — crie dans quelque comédie mythologique : « Pour purifier les Prœtides et leur père Prœtus, fils d'Abas, et en cinquième lieu (2) une vieille femme avec une torche unique, avec une scylle unique, je m'approche d'autant de corps, prenant en main du soufre, du bitume, et l'onde

(1) Ἑλενηφοροῦντες et plus probablement Ἑλενηφορούσαι (*les porteuses du coffret mystique* aux fêtes d'Hélène). — Aristote renvoie aux dithyrambes et proscrit du style dramatique ces mots composés.

(2) Prœtus, ses trois filles, plus cette vieille, faisaient cinq personnes à purifier.

retentissante puisée aux sources profondes de l'Océan au cours paisible

Πολυφλοίσβῳ τε θαλάσσῃ
Ἐξ ἀκαλαῤῥείταο βαθυῤῥόυ Ὠκεανοῖο.

Air divin, envoie à travers les nuages Jupiter à Anticyre, afin que de cette punaise je fasse un frêlon. » Diphile ne pouvait s'empêcher, non plus qu'Antiphane, Alexis ou Eubule, de citer Euripide d'une façon ridicule. « Le poëte d'or Euripide, dit un parasite affamé, a prononcé bien des mots remarquables, entr'autres celui-ci : « L'indigence m'y force et mon ventre misérable. » Et notre raisonneur ne connaît pas de vase (1) plus misérable en effet. Car si l'on met dans un panier du pain et non des ragoûts, dans une corbeille des gâteaux et non des lentilles, dans une bouteille du vin et non des écrevisses, on jette indistinctement et pêle-mêle dans le ventre les comestibles qui s'accordent le moins entre eux. Voilà un parasite bien difficile, qui s'afflige et s'indigne de ce qui devrait, semble-t-il, le plus le réjouir. Les citations vraies ou fausses ne sont pas toujours amenées de cette manière un peu primitive et par trop commode. Voici un bout de scène entre la courtisane Synoris et un parasite, jouant aux dés, où du moins ce genre de plaisanterie ne vient pas

(1) *Le Parasite*, fr. 1. — Bothe propose αὖ γυῖον (membre) à la place de ἀγγεῖον (vase, cavité quelconque). Mais le développement, ce me semble, appelle ἀγγεῖον.

ex abrupto, comme s'il tombait des nues : — « Magnifique coup que celui que tu as amené. — Merci de ton compliment. Dépose une drachme (pour enjeu). — C'est déjà fait depuis longtemps. Puissé-je amener le coup d'Euripide (1). — Jamais Euripide ne sauvera une femme. Tu vois dans ses tragédies comme il les a en haine. Il adorait au contraire les parasites, car il dit : Tout homme opulent qui ne nourrit pas au moins trois convives, sans qu'ils paient leur écot, qu'il périsse (au loin) sans pouvoir obtenir le retour dans sa patrie. — Et où dit-il cela, au nom des dieux ? — Que t'importe. Ce n'est pas le drame, mais le sens que nous considérons (2). » Un autre tic littéraire, pour ne pas dire grammatical, des auteurs de la Comédie Moyenne, c'était de mettre dans la bouche de leurs interlocuteurs des mots nouveaux ou étrangers, que l'autre n'entendait pas et qu'il fallait lui expliquer. Diphile ne se défendait pas ce comique facile. « Candytalis ! que signifie ce mot ? Qu'est-ce que cela ? — C'est comme si tu disais un vase sans anse (3). » Phi-

(1) Le plus fort point qu'on pût amener et auquel on avait donné le nom d'Euripide, non pas d'Euripide le tragique, mais d'un Euripide, homme politique, contemporain de l'archonte Euclide.

(2) *Synoris*, fr. 1. — Les derniers mots de ce dialogue montrent avec quelle circonspection il faut attribuer à Euripide tout ce qu'esclaves hableurs, parasites, cuisiniers lui prêtent dans les comiques. Ils inventaient de l'Euripide au besoin.

(3) *L'homme réclamant un héritage* (Ἐπιδικαζόμενος), fr. 1.

lémon dit avec plus de vivacité, mais sans beaucoup plus de comique : « Il faudrait amener, Parménon, une joueuse de flûte ou de nabla.—Nabla, maître, qu'est-ce que cela? — Tu ne sais pas ce que c'est, le plus stupide des hommes? — Non, par Hercule !—Que dis-tu? Tu ne connais pas la nabla? Tu ne connais donc rien de bon. Et une joueuse de sambuque? (1) » Je ne trouve plus qu'une plaisanterie de ce genre dans les fragments de Diphile. Un personnage du *Tithrauste*, peut-être un militaire fanfaron, parlait de *Pristis*, de *Tragélaphe*, de *Psatiaké* et de *Labronios*. — « Ce ne sont pas des noms d'esclaves que tu nous dis là, lui disait son interlocuteur, sans doute un esclave. — Non, répliquait-il; ce sont noms de vases, par Vesta! Le labronios, enfants, vaut bien vingt statères (2). » Mais, il faut le dire, ces artifices comiques, — mots étranges et méprises sur ces mots, citations réelles ou supposées, parodies directes ou indirectes, — sont relativement peu nombreux dans les fragments de Diphile, comparés à ceux de ses devanciers, Eubule, Antiphane, Alexis, Timoclès. Les spectateurs devaient être fatigués de ces plaisanteries quelque peu pédantes, dont les poëtes leur régalaient les oreilles depuis tantôt cinquante ans. Rares déjà

(1) Μοιχὸς (l'*adultère* ou plutôt le coureur de femmes). La ou le nabla était un instrument à cordes, du genre de la harpe, comme la sambuque.

(2) 20 statères font à peu près 370 f. 80.

dans les débris de Diphile et de Philémon, elles disparaissent de ceux de Ménandre et de ses imitateurs, les deux Apollodore.

Mais s'il se rencontre rarement, dans ce qui nous reste de Diphile, des parodies ou autres artifices comiques du même genre, il ne s'y rencontre rien non plus qui sente la fine observation des mœurs et la peinture fidèle de la passion et de la vie. C'est sans doute un morceau spirituel que ce fragment de l'Ἔμπορος ou du *marchand* (1) : « C'est un excellent usage de nos Corinthiens : quand nous voyons un homme vivre toujours somptueusement, nous recherchons de quoi il vit et ce qu'il fait. S'il a du bien et que ses revenus paient sa dépense, on le laisse tranquillement jouir de la vie. S'il dépense au-delà de son avoir, on lui interdit de continuer, et s'il persiste, on le punit. Mais pour celui qui n'a rien et qui vit dans le luxe et la prodigalité, on le livre à l'exécuteur. — O ciel! — Car il ne peut vivre sans quelque mauvais moyen, tu comprends. Nécessairement il dépouille de nuit les gens, ou perce les murailles, ou est en société avec des malfaiteurs de cette espèce, ou bien c'est un dénonciateur ou un faux témoin. Ces gens-là sont une crasse dont nous nous empressons de nous laver. — C'est bien fait, par

(1) Ce titre est assez commun. — Outre le *marchand* de Diphile, on cite le *marchand* d'Épicrate (Com. M.) et celui de Philémon, imité par Plaute.

Jupiter ! Mais en quoi cela me regarde-t-il ? — Eh ! mon cher, nous te voyons chaque jour faire bombance. Avec toi, impossible à nous d'avoir un pauvre petit poisson ; tu as réduit la ville aux légumes ; encore se bat-on pour avoir du persil, comme pour le prix des concours isthmiques. Qu'un lièvre s'introduise chez nous, le voilà accaparé par toi. De perdrix et d'alouettes nous n'en voyons plus, même en l'air. Tu as fait doubler le prix des vins étrangers. » Mais en quoi cela dépasse-t-il le ton de la Moyenne Comédie ?

On pourrait se borner à la traduction de ce morceau, l'un des plus remarquables, sinon le plus remarquable, entre les fragments de Diphile. Ses malédictions contre les marchands de poisson, les plaisanteries qu'il prête à ses cuisiniers et à ses parasites, et la manière dont il conçoit ces deux espèces de personnages, n'ont rien de nouveau pour celui qui est familier avec ce qui nous reste de la Comédie Moyenne. Ainsi, l'on pourrait citer d'Antiphane, d'Alexis et d'autres, dix ou douze passages tout semblables à cette sortie contre les marchands de poisson : « Je pensais auparavant qu'il n'y a de poissonniers fripons qu'à Athènes ; mais cette espèce, à ce qu'il paraît, est naturellement et partout perfide comme une bête féroce. Il y en a ici un qui surpasse toute expression. Il nourrit sa chevelure, comme s'il l'avait consacrée à un dieu ; mais il a un autre but. Marqué au front, il se sert de ses longs cheveux comme d'un voile. Vous lui demandez combien ce

loup de mer? — Dix oboles, vous répond-il, sans spécifier l'espèce de monnaie. Puis, lorsque vous lui comptez son prix, il veut des oboles d'Égine. S'il doit rendre, au contraire, il le fait en monnaie attique, et dans les deux cas gagne sur le change (1). » Diphile est plaisant sans doute lorsque, par la bouche de son parasite, aux imprécations contre celui qui ne vous montre pas exactement le chemin, ne vous prête pas de feu pour allumer le vôtre, ou gâte l'eau de votre puits ou de vos sources, il en ajoute une nouvelle contre celui qui empêche quelqu'un de dîner (2); Mais cela rentre dans ces parodies si chères aux poëtes de la Comédie Moyenne. Alexis ou Eubule aurait pu signer ce joli passage: « Quand un riche m'invite à dîner, je ne m'amuse pas à contempler les triglyphes ou les lambris de la salle à manger, ni les beaux vases à boire de Corinthe; mais fixement j'observe la fumée de la cuisine. Si elle s'élève drüe et rapide, je me réjouis, je m'épanouis, je bats des ailes. Si elle monte oblique et peu fournie, aussitôt je sens que ce jour-là mon diner a pris la clef des champs (3). » On doit reconnaître pourtant que le parasite de Diphile parle plus sérieusement et par cela même est d'un meilleur comique que ceux de la Moyenne Comédie, qui dans leurs hyperboles ou dans leur langage savant

(1) *L'Ardélion.*
(2) *Le Parasite*, fr. 3.
(3) *Id.*, fr. 2.

ont toujours l'air de se moquer d'eux-mêmes. C'est aussi la différence que je crois remarquer entre ses cuisiniers et ceux de ses devanciers. Chez lui, ce personnage ne pose pas seulement pour l'homme d'importance ; il semble encore se prendre au sérieux. Il s'enquiert doctement et avec un flegme magistral du nombre et de la qualité des convives, afin de les servir selon leur goût. « Combien as-tu de convives, mon bon, et sont-ils tous de l'Attique ? — Et que t'importe cela, à toi cuisinier ? — C'est le point capital de notre art, ô père ! que de connaître par avance le goût des convives. Par exemple, as-tu invité des Rhodiens ? Dès l'abord, donne-leur une grande coupe de vin de feu à vider, avec une labie et des silures frits : cela flatte beaucoup plus leur palais, que si tu y mettais du myrte. — Élégante façon d'accommoder le silure ! — Si ce sont des Byzantins, arrose d'absinthe tout ce que tu leur serviras, en prodiguant l'ail et le sel ; car, à cause du grand nombre de poissons qu'ils ont dans ces parages, ils ont tous le ventre relâché et sont pleins de pituite (1). » A-t-il affaire à des vieillards ? Il recommande le vinaigre et les sauces piquantes, pour « irriter leur goût, pour en dissiper l'engourdissement et la paresse, afin que ces bons vieux mangent de bon appétit » (2) et fassent honneur au maître de la maison et surtout à son chef. Voyez-le engager un aide de service ;

(1) *La femme qui a quitté son mari*, fr. 1.
(2) *Id.*, fr. 2.

se pas ignorer quel maître il va se-
. je ne te prendrais jamais, Dracon,
lans une maison où tu ne resterais
journée à servir au milieu d'une
nie de tous les biens; car je ne vais
it de m'être enquis de celui qui fait
de la composition du repas, ou de
qu'on a invités. Je tiens un registre
nplet de toutes les maisons où je
êtement mes services, et de celles
Par exemple, pour parler, si tu
gens qui font le commerce ma-
n de navire fait-il un sacrifice
erdu son mât, vu son gouvernail
argaison à la mer, parce qu'il
même temps, au milieu de la
avec ses compagnons de route
time il leur donnera à ronger
m'empresse de le lâcher. Mais
i, arrivé de Byzance depuis
u à souffrir; il s'est enrichi,
avoir gagné dix ou douze
déboursé, il ne parle que
gros intérêts; il ne songe
r aux prostitueurs savants
l'homme auquel je m'at-
nent; je lui prends la
iter sauveur; je m'ac-
le est ma manière de
homme, fou d'amour,
de son père; aussitôt

j'accours. Mais qu'un gueux qui ne va que d'un pied tombe dans le Céramique pour faire ses emplettes, en le voyant avec les franges usées de son manteau crier à tue-tête : — Qui veut se louer pour un petit repas sans façon? — Je le laisse hurler. Il n'y a chez lui à gagner que des coups, avec un rude service de la nuit tout entière. Tu lui demandes ton maigre salaire : — Et d'abord passe-moi le pot de chambre, te répond-il... Les lentilles manquaient de vinaigre. — Tu réclames de nouveau? — Prends garde, prince des cuisiniers : il pourrait t'en cuire. — Et mille autres choses que je pourrais te conter. Mais la maison où je te mène est un lieu de plaisir. Des hétaires y célèbrent les adonisies pêle-mêle avec d'autres filles de joie. Tu pourras te remplir la panse et les poches de friandises (1). »

Toutefois, quels que soient la verve et jusqu'à un certain point le naturel de ces fragments de Diphile, nous ne sortons pas du comique de convention, familier à la Comédie Moyenne. Heureusement nous avons mieux que des débris informes pour juger le talent et l'art de notre poëte. Plaute avait traduit librement plusieurs de ses pièces et nous pouvons lire encore quelques-unes de ces imitations latines. Si la comédie des *Commorientes* de Plaute est perdue, il nous reste une scène entière des *Synapothnescontes* (2) de Diphile dans

(1) *Le peintre*, fr. 2.

(2) *Les Mourants ensemble.* C'est le titre qu'avait pris une

les Adelphes de Térence. « Les *Synapothnescontes*, est-il dit dans le prologue de cette pièce, sont une comédie de Diphile; Plaute en a fait sa comédie des *Commorientes*. Mais il y a dans l'œuvre grecque un jeune homme qui arrache une courtisane à un prostitueur; Plaute a laissé ce passage sans y toucher. Notre poëte se l'est approprié dans les *Adelphes* Il a traduit et reproduit le passage mot à mot :

. . . . . Eum hic locum sumpsit sibi (1)
In *Adelphos* : verbum de verbo expressum extulit. »

De plus, la *Casina* est faite à l'imitation des Κληρουμέναι de Diphile, et le *Rudens* ou *Cordage* à l'imitation d'on ne sait quelle pièce du poëte grec. Cela est certain pour la *Casina*, d'après le témoignage même de Plaute : « Cette comédie s'appelle en grec *Clerumenæ* (celles qui tirent au sort) et en latin *Sortientes*. C'est Diphile qui l'a écrite en grec, et Plaute avec son nom qui jappe l'a mise en latin (2). » Cela n'est pas moins certain pour le *Cordage*. Si Plaute ne le dit pas formellement, il

société formée des amis les plus fidèles d'Antoine et de Cléopâtre. On ne dit pas si, à l'exception des deux principaux personnages, les autres membres furent fidèles au serment de ne pas se survivre les uns aux autres.

(1) *Adelphes*. Prol. V, 6-10.

(2) Prol. V, 30 et sq. — La plaisanterie plus ou moins bonne sur « Plaute au nom qui jappe » ne se comprend qu'autant que l'on sait que Plautus signifiait en latin un chien à longues oreilles.

le donne suffisamment à entendre par ces mots « La ville que vous voyez, Diphile a voulu qu'el eût le nom de Cyrène :

.... Huic esse nomen urbi Diphilus
Cyrenas voluit.... (1).

Or, si Plaute ne s'est point assujéti à tradui littéralement et servilement les pièces grecqu qu'il faisait passer en latin, il a dû changer bi peu de chose à l'économie générale du dram Cela ne fait aucune difficulté, je crois, pour *Cordage*. Le prologue de la *Casine* semble, contraire, annoncer qu'il s'y était permis les pl grandes libertés avec son modèle ; car, cho étrange, l'analyse que ce prologue donne de pièce latine n'y convient qu'à moitié. Je la tr duirai donc, parce qu'elle me semble restituer fable entière de la comédie grecque, fort écourté par l'imitateur. « Ici (montrant la maison c Stalinon) demeure un vieux mari ; il a un fils lequel demeure avec son père dans la maison. ce vieillard appartient un esclave qui est gisa dans une maladie... Qu'est-ce que je dis, pa Hercule ! gisant dans son lit, il ne faut pas ment Cet esclave, il y a de cela seize ans, aperçut à l

(1) Prol. V, 32. — Ce vers du prologue prouve que Naude dans l'avant-propos de sa traduction du *Cordage*, s'e trompé en attribuant à Philémon la pièce grecque imitée pa Plaute.

lueur du crépuscule naissant une femme qui exposait une petite fille ; il l'aborde et la prie de lui donner l'enfant ; elle la lui donne et il l'emporte aussitôt à la maison. Il la donne à sa maîtresse, lui demande d'en prendre soin, de l'élever ; la maîtresse s'en charge et elle en fait l'éducation avec le zèle d'une mère ou peu s'en faut. Quand la jeune fille fut grande et vint en âge de plaire, voilà que le vieillard s'en éprend éperdument, et le fils fait de même. Tous les deux arment leurs légions, le père contre le fils, le fils contre le père, à l'insu l'un de l'autre. Le vieillard a mis en avant son fermier, avec ordre de la demander en mariage, comptant bien, si son homme réussit, se préparer d'agréables veilles hors du logis, en cachette de sa femme. Le fils fait agir son écuyer pour demander aussi mariage, ne doutant pas que, si l'affaire s'arrange, il tiendra ce qu'il aime dans son bercail. La mère a deviné les projets d'amour du vieillard ; elle s'est rangée du parti de son fils. Mais le vieillard s'est douté qu'il avait en son fils un rival, rival dangereux ; il l'a envoyé en pays étranger pour s'en défaire. La mère, qu'on n'abuse pas, protége l'absent, comme si de rien n'était. N'attendez pas qu'il paraisse ici dans la comédie ; il ne reviendra pas à la ville. Ce n'était pas l'idée de Plaute ; il a rompu un pont qui se trouvait sur la route du jeune homme... (1). Revenons à la jeune fille exposée dans son enfance,

(1) Prol. V, 35-66.

et que les deux esclaves se disputent avec tant d chaleur. A la fin, elle se trouvera pure, de con dition libre, fille d'un citoyen d'Athènes (1). » E bien ! je dis que cette analyse n'est point celle d la pièce de Plaute, mais de la pièce de Diphil L'auteur latin s'est attaché si exclusivement à l partie satirique et comique du drame, il l'a telle ment développée, qu'il a retranché toute la parti romanesque et sentimentale, pour ne pas tro allonger sa comédie (2). Il en a donc supprimé l dénoûment, qu'il fait annoncer simplement pa *le chef de la troupe*, au lieu de le mettre e action : « Spectateurs, si vous voulez savoir ce qu doit se passer encore dans cette maison, nou allons vous le dire. On découvrira que Casine es la fille du voisin, et elle épousera le fils de notr vieux maître (3). » Retranchant la reconnaissanc qui amenait ce dénoûment, il n'avait pas besoi de cet esclave malade dont nous parle le *Prologu* et dont il n'est pas question dans sa pièce. I n'avait pas beaucoup plus besoin du fils; il l laisse à la campagne ou à l'étranger, au lieu de l ramener à la ville et comme sur le champ d bataille, pour soutenir les droits de son amour :

> Is (ne exspectetis), hodie in hac comœdia,
> In urbem non redibit : Plautus noluit..... (4).

(1) Prol. V, 79-82.

(2) « Hanc ex longa longiorem ne faciamus fabulam » (806)

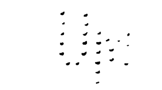
(3) V. 812-814.

(4) Prol. V, 64-65. — Naudet a bien vu dans la dernièr page de son avant-propos que ces mots « Plautus noluit

Mais ces retranchements jettent sur la marche de l'action une obscurité qui ne devait pas exister dans le drame grec. Je dis plus : ils nous dérobent en partie le sujet qui était une de ces rivalités amoureuses entre un père et son fils, si fréquentes dans le théâtre grec et que Plaute nous montre dans l'*Asinaire*, dans le *Marchand*, dans les *Bacchis*. On voit bien que, par un ignoble marché, le barbon Stalinon veut marier Casina à son esclave et fermier, Olympion, pour la posséder lui-même. Mais on ne voit pas qu'il la dispute à son fils Euthynique, ni qu'il y a, pour déjouer ses amours hors de saison, conspiration entre Euthynique, sa femme Cléostrate, et Charinus, l'écuyer de son fils. Non moins comique sans doute que la pièce du poëte grec, celle de Plaute est beaucoup moins claire dramatiquement et moins bien conduite. Quoi qu'il en soit, la *Casina* et le *Cordage*, pièces certainement imitées de Diphile, nous assurent qu'il était un des poëtes de la Nouvelle et non de la Moyenne Comédie.

J'ajoute qu'il avait dû porter les caractères de cette nouvelle forme de l'art jusque dans les sujets qui semblent appartenir plus spécialement à la Comédie Moyenne. Si le titre des *Lemniennes* n'est pas simplement un titre, comme l'*Andrienne* ou le *Carthaginois*, et s'il se rapporte à l'ancienne tradition mythologique de Jason et des femmes

indiquent que Plaute a profondément modifié l'œuvre de son modèle grec. Mais il aurait dû ajouter que cela résulte non-seulement de ces mots-là, mais de tout le Prologue.



de Lemnos, Diphile avait dû singulièrement rajeunir ce sujet et l'accommoder aux nouvelles exigences de la scène, pour que Turpilius le transportât sur le théâtre de Rome. La *Sapho*, du même poëte grec, ne paraît pas avoir eu cet honneur ; mais elle n'avait du moins rien de commun avec la *Sapho* d'Antiphane, pièce toute littéraire où l'illustre Lesbienne était représentée proposant et expliquant des logogriphes, ni sans doute avec celle d'Amphis et celle de Timoclès, sur lesquelles nous ne savons rien. Passant par dessus la chronologie, Diphile représentait Archiloque, homme du VIII[e] siècle, et Hipponax, homme de la seconde moitié du VI[e], comme amoureux de Sapho, qui vivait sur la fin du VII[e]. La rivalité des deux amants, dont Sapho probablement se moquait, ramenait la fable de cette pièce aux habitudes de la Nouvelle Comédie.

Diphile était-il entré de lui-même dans cette voie ou bien avait-il, vers le milieu de sa carrière dramatique, subi l'influence de Ménandre ? Question insoluble, puisque, dans la perte de ses œuvres et dans l'ignorance de la date précise où chacune a paru, il nous est impossible de savoir s'il a eu plusieurs manières ou s'il n'en a eu qu'une seule, celle que nous pouvons deviner d'après les imitations de Plaute.

La même question se représente pour Philémon, avec le même embarras d'y répondre (1). Lui

(1) M. Guillaume Guizot, dans son remarquable travail sur

Il recherchait autant que Plaute le gros comique, en quelque sorte voyant et bruyant. Et cependant Ménandre était son modèle de prédilection. Deux faits seulement sont certains, et je crois qu'on n'en peut rien conclure : 1° Térence n'a jamais imité Philémon ; d'où l'on est en droit d'inférer, non que Philémon avait plus de verve comique que Ménandre, le modèle préféré du poëte latin, mais que sa manière n'allait pas à l'esprit délicat de Térence ; 2° Philémon l'emporta souvent sur son rival dans les concours comiques ; mais je n'en conclurais pas qu'il avait dans ses qualités comme dans ses défauts quelque chose de plus populaire. J'en conclurais simplement qu'il était plus approprié au goût et à la mode littéraire de son temps, encore tout engagé dans les habitudes de la Comédie Moyenne. Car les siècles suivants semblent avoir vengé Ménandre : si nous en croyons Plutarque, il était partout représenté aux applaudissements de la foule comme des connaisseurs ; et ce dire de Plutarque semble confirmé par les inscriptions, malheureusement encore trop rares, où nous trouvons quatre reprises de Ménandre contre une de Diphile, une de Philémon et une de Promachos. Il y a plus : l'auteur du *Traité de l'Élocution* déclare non-

par Cécilius : l'*Andrienne*, les *Adelphes*, l'*Androgyne*, la *Femme à la grosse dot*, les *Imbriens*, la *Pleureuse à gages*, les *Fêtes de Vulcain*, l'*Armateur*, le *Collier*, le *Sacrifice nuptial*, les *Synéphèbes*, la *Nourrice*, *Hymnis*, et l'*Enfant supposé*.

seulement que Ménandre écrivait ses pièces d'un style éminemment propre à la représentation théâtrale, et que, cherchant à rendre les secousses rapides des passions, il négligeait souvent les particules et les conjonctions qui allongent la phrase et retardent son élan; mais encore, ce qui renverse toutes nos suppositions modernes, que les comédies de Philémon brillaient plus à la lecture qu'à la représentation, tandis que celles de Ménandre gagnaient au mouvement de la scène et au jeu des acteurs une animation et un intérêt, que la simple lecture ne faisait pas suffisamment ressortir (1).

Laissons donc chacun à sa place, et, sans bouleverser les rangs, essayons de tirer des débris qui nous ont été conservés quelque lumière sur la nature du talent des poëtes comiques.

Philémon avait un goût si passionné pour Euri-

(1) C'est ainsi du moins que M. G. Guizot interprète et paraphrase ces mots du § 193 de Démétrius : « Le discours sans liaisons (et conjonctions) est peut-être plus propre aux débats; on l'appelle aussi théâtral. Le manque de liaison anime le jeu théâtral, tandis que la diction de l'écrivain est plus faite pour la lecture ; or, elle est mieux liée et comme cimentée par les conjonctions. C'est pour cela qu'on joue Ménandre qui, la plupart du temps, néglige ces particules de liaison et qu'on lit Philémon : 'Εναγωνιος μὲν οὖν ἴσως μᾶλλον ἡ διαλελυμένη λέξις, αὐτὴ καὶ ὑποκριτικὴ καλεῖται. Κινεῖ γὰρ ἡ λύσις · γραφικὴ δὲ ἡ λέξις ἡ εὐανάγνωστος, αὐτὴ δέ ἐστιν ἡ συνηρτημένη καὶ οὖν ἠσφαλισμένη τοῖς συνδέσμοις · Διὰ τοῦτο δὲ καὶ Μένανδρον ὑποκρίνονται λελυμένον ἐν τοῖς πλείστοις, Φιλήμονα δ'ἀναγινώσκουσιν. »

isait dans un de ses drames : « S'il
ne quelques-uns le pensent, du sen-
s la mort, je me pendrais et je
ntiers un terme à ma vie, pour qu'il
né de voir Euripide (1). » Il a dû
la contexture de ses fables, et l'on
est pas la partie la plus irréprochable
e. Pour donner plus de variété et de
la tragédie, il a multiplié et com-
nements; et cela surcharge et em-
on, au lieu de la rendre plus réelle
ite. Et pourquoi ? C'est que ces
pendent moins d'une nécessité in-
les fait sortir les uns des autres,
onté arbitraire du poëte, qui les
s rattache ensemble par des liens
actices. J'ai peur qu'il n'en ait été
ne dans les comédies de Philémon.
ans doute la fable de ses pièces
rieux et de dextérité qu'Antiphane
on peut croire qu'il ne se laissait
rs de sa route par le caprice de la
poëte est bien plus guidé par ses
ar la logique des situations. Mais
ette partie de l'art sa perfection
t de tirer, grâce aux oppositions
au jeu des passions, les consé-
es d'une situation donnée ? On
et par ce côté il tenait encore

à la Comédie Moyenne, quoiqu'il soit allé bien au-delà.

Sa passion pour Euripide se rencontrait encore en un point avec les habitudes de la Moyenne Comédie. Euripide n'est pas seulement sentencieux, il aime à disserter, et il pousse cette manie jusqu'à l'amour de la polémique. Philémon reprit la guerre de ses devanciers contre les systèmes philosophiques et leurs auteurs. Il ne se contente pas de les piquer en passant, comme dans ces deux mots sur Cratès le Cynique : « L'été, il portait un manteau épais ; l'hiver, un manteau troué, afin de s'exercer à la patience (1) » ; ni même de railler longuement leurs opinions, comme dans ce développement : « Les philosophes cherchent, à ce que j'entends dire (et perdent beaucoup de temps à cela), ce que c'est que le bien, et ils ne l'ont point encore trouvé. Les uns disent que c'est la vertu, d'autres la prudence, et ils débitent toutes sortes de choses embrouillées, excepté ce qu'est le bien effectivement. Moi, je viens de le trouver en vivant dans mon champ et en fouissant la terre. C'est la paix, ô Jupiter bien-aimé. Quelle déesse charmante et amie des hommes ! Mariages, fêtes, parents, enfants, amis, richesse, santé, pain, vin, plaisir, elle nous donne tout ; ces biens viennent-ils à manquer, toute la vie des vivants n'est plus qu'une mort générale (2). »

(1) Fr. inc., 53.
(2) *Le Roux* (Πύῤῥος).

...igé toute une comédie ...s sous ce titre même : ... que trois vers contre Zénon ... Celui-ci enseigne une philo- ... il apprend à mourir de faim et ... Pour toute nourriture, des figues ... pour boisson, de l'eau claire. » En ...ie pièce, Philémon suivait les habi- ...la Moyenne Comédie, qui tenait elle- ... Aristophane et de ses émules cette haine ...ibre pensée ; et il fut suivi à son tour par ...u. Damoxène et Theognète, qui se plurent à ...celer les Stoïciens et les Épicuriens de leurs plaisanteries plus ou moins piquantes. Cette haine de la philosophie est tout ce qui restait de la liberté au théâtre, comme la philosophie est elle-même tout ce qui restait dans la réalité de l'ancienne liberté grecque (1). Car je ne puis pas plus voir une réapparition de la comédie politique dans la vive sortie de Philippide contre Stratoclès et les autres flatteurs de Démétrius Poliorcète, que dans les injures et les calomnies qu'Archédicus prodiguait contre Démocharès, neveu de Démosthène, pour faire sa cour à Antipater et à Cassandre (2). Mais, pour ne pas nous écarter de Philémon, pourquoi en voulait-il à la philosophie ?

(1) *Les Philosophes.*

(2) Meineke, 437-439, insiste beaucoup trop, ce me semble, sur les personnalités dans la Nouvelle Comédie ; elles n'y sont qu'un accident.

Ce n'était point par passion politique, comı Aristophane ; le parti des *Bons* avait en gran partie, à cette époque, passé avec armes et b gages à la philosophie. C'était encore pour plai au peuple, qui conservait ses vieux préjug contre la raison, et qui, incrédule à la foi d ancêtres, se jetait sur toutes les superstitions l'Asie. Car Philémon est un sceptique, comı tous les comiques de ce temps ; ce qui ne l'e pêchait pas de dire gravement : « Ne cherc point à connaître ce qu'est Dieu ; c'est une impi de vouloir connaître celui qui ne veut pas ê connu (1). » Et ailleurs : « Crois en Dieu et l'hono sans chercher à le connaître ; car tu n'y gagner rien que la peine de tes recherches. Qu'il soit qu'il ne soit pas, ne désire point de le savo mais honore-le comme s'il existait et qu'il toujours présent (2). » C'est une chose curieuse q cette persistante aversion des poëtes comiq pour les idées nouvelles : qu'ils appartiennent l'Ancienne, à la Moyenne ou à la Nouvelle (médie, ces incrédules ne peuvent supporter ce qui dérangent les vieilles opinions dont eux-mêm ils se moquent avec toute licence.

Un autre reste de la Comédie Moyenne d Philémon, c'est l'habitude de prendre ou un usa ou une tradition, ou une maxime pour objet ses réflexions, sérieuses ou ironiques. « Pour m

(1) Fr. inc., 86.
(2) Fr. inc., 26.

dit-il quelque part, que Niobé ait été changée en pierre, par les dieux! je ne l'ai jamais cru, et je ne croirai jamais qu'un être humain puisse devenir pierre. Mais, sans doute accablée de maux et succombant à sa douleur, elle ne pouvait parler à personne, et c'est pour cela qu'on a dit qu'elle était devenue pierre » (1). Ce tour n'est pas moins froid: « Crois-tu que la corne d'Amalthée soit, comme le représentent les peintres, une corne de bœuf? Non, elle est d'argent. Quand tu la possèdes, dis ce que tu souhaites, et tout te viendra en abondance, amis, défenseurs, témoins, aimables familiarités (2). » Sans être proprement des parodies, des réflexions de ce genre rappellent l'habitude de la parodie, et quoique ce dernier procédé soit rare dans les fragments de Philémon, il s'y rencontre pourtant. N'est-ce pas une parodie que cette apostrophe au législateur d'Athènes? » Tu as imaginé, Solon, une chose utile à tous les hommes; car on rapporte que tu as le premier trouvé cette chose vraiment démocratique, par

(1) Fr. inc., 16.

(2) *L'Aile* (Ητερυγον), fr. 1. — Voici encore une réflexion littéraire très-juste, mais qui me paraît bien longue dans une comédie: « Quiconque ne dit rien de ce qu'il faut, lors même qu'il ne prononcerait que deux syllabes, appelle-le prolixe. Mais n'accuse point de longueur celui qui parle juste, quand même il parlerait beaucoup et longtemps. Témoin Homère: il écrit des myriades de vers, et personne pourtant ne pourrait reprocher à Homère d'être long. » Fr. inc., 11.

Jupiter, et vraiment salutaire (1). » Et quelle
cette invention δημοτικὸν καί σωτήριον ? C'est l'é
blissement de maisons où pût s'assouvir la lux
publique. La parodie est encore évidente, mais
suis loin de la blâmer, dans ce monologue de je
sais quel cuisinier, qui se souvient du dé
de la Médée d'Euripide : « Quel désir me pre
de raconter au ciel et à la terre comment
poisson était préparé ! Car, par Minerve, il
doux de réussir dans ses entreprises. Comme
poisson était tendre, tel que je l'ai servi, sa
l'empoisonner de fromage ni le dorer des faus
couleurs ! Cuit, il semblait encore vivant. J
conduit le feu avec tant de ménagement et
douceur qu'on ne le croira jamais. Vous avez
parfois une poule saisir un morceau trop gr
Elle court çà et là en rond, veillant sur sa pr
et cherchant à l'avaler. D'autres la poursuivent.
en fut de même. Le premier qui connut le go
de mon poisson, bondit et s'enfuit en l'emporta
autour de la salle; les autres le poursuivaient
toutes jambes. Spectacle digne qu'on poussât d
ah ! Les uns en attrapent une bouchée, d'aut
n'en peuvent rien avoir, d'autres finissent p
tout enlever. Encore on ne m'avait donné que d
poissons d'eau douce, nourris de limon. Qu'eû
ce été, ô Jupiter sauveur, si j'avais eu ou

(1) *Les Adelphes*, fr. 1. — C'est une parodie du genre
celles que les Grecs appelaient *paratragédies*, où l'on pre
le ton tragique et emphatique pour dire quelque chose
plaisant.

scarus, ou le glaucisque de l'Attique, ou le câpre d'Argos, ou le congre de la chère Sicyme, ce poisson que Neptune porte dans l'Olympe pour les festins des dieux. Alors, grâce à mon génie, autant de convives, autant de dieux. J'ai trouvé le secret de l'immortalité; il n'est pas de mort que ne puisse rappeler à la vie la seule odeur des mets préparés par moi (1)! »

Toutefois, vu les succès constants de Philémon, confirmés par l'estime que les anciens critiques faisaient de son art et de sa verve, il est à croire que ces restes de la Moyenne Comédie ne faisaient pas le principal de sa manière. Mais ici nous ne nous trouvons pas dans un médiocre embarras. Philémon est célèbre par sa gaîté, et nous ne trouvons guère dans ses fragments (c'est là une des trahisons des morceaux choisis) qu'un Philinte assez morose. Comme Philinte, il veut que l'on supporte doucement la méchanceté des hommes et les maux attachés à la condition humaine. Mais il voit la vie sous un jour sombre et lugubre, qui eût fort déplu à Philinte, homme du monde et esprit modéré. Voici le ton des méditations de Philémon : « Si tu sais ce qu'est l'homme, tu seras assez heureux. Un tel est mort? N'y vois rien de terrible. Une telle a accouché? Une telle a fait une fausse couche? Celui-ci ne réussit pas? Celui-là tousse? La nature veut et porte toutes ces choses; évite seule-

(1) *Le Soldat.*

ment de t'en chagriner (1). » — Toutes les fois qu'un de nous, sortant des portes de la ville, aperçoit les sépultures qui bordent le chemin, qu'il réfléchisse en lui-même que chacun de ces hommes, couchés là, se disait : « Je courrai la mer, je planterai, je possèderai une belle maison que j'aurai bâtie (2). » — Syra, eh! Syra! — Hein! que me veux-tu? — Comment te va? — Ne fais jamais cette question quand tu rencontreras un vieux ou une vieille : dis-toi aussitôt qu'il va mal (3). »

Aussi sentencieux, aussi triste que Ménandre, mais avec moins de mélancolie et avec plus de morosité, Philémon n'a pas dans le trait la gracieuse et expressive sobriété de son rival. Il disserte, il est diffus. Voyez ce long passage : « Si nous étions sincères, nous avouerions que, de tous les animaux, il n'y en a pas de plus misérable que l'homme. Consumant sa vie en soins inutiles, il est toujours dans le tracas, et toujours se travaille. Les autres animaux, la terre bienveillante leur donne la nourriture de chaque jour, qu'elle leur procure d'elle-même. Nous, quand elle a reçu la semence, c'est à peine si elle nous rembourse le capital ; pour ne pas nous en payer l'intérêt, elle a toujours quelque défaite, ou l'excès de la chaleur ou la gelée. C'est peut-être

(1) Fr. inc. 22.
(2) Fr. inc. 21.
(3) Fr. inc. 30.

parce que, étant les seuls à la tourmenter sans cesse et à la mettre sens dessus dessous, elle se venge de nous par cette banqueroute (1). » Il y a plus de verve dans cette sortie, mais elle est toujours un peu longue : « O trois fois fortunés et bienheureux les animaux qui ne raisonnent pas de ces choses. Ils ne s'intentent pas de procès; ils ne souffrent pas de maux empruntés. La nature que chacun d'eux apporte en naissant est la loi qu'il suit. Nous autres hommes nous nous sommes fait une vie non vivable. Nous sommes esclaves des opinions, fruit de l'invention des lois, esclaves de nos aïeux, esclaves de notre postérité. Impossible d'échapper au mal; nous trouvons toujours quelque raison pour nous rendre malheureux (2). »

J'aime mieux Philémon, lorsqu'il exprime en quelques paroles brèves et épigrammatiques les résultats de ses observations, quelque peu gais qu'ils puissent paraître : « Examine bien : il n'y a pas de médecin qui désire voir ses amis en bonne santé, ni de militaire qui désire voir l'État tranquille (3). — Tu n'es plus un homme, mais un soldat qu'on engraisse comme une victime, pour être sacrifié, l'occasion venue (4). — Ne dis pas que tu vas donner; on ne donne pas lorsqu'on le dit, et l'on empêche les autres de donner (5). »

(1) Fr. inc. 4.
(2) Fr. inc. 8.
(3) Fr. inc. 44 *a*.
(4) Fr. 63.
(5) Fr. 72.

Philémon trouve des mots ingénieux et pleins de grâce pour exprimer les délicatesses de la bienfaisance. Celui-ci est trop précieux et trop contourné : « Tu avais bien fait en donnant, tu as mal fait en le reprochant. Tu détruis la richesse de ton œuvre par la pauvreté de tes paroles, en te glorifiant d'un don fait à un ami. Tu étais roi par ton action ; par tes paroles, tu deviens meurtrier (1). » Mais cet autre me paraît aussi expressif qu'ingénieux : « Si tu couvres la nudité d'un pauvre, tu la mets bien plus à découvert en lui reprochant ton bienfait (2). » Philémon a devancé le mot de Virgile, ce mot le plus beau peut-être qui ait été écrit par des hommes :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

« Par le pâtir apprends à compatir. Car un autre pour avoir pâti compatira à ta souffrance (3). » La pensée y est, l'expression aussi; le tour seul est trop philosophique et pas assez affectueux :

Ἐκ τοῦ παθεῖν γίνωσκε καὶ τὸ συμπάσχειν ·
Καί σοι γὰρ ἄλλος συμπαθήσεται παθών.

Et, pour en finir, citons encore ce mot sur l'esclavage : « Quoique esclave, il est de la même chair que toi :

Κἂν δοῦλος ᾖ τις, σάρκα τὴν αὐτὴν ἔχει.

(1) Fr. inc. 18.
(2) Fr. inc. 83.
(3) Fr. inc. 51 *b*.

Car personne n'est esclave par nature; c'est la fortune qui a asservi son corps. »

Mais toutes ces citations, qu'il serait facile de multiplier, montrent le penseur et l'écrivain; elles ne montrent pas l'artiste et le poëte comique. Je ne crois pas que dans tous les fragments que nous avons il y ait, je ne dis pas l'esquisse de la fable d'une seule pièce, mais l'indication claire d'une seule scène. Pour se faire quelque idée de l'art de Philémon, il faut jeter les yeux sur l'*Homme aux trois écus* et sur le *Marchand* de Plaute, je voudrais pouvoir ajouter avec certitude, sur les *Bacchis*, l'une des comédies les plus spirituelles, sinon les plus morales de l'antiquité. Mais le prologue de cette pièce, qui seul nous autoriserait à en rapporter l'original à Philémon (1), loin d'être de Plaute, n'est même pas d'un ancien. Le *Trinumus* ou l'*Homme aux trois écus*, qui portait en grec le titre du *Trésor*, est une des rares comédies de ce temps où ne paraisse ni parasite, ni esclave fripon, ni courtisane, ni prostitueur ou prostitueuse, et où tous les personnages, même le dissipateur, sont pleins de

(1) Philemo græcam olim dedit fabulam.
Hanc, qui græcissant, Evantides nuncupant.
Plautus, qui latinissat, vocat Bacchides.

Les *Evantides* n'étant citées par aucun auteur de l'antiquité, on peut mettre en doute que Philémon ait donné une pièce de ce nom. — Pour les deux autres pièces, voir le Prologue de *Trinumus* (portant en grec le titre de Θησαυρὸς ou *Trésor*), v. 18-20, et le Prologue du *Marchand*, v. 9-10.

bons sentiments. Charmide, voyant sa fortune ébréchée par les folies de son fils Lesbonicus, est parti à l'étranger afin de la réparer, en confiant son fils et sa fille à son ami Calliclès, auquel il a révélé le secret d'un trésor qu'il laissait caché dans sa maison, dans la crainte que sa fille ne fût réduite à la mendicité par les dépenses de Lesbonicus. Celui-ci a été bientôt réduit à vendre la maison paternelle; mais c'est Calliclès qui l'a achetée pour mettre le trésor en sûreté. Le jeune fou est à peu près ruiné et sans ressource; heureusement il a un ami généreux, Lusitélès, qui, pour le tirer de la misère, lui demande la main de sa sœur. Il refuse de marier sa sœur sans dot; et malgré la résistance de Lusitélès, malgré les objections de son fidèle esclave Stasime, il se défera, en faveur de sa sœur, d'un champ, le seul bien qui lui reste de la fortune paternelle. Ce n'est pas non plus le compte de Calliclès que la fille de son ami se marie sans dot: mais comment recourir au trésor sans être vu, surtout sans éveiller les soupçons du dissipateur? Il imagine, sur les conseils de son voisin Mégaronide, de se faire envoyer de la part du père un homme (1) qui, avec des lettres et pour lui et pour Lesbonicus, est censé apporter la dot de la fille. Mais cet envoyé supposé est arrêté à la porte

(1) C'est ce personnage secondaire qui donne à la pièce de Plaute son titre de Trinumus, parce qu'il a reçu trois écus pour jouer son rôle d'envoyé de Charmide.

même de Calliclès par un vieillard qui lui prouve qu'il n'est qu'un fripon. C'est Charmide de retour. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le mariage s'achève heureusement et que, de plus, Charmide propose d'unir la fille de Calliclès à Lesbonicus, qui jure de renoncer désormais à ses folies de jeunesse. Toute cette fable vient évidemment de Philémon. Je retrouve dans cette pièce une autre marque du modèle grec; tout le monde y moralise, Mégaronide, Calliclès, Lusitélès et son père Philton, Stasime, même le dissipateur Lesbonicus, et cette morale un peu pesante est sans gaîté. Ce n'est pas le défaut de Plaute, qui pousse habituellement le comique jusqu'à la bouffonnerie. Il vient donc de l'original; ce qui s'accorde parfaitement avec le ton assez morose que nous avons relevé dans les fragments grecs de Philémon. L'autre pièce, empruntée certainement par Plaute au comique grec, le *Marchand* (1), a un tout autre caractère. Elle a pour sujet la rivalité amoureuse d'un père et de son fils, et répond assez bien à cette moralité que nous trouvons dans nos fragments: « Vieillard, renonce aux pensées et aux sentiments de la jeunesse, et ne va pas traîner dans l'opprobre l'honneur de tes cheveux blancs (2). » Sans en résumer la fable, je ne ferai que deux remarques,

(1) Même titre en grec : Ἔμπορος.
(2) Fr. inc., 88.

Γέρων γενόμενος μὴ φρόνει νεώτερα.
Μηδ' εἰς ὄνειδος ἕλκυε τὴν σεμνὴν πολιάν.

l'une sur le sujet même, l'autre sur quelques moyens empruntés par les comiques à la tragédie. Les comiques athéniens de la fin du IVe siècle et ceux du IIIe, si l'on en excepte peut-être Ménandre, paraissent s'être complu à placer les pères dans une situation assez scabreuse vis-à-vis de leurs fils. L'*Asinaire* de Plaute empruntée à Démophile, la *Casina* tirée de Diphile et les *Bacchis*, dont l'original était peut-être une pièce de Philémon, sont, avec le *Marchand,* des témoignages constants de la tendance à compromettre la dignité paternelle dans une lutte de folie et de désordre, où elle ne devrait jamais descendre. Ces pièces étaient-elles la représentation fidèle de la vérité? Plaute devançait certainement par ses peintures la corruption de son pays et de son temps : Rome n'en était pas encore là, quoiqu'elle perdît déjà de son antique austérité. Mais Démophile, Diphile et Philémon attaquaient un désordre qui, pour être rare, n'en était pas moins réel à Athènes, et qui eût toujours été vraisemblable, alors même qu'il ne se serait pas réalisé. L'égalité avait passé de la cité dans la famille; et le père, pour ne pas paraître un fâcheux et un rustre, vivait avec ses fils dans une familiarité et une camaraderie qui pouvaient aller loin. Nous reviendrons là-dessus à propos de Ménandre. Qu'il nous suffise, pour le moment, de signaler le fait qui a donné naissance aux quatre pièces imitées par Plaute et, sans doute, à bien d'autres que nous ne connaissons pas. Nous trouvons, d'un autre côté, des moyens

dramatiques qui ne sont pas habituels à la comédie. Elle avait pris à la tragédie ses obscurités sur l'identité des personnages et ses reconnaissances, la plus ordinaire des péripéties ; mais elle lui laissait généralement ses oracles et ses songes prophétiques et menaçants, ainsi que la peinture de certains états violents de l'âme, tels que la folie. Démiphon, dans le *Marchand,* a un songe, comme Démonès dans le *Cordage,* et, de plus, son fils Charin, auquel il a soufflé sa maîtresse, éprouve ou feint d'éprouver un accès de folie furieuse. Peu importe que cette folie et ce songe soient grotesques au lieu d'être terribles. Il n'en reste pas moins que Philémon, comme Diphile, ne craignait pas d'emprunter à la tragédie des moyens dramatiques, qui paraissent étrangers à leur rival Ménandre. Nulle trace ni dans ses fragments, ni dans les quatre comédies que lui a empruntées Térence, de personnages frapppés d'aliénation ; et s'il a mis des songes dans quelques pièces ridiculisant la superstition, ce n'était pas comme moyen dramatique, mais pour montrer le néant des fausses croyances qui s'y rattachaient.

L'Homme aux trois écus et surtout le *Marchand* nous font donc connaître quelque chose de l'art de Philémon, sur lequel les fragments nous laissent absolument sans lumière. Il avait incontestablement le génie comique ; mais ce comique était plus grossier que celui de Ménandre ; il consistait en situations violentes qu'une observation plus exacte des mœurs lui eût fait éviter. Un père peut

se trouver accidentellement en rivalité d'amour avec son fils, surtout s'il ne connaît pas la passion du jeune homme pour la belle : ce qui est le cas de Démiphon dans le *Marchand;* mais, à moins d'avoir perdu toute pudeur paternelle, il n'irait pas l'acheter lui-même à son fils, même en feignant d'agir pour un autre. J'en dis autant de la scène finale. S'il convenait que le barbon amoureux fût humilié, ce n'était pas par un jeune homme, tel qu'Eutique, l'ami de Charin. Quand le comique ne résulte pas de l'étrangeté des situations, il est presque toujours artificiel. Charin prenant, déposant, reprenant ses habits de voyage, selon que les paroles d'Eutique favorisent ou contrarient son amour, devait être fort divertissant à la scène; à la lecture, il n'est plus que déraisonnable et burlesque sans motif; aussi nous le représente-t-on dans un accès de folie. Retranchez, d'un autre côté, certaines réticences et certaines insolences toutes conventionnelles du rôle des esclaves, et leur rôle perdra beaucoup de son comique. Plaute, c'est-à-dire Philémon, leur fait souvent dire ce qu'ils ne devraient pas dire, pour exciter le rire quand même; et si l'on devait rendre les Bacchis au comique Grec, il faudrait ajouter qu'il prête à ses esclaves des plaisanteries pédantesques qui sentent plus la Moyenne Comédie que la Nouvelle. Sa fable, mieux composée que ne devait l'être généralement celle d'Alexis et d'Antiphane, se développe aisément et avec prestesse, dès que l'on a admis certaines suppositions.

Dans le *Marchand*, la complaisance de Lysimaque pour les amours de son vieux voisin amène tout naturellement les incidents qui suivent, la découverte par son fils Eutique de Pasicompsa, dont Charin a perdu la trace, la rencontre de Syra, suivante de sa femme Doripe, avec les cuisiniers qui viennent préparer le festin pour Démiphon et sa conquête, le cruel embarras où le jette le retour de Doripe qu'il croyait encore à la campagne, et enfin le dénoûment qui enlève Pasicompsa au barbon pour la rendre au jeune homme. Mais cette complaisance est bien peu vraisemblable. Je ne dis pas seulement que le vieillard ne devait pas s'y prêter par respect pour lui-même. Mais, si sa femme était absente, son fils était là, devant lequel il devait rougir et craindre d'introduire une courtisane, pour lui-même ou pour un autre, sous le toit conjugal. Enfin, on peut remarquer que si l'on parle beaucoup d'amour dans l'*Homme aux trois écus* et dans le *Marchand*, que s'il est le principal ressort qui met en mouvement, d'une manière ou d'une autre, tous les personnages, il n'y a pourtant pas une parole qui exprime naïvement et vivement la passion.

Les comédies de Philémon, si elles répondaient au *Marchand*, n'en devaient pas moins être extrêmement divertissantes, et les anciens les plaçaient assez haut, puisque Philémon venait pour eux immédiatement après Ménandre, quoique à une assez grande distance. Il aurait même dû être presque égalé à son rival, si cette appréciation

d'Apulée n'est pas exagérée : « Sachez donc que c
Philémon était un poëte de la Moyenne Comé
die (1), contemporain de Ménandre ; il lutta ave
lui, et s'il ne l'égala pas, il fut du moins son riva
(*fortasse impar, certe æmulus*) ; et même j'ai hont
de le dire, il fut souvent son vainqueur. On trouv
dans ses comédies beaucoup de plaisanteries com
ques, des intrigues ingénieuses, des reconnais
sances d'enfants très-clairement expliquées ; le
actions et les paroles de ses personnages son
conformes à leur situation ; sa plaisanterie n'es
jamais triviale, sa gravité jamais tragique. Se
pièces sont rarement licencieuses ; et s'il y parl
de l'amour, il le traite comme un égarement. Ma
il ne laisse pas de mettre en scène le marchan
d'esclaves sans foi, et l'amant tout bouillant d
passion, et le valet adroit, et la maîtresse tron
peuse, et l'épouse arrogante, et la mère indulgent
et l'oncle sermonneur, et l'ami entremetteur, e
le soldat batailleur, et le parasite gourmand, et
père regardant, et les courtisanes à la parole ins
lente (2). » Mais remarquons bien qu'en faisant c

(1) Erreur qu'il est à peine besoin de relever. Philémo
n'était pas plus un poëte de la Moyenne Comédie que M
nandre ou qu'Apollodore de Caryste.

(2) Reperias tamen apud ipsum multos sales, argumen
lepide inflexa, agnatos lucide explicatos, personas reb
competentes, sententias vitæ congruentes : joca non inf
soccum, seria non usque ad cothurnum ; raræ apud illu
corruptelæ, et, uti errores, concessi amores. Nec eo min
et leno perjurus, et amator fervidus, et servulus callidus,

les autres
dessous de

l'art de Mé-
Diphile, non-
quatre pièces
le traduites de
pouvons recon-
uelles, quelques
bien peu, sans
s des anciens, cela
e assez juste de son

que Ménandre, né en
du général Diopithe.
lucation dramatique et
est pas inutile de savoir
double discipline de son
e Alexis, et du philosophe
des *Caractères*. Il apprit
nt dramatique et la mise en
e qui manquait encore à la
représentation des mœurs et
sion. Voluptueux, mais élégant

r inhibens, et mater indulgens, et
odalis opitulator, et miles præliator.
et parentes tenaces et meretrices
vi).

it pas Ed. Duménil, qui prétend
cet éloge de Philémon (*Hist. de la*

et modéré dans ses plaisirs, Ménandre, si nous nous en rapportons à la tradition, était de ce tempérament mélancolique et triste, qu'on voit souvent dans les poëtes comiques, lorsqu'ils sont des *contemplateurs*. Mourir jeune lui paraissait un bonheur. « Je regarde, comme le plus heureux des mortels, fait-il dire à un de ses personnages, celui qui, après avoir contemplé paisiblement ces objets augustes, le soleil qui luit pour tout le monde, les astres, l'eau, les nuages et le feu, retourne vite d'où il était venu. Il ne verra pas autre chose, qu'il vive cent ans ou peu d'années. Il n'y a pas de spectacles plus magnifiques que ceux-là. Considère donc ce temps qu'il nous est donné de vivre comme une assemblée solennelle que l'homme vient visiter. Là, il y a foule, marché, tumulte, et des voleurs, et des entretiens, et des jeux de hasard. Si tu quittes le premier ce lieu de passage, tu partiras avec les meilleures provisions de voyage, sans être haï de personne. Mais celui qui demeure, qui, harassé, perd ses provisions et éprouve le besoin dans sa misérable vieillesse, celui-là est en proie aux vexations et trouve partout des ennemis, partout des embûches. Non, le vieillard ne s'en va jamais par une bonne et belle mort (1) »; admirable expression qu'on peut faire entendre plutôt que traduire : εὐθάνατος ἀπῆλθε. Plus tristes encore sont ces vers : « Si tu veux connaître qui tu es, regarde, quand tu te pro-

(1) Le fils supposé.

mènes hors de la ville, les tombeaux qui bordent le chemin. Là sont les ossements et la poussière vaine des rois, des puissants, des sages, de tous ceux qui se sont complu dans leur noblesse, dans leur fortune, dans leur renommée, dans leur beauté : le temps ne leur a rien laissé de tout cela. Tous les mortels vont habiter la même demeure souterraine. A cette vue, tu apprendras à connaître ce que tu es (1). » Ménandre, pourtant, était épicurien; il avait pour Épicure, son contemporain et son ami, la même admiration que Lucrèce (2); il admettait, par conséquent, la morale du plaisir. Et c'est précisément pour cela qu'il était si dépourvu d'illusions. Il ne faut pas s'y tromper. Sous le mot et l'enseigne du plaisir, les vrais disciples d'Épicure (et avec raison, je crois) n'aimaient que cette chose assez fade que le maître nomme apathie ou absence de toute douleur physique et morale ; et comme leur maxime favorite est le *Nil admirari*, il n'est pas étrange qu'ils éprouvent si peu de passion et de goût pour l'existence. Cette tristesse et ce désenchantement, ce *vanitas vanitatum* ne l'empêchait pas d'avoir un sentiment très-vif de la vie et particulièrement de la jeunesse.

Ne pouvant juger Ménandre directement et par

(1) Fr. inc., IX.

(2) On prête à Ménandre cette épigramme où il compare Épicure à Thémistocle : « Salut à vous, glorieux fils des deux Néoclès. Toi, tu as donné la liberté à ta patrie ; toi, tu lui as donné la sagesse.

nous-mêmes, recueillons au moins les témoignages des anciens ; nous verrons ensuite jusqu'à quel point ces témoignages sont confirmés par les fragments. Il était à peine mort qu'un de ses rivaux, le poëte comique Lyncée, composait en son honneur un écrit (σύγγραμμα περὶ Μένανδρου) dont Athénée cite le second livre (1) : ce qui prouverait que si Ménandre, comme Euripide, ne remporta que rarement le prix dans les concours dramatiques, sa gloire n'en était pas moins éclatante, même de son vivant. Mais nous ne savons quels mérites lui reconnaissait Lyncée. Nous n'avons aucun doute sur le jugement d'Aristophane de Byzance : « O Ménandre, ô vie, s'écriait-il dans une épigramme un peu précieuse, mais expressive, lequel de vous deux a imité l'autre ?

« Μένανδρε καὶ Βίε, πότερος ἄν ὑμῶν πότερον ἀπεμιμήσατο ; »

Il faisait un si grand cas de ce poëte que, selon une inscription qu'on lit sur un marbre de Turin, il le plaçait le second (après Homère) et immédiatement après ce grand génie. Manilius reproduit l'épigramme d'Aristophane en la développant : « Ardents jeunes hommes, vierges enle-

(1) Athénée, IV, p. 242 b.—Ménandre, qui composa plus de 100 comédies (105 ou 108), n'eut le prix que huit fois. Il n'y a rien à conclure de ce fait. Euripide aussi n'obtint que cinq fois le prix, et pourtant il était le poëte tragique le plus populaire en même temps que le plus contesté.

vées par des amoureux, vieillards aux précautions trompées, esclaves dont l'adresse tourne tous les obstacles, par les peintures qu'il a tracées de vous, Ménandre a étendu sa gloire par tous les siècles, lui le maître de son art quand le doux langage d'Athènes était dans toute sa fleur ; il a donné la vie en spectacle à la vie, et ses écrits en ont pour toujours consacré le tableau (1). » L'observation, l'exacte peinture de la vie, voilà Ménandre selon les anciens (2). Il était un de ces poëtes dont on peut dire à plus juste titre ce qu'Ovide a dit de lui-même : « Voilà des vers où nos propres passions se reconnaissent : de quel indiscret ou de quel devin cet homme peut-il donc avoir appris le secret de nos cœurs (3) ? » Les anciens qui lisaient Ménandre devaient sans doute mieux savoir ce qu'était Ménandre que les modernes avec leur érudition nécessairement courte et leurs théories plus ou moins fantastiques.

(1) Ardentes juvenes raptasque in amore puellas,
Elusosque senes, agilesque per omnia servos,
Quis in cuncta suam produxit sæcula vitam
Doctor in urbe sua linguæ sub flore Menander,
Qui vitæ ostendit vitam chartisque sacravit.

V, 472.

Ovide avait déjà dit :

Dum fallax servus, durus pater, improba lena,
Vivent, dum meretrix blanda, Menandros erit.

Amorum, I, ép. XV, 18.

(2) C'est surtout d'après les œuvres de Ménandre que Cicéron a dit : « Comediam esse imitationem vitæ, speculum consuetudinis, imaginem veritatis. »

(3) *Amores*, I, XV, 17.

Mais il y a des textes qui, mal entendus, peuvent paraître assez compromettants, je l'avoue, pour la gloire dramatique de Ménandre, et cela d'autant plus qu'ils sont des éloges dans l'intention de leurs auteurs. De ce nombre est celui de Quintilien, au X[e] livre de l'*Institution oratoire*. Après avoir dit qu'Euripide lui paraît comparable aux orateurs les plus éloquents et qu'il excelle surtout dans l'art d'exciter les passions et plus particulièrement la pitié, le rhéteur ajoute : « Aussi Ménandre l'a-t-il admiré, comme il le témoigne souvent (1), et même imité, quoique dans un genre différent : *Ménandre*, qui l'a lu avec soin, *peut à lui seul, selon moi, procurer tout le fruit que se proposent nos préceptes :* tant il a bien représenté la vie humaine sous toutes ses faces ! Tant il a de fécondité dans l'invention et de force dans l'élocution ! Tant il montre d'art dans la peinture des choses, des personnes et des passions ! Je tiens certainement pour très-judicieux ceux qui attribuent à Ménandre les discours que nous avons sous le nom de Charisius, mais il *me paraît bien plus orateur* (2) *dans*

(1) Nos fragments ne nous offrent aucun témoignage de cette espèce, à moins qu'on appelle témoignages certains rapports de pensée et de style.

(2) Quel pavé, si l'on entend ces mots au propre ! Est-ce que l'éloquence du poëte est la même que celle de l'avocat ou de l'orateur politique ? Le défaut d'Euripide c'est précisément d'avoir apporté dans la tragédie non pas l'éloquence, mais les artifices et les procédés de l'art oratoire.

ses comédies, à moins qu'on ne trouve que les *Arbitres* (Ἐπιτρέποντες, l'*Héritière,* Ἐπίκληρος), les *Locriens* ne *soient pas une image fidèle de ce qui se passe au barreau,* ou que le *Trembleur* (Ψοφοδεής), le *Législateur* (Νομοθέτης), et l'*Enfant supposé* (Ὑποβολιμαῖος) *ne soient pas des morceaux achevés d'éloquence.* Cependant, je crois que *c'est particulièrement aux déclamateurs que la lecture de Ménandre peut être utile,* parce que leurs sujets les obligent à jouer un plus grand nombre de rôles, à faire le personnage d'un père, d'un fils, d'un soldat, d'un paysan, d'un riche, d'un pauvre, d'un furieux, d'un suppliant, d'un homme doux ou brutal ; et dans tous ces caractères Ménandre observe admirablement la convenance. On peut dire qu'il a tellement surpassé tous ceux qui ont écrit dans le même genre que lui, qu'il les a éclipsés par l'éclat de son nom. » Voilà, il faut en convenir, un singulier éloge d'un poëte comique. Mais il faut se rappeler que Quintilien rapporte tout à l'art qu'il enseigne, et que les poëtes comiques, aussi bien ceux de l'Ancienne Comédie que ceux de la Nouvelle, peuvent être en effet très-utiles à l'apprenti orateur. Je ne m'arrête pas à ces exagérations que telles ou telles pièces sont des morceaux achevés d'éloquence ou des images exactes de ce qui se passe au barreau ; il ne faut pas plus les prendre à la lettre que les phrases sur Homère, modèle de l'exorde, de la proposition, de la confirmation et de la péroraison. Autrement, elles seraient de ces assertions ridicules qui ne

9

font de tort qu'à celui qui les émet. Quant à la proposition la plus compromettante en apparence et dont on a le plus abusé contre Ménandre (1), celle où il est question de son affinité avec les faiseurs de *declamationes*, prise au sens où l'écrit Quintilien, elle est parfaitement juste. Les déclamateurs faisaient un travail analogue à celui de Ménandre ou à celui de tout poëte dramatique, Shakespeare ou Molière : ayant à faire parler des personnages différents, ils devaient, comme le poëte dramatique, prendre le ton, les idées, les mœurs, les passions de chacun : c'est ce qu'ils faisaient très-mal et ce qu'avaient très-bien fait les orateurs attiques, pour lesquels et d'après les discours desquels Aristote a écrit les morceaux si remarquables de sa rhétorique sur les passions et sur les mœurs. Recommander aux déclamateurs de faire comme Ménandre, ce n'était nullement l'assimiler à un déclamateur creux et sonore, comme le veut Ed. Duméril, mais reconnaître qu'il avait parfaitement observé la convenance dans les mœurs et dans la passion.

C'est encore sur cette exacte appropriation ou cette convenance de la manière et du style de

(1) Particulièrement Ed. Duméril, t. II de l'*Histoire de la Comédie*, p. 66. « La force comique qu'on lui attribue sur la foi d'un contre-sens n'était que *de la verve oratoire et de l'éloquence en menue monnaie;* c'était la faculté de *se monter la tête* et de trouver sur un sujet quelconque des expressions énergiques qui touchaient l'esprit. même quand *l'ensemble sonnait creux comme une déclamation.*

Ménandre, avec le caractère ou la condition de ses personnages, qu'insiste l'auteur de *la comparaison de Ménandre et d'Aristophane*. Reprochant à celui-ci d'attribuer au hasard et sans discernement à ses personnages les mots qui se rencontraient sous sa plume, de sorte qu'on ne saurait dire si c'est un père ou un fils, un paysan ou un dieu, une vieille femme ou un héros qui parle, l'écrivain ajoute : « Mais le style de Ménandre est si bien composé, si bien fondu, et conspire si heureusement avec lui-même que, tout en s'appliquant à tant de passions, à tant de caractères, à tant de personnages de toute sorte, il conserve toujours son unité et son égalité, employant les locutions les plus répandues et les plus en usage. Si la circonstance demande quelque fracas et quelque pompe dans les paroles, Ménandre imite les musiciens habiles : après avoir en quelque sorte ouvert toutes les clefs de sa flûte, il ramène bientôt sa voix à son ton naturel. Il y a eu bien des ouvriers industrieux et habiles ; mais pas un n'a su faire un soulier ou un masque ou un habit, qui convînt en même temps à l'homme, à la femme, à l'adolescent, au vieillard, au maître, au domestique. Le style de Ménandre convient au naturel, à la condition, à l'âge de chacun (1). » Plutarque nous apprend de plus que

(1) M. Guil. Guizot ne voit pas comment le style de Ménandre pouvait être tellement un et tellement divers. C'est pourtant ce qui arrive à tout écrivain dramatique. Il écrit avec son style, et pourtant, s'il est vraiment poëte dramatique, il

des premières pièces de Ménandre à celles qui marquent le milieu de sa carrière, et de celles-ci à celles qui en marquent la fin, son style alla toujours se perfectionnant. « sans qu'on puisse dire où il se serait arrêté (1) », étant mort dans la force de l'âge et du talent, à l'âge de cinquante-deux ans.

Mais il faut remarquer que si les anciens vantent beaucoup la perfection dramatique du style de Ménandre, ils parlent à peine de son talent comique. Plutarque n'en dit que ce mot prétentieux : « Ses comédies abondent en plaisanteries divines — ou pour conserver le jeu de mots, — en sel divin, comme s'il était sorti de cette mer qui produisit Vénus. » On ne peut douter cependant

parle le langage (quant au ton du moins et à l'accent, sinon quant aux mots) des personnages qu'il met en scène. C'est aussi ce qu'on voit dans les logographes ou orateurs attiques. Lysias est toujours Lysias : ce qui ne l'empêche pas de parler, comme aurait pu le faire chacun de ses clients quoique dans un langage moins propre, moins correct et moins uni.

(1) A propos de ce mot, Ed. Duméril écrit : « Nous rappellerons à ceux de nos lecteurs qui trouveraient ce langage bien sévère, qu'un des plus grands admirateurs de Ménandre a dit que, s'il avait vécu plus longtemps, il aurait probablement perfectionné beaucoup sa comédie. — D'abord Plutarque n'a pas dit cela ; et, en second lieu, quand il aurait dit que Ménandre se serait encore perfectionné, cela ne l'empêcherait pas de reconnaître que la comédie de Ménandre était parfaite dans la mesure des choses humaines.

que Ménandre ne possédât la force et la vivacité de l'expression, ni le talent comique : ce qui fait que César, dans des vers bien connus, appelle Térence un demi-Ménandre *(dimidiate Menander)*. Or, le poëte latin avait la grâce, la délicatesse, la connaissance du cœur humain, la fine observation de la passion et des mœurs ; que lui manquait-il donc pour être un vrai Ménandre ? *Vis* la force, l'énergie, la vivacité, et *virtus comica* le talent comique (1). Ces mots de César sont importants pour juger Ménandre. Car les fragments que nous lisons, venant en grande partie du *Florilegium* ou du recueil moral de Stobée, nous offrent toutes les qualités, moins celles qui font le comique, ou du moins le génie et la vertu comiques y paraissent-ils rarement.

(1) « Toi aussi, toi, o demi Ménandre, tu es placé parmi les premiers, et c'est avec justice, à cause de ton amour pour la pureté du langage. Plût aux Dieux qu'à la douceur de tes charmants écrits s'ajoutât la force, afin que ton talent comique pût aller de pair avec celui des Grecs, au lieu que tu gis sans gloire en ce point ! C'est la seule chose que je regrette et m'afflige de voir te manquer, ô Térence.

Tu quoque, tu in summis o dimidiate Menander,
Poneris, et merito, puri sermonis amator.
Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis,
Comica ut æquato virtus polleret honore
Cum Graiis, neque in hac despectus parte jaceres !
Unum hoc maceror et doleo tibi deesse, Terenti. »

Il faut joindre *comica* avec *virtus* et non avec *vis*, sans quoi *virtus* tout seul ne formerait pas de sens. Mais le sens général du morceau n'en est pas changé. Si la force comique n'est pas indiquée par *vis*, elle l'est par *virtus*.

Nous sommes donc réduits sur ce point à croire les anciens sur parole.

Il nous sera peut-être impossible de retrouver dans les fragments de Ménandre le poëte comique; mais nous espérons au moins y retrouver le poëte dramatique en examinant la fable, les passions, les mœurs et les caractères.

Nous savons par une anecdote le soin que Ménandre donnait à la fable ou au plan de ses pièces. Un de ses amis lui disait un jour : « Quoi! Ménandre, voici la fête de Bacchus qui approche et tu n'as pas encore fait ta comédie? — Ma comédie est faite, répondit-il, j'ai fini d'en arranger le plan; il ne me reste plus que les vers à écrire (1). » Pourrons-nous, même sans recourir aux quatre comédies imitées par Térence, entrevoir l'art qu'il déployait dans la composition de sa fable? Voici d'abord la sèche analyse que nous trouvons du *Trésor* Θησαυρὸς, et de l'*Apparition* Φάσμα, dans les commentaires de Donat. A propos des vers du prologue de l'Eunuque, où Térence reproche à son critique Luscius de Lavinium d'avoir gâté le *Trésor* de Ménandre, Donat écrit : « un jeune homme, qui avait dissipé son patrimoine dans une vie de désordre, envoie un esclave au tombeau que son père s'était fait construire à grands frais de son vivant, pour l'ouvrir, afin d'y porter les mets funèbres que le vieillard avait commandé

(1) Plutarque, Πότερον Ἀθηναῖοι κατὰ πόλεμον ἢ κατὰ σοφίαν ἐνδοξότεροι.

d'offrir en son honneur au bout de dix années. Mais le champ dans lequel était ce tombeau avait été acheté du jeune homme par un vieil avare. L'esclave emploie l'aide de ce vieillard pour ouvrir le tombeau, et il y trouve un trésor avec une lettre. Le vieillard revendique et retient le trésor, prétendant l'avoir enfoui là dans une invasion étrangère. Le jeune homme en appelle au tribunal, auprès duquel le vieil avare qui retenait le trésor comme lui appartenant, prend le premier la parole et plaide ainsi sa cause : — Athéniens, qu'est-il besoin que je parle ici de la guerre que nous eûmes avec les Rhodiens? et le reste dont Térence se moque comme contraire à la nature et aux usages des tribunaux. » Le petit roman qui constituait la fable du *Trésor* est certainement incomplet. Outre que Donat ne dit rien du dénoûment qui, d'ailleurs, est facile à deviner, il est peu probable que cette comédie fût sans amour ; car nous savons par Ovide et par Plutarque que l'amour était la cheville ouvrière de tout le théâtre de Ménandre :

Fabula jucundi nulla est sine amore Menandri.

Mais nous avons une des données, sinon la donnée unique de tant de pièces de la Moyenne comme de la Nouvelle Comédie, toutes intitulées uniformément θησαυρὸς (1). Cette donnée

(1) Nous connaissons le θησαυρὸς d'Anaxandride (Moy. Com.) — Ceux d'Archédicus, de Dioxippe, de Diphile, de Philémon (Nouv. Com.).

était-elle la principale ? C'est ce que nous aurons à rechercher tout à l'heure.

La notice de Donat sur l'*Apparition* (Φάσμα) paraît être un peu plus complète. C'est toujours à propos de Luscius de Lavinium, qui avait aussi traduit ou imité cette comédie de Ménandre :

> Idem Menandri *Phasma* (1) nunc nuper edidit.

« Le *Phasma*, dit Donat, est une pièce de Ménandre, où la belle-mère d'un jeune homme, laquelle avait eu une fille d'un de ses voisins et qui la faisait élever secrètement dans la maison contiguë à la sienne, la voyait assidûment et à l'insu de tout le monde, de la manière suivante. Elle avait fait percer le mur mitoyen entre sa maison et celle de son plus proche voisin, sous prétexte d'avoir un lieu sacré (une sorte d'oratoire) dans le passage même. Et tendant ce passage de feuillage et de guirlandes, elle y faisait souvent ses dévotions pour appeler à elle la jeune fille. L'adolescent, ayant remarqué ce manége, en pénétra le secret. Lorsqu'il se trouva la première fois en présence de la jeune fille, il fut frappé de sa vue et ressentit une sorte d'horreur religieuse, comme s'il était en face de quelque divinité : c'est ce qui valut à cette comédie le titre de

(1) Je me servirai de ce mot pour désigner la pièce, ne sachant s'il faut traduire φάσμα par *apparition* ou par *fantôme*.

Phasma. Puis connaissant ce qui en était, il s'enflamma peu à peu d'amour pour la jeune fille, au point qu'il n'y avait plus que le mariage qui pût remédier à cette violente passion. Aussi, au grand avantage de la femme et de la jeune fille, conformément aux vœux de l'adolescent et du consentement de son père, la pièce se termine par la célébration des noces. »

J'ai traduit littéralement ces deux sèches et incomplètes analyses, parce qu'elles sont précieuses, en ce sens qu'avec le Prologue de la *Casina* (1), elles montrent avec quelle fidélité les auteurs latins suivent leurs modèles grecs pour tout ce qui touche à la composition. Rien n'est plus analogue aux données premières des comédies latines que ces deux petits romans qui servent de point de départ l'un à la fable du *Trésor*, l'autre à celle du *Phasma*. Les poëtes latins pouvaient allonger ou raccourcir une scène, en ajouter ou en retrancher quelques-unes, substituer, comme c'était souvent le cas de Plaute et de Cécilius, des plaisanteries de leur crû à celles de l'original, compliquer enfin un peu plus l'intrigue en transportant, comme l'a fait plus d'une fois Térence, un personnage d'une comédie grecque dans une autre. Mais pour la donnée première de la fable, pour la fable elle-même, pour ce qu'il y avait de principal dans l'économie du drame, ils le respectaient scrupuleusement.

(1) V. 34-85.

Mais ce serait à tort, je crois, que l'on considérerait les maigres notices que je viens de citer pour de vraies analyses. Donat ne nous a guère conservé que les cadres dans lesquels Ménandre avait placé la fable de ses deux comédies et ces cadres étaient empruntés. Nous le savons certainement pour la première des deux pièces citées. La découverte d'un trésor inespéré qui venait tirer d'embarras quelque écervelé ruiné par des courtisanes, ou quelque fille malheureuse dont la beauté et la vertu méritaient un meilleur sort, était une de ces inventions un peu banales que les poëtes de la Moyenne Comédie s'étaient passées de main en main avant qu'elles ne fussent adoptées par Philémon et par Ménandre (1). Il en était de même, selon toute vraisemblance, de l'*Apparition* ou du *Fantôme*. Si nous ne trouvons aucune œuvre de ce nom parmi celles de la Comédie Moyenne, le fait seul que Philémon et Théognète avaient l'un et l'autre laissé un *Phasma* suffirait pour prouver qu'ils en avaient pris l'idée première à leurs devanciers ; en général, quand les auteurs de la Comédie Nouvelle paraissent se piller les uns les autres en reproduisant les mêmes titres, on peut être assuré qu'ils mettent à contribution, comme un bien commun, quelque imagination dramatique d'un Antiphane ou d'un Alexis. Mais se contentent-ils, surtout Ménandre,

(1) Outre le Θησαυρὸς d'Anaxandride, il faut citer l'Ὑδρία (ou la *Cruche* pleine d'or) d'Antiphane.

de modifier les incidents du drame, de les enchaîner d'une manière plus naturelle et plus suivie, de les combiner avec plus d'art? Est-ce à de simples retouches, il est vrai, plus savantes, que leur effort d'invention se termine? Au lieu de solliciter les bribes qui nous restent du *Trésor* et de l'*Apparition* pour leur arracher ce que peut-être elles ne disent pas, tournons-nous vers quelque comédie dont les fragments, moins rares et plus significatifs, laissent moins de place à des inductions purement conjecturales.

Si le titre de Πλόκιον signifie, comme je crois, *Collier* (1), la comédie de Ménandre qui le portait était une de ces pièces nombreuses dans lesquelles un anneau, des jouets d'enfant (2) ou tout autre signe matériel servait à amener le dénoûment. Mais ce collier, moyen de reconnaissance, la fâ-

(1) Cécilius, au lieu de latiniser le titre grec sous la forme de *Plocium*, aurait bien dû le traduire : nous n'aurions plus à nous demander si ce titre signifie le Collier ou s'il n'est point le nom propre d'une femme esclave.

(2) Les jouets d'enfant sont dans le *Cordage* le signe auquel Demonès reconnaît sa fille dans Palestra. — Ménandre avait fait une comédie sous le titre même de Δακτύλιος (anneau qu'on porte au doigt), comme Alexis, Amphis, Timoclès. L'anneau joue encore un rôle dans l'*Hécyre* et dans les *Adelphes*. Dans l'*Hécyre*, Philumène reconnaît le jeune homme qui l'avait violée à un anneau qu'il lui avait enlevé. Dans les *Adelphes*, la mère de Pamphila conserve comme pièce de conviction l'anneau qu'Æschinus avai laissé tomber :

Si infitias ibit, testis mecum est annulus, quem amiserat.

cheuse position de la jeune fille à qui il avait été enlevé, les petits incidents auxquels il pouvait donner lieu, étaient la moindre partie de la fable de Ménandre. Ce qui la constituait principalement, c'était la conception des personnages : Crobyla, la femme à la grosse dot, son faible et malheureux mari dont nos fragments ne nous apprennent pas le nom, Ménédême qui, quoique veuf, après avoir été pauvrement marié, n'en est pas plus heureux, le fidèle et bon esclave Parménon; c'était sans doute la misère passionnée du fils de Crobyla, conservant au cœur l'image d'une vierge (la fille de Ménédême) à laquelle il avait fait, dans le désordre d'une fête, cette violence si habituelle dans les comédies des Grecs; c'était la vive peinture de ces mœurs, de ces passions, de ces intérêts opposés. Une fois que Ménandre avait arrêté tout cela dans son esprit, il pouvait dire que sa comédie était faite sans en avoir écrit un seul vers. Avec les éléments qu'il empruntait à la Comédie Moyenne, le viol, le collier, la reconnaissance, il ne pouvait même pas dire qu'elle fût commencée; car ces éléments pouvaient entrer indifféremment dans vingt fables différentes.

Voici deux vieillards causant ensemble. L'un est furieux contre sa femme Crobyla qu'il a épousée pour sa dot et qui le lui fait bien payer par son humeur impérieuse. Elle vient de le forcer de mettre en vente une jeune esclave, adroite et d'un agréable service, qu'elle soup-

çonnait d'être la maîtresse de son mari : « Certes, s'écrie-t-il, la riche héritière n'a plus qu'à dormir sur l'une et l'autre oreille. Elle vient d'accomplir une mémorable et glorieuse prouesse, en jetant hors de la maison celle qui la chagrinait si fort et qu'elle voulait éloigner, afin que tout le monde n'eût plus d'yeux que pour le visage triomphant de Crobyla (car il est facile de reconnaître qu'elle me domine en souveraine), et pour la fière mine qu'elle a acquise. Le proverbe lui va bien : âne au milieu des singes. Ne parlons pas de la nuit maudite, chef de file de tous mes malheurs. Hélas! avoir pris pour ses seize talents cette Crobyla, un bout de femme, d'une coudée de haut, et quelle morgue! Est-il possible de supporter une morgue pareille? Non, par Jupiter Olympien et par Minerve, non! Elle m'a renvoyé ma pauvre petite, d'un si bon service et plus prompte à servir que la pensée (1). (Je n'ai plus pour me servir qu'un esclave que j'avais mis au rebut), parce qu'il ne se peignait pas et, que sale comme il était, il se grattait si bien en me donnant à boire que (de dégoût) je ne buvais pas (2). » Mé-

(1 Mot à mot, plus prompte que le discours, c'est-à-dire, devançant les ordres de son maître.

(2) Je place ici avec G. Guizot un fragment retrouvé par Ch. Daremberg, fragment encore mal rétabli, mais dont le sens général paraît assez clair. Supposer avec Dübner que ces mots étaient dans la bouche de Ménédème et s'appliquaient à Parménon, c'est confondre Ménandre avec Philémon ou avec Plaute, qui ne se défend pas les grosses

nédême cherchait sans doute à apaiser, à consoler le pauvre mari qui ne se montait que davantage. « J'ai épousé, répondait-il à tous ces beaux discours qui ne persuadent jamais personne, j'ai épousé une Lamie (un vampire) qui avait une dot. Ne te l'ai-je pas dit déjà? Oui, ne te l'ai-je pas dit? La maison, les terres sont à elle, et à la place de ces biens j'ai pris en elle la pire des choses mauvaises. Elle est insupportable à tout le monde, et non à moi seul; elle l'est à mon fils, encore plus à ma fille. » — « Ce que tu me dis là est terrible, je le sais bien (1) », répond naïvement Ménédême, soit qu'il feigne d'entrer dans la pensée de son ami, afin d'affaiblir sa peine et sa colère en ayant l'air de les partager, soit qu'il ait éprouvé lui-même quelque chose de son malheur.

Ménédême a bien d'autres tourments devant lesquels les maux dont son ami gémit et s'irrite, ne sont qu'une pitié. Pauvre, il a pour toute fortune une fille à marier, et pour l'accabler, il a enfin appris le malheur arrivé à son enfant dans le désordre d'une veillée religieuse. C'est ce qui l'a tiré des champs où il cachait son indigence, et

plaisanteries même contre les esclaves les meilleurs, par exemple contre le Stasime du *Trésor* ou de l'*Homme aux trois écus*.

(1) Le mot « elle (ma femme) a commencé à me plaire vivement une fois qu'elle a été morte » appartient certainement au Ménédême de Cécilius qui avait imité le *Collier*. Mais je n'oserais le mettre dans la bouche du Ménédême de Ménandre.

l'a amené dans Athènes, sans doute dans l'espoir d'y retrouver le jeune inconnu qui a déshonoré Pamphila. Parménon, l'esclave fidèle, dévoué, attaché à ses maîtres comme s'ils étaient sa famille, ignore tout, et ne sait ce qu'il doit penser, lorsque du seuil de la maison il entend les gémissements de sa jeune maîtresse en travail d'enfant. « La crainte, dit Aulu-Gelle, la colère, les soupçons, la pitié, la douleur l'agitent, *timet, irascitur, suspicatur, miseretur, dolet* »; et tous les mouvements de son âme, toutes ses émotions, si nous en croyons cet érudit, étaient rendus par le poëte grec avec une vivacité et un éclat admirables (1). Quand il apprend la triste vérité, Parménon s'écrie : « O trois fois malheureux celui qui, dans l'indigence, se marie et devient père! L'insensé! Il n'a pas le nécessaire pour se garder dans le présent, et s'il lui arrive un de ces malheurs attachés à la vie humaine, il n'a pas la richesse pour y servir de voile. Sa vie est misérable, toute à découvert, battue par la tempête, ayant tous les maux en partage sans aucun bien qui le récompense. En pleurant sur un seul homme, je donne à tous un salutaire avertissement. » Les fragments que je vais citer appartenaient probablement au même morceau; mais ils devaient être entrecoupés de pensées

(1) Hi omnes motus ejus affectionesque animi in græcâ quidem comœdiâ mirabiliter acres et illustres (liv. II, ch. XXIII).

moins générales et, par cela même, plus touchantes : « Mon maître a pris un mauvais parti (lorsqu'il est venu ici). Aux champs, personne ne savait qu'il fût de la classe de ces citoyens qui ne comptent pas dans l'État : il avait la solitude pour envelopper et cacher sa misère..... Tout indigent qui veut vivre à la ville cherche de gaîté de cœur un surcroît de désespoir. Quand ses yeux tomberont sur un homme qui peut vivre dans l'oisiveté et les délices, il sentira mieux combien sa propre vie est pénible et misérable....... Les champs ne sont-ils pas d'ailleurs pour tous les hommes l'école de la vertu et d'une libre vie ? »

Mais nous l'avons dit, Ménédême avait ses raisons de venir à Athènes, et il n'est pas trompé dans ses espérances. Il retrouve l'inconnu qui avait mis sa fille à mal, dans le fils même de son ami, le jeune Æschinus, qui, grâce au collier, reconnaît Pamphila. Æschinus ne demande qu'à réparer son tort; son père y consent. Est-ce dans la joie que lui cause cet heureux changement de fortune, ou bien en apprenant l'opposition que Crobyla y oppose, que Ménédême débite à son excellent serviteur la grave moralité conservée par Stobée? « O Parménon, il n'en est pas du bonheur dans cette vie comme d'un arbre qui sort d'une seule racine; mais le mal pousse naturellement à côté du bien, et il arrive parfois que la nature fait sortir le bien du mal. » Ces derniers mots me font pencher pour la première supposition. Mais que Ménédême les prononce ou plus tôt ou plus

tard, il est constant que Crobyla s'oppose au mariage désiré par son fils et consenti par son mari. « Tu ne veux pas sans doute, dit-elle à celui-ci, avoir une bru qui te serait odieuse et que tu serais obligé de ne voir que rarement. » Elle a un meilleur parti à proposer à son fils. « N'écoute que ta mère Crobyla, et épouse notre parente (1). » Mais voyant Ménédême indigné, menaçant, décidé à entamer un procès scandaleux qui ne tournerait ni à l'avantage, ni à l'honneur de son fils et de sa famille, le mari de Crobyla trouve dans sa peur même le courage de tenir tête au dragon devant lequel il tremble habituellement, et d'humilier au moins une fois son intolérable arrogance. Il ne s'autorisera pas de son opulence pour commettre une injustice, et il appuiera lui-même devant le tribunal les réclamations de son voisin pauvre. Étonnée et comme paralysée de cette fermeté de ton inattendue, l'altière petite femme ne sait que demander un délai, pour n'avoir pas l'air de céder entièrement. « Rentrez pour aujourd'hui, nous remettrons le mariage à un autre jour. » Nous ne connaissons toute cette fin du *Collier*, à partir de la reconnaissance, que par Cécilius. Mais il est évident qu'il suivait pas à pas son modèle, et que s'il méritait, aux yeux de

(1) La citation précédente est de Cécilius, ainsi que celles qui suivront celle-ci. Par une bonne fortune qui est rare, elles nous indiquent le mouvement même du drame, à partir de la reconnaissance.

Varron, la palme de la composition parmi les comiques latins, il devait cet avantage à l'exactitude de son imitation. C'est donc à Ménandre qu'il faut renvoyer tout l'honneur de la supériorité que Varron reconnaît à Cécilius.

Or, qu'y a-t-il de remarquable dans la composition de Cécilius, ou plutôt de Ménandre ? C'est qu'une fois admises les prémisses quelque peu romanesques et conventionnelles qui forment au point de départ la situation, le drame se développe de lui-même, et uniquement par des moyens naturels, empruntés aux mœurs et à la passion. Voilà ce qu'il y avait de nouveau dans l'art comique ; voilà ce qui distinguait la Comédie Nouvelle de la Moyenne, et Ménandre de tous ses rivaux. Si les caractères sont peut-être esquissés plutôt que fortement dessinés, chaque personnage, du moins, a les mœurs de son sexe, de son âge, de sa condition, et parle, agit en conséquence de ces mœurs. Femme riche, et par dessus le marché laide et ridiculement petite, Crobyla a cette humeur hargneuse et despotique que les latins appelaient si justement *muliebris impotentia,* accrue par l'orgueil et l'insolence de la richesse (1), et aigrie par le ressentiment de sa laideur. Elle croit faire un grand coup en exigeant l'expulsion d'une jeune esclave dont tout le tort était de ne pas déplaire à son mari, moins par jalousie

(1) ὑβρισταὶ γὰρ καὶ ὑπερήφανοι (οἱ πλούσιοι) Arist. : *Rh.*, lib. II, ch. XVI.

peut-être que pour exercer son pouvoir ; et c'est précisément ce qui va ruiner son autorité. Car il n'est pas supposable, comme le dit M. G. Guizot, que Ménandre ait montré d'abord cette jeune esclave pour ne lui donner aucune part dans le drame : c'est elle qui, d'une manière ou d'une autre, devait amener la reconnaissance d'Æschinus et de Pamphila (1). Dès lors, les plaintes, les menaces de Ménédème, dont l'indignation d'Hégion, dans les *Adelphes* (2), ne nous donne sans doute qu'une faible idée, mettaient un courage inattendu au cœur du débonnaire mari, bien aise d'avoir enfin une occasion de braver sa femme et de la chagriner ; et le faible époux de Crobyla se sentait d'autant plus brave qu'il était secondé par l'amour de son fils. Le reste s'explique suffisamment par les fragments de Ménandre et de Cécilius que nous

(1) Était-ce parce qu'elle était en possession du collier enlevé par Æschinus à Pamphila? Mais Æschinus ne s'était pas, sans doute, défait de cette dépouille. Il est encore moins supposable que le collier était passé des mains du fils dans celles du père, qui l'eût donné à la jeune esclave : ce qui aurait justifié la jalousie de Crobyla. Or, l'exigence de la dame doit être un acte de pure autorité. Mise en rapport, sans doute, soit avec Parménon, soit avec Ménédème, la jeune esclave, qui avait vu le collier entre les mains d'Æschinus, comprenait, à quelques paroles de son interlocuteur, que ce collier avait été dérobé à Pamphila et dans quelles circonstances il lui avait été dérobé, et laissait échapper quelque indiscrétion qui mettait sur la voie le père ou le fidèle serviteur.

(2) Térence, *Adelphes*, act. III, sc. IV.



avons cités. On le voit, à part la coïncidence du renvoi de la jeune esclave avec la position critique de Pamphila, il n'y a rien de fortuit dans le drame : toutes les péripéties, tous les changements qui s'y produisent, ont leur principe dans le développement des caractères ou de l'ἦθος.

La passion n'y avait pas moins de place. On le sent aux plaintes du mari et à celles de l'esclave Parménon. Mais il faut en donner des preuves plus évidentes et plus sensibles ; et je choisis pour cela les fragments du Μισούμενος (*l'homme haï*) et de la Περικειρομένη (*la femme tondue*), parce que j'y trouve des indications de scènes et même deux rôles tout entiers que notre imagination peut facilement reconstruire.

Parlant de la liberté et de la servitude morales, Epictète dit à son auditeur : « Qu'est-ce donc que la servitude ? N'es-tu jamais allé où tu ne voulais pas ? N'as-tu pas dépensé plus que tu ne voulais ? N'as-tu jamais poussé des cris et des gémissements ? N'as-tu jamais souffert d'être maltraité, d'être éconduit ? Mais si la pudeur t'empêche d'avouer tes honteuses faiblesses, vois ce que dit et fait Thrasonidès (1). D'abord, il sort par une nuit pendant laquelle Géta (son esclave) n'aurait pas le cœur de sortir ou ne sortirait que forcé par son maître, en poussant de grands cris et en déplorant son rude esclavage. Et puis que dit-il ?

(1) C'est le principal personnage du *Misumenos*, l'homme haï lui-même.

— Une vile esclave m'a asservi, moi que jamais ennemi n'a pu vaincre. — Quoi donc ! misérable. Tu es esclave d'une jeune fille, et encore d'une jeune fille de peu ? Pourquoi dis-tu donc encore que tu es libre ? Pourquoi vantes-tu tes expéditions ? Puis il demande son épée et s'irrite contre celui qui, par bienveillance et par amitié, refuse de la lui donner. Il envoie des présents à la jeune fille à qui il est odieux ; il la supplie, il gémit, il pleure ; et puis, après un léger succès, il ne se tient plus d'enthousiasme et de joie. » Mais a-t-il cessé de désirer et de craindre (1) ? continue Epictète, qui peut-être fait allusion, peut-être ajoute cette réflexion à la fin et à la morale de la pièce. Le philosophe ne cite textuellement que deux vers ; mais il indique toute la conduite de la comédie.

Thrasonidès était devenu, par ses vanteries et ses hâbleries soldatesques, un objet de dégoût et de haine pour une jeune esclave dont il était épris. Ne voulant point la violenter, parce qu'il l'aime, ne pouvant supporter d'être sous le même toit qu'elle sans jouir de son amour, il sort par une nuit affreuse. C'est à ce fait et à ces sentiments que se rapportent ces vers cités par Plutarque : « Elle est là dedans, chez moi ; il m'est permis de la posséder et je le désire, mais je ne le fais pas (2). » Nous voyons, en effet, par Diogène de

(1) *Entretiens* d'Epictète.
(2) Fr. 4.

Laerte, que, tout en étant maître de celle qu'il aime, au lieu d'user et d'abuser de ses droits de propriétaire, il se tient éloigné de sa maîtresse, à cause de l'aversion qu'il lui inspire (1). Il sort donc pour déplorer sa misère et calmer les bouillons de son âme. « Apollon, s'écrie-t-il, as-tu jamais vu un homme plus misérable, un amant plus infortuné (2)? » C'est au milieu de ces plaintes qu'il disait à son esclave Géta : Oh! s'il m'est jamais donné de voir cet heureux moment — (celui où il recouvrerait les bonnes grâces de sa maîtresse), — je me sentirai revivre alors ; pour le moment (3)... Mais où peut-on trouver des dieux justes, Géta? » C'est ce dont Géta se souciait assez peu, comme l'indique Épictète ; ce qui l'inquiétait bien davantage, c'était de sortir par une nuit horrible et de courir sous la pluie sur les talons de son maître :

(1) Diog., VII, 130. Ils disent (les Stoïciens) que l'amour est l'impétueux désir de conquérir l'affection d'une personne (qui nous frappe) par sa beauté visible, et qu'il ne va pas à la possession physique, mais à la possession de l'âme (καὶ μὴ εἶναι συνουσίας, ἀλλὰ φιλίας) ; qu'en conséquence, Thrasonidès, quoique ayant en son pouvoir la femme qu'il aimait, se tenait éloigné d'elle parce qu'il en était haï (τὸν γοῦν Θρασονίδην, καίπερ ἐν ἐξουσίᾳ ἔχοντα τὴν ἐρωμένην, διὰ τὸ μισεῖσθαι ἀπέχεσθαι αὐτῆς.

(2) Fr. 6. — Ce fragment pourrait être dans la bouche de Géta, se moquant des doléances de son maître. Mais je ne sais sur quoi se fonde l'éditeur des fragments, dans la collection Didot, pour attribuer décisivement ces deux vers à l'esclave et non à Thrasonidès, auquel ils conviennent si bien.

(3) Fr. 6.

« Pourquoi ne pas dormir? répliquait-il à Thrasonidès. Tu m'assommes avec tes promenades (1). » Et ce n'est pas à cette réplique impatiente que se bornaient, on peut le croire, la mauvaise humeur de Géta et ses doléances trop fondées sur les fâcheuses nécessités de la servitude. Un vers détaché, qui se rapporte sans doute à cette première scène, est un trait de caractère. Quoiqu'il sache ce que lui coûtent ses fanfaronnades, Thrasonidès ne peut s'empêcher de dire en sortant, comme s'il voulait exterminer quelque légion ennemie : « Je vois que je dois prendre avec moi ma massue laconienne (2). » La jeune esclave ne se rendait pas d'abord à ses présents, à ses prières, à ses protestations, à ses larmes; et dans son désespoir il criait qu'on lui donnât son épée. Mais « les épées sont disparues (ἀφανεῖς γεγόνασιν αἱ σπάθαι) » (3), lui répondait-on, et il s'irritait, comme l'indique Épictète, contre celui qui lui faisait cette réponse.

Enfin, Thrasonidès faisait si bien par ses cadeaux, par ses protestations et par ses promesses, que la jeune esclave consentait à sortir et à lui montrer un esprit plus doux, ce qui transportait hors de lui notre pauvre amoureux. Sans doute, il jurait par les serments les plus sacrés qu'il ne reviendrait plus à ces récits glorieux et à ces

(1) *Fr.* 7.
(2) *Fr.* 11.
(3) *Fr.* 12.

sottes hâbleries qui fatiguaient les gens et qui lui avaient aliéné l'esprit de sa maîtresse. Car ces vers que prononçait la jeune esclave indiquent à la fois et les serments du soldat et le peu de foi qu'elle y ajoutait : « Oui, mais un beau jour l'ivresse fera sortir cet esprit vantard des retraites où il veut se dissimuler et se cacher (1). » Alors on n'entendra plus qu'épées, que légions pourfendues (2). La comédie se terminait-elle par cette scène de réconciliation qui laissait prévoir des brouilles nouvelles? Cela me paraît douteux, et un court fragment, égaré dans un grammairien, semble indiquer que Thrasonidès avait des ennemis : « Mon père, ils ont Thrason en haine, mais ils ne l'ont pas tué (3). » Or, quels pouvaient être les ennemis de Thrasonidès, si ce n'est quelque amant de la belle et les camarades ou les serviteurs de cet amant? C'était assez l'habitude dans la Comédie Nouvelle que ces foudres de guerre et ces conquérants auxquels nulle belle ne résistait, fussent dupés, rossés et frustrés de la maîtresse qu'ils avaient payée à beaux deniers comptants (4). Mais ne nous lançons point dans les conjectures : le peu que nous entrevoyons suffit pour faire juger combien devait être passionné le

(1) Fr. 7.

(2) Fr. 10. Σπαθᾷν employé dans le sens d'ἀλαζονέυεσθαι (se vanter), d'après le *Lexique* de Photius, p. 399.

(3) Fr. 8.

(4) Voyez le *Soldat fanfaron* et le *Brutal* de Plaute, et l *Eunuque* de Térence.

rôle de ce militaire, haï de sa maîtresse pour ses airs bravaches et pour ses forfanteries.

Ce rôle était en quelque sorte complété par l'autre pièce dont j'ai indiqué le titre : *La Femme tondue*. Nous n'avons ici que de simples indications; les deux principaux fragments, sur quatre qui nous restent, ne se rapportent pas au premier rôle, celui du soldat. Mais les indications que nous trouvons dans une épigramme d'Agathias, dans quelques mots de Lucien et de Philostrate, suffisent pour reconstituer ce personnage. « Le violent Polémon, lisons-nous dans l'*Anthologie*, ce brutal que Ménandre a représenté sur la scène rasant les charmants cheveux de sa compagne, a trouvé un imitateur dans ce Polémon moderne qui, de ses mains scélérates, a ravagé les cheveux bouclés de Rhodanthé, et qui, ajoutant à l'œuvre comique des forfaits douloureux et tragiques, a déchiré à coups de fouet les membres délicats de la belle : châtiment digne d'un fou furieux ! Quel si grand mal avait donc fait cette jeunesse en voulant prendre en pitié mes souffrances? Le misérable! il nous a séparés tous deux, m'enviant dans sa noire jalousie jusqu'à la vue de ma maîtresse. Mais il est le *Haï* (Μισούμενος); hélas! et je suis l'*homme chagrin* (Δύσκολος), loin des yeux de ma Περικειρομένη (1). » Ménandre avait donc, *dans la femme*

(1) Brunck, *Analecta*, III, p. 38. — Trois titres de comédies de Ménandre. Déjà Fronton avait joué ainsi sur des titres. « Tu crois posséder un trésor dans ta beauté, Comodus, ne

tondue, donné le premier rôle à Polémon, violent et brutal soldat, agité de toutes les fureurs de la jalousie. Ayant ou croyant avoir à suspecter la fidélité de sa maîtresse, aussitôt, dans sa promptitude à la colère, Polémon éclate, accable la malheureuse jeune femme de reproches et d'injures, et, ce qui était l'affront le plus sanglant, lui rase les cheveux. Ce qu'il fit ensuite, Philostrate nous l'apprend : « Même le Polémon de Ménandre n'a point rasé un beau mignon ; ce n'est que sur une captive aimée qu'il s'est porté dans sa colère à cet excès. Il ne peut, d'ailleurs, supporter de l'avoir ainsi traitée ; mais, tombant à ses genoux, il crie, il pleure, il se repent de cet attentat contre sa chevelure (1). » Ainsi repentant de sa fureur et irrité contre lui-même, il maudit son action, s'humilie aux pieds de sa maîtresse, se répand en protestations et en prières pour obtenir son pardon. Il faudrait avoir sous les yeux la peinture de tous ces mouvements passionnés, et c'est à peine si l'on peut rapporter à cette scène, et encore par conjecture, ce vers conservé par Plutarque : « Quelle femme j'ose outrager, malheureux que je suis ! » et ces mots

sachant pas qu'elle est plus fugitive qu'une apparition (Φάσματος). Le temps fera de toi le *Haï*, puis le *Laboureur* ; et tu désireras vainement la Περικειρομένη. » — Brunck n'a pas mis Φάσματος en lettres majuscules. Je crois pourtant qu'il y a là encore une allusion à une pièce de Ménandre, le Φάσμα (*Anal.*, II, p. 346).

(1) Philostrate, épist. XXVI.

décousus qu'on lit dans un Lexique : Ὁ δ'ἀλάστωρ ἐγὼ καὶ ζηλότυπος ἄνθρωπος (Moi, le maudit et le jaloux !) (1).

Toutes les passions jouaient leur rôle dans les comédies de Ménandre ; mais l'amour y dominait comme dans le théâtre moderne. « Ce qui fait l'unité de toutes les pièces de Ménandre, disait Plutarque, c'est l'amour qui s'y répand partout comme le souffle commun d'une seule âme. Grand disciple et premier initié de ce dieu, il a parlé de l'amour tout à fait en philosophe (2). » Mais ce qui vaut mieux, il en parlait et en faisait usage en poëte dramatique. « Dans ses comédies, dit le même Plutarque, il amène adroitement au mariage l'homme qui a fait violence à une jeune fille. Met-il en scène une courtisane hardie et effrontée ? Son amant se raisonne, se repent et finit par rompre avec elle. Est-ce, au contraire, une maîtresse sage et qui rend tendresse pour tendresse ? Elle retrouve son vrai père qui la reconnaît, ou bien Ménandre soumet l'amour à l'épreuve d'une attente prolongée et jette ainsi sur la liaison des amants un respect qui la rend intéressante (3). »

Quelque insuffisants que soient pour notre curiosité et pour notre plaisir de courts fragments dépareillés et des indications plus ou moins

(1) Fr. 4 et 5.

(2) Περὶ ἔρωτος *(sur l'Amour)*, dans Stobée.

(3) *Propos de Table*, VII ; question 8.

claires ramassées de côté et d'autre dans les philosophes, dans les rhéteurs, dans les poëtes de l'*Anthologie*, ils suffisent non-seulement pour nous montrer quelle large place la passion occupait dans les comédies de Ménandre, mais encore pour nous faire sentir avec quelle vivacité ingénue et en même temps avec quelle simplicité il en exprimait les mouvements si divers. Il n'en est pas ainsi pour les mœurs, où il n'excellait pas moins que dans la passion. Les mœurs sont une chose très-délicate qui ne s'exprime point par quelques mouvements subits ou par quelques exclamations, mais qui se répand doucement et uniformément dans tout le corps de l'ouvrage; on conçoit donc qu'elles disparaissent dans des fragments mutilés et décousus. C'est, de plus, la chose qu'il est le plus difficile de faire passer dans une imitation ou dans une traduction. La moindre modification dans le tour de la phrase, la plus légère impropriété d'expression effacent cette fleur charmante et fugitive. Je voudrais faire sentir cela par un exemple. On dit que Perse a rendu plus exactement que Térence le début de l'Eunuque ; je n'en crois rien. Il est certain que matériellement Perse est plus exact, puisqu'il ne supprime pas plusieurs vers au commencement, comme a fait Térence ; mais a-t-il aussi bien conservé le ton et l'ἦθος de tout le passage ? Je traduis : « Oui, Dave, je te commande de le croire, je songe à mettre un terme à mes douleurs passées. Quoi ! toujours être l'opprobre

d'une famille qui ne connaît point le goût du vin ! Jeter mon patrimoine à un seuil infâme où il se brise avec un honteux éclat ! Aller sous la pluie, ivre et une torche éteinte à la main, chanter à la porte de Chrysis ! — Courage, jeune homme, reprends ta raison ; immole une brebis aux dieux libérateurs. — Mais penses-tu qu'elle pleurera, Dave, si je l'abandonne ? — Chansons ! Tu n'es qu'un enfant et tu te feras battre encore de la petite pantoufle rouge. Tu as beau t'agiter et ronger les filets qui te retiennent ; si elle le veut, tu diras : allons-y sans retard. — Que faire donc (1) ? Maintenant même, lorsque c'est elle qui me prie et qui fait les avances, n'irai-je pas ? — Non, si tu es sorti de chez elle pleinement sauvé et tout à toi ; non, tu n'iras pas, même maintenant. »

Je ne relève pas une certaine raideur générale, que Perse ne sait jamais éviter, fort peu conforme au style du dialogue dramatique. Mais je n'ai pas besoin d'avoir le texte grec sous les yeux pour dire que les expressions « *siccis cognatis, dedecus obstem, frangam ad obscurum limen rem patriam* » appartiennent au poëte satirique et non au jeune homme qui parle. Je ne retrouve point dans le vers :

> Euge, puer, sapias : dîs dispellentibus agnam
> Percute

la familiarité et le ton à la fois affectueux et

(1) C'est ici que commence Térence.

ment aux témoignages de l'antiquité (1), tand
que, pour les mœurs, les inductions que noı
tirons de Térence s'élèvent presque à la certitud
Seulement une question se présente et elle e
suggérée par les titres de quelques pièces de M
nandre : alla-t-il plus loin que la peinture d
mœurs ou de ce que Châteaubriand appelle *cara
tères naturels*, tels que l'homme, la femme,
jeune homme, la jeune fille, le vieillard, le pèr
la mère, le fils, etc. ? S'éleva-t-il jusqu'à la peintu
de ce qu'on appelle plus spécialement des cara
tères? C'est là une question difficile à résoud
dans la disparition totale des monuments,
d'autant plus difficile que les apparences peuve
facilement tromper. Ainsi, quand nous lisons u
titre comme celui-ci : Μισογύνης, nous somm
portés naturellement à croire qu'il s'agit d'u
homme qui a pris en haine tout le sexe. Mais cet
comédie, que le grammairien Phrynichus metta
au-dessus de toutes les autres du même auteu

(1) A moins que ces témoignages ne doivent s'entend
dans le sens de celui-ci, de Quintilien : « A peine avon
nous quelque ombre de la comédie grecque, tant la lang
latine me paraît peu susceptible de *cette grâce qui n'a é
donnée qu'aux seuls Attiques* et que les Grecs eux-mêm
n'ont pu retrouver dans aucun autre dialecte (Vix leve
consequimur umbram, adeo ut mihi sermo ipse latinus n
recipere videatur illam solis concessam Atticis veneren
quando eam ne Græci quidem in alio genere linguæ obtinu
rint). — Si la *virtus comica* consistait dans cette *venus*
venustas dont parle Quintilien, elle ne serait pas préciséme
ce que nous appelons verve ou force comique.



ne représentait simplement qu'un mari qui haïssait sa femme. Pas un des fragments qui nous restent ne va au-delà. Le mariage déplaît à notre homme depuis qu'il est marié. « Pour parler net, c'est la chose même qui me déplaît. — C'est que tu la prends à gauche. Tu n'y vois que les côtés désagréables et qui te chagrinent, et tu fermes les yeux sur ses avantages ; mais tu ne trouveras nulle part, mon cher Symile, aucun bien auquel ne soit pas attaché quelque grain de mal. Une femme dépensière est à charge, dis-tu ; elle ne laisse pas son mari vivre comme il l'entend. Mais elle donne à l'homme un grand bonheur, des enfants. S'il tombe malade, elle le soigne avec dévouement ; s'il est maltraité par la fortune, sa compagne lui reste ; mort, elle l'ensevelit et l'enterre décemment. Voilà ce qu'il faut considérer sans cesse et mettre en regard des petits inconvénients de chaque jour ; ainsi, l'ensemble de ta vie te paraîtra plus supportable. Mais, si tu passes tout ton temps à faire le relevé de ce qui te chagrine, sans mettre en balance les avantages, tu te désoleras éternellement (1). » Ces raisonnements touchent peu notre plaignard : « la femme lui paraît un animal sans frein et de tout point incommode (2). » Il n'est rien qu'il ne reproche à la sienne. Outre son humeur fâcheuse, elle le ruine en dépenses frivoles. Elle paie dix

(1) Fr. 1.
(2) Fr. 2.

mines (926 fr., 80), un cotyle de parfum (0 lit., 27) (1). Il lui faut des boîtes dorées pour enfermer ses sandales (2). Et ce n'est rien au prix de ce que coûte sa superstition : « Ce sont les Dieux qui nous ruinent le plus, nous autres maris (3). » Encore si cette sotte dévotion le laissait tranquille chez lui ! Mais « au logis, nous sacrifions cinq fois par jour, et, à chaque sacrifice, sept esclaves, rangées en cercle, jouent des cymbales, tandis que d'autres poussent des hurlements (4) ! » Mais s'il trouve sa femme insupportable, il ne paraît pas qu'il fût plus aimable envers elle qu'elle envers lui. Il la taquine, il l'injurie, il la persécute si bien, qu'elle perd patience et « lui jure qu'elle va le traduire en justice et l'accuser de mauvais traitements (5). » Et l'effet suivait la menace : condamné peut-être à quelque grosse amende, le misogyne s'écriait : « Voilà où nous amènent et le double libellé d'un greffier, et une citation, et la drachme consignée entre les mains d'un juge (6). » Nous n'avons donc pas affaire à l'*Ennemi des femmes*, mais à un maniaque de mari que tout blesse et irrite, parce qu'il ne sait rien prendre comme il faut. Cette

(1) Athénée, XV, p. 691, C.

(2) Pollux, VII, 87.

(3) Fr. 3.

(4) Fr. 4. — On peut toutefois croire qu'il a mis ordre, mais non sans peine, à ce tapage religieux ; car dans le fragment 4 il parle à l'imparfait.

(5) Fr. 5.

(6) Fr. 6.

comédie n'avait pas plus de portée générale que n'en aurait la *Marmite* de Plaute (1), lors même que la *Marmite* nous serait parvenue avec le second titre de Φιλάργυρος ou d'*Avare*, que portait le Φάσμα de Philétaire.

Mais pouvons-nous dire la même chose du *Superstitieux* (Δεισιδαίμων), du *Timoré* (Ψοφοδέης), du *Défiant* (Ἄπιστος), de l'*Homme morose* ou du *Bourru* (Δύσκολος), du *Calomniateur* (Καταψευδόμενος), du *Flatteur* (Κόλαξ), de l'*Héritière* ou de *la Femme à la grosse dot* (Ἐπίκληρος)? Ne faut-il pas reconnaître là des comédies de caractère? Ce n'est qu'en hésitant que je me prononce pour la négative. Je ne nie pas absolument, mais j'ai les plus grands doutes, et, tant qu'on ne me montrera pas une comédie de caractère dans l'antiquité, je conserverai ces doutes et serai plus prêt à nier qu'à affirmer. Je me fonde pour cela sur le livre même de Théophraste, ce maître de Ménandre. Ses *Caractères* sont vus en quelque sorte par le dehors. Quelques traits de physionomie morale, et puis c'est tout : le reste consiste en détails particuliers et passagers, en démarches tout extérieures, en apparences sensibles et qui sautent aux yeux; rien de profond, rien de vraiment

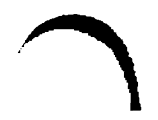
(1) Euclion n'est pas plus l'avare par excellence que le savetier dans la fable de La Fontaine. Dans le comique, comme dans le fabuliste, le personnage principal est un pauvre homme devenu fou par la possession inespérée d'un trésor, et dont la folie cesse dès qu'il se dessaisit de la maudite marmite, objet de tant d'inquiétudes et de transes.

général. Je puis me tromper, mais je crois que les caractères n'étaient dans les pièces du comique que ce qu'ils sont dans le livre du philosophe.

Il est impossible pourtant de s'en tenir à cette fin de non-recevoir. Examinons, voyons. On donne souvent les *Adelphes* et l'*Heautontimorumenos* (ou l'*Homme qui se punit lui-même*) pour des comédies de caractère. Il y a ici, ce me semble, une illusion. Elle est évidente, pour peu qu'on y pense, au sujet de l'*Heautontimorumenos*, à moins qu'on ne donne le nom de caractère à une passion accidentelle et qui s'en ira comme elle est venue. Ce père qui, désespéré d'avoir forcé son fils, par sa parcimonie et sa sévérité d'ailleurs assez légitime, à courir chercher fortune dans les armées étrangères, se prive de tous les plaisirs, parce qu'il ne veut s'accorder aucune des jouissances dont son fils est sevré, et s'afflige des plus rudes labeurs, parce que son fils y est peut-être soumis, est certes une des plus touchantes créations du théâtre. Cependant cette tristesse sombre et désespérée, qui emploie ce qui lui reste de forces à se tourmenter et bourreler elle-même, — je n'oserais pas le dire, si le poëte lui-même ne m'y autorisait, — est un accès de folie : Πρὸς Ἀθήναν, δαιμονᾶς. (1)... ; Πᾶς πατὴρ μῶρος (2)... Mais un accès de folie ne peut former un caractère ; il se dissipe avec la contrariété qui le cause.

(1) Au nom d'Athéné, es-tu possédé ?

(2) Tout père est (un peu) fou.



En le considérant en soi et à part le fait accidentel qui sert de fondement à toute la comédie, Mérédême, ce bourreau de soi-même, n'est qu'un de ces pères faibles, au cœur tendre jusqu'à la mollesse, et, qui ne sachant pas concilier l'autorité paternelle avec l'affection, ne sont pères qu'à demi.

Tel est aussi Micion dans les *Adelphes*.

Platon, dans une piquante critique de l'esprit d'égalité qui régnait à Athènes et qui avait passé de la cité dans la famille, représente les pères s'accoutumant à traiter leurs enfants en égaux et même à les craindre, et les enfants s'égalant à leurs pères et n'ayant pour eux ni respect ni crainte, parce qu'autrement leur liberté en souffrirait;... les jeunes gens voulant aller de pair avec les vieillards et leur tenant tête, soit en paroles, soit en actions, tandis que les vieillards, de leur côté, descendent aux manières des jeunes gens et s'étudient à copier leurs façons, dans la peur de passer pour des gens d'un caractère fâcheux et despotique (1). Diphile et Philémon se sont complu à étaler et à flétrir les scandales de cette intempestive camaraderie, dont Ménandre n'aperçut pas ou systématiquement ne voulut pas voir les conséquences. Nous ne voyons pas qu'il ait jamais mis en scène des pères partageant les désordres de leurs fils; mais il veut qu'ils soient leurs confidents, sans se douter qu'ils deviennent

(1) *République*, VIII, p. 562 E, 563 A.

par cela même, jusqu'à un certain point, leurs complices. Au lieu de concevoir la paternité comme une espèce de royauté naturelle (1), — royauté qui ne s'exerce et ne se maintient que par des bienfaits et par l'affection, mais qui ne laisse jamais fléchir son autorité sans préjudice pour la famille, comme pour l'État, — il aime à la mettre tout entière dans l'indulgence et dans la tendresse.

Nous sommes maintenant à même de mieux entendre l'idée première des *Adelphes* et les deux principaux personnages. Micion est opposé à Déméa, comme l'indulgence paternelle à la sévérité, pour démontrer que la première est plus efficace et vaut mieux que la seconde dans la direction des enfants. Il faut le dire, quelque ingénieuse que soit cette comédie dans sa conduite, quelque piquants qu'en soient les détails, Micion et Déméa sont moins des caractères vivants que des thèses personnifiées. Micion a bien de l'esprit, et c'est ce qui cache l'inconsistance qui est au fond de son personnage. Célibataire par crainte des charges du mariage, il s'est jeté dans le mal qu'il voulait éviter en adoptant Eschine, un des fils de son frère Déméa. Il affecte par système la plus grande complaisance et une sorte d'indifférence épicurienne pour les folies du jeune homme; et, malgré sa philosophie, il en est plus ému qu'il ne voudrait. Car s'il est ferme dans ses principes

(1) C'est la doctrine d'Aristote.

en face des reproches de son frère, il l'est beaucoup moins quand il est seul et qu'il a vent de quelque nouvelle incartade. Il s'inquiète, il se tourmente, trouvant que les désordres de son fils adoptif commencent à aller trop loin ; mais il n'a pas le courage d'y mettre le holà : cela serait contraire à ses maximes et sans doute aussi à sa faiblesse de cœur. A peine essaie-t-il, par quelque reproche détourné, d'arrêter dans une voie dangereuse celui qu'il a habitué à vivre avec lui sur le pied de l'égalité. Si Ménandre avait voulu démontrer la thèse opposée à celle qu'il soutient, il n'aurait pas fait choix d'un autre personnage : c'est là, selon moi, le défaut essentiel de sa comédie. Déméa est mieux conçu, mais il finit par se démentir. C'est un de ces esprits bornés et excessifs qui gâteraient et feraient prendre en haine les meilleures causes. On lui pardonnerait sans doute, on l'approuverait même de vouloir diriger la conduite du fils qui lui reste, et de s'inquiéter de celle du fils qu'il a cédé, puisque aussi bien il y est intéressé dans les deux cas par sa qualité de père. Mais au manque d'esprit il mêle un vice de caractère qui n'est pas rare : il éprouve une secrète et maligne joie à trouver son frère en faute, parce que les idées de son frère ne sont pas les siennes, et qu'il tient pour insensé quiconque ne pense pas comme lui. C'est avec un air de triomphe insultant qu'il accourt reprocher à Micion les escapades du jeune Eschine, plus occupé qu'il est à s'informer des fredaines du fils

qui n'est plus à lui, qu'à veiller sur la cond
du fils qui lui reste et qui demanderait toute
attention. Mais plus il triomphe de l'appare
folie de Micion et se complaît dans sa prc
sagesse, plus il est trompé ; excellent personn
de comédie et vrai caractère. Seulement, pr
sément parce qu'il est un vrai caractère, il
devrait pas, si je puis le dire, se retourner t
à coup, comme on retourne un habit, quan
s'aperçoit de son erreur. Lui « le rustre, le
travailleur, l'homme au front chagrin et sévè
l'économe âpre au gain » :

Ἐγὼ δ'ἀγροῖκος, ἐργάτης, σκυθρὸς, πικρὸς,
Φειδωλὸς (1),

il devient subitement plus complaisant et p
relâché que son frère Micion, contre lequel il s
tant gendarmé. C'est une invraisemblance
Térence a eu raison de pallier, de corriger
tant que faire se pouvait. Son Déméa cède, il
vrai, comme celui de Ménandre ; il consent n
seulement à donner les mains au mari
d'Eschine avec Pamphila, mais encore à lais
Ctésiphon, son autre fils, son vrai fils d'après
mœurs grecques et romaines, garder sa maîtres
la joueuse de flûte, violemment enlevée au pr

(1) Ce vers conservé par Photius (Lexique, p. 387) pro
que la faute de ce changement dans le caractère de Dé
est de Ménandre et non pas de Térence.

tituteur. Mais en cédant, comme l'altière et acariâtre Crobyla, il conserve son humeur dure et hargneuse, et, pour faire pièce à Micion, il le contraint par ses obsessions à affranchir un esclave et à épouser la vieille Sostrata. Évidemment il n'a pas changé, et il reprendra bientôt sa vie sauvage et ses sermons grondeurs (1).

Ménandre avait représenté les relations de famille dans plusieurs autres comédies : les *Sœurs jumelles* (Δίδυμαι), les *Enfants d'un même père* (Ὁμοπάτριοι), l'*Amitié fraternelle* (Φιλάδελφοι), les *Arbitres* ou plutôt l'*Arbitre* (Ἐπιτρέποντες) (2), les *Cousins* (Ἀνέψιοι), et j'ajouterais volontiers la *Concubine* (Παλλακή). Mais les débris de ces pièces sont trop rares et trop insignifiants pour que j'ose dire qu'il y avait mis ou non des caractères bien tracés et nettement accusés. Au contraire, on pourrait supposer que l'Ἐπίκληρος (*Héritière*), si elle

(1) C'est uniquement au point de vue des caractères que j'approuve cette modification apportée par Térence à la comédie de Ménandre ; car elle n'est pas heureuse comme dénoûment. Elle fait de Micion un vieillard imbécile et ridicule : ce qui est contre l'esprit de toute la pièce.

(2) Ἐπιτρέποντες signifie littéralement recourant à l'arbitrage (d'une ou de plusieurs personnes). D'après un rhéteur anonyme, la femme et l'homme, dans la comédie de l'*Héritière*, prenaient pour arbitre leur petit enfant. Je croirais volontiers que le rhéteur s'est trompé et qu'il a mis l' Ἐπίκληρος à la place des Ἐπιτρέποντες. Dans tous les cas, qu'elle se rapporte, soit à l'*Héritière*, soit à l'*Arbitrage*, cette indication du rhéteur anonyme manque dans la Collection Didot.

répondait à la *mulier dotata* des comiques latins, avait fourni à Ménandre un caractère où se réunissaient, pour se fortifier mutuellement, l'humeur tyrannique et sans règle dont les anciens faisaient le fond de la nature féminine, et les orgueilleuses prétentions nées de la richesse. Mais il est plus que douteux que le poëte eût repris dans cette comédie le rôle de Crobyla. C'était, d'après le passage de Quintilien sur Ménandre, une pièce où se rencontraient des débats juridiques et qui, par conséquent, devait avoir son principe dans les lois qui réglaient la succession des orphelines : ce qui donne à supposer un jeune homme réclamant ou refusant la fortune et la main d'une orpheline, sa plus proche parente. L'héritière qui donnait le titre à la pièce et qui ne paraissait peut-être pas en scène, ne pouvait donc être le type accompli de l'orgueil et du despotisme féminins.

Avant de passer aux fragments, mis sous des titres qui paraissent annoncer plus particulièrement des comédies de caractère, voyons les transformations que Ménandre fit subir à certains personnages, moitié réels, moitié conventionnels, qu'il avait reçus de ses devanciers. Du cuisinier, il n'y avait rien à faire; à peine Ménandre a-t-il touché à ce personnage grotesque. Mais il renouvela le soldat fanfaron; par la passion d'abord. Nous avons vu les scrupules d'amour vraiment remarquables de Thrasonidès et les fureurs jalouses de Polémon. Mais Polémon est un jaloux plutôt que

le jaloux ; et, à supposer que les scrupules, bien nouveaux pour un Grec et surtout pour un soudard, que Ménandre prêtait à son Thrasonidès, puissent fournir la matière d'un caractère, il est douteux que Ménandre se soit proposé de peindre autre chose dans ce personnage, que les faiblesses et les petites misères de l'amour. Les fanfaronnades, d'ailleurs, tenaient encore beaucoup trop de place dans l'un et l'autre personnage, pour qu'ils fussent l'idéal l'un du jaloux, l'autre de l'amoureux transi. Mais Ménandre avait reproduit le soldat fanfaron dans plusieurs autres comédies, dans le *Faux Hercule*, dans *Thrasyléon* ou *Cœur-de-Lion*, peut-être dans le *Capitaine Recruteur* (Ξενόλογος) et dans les *Soldats* (Στρατιῶται), où il devait faire le principal personnage. Ce n'est pas dans ces comédies, toutefois, que nous lui voyons prendre une physionomie nouvelle, c'est dans le *Flatteur ;* là il nous paraît sous les traits, déjà nettement accusés, du Fat. C'est d'abord le Fat, homme à bonnes fortunes (1). « Tu as possédé, lui dit Colax pour chatouiller agréablement sa sottise, Chrysis, Coronée, Anticyre, Ischas, et la petite Nannion au minois si joli (2). » Ménandre s'était-il borné à ce trait, ou avait-il développé ce caractère de fatuité dans le *Flatteur* ou ailleurs ? C'est certainement

(1) Titre d'une comédie de Baron.

(2) *Le Flatteur*, p. 3. — Le sot auquel s'adresse le flatteur s'appelait Bias ou le Fort dans Ménandre. C'est le Thrason de Térence.

d'un comique de son école, si ce n'est de lui (1), que vient le Pyrgopolinice de Plaute, qui « n'a pas moins de prétention, pour parler comme Naudet, à la faveur de Vénus qu'à la gloire de Mars. » Terreur des guerriers, il fait les délices des belles; il le croit du moins, ou il le dit, et cette vanité lui coûte cher. Notre fanfaron est ensuite le Fat, homme à bons mots. Car il a toutes les vanités. Il ne se contente pas de la gloire d'être un aussi grand buveur qu'Alexandre : « En Cappadoce, mon cher Struthias, j'ai bu un condy d'or de la capacité de dix cotyles, trois fois de suite et tout plein. — Tu as bu alors plus que le roi Alexandre. — Pas moins, non par Minerve, pas moins. — Exploit merveilleux (2)! » Il lui faut encore la gloire du bel esprit, et ses plaisanteries ont la même finesse et la même légèreté que ses vanteries de buveur et de tranche-montagne. Malheureusement, nous ne connaissons plus cette nouvelle face de la fatuité du militaire que par l'*Eunuque* de Térence, où Struthias et Bias, qui étaient les personnages principaux du *Flatteur*, ne sont plus que des personnages épisodiques et secondaires sous les noms de Gnathon et de

(1) Il y a, en effet, dans le *Miles gloriosus* un vieillard, très-peu romain et profondément athénien, et qui ne peut avoir été peint que par Ménandre ou quelque poëte imitateur de sa manière, comme Apollodore de Caryste.

(2) *Le Flatteur*, fr. 1. — Le cotyle valant 2 litres 70, le condy devait contenir 27 litres.

Thrason (1). Ajoutez à cette double fatuité la sotte insolence de la richesse rapidement acquise : « Nous sommes riches, démesurément riches ; voici de l'or de Cyndes et des costumes persans, et dans la maison nous avons des étoffes de pourpre, des ouvrages faits au ciseau et au tour, des figures en relief, de petites coupes, et d'autres où sont sculptés des animaux fabuleux, à moitié boucs, à moitié cerfs, et d'autres encore qui ont de grandes anses (2), » et vous aurez un des types les plus complets de la bêtise humaine. Seulement les traits divers qui forment cette figure ridicule sont dispersés de côté et d'autre ; il ne semble pas que Ménandre les ait réunis pour en faire un de ces caractères qu'on ne refait pas. Il en est de même du parasite.

Ce n'est plus le glouton qui, pour satisfaire un insatiable appétit, supportait sans sourciller les brocards, les injures et les coups. Il est devenu un personnage d'importance. Ménandre connaît encore ces gens « qu'on trouve toujours à l'entour des cuisines et que l'on surprend mesurant l'ombre pour savoir combien il y a encore de temps jusqu'au souper (3) » ; mais s'il les raille

(1) Toute la première scène du troisième acte de l'*Eunuque* est certainement empruntée à Ménandre : c'est Térence lui-même qui nous en avertit dans son Prologue.

(2) *Les Pêcheurs*, fr. 4.

(3) Plutarque, *De l'ami et du flatteur*, ch. IV. Le moraliste se rappelle ici un trait de satire lancé contre un certain Chèrephon par Ménandre (*La Colère*, fr. 2).

en passant, il ne leur fait pas l'honneur de les mettre en scène. Son parasite n'a pas de ces grossières inquiétudes, parce qu'il sait que partout il est le bienvenu, que partout son couvert est mis et l'attend. N'est-il pas, comme l'écrit Plutarque se souvenant de la Nouvelle Comédie et de Ménandre, « le fidèle courtier et ministre des folles amourettes, exquis à merveille pour mettre au net le compte de la dépense d'un festin, non paresseux à faire apprêter un banquet, bien advenant à entretenir des concubines, sans honte et sans merci, quand on lui commande de parler des grosses dents à un fâcheux beau-père ou de chasser la femme espousée et légitime (1) ? » Ce n'est pas, toutefois, dans ces fonctions d'officieux à tout faire ou de factotum diligent et empressé qu'il paraît dans les rares fragments de Ménandre, ni dans les comédies imitées de lui par Térence (2). Mais le parasite contenait en lui le complaisant ou le flatteur. Car le parasitisme n'est que l'art de vivre sans rien faire aux dépens des sots qui possèdent, et le seul moyen de s'emparer de l'esprit de ces dupes, c'est de caresser leurs faiblesses secrètes et leur vanité. Le parasite par excellence est donc, aux yeux de Ménandre, le flatteur ; c'est sous ce titre même que le poëte lui avait consacré une comédie entière, qui

(1) *De l'Ami et du Flatteur*, ch. XLI, trad. d'Amyot.

(2) Le *Phormion*, qui nous présente le parasite sous cet aspect, est imité d'Apollodore et non de Ménandre.

était un de ses chefs-d'œuvre, et dans laquelle, si nous en croyons Athénée, il avait tracé le caractère du flatteur avec la plus grande exactitude (1). Nous ne connaissons plus guère cette pièce que par les emprunts de Térence dans son *Eunuque* (2). Struthias, qui est devenu Gnathon chez le poëte latin, fait avec complaisance cette profession de foi qui ne laisse aucun doute sur son caractère, ni sur le but que Ménandre s'était proposé. « Quelle différence, grands dieux! d'un homme à un homme, d'un sot à un homme d'esprit! Voici à propos de quoi me vient cette réflexion. Aujourd'hui, je rencontre en arrivant un individu de mon pays, un homme de ma condition, un brave garçon qui a fricassé, comme moi, tout son patrimoine. Je le trouve malpropre, dégoûtant, efflanqué, dépenaillé, affreusement vieux. Hé! lui dis-je, que signifie cet équipage? — Que j'ai perdu tout ce que j'avais. Voilà où j'en suis réduit. Amis et connaissances, tout le monde m'a tourné le dos. — Alors, le regardant d'un air de pitié : Comment, repris-je, lâche que tu es? T'es-tu donc arrangé de manière à ne plus trouver en

(1) Livre VI, p. 258 E. Κεχαρακτήρικε δὲ ὡς ἔνι μάλιστα ἐπιμελῶς τὸν Κόλακα Μένανδρος ἐν τῷ ὁμωνύμῳ δράματι.

(2) Accusé d'être un plagiaire par son envieux Luscius, Térence déclare ne connaître ni le *Flatteur* de Nævius, ni celui de Plaute, — étaient-ce des imitations de Ménandre? — mais avoue qu'il a emprunté au *Colax* ou *Flatteur* du poëte grec le parasite et le soldat fanfaron de son *Eunuque* (V. le *Prologue*, v. 25-33.

toi-même la moindre ressource ? As-tu perdu ton esprit avec ton bien ? Je suis de même condition que toi. Regarde-moi, quel air élégant, quel teint, quelle mise, quel embonpoint ! Je suis riche et je n'ai pas le sou ; je n'ai rien et rien ne me manque. — Mais j'ai un malheur, moi ; je ne sais ni faire le bouffon, ni supporter les coups (1). — Et tu t'imagines que les choses vont de cette manière? Tu es à cent lieues de la vérité. C'était bon jadis pour les parasites du vieux temps. Nous avons une nouvelle manière de piper les oiseaux ; et c'est moi qui suis l'inventeur de cette méthode. Il est certaines gens qui veulent être les premiers en tout et qui ne le sont pas ; je m'attache à eux. Je ne fais pas métier de les égayer par mes bons mots, mais je ris des leurs et je m'extasie sur leur esprit. Quoi qu'ils disent, j'applaudis ; l'instant d'après, s'ils disent le contraire, j'applaudis encore. On dit non, je dis non ; oui, je dis oui. Enfin, je me suis fait une loi d'applaudir à tout. C'est le métier qui rapporte le plus aujourd'hui. — Tout en causant de la sorte, nous arrivons au marché. Aussitôt je vois accourir vers moi avec empressement tous les fournisseurs, marchands de marée, bouchers, traiteurs, rôtisseurs, pêcheurs, chasseurs, gens à qui j'ai fait gagner de l'argent quand

(1) Il croyait donc que les parasites devaient être de la famille des Duricapitons (*Persan*, v, 6), qui supportaient gaîment les soufflets et sur la tête desquels les convives cassaient les marmites (*Captifs*, 20-22).

j'en avais, et à qui j'en fais encore gagner tous les jours, depuis que je n'en ai plus. Ils me saluent, m'invitent à dîner, me font compliment sur mon retour. Quand mon misérable meurt-de-faim me voit en si grand honneur et si peu embarrassé de trouver ma vie, il se prend à me conjurer de le laisser se former à mon école. J'en ai fait mon disciple ; et je veux qu'à l'exemple des sectes de philosophes, qui prennent le nom de leurs chefs, les parasites prennent un jour, s'il est possible, celui de Gnathoniciens (1). » Ainsi, Struthias n'est pas un flatteur vulgaire ; il est même en état de tenir école de flatterie ; il a découvert une nouvelle méthode, la vraie méthode de l'art parasitique ou de l'art de flatter et de plaire ; il la pratique avec tant de succès qu'outre la position avantageuse qu'il se fait auprès des sots aussi riches que vaniteux, il jouit encore du crédit le plus grand et le plus fructueux auprès de tous les fournisseurs qui vivent de leur bêtise. Il est donc passé maître dans la science de manier les gens comme il lui plaît et d'en tirer les profits les plus solides pour le prix de quelques belles paroles. Au moins, il s'en vante. Mais on aimerait à le voir pratiquer son industrie plutôt qu'à l'entendre en discourir. Or, si son rôle se bornait à ce qu'on entrevoit, tant par les vers trop rares qui restent du Κόλαξ que par les scènes de l'*Eunuque*, Struthias ne remplissait pas toute l'idée qu'on peut

(1) *Eunuque*, acte II, scène III.

se faire d'un flatteur. Il a trop beau jeu avec la glorieuse stupidité de Bias, dont il se moque trop à découvert. Son rôle est presque tout entier en grosses flatteries et en persiflage. Sans doute, la scène de Bias-Thrason et de Struthias-Gnathon qui, au nom de cet illustre vainqueur, vient de remettre à Thaïs une jeune esclave de la plus grande beauté, est en elle-même une scène charmante. — Tu dis donc que Thaïs me fait de grands remerciements. — Infinis. — Vraiment? Elle est enchantée ? — Moins du cadeau lui-même que de ce qu'il vient de toi. C'est pour elle un vrai triomphe. — Il faut avouer que j'ai le don de rendre agréable tout ce que je fais. — Je ne suis pas à m'en apercevoir. — Le roi lui-même ne savait comment me remercier des choses les plus simples ; il n'en était pas de même des autres. — Les autres ont beau faire ce qu'ils peuvent, un homme d'esprit sait toujours s'en approprier l'honneur : c'est ce qui t'arrive. — Tu l'as dit. — Ainsi donc le roi n'avait des yeux..... — Sans doute. — Que pour toi? — Que pour moi. Il me confiait le commandement de ses armées, tous les secrets de l'État. — C'est merveilleux. — Et puis quand le dégoût du monde ou la fatigue des affaires le prenait, s'il voulait respirer, et pour ainsi dire..... tu m'entends ? — Oui, se décharger l'esprit de toutes ces misères. — C'est cela. Alors il m'emmenait souper seul à seul avec lui. — Peste ! voilà un roi qui a du bon goût. — Oh ! c'est un homme qui se livre à peu de personnes.

— J'oserai dire, à personne, s'il sait te goûter. — Les autres enrageaient.., l'un d'eux surtout, celui qui commandait les éléphants indiens. Un jour qu'il m'importunait plus que de coutume : Ami Straton, lui dis-je, est-ce parce que tu commandes à des bêtes que tu fais tellement le fier. —Voilà ce qui s'appelle un bon mot, un mot plein d'esprit. D'honneur, tu as cloué ton homme. Et qu'a-t-il répondu? — Il est resté muet. — Je le crois bien. — Et la manière dont j'embrochai le Rhodien en pleine table? T'ai-je conté cela, Gnathon? — Jamais, conte-le moi, je te prie. *(A part)* Ce sera pour la millième fois. — Je me trouvais donc à table avec le Rhodien que je te dis, un tout jeune homme. J'avais, par hasard, amené une fille; voilà mon Rhodien qui se met à prendre des libertés avec elle et à se moquer de moi. Que fais-tu donc, lui dis-je, impudent? Tu es un lapin et tu veux te faire fricasser? — Ah! ah! ah! — Qu'en dis-tu? — Délicieux, charmant, incroyable; rien de mieux. Mais le mot, je t'en prie, est-il bien de toi? Je le croyais d'un ancien. — Tu l'avais entendu? — Fort souvent; c'est un des meilleurs que l'on cite. — Il est de moi. » Puis il prouve à Thrason qu'il est aimé de Thaïs par cet argument irrésistible : « Puisqu'elle soupire après tes cadeaux et qu'elle en est enchantée, c'est qu'elle t'aime de tout son cœur, et ce n'est pas d'aujourd'hui; il y a longtemps qu'il t'est facile de lui donner du souci. Elle a toujours peur que si elle te fâche, tu ne portes

ailleurs le tribut que tu lui paies maintenant. — Tu as raison ; cela ne m'était pas venu à l'esprit. — Tu veux rire ; c'est que tu n'y avais pas songé ; tu l'aurais certainement beaucoup mieux trouvé que moi, Thrason (1). »

C'est la mise en action aussi simple que piquante de cette observation morale très-juste que le flatteur se moque, au fond de son cœur, de celui qu'il caresse, et, d'un autre côté, qu'il peut beaucoup oser, parce qu'il n'y a point d'appâts si grossiers que la vanité ne soit capable d'avaler : de sorte que ce qui semble raillerie et persiflage au spectateur impartial est, pour le vaniteux, la vérité même ; encore ne suis-je pas assuré qu'il ne trouve les éloges les moins mérités et les plus énormes au-dessus de son indicible mérite. Il faut pourtant que cette ironie, cachée sous la louange, ne soit pas trop ostensible, à moins d'avoir affaire à un imbécile qui ne sent rien. « C'est ce qui n'échappe pas au flatteur, dit Plutarque ; il sait se garder de se rendre suspect, à moins que, d'aventure, il ne rencontre quelque mignon glorieux bien paré ou quelque lourdaud qui ait un peu le cuir gros — *et, comme on dit vulgairement, qui soit un peu de grosse pâte ;* — il se moque et gaudit d'eux à gorge déployée, comme Struthias en la comédie, foulant aux pieds et ballant sur le ventre de la sottise de Bias, *en manière de dire,* par les louanges qu'il lui donne, *sans que l'autre*

(1) L'*Eunuque*, acte III, scène I.

le sente : Tu as bu plus que le roi Alexandre-le-Grand ;—ou bien il se pâme et fond à force de rire, au sujet du Cyprien (1). » De plus, ce texte de Plutarque confirme nos inductions précédentes sur le personnage du flatteur. Au lieu d'être le flatteur achevé, Struthias n'était, à beaucoup d'égards, qu'un flatteur vulgaire, mesuré et taillé en quelque sorte sur la sottise de l'imbécile qu'il flagornait. Aussi ne se défendait-il aucune moquerie à l'égard de Bias (ὅλῳ τῷ μυκτῆρι χρῆται) : ce que le courtisan émérite et parfait se garderait de faire auprès des princes et des hauts personnages dont l'orgueilleuse faiblesse est pour lui une source de faveurs et de revenus.

J'ai insisté sur le soldat fanfaron et sur le parasite, parce qu'ils sont, avec l'héritière, les seuls personnages de Ménandre, présentant une ébauche de caractère, que nous connaissions réellement. Que pouvons-nous dire du *Défiant,* du *Calomniateur?* Ce sont pour nous de simples titres ou étiquettes qui ne nous apprennent rien de la nature ni de la valeur de ce qui était mis dessous. Nous ne savons même pas si l'Αὑτὸν πενθῶν *(Celui qui pleure sur lui-même)* représentait le mélancolique, comme le suppose M. Benoît, ou si, comme je le crois, c'était le caractère décrit par Théophraste sous le nom de Μεμψίμοιρος (celui qui

(1) *Du Flatteur et de l'Ami*, ch. XI; Tr. Amyot; les mots soulignés ne sont pas dans le texte. — Le Cyprien dont il s'agit ici est le jeune Rhodien dont parle Térence.

aime à se plaindre de sa destinée). Je doute fort que l'Ἐπαγγελλόμενος (1) soit le vantard, comme traduit M. Benoît d'après quatre vers qui rentrent, en effet, dans cette idée, mais qui pourraient bien ne pas appartenir au principal personnage. Quant à l'Avare proprement dit, je n'oserais affirmer, sur la foi d'Alciphron (2), que Ménandre l'eût jamais mis en scène. Il y avait dans son théâtre beaucoup de vieillards, — pères ou grands-pères, — économes, regardants, serrés, qui se montraient assez peu disposés à délier les cordons de la bourse pour payer et entretenir les folies de leurs enfants. Mais ce n'est point là précisément l'avarice.

La superstition est le travers que Ménandre paraît avoir attaqué avec le plus d'insistance. C'est qu'elle était déjà une des plaies les plus profondes de la Grèce, corrompue par son contact toujours

(1) On traduit généralement ce mot par *Sponsor* (répondant, garant). — Voici la traduction des vers sur lesquels M. Benoît se fonde dans sa conjecture : « Relève par ta fierté la bassesse de ton origine ; ce sera d'un bel effet sur les étrangers, mon ami ; mais si toi-même tu te fais humble, si tu t'annules toi-même, alors le ridicule devient ton partage. » M. Benoît y ajoute les deux vers suivants, qui n'ont peut-être aucun rapport avec les premiers : « Pour faire réussir un discours impudent, il n'y a qu'un moyen, c'est de le faire court et de bien saisir l'à-propos. »

(2) Toute l'Égypte est en l'air dans le désir d'entendre *tes avares*, tes amoureux, tes superstitieux, tes défiants (Πάντα μετέωρα νῦν ἐστι βουλόμενα .... ἀκοῦσαι φιλαργύρων καὶ ἐρώντων καὶ δεισιδαιμόνων, καὶ ἀπίστων). Liv. III, let. 4.

plus intime avec l'Asie, et que les contemporains du poëte auraient pu dire bien avant Plutarque : « O Grecs, que de maux vous avez été chercher chez les Barbares (1) ! » Ménandre touchait sans doute à cette infirmité mentale dans sa *Thessalienne ;* mais cette comédie était moins une pièce de caractère qu'une pièce d'amour analogue, par son sujet, à la *Magicienne* de Théocrite (2). Il devait entrer plus avant dans la matière, tant dans son *Trophonius* que dans son *Menagyrtès* ou *desservant de Cybèle ;* malheureusement il n'en reste rien qui puisse nous éclairer sur le sujet précis des pièces ni sur les personnages. Quant à son *Inspirée* (Θεοφορουμένη), nous n'en connaissons (3)

(1) Vers cité par Plutarque et dont j'ignore la provenance. *De la superstition*, ch. III.

(2) Cette supposition paraît confirmée par la 37e lettre, liv. I, d'Alciphron, et par le 4e dialogue de Lucien *(Dialogues des hétaires)*, opuscules inspirés sans doute par la *Thessalienne.*

(3) Le fragment capital de cette comédie n'a rien à voir avec la superstition Le voici : « Si quelqu'un des Dieux venait à moi et me disait : — Craton , quand tu seras mort, tu devras revivre, et tu seras ce que tu voudras, chien, mouton, bouc, homme ou cheval ; car c'est une destinée que tu vives deux fois : choisis donc ce qui te plaît. — Tout, répondrais-je aussitôt, fais-moi tout plutôt qu'homme. C'est le seul des animaux qui soit heureux ou malheureux sans le mériter. Un cheval généreux est mieux traité qu'un autre ; si tu es un bon chien, tu seras bien plus en honneur qu'un chien dégénéré. Un coq vaillant est mieux nourri que le coq bâtard qui le craint comme valant mieux que lui. Mais un homme bien né, d'un bon naturel, d'excellentes habi-

que la moralité générale indiquée par ce vers : « Celui qui a le plus de raison, voilà le meilleur devin et le meilleur conseiller. » Nous entrevoyons mieux ce qu'étaient les comédies de la *Prêtresse* et du *Superstitieux* (1). Une femme, Rhodé, distinguée tant par l'éducation que par la naissance, mais égarée par le fanatisme, s'oubliait jusqu'à se faire inscrire parmi les prêtresses décriées de Cybèle ; prêtant l'oreille à des charlatans religieux, elle espérait et se vantait d'avoir, par de ridicules cérémonies, tout pouvoir sur les puissances du ciel. « Non, femme, lui criait son mari, il n'y a pas de Dieu qui sauve un homme par l'intermédiaire d'un autre homme (2). Le mortel qui n'aurait qu'à heurter des cymbales pour forcer à son gré une divinité de descendre vers lui ; celui, dis-je, qui ferait cela serait plus grand que Dieu

tudes, n'est d'aucun prix en ce siècle. Le premier rang appartient au flatteur, le second au sycophante, le troisième au médisant. Il vaut mieux naître âne que de voir ceux qui valent moins que vous vivre avec plus d'éclat. »

(1) A toutes ces comédies, se rapportant plus ou moins aux idées et pratiques religieuses, faut-il ajouter le Ψοφοδέης ? Oui, si ce titre signifie le timoré ; mais rien ne nous assure de ce sens. Psophodeès doit être plutôt pris dans sa signification première de peureux ou d'homme qui tremble à tout bruit. C'est le δειλὸς ou lâche de Théophraste.

(2) Nous trouvons une satire analogue dans ces quatre vers de l'*Écuyer :* « Je n'aime point une divinité qui se promène par voies et par chemins avec une vieille femme, et qui se glisse dans les maisons à l'aide d'un tableau. Un vrai et légitime Dieu ne sort pas de chez lui et fait le salut de ceux qui lui ont élevé une statue. »

même. Mais ce ne sont que d'audacieux artifices, inventés par des impudents pour vivre de la crédulité publique, dérisions, Rhodé, pour abuser de la sottise humaine. » Ce discours avait si peu d'effet sur la malheureuse, qu'oubliant sa dignité et la pudeur, elle courait à travers les rues et les places, à la suite de la bruyante procession de la *Grand'Mère*. « C'est passer, ô femme, par dessus les bornes prescrites à une épouse légitime que de franchir le seuil de ce vestibule. A la porte du vestibule, la femme qui se respecte doit s'arrêter. Mais se jeter dans la foule et courir les rues en hurlant des injures aux passants, c'est le fait d'une chienne, Rhodé. » Mais, au lieu d'entendre critiquer les égarements de cette pauvre folle, on voudrait la voir agir, parce que c'est dans l'action seulement qu'on saisit le développement d'un caractère, et nos fragments sont absolument muets sur l'intrigue et la conduite du drame. Il y avait certainement une ébauche au moins, un commencement de caractère dans le *Superstitieux* (Δεισιδαίμων), et le peu de textes qui nous en restent nous montrent quelque peu sa sottise en action. « Que cet accident me tourne à bien, Dieux vénérables! En attachant ma chaussure, j'ai cassé la courroie de mon soulier droit. — Et ce n'est pas merveille, radoteur. La courroie était tout usée, et, dans ta ladrerie, tu ne voulais pas acheter des chaussures neuves (1). » Mais cet acci-

(1) *Le Superstitieux*, fr. 4.

dent n'était-il pas un vrai présage ? Notre homme sent qu'il va tomber malade. Il a donc quelque gros péché d'omission ou de commission sur la conscience. Il ne sait lequel ; mais il n'en fera pas moins des cérémonies expiatoires. Qu'on lui dise tant qu'on voudra que sa maladie vient d'une cause naturelle, et non de l'oubli de quelque pratique religieuse ni de la colère des Dieux ! Il n'en prendra pas moins quelque magicien pour médecin : « Prends exemple des Syriens. Quand, pour avoir mangé du poisson avec excès, ils voient enfler leurs jambes et leur ventre, ils prennent un sac et vont dans la rue se coucher sur un fumier afin d'apaiser la Déesse par cette humiliation profonde (1). » Les amis de Phidias, — c'était le nom du superstitieux, — à cet argument sans réplique, n'ont plus qu'à le laisser faire et à lui dire : « Si tu avais une maladie réelle, Phidias, il te faudrait y chercher un remède réel aussi. Mais tu n'as rien. C'est un remède chimérique que tu as trouvé à un mal chimérique : sois sûr de son efficacité. Que des femmes rangées en cercle te fassent donc les frictions prescrites et qu'elles brûlent le soufre autour de toi. Allons, asperge-toi d'une eau puisée à trois sources, après y avoir jeté du sel et des lentilles (2). » Mais tout cela, ce sont les dehors

(1) Fr. 6.

(2) A ces fragments du *Superstitieux* faut-il ajouter le 5e des fragments incertains ? « Tous les animaux sont bien plus heureux et bien plus sensés que l'homme. Et, d'abord, considère-moi cet âne : c'est un être bien misérable incontesta-

de la superstition ; n'avait-elle pas d'autres conséquences moins inoffensives, sinon pour Phidias, que ces puérilités troublent et rendent misérable, au moins pour sa femme, pour son fils ou pour sa fille ; en un mot, la superstition se trahissait-elle chez lui par des folies, comme celles d'Orgon dans le *Tartufe*, qui pussent servir de fondement à une vraie action dramatique ? Nous sommes condamnés à l'ignorer.

Même question sans réponse au sujet du *Quinteux*. Nous voyons bien que Smicrinès est un être assez désagréable, et comme dit Casaubon, un de ces hommes moroses et dégoûtés à qui rien ne plaît que ce qu'ils font, si même ils ne sont pas mécontents de ce qu'ils font. Tout l'irrite ; il trouve à redire à tout. Il consent bien que l'on sacrifie aux Dieux, pourvu que les sacrifices soient à bon marché : « Car, voilà, dit-il, comme ils sacrifient, ces fripons qui emportent des mannes et des corbeilles pleines, non pour les Dieux, mais pour eux-mêmes. L'encens a quelque chose de plus religieux, ainsi que la galette sacrée ; alors,

blement. Mais aucun mal du moins ne lui arrive par son fait ; il n'a que ceux que la nature lui a départis ; tandis que nous, outre les maux qui nous arrivent nécessairement, nous nous en créons bien d'autres à nous-mêmes. Nous voilà inquiets si l'on éternue ; si l'on prononce une mauvaise parole, nous nous fâchons. Un songe qu'un autre a eu nous épouvante. Qu'une chouette vienne à gémir, nous pâlissons : sans compter rivalités, gloire, ambition, lois, maux de toute sorte que nous avons ajoutés par surcroît à ceux de la nature. »

du moins, le Dieu reçoit toute l'offrande déposée dans la flamme. Mais eux, c'est un bout d'entrecôte, ou le foie, ou les os, toutes choses qui ne se mangent pas, qu'ils réservent aux Dieux, et ils ne manquent pas d'avaler le reste (1). » Cela donc le choque, que le prêtre vive de l'autel ; cela ne le choque pas moins qu'on veuille bien vivre chez lui. Il devait se récrier à toutes les dépenses utiles ou inutiles, ne prêcher qu'épargne, que travail, quitte à se fâcher encore si l'on obéissait à ses idées moroses, parce qu'on ne travaillait et n'épargnait pas assez à son gré. Une partie de son humeur atrabilaire tenait à son avarice, si l'on s'en rapporte à cette leçon que lui fait son fils : « Tu me parles sans cesse d'argent, chose bien inconstante. Ah ! si tu es sûr de conserver tes richesses, garde-toi alors d'en rien donner à personne, puisque tu en es le maître. Mais si tout ce

(1) *Le Quinteux* (Δύσκολος), fr. 2. — Idées analogues, quoique dans un autre dessein, dans la Μέθη ou le *Festin*, fr. 1 : « Les Dieux ne nous traitent-ils pas comme nous les traitons nous-mêmes ? On conduit au temple une chétive petite brebis de dix drachmes au plus. Mais que ne dépensons-nous pas le même jour pour des joueuses de flûte ou de harpe, ou bien en parfums, en vin de Thasos, en anguilles, en fromage, en miel ? Le tout monte au moins à un talent. Ainsi, nous méritons que les Dieux, même quand il leur plaît d'agréer notre sacrifice, ne nous accordent que pour dix drachmes de leurs faveurs..... Pour ma part, si j'étais Dieu, je ne souffrirais pas qu'on mît jamais sur l'autel les reins d'une victime sans y joindre une anguille digne de faire mourir d'envie notre parent Callimédon. »

que tu possèdes appartient plus à la fortune qu'à toi, pourquoi, mon père, en envier leur part à d'autres? Elle pourra bien, dans son caprice, te les enlever pour les donner à un indigne. C'est pourquoi je te dis, moi, que, tout le temps que tu en es maître, tu dois en user généreusement, mon père, pour aider tout le monde et pour faire autour de toi le plus d'heureux que tu pourras. Car le bien qu'on a fait est seul impérissable; et s'il t'arrive jamais quelque revers, tu pourras espérer qu'on en usera de même pour toi à ton tour. Oh! qu'il vaut bien mieux avoir un ami au soleil qu'un trésor caché, qu'on garde enfoui sous la terre. » On peut entrevoir, d'après ces dispositions du père et du fils, que le fond du drame était sans doute cette guerre si fréquente, dans la Nouvelle Comédie, entre la parcimonie d'un vieillard et la prodigalité honnête ou peu morale d'un jeune homme. Mais alors l'action, si cette conjecture était fondée, dépendrait moins de l'humeur chagrine que de l'avarice de Smicrinès, qui ne serait ainsi qu'accidentellement le *Dyscolos* ou le Quinteux.

Je sais que, lorsqu'on examine les fragments de Ménandre, il faut tenir grand compte de la voie par laquelle ils nous sont arrivés, et qu'avec de pareilles données il y aurait de la témérité à se prononcer trop catégoriquement sur la nature de son œuvre. Que serait, par exemple, la comédie de Molière réduite à une anthologie morale, où l'on ne lirait que ce qu'il y a de plus général dans

les discours de ses Ariste et de ses Philinte? Mais quand je considère la constitution de la fable dans toutes les comédies latines qui nous sont parvenues et que, de plus, je me rappelle le mot d'Ovide : « Nulle pièce de Ménandre sans amour », et celui de Plutarque : « L'amour est la cheville ouvrière dans tout le théâtre de Ménandre », je ne puis m'empêcher de penser que la fable habituelle, dans laquelle étaient jetés les personnages, était peu favorable au développement des caractères; que c'est pour cela qu'il n'y en a pas un seul dans toutes les pièces de Plaute et de Térence qui dépasse un simple croquis, et qu'il n'y a pas lieu réellement de distinguer dans Ménandre, non plus que dans ses imitateurs, la comédie de caractère de la comédie d'intrigue. Mais si Ménandre a plutôt entrevu la comédie de caractère à travers la comédie d'intrigue qu'il ne s'en est saisi d'une prise puissante pour l'en dégager, il n'y a pas de poëte qui ait su peindre d'une touche si fine et si délicate, non-seulement les vives et charmantes saillies de la passion, mais encore ces mœurs ou ces convenances naturelles, dont Aristote a donné de si profondes analyses, et que les logographes ou écrivains de plaidoyers mettaient tant d'art à faire valoir dans leurs discours. Toutes ses comédies — qu'elles aient pour titre le nom propre d'une personne réelle, comme *Glycère*, *Thaïs*, *Phannium*, ou bien un mot qui désigne un métier et même un simple accident, comme les *Pêcheurs*, l'*Armateur*, l'*Écuyer*, la *Femme tondue*, la *Femme*

battue, la *Femme mise en vente*, etc., ou bien, enfin, une épithète qui semble annoncer un caractère, comme le *Quinteux*, le *Superstitieux*, le *Flatteur*, — toutes ses comédies, dis-je, se distinguaient par la peinture naïve de la passion et par l'observation exacte des convenances naturelles ou des mœurs. J'ajoute qu'aucun poëte ne les a représentées d'une manière plus aimable. C'est ce qui paraît dans beaucoup de sentences qu'il avait certainement prêtées à des esclaves; elles sont tout l'opposé de l'esprit de bravade et de révolte si fortement exprimé par Plaute. C'est ce qui paraissait surtout dans la peinture de ses jeunes hommes. S'ils n'avaient pas une physionomie très-individuelle, s'ils ne se distinguaient pas les uns des autres par des traits nettement prononcés, ils avaient tous le charme de la grâce et de la vie. Ardents, généreux, naturellement bons, innocents jusqu'au sein de leurs désordres qui venaient moins de corruption que de chaleur de sang et d'exubérance de jeunesse, ils étaient affectueux pour les femmes auxquelles ils s'attachaient et pleins d'un tendre respect pour ces pères qui contrariaient leurs amours, bien loin d'étaler cette effronterie emportée que les héros de Plaute ont peut-être empruntée à ceux de Diphile et de Philémon. Mais je ne veux point refaire ce que Sainte-Beuve a trop bien fait pour qu'on y touche après lui. Les qualités charmantes qu'il relève et admire dans les jeunes gens de Térence étaient sans doute celles des jeunes gens de Ménandre, qui, en cette

partie, à ce qu'il semble, avait trouvé un égal dans son imitateur.

Quoi qu'il en soit, la comédie d'intrigue d'Antiphane, d'Eubule et d'Alexis, renouvelée, transformée par Diphile, Philémon et Ménandre, donna naissance à la comédie morale (ἠθικὴ), et celle-ci contenait, laissait déjà percer par maint endroit la comédie de caractère. La gloire de Ménandre, c'est d'avoir effacé ses devanciers et ses rivaux au point qu'il fut regardé comme le représentant de cet art nouveau dans lequel les mœurs et les passions dominent. Peut-être ne le placerions-nous pas aussi haut qu'a fait l'antiquité, qui le rangeait parmi les trois ou quatre souverains de la poésie (in summis). Il n'avait (on peut le dire sans le rabaisser) ni la verve étincelante d'Aristophane, ni la profondeur et les puissantes combinaisons de Molière ; et dans toute sa manière règne une certaine mollesse qui n'est pas sans grâce, mais qui décèle quelque fatigue dans l'esprit grec, toujours vivace après une si longue fécondité. Il n'en mérite pas moins le titre de créateur ; car, outre qu'il ne connaît point de supérieur, ni peut-être d'égal dans ce que l'ancienne rhétorique appelait les mœurs, il a cette bonne fortune de pouvoir être considéré, si l'on excepte la comédie d'aventure, comme le père de toute la comédie venue après lui ou de la comédie universelle.

MALHERBE

ET LES MUSICIENS

Par M. Jules CARLEZ

Vice-secrétaire de l'Académie

J'ai, dans une précédente étude, entrepris d'associer à l'histoire de la musique les noms de Pierre et de Thomas Corneille. Un travail analogue, ayant cette fois Malherbe pour objectif, est certainement chose possible ; le poëte caennais entretint, lui aussi, des relations avec les musiciens de son temps ; plus d'un compositeur s'inspira de ses stances ou de ses chansons ; enfin, si mince qu'ait été sa participation aux ballets de cour qui tenaient alors, dans les divertissements de la haute société, la place qu'occupa ensuite la tragédie lyrique, elle a existé néanmoins. A l'aide de ces diverses raisons, nous pouvons grouper autour de l'auteur de la *Consolation à Duperrier* quelques-uns des musiciens, ses contemporains, crayonner quelques traits des mœurs musicales de l'époque et signaler, lorsque nous les rencontrerons, certaines particularités peu ou point connues.

Ce poëte, qui nous fournit le prétexte d'un

travail musicographique, ne tenait, paraît-il, qu'en médiocre estime l'art des sons et n'en avait jamais fait la moindre étude. Je le regrette ; car, à vrai dire, j'aurais assez aimé à me représenter François de Malherbe adolescent, se mêlant aux jeux par lesquels, au temps de M. de Bras, la jeunesse caennaise se plaisait à divertir les promeneurs de « l'isle de la Cercle » ; faisant sa partie dans les concerts de « cornets, fleustes, violons, luts, quiternes, mandores, chants de musique et tabourins », qui avaient pour théâtre le canal Robert, chargé de barques et gondoles ; imitant ses compagnons, « qui iettent des fusees en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner recreation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles, et du peuple qui se pourmenent en ces prairies, chaussees et ponts (1). » Tout au plus est-il permis de supposer que le jeune Malherbe, s'il prit quelquefois part à ces passe-temps, figurait parmi les artificiers, sinon parmi les musiciens.

Il ne faisait pas grand cas de la musique, c'est Racan qui prend soin de nous l'apprendre ; mais ne professait-il pas un égal mépris pour la peinture et même pour la poésie, toujours selon Racan, ce qui semble d'ailleurs peu croyable ? D'un autre côté, n'est-ce pas de Malherbe également que Tallemant des Réaux a dit qu'il prétendait

(1) Charles de Bourgueville, sieur de Bras, *Recherches et Antiquitez de Caen*, p. 8.

ne se connaître qu'en deux choses, en musique et en gants? Entre le propos de Tallemant et le dire de Racan, nous serions tenté d'hésiter ; mais le poëte lui-même se charge de nous tirer d'embarras : Annonçant à Peiresc (1) qu'il vient d'être mis en possession de l'air qu'avait adapté Guédron à l'une de ses chansons, il ajoute : « *Je ne m'y connais pas*, mais tout le monde le trouve fort bon. »

Longtemps il se montra médiocrement soucieux d'écrire des vers favorables à la musique, et surtout de couper les strophes d'une façon régulière et tout à l'avantage des compositeurs. C'est encore Racan qui nous fait remarquer cette négligence, et il le fait avec d'autant plus de complaisance qu'il trouve en même temps le moyen de parler de son propre talent sur le luth et de son amour pour la musique, qui faisait de lui, semble-t-il, le poëte favori des musiciens.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les premiers ballets ou carrousels pour lesquels le concours de Malherbe fut réclamé, sa part de collaboration n'est marquée que par des vers destinés à être simplement récités. Ainsi, il écrit pour le carrousel des *Quatre Éléments*, couru au Louvre et à l'Arsenal en mars 1606, les stances : *O qu'une sagesse profonde*, adressées aux dames et déclamées par les demi-dieux marins. Un peu plus tard, en 1608, selon les uns, en 1609, d'après les autres, ou enfin en 1610, si l'on en croit

(1) Lettre du 24 mars 1610.

le plus grand nombre, c'est un sonnet qui forme la part contributive de Malherbe au *premier ballet de Monseigneur le Dauphin*. Nos compositeurs modernes, qui ne craignent pas de s'attaquer au sonnet, malgré sa coupe peu musicale, reculeraient sans nul doute devant celui-ci. Il offre cependant de l'intérêt pour les musiciens, mais à un autre point de vue : au point de vue historique. Le poëte y célèbre les aptitudes musicales du jeune dauphin, qui sera bientôt Louis XIII. C'est au roi Henri qu'il s'adresse :

Voici de ton État la plus grande merveille,
Ce fils où ta vertu reluit si vivement;
Approche-toi, mon Prince, et vois le mouvement
Qu'en ce jeune Dauphin la musique réveille.

Qui témoigna jamais une si juste oreille
A remarquer des tons le divers changement?
Qui jamais à les suivre eut tant de jugement,
Ou mesura ses pas d'une grâce pareille?

. . . .

Vraiment, voilà qui n'est pas mal observé, surtout de la part d'un ignorant en musique. Notez que le jeune Louis n'avait alors que neuf ans, et que l'avenir, loin de démentir les vers du poëte, vint leur donner en quelque sorte une couleur prophétique ; chacun sait que le fils d'Henri IV, mettant à profit les loisirs que lui

que la musique soit de quelques années postérieure à la mort d'Henri IV; en effet, dans une lettre qu'il écrit à Peiresc, le 3 mai 1614, Malherbe dit en désignant cette pièce de vers : « On a fait un air à une chanson que j'avais faite pour le feu roi. » Donnons un nom à l'être indéfini que représente le *on* du poëte : il s'appelait Antoine Boësset. Bien qu'il n'eût alors que trente ans tout au plus, le futur surintendant de la musique de Louis XIII jouissait déjà d'une certaine réputation, qu'il devait surtout à ses airs de cour à quatre et cinq parties, dont l'harmonie élégante servait à la fois de support et d'ornement à une mélodie aimable et distinguée. Ce sont là, entr'autres, les qualités de la chanson : *Que d'épines, amour, accompagnent tes roses!* (1).

Cette chanson se répandit promptement et obtint de la vogue. Un poëte inconnu s'avisa de parodier, dans une pieuse intention, quelques-uns des couplets; la chanson profane, inspirée par les désespérances amoureuses du roi Henri IV, devint une sorte de cantique, ou de chant moral, sur les vanités du monde; un air nouveau y fut adapté, et cette transfiguration de l'œuvre de Malherbe fut insérée dans un recueil intitulé : *Amphion sacré*,

(1) Publiée pour la première fois en 1617, dans les *Airs de cour* (liv. II, p. 19), la chanson de Boësset parut ensuite dans le recueil intitulé : *Airs de différents auteurs mis en tablature de luth* (liv. VII, p. 18). On la trouve aussi dans le 1er livre d'*Airs* d'Antoine Boësset, édité comme les précédents par Pierre Ballard.

recueilly de quelques excellens musiciens d *temps, contenant plusieurs beaux airs, chan* *noëls et madrigales, desquels beaucoup* *encore esté mis en lumière, à 4 et 5 voix;* L chez Louys Muguet, 1615.

Voici, avec l'original en regard, la teneur couplets parodiés; la comparaison entre les u les autres est assez piquante à faire :

Stances de Malherbe.

Que d'épines, amour, accompagnent tes roses !
Que d'une aveugle erreur tu laisses toutes choses
A la merci du sort !
Qu'en tes prospérités à bon droit on soupire !
Et qu'il est malaisé de vivre en ton empire
Sans désirer la mort !

La mer a moins de vents qui ses vagues irritent
Que je n'ai de pensers qui tous me sollicitent
D'un funeste dessein ;
Je ne trouve la paix qu'à me faire la guerre ;
Et si l'enfer est fable au centre de la terre,
Il est vrai dans mon sein.

Mais parmi tout cet heur, ô dure destinée !
Que de tragiques soins, comme oiseaux de Phinée,
Sens-je me dévorer !
Et ce que je supporte avecque patience,
Ai-je quelque ennemi, s'il n'est sans conscience,
Qui le vît sans pleurer (1) ?

Couplets pa

Que d'espines, ô monde, acco
Que d'une aveugle erreur tu
A la mercy du f
Qu'en tes prospéritez à bon d
Et qu'il est malaisé de vivre
Sans désirer la

Les vents dans l'Océan tant d
Comme les vains pensers les
A quelques gran
Qui ne trouvent la paix qu'à
Désireux de pouvoir le grand
Ranger dessous

Mais parmi tout le cours de l
Par leurs tragiques soins, con
On les voit dévo
Et comme transportez d'un fo
On les voit leur malheur, leu
Et leurs ceps (2)

Singulière rencontre : l'auteur de la musi

(1) L'ordre de ces deux dernières stances est inte ici, conformément à celui qu'a suivi l'auteur des co imités.

(2) Vieux mot qui signifie : liens, chaînes.

poëte caennais
is : Guillaume
r assez fécond
ni à ce recueil
alement parti-
ron, Gastoldi,
d'airs à quatre
hanson dont je

comparer, au
a musique des
ine d'elles la
est nettement
ingements de
ement claire
de La Tour
té du moyen
e, la mélodie
erait à n'être
nt avec elle
emarquera,
ès la même

, écrivait
quelques
ivais com-

Becker, de
si que les
l possède

mencé à faire sur un air que m'avait baillé M. le marquis d'Oraison. A cette heure que le l'ai achevée, je vous prie, Monsieur, me faire ce bien de prier M. le Marquis, de votre part et de la mienne, de vous en donner l'air et me l'envoyer par le premier, et, tout aussitôt, je vous envoyerai les paroles ; j'y ferai mettre un autre air, et nous retiendrons le meilleur. » Il s'agit ici de la chanson :

Que n'êtes-vous lassées,
Mes tristes pensées,

que Malherbe écrivit, toujours au nom du roi, après le départ définitif de la princesse de Condé pour la Belgique. L'air sur lequel s'arrêta le choix de Malherbe était de Guédron, le plus mélodiste assurément des compositeurs français de l'époque. Le ton mélancolique de sa chanson est en parfaite harmonie avec les vers du poëte (1).

De nos jours, une femme du monde parisien, dont les compositions ont une véritable valeur artistique et sont estimées à bon droit, Mme la vicomtesse de Grandval a écrit sur les stances : *Que n'êtes-vous lassées*, de nouvelle musique. Il n'y a pas de comparaison possible à établir entre la mélodie du maître de chapelle de Louis XIII et celle d'un compositeur du XIXe siècle ; néanmoins, en les rapprochant l'une de l'autre, on y constate,

(1) V. n° 3.

portions gardées, un certain air de
semblerait que Mme de Grandval, qui
son œuvre, pleine de sentiment d'ail-
tour archaïque très-réussi, se soit
la chanson de Guédron (1).
Malherbe avait-il remis au roi la chanson :
-vous lassées, que l'inconsolable Henri
nandait une nouvelle : « Il m'a com-
soir de lui faire une élégie, écrit le
eiresc, le 18 février 1610 ; je me vais
rès. Je lui ai baillé la chanson pour
vous avais prié de m'envoyer un cer-
ar lequel j'ai pris ma mesure. Je vous
e la même prière ; ce sera pour le com-
celui que Guesdron y fera ; car le roi
quérir à l'heure même qu'il a eu lu
et lui a dit qu'il vouloit qu'il y travaillât
r. »
, comme on le voit, aimait à être servi
d ; bon gré mal gré, il fallait que l'in-
fût aux ordres du poëte et du compo-
es mît en mesure d'accomplir la volonté
ain. Cependant, il semblerait cette fois
on en ait pris tout à son aise ; car voici
Malherbe dans une nouvelle lettre, datée
s, c'est-à-dire cinq semaines après la
: « Je viens de recouvrer l'air qu'a
ron sur la chanson dont il est ques-

de Grandval a été publiée sous le
ugel et Cie).

tion. Je ne m'y connais pas ; mais tout le monde le trouve fort bon, et surtout le roi. Vous en ferez le jugement, et Mme d'Oppède qui lui fera bien de l'honneur de passer par un si beau canal que le sien..... »

Cette chanson, qui commence par le vers : *Donc cette merveille des cieux*, complète avec deux autres, sur lesquelles il me serait difficile de mettre un nom de musicien : *Quelque ennui donc qu'en cette absence*, et *Revenez mes plaisirs, ma dame est revenue*, l'ensemble des poésies chantées que Malherbe écrivit pour Alcandre-Henri IV. Deux mois plus tard, le couteau de Ravaillac dénouait de la façon la plus tragique le dernier roman du vaillant mais trop sensible monarque.

L'année suivante, Malherbe adressa à la reine-régente, Marie de Médicis, quelques vers groupés par stances de quatre (1), qu'il fit, paraît-il, sur l'air d'une chanson alors en vogue :

Belle qui m'avez blessé d'un trait si doux.

La musique de cette chanson était de Pierre Ballard, un des membres de la famille célèbre qui a tenu si longtemps dans ses mains le privilége des impressions musicales (2). Un commentateur de Malherbe, Ménage, dit que ces stances ne purent être chantées, parce qu'il manquait un

(1) « Objet divin des âmes et des yeux, etc. »

(2) V. cette chanson dans le IIe vol. des *Échos du temps passé*, publiés par J.-B. Weckerlin ; Paris, Flaxland.

pied au premier vers, ce qu'il aurait pu dire aussi du troisième. Il eût été facile de remédier à ce défaut, sans changer quoi que ce soit à la mesure des vers; mais j'incline à croire que ce qui empêcha de chanter ceux-ci, ce fut le caractère même de la poésie, absolument réfractaire à la musique.

Si Malherbe se trouva cette fois en faute, il ne s'ensuit pas pour cela, comme l'a prétendu Racan, qu'il n'ait jamais su faire de vers sur des airs composés à l'avance; quelques-unes des chansons dont il a été question précédemment furent, au contraire, écrites de cette façon. Il est vrai qu'il n'en venait pas à bout sans quelque difficulté, ainsi qu'il l'avoue lui-même à propos de vers que la reine lui avait demandé de faire sur l'air d'une chanson italienne, et qui, nonobstant la peine qu'ils lui avaient donnée, obtinrent l'approbation d'un des compositeurs de la cour, Henri Le Bailly. Ce fut encore sur un air proposé à l'avance que Malherbe fit la chanson : *Chère beauté que mon âme ravie*, qu'il adressait en 1620 à la marquise de Rambouillet.

La publication, en avril 1612, du double mariage entre le roi Louis XIII et l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, et entre Mme Élisabeth et le prince d'Espagne, donna lieu à de grandes fêtes, dont le souvenir a été conservé sous le nom de *fêtes du camp de la place Royale*. Ces fêtes s'ouvrirent par une représentation allégorique, dans laquelle on vit paraître la Gloire, entourée des Sibylles. La

Gloire récita d'abord des vers de Gombaud, puis les Sibylles chantèrent l'une après l'autre des stances de Malherbe, mises en musique par Antoine Boësset (1). D'autres stances du même poëte et du même musicien furent chantées à la suite de celles-ci « au nom de tous les Français (2). » Ainsi s'opéra, pour la première fois sur un théâtre, l'alliance des vers de Malherbe avec la musique.

En dehors de toute action théâtrale, cette alliance se renouvelait assez fréquemment, dans le genre sérieux comme pour les vers tendres. Les paraphrases des psaumes *Domine Deus noster* et *Sæpe expugnaverunt me* furent mises à contribution par des compositeurs en quête de sujets à traiter. De son côté, Guédron s'empare de la chanson : *Ils s'en vont, ces rois de ma vie*, une des plus jolies inspirations de Malherbe, et la revêt d'un air charmant, que quelques-uns ont attribué plus tard à Antoine Boësset (3). Cela ne sortait pas de la famille; mais, si bon musicien qu'il fût, Boësset ne montra pas toujours cette franchise de pensées qui caractérise les productions de son beau-père; on peut dire aussi que nul, parmi les musiciens de son temps, ne sut autant que Guédron concentrer en une simple mélodie ce sentiment délicat, cette nuance de tendresse ou de mélancolie, d'où ces airs d'autre-

(1) « Que Bellone et Mars se détachent, etc. »

(2) « Donc après un si long séjour, etc. »

(3) V. *Échos du temps passé*, IIe vol.

fois tirent la conservation de leur charme et de leur fraîcheur première.

La chanson : *Ils s'en vont, ces rois de ma vie*, a été de nouveau mise en musique par Henri Reber, et publiée sous le titre : *Le Départ* (1). Œuvre d'un esprit fin et d'une imagination distinguée, la mélodie de Reber montre les qualités d'expression de sa devancière, assorties aux conditions de la technique moderne.

Elle a dû également tenter plus d'un compositeur, cette autre chanson qui commence par ce vers si mouvementé :

Sus, debout, la merveille des belles !

Chanson tout aimable et comme imprégnée d'un parfum champêtre.

L'air est plein d'une haleine de roses,

dit le poëte avec un rare bonheur d'expression ; et plus loin il esquisse en deux coups de pinceau de séduisants tableaux qui font penser à ceux que peindront plus tard Boucher, Fragonard ou Lancret.

Je dois m'en tenir malheureusement à signaler le caractère bien musical de cette pièce, sans pouvoir y rattacher le nom d'un musicien ; et il en est de même pour quelques autres chansons de

(1) Paris. Richault.

Malherbe, celle, par exemple, qui commence ainsi :

Laisse-moi, raison importune,

et qu'il envoyait, en 1608, à la vicomtesse d'Auchy « avec le plus bel air du monde. » Puis cette autre qu'il fit pour la princesse de Conti, au nom du duc de Bellegarde :

Dure contrainte de partir.

Et nous ne sommes pas plus avancés à l'égard de la chanson :

Q'autres que vous soient désirées,

produit de la triple collaboration de la duchesse de Bellegarde, Racan et Malherbe. Contentons-nous donc de poser ici quelques points d'interrogation et abordons un sujet sur lequel nous avons des renseignements plus précis.

L'annonce du mariage de M[me] Élisabeth avait été, comme nous l'avons vu, l'occasion de grandes fêtes ; son départ pour l'Espagne fut précédé de nouvelles réjouissances. Le roi et la reine-mère, voulant faire danser un ballet dans lequel leur sœur et fille aurait le rôle principal, chargèrent quelques-uns de leurs fournisseurs attitrés pour ce genre de divertissements de trouver, chacun de son côté, un sujet digne de la circonstance. L'heureux vainqueur, en cette sorte de concours,

fut un sieur Durand, contrôleur provincial des guerres; la reine choisit son projet de ballet comme étant, dit un écrivain « le plus haut et moins embrouillé, et se rapportant le plus à la condition et qualité de Madame, qu'il faisoit être une Minerve, et tout le ballet un triomphe qu'elle faisoit d'avoir captivé le prince d'Espagne, à qui elle avait été promise (1). »

Durand fut chargé, non-seulement d'organiser le personnel du ballet dont il avait présenté le canevas, mais aussi d'en régler les danses et de composer les vers qui devaient précéder ou accompagner chaque entrée. La tâche était assez compliquée pour nécessiter l'aide d'un collaborateur, d'autant plus que le temps pressait; c'est pourquoi la reine fit appeler Malherbe. Celui-ci écrivit treize stances, auxquelles il ajouta ensuite la chanson : *Cette Anne si belle*. Durand avait composé pour sa part cinq pièces de vers ou récits. Un troisième collaborateur, René Bordier, qui, en sa qualité de poëte ordinaire des ballets de la cour, avait probablement réclamé l'honneur de participer à la besogne, fournit deux autres pièces.

La direction générale des machines fut confiée au sieur Francine, ingénieur et surintendant des fontaines du roi. Guédron composa la musique des récits, à l'exception d'un qui fut écrit par Henri Le Bailly. En admettant que la musique des danses, dont l'auteur est resté inconnu, ait été

(1) De Beauchamps, *Recherches sur les Théâtres de France.*

composé par un troisième, cela ferait un total de sept personnages, poëtes, musiciens et machiniste, ayant pris part à l'élaboration d'une œuvre scénique qui ne devait avoir que deux représentations.

Le *Ballet de Madame* ou le *Triomphe de Minerve* fut dansé au Petit-Bourbon, le jeudi 19 mars 1615, et donné de nouveau le dimanche suivant. Il se composait d'un prologue en vers récités ou chantés, puis de quatre entrées : la première, dansée par des enfants représentant les *Ardens* ou vapeurs nocturnes ; la deuxième, les Sibylles qui, après avoir dansé, jetaient en l'air des rouleaux sur lesquels étaient imprimés des vers composés par Bordier à la louange du roi et de la reine. Les Tritons et Tritonides formaient la troisième entrée, et les Bergers la quatrième, après laquelle venait le grand ballet, où paraissait Madame, représentant Minerve, et où dansaient avec elle toutes les dames de la Cour.

La musique de ce ballet n'annonce certainement que de fort loin les compositions gracieuses, vives et légères, que devaient écrire, deux siècles plus tard, Adam, Gide, Benoist et leurs émules, pour accompagner les entrechats, le taqueté et le ballonné d'une Fanny Elssler, d'une Taglioni ou d'une Carlotta Grisi. Elle ferait moins prévoir encore ces poëmes symphoniques si expressifs et si curieusement instrumentés, qui s'appellent : *Coppélia, Sylvia* ou *la Korrigane*, et qui constituent le ballet moderne. Néanmoins, dans son cadre étroit et avec ses proportions plus que mo-

destes, elle se montre plus intéressante que la plupart des compositions du même genre et de la même époque ; les rhythmes y sont plus variés et la phrase musicale s'y étend davantage.

La partie vocale du ballet l'emportait sans nul doute sur l'instrumentale. Comme je l'ai déjà dit, à l'exception des vers adressés par la Nuit à la reine, vers que Le Bailly avait mis en musique et qu'il chanta lui-même, les récits étaient composés par Guédron ; dans le nombre se trouvait celui de Malherbe : *Houlette de Louis, houlette de Marie.* Il fut chanté par un des bergers, le sieur Marais, homme d'armes de la compagnie du duc de Bellegarde, grand-écuyer. Ce fut lui également qui dut interpréter la jolie chanson : *Cette Anne si belle,* que le poëte et le musicien avaient intercalée dans le ballet. Un autre chanteur, nommé Robert, fut chargé de représenter le Soleil, rôle brillant s'il en fut jamais. Enfin, un détail qu'il importe de rappeler : en ce temps-là, de même que plus tard, sous Louis XIV, les instrumentistes, aussi bien que les choristes, paraissaient en scène, costumés et mêlés aux figurants. Dans le ballet de Madame, la musique de la chambre du Roi représenta les Tritonides ; celle de la chapelle figura dans la troupe des esprits ou démons aériens ; quant à la musique des luths, elle fit son entrée en costumes d'amazones et sous la conduite du luthiste Ballard (1), à la suite de Minerve.

(1) Ce musicien, qui doit ne faire qu'un avec Pierre Ballard, précédemment cité, fut le maître de luth de Louis XIII.

Le ballet de Madame est le dernier ouvrage de ce genre auquel Malherbe ait apporté le concours de sa muse, et je n'aurai plus à citer de lui que quelques chansons ou poésies absolument indépendantes de toute action scénique. Je laisse de côté celles au sujet desquelles les renseignements musicaux me manquent, telles que les deux chansons que Malherbe fit en 1616 pour le duc de Bellegarde (1). Mais en voici une dont le caractère plein de noblesse a été bien compris par le musicien ; il a pris soin d'y assortir sa mélodie, et il y a réussi. Les stances sur lesquelles Antoine Boësset a composé cette chanson :

Ne délibérons plus, allons droit à la mort,

avaient été écrites en 1622 pour le comte de Soissons, Louis de Bourbon, à qui l'on faisait espérer qu'il épouserait Henriette de France, depuis reine d'Angleterre. Ménage appelle l'air de Boësset un chef-d'œuvre, et regrette qu'il n'ait été composé qu'après la mort de Malherbe, ce qui lui a procuré, dit-il, « cette mortification de ne point voir de beaux airs sur ses belles chansons. » Ici, Ménage fait preuve à la fois d'inexactitude et d'injustice : d'inexactitude, parce que la chanson de Boësset fut publiée dès 1624 (2), c'est-à-dire quatre ans avant la mort de Malherbe ; d'injustice,

(1) *Mes yeux, vous m'êtes superflus*, et *C'est assez, mes désirs*, etc.

(2) *Airs de cour et de différents auteurs*, VIe livre.

parce que le poëte n'avait eu, au contraire, qu'à se féliciter des beaux airs que des musiciens comme Guédron et Antoine Boësset, qui furent ses collaborateurs ordinaires, appliquaient à ses chansons.

Les belles stances qui nous offrent la paraphrase d'un fragment du psaume 145 :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;

furent-elles mises en musique du temps de Malherbe? Je l'ignore. Peut-être n'est-ce que de nos jours qu'elles sont passées dans la langue des sons; du moins y ont-elles rencontré en Reber un traducteur vraiment digne d'elles. La mélodie qu'elles lui ont inspirée se recommande par l'élévation de la pensée et la puissance du sentiment (1).

De même, c'est un compositeur moderne qui, le premier, a revêtu d'un chant la plus célèbre des poésies de Malherbe : la *Consolation à Duperrier*. En sa double qualité de musicien érudit et de mélodiste aimable, M. Weckerlin avait tous droits à s'emparer d'un sujet négligé par ses devanciers, et toute autorité pour le traiter dignement (2).

Les dernières poésies de Malherbe s'éloignent,

(1) Henri Reber, *Stances de Malherbe;* Paris, Richault.

(2) *Les Stances à Duperrier* font partie de la collection qui a pour titre : *Les Poëtes français mis en musique par J.-B. Weckerlin;* Paris, Durand et Schœnewerk.

surtout comme caractère, des conditions indispensables à l'alliance des vers et de la musique. Le tragique événement qui vint combler d'amertume les derniers mois vécus par le poëte et peut-être hâter sa fin, la mort de son fils, ne fut sans doute pas étrangère à l'abandon par lui de ce lyrisme spécial qui appelle l'union des deux muses.

Ce fils qui succombait si prématurément, victime d'un naturel querelleur, avait reçu une instruction aussi brillante que solide, et la musique y avait eu sa part. « Il n'espère à rien qui ne soit grand, et ne veut point de passe-temps qui ne soit honorable. Il a tant importuné sa mère de lui faire montrer à sonner du luth, qu'elle a été contrainte de le lui accorder. A quoi il a si bien avancé, que M. Regis assure qu'il a plus appris dans trois jours qu'aucun autre n'auroit fait en quinze. Madame y faisoit quelque difficulté, craignant que cela ne vous fût pas bien agréable; mais je lui dis bien que j'écrirois que vous le trouveriez bon, car cela sert toujours aux personnes de toute qualité. » Voilà ce qu'écrivait Peiresc à Malherbe, le 25 juillet 1609; le jeune Marc-Antoine avait alors à peine neuf ans.

Loin de s'opposer à l'expansion des goûts musicaux de son fils, Malherbe eut soin, au contraire, de les encourager. Il lui envoyait de Paris la musique nouvelle qui avait eu du succès à la Cour : « J'envoye à Marc-Antoine, écrit-il le 20 août 1613, une sarabande qu'a faite Gautier sur

la danse des Topinamboux ; quand il l'aura apprise, il vous en donnera du plaisir : on la tient pour une des plus excellentes pièces que l'on puisse ouïr. » Le 10 octobre suivant, il revient sur le même sujet : « Vous me mandez bien (c'est toujours à son ami Peiresc qu'il s'adresse) que vous avez ouï la sarabande des Topinamboux, mais vous ne me mandez pas, ni de la main de qui, ni ce qui vous en a semblé. Son auteur, qui est Gautier, est tenu le premier du métier (1) : je ne sais s'il aura réussi, et si le goût de Provence sera conforme à celui de la Cour. »

Il faut croire que le goût de la Provence, où le jeune Malherbe étudiait la musique en amateur, sous la direction du luthiste Regis, différait quelque peu de celui de la Cour ; car notre poëte écrivait encore, à propos d'une composition du cru que Peiresc lui avait fait parvenir : « ... Pour cet air provençal que vous m'avez envoyé, je l'ai fait voir à Guedron, qui le trouve du tout impertinent. »

Ces petits détails, qui n'ont qu'une importance relative, prouvent néanmoins que Malherbe, en dépit de ce qu'on en a pu dire, ne dédaignait pas de s'intéresser, le cas échéant, aux choses de la musique. Ils nous le montrent, comme nous l'avons déjà vu au cours de ce travail, entretenant

(1) Gautier, surnommé *le Vieux*, fut un des plus célèbres luthistes français. Il a laissé de nombreuses compositions pour son instrument.

de courtoises relations avec les musiciens se
borateurs. Ainsi se trouve atténué le repro
musicophobie qui lui fut adressé jadis. P
trouver justifiée, par la même raison, la
qui m'est venue d'écrire ce chapitre comp
taire aux études nombreuses qu'a pro
l'œuvre de notre illustre compatriote!

de courtoises relations avec les musiciens ses collaborateurs. Ainsi se trouve atténué le reproche de musicophobie qui lui fut adressé jadis. Puisse se trouver justifiée, par la même raison, la pensée qui m'est venue d'écrire ce chapitre complémentaire aux études nombreuses qu'a provoquées l'œuvre de notre illustre compatriote !

N° 1

CHANSON D'ANTOINE BOËSSET




Et qu'il est ma_lai _ sé de vivre en
ton empi - re Sans dé_si_rer la mort!
N° 2
CHANSON DE CHASTILLON DE LA TOUR
Que d'é_pi_nes, ô monde, ac_com_pa_gnent tes
ro _ ses! Que d'une a - veu_gle er _ reur tu
lais_ses tou _tes cho _ ses__ A la merci du__
fort! Qu'en tes prospé _ ri _ tés à bon droit on sou _
_pi _ re! Et qu'il est__ ma _ lai _ sé de vivre
en ton em_pi _ re Sans dé - si_rer la mort!
N° 3
CHANSON DE GUÉDRON
Que n'ê_tes - vous__ las - sé - es,



Grav. et Imp. Rosoor-Delattre, Tourc

RECHERCHES

SUR

LES NOMS DES POINTS DE L'ESPACE

Par M. le Comte de CHARENCEY

Membre correspondant

Nous donnerons ici un petit extrait d'un travail de plus longue haleine commencé, il y a quelque temps déjà, sur la symbolique et la nomenclature des points de l'espace chez diverses races, tant de l'ancien que du nouveau continent. Le présent mémoire sera consacré exclusivement à des recherches philologiques sur le nom des diverses plages de l'horizon.

I. Souche Caucaso-Transgangétique.

Nous avons déjà exposé, dans de précédents mémoires, les motifs qui nous déterminent à admettre une parenté entre les dialectes du Caucause, tels que le Géorgien et le Tcherkesse, et ceux de l'extrême Orient, tels que le Chinois ou

l'Annamite (1). L'existence de dialectes congénères usités aux deux extrémités du continent Asiatique semble indiquer que les peuples qui les parlent avaient occupé la plupart des régions intermédiaires, postérieurement aux premières migrations des races parlant des idiomes agglomérants ou Touraniens, mais avant que les races Indo-Européennes et Sémitiques n'eussent encore quitté les plateaux de l'Asie centrale.

Quoi qu'il en soit, voici les noms des points de l'horizon dans les principaux dialectes de la souche en question.

A. Famille Imérethienne.

Géorgien (2).

Est. *Aghmosavali.* Dans la dernière partie de ce mot, nous reconnaissons comme composant *savali*, « Ouest, Occident. » Nous sommes moins certain de la valeur du premier élément. Peut-être est-ce lui que nous retrouvons dans l'adjectif *aghmatébouli*, « meilleur. » L'Est serait donc, dans toute la force du terme, la région « plus favorisée que l'Occident. » Une telle dénomina-

(1) *Des affinités des langues Transgangétiques avec les langues du Caucase*, p. 307 et sqq., de l'année 1862, des *Mémoires de l'Académie de Caen.* — *Recherches sur les langues Caucaso-Transgangétiques*, p. 373 et suiv. du 2e vol. de la *Revue de linguistique.*

(2) Klaproth, *Vocabulaire et grammaire de la langue géorgienne* (Paris, 1827).

tion s'accorderait parfaitement avec ce que nous savons, d'ailleurs, de la valeur faste ou néfaste attribuée par les Orientaux à tels ou tels des points de l'espace.

SUD. *Samkhréti*, étym. inconnue. Remarquons seulement qu'il paraît se rattacher à la même racine que le nom donné au point opposé de l'espace, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. L'on retrouverait ici une répétition du fait déjà signalé relativement au nom de l'Est, comparé à celui de l'Occident. Les deux régions funestes du Nord et de l'Ouest auraient reçu des dénominations dont dérivent précisément les termes servant à désigner les deux régions favorables de l'Est et du Sud.

OUEST. *Savali*, étym. incert.

NORD. *Tchdritiéthi*, *Samkhri*, étym. incert.

B. Famille Aware (1).

Aware propre.

EST. *Baq-Baxuda*, *Baq Baqi*, litt. « sortie du soleil »; de *Baq* « soleil. »

SUD. *Qilba*, étym. incert., serait-ce par hasard l'Arabe *kibla* (d'où notre mot *cible*), c'est-à-dire l'endroit vers lequel se tournent les Musulmans

(1) M. Schiefner, *Versuch ueber das Awarische*, n° 8 du tome V (année 1862), des *Mémoires de l'Académie de St-Pétersbourg*. — M. Schiefner, *Ausfuehrlicher Bericht ueber Awarische Studien* (Voy. n° 6 du tome XVIII des *Mém. de l'Acad. de St-Pétersbourg*.

pour faire leur prière? Le tombeau de Mahomet est bien évidemment au sud du pays des Awares.

Ouest. *Baq-terxi*, *Baq terhin*, litt. « coucher, occullation du soleil » ; *Baq-berxuda*.

Nord. *Mogab-rax*, litt. « côte de derrière » ces populations auraient-elles donc été dans l'usage de s'orienter sur le midi? D'autres encore, nous le verrons tout à l'heure, semblent avoir été dans le même cas.

C. Famille Adighé.

Tcherkesse (1).

Est. *Hâh-Shey*. Nous ignorons la valeur de la 1re syllabe *hâh*, mais ne retrouverions-nous pas simplement, dans la 2e, le terme *Shey* « mer? » Le mot entier signifierait donc quelque chose comme « côté de la mer. » Effectivement, la Caspienne baigne la rive orientale du pays Tcherkesse. Une raison toute contraire engagea les Hébreux, nous le verrons tout à l'heure, à désigner l'Occident sous le nom de « mer. »

Sud-est. *Khôb-Shâhyæ*, étym. inconnue.

Sud. *Kâb-leyshee*, étym. inc.

Sud-ouest. *Toghl-Shee*, étym. inc.

Ouest. *Abû-Seyshee*, étym. inc.

Nord. Non indiqué.

(1) M. Loewe, *A dictionnary of the Circassian language* (Londres, 1854).

D. Famille Tibeto-Barmane.

Tibétain.

Est. *Çar.*
Sud-est. *Çar-lho.*
Sud. *Lho.*
Sud-ouest. *Lho-nub.*
Ouest. *Nub.*
Nord-ouest. *Nub-byang* (pron. *tchang*).
Nord. *Byang* (pron. *tchang*).
Nord-est. *Byang-çar* (pron. *tchang*).
Zénith. *Steng.*
Nadir. *Oc.*

Barman.

Est. *Arhé* (pron. *ashé*).
Sud-est. *Arhé-tong.*
Sud. *Tong.*
Sud-ouest. *Anok-tong.*
Ouest. *Anok.*
Nord-ouest. *Anok-mrok.*
Nord. *Mrok.*
Nord-est. *Arhé-mrok.*
Zénith. *Athak-bahor-khyak-mu.*
Nadir. *Ok-bahor-khyak-mu.*

E. — Famille Thaï-Khmer.

Siamois (1).

Est. *Bun* peut être de l'adjectif *bun*, « Abon-

(1) Mgr Pallegoix, *Dictionarium linguæ Thaï vel Siamensis* (Paris, 1854).

dant, plein, parfait? » Cette dénomination pourrait bien, dans ce cas, se rattacher à la valeur faste attribuée au levant. — *Thit-bun,* litt. « côte du levant. » — *Bura-pha, Bura-phatit,* de *Bura,* « en avant, antérieur. » — *Tavan-ok,* litt. « soleil se levant. » *Bura-Thit.*

Sud-Est. — *Akhanè-thit* — *Akhâ-né* — *Thit-akkhané.*

Sud. *Taï,* litt. « dessous, au-dessous. — *Thaksinna-thit,* de *thaksin,* « tourner vers la droite. » Les Siamois s'orientant, comme les Indous, sur le soleil levant, ont, naturellement, le sud à leur droite.

Sud-Ouest. *Hora : di-thit.*

Ouest. *Chim* — *Pachim* — *Pa-ximma* (sign. aussi dernier). — *Pa-ximma-thit* — *Pra-chim;* litt.; « vénérable seigneur Occident. » Les Siamois accolent volontiers cette épithète de *Pra* ou *Phra,* même à des choses inanimées, mais que l'on juge dignes de respect. Ainsi, l'un de leurs codes de lois s'appele *Phra-tom* — *Pra-chima-thit* — *Pra-xima-thit* (*xima,* dernier, extrême).—*Tavantok,* litt. « soleil qui se couche. »

Nord-Ouest (et « vent du nord-ouest. ») *Phat-Luang* — *Phajab-thit* — *Thib-Phajab.*

Nord. *Vao* — *Nua,* litt. « sur, supérieur. » — *Udora-thit* — *Thit-nua* — *Udora,* litt. « très-haut »; prob. pris au Sanscrit.—*Lom-vao* (spec. l'Aquilon), de *Lom,* « vent. »

Nord-Est. *Isan-thit* — *Isan.*

Cambodgien.

EST. *É-koti—Tôs-ê-kot,* litt. (région de l'Orient).
SUD-EST. *Akéné*, cf. le terme Siamois corresp.
SUD. *É-tbaung — Tôs-ê-tbaung.*
SUD-OUEST. *Nidĕy.*
OUEST. *É-lĕch — Tôs-ê-lĕch.*
NORD-OUEST. *Péatriahp.*
NORD. *É-chœûng.*
NORD-EST. *Eysan* (cf. le terme Siamois corresp.).

E. Famille Sinique.

Chinois.

EST, *Tong.*
SUD. *Nân.*
OUEST. *Sê.*
NORD. *Pĕ.*

F. Famille Annamite.

Cochinchinois.

Bien que cette langue diffère essentiellement du Chinois, cependant elle en a profondément subi l'influence. Un grand nombre de termes ont passé de l'idiome des habitants de l'Empire du Milieu dans celui de leurs voisins du Sud, qui ont reçu d'eux leur civilisation. On en pourra juger, notamment, par les noms mêmes des points de l'espace.

EST. *Quảng-dhoŭ — Phŭong-dhou.*
SUD. *Nan*, cf. le Chinois corresp.
OUEST. *Quảng-tay — Bên-tay.*
NORD. *Bắc — Chinh-bắc — Bên-bac — Phŭong-bắc.*

II. SOUCHE MALAYO-POLYNÉSIENNE.

Il était bien juste, ce nous semble, de faire figurer les idiomes dans ce groupe immédiatement après eux de la souche Caucaso-Transgangétique qui seule renferme des langues réellement *juxtaposantes* ou *monosyllabiques*. Effectivement, le Malai et dialectes congénères nous offre, pour ainsi dire, le parfait exemple du passage de la juxtaposition à l'agglomération. Les mots racines y apparaissent composés en général de deux syllabes, au lieu d'être monosyllabiques, comme en Tibétain ou en Chinois. D'un autre côté, l'usage d'affixes, le plus souvent de préfixes servant à distinguer, tant bien que mal, les catégories grammaticales est fréquent en Malai, en Javanais, en Madécasse. Seulement, ces affixes font réellement si peu corps avec le mot qu'on les supprime fort souvent, et alors, c'est la position seule des racines qui permet, comme dans les dialectes juxtaposants, de déterminer le sens de la phrase.

A. Famille Malayo-Javanaise.

Malai.

Cet idiome, qui est celui d'un peuple de marins par

excellence, se trouve naturellement très-riche en termes désignant les points de l'espace.

EST. *Timor* (d'où le nom de l'île de *Timor*, à l'est de Java). — *Timor-tapat*, litt. *Timor* ou *est jeune*. — *Bâwah angin*, litt. « sous le vent. »

EST-SUD-EST. *Timor menunggâra*, litt. « Est entaché de Sud-Est.

SUD-EST. *Tunggâra* ou *Tĕnggara, Tongara.*

SUD-SUD-EST. *Sélatan menunggâra* (S. entaché de S.-E.).

SUD. *Sélatan*, litt. « Le détroit », spéc. celui de Singapour, considéré comme étant au sud de la patrie primitive des Malais. Cette dernière, en effet, doit évidemment être cherchée dans la région Nord-Est de Sumatra. — *Selat.*

S.-S.-OUEST. *Sélâtan dâya*. Ce mot *Daya* reparaît dans le nom du sud-ouest, mais nous en ignorons l'origine.

S.-O. *Bârat-Dâya.*

O.-S.-O. *Bârat sa-mâta Sélâtan.*

O. *Bârat*, cf. le Javanais *Barat*, « tempête », et le Makassar *Bara*, « vent d'ouest. » — *Daya-barat*, « vent d'ouest, tempête. » Pijnappel traduit le terme Javanais par *Stoermwind, regens laag*, tempête, pluie. » — Bougui, *barĕ* sign. *Stœrmwind, regenbin*, « vent d'ouest, pluie. » — *Bârat tapat*. Ce terme *tapat* n'est, peut-être, qu'une contraction de *ter-apat, ter-ampat*, « qui est au quart », à sav. de l'horizon. — *Alas-angin*, litt. « sur le vent. »

O.-N.-O. *Bârat sa-mâla utâra.*

N.-O. *Bârat-Laut*, litt. « Ouest maritime. »

N.-N.-O. *Utara bârat laut*, litt. « Nord-Ouest maritime. Nord-Nord-Ouest. »

Nord. *Utâra*, du sanscrit *Uttara*. Cf. le Bisaya *Otula*. Ceci est assez surprenant. Du reste, *Uttâra* a encore, en sanscrit, d'autres sens, tels que « supérieur, gauche, postérieur », dont le Malai ne semble avoir tenu aucun compte. Le dictionnaire de M. l'abbé Favre n'entre dans aucune explication au sujet de l'étymologie du mot Malai.

N.-N.-E. *Utâra sa-mâta Timor*, litt. « Nord avec un œil d'Est.

N.-E. *Timor-laut*, « Est maritime », la mer étant au Nord de la patrie primitive des Malais, tandis que le détroit de Malakka se trouve au Sud.

Javanais (1).

Est. *Vêtan*.
Sud. *Kidul*.
Ouest. *Kulôn*, *kilên*.
Nord. *Lôr*, *lêr*.

Les Javanais n'ont que ces quatre noms pour les points de l'espace. On en ignore l'étymologie. Pour les noms des points intermédiaires, ils sont formés à peu près de la même façon qu'en français.

(1) Pijnappel, *Maleisch-Nederduitsch Woordenboek*.

B. Famille Tagale-Bisaya.

Tagalog.

Est. *Si-langan*,		
Sud. *Lang-hili*,		étym. inc.
Ouest. *Calonocan*,		
Nord. *Hilaga*,		

III. Souche Vasco-Américaine.

Les langues appartenant à cette souche se distinguent surtout des précédentes par l'extrême développement de leur matériel grammatical, mais elles ne sont point encore arrivées à un degré fort supérieur de précision et distinguent assez peu les diverses catégories du discours. Nous avons exposé d'ailleurs, dans de précédents mémoires, les motifs qui nous engagent à admettre la parenté du Basque avec les dialectes Américains.

A. Famille Esquimaude.

Groënlandais (1).

Il tire ses dénominations des points de l'espace, surtout de circonstances topographiques et clima-

(1) H. Rink, *Groenland geographisk og statistik beskveret* (Description géographique et statistique du Groënland), t Ier, p. 46 (1852), et t. III, p. 113 (1857).

tériques propres à la contrée, ainsi, du reste, que l'on en pourra juger.

Est. *Tonno*, litt. « le dos. » C'est, en effet, dans la direction de l'Orient que les Esquimaux des possessions danoises, fixés sur le rivage ouest de la Péninsule, aperçoivent les montagnes glacées et inaccessibles qui en constituent, pour ainsi dire, l'épine dorsale. Par la même raison, sans doute, l'adverbe *pàna* est pris dans le double sens de « en haut » et « à l'est. »

Sud. *Kigat.* Le terme *kigangak* ou *kiéngak*, « vent du sud » ou plutôt « du sud-est », semble apparenté à la racine *kieko*, « chaleur » ; en effet, il amène d'ordinaire le dégel, même au cœur de l'hiver.

Nous verrons tout à l'heure que *kiéngak* pourrait bien désigner d'une façon plus spéciale le vent du sud-est. *Kaùa*, dans le dialecte septentrional, et *kaûba*, dans celui du midi, est un adverbe signifiant « au sud. » Il pourrait bien être apparenté avec le substantif *kau*, « jour, clarté. » *Nigok*, « vent du sud », a certainement la même origine que *nigick*, « froid. » Rappelons, à ce propos, que sur la côte ouest du Groënland, les vents du sud et du sud-ouest amènent d'ordinaire les vents, la pluie et la neige. Ils sont beaucoup plus froids que le vent du sud-est.

Sinersok, autre nom du vent du sud, c'est litt. « celui qui souffle le long de la côte » de *Sinè*, « côte, rivage. »

Ouest. *Kita*, litt. « bord de l'eau, extrémité »

l'adverbe *Kanna* signifie également « à l'ouest, en bas », mais avec une idée de proximité. Nous parlerons tout à l'heure de *Auammut,* pris dans le sens de « à l'occident. »

Nord. *Abba* (dial. du Nord) et *Agva* (dial. mérid.), litt. « au nord. » Nous en ignorons l'étymologie.

Audngnak se prend, à la fois pour « Nord » et « vent du nord, le côté septentrional »; prob. apparenté avec *Auat,* « extérieur », d'où *Auammut,* « hors du continent, en mer, à l'ouest ou au nord-ouest. »

Tchiglit (des bouches du Mackenzie).

Est. *Tçanéρanéρaneρmun.* Cette suffixe *mun* indique la causalité. Quant à la racine *tçanéρ* ou *tçanéρané,* elle marque opposition, contradiction. Le savant Père Petitot voit, dans ce nom de l'orient, une preuve évidente de l'origine occidentale, c'est-à-dire asiatique à attribuer à la race Esquimaude. Le nom entier de cette plage de l'univers signifierait donc, « ce qui fait que l'on est à l'opposite », sans doute, de la région d'arrivée.

Sud. *Tchivoρkρamun*, de *mun*, « à, vers, au »; *kρa* ou *kρan,* « sur, dessus », et *tchivop.* Ce dernier mot se retrouve certainement dans la racine *tchivu,* « le devant », la partie antérieure à laquelle se joint, par raison d'euphonie, la consonne de liaison *ρ* ou *r* grasseyé (quelque chose comme

de *ki8é*, « revenir, retourner », et *notin*, « il vente, il fait du vent. »

Cri (1).

Est. *Sâkâstenok*, litt. « vers le lever du soleil », de *sâkâstaw*, « le soleil se lève, apparaît » ; rac. *sâk*, « sortir, croître, commencer à paraître. » On dit aussi *wâbunotak*, *wâpunotak*, litt. « vers l'aurore », de *wapun*, « l'aurore s'avance, il est jour », de la rac. *wâb* ou *wâp*, « blanc, blanchir. »

Sud. *Sâwan*, étym. très-incertaine ; peut-être apparenté à *ôsawisiw*, « jaune », et *osâwinew*, « jaunir. »

Ouest. *Pakisimôtak*, litt. « vers le coucher du soleil », de *pakisimow*, « se coucher (en parlant de la lune ou du soleil » ; rac. *pakisin*, « tomber à terre », dérivé lui-même de *paki*, « descendre, laisser tomber. »

Nord. *Kiwétinok*, litt. « vers l'aquilon », de *kiwétin*, « aquilon » ou « vent qui s'en retourne », de *kiwew*, « s'en retourner, regagner sa demeure. » Cette dénomination n'indiquerait-elle pas chez les Cris et, d'une façon plus générale, chez les tribus Algiques, l'usage de s'orienter sur le soleil de midi ? L'on sait que, chez certaines populations civilisées de l'Amérique, le midi passait pour la région sacrée par excellence, à peu près comme l'est, chez les Sémites.

(1) Le R. P. Lacombe, *Dictionnaire et grammaire de la langue des Cris* (Montréal, 1874)

C. Famille Mohawk.

A, pour caractère des plus tranchés, la rareté ou même l'absence complète de consonnes labiales. Elle se divise en deux groupes : 1° le groupe Huron qui ne comprend qu'un seul idiome, à savoir le Wyandot chez lequel on signale un certain nombre d'exemples de l'emploi de la lettre *f*; et 2° le groupe Iroquois comprenant plusieurs dialectes, mais tous absolument dépourvus de labiales. L'on soupçonne un lien de parenté entre les langues Mohawkes et celles de certaines tribus du sud, par exemple les populations Chahta-Muscogulges et surtout les Tuscaroras.

Onondaga.

EST. *Tsi tkarak8inekens*, litt. « là d'où le soleil sort », de *karak8a*, « soleil », et *tkaiakens*, « sortir, il sort. » Quant à la particule *Tsi*, elle s'emploie devant les mots qui ne peuvent prendre de postpositions.

SUD. *Entié* signifie aussi « milieu du jour, l'heure de midi. » Par ex. *Arékho n'entié*, « il n'est pas encore midi. » La racine de ce mot ne serait-elle pas *enta*, « jour »; cf. le Sénéca *undé*, « jour », le Nottoway *antyékê*, « temps »?

OUEST. *Tsi iaté8atsothos*, litt. « là où elle met ses pieds dans l'eau », sans doute par allusion au soleil se couchant, non dans l'Océan, mais dans

les grands lacs. On sait qu'en Iroquois, le soleil, comme généralement tous les corps inanimés, appartient au genre commun ou ignoble. Ce genre tend, dans le parler des Iroquois actuels, à se transformer en un véritable féminin. C'est une preuve de l'influence exercée par les langues d'origine Indo-Européenne sur celles des Peaux-Rouges. Signalons la ressemblance évidemment toute fortuite de cette particule *Tsi* de l'Onondaga avec le *Thsi* employé chez les Mordvines comme préfixe des noms des points de l'espace. Nous remarquerons encore ici la présence du verbe *Tékatsothos*, « je mets mes pieds dans l'eau, à la 3e personne du genre ignoble (ou mieux, irrationnel) », et de l'affixe de localité *ia,* litt. « au-delà. »

NORD. *Othoréké,* de *Iothoré,* « il fait froid », et de la postposition *ké.* Le sens du mot serait donc « dans le froid, la froidure. »

Ces renseignements concernant les noms des plages du monde en Onondaga nous ont été transmis par un savant contemporain. Ils nous sont donnés, sous une forme un peu différente, par un ancien missionnaire (1). Ex.

EST. *Tkarakk8inkens hag8a.* Cf. le précédent. Quant au mot *hag8a,* il semble signifier « région, côté. » Nous allons le retrouver employé dans les noms suivants des autres points de l'espace.

(1) John Glimmery, *A French-Onondaga dictionnary* (from a manuscript of the 17th century) de la collection *American linguistics* de M. Shea (London, 1863).

hag8a, litt. « côté du soleil »;
8a, « soleil. » Cf. le Wyandot:
ge, ciel. »
o8atch hag8a.
hag8a.

mille Siousse.

(ou Hidatsa) (1).

équivaut au *ch* français dans
ologie inconnue. A l'orient,
ch allemand dans *Buch*); —
l'est, en se dirigeant vers
tourné vers l'orient, faisant

inconnue. De là *Umatakha*,
oa, « dans la direction du
tourné au sud. ».
n. inc.), d'où *Patsatikha*,
tikoa, « occidental, dans la

t-être de la racine *shita*,
atthews déclare cependant
é dans l'usage courant et
là *Amashitakoa*, « vers le
posés *Amashitakoa ama-*

s, *Grammar and dictionnary of*
de la collect. Shea's *American*
-York, 1873.

khati, « aurore boréale », litt. « lumière du nord », et *Amashitakoa mashi,* « les blancs qui habitent Rupert-Island* » ; de *mashi,* « un blanc, un Européen.

Centre. *Dumata, rumata* ou *numata,* les lettres *d, r, n* étant, en Minétari, sujettes à de fréquentes permutations.

E. Famille Athabaskane,

Appelée Denné-Dindjie par le R. P. Petitot.

Peau-de-Lièvre.

Est. *Kfwé-tin*, litt. « derrière les montagnes, en cachette des montagnes. » Les montagnes se trouvant précisément à l'ouest du territoire occupé par les Peaux-de-Lièvre, cette dénomination n'indiquerait-elle pas qu'à l'époque où elle s'introduisit dans la langue, les Indiens en question habitaient, comme le rapportent leurs traditions, le versant occidental de la grande cordillière du Nord ?

Sud. *Nié.* Ce terme signifie également « chaussée, terre en arrière. » M. l'abbé Petitot regarde comme certain que les *Peaux-de-Lièvre* ont pénétré dans la région du Mackenzie par l'ouest-sud-ouest, en traversant les montagnes rocheuses vers les 60 ou 62° L. N., et se sont ensuite avancés dans la direction de l'est-nord-est jusque sur les bords de la mer Glaciale et de la rivière de Cuivre.

voilà pourquoi le sud serait toujours pour eux sud-ouest. Faisons observer, à ce propos, que la ... des Flancs-de-Chien appellent cette région ... sud) *Kfwè''un,* litt. « au-delà des monts », ... qu'il y a plusieurs chaînes de rochers entre ... midi et leur territoire.

Ouest, *Tan, taan.* C'est une racine simple et, ... conséquent, difficile à expliquer. Remarquons ...lement que *Ti, té, texé* signifient « terre, conti...nt » dans plusieurs dialectes Dénnés. Le R. P. ...itot rappelle que les mots *Ttan, ttazan* (le ...ble *t* indiquant ici le claquement de la con...ne) signifient « l'arrière », et *ttan-sen, ttazin,* en arrière, par derrière. » Serait-ce un nouvel ...ce ajouté à tant d'autres que les Dénnés-...djies, ainsi que l'attestent leurs anciennes ...itions, sont bien réellement sortis de l'ouest, ...-à-dire d'Asie. La permutation de la claquante ... la dentale simple se rencontre parfois dans ...dialectes Athabaskans. Toutefois, aucun d'entre ... ne fait usage de la claquante (ou mieux, de la ...onnante), pour le nom de l'ouest.

Notre savant auteur ajoute que *ta, tan, tag, teg* ...ifient « là haut. » Cela pourrait convenir à ...ccident. De ce côté, en effet, les montagnes ...heuses établissent une barrière qui se prolonge ...t le long du continent. N'oublions pas, toutefois, que *ton* et *tan* s'emploient surtout pour exprimer l'action d'aborder, de prendre terre; exemple: ... *dél'a,* « il aborde »; — *Ton-ta,* « il débarque. »

Nord. *Inkfwin,* litt. Zénith, chevet (de la terre).



Chippéwayan ou Montagnais.

Est. *Sa-yissi*, litt. « intérieur *ou* demeure du soleil », de *Sa*, « soleil », et *yissi*, « demeure. »

Sud, *Sa-sin*, litt. « au soleil », ou *Na-sin*, *Yuna-sin*, litt. « vers l'autre côté, vers les terres éloignées »; de *Yunapè*, *Yénapè*, « pays éloignés, terres étrangères. » Cela seul démontrerait, comme le fait observer notre auteur, que les Montagnais ne pensaient point avoir jamais habité les pays méridionaux.

Ouest. *Ta-sin*, peut-être litt. « vers la terre. » Cf. le terme corresp. chez les Peaux-de-Lièvre.

Nord. *Thin sin*, contract. p^r *Yuthin ttsin*, litt. « au large, dans la grande mer. »

Dindjié.

Est. *Non*. L'on ignore le sens véritable de ce monosyllabe, mais *Nan*, *nœn*, *né*, *ni*, *no*, *nou* (suivant les dialectes) veulent dire « terre. » Peut-être est-ce là l'origine de ce terme énigmatique.

Sud. *Tégè-ttsen*, litt. « en haut » de la rivière Mackenzie (sous-entendu).

Ouest. *Tien*, mot racine aussi bien que le terme servant à désigner le point opposé. C'est par erreur sans doute que, d'après le R. P. Petitot, ce mot de *Thien* ou *Tien* servirait, en Chinois, à désigner la terre, le continent. Le Chinois *Tien* (archaïque *Ten*) veut dire « ciel. »

NORD. *Yétchit, Yéthœn*, c'est-à-dire « large. » Cet adjectif s'emploie comme un nom véritable pour désigner toute région unie et étendue, qu'il s'agisse, d'ailleurs, de la terre ou de la mer. Au terme Dindjié correspondent régulièrement le Chippéwayan *Yuthén* et le Peau-de-Lièvre *Yunk-*[illegible], qui, d'ailleurs, possèdent le même sens.

F. Familles Californiennes.

Nous réunissons sous ce titre général les dialectes parlés par diverses tribus vivant tant dans le bassin de l'Orégon qu'en Californie. Sans doute fort dissemblables entre eux et se rattachant à des souches très-différentes, ils ne paraissent pas néanmoins avoir d'affinités bien sensibles avec les idiômes des autres familles citées dans ce travail. En tout cas, ces dialectes ont été très-peu étudiés jusqu'à ce jour, et il est à craindre qu'ils ne disparaissent avant que l'on n'ait songé à en dresser des grammaires ou vocabulaires.

Mutsun (1) (groupe de Santa-Cruz).

EST. *Yachmu, Yachmou.*

SUD. *Ramay* (cf. *Rumay*), « rivière. »

OUEST. *Arras* (cf. *Taris*, « vent »; — *Tarshi*, « froid », — et *Chara*, « ciel, firmament.) »

NORD. *Tamarte.*

(1) *Historical Magazine*, 1864, February, p. 68.

Santa-Barbara (dialecte de l'île de la Croix) (1).

EST. *Titsowah*
SUD. *Minawan* (cf. *Mihre*, « eau. »)
OUEST. *Paskpielaw*.
NORD. *Mibeemon*.

Klamath ou Modoc.

Les noms des points de l'espace dans ce dialecte ne nous sont point connus ; mais nous pouvons citer le nom du vent d'ouest, qui est *Txalama*. Ce terme signifierait, litt. dit-on, « entre », *id est* entre le nord et le sud. *Txalamtala* aurait le sens de « vers l'ouest, à l'occident. »

Ehnek (sur la rivière Klamath).

EST. *Tovaroop* (*oo* = *ou* français).
SUD. *Eurook* (*Eurouk*).
OUEST. *Tovoecoru*.
NORD. *Carrook*, *Carrouk* (cf. *Morrook*, *Morrouk*, « colline. »
« Vent » se dit *Shukkur* dans cet idiome.

Calaveras ou Thlama.

EST. *Officiny* (cf. *Opp* « soleil. »)

(1) *California*, par M. Tarmer, n° 8 (1856 ou 1857).

SUD. *Humtinin.*

OUEST. *Cop-pram.*

NORD. *Hosminin* (cf. *Hoso-um,* « froid. »)

Dialecte de San Rafaël (sur la baie de San Francisco).

EST. *Alhubaroa* (cf. *Alhow*, « mort, défunt »).

SUD. *Guchawe.*

Nous ignorons les noms de l'ouest et du nord. En revanche, l'on sait que le vent se dit *ya* dans cet idiome.

6. Famille Mexico-Californienne.

Comprend les idiomes en vigueur chez certaines populations des plus policées de l'Amérique, lors de la découverte. Nous croyons que le *Sahaptin* et certains dialectes voisins se doit ranger dans ce groupe. Il en est certainement de même du *Padouca,* parlé en Louisiane et qui était peut-être la plus orientale des langues Mexico-Californiennes. Cette dernière famille, d'ailleurs, se divise en un assez grand nombre de sous-groupes, que nous n'entreprendrons pas de déterminer ici.

Dialecte des Indiens de Warm-Spring ou des Chutes-River (Orégon).

Nous ne connaissons que les noms du vent du sud, *Huli,* et du vent du nord, *-'ks'-s* (cf. *kasauissa,* « froid »).

Kij ou dialecte de San Gabriel (côte sud de la Californie).

Est (Inconnu).

Sud (Inconnu).

Ouest. *Yamopocorotamit*, litt. « le soleil est pluvieux », de *Tamit*, « soleil » ; *yamo*, « cela, lui », d'où *yamarawoksk*, « il est pluvieux », etc.

Nord. *Romi*, sign. inconnue.

En Kij, l'on dit *Ahekin* pour « vent » (cf. le Mexicain *Ehecatl*, le Maya *ik*.

Opata (1).

Est (ou plutôt *à l'est*). *Sini*, *Sinitzi*.

Nord (au). *Vate*, *Vatza* (cf. *vat*, eau, et *vadoi*, *vadora*, « été. »

Les autres noms manquent.

Aztèque ou Mexicain.

Est. *Tlahuitéopan*, *Tlavilcope*, *Tlavilope* (étym. inconnue).

Sud. *Huitzlampa*, *Vitzlampa*, litt. « Rhumb du midi. »

Ainsi, le terme *Vitznahua* ou *Huitznahua* désignait spécialement des populations de race nahuatle habitant le sud du Mexique. Du reste,

(1) Pimentel, *Cuadro descriptivo de las lenguas indigenas de Mexico*, t II. p. 271 340.

cette expression de *Lampa*, « rhumb », jointe au nom de la plupart des points de l'espace, s'explique sans peine, si l'on se rappelle que les peuples de la Nouvelle-Espagne se servaient des mêmes roues ou cadrans pour marquer à la fois dans leur calendrier, les divisions du temps et celles de l'espace (1).

OUEST. *Cioatlampa, sihuatlampa,* litt. « Rhumb des femmes », de *sihuatl,* « femme. » C'est que les Mexicains, qui faisaient, comme les riverains du Nil, consister le bonheur des âmes élues dans le privilège d'accompagner l'astre du jour, avaient donné à ce dernier pour escorte les ombres des guerriers morts sur le champ de bataille, depuis l'aurore jusqu'à l'heure de midi, et celles des femmes mortes en couche depuis midi jusqu'à la nuit.

NORD. *Mictlampa*, litt. « Rhumb des morts. » En effet, les Mexicains plaçaient au septentrion le séjour des ombres non appelées à la béatitude. On peut voir, par tout ce qui précède, à quel point les données théologiques des Mexicains avaient influé sur les noms attribués par eux aux points de l'horizon. Nous ne connaissons pas d'autres peuples chez lesquels le même fait se reproduise d'une façon aussi frappante.

(1) Gemelli-Carreri, *Giro del mundo*, t. VI. part. VI, chap. LV à LVII (Napoli, 1699-1700).

H. Famille Pirinda-Othomie (1).

Othomi.

Est. *Poç'mhiadi, buç'xadi,* litt. « lever du soleil », de *Hiadi,* « soleil », et *Poç'ni,* « se lever, surgir. »

Sud. *Madatt* (étym. inc.).

Ouest. *Na y yhy* (étym. inc.).

Nord. *Mahuihqui.*

I. Famille Mam-huastèque.

Maya.

Est. *Lakin,* litt. « nouveau *ou* prochain soleil », de *Kin,* « soleil, jour », et *Laak, Lakil,* « se lever, surgir », avec élision de la consonne finale. On dit aussi *likin,* lequel paraît avoir la même signification, de *likil,* « se lever, surgir. » Il est vraisemblable, au reste, que *likil* et *lakil* doivent être considérés comme deux formes légèrement différentes d'un seul et même mot (cf. le grec σχίζω et σχάζω). La mutation du *a* en *i*, de même que l'élision de la consonne double, semblent des lois phonétiques familières au Maya; cf. par exemple, *xibalba* ou *xibilba,* nom du pays de la métropole des *Xibes* ou *Chives* (le *valum-chivim*

(1) Neve y Molina, *Reglas y arte del idioma Othomi* (Mexico, 1863).

de la légende votanide), litt. « patrimoine des mâles *ou* des hommes », de *xib*, « masculus, vir », et *balba*, *bâlba* ou *baalba*, « patrimonium. » Citons encore *xim* et *xem*, « terme, origine » ; *xaman* et *xamin*, « nord. »

Un ancien nom affecté à ce point de l'horizon, ç'aurait été, d'après Lizana, *Cenial* ou *Cenyal*, litt. « petite descente », parce que de ce côté seraient venus seulement un petit nombre d'émigrants. M. l'abbé Brasseur préférerait traduire par « signal de descente », de *Cen* « signal, signe distinctif, ornement », et *Yal* ou *ial* « descendant. » Toutefois, le nom de *Nohen ial* ou « grande descente », donné, nous le verrons tout à l'heure, au côté opposé, ne milite guère en faveur de l'opinion exprimée par notre docte compatriote. Il vaut mieux, suivant nous, s'en tenir à celle du missionnaire espagnol, et voir dans *Cenial* un de ces termes archaïques qui, peut-être, avait disparu de l'usage courant, dès l'époque de la découverte.

SUD. *Chakin*, litt. « soleil rouge *ou* fort », de *Kin* « soleil » et *Chac* « rouge, fort, beaucoup. » *Chakin* serait donc, en réalité, pour *Chac-kin*, avec élision de la consonne finale.

OUEST. *Chikin*, litt. « bouche du soleil *ou* soleil qui s'accroît », de *Chi* « bouche, entrée, ouverture, espace par lequel on entre ou sort », ou de *Chic* « s'accroître, s'agrandir. » En effet, par un effet de réfraction dont nous n'avons point à chercher ici la cause, le disque solaire, à son coucher, lorsque ses rayons ont déjà perdu une grande

partie de leur force et de leur éclat, semble plus volumineux qu'il ne l'est, par exemple, à l'heure de midi.

Lizana nous apprend qu'un ancien nom de ce point de l'espace, c'était *Nohen ial* ou « grande descente », parce que, dit-il, une foule de colons seraient venus par l'ouest, dans la péninsule Yucatèque.

NORD. *Xaman*, *Xamin* (étym. inc.). Peut-être ce terme aurait-il signifié, dans la langue Maya primitive, « en arrière, *pars posterior.* » Cela se rapporterait à l'usage où paraissent avoir été certaines populations américaines de s'orienter sur le sud. Effectivement, on trouve en Quiché *Xambe*, « qui est en arrière », probablement de *be* « chemin » et d'une ancienne forme aujourd'hui inusitée *xam* « posterior » (1).

J. Famille Mosquito.

Mosquito (2).

Si les noms des points de l'espace ne nous sont point connus dans cet idiome, du moins nous savons ceux que portaient les vents soufflant de chacune des plages de l'univers.

Vent d'est : *Lelma pasu.*

(1) Abbé Brasseur de Bourbourg, *Grammaire de la langue Quichée* (avec un vocabulaire); Paris, 1862.

(2) Alexandre Anderson, *A grammar of the Moskito language* (New-York, 1846).

Vent du sud : *au-pasu;* prob. *pasu* sign. « vent », *lelma* « est » et *au* « sud. »

Vent d'ouest (ou d'en bas) : *devas* (étym. inc.).

Vent du nord : *yabra* (étym. inc.).

K. Famille Péruvienne.

Qquichua (1).

Nous sommes assez pauvres en renseignements concernant les langues de l'Amérique du Sud. Ceci paraît tenir à une double cause ; d'abord, au peu de soin avec lequel les vocabulaires ont souvent été colligés ; ensuite, à ce que certaines populations primitives n'expriment les noms des points de l'horizon qu'au moyen de métaphores, indiquant d'une façon spéciale les divisions du nycthémère ou les mouvements du soleil, et non pas les plages de l'univers.

Le Qquichua ou Péruvien possède plusieurs dialectes, par exemple le *Cuzqueno* ou dialecte de Cuzco, l'antique métropole des Incas, le *Quitu*, en vigueur à Quito. L'Aymara de la Bolivie offre certaines affinités avec le Qquichua, spécialement dans une partie importante de son vocabulaire. Ceci peut être le résultat d'emprunts. A d'autres égards, ces deux langues diffèrent notablement, et s'il existe entre elles un lien de parenté, il ne

(1) Holguin, *Vocabulario general de todo el Peru* (Ciudad de los reyes, MDCVIII).

peut être que fort éloigné. Quoi qu'il en soit, voici les noms des points de l'espace en Qquichua.

EST. *Yntip llokksinan, intip llokksimunan, intip ceccamunan*. Tous ces termes, nous l'allons voir à l'instant, suffiraient à attester le caractère essentiellement montagneux de la région habitée par les Qquichuas. En effet, *yntip* ou *intip* n'est autre chose que le génitif de *ynti, inti,* « soleil. » Dans *llokksinan* ou *llokksimunan,* nous reconnaissons sans difficulté le radical *llocsini,* ou mieux *llokksini,* « salir a lo alto », sortir par en haut, apparaître d'en haut, par exemple d'une chaîne de montagnes. L'expression *yntip llokksimunan* correspondrait donc à notre expression française : « Apparition du soleil d'en haut *de la chaîne des Cordillières*. » *Yntip ceccamunan* possède à peu près le même sens ; car nous y retrouvons un dérivé du verbe *ceccani,* « apparaître en haut, de derrière, par exemple *la montagne*. »

NORD. *Chauppunchau,* de *chau* « moitié », que nous retrouvons dans le dérivé *chaupinchani,* « poner en medio », et *ppunchau,* « jour, soleil. » Ce terme répond donc plutôt au français « milieu du jour, heure de midi », qu'à notre terme « nord. »

OUEST. Il existe un certain nombre de termes servant à désigner l'ouest, l'occident. Le plus usité semble être *yntip yaucunan,* de *ynti,* « soleil », et *yaucani,* « entrer quelque part, être renfermé *ou* tenir dans un objet. » On l'emploierait, par exemple, en parlant de l'eau contenue dans

un vase. Le terme entier signifierait donc « entrée, retraite du soleil », par exemple dans les flots de la mer ou les cavernes des montagnes.

On dit encore pour l'ouest *chincanan pata*, locution dont le sens est assez compliqué. *Chincana* signifie en *Qquichua* « cache, cachette, retraite. » Il est même passé dans le langage des créoles pour désigner l'arrière-boutique d'un cabaret, l'endroit où les pratiques se retirent pour faire bombance sans être vues. De là encore le verbe créole *chingar*, pris dans le sens obcène du grec σκαφειν, συνουσιαζειν. Ajoutons qu'une localité célèbre de la République de l'Équateur porte le nom de *Inca chingana*, « retraite, boudoir de l'Inca. »

Quant à *pata*, ce mot signifie « gradin », et plus spécialement « surface plane d'un édifice, terrasse d'un toit. » Il conviendra donc de traduire *Yntip yaucanan* par « occultation du soleil, crépuscule. »

Enfin, la dernière désignation de l'occident mérite d'être signalée à cause de son caractère réellement empreint d'une certaine poésie, c'est *chullay cunanpaca*, litt. « instant où l'aigle s'accroupit (pour dormir) »: de *chullay*, « s'accroupir », que nous retrouvons dans le dérivé *chullay cachuni*, « s'accoufler, s'accroupir de peur; *cunan*, « alors, à l'instant où », et *paca*, « aigle. »

SUD. *Chaututa, chaupituta* : de *chau*, « moitié », et *tuta*, « nuit. » Holguin, du reste, rend ce terme *chaututa*, non par l'espagnol « poniente », mais bien par « *media noche* », litt. « minuit, milieu de la nuit. » Cf. les termes polonais et bretons pour

sud et nord, qui signifient litt. « région de midi, région de minuit. » Seulement, la situation géographique des Péruviens, primitivement cantonnés au sud de la ligne, les obligeait à donner aux expressions de leur langue une valeur tout inverse. Pour eux, le côté de *midi*, c'était le nord; celui de *minuit*, c'était le sud. Un mot maintenant ne sera peut-être superflu sur la façon dont les sujets des Incas désignaient les quatre grandes divisions de leur empire, puisque ces divisions correspondaient aux quatre points cardinaux.

Anti-suyu, ou « district des Antis », était la province de l'Est. On appelait Antis une population féroce et anthropophage vivant dans la cordillière des Andes, à laquelle elle a même donné son nom.

Colla-suyu ou *district des Collas*, population du Pérou méridional, formait la division du sud.

Cunti-suyu ou *province des Cuntis*, race habitant le littoral du Pacifique, constituait la portion occidentale du domaine Incacique.

Chincha-suyu ou *chinchay-suyu*, « région des Chinchas », comprenait la partie boréale du Pérou. Holguin traduit ce terme de *chincha* par « Pueblo en las lianes. »

Ces provinces réunies, avec Cusco pour centre, formaient le *Tahuantin-suyu* ou « les quatre régions. »

L. Famille Euskarienne (1).

Les peuples de cette famille semblent être venus de l'Afrique boréale en Espagne. A une époque excessivement reculée, ils durent occuper une portion notable de l'Europe occidentale. Des dialectes de leur langue primitive se parlèrent bien longtemps, sans doute, dans une grande partie de la péninsule Ibérique et même de l'Aquitaine. Le seul idiome encore vivant de ce groupe, c'est le Basque, qui paraît offrir certaines affinités d'une nature toute spéciale avec les dialectes du groupe Algique.

Est. *Sortalde*, litt. « côté d'origine, de naissance », de *sor*, « naître ». et *alde*, « côté, région. »

Sud. *Equerdialde*. litt. « côté de midi », de *equerdi* ou mieux *egunerdi*, litt. « Diei dimidia pars ». et *alde*. Cette expression n'est, du reste, donnée que par Larramendi, qui l'a peut-être fabriquée de toutes pièces. *Egoa* ou *egoya*, employé par notre auteur pour désigner le vent du midi, signifierait, dit-on, le sud dans quelques localités du pays Basque et spécialement aux environs de Bayonne. *Egoa* ne serait-il pas une contraction pour *equerdikoa*, litt. « quod ad meridiem *pertinet?* »

(1) Larramendi, *Diccionario trilingue Castellano, bascuense y latin* (édit. de 1853, Saint-Sébastien).

OUEST. *Sartaldea,* litt. « côté de l'entrée », de *sar,* « ingredi. » Un savant basquisant, M. Vinson, nous faisait observer que ce terme, non plus que celui de *sortalde* pour l'est, ne sont jamais employés par les gens du pays, lesquels, en fait de points de l'espace, ne distinguent guère que le nord et le sud. Ces noms de l'est et de l'ouest ont, d'ailleurs, dans leur mode de formation quelque chose de pédantesque, qui ne s'accorde guère avec une origine populaire et réellement nationale. Cette qualification de « côté de l'entrée », pour l'ouest, indiquerait peut-être une réminiscence d'érudit, relative à l'entrée quotidienne du soleil dans le sein de *Téthys* ou la mer.

NORD. *Iparra, ipharra, ifarra.* Ces termes signifient également « aquilon » (1). Lorsque l'on veut préciser davantage, on emploie *iparra* spécialement pour le vent du nord, et *ipharalde* pour « septentrion. » La forme *ifarra*, donnée par Larramendi, ne doit pas nous faire oublier que le *ph* basque correspond, non à notre *ph* ou *f*, mais à un *p* suivi d'une légère aspiration. M. Mary-Lafont ferait dériver *iparra* du grec ὑπαρκτιος. Rien ne nous paraît prouver la légitimité d'une pareille étymologie. Ne vaudrait-il pas mieux le rattacher à une racine indigène *ip* ou *ib*, qui n'est plus

(1) Salaberry, *Vocabulaire de mots basques, bas-navarrais* (Bayonne, 1856). — Archu, *Uskara eta franses gramatika* (Baionan, 1853). — M. Louis Gèze, *Eléments de grammaire basque* (suivis d'un vocabulaire); Bayonne, 1853.

employée seule, mais que l'on retrouve dans *iphuru*, point d'où le laboureur se retourne pour tracer un nouveau sillon? *Iphuru* n'est probablement lui-même que pour *ib-buru*, litt. « Tête postérieure », de *buru* « caput. » Le même radical existe encore dans les dérivés et composés *iphurdia* « le derrière », *epurmamiak* « clunes »; litt. « posteriores mamillæ » (Cf. *arrathoin* et *garrathoin*, rat.), *Gibel* « dos », avec *g* prosthétique et le nom de la province de *Guipuscoa*, qui est bornée au nord par la mer, litt. « quod de dorso. » Les Basques, comme les Yucatèques, s'orientaient donc sur le soleil de midi. Le nord, pour eux, c'était la région postérieure.

Pour les noms des différents vents, nous trouvons :

Ifarpe « vent du nord-est », de *ifarra*, déjà vu et *pe* « sub », litt. « ce qui est au-dessous du septentrion », ou mieux « petit septentrion. »

Ifarcoya « vent du nord-ouest », litt. « ce qui va vers le nord »; cf. *co* « apud, pro. »

Sortegoya « vent du sud-est »; litt. « ce qui va vers l'est. »

Egoa, egoya (déjà vu), indique spécialement le vent du sud-ouest.

IV. Souche Nigritique.

Les langues des Nègres ont encore été fort peu tudiées au point de vue de la philologie com-

parée ; cependant, quelque différentes qu'elles paraissent être les unes des autres, on croit retrouver entre elles certaines traces d'une commune origine. Il est démontré, par exemple, que les idiomes de l'Afrique australe (abstraction faite des dialectes Hottentots et Boschesmans qui offrent certaines affinités avec l'égyptien et le berber) ne forment qu'une seule et même famille, désignée d'ordinaire sous le nom de famille *Bantou*.

A. Famille Yoloffe.

Woloff (1) (Nord-ouest du Sénégal).

EST. *Pènkube*.
SUD. *Nyelembube*.
OUEST. *Harfube, Karfube*.
NORD. *Gopge*.

Nous ignorons l'étymologie de ces différents noms des points de l'espace.

B. Famille Mandingo.

Mandingo (2) (Sud-ouest du Sénégal).

EST. *Tilibe*.
SUD. *Buloba*.

(1) *Dictionnaire woloff-français et français-woloff* (Dakar, 1855).

(2) R. Maxwell Macbrair. *A grammar of the Mandingo language* (London).

OUEST. *Tiliji.*
NORD. *Mara.*
Etym. incertaines.

C. Famille Ashantie.

Côte de Guinée.

Ga ou Akra (1).

EST. *Bokâ, nâdsiasĭ.*

SUD. *Nsogbe, woyi, ninendsurogbe.*

OUEST. *Anaigbe, yitengbe, asĭgbe (gbĭ,* sign. « jour », en *Akra,* et *ase, asefâm* « en bas », en Ashanti.

NORD. *Kô; koyi; koyibge, ube kugbe.*

Ashanti.

EST. *Apuei, anefo, bokâ* (cf. *pue,* se lever, poindre « to rise. »

SUD. *Epom'; po-fâm'; ni-fê; kesĕ-fâm; sudi* (d'origine européenne).

OUEST. *Atifi; atoefâm* (ce monosyllabe *fâm* paraît signifier « côté, région »).

NORD. *Kwaemu; kwaemifâm; benkum; kusufâm; nordefâm* (d'origine européenne). *Kusu* signifie « obscur, ténébreux » en Ashanti. *Kusufâm* est donc litt. « la région de la nuit. »

(1) Rev. J.-G. Christaller. *A dictionnary English-Tshi* (*Ashantee*), *akra,* etc. (Batel, 1874).

Il est probable qu'une certaine parenté existe entre le Woloff et les dialectes Ashantis.

D. Famille Wakuafi.

Engutak eloikob ou wakuafi (1) (près le royaume d'Usumbara).

Est. *Engollong etadou ;* litt. « the sun rise », de *engollong* « sun. »

Ouest. *Engollong edou* ou *engollong emutau ;* litt. « the sun went down. »

Nous ignorons les noms des deux autres points de l'espace dans cette langue.

E. Famille Bantou.

Pongoué ou Mpongwé (2) (côte de Gabon).

Est. *Olomba.*

Sud. *Olamba, olomba.* N'y aurait-il pas, de la part des rédacteurs du vocabulaire, une confusion avec le nom de l'Orient ?

Ouest. *Nkomi.*

Nord. *Ngongo* (sign. aussi *aquilon*).

(1) The R. Krapf; *Vocabulary of the Engutak-eloikob or Wakuafi* (Toebingen, 1854).

(2) *Dictionnaire français-pongoué*, par les missionnaires de la Congrég. du St-Esprit (Paris, 1877).

F. Famille Haoussa.

Haoussa.

EST. *Gabbés.*
SUD. *Gussum*, *kodu.*
OUEST. *Yamma.*
NORD. *Aréwa.*

Yoruba (1).

EST. *Gabas*, *mé*, *uà-orugn*, *ilà orugn*; litt. « lever du soleil », de *orugn*, « soleil », et *i* préfixe.

SUD. *Gùsû.*

OUEST. *Yama*; *atiwo-orugn*, litt. « marche du soleil », de *ati*, « aller. »

NORD. *Aréwa.*

Quoique la langue Haoussa soit parlée par une population de sang noir, quelques linguistes pensent pouvoir la rattacher, non à la souche nigritique, mais bien à la souche chamitique. S'il en est ainsi, le Yoruba, usité à l'ouest du Niger et du pays de Benin, à l'est du Dahomey, au sud du Nifé et au nord du pays des Bighés, serait lui aussi chamitique d'origine. Ce serait une preuve

(1) R. P. Bowen, *Grammar and dictionnary of the yoruba language*, dans le tome X de la *Smithsonian contribution to knowledge* (Wasinghton. 1858).

nouvelle de la facilité avec laquelle les Nègr échangent leurs dialectes nationaux contre d idiomes étrangers.

V. Souche Touranienne.

Bien que de grands doutes s'élèvent aujou d'hui sur la parenté des dialectes constituant cett souche, les uns avec les autres, nous croyo cependant très-défendable l'opinion de ceux qu leur attribuent une origine commune. Les pro noms personnels offrent souvent beaucoup d'af nités dans les langues de ce groupe. Elles se font remarquer par leur structure généralement agglo mérante, mais qui n'arrive pas cependant, comm les dialectes américains, jusqu'à l'incorporation Il existe, du reste, encore entre elles quelque caractères communs, mais dont l'examen nou entraînerait trop loin pour aujourd'hui.

A. Famille Dravidienne (1).

Tamil.

Est. *Kila,* litt. « en bas. » Ce *l* barré se pr nonce comme *r* dans le pays Tamoul, comm notre *j* à Pondichéry, comme *y* à Madras, comme le *l* polonais chez les Canarais.

(1) Caldwell, *Comparative grammar of the Dravid languages.*

SUD. *Ten*, sign. litt. « à l'opposite. » C'est que les anciens Dravidiens paraissent s'être orientés sur le midi, de même que les Aryâs du nord de l'Inde le faisaient sur l'est (1).

OUEST. *Mêl;* litt. « haut, en haut. » *Padunayaru, padunnâyiru,* corrupt. pour *padu-nâyiru,* litt. « soleil couchant. » Quant à la qualification de « haut, en haut » donnée à l'ouest, n'y faudrait-il pas voir une preuve que les Dravidiens ont pénétré dans le midi de l'Inde par la région Tamoule? Effectivement, il n'y a que là que l'Ouest constitue la région élevée, celle des montagnes. Au contraire, chez les Malayâlams, c'est l'Orient qui constituerait la région élevée; tandis que l'Occident n'est que le côté de la mer.

NORD. *Vadu* (Cf. le nom de l'aquilon, *vâdei,* probablement apparenté avec le verbe *vâd-u,* « flétrir, faner, dessécher »). Rappelons-nous qu'en Canarais on trouve *Bada vanu* (avec *v* euphonique), litt. « un pauvre, un misérable », et en Malayâlam, *vâduka* (pr. *vâduga*), pour « pauvre, chétif, fané. » Par une bizarrerie que nous ne chercherons point à expliquer, les Tamouls, bien que vivant dans une région dévorée des feux du soleil, attribuent une influence néfaste à l'aquilon. Au contraire, dans toute l'Inde, une idée agréable semble associée au vent du sud. C'est ce qu'indique bien son nom sanscrit de *Kâma-ratham,* litt. « char de *Kâma* (le Cupidon indien).

(1) *Ibid.*, p. 109-110 (en note).

Télougou (1).

Dans cet idiome, les noms de l'espace sont, à l'exception d'un seul, tous empruntés au sanscrit. On peut les former également du nom de la divinité présidant, d'après la mythologie Brahmanique, à chacune des plages de l'univers, suivie du terme *mûla* (plur. *mûla-lu*), qui signifie « point de l'horizon. »

Est. *Indra-mûla*, litt. « région d'*Indra* », ou *Pûrva* (d'orig. sanscrite). C'est sans aucun doute par erreur que l'on trouve ce nom changé en *Tûrva*.

Sud-Est. *Agneya-mûla*, « région d'Agni », le dieu du feu.

Sud. *Dakschinan*, du sanscrit *Dakshina*, ou *Yâma-mûla*, litt. « région de *Yâma* », le dieu des enfers.

Sud-Ouest. *Nairriti-mûla*, « région de Nirriti. »

Ouest. *Padamara*, terme d'origine indigène, qui, bien que très-défiguré, a sans doute le même sens que les mots correspondants du Tamil, du Malayâlam, du Canarais et du Tulu. On a pour la déclinaison, *padamati*, « de l'ouest, occidental », et au locatif, *padamata*, « à l'ouest. » On dit aussi pour l'occident, *varuna-mûla*, « région de Va-

(1) C. P. Brown, *Telugu grammar*, p. 261 à 266 (Madras, 1846).

rouna. » C'est le dieu de la mer. A l'origine, on le considérait comme le génie de l'océan céleste.

NORD-OUEST. *Vâyunya-mûla*, « région de Vayou », le dieu du vent.

NORD. *Kubêru-mûla*, « région de Couvêra. » C'est le Plutus indien, le dieu des trésors souterrains, sans doute à cause des richesses métalliques que la chaîne de l'Himâlaya recèle dans ses flancs. On dit aussi *uttaram*, du sanscr. *uttâra* « nord. »

NORD-EST. *Içânya-mûla*, « région d'*Içani* », le dieu de la justice.

Malayâlam.

EST. *Kilakku*, litt. « en bas. » M. Caldwell voit, dans ce terme, la preuve que les Malayâlas sont bien venus de l'est, c'est-à-dire du pays Tamoul. Toutefois, M. le Dr Grundert (1) se refuse à en tirer une conclusion aussi absolue, et à en conclure que les *Malayâlas* soient un simple rejeton de la nation Tamoule. Il est assez probable, en effet, que les Dravidiens ont suivi, dans leurs migrations, à peu près la même marche que les peuples Aryâs, c'est-à-dire qu'ils se seront étendus des côtes occidentales de la péninsule aux côtes orientales. En tout cas, il n'est point douteux que les termes de *killakku* pour l'est, comme celle de *mêlku* pour l'occident, n'aient pris naissance dans

(1) Dr Grundert, *Introduction to the Malayâlam dictionnary.*

le pays Tamoul. On dit aussi, pour l'est, *purvvam* (pris au sanscrit).

Sud. *Tem;* cf. le corresp. Tamil.

Ouest. *Mêlku;* litt. « en haut, au-dessus », cf. le nom de l'est. Du reste, *mêlku* est peu usité en Malayâlam. On emploie plus volontiers *padinnâyaru*, d'ordinaire abrégé en *padinnâru*, litt. « soleil couchant », cf. le correspondant Tamoul. Il semblerait qu'un caractère sacré soit attribué à ce point de l'espace. Ainsi s'expliqueraient *padinnatta*, « la chambre de l'ouest », et, par extension, « le sanctuaire des ancêtres, la chambre à coucher du maître de maison. » On qualifie de *mâles* les deux pièces du nord et de l'occident. Sous tous ces rapports, la symbolique des peuples du sud-ouest de l'Inde semble s'écarter considérablement de celle de la plupart des autres peuples.

Nord. *Vadu;* cf. le corresp. Tamoul. De là *vadagu*, « au nord, boréal. »

Canarais.

Est. *Pûrva* (mot sanscrit) ; le terme *keta*, litt. « Bas, en bas », existe bien dans cet idiome, mais non avec le sens d'« Est, orient. »

Sud. *Tem.* cf. le Tamoul corresp.

Ouest. *Padouva, padouvana, paduvala;* cf. le Tamoul corresp.

Nord. *Bada, badagou, badaga.*

Tulu.

EST ?

SUD. *Inka, tenkana, tengana*, cf. le Tamoul.

OUEST. *Paddyī*, cf. le Tamoul.

NORD ?

B. Famille Kasdo-Scythique.

Comprend un certain nombre d'idiomes, jadis parlés sur le littoral de la mer des Indes ou du golfe Persique, tels que le Susien et l'Akkad du sud de la Babylonie. Les dialectes de cette famille semblent offrir d'assez nombreuses analogies avec les idiomes ougro-finnois et peut-être même dravidiens. En tout cas, ils ont cessé d'être parlés depuis bien des siècles.

Akkad.

Une liste de caractères cunéiformes, comprenant les noms des vents de chacun des quatre points cardinaux a été donnée par M. Rawlinson, tant en Akkad qu'en Assyrien ou Sumérien. Reste à savoir à quel vent ou point précis de l'espace correspondait chaque groupe de caractères. Si l'on remarque que les Assyriens disposaient généralement les noms des points de l'espace dans le même ordre et que cet ordre nous est révélé par une inscription de Sargon, la difficulté ne tardera point à disparaître. Or, voici de quelle façon le prince Ninivite énumère ces plages de l'univers.

Imnu, « à droite. » *Pani*, « en avant. »
Shumelu, « à gauche. » *U arka*, « en arrière. »

Or, pour les Sémiles, nous le verrons plus loin, le sud était toujours le côté de la droite. Donc, dans le texte reproduit par Rawlinson, nous devons nous attendre à débuter par le midi, pour passer ensuite au nord, puis à l'est et, enfin, à l'occident.

Sud. *Im uru lu*. Nous trouvons d'abord le caractère *im* signifiant « vent » en Akkad, et qui, sans doute, ne joue ici que le rôle d'un complément idéographique.

Le signe suivant pourrait, comme le fait observer M. l'abbé Léger, se lire *er;* mais, dans l'inscription de Sargon, il est remplacé par un idéogramme devant se prononcer *qishgal*.

Or, les deux signes *er* et *qishgal* ont en commun la valeur *uru*. Ce dissyllabe, exprimé par l'un ou l'autre des deux signes veut dire « ville. »

Im signifie « menu bétail », par exemple mouton ou chèvre.

Im uru lu, im ur lu voudrait donc dire « vent de la ville du menu bétail. » Si l'on regarde *im* comme un simple complément graphique qui ne se prononçait pas, restera *uru lu, ur lu*, « ville *ou* région du menu bétail » pour le sud. On sait, en effet, combien les pâturages des bords de la mer, les *prés salés* sont favorables à l'élève du mouton.

Nord. *Im sidi; si* veut dire « corne » et ensuite « côté. » *Di* a le sens de « achever, reposer, heureux. » *Sidi* se doit rendre par « côté favorable »,

et par ext. « heureux, favorable. » Nous traduirons le nom Akkad du nord par « vent du bon côté » ou mieux « région favorable. » Sans doute, le septentrion était regardé comme une région faste, parce que de ce côté souffle l'aquilon qui chasse les nuées marines toutes chargées de pluie. Dans la symbolique hébraïque, au contraire, un rôle néfaste semble avoir été attribué au nord.

Est. *Im kurra.* Ce dernier mot de *kurra* pourrait bien n'être pas primitif dans la langue des Akkads. Elle l'aura emprunté au sumérien ou assyrien. Dans ce dernier idiome, en effet, *kur* (état simple) et *kurra* (état prolongé), signifient à la fois « pays, montagne. »

Maintenant, ajoute M. l'abbé Léger, pourquoi ce terme de « montagne » pour l'orient? Faut-il voir là quelque réminiscence mythologique relative à la mystérieuse montagne du nord-est, regardée comme le pilier des cieux? Ne serait-ce pas tout simplement que les chaînes montagneuses les plus voisines de la Chaldée se trouvaient précisément à l'est?

Ouest. *Im martu* « demeure » se dit *mar* en Akkad, et *tu* signifiait d'abord « entrée », puis « coucher du soleil. » *Im martu* est donc le « vent de la demeure du crépuscule. »

C. Famille Kamtschadale.

A ce groupe appartiennent les dialectes de l'extrémité orientale de la Sibérie, non compris, bien entendu, celui des Tschouktschis pêcheurs ou

Namollos, qui sont une tribu de race et de langue esquimaude, ni celui des Aïnos du sud de la Péninsule, lequel se rattache à une autre famille. Malgré l'opinion contraire soutenue par quelques savants, les patois Kamtschadales (Koryèque, Youkaghir, Tschouktschi nomade) nous paraissent bien réellement constituer une famille à part, n'ayant pas de lien de parenté direct avec l'Aïno, ni les dialectes Jénisséiques.

Tschouktschi (nomade).

Est. *Tirki-nini*, *tyna-yirgin*. Évidemment, ces mots doivent signifier quelque chose comme « lever » ou « apparition du soleil. » Cet astre est appelé *tirkiti*, *tirkir* en Tschouktschi, et *tikiti*, *tyket* en Koryèque.

Sud. *Tirki-padga* (*tirki*, soleil ; *padga*, sens inconnu).

Ouest. *Tirki-tytwy* ; probablement « chute, coucher du soleil. »

Nord. *Kératgin* (étym. inc.).

Koryèque.

Est ?

Sud. *Tiki-pata* ; cf. le corresp. Tschouktschi.

Ouest ?

Nord. *Kaiolgin*.

(1) M. L. Radloff, *Ueber die Sprache der Tschuktschen und der verhaeltniss zum Korjaschen* ; extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg*, VII[e] série, tome III, n° 10 (St-Pétersbourg, 1861).

D. Famille Jénisséi-Kourilienne.

Dans de précédents mémoires, nous nous sommes efforcé d'établir la parenté de l'Aïno, d'un côté, avec le Coréen, et de l'autre, avec les dialectes du groupe dit Jénisséïque, lesquels, bien qu'offrant des traits de parenté avec les autres langues de l'Asie boréale, ont cependant développé dans leur sein les principes de flexion presqu'au même point que les langues sémitiques. En tout cas, ces dialectes nous paraissent constituer une famille bien tranchée, à laquelle nous proposons de donner le nom de *famille Jénisseï-Kourilienne*. Elle semble se composer de deux groupes d'idiomes très-inégalement développés. Le premier, comprenant les dialectes des rives de l'Iénissei (Imbazk, Kotte, Assane), prendra le titre de *Iénisseïque*. Quant au second, il comprend deux langues qui n'occupent point un rang très-élevé dans le domaine de l'agglomération, à savoir le Coréen et l'Aïno, en vigueur dans l'île de Yéso, le sud de Tarakaï et du Kamtschakta, les Kouriles et la côte Ghiliake. Aussi, qualifierons-nous ce second groupe d'*Aïno-Coréen*.

Kotte (1).

Est. *Egá ashtsaï pagnitchagn,* litt. « solis orientis regio. »

(1) Pour la plupart des dialectes Touraniens de l'Asie du Nord, voyez spécialement Castren, *Nordische reisen und forschungen*.

SUD. *Uyelchegn,* litt. « par dessus, d'en haut. »

OUEST. *Egâ thégin pagnitchagn,* « solis cadentis regio. »

NORD. *Thigalchagn,* litt. « en bas, en pente. »

Du reste, nous verrons que presque toutes les populations Touraniennes fixées au nord de l'Altaï s'accordent à regarder le nord comme la région basse, car c'est celle de la mer. La même raison leur fait considérer comme « région haute » le midi, dans la direction duquel se trouve la chaîne altaïque.

E. Famille Khassovo-Japonaise.

Quelques linguistes considèrent aujourd'hui encore le japonais comme un idiome tout à fait isolé et ne présentant d'affinité sensible avec aucun autre. Toutefois, les recherches de M. Boller me semblent avoir eu pour résultat de démontrer absolument le contraire. Plusieurs des pronoms japonais accusent une certaine ressemblance avec ceux des dialectes samoyèdes. C'est encore par l'étude de ces derniers que M. Boller pense être parvenu à expliquer les noms de nombre des insulaires de Nippon. Jusqu'à plus ample informé, nous persisterons donc à rattacher tous ces idiomes à une seule et même famille, que nous désignerons du nom de *Khassovo-Japonaise.* A son tour, celle-ci constituera deux groupes : celui du nord-ouest ou *Samoyède,* et celui du sud-est, compre-

nant le Japonais et le Lou-tchouan. Débutons par le groupe Samoyède.

Yourak.

Comme pour la plupart des autres dialectes de ce groupe, ce sont plutôt les noms des vents que l'on nous donne que ceux des points de l'espace, qui, sans doute, sont peu en usage.

Vent d'est. *Peadandsou,* litt. « vent des Samoyèdes de la forêt », de *pea,* « arbre, forêt. »

Vent du sud. *Youba,* litt. « chaud »; — *Mêrceko,* « petit vent, vent doux »; de *mêrce* ou *merta,* « vent. »

Vent d'ouest. *Tunany mêrtea,* litt. « vent du mariage. » Nous ignorons l'origine de cette étrange dénomination. On dit aussi *saroda mertea,* litt. « vent de la pluie » ; de *saro,* « pleuvoir, il pleut. »

Vent du nord-ouest. *Naramdi-merte,* litt. « vent à travers le pâturage *ou* les feuilles d'osier » ; de *mertea* (déjà vu); *nar,* « au travers », et *hamdé* (feuille d'osier).

Nord. *Uœrm, ˜œrm, êerm, ˜êrm;* cf. le Suomi *haermae,* « frimas » ; le Lapon *tjuormès,* « grêle. »

Il est assez singulier que nous retrouvions en Basque, *orm,* « glace », et *uorm,* « gelée. » Ils ne se rattachent à aucune racine indigène connue. Serait-ce un emprunt fait par les ancêtres de la nation basque à ces tribus *Ougro-Finnoises,* qui partageaient avec eux la possession du continent européen, avant l'arrivée des Aryas?

Tawgu.

Nord. *˜Armun.*

Samoyède-Iénisseïque.

Nord. *Umu.*

Samoyède-Ostyak.

Nord. *Narne-pêlek,* litt. « côté des joncs. »

Kamassine.

Nord. *Than,* sign. inc.

Japonais (moderne).

Est. *Higasi.*
Sud. *Minmai.*
Ouest. *Nisi.*
Nord. *Kita.*

F. Famille Est-Altaïenne.

Forme deux groupes principaux, le Tongouse et le Mantchou. A ce dernier appartient le dialecte *sandan*, parlé sur la côte de la mer de Japon.

Tongouse.

Est. *Zîn, zînta,* litt. « gauche, à gauche. »
Sud. *Zuleski,* litt. « par devant. »
Ouest. *Baron,* litt. « à droite. »
Nord. *Amaskè,* litt. « en arrière. »

Le sens des termes en question démontre, chez les Tongouses, l'usage de s'orienter, non sur le levant, mais bien sur le midi. Il paraît en être de même chez les Mongols.

G. Famille Mongole.

Bouryète.

Est. *Tsun*, litt. « la gauche »; cf. le corresp. Tongouse.

Sud. *Urda, urde*, litt. « en avant, précédent, antérieur. »

Ouest. *Barun, baragn*, litt. « la droite »; cf. le corresp. Tongouse.

Nord. En dialecte d'Udinsk, *kibaragn*, litt. « temps pluvieux »; en dial. Chorinske, *aro*, litt. « en arrière. »

H. Famille Turke.

Turk Osmanli (1).

Est. *Gun-dhogouei, gun-dhogoucou*, litt. « lever du jour. » — *Meschriq* (pris à l'arabe).

Vent d'est : *gun-dhogouçou-ïéli* (*ïéli*, vent).

Sud-Est. *Keschischlemè.* — *Beïn es-Schary vel Djenoub.*

Vent de sud-est : *keschischlemè ïéli.*

(1) M. Bianchi, *Dictionnaire français-turc et turc-français.* Paris, MDCCCLVI.

SUD. *Qybla*, pris de l'arabe *kibla*, point ve... lequel on se tourne pour prier (de là peut-êt... notre mot *cible*). — *Djenoub*.

Vent du sud : *qybli-gharbi* (s'applique aussi ... vent de sud-ouest).

SUD-OUEST. *Bathy-lodos*.

Vent du sud-ouest : *bathy lodos ïéli*. — *Bei*... *djenoub vel gharb*.

OUEST. *Bâti-gun batîci*, litt. « chute du jou... — *Gharb* (d'origine arabe).

Vent d'ouest : *bâthy-ïéli*.

NORD-OUEST. *Qara ïel tharafi*.— *Chimal u-g*... *araci*.

Vent de nord-ouest : *qara ïel*, litt. « vent no...

NORD. *Ildyz tharafi* — *chimal*, *chemal* (d'... arabe).

Vent du nord. *Bâdi-chimal*.

NORD-EST. *Poïraz tharafi* — *chimal u s*... *araci*.

Vent du nord-est. *Poïraz*, *poïraz ïéli*.

I. Famille Ougro-Finnoise.

Ostyak.

EST ?

SUD. *Noûm*, litt. « supérieur, ce q... dessus. »

OUEST ? Le nom du vent d'ouest est ... *wet*, litt. « mali genii ventus », leq... ment, offre un caractère mythologiq...

NORD. *Awas*, litt. « inférieur, qu...

sous », et *yit*, même sign. L'on voit que les tribus Ougro-Finnoises, comme celles de race Mongole et Tongouse, faisaient du sud la région haute, et du nord, la région basse.

Magyar.

EST. *Kelet*, d'une racine *kel*, qui pourrait bien être empruntée au grec κελεῖν.

SUD. *Dél*; cf. le grec δείλη. Cette influence de la langue hellénique sur le hongrois semble un fait digne d'être signalé.

OUEST. *Nyugot*, de la racine *nyug*; cf. le grec νυχ-εύειν, « pernoctare. »

NORD. *Eszak*, de la rac. *éj*, « nuit. » Ce serait le seul nom d'un des points cardinaux ayant une origine indigène.

Mordvine.

EST. *Thsi lismé*, litt. « apparition *du jour* », du verbe *lishan*, « apparaître, sortir. » — *Thsi stéamu*, litt. « lever *du jour*. » — *Vostok* (d'orig. russe).

SUD. *Thsin kutka*, litt. « milieu *du jour*, midi. » — *Pisi pel*, litt. « côté de la chaleur. »

OUEST. *Thsi valgomo*, *thsi valgume* « occasus. » Le mot *thsi* ou *thsin* semble signifier « côté, région. »

NORD. *Ven kud*, syn. inc. Peut-être « côté de *venaju* », nom russe de la Finlande, située effectivement au nord par rapport au pays des Mor-

dvines. — *Yakshama*, litt. « froid. » — *Pol-ve*, peut-être « côté de la nuit. »

Livonien.

Est. *Uomog, mogor*.
Sud. *Jedel*, cf. Suomi *etelne*.
Ouest. *Odog, puoli*.
Nord. *Puoj*, cf. Suomi *pohja*; esthonien *pohho*.

Suomi.

Est. *Itae* (d'orig. teutonique).
Sud. *Etelne*, *Suwi* (d'orig. teutonique).
Ouest. *Laensi*. Cf. le lapon corresp.
Nord. *Pohja*.

Esthonien.

Est. *Ma kaar*, étym. assez obscure, peut-être « terre des vapeurs », à cause des brouillards qu'amène la proximité des grands lacs situés à l'orient de l'Esthonie. — *Paeiwa tœsseminne*, litt. « solis ortus. »

Sud. *Luun*, litt. « milieu *du jour*, midi. »

Ouest. *Paeiwa minneminne*, litt. « solis ortus, solis progressio. »

Nord. *Pohho*, litt. « inférieur, base, fondement. » Toujours le septentrion considéré comme la région basse.

Lapon (1).

EST. *Tjuko, Wuosta* (d'orig. suédoise).

SUD. *Kibmahenddum*, litt. « coctus », de *kibmahaddet*, « coquere. » — *Tuolletem* (même sens), de *tuollet*, « cuire, être soumis à la cuisson. »

OUEST. *Alle, allen* (serait-ce de la racine *all*, « haut, élevé ») ?

NORD. *Nuorta, nuortel* (d'orig. suédoise).

VI. SOUCHE INDO-EUROPÉENNE.

Les noms des points de l'espace, chez bon nombre des peuples dont il vient d'être question, attestent un penchant à s'orienter exclusivement sur le midi. C'est ce que nous avons pu constater chez les Mayas du Yucatan, les Basques, les Bouryètes, les Tongouses et les Dravidiens, qui diffèrent cependant beaucoup entre eux par la race, la langue et la situation géographique. Tout au plus, chez une tribu de race Athabaskane, pourrait-on signaler une preuve, bien peu concluante d'ailleurs, d'orientation prise sur le levant. Au contraire, dans le monde Indo-Européen et surtout Sémitique, nous allons voir l'est considéré comme la région sacrée par excellence, et conséquemment celle sur laquelle on se doit orienter. La langue Indo-Européenne primitive, que quelques savants

(1) Œhrling, *Dictionnarium sveco-lapponicum*.

ont crue un idiome mixte, formé de la fusion d'un dialecte Sémitique avec un autre dialecte d'origine Touranienne, semble s'être de fort bonne heure scindée en deux dialectes. Le premier, que nous pouvons qualifier d'*Aryo-Asiatique*, donne naissance aux deux groupes Iranien et Aryo-Indou. Quant au second, qu'il conviendrait de nommer *Aryo-Européen*, il se dédoubla également en groupes Slavo-Germanique et Gréco-Celtique. Par suite de la continuation de ce travail de division dichotomique, nous voyons ce groupe *Slavo-Germanique* donner naissance aux deux rameaux *Letto-Slave* et *Germanique*. De même, du groupe *Gréco-Celtique* sortent : 1° le rameau *Thraco-Hellénique*, qui se subdivise en *branche Hellénique* et *branche Thraco-Illyrienne*; 2° le rameau *Italo-Celte*. Les langues Celtiques, à leur tour, se divisent en deux tribus : celle des dialectes Gaëliques (Irlandais et Écossais), et Kymriques (Gaulois, Bas-Breton et Gallois).

A. Famille Aryo-Indienne.

Sanskrit.

Est. *Prâtchi*, litt. « région de devant. » –*Pûrva*, « à l'opposite. » Ces termes s'expliquent sans peine par l'orientation sur le soleil levant.

Sud. *Dakschinâ* (d'où le nom du *Dékkan*, partie méridionale de la péninsule Indostanique), litt. « la droite, le côté droit. » Quand on a l'est en face, on a aussi forcément le midi à sa droite.

OUEST. *Prâtichi,* litt. « ce que l'on a en arrière, ce qui est opposé *à l'orient.* »

NORD. *Udici,* litt. « région d'en haut. » — *Uttara,* litt. « supérieur, en haut, au-dessus. » En effet, la région élevée de l'Himalaya bornait l'Inde au nord. Une raison géographique tout opposée décida, nous l'avons déjà vu, les tribus Sibériennes à qualifier le sud de contrée élevée.

B. Famille Letto-Slave.

Paléoslave.

EST. *Vostok,* litt. « marche en avant *du soleil* »; de *vos,* « sus », et *tok,* « progredi. »

SUD. *Youg,* sens inc.

OUEST. *Zapad,* litt. « chute en arrière ou au-delà *du soleil* »; de *za,* « trans, retro », et *pad,* « cadere. »

NORD. *Céwier,* litt. « rude, rigoureux. »

Polonais.

EST. *Wschod,* litt. « descente en avant, pente en avant », de *schod,* « descente, déclin, parcours », et *w,* « en haut, en avant. »

SUD-EST. *Strona poludniowowschodnia,* litt. « côte de l'est et du sud », de *strona,* « côté, région. »

Vent du sud-est : *wiatr poludniowowschodni;* de *wiatr,* « temps, vent. »

Sud. *Poludnie*, litt. « midi, le milieu du jour. » Autan, vent du sud : *wiatr poludniowy*.

Sud-ouest. *Strona poludniowo-zachodnia*, litt. « côté du sud et de l'ouest. »

Vent du sud-ouest : *wiatr poludniowo-zachodni*.

Ouest. *Zachod*, litt. « marche en arrière », de *chod*, « démarche, allure », et *za*, « en arrière, au-delà. » Ce terme, ainsi que le mot paléoslave correspondant, semblent renfermer une allusion évidente au mode d'orientation sur le soleil levant.

Nord-ouest. *Strona nieba polnocno zachodnia*, litt. « région du ciel entre le nord et l'occident », de *niebo*, « ciel. »

Vent du nord-ouest : *wiatr polnocno zachodnia*.

Nord. *Polnoc*, litt. « minuit, milieu de la nuit. » Aquilon, vent du nord : *akwilon* (pris au français). — *Wiatr polnocny*.

Nord-est. *Strona nieba polnocnowschodnia*.

Vent du nord-est : *wiatr polnocnowschodni*.

C. Famille Germanique.

Allemand.

Est. *Oesten, morgen*, litt. « matin. »

Vent d'est : *ostwind*.

Sud-est. *Sued-oest*.

Vent de sud-est : *Sued-oest wind*.

Sud. *Sueden, sued*.

Vent du sud : *sued, suedwind*.

Sud-ouest. *Sued-west*.

Vent du sud-ouest : *sued-west, sued-west wind*.

OUEST. *West, westen.*

Vent d'ouest : *west-wind.*

NORD-OUEST. *Nord-west.*

Vent de nord-ouest : *nord-west wind.*

NORD. *Nord, norden.*

Aquilon, vent du nord : *nordwind.*

NORD-EST. *Nord-oest.*

Vent de nord-est : *nord oest wind.*

Hollandais.

EST. *Oosten.* — Vent d'est : *oostewind.*

SUD-EST. *Zuidoost.* — Vent de sud-est : *zuidoost-wind.*

SUD. *Zuiden.* — Vent du sud : *z-wind.*

SUD-OUEST. *Zuidwesten.* — Vent de sud-ouest : *zuidwestewind.*

OUEST. *Westen, Avond,* litt. « soir. » — Vent d'ouest : *westewind.*

NORD-OUEST. *Noordwesten.* — Vent de nord-ouest : *noordwestewind.*

NORD *Noorden.* — Aquilon : *noordewind.*

NORD-EST. *Noordoosten.* — Vent de nord-est : *noordoostewind.*

Anglais.

EST. *East.*

SUD-EST. *South-east.* — Vent de sud-est : *south-easter.*

SUD. *South.* — Vent du sud : *southerly-wind.*

SUD-OUEST. *South-west.* — Vent de sud-ouest : *south-wester*.

OUEST. *West.* — Vent d'ouest : *westerly wind*.

NORD-OUEST. *North-west.* — Vent de nord-ouest : *north-western*.

NORD. *North.* — Aquilon : *northwind, northerly wind*.

NORD-EST. *North-east.* — Vent de nord-est : *north east wind*.

Nous ignorons la signification des noms des points cardinaux dans les idiomes germaniques.

D. Famille Thraco-Hellénique.

Schype ou Albanais.

EST. Nja *ou* τάν δέλλj δίελι, litt. « lever du soleil »: de δελλj, « se lever », et διελ, « soleil »; cf. le latin *dies*. Quant à vjα et τάν, ce sont des prépositions.

SUD (et vent du sud). Νοτία, du grec νοτία, « humidité. » Les deux termes suivants désignent spécialement l'autan, le vent du midi, à savoir : ἔρε νοτί, litt. « vent humide »; de ἔρε, « vent. » — Ἔρε εσιουτ, litt. « vent de pluie » ; de σε, « pluvio. » Ce dernier terme peut être considéré comme purement albanais.

OUEST. Τάν *ou* vjα περενδον, litt. « le couchant, au couchant » ; de περενδοj, « je disparais, je péris », sous-entendu διέλι, « soleil. » Le vent d'ouest se dit βερί-ου ; de βερεα, « printemps »; cf. le latin *ver*.

NORD. Βορέjα ou μουρέρι. Ces deux mots paraissent,

au fond, identiques, μουρέρι étant, sans aucun doute, pour une forme archaïque, βουρέρι. C'est le grec βορρας ou βορέας, apparenté lui-même à l'albanais βόρjα, « neige. »

Grec.

Est. Ἕως, ἔῴα, ἠώς, litt. « aurore, côté de l'aurore. »

Sud. Μεσημβρία, pour μεσῃ ἡμερα, « midi, milieu du jour. » Νότος, litt. « humide » ; cf. νοτίς, « humidité. » Le sens primitif de νότος paraît avoir été celui de « vent du sud », et par extension « pluie. »

Ouest. Δύσις, δυσία, litt. « enfoncement, pénétration du soleil dans la mer » ; de δύομαι, « pénétrer, s'enfoncer. »

Nord. Ἄρκτος, litt. « l'Ourse, constellation de l'Ourse. » — Βορέας, βορρας, que l'on a voulu rattacher à ὄρος, « montagne », à cause de la chaîne des Balkans qui borne la péninsule hellénique au septentrion, paraît plutôt, comme nous l'avons dit plus haut, apparenté à la racine albanaise signifiant « neige. » Du reste, βορέας signifie aussi, et même plus spécialement, « vent du nord, aquilon. »

E. Famille Italique.

Latin

Est. *Oriens*, litt. « lever » du soleil.

Sud-Est. *Euronotus*, des deux termes grecs

εὐρύς, « large », et νότος, « vent du sud. » Se dit aussi du vent de cette région.

Sud. *Auster* (sign. aussi *vent du sud*) se rattache vraisemblablement à la même racine que le grec αὔω, « dessécher. » C'est que le vent du sud, fort humide en Grèce, où il ne parvient qu'après avoir franchi la Méditerranée et la mer Égée, est, au contraire, fort sec dans la campagne romaine. Il y arrive après avoir soufflé sur les collines arides du pays de Naples.

Ouest. *Occidens,* litt. « tombant, se couchant », le soleil.

Nord-ouest (et vent nord-ouest). *Cercius, circius ;* prob. apparenté au grec κίρκος, litt. « tournoyant en rond », et par extens. « fauçon. » Aujourd'hui encore, les habitants de Carcassonne appellent *cers* le vent qui souffle de ce côté.

Nord. *Septentrio,* pour *septem triones* ou mieux *septem striones*, litt. « les sept astres », et non « les sept bœufs de labour », comme le prétendait Varron (1). Ces sept astres ne sont autres que ceux dont se compose la constellation de la Grande-Ourse. Le nom latin du nord rappelle donc parfaitement pour le sens, sinon pour la forme, le terme grec correspondant. Ne faut-il pas voir là une réminiscence non-seulement philologique, mais peut-être même légendaire et mythologique

(1) M. Max Mueller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. de MM. G. Harris et G. Perrot, t. II, 8e leçon, p. 87 (Paris, 1867).

de l'époque reculée, où les ancêtres des Grecs, comme ceux des Italiotes, composaient encore une seule et même tribu ?

NORD-EST (et vent du nord-est). *Etesius*, du grec ἐτήσιος, « annuel, périodique », tiré lui-même de ἔτος, « année. » On l'avait appliqué aux vents qui soufflent du nord ou du nord-est dans l'archipel, à cause de leur périodicité.

Les noms des points cardinaux diffèrent essentiellement en latin et en grec, parce qu'ils existaient déjà dans l'idiome italique, avant l'époque des plus anciennes relations entre les deux péninsules de l'Europe occidentale. Il en est tout autrement de ceux des points collatéraux. Les Latins qui, sans doute, ne les possédaient point encore dans leur idiome national, se hâtèrent de les emprunter à la langue hellénique. C'est une preuve nouvelle de la profonde influence exercée, dès une époque assez reculée, par la culture grecque sur les habitants du Latium (1).

F. Famille celtique.

La parenté, incontestablement plus étroite des dialectes celtiques avec ceux de l'antique Italie (2) qu'avec tous les autres idiomes Indo-Européens,

(1) T. Momssen, *Histoire romaine*, trad. de M. de Guerle ; I. chap. XIII, p. 236 (Bruxelles, 1863).

(2) M. d'Arbois de Jubainville, *le Celtique et l'Ombrien*, 11 et suiv. du n° de juin 1876 de la *Revue celtique*.

devrait faire supposer une certaine affinité dans les noms des points de l'espace, d'une part chez les Celtes et de l'autre en latin. Il n'en est rien, toutefois. En revanche, ces dialectes, fils du Gaulois qui, à tant d'égards, se sont considérablement éloignés du vieux type Indo-Européen, gardent un caractère plus archaïque que toutes les autres langues de l'Europe, sur un point important. Chez eux, les noms des plages de l'univers renferment de fréquentes allusions à l'orientation sur le soleil levant. C'est, au reste, ce dont le lecteur pourra juger sans peine.

Irlandais.

EST. *Oirthear*, litt. « devant, avant, au commencement », d'où *oirthéarach*, « oriental. » L'est constitue donc la région que le spectateur a devant lui.

SUD. *Deas*, litt. « droite, la main droite. » Le midi se trouve forcément à droite de celui qui regarde l'orient.

OUEST. *Iar*, litt. « après » *Iarthar*, « l'ouest d'un pays. » Le mot *idr*, « noir, obscur », bien qu'actuellement homophone avec celui qui désigne l'occident, paraît appartenir à une racine différente.

NORD. *Tuath*, litt. « la gauche. » De là, par une métaphore que nous retrouvons en français, *tuathal*, « maladroit, gauche. » Les faiseurs de vocabulaïres n'ont pas manqué de faire ressortir

la similitude de génie qui se manifeste, sous le rapport de la désignation des points de l'espace, entre l'Hébreu et les dialectes Celtiques (1). Leur observation pourrait s'appliquer tout aussi bien au Sanscrit et aux autres dialectes Sémitiques.

Gallois.

EST. *Dwyr,* litt. « aurore. »

SUD. *Deheu, deau*, et, par contr., *de,* litt. « droite. »

OUEST. *Gorllewin.* En gallois, *llewin* sign. « brillant, lumière. » Quant à la préfixe *gor,* elle a, d'ordinaire, une valeur augmentative; mais comment comprendre cette métaphore de « grande lumière » pour désigner l'occident? L'hypothèse qui consisterait ici à rendre *gor* par « extrême » ne semble guère plus admissible. Une opinion à laquelle, pour notre part, nous nous rangerions le plus volontiers, est celle qui fait de *gor* une particule diminutive ou, mieux, péjorative. Certains indices nous permettent d'affirmer qu'elle le fut jadis, bien qu'aujourd'hui elle ait changé de valeur. Ainsi, l'on peut citer *gorynys,* « presqu'île » : de *ynys,* « île » (en bret. *gourenez,* péninsule, et *enez* ou *inis,* « île. ») — *Gordderch,* « concubine, maîtresse illégitime »; de *serch,* « amour. » Remar-

(1) O. Brienn. *Irish and english Dictionnary,* IIe vol., p. 161.

quons, à ce propos, que le br
« amour », suppose une forme pr
Cette chute du *t* après la sifflan
gallois ; mais l'on en cite des exe
« étoile », au breton *stéren* (grec Aσ

Quant au sens diminutif à attri
breton, du reste, semblerait plus
le gallois. Il dit, par exemple, *kléz*
gladius), et *gourglezé*, poignard,
épée. » Nous traduirons donc le n
l'occident, par « petite lumière, lum
Cette explication est, après tout, o
conforme aux lois de la logique, c
de l'étymologie.

NORD. *Goglled*. *Go* est une préfix
dais, indique destination ou direc
vent correspond à nos préposition
comme dans la formule *Erin go b*
for ever. » En gallois, son sens prin
blement altéré, et on l'emploie
diminutive. Elle y équivaut à
« presque, un peu. » Peut-être p
tre sans trop de témérité que, de
gauloise, les Basques ont formé
native *ko* ou *go*. D'un autre côt
chose que la forme composée
Nous traduirons donc *gogled*
l'épée », c'est-à-dire la gau
quence, le nord. Remarquon
kleiz, certainement apparen
veut dire « la gauche. »

Bas-Breton.

Les termes dont se sert notre breton ont un caractère moins archaïque que ceux des dialectes congénères, puisqu'ils ne contiennent presque aucune allusion au mode d'orientation (1).

Est. *Saô-héol, sével-héol*, litt. « lever, montée du soleil. »

Sud. *Kresteiz* « milieu du jour, midi », de *kreiz* « media pars » et *Deiz* « dies. »

Ouest. *Kûz-héol*, litt. « cache du soleil, » — *kleizé, kleiz* « gauche. »

Nord. *Hânter-noz*, « milieu de la nuit, minuit. » — *Stéren*, litt. « étoile », *id est* l'étoile polaire.

VII. Souche Sémito-Chamite.

Les savantes recherches de plusieurs érudits modernes, et spécialement celles de M. l'abbé Ancessi, ont achevé d'établir un fait déjà soupçonné depuis longtemps, la communauté d'origine entre les dialectes de Sem et ceux de Cham ; les langues sémitiques ne sont, à vrai dire, autre chose que des idiomes chamitiques parvenus à leur plein degré de développement. Ajoutons que les dialectes hottentots semblent offrir bien de l'analogie avec le berber et l'ancien égyptien. Peut-être conviendrait-il de les regarder simple-

(1) Legonidec, *Dictionnaire de la langue Celto-Bretonne.*

ment comme des langues chamitiques
à l'état rudimentaire. L'un des princi
ments à invoquer contre l'hypothèse d
primitive unique était précisément
tère si particulier des dialectes Sé
spécialement de la trilliterité de leur
argument tombe de lui-même, dès
raison de l'hébreu ou de l'arabe
permet d'établir la filiation de ces
pliquées et de les rattacher à d'a
ciennes à la fois et plus simples.

A. Famille Chamitiq

Vieil égyptien.

Les conditions géographiques e
véritablement exceptionnelles da
vaient les riverains de la vallée
buèrent à marquer tous les é
civilisation, d'un cachet spécial
preuve jusque dans le système
eux adopté. Voici ce que dit Plu
« Et s'y faict une lamentation
« par laquelle, on le déplore,
« la main gauche, et se perdant
« car les Égyptiens estiment que
« levant soit la face du monde
« septentrion soit le costé droi
« midy, le costé gauche. Le N
« sourd à la main gauche et s



e. » Le sens primitif
ù le nom d'Ammon

(traduct. d'Amyot

le souverain des dieux, la divinité mystérieuse. Le mot *Ament* ou *Amenti* désigne également la terre des morts, située à l'occident. L'ouest constitue pour l'Égyptien la région sacrée par excellence.

Nord. *Meh*, sign. également « se remplir. » Peut-être ne sont-ce là que deux homophones ayant chacun une racine différente.

Kopte (1).

Les noms des points de l'espace y ressemblent beaucoup à ceux du vieil égyptien.

Est. *Eiebt, iebt*, de l'égypt. *abt.* — *Mampeire*, litt. « région du lever du soleil », de *ma*, « terre, pays » et *peire* « ortus est sol. » — *Manschaï*, de *ma* et *scha* « ortus solis. »

Sud. *Res*, cf. le vieil égyptien.—*Meere*, sign. inc.

Ouest. *Eamnt*, de l'égyptien *Ament*. — *Emnt*, *euent*, sign. inc. — *Manqtp*, litt. « région du soleil couchant », de *ma* et *qôtp*, « occidit sol. »

Nord. *Qêt, Hêt;* signifie aussi « ventre », de même que le terme correspondant de l'idiome pharaonique veut dire en outre « se remplir. » Nous ignorons totalement quelle association on a pu établir entre des idées aussi différentes.

Kabyle (du Djurdjura) (2).

Est. *Scherk*.

Sud. *Kebla* (cf. les noms turcs du sud)

(1) Peyron, *Dictionnarium latino-copticum*

(2) M. Brosselard, *Dictionnaire français-kabyle*

l'origine des teintes emblématiques affectées aux diverses plages du monde, et dont l'usage a été constaté chez un certain nombre de races des deux continents (1).

Hébreu.

EST. *Qedem,* litt. « au devant, antérieur », et par une métaphore toute naturelle « ancien. » Cette dénomination tire évidemment son origine de l'orientation sur le soleil levant, regardé comme sacré par excellence chez les Sémites, aussi bien que chez les Indo-Européens. — De là, le dérivé *qidmath,* lequel a le même sens. De *qedem* provient le nom du fabuleux *Cadmus*, signifiant à la fois « l'ancien » et « l'oriental. » — *Mizrâh,* litt. « lever, éclat du soleil », de la racine *zarah* « ortus est, fulgidus fuit. » Ce verbe *zarah,* du reste, ne peut s'employer qu'en parlant d'un corps céleste et spécialement de l'astre du jour. Le sens primitif de ce verbe paraît avoir été celui de « findere »; c'est celui qu'a conservé l'éthiopien *scharha.* De là plusieurs racines dérivées et à signification secondaire, que nous exposerons ici dans leur ordre :

1° Éthiopien, *scharha* et *scharqa,* « illucescere, oriri. » — Hébreu, *zarah* (déjà vu).

(1) *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob* (dans le IV° volume des *Actes de la Société philologique*).

2° Arabe, *scharaqa*, « findere, aperire, explicare, ampliare, crescere, *de germine dicitur.* »

3° Hébreu, *zalah*, « felix fuit. » — Syriaque, *zêlah*, idem. — Arabe, *zalaha.* — Amharinga, *salâ.*

Les quelques exemples que nous venons de citer font assez bien ressortir, ce semble, la différence de génie des langues sémitiques et indo-européennes. Notre terme *orient*, par exemple, ne signifie autre chose que « le lever. » Bien qu'on l'applique spécialement à un point de l'espace, il ne nous présente qu'une sorte d'appropriation, et, si nous osons nous exprimer ainsi, de localisation du sens de la racine primitive. Il en est tout autrement du terme hébreu correspondant, dont le sens est à la fois, à certains égards, bien plus compréhensif et plus restreint. La racine passe de la valeur de « fendre, éclater », à celle de « émettre des rayons », puis « briller, illuminer », comme fait le soleil en dissipant les ténèbres. Enfin, elle en arrive à la signification purement morale de « être heureux. » La situation géographique des régions où chacune des deux races eut son berceau et acquit les facultés physiologiques qui la distinguent, pourrait peut-être, en bonne partie du moins, nous donner le motif de cette différence dans la manière de traiter le langage. L'Arya habitait primitivement dans les froides régions de la Bactriane dont le climat, relativement rigoureux, force l'homme à vivre concentré à lui-même, développe en lui l'esprit de

méditation et la faculté d'analyse. Aussi, le parler indo-européen peut-il être considéré comme celui d'une race de philosophes et de penseurs. Chaque racine du lexique répond à une notion précise et strictement déterminée. Au contraire, le Sémite, sorti, suivant toutes les apparences, des fertiles plaines de la Géorgie, vivant sous un ciel plus clément, devint, avant tout, l'homme de la sensation, et chez lui l'imagination se développa au détriment de la réflexion et de l'esprit d'analyse. Le langage des Sémites porte l'empreinte de cette disposition congéniale. Très-approprié aux élans de la poésie lyrique, il l'est beauconp moins à l'exposition des spéculations abstraites. Pour l'enfant de Sem, chaque racine du lexique est, à vrai dire, quelque chose de vivant, une sorte de tableau où se réflètent les diverses impressions de l'âme humaine. Ajoutons que l'opposition entre les jeux de l'ombre et de la lumière, beaucoup plus tranchée dans les régions chaudes que dans les plaines septentrionales, portait l'enfant de Sem à affecter une teinte spéciale à chaque point de l'espace.

SUD. *Yâman,* litt. « dexter, pars dextera », de là *yâmin,* « main droite. » De même que l'est passait pour la région sacrée, la droite, c'est-à-dire le sud, était considérée comme le côté favorable par excellence. De là le soin que prend le patriarche Jacob à changer en *Benjamin,* litt. « fils de ma droite », le nom de son fils *Bénoni.* De là encore l'épithète d'*Arabie heureuse*, appliquée au *Yémen*

ou Arabie australe. On dit aussi pour le sud: *Têmân*, *Temâna* (cf. le syriaque corresp.), et enfin *Negeb*, litt. « aride », de *Nâgab* « aridum fuit. » Effectivement, la Terre-Sainte se trouve bornée au midi par le désert. Il est clair que cette dernière dénomination n'est pas primitive. Elle a dû prendre naissance dans le pays même de Chanaan.

Ouest. *Ma'reb*, litt. « vespertinus », de *'Ereb* « soir », primitivement « confusion, mélange. » Ce terme est lui-même apparenté à la racine *'ârab* « texuit, plicuit, miscuit », et *ârab*, « texuit »; cf. le kopte *orb* « constringere. » Nous retrouvons, du reste, en syriaque, *'arab* « res mixta », (chaldaïque, *'ârab*) et en hébreu, le dérivé *'arbêb* « commiscuit, confudit. » L'ouest est donc la région de la confusion, du mélange. De ce terme *'ereb* vient le nom de l'Europe, appliqué par les Phéniciens aux pays de l'occident. — *Ahâr*, litt. « retro, retrorsum, pars posterior » de la racine *ahar* « moratus est, tardavit », mais dont le sens primitif semble avoir été celui de « posterior fuit. » Il est clair que celui qui reste en arrière se trouve en retard. En outre, l'ouest constitue bien la région postérieure pour le spectateur faisant face à l'orient. — *Ahrôn*, dérivé du précédent, litt. « retro, posterior. » — Enfin, *yâm*, litt. « mer » et *hayâm*, « la mer. » Ce nom de l'occident est évidemment particulier à la langue du pays de Chanaan, baigné à l'ouest par la Méditerranée.

Nord. *Zaphôn*, litt. « pars abscondita, obscura », de *zâphan*, *zâfan* « occultavit, se volvit, *sol*. » C'est

[illegible], pour les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Mais [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et la force de [illegible] [illegible]. Les [illegible] [illegible] [illegible], de même que les [illegible] de [illegible] du moyen âge, se figuraient notre [illegible] [illegible] divisé en trois zones, dont une seule habitable, la zone tempérée. Quant à la région polaire, [illegible] bien la [illegible] [illegible] par excellence, puisque jamais elle ne recevait la lumière du soleil. D'un autre côté, l'excès de la chaleur ne permettait point à l'homme de vivre dans les régions intertropicales. Quelque erronée que soit une telle théorie, elle est restée bien longtemps en crédit. Les découvertes des Arabes, puis plus tard celles des Portugais, purent seules en démontrer la fausseté. Du reste, cette racine *zaphôn*, dans le sens de « septentrion », ne se retrouve point dans les autres dialectes sémitiques.

Syriaque.

Est. *Madeneho*, litt. « lever », de *danaho* « ortus est sol. »

Sud. *Toimeno*, litt. « côté droit », de *têmânâ*, « la droite. »

Ouest. *Maherebo*, litt. « déclin, coucher », de *karab*, « occidit sol. » Cf. l'hébreu *ma'reb*.

Nord. *Gareboio*, étym. inc. Cf. le verbe *gerab*, « être couvert de lèpre. » Serait-ce à cause de la valeur sinistre attribuée au septentrion ?

Assyrien ou Sumérien.

Nous suivrons ici l'ordre spécial dans lequel nous l'avons déjà dit, Assyriens et Akkads énuméraient les points de l'horizon.

SUD. *Shu-u-tav, shûtav* (et non *shûpar*, comme lit M. Ménant). — *Shimtat*, litt. « plaga dextera. »

NORD. *Iltanu, soûmou*, litt. « sinistra. »

EST. *Shadou, shadu-u*, litt. « oriens. » C'est aussi le nom du génie ou demi-dieu présidant à cette région.

OUEST. *A-khar-ru, akharrou*, litt. « l'arrière, la partie postérieure. » Cf. l'hébreu corresp. Les Assyriens désignaient le pays de Chanaan sous le nom de *mat akharrou*, litt. « terre de derrière », et par ext. « région de l'ouest. »

Arabe.

EST. *Mat'riquo*, litt. « lever », de *t'araqa* ou *scharaqa*, « ortus est *sol* », cf. plus haut.

SUD. *Ettimano*, litt. « côté droit, droite. » Cf. l'hébreu, l'assyrien et le syriaque corresp.

OUEST. *Magrebo*, litt. « coucher, déclin », de *garab* « exiit, occidit *sol* » Voy. l'hébreu corresp.

NORD *Tumalo*, litt. « la gauche », *têmâla* (même sign.).

Ghéez ou Éthiopien.

EST. *Saraqe*, cf. l'hébr. *zarah*, litt. « ortus est sol. » — *Zebâhq*, étym. inc.

Sud. *Samen,* litt. « droite », nom d'une pro-nce de l'Éthiopie.

Ouest. *Arabe,* litt. « en arrière », cf. l'hébreu, syriaque et l'arabe corresp.

Nord. *Mas'ĕ,* étym. inc. — *Dabubé,* peut-être e la racine *dabab,* « eminere, superior esse. » Le sens de cette métaphore semble assez difficile saisir.

Les recherches que nous venons de faire sur la rtie du lexique sémitique, consacré aux points l'espace, révèle comment les enfants de Sem rent amenés à l'affectation de teintes symbo-ques spéciales pour chacun d'eux. Le génie de ır langue les y portait, pour ainsi dire, à leur u. Cela est surtout sensible, si l'on étudie le abulaire hébraïque qui, à tant d'égards, con-ve un caractère d'archaïsme bien marqué. Le d étant, dans la langue d'Israël, la région ıbre, ténébreuse par excellence, il devenait t naturel de lui réserver la teinte noire. De ne, le nom de l'est, dans la plupart des dia-es du même groupe, renferme une allusion iale au lever du soleil.

point de l'espace devait donc revêtir la nce de l'astre du jour au moment où il devient le, c'est-à-dire le jaune.

s motifs qui firent attribuer le rouge au midi blent, à première vue. moins aisés à déter-r. Nous ne croyons, néanmoins, point im-ible d'en venir à bout. Le sud était, nous ns déjà dit, le côté heureux. favorable. Rien

de plus logique, par suite, que de lui faire c
pondre la couleur par excellence, *id est*, le r
La position intermédiaire du rouge entre les t
sombres, telles que le noir et le bleu, (
nuances claires, comme le blanc et le jaun
fait pour ainsi dire la reine des nuances, cel
a le plus d'éclat et tire le plus l'œil. De là
comparaison d'un aveugle aimant à se r
compte des choses, qui prétendait que le
devait ressembler au son de la trompette. O
qu'en espagnol *colorado*, litt. « coloré », veu
spécialement « rouge », et en russe *krasnoï* re
double sens de « beau » et de « rouge. » Si la
nous représente Esaü vendant son droit d'al
pour un plat de lentilles ou mieux « de rou
cela signifie simplement qu'il échange le dro
bénédictions spirituelles en vertu desquel
devait être père du Messie contre les biens
monde. D'ailleurs, si le jaune personnifie,
ainsi dire, l'est et le soleil levant, le rouge ne
nait-il pas forcément l'emblème de l'astre du
dans toute sa force et tout l'éclat de sa splen

Pour nous rendre compte de la corrélatio
blie entre le blanc et l'ouest, il convient
point oublier une particularité assez singuliè
dialectes sémitiques. Ils se plaisent fréquen
à revêtir une même racine de sens non-seul
différents, mais presque opposés. Aussi, (
Gesenius (1), l'arabe *gharab*, dont le sens

(1) Gesenii, *Thesaurus Philologico-criticus*.

serait celui de « être confus, obscur », peut-il se prendre dans celui de « albicans esse. » En effet, l'occident, le côté du soir, n'est point, à proprement parler, celui des ténèbres et de l'obscurité, mais plutôt la région de la lumière affaiblie, parfaitement caractérisée par la teinte blanche. Le blanc, en effet, est la couleur qui possède, pour ainsi dire, l'individualité la moins prononcée, puisqu'elle est apte à recevoir toutes les autres. Du reste, la symbolique hébraïque substitue, ainsi que l'on sait, le vert au blanc, comme livrée du couchant. Ne serait-ce pas à cause de la nuance des ondes marines qui baignent les rivages occidentaux de la Palestine?

Un souvenir de cette vieille symbolique s'est maintenu jusqu'à nos jours, dans les noms donnés aux mers de l'Asie occidentale. On sait la qualification de *mer Erythrée* ou « rouge », appliquée primitivement à l'océan Indien et au golfe Persique. Actuellement encore n'appelons-nous pas « mer Rouge » le golfe qui sépare l'Arabie de l'Égypte? Tous ces océans, précisément, se trouvent au sud de la région sémitique. Enfin, les Turcs nomment *aq Denyz*, ou « mer Blanche », la Méditerranée qui borne à l'ouest leurs possessions asiatiques, et *kara Denyz*, ou « mer Noire », le Pont-Euxin, qui se trouve au nord de leur pays. A coup sûr, si la géographie ne place point de mer jaune dans ces parages, c'est que le domaine sémitique n'est séparé de la Haute-Asie que par des chaînes de montagnes.

Bien que le vocabulaire hébreu soit celui qui nous fournisse le plus de renseignements sur ces couleurs affectées aux points de l'espace, rappelons-nous, néanmoins, qu'il a été nécessaire de recourir au lexique arabe pour expliquer philologiquement l'attribution du blanc à la région de l'ouest. De ce fait, l'on pourrait peut-être induire que la symbolique en question avait déjà pris naissance chez les Sémites avant l'époque de leur dispersion. Ne formant alors qu'une seule tribu, ils parlaient encore ce dialecte unique d'où découlèrent plus tard l'hébreu, l'arabe et l'assyrien. En effet, le culte rendu aux points de l'espace et la valeur cabalistique attribuée au nombre quatre, qui en est la conséquence, se retrouvent chez toutes les populations primitives. Elles ont précédé de beaucoup le développement du sabéisme et du polythéisme astrolâtrique.

L'ESPRIT POSITIF

ET

LA PHILOSOPHIE POSITIVE

Par M. L. LIARD

Recteur de l'Académie de Caen, membre titulaire

Le *Cours de Philosophie positive* d'Aug. Comte a eu quatre éditions depuis 1842. Pour ce volumineux ouvrage, d'une lecture si difficile, c'est plus que la preuve d'un succès, c'est l'indice du progrès de la doctrine qu'il expose. La philosophie positive a grandi, et elle devait grandir, se disant fille légitime de la science et à ce titre appelée à partager les fruits de ses conquêtes. Elle a d'ailleurs été servie par un concours exceptionnel de circonstances : la désuétude croissante des idées religieuses et des idées métaphysiques; les progrès des sciences; la vulgarisation de leurs découvertes par l'enseignement, par les arts mécaniques et l'industrie ; le prestige chaque jour accru de l'esprit scientifique ; enfin, dans l'ordre social, le désir et l'attente d'un nouvel état de choses,

solide et durable, promis par le positivisme, au nom de méthodes nouvelles, ignorées jusqu'ici des politiques conservateurs, aussi bien que des politiques révolutionnaires.

Mais, pour avoir lié sa fortune à celle des sciences, le positivisme a-t-il les droits qu'il prétend à venir seul au partage de tous les profits de la science? L'état actuel de l'Europe savante en ferait douter. En Angleterre fleurit, depuis cinquante ans, une philosophie qui proscrit la métaphysique et relève seulement de l'expérience, sans pour cela se dire positiviste. Stuart Mill et Herbert Spencer se sont même plus d'une fois efforcés d'arracher de leurs noms l'étiquette de positivistes qu'on y accolait volontiers. En Allemagne, cette terre classique de la métaphysique transcendante, l'esprit positif a fait de nombreuses conquêtes parmi les philosophes; si l'on excepte les derniers représentants, pour la plupart vieillis, de la métaphysique hégélienne, les penseurs allemands sont tous animés de l'esprit positif; ils n'ont cependant pas adopté le positivisme de Comte; les uns relèvent la critique de Kant sur des bases purement scientifiques, les autres interprètent dans le sens du matérialisme les conclusions de la science. En France enfin, les savants de laboratoire, loin d'avoir été subjugués, comme l'a dit Littré, par la démonstration et d'avoir accepté les enseignements de la philosophie positive, Claude Bernard, Wurtz, Berthelot, Sainte-Claire-Deville, pour n'en pas citer d'autres,

montrent que l'esprit positif peut aller sans la foi positiviste ; et ceux de nos philosophes qui ne croient pas à la possibilité de déterminer l'essence absolue des choses, sont des témoins que la doctrine d'Auguste Comte n'est pas l'unique refuge des esprits désabusés de la métaphysique. Le positivisme, en dressant son bilan, inscrirait-il à son actif quelque chose du bien d'autrui ?

I.

L'esprit positif et la philosophie positive ne sont pas la même chose. A peine connu des anciens, qui, pour la plupart, comme Pythagore et Platon, attachaient même à la science des nombres un sens religieux et métaphysique, inauguré dans l'ère moderne par Léonard de Vinci et Galilée, entretenu et accru par Newton, Lavoisier, Bichat et tous les grands savants contemporains, l'esprit positif consiste à bannir de la science toute recherche étrangère à celle des lois des phénomènes. Les temps ne sont pas loin encore où l'on expliquait les choses de la nature par des puissances mystérieuses, invisibles, intangibles, « petits ins de facultés, disait spirituellement Leibnitz, paraissant à propos comme les fées de l'Amadis, faisant tout ce que voulait un philosophe, sans on et sans outils. » Mises en déroute par Descartes, ces puissances occultes reparurent plus l sous le nom de forces et fluides, forces vis, forces chimiques, fluide électrique, fluide

magnétique. L'esprit positif les tient pour rien, et il s'attache uniquement, suivant l'heureuse expression de Claude Bernard, à découvrir le *déterminisme* de chaque phénomène, c'est-à-dire l'ensemble des conditions naturelles qui en provoquent l'apparition. La philosophie positive est autre chose. Elle se donne pour l'architecte d'un édifice dont les sciences particulières, ramenées à leurs objets véritables, seraient les ouvrières. Aussi a-t-elle, comme toute doctrine générale, ses principes, j'allais dire ses dogmes spéciaux. C'est d'abord cette assertion, commune d'ailleurs à bien d'autres écoles, que l'absolu nous échappe et que le relatif seul est à notre portée ; c'est la loi des trois états ; l'esprit humain, et dans l'humanité tout entière, et dans les individus, part de l'état théologique, explication des choses par des volontés arbitraires, traverse l'état métaphysique, explication des phénomènes par des puissances abstraites, pour parvenir et s'arrêter à l'état positif, explication des faits par les lois ou rapports constants qui les unissent ; c'est encore la classification des sciences : les sciences se distribuent suivant la complexité croissante des objets qu'elles étudient, en mathématique, astronomie, physique, chimie, biologie et sociologie, ou physique sociale, une science nouvelle que Comte se flatte d'avoir créée, et qui est à ses yeux le faîte de l'édifice scientifique ; sciences hiérarchiquement coordonnées et qui ne peuvent être réduites les unes aux autres. On n'est positiviste qu'à la con-

dition de se tenir enfermé dans les cadres tracés par la main infaillible du maître ; les dissidences ne sont pas permises, car la doctrine se prétend investie d'une autorité indiscutable, celle de la science elle-même, qui s'impose aux esprits.

La philosophie positive, on le voit, a pour matériaux les connaissances positives, et c'est là en partie le secret de son ascendant sur certaines intelligences ; il suffit qu'elle se réclame du savoir démontré pour s'introduire chez nombre d'esprits qui ne savent pas ce que la science recèle de profondes ignorances. Mais, en organisant les sciences en philosophie, Auguste Comte n'a-t-il pas transformé l'esprit positif dont il s'inspirait en esprit positiviste, et aujourd'hui cet esprit positiviste est-il en tout d'accord avec l'esprit positif d'où il est issu ? — M. Littré déclare, dans sa dernière préface du *Cours de Philosophie positive*, que ce livre « a pourvu pour longtemps au *développement* de l'esprit positif parmi les peuples occidentaux. » Mais, d'autre part, un savant anglais, que l'on ne saurait suspecter de partialité pour la métaphysique, M. Huxley, estime que l'influence d'Auguste Comte sur le développement des sciences de la nature a été négative, pour ne pas dire fâcheuse. Laquelle choisir de ces affirmations contraires ?

Auguste Comte s'est inspiré de l'esprit moderne de la science. Sa guerre déclarée aux entités, formes substantielles, forces mystérieuses, ou fluides inaccessibles, en fait foi ; il dit et

répète que la seule fonction de la science est de déterminer les lois des phénomènes, c'est-à-dire les rapports de succession ou de similitude qui les unissent, que la nature intime des choses, leur cause première ou finale, nous échappent. Sa théorie de la méthode scientifique en témoigne également. On a prétendu parfois qu'il s'était confiné dans un étroit empirisme, et qu'il avait banni les idées de la science. C'est une erreur. Sur ce point capital, il ne pense pas autrement que le grand théoricien de la méthode expérimentale en biologie : « Toute l'initiative expérimentale, a dit Claude Bernard, est dans l'idée, car c'est elle qui provoque l'expérience ; la raison ou le raisonnement ne servent qu'à déduire les conséquences de cette idée et à les soumettre à l'expérience ; une idée anticipée ou une hypothèse est donc le point de départ nécessaire de tout raisonnement expérimental. » Avant lui, Auguste Comte avait mis en relief la nécessité des hypothèses. Ses pages, sur ce sujet, sont parmi les plus durables de son œuvre. « Dans la recherche scientifique, dit-il, il faut souvent anticiper sur les résultats de l'expérience par une supposition provisoire ; sans cet heureux détour, la découverte des lois naturelles serait évidemment impossible. » Mais, ajoute-t-il, et tous les esprits scientifiques seront de son avis, les hypothèses doivent être « susceptibles, par leur nature, d'une vérification positive, plus ou moins éloignée, mais toujours inévitable » ; et il faut les

tenir « pour des anticipations sur ce que l'expérience et le raisonnement auraient pu dévoiler immédiatement, si les circonstances du problème eussent été plus favorables. » C'est là l'esprit positif, sans mélange et sans altération. Mais, quand on se livre à un courant, il faut s'y laisser emporter et renoncer à le diriger ou à l'endiguer. Le tort d'Auguste Comte est d'avoir voulu fixer à la science positive des limites infranchissables. Aussi est-il arrivé que le courant a passé outre, et que les positivistes restés aux bornes assignées par le maître, sont, depuis longtemps déjà, dépassés par les savants. C'est en cela que l'esprit positiviste ne nous semble plus aujourd'hui de tout point conforme à l'esprit positif.

On connaît les récentes conceptions générales de la physique. Tyndall les a résumées en un large et poétique langage : « La loi universelle est la généralisation inattendue de l'aphorisme de Salomon, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, en ce sens qu'elle nous apprend à retrouver partout la même puissance primitive dans l'infinie variété de ses manifestations. L'énergie de la nature est une quantité constante..... La loi de conservation exclut rigoureusement la création et l'annihilation. Les vagues peuvent se changer en rides et les rides en vagues ; la grandeur peut être substituée au nombre et le nombre à la grandeur ; des astéroïdes peuvent s'agglomérer en soleils ; des soleils peuvent se résoudre en faunes et en flores ; les flores et les faunes peuvent

se dissiper en gaz ; la puissance en circulation est éternellement la même ; elle roule en flots d'harmonie à travers les âges, et toutes les énergies de la terre, toutes les manifestations de la vie, aussi bien que le déploiement des phénomènes, ne sont que des modulations ou des variations d'une même mélodie céleste. » L'hypothèse occupe à coup sûr une grande place dans cette conception de l'équivalence et de l'unité des phénomènes physiques ; mais ce qui est acquis à la science d'une manière définitive, c'est la nature mécanique des principaux phénomènes extérieurs, son, chaleur et lumière ; c'est la corrélation des diverses forces physiques : elles forment une chaîne continue où chacune peut être prise pour origine de toutes les autres ; c'est enfin l'équivalence mécanique de la chaleur et du mouvement ; à la disparition d'une quantité déterminée de mouvement correspond l'apparition d'une quantité déterminée de chaleur ; à la disparition d'une quantité déterminée de chaleur correspond l'apparition d'une quantité déterminée de mouvement ; le mouvement d'un marteau qui tombe sur une enclume est brusquement arrêté et semble anéanti ; mais, dans le marteau et dans l'enclume, de la chaleur est apparue, et s'il était possible de la recueillir toute et de l'appliquer comme force motrice au marteau, elle l'élèverait à la hauteur d'où il est tombé. Cette découverte capitale de Joule et de Mayer a ouvert à la science de nouvelles et immenses perspectives sur les

infiniment petits moléculaires et atomiques, et l'a fait pénétrer là où le plus puissant microscope n'aurait pu l'introduire. Ainsi la science retrouve, par les voies de l'expérience et du calcul, les conceptions mécaniques de Démocrite et de Descartes. Certes, elle est loin d'avoir exploré tous les dessous de la nature ; il faut se tenir en garde contre un excessif appétit de généralisation, et croire avec Helmholtz que l'établissement définitif de l'unité des forces physiques est « une œuvre dont la réalisation est réservée à un avenir encore lointain, et que la génération présente ne verra peut-être pas. » Mais il n'en est pas moins vrai qu'en constituant la physique mécanique et mathématique, qui tend à effacer toute différence foncière entre les divers phénomènes de la nature inorganique, la science reste fidèle à l'esprit positif ; ce ne sont pas de chimériques entités qu'elle poursuit en cherchant les équivalents mécaniques des phénomènes en apparence les plus étrangers au mouvement, ce sont des rapports constants et invariables entre des faits, c'est-à-dire des lois.

Eh bien ! Auguste Comte avait, par avance, interdit à la science d'aller jusque-là. L'arrêt d'interdiction est plus d'une fois formulé dans le *Cours de Philosophie positive* : « Tous les bons esprits reconnaissent aujourd'hui que nos études *réelles* sont strictement circonscrites à l'analyse des phénomènes, pour découvrir leurs lois effectives, c'est-à-dire leurs relations constantes de succession et de similitude, et ne peuvent nulle-

ment concerner leur nature intrinsèque, ni leur cause première ou finale, ni leur *mode essentiel de production.* » Et ailleurs : « Ne pouvant nullement connaître les agents primitifs ou le *mode de production* des phénomènes, toute science doit concerner seulement les lois effectives des phénomènes. » Et plus loin encore, il proclame « l'inanité radicale de toutes les études dirigées vers la nature intime et le *mode de production* des phénomènes » ; et, pour que toute méprise fût impossible sur ce qu'il entend par *mode de production* des faits, Comte déclare qu'il s'agit des explications moléculaires et mécaniques. C'est ainsi qu'il veut éliminer de la science, comme toute autre supposition du même genre, l'hypothèse de l'éther, agent mécanique de la lumière, et cela à l'époque de Young et de Fresnel ; c'est ainsi qu'il rejette l'identité fondamentale de la chaleur rayonnante et de la lumière, qu'il nie l'unité des sources de chaleur. « Aucun philosophe ne voudrait, dit-il, ne reconnaître qu'une seule source de chaleur à laquelle il faudrait inévitablement ramener toutes les autres ; une telle obligation ne pourrait être remplie que par des rapprochements très-vagues et purement hypothétiques, qui ne sauraient avoir un vrai caractère scientifique. »

Et qu'on ne dise pas : ce sont là erreurs de détail, inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine ; et d'ailleurs un philosophe n'est pas tenu de prévoir et d'annoncer les découvertes à venir.

— Ces assertions tiennent au fond même de l'esprit positiviste, et quand on prétend réunir et garder en soi tout l'esprit de la science, on est tenu, sinon d'en devancer les découvertes, au moins de ne pas les déclarer par avance irréalisables et antiscientifiques. Du reste, pour les disciples, ce ne sont pas erreurs à corriger. Comte avait nié la possibilité d'une astronomie stellaire. L'invention du spectroscope, et par elle l'analyse de la lumière des étoiles, ont fait réformer ce jugement. Vaincu par l'évidence, M. Littré a souhaité la bienvenue à la spectroscopie, aux théories sur la constitution du soleil, à l'analyse de la lumière des étoiles et des comètes, les reconnaissant « faits grands et nouveaux. » Mais, sur tout le reste, il persiste à penser comme le maître. « En face du progrès continu des sciences, dit-il, chacun effectuera pour son usage la mise au jour du livre de M. Comte. » Mais cela ne signifie pas que les théories nouvelles de la science y auront accès; elles en briseraient les cadres rigides, et devant elles tomberaient les séparations élevées par Auguste Comte entre les diverses sciences de la nature et leurs subdivisions; l'ordonnance de la hilosophie positive en pourrait être bouleversée. ussi la rédaction de la *Revue de Philosophie positive* a-t-elle déclaré quelque part n'accepter que us bénéfice d'inventaire l'équivalence, la réciocité et l'unité des forces physiques (1). Cette

(1) Les positivistes ne donnent pas davantage droit de cité



réserve est peut-être sagesse ; on reconnaîtra toutefois qu'une telle sagesse, transportée dans la science, l'eût immobilisée.

Mais comment Auguste Comte a-t-il été conduit à fixer ainsi à l'explication des phénomènes physiques des bornes depuis longtemps franchies? C'est par la crainte injustifiée de voir la physique retomber en métaphysique, et par une prévention non mieux justifiée contre l'ingérence des mathématiciens dans les sciences de la nature. A l'époque où fut écrit le *Cours de Philosophie positive*, c'est-à-dire de 1830 à 1842, la défaite des entités scolastiques était en grande partie consommée; mais elles avaient fait place à des fluides impondérables et intangibles, fluide électrique, fluide magnétique, fluide nerveux, etc., véritables agents métaphysiques de production. Ces fluides, Comte les poursuit, non sans raison, à l'égal des formes substantielles et des causes occultes de la scolastique. Expliquer un phénomène électrique en le rapportant au fluide électricité, cela ne revient-il pas à dire : l'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive? D'autre part, Comte regarde comme fâcheuse l'influence des géomètres, ou pour mieux dire des algébristes, qui de nos jours ont tant abusé de l'analyse mathématique et l'ap-

dans la science à l'hypothèse évolutioniste et transformiste, d'abord pour la raison qu'elle n'est pas encore suffisamment vérifiée, mais surtout parce qu'elle est relative *au mode de production des choses*, et que toute question de cette espèce doit être écartée

pliquent à des hypothèses chimériques, et qui, naturellement, devront s'efforcer d'éloigner le plus possible la démonétisation scientifique de leurs nombreux calculs, dès lors réduits à leur véritable valeur abstraite, souvent fort médiocre. » Or, les théories de la physique mécanique ne vont pas sans un emploi constant de l'analyse mathématique. — Mais quelle que soit la raison de ses erreurs, elles n'en existent pas moins ; il n'a pas vu qu'en se laissant aller à l'impulsion de l'esprit positif on pouvait expliquer le mode de production des phénomènes, sans recourir à des agents mystérieux, et qu'il était possible de mesurer les actions et les réactions qui s'accomplissent au sein de la matière, et d'introduire ainsi les mathématiques dans la physique, sans les appliquer à de chimériques hypothèses. — Les sciences physiques se sont donc étendues au-delà du champ que le père de la philosophie positive assignait à leurs démarches, et l'esprit positiviste, s'il fût devenu celui de la science, eût entravé les progrès de l'esprit positif.

La chose ne sera pas moins évidente si de la physique nous passons à la biologie. Là, moins encore que sur le domaine de la matière inorganique, il est permis de dire que le *Cours de philosophie positive* a pourvu pour longtemps au développement de l'esprit positif en Occident. — La culture scientifique d'Auguste Comte avait été surtout mathématique ; il n'avait des sciences de la vie qu'une connaissance de seconde main ; aussi

la législation qu'il a voulu leur imposer n'est plus reconnue par les biologistes. N'exagérons rien, cependant ; à une époque où les forces vitales étaient encore souveraines, il a vu que la biologie devait être positive comme les autres sciences de la nature. Mais on ne saurait soutenir qu'il a été l'inspirateur des héritiers de Bichat, de Cuvier et de Blainville. N'insistons pas sur ses méprises de détail, l'emploi du microscope presque réprouvé, l'uniformité morphologique des tissus traitée de chimère inintelligible, l'arrangement en série linéaire des espèces vivantes déclaré inattaquable, pour nous attacher de préférence aux points principaux, à savoir le but et la méthode de la biologie.

La biologie est la science de la vie en général. Ainsi définie, elle est aux études descriptives, d'ordinaire groupées sous le nom générique de sciences naturelles, ce que la chimie, par exemple, est à la minéralogie. — La vie, d'après Auguste Comte, ici disciple de Blainville, est un mouvement intestin, à la fois général et continu, de composition et de décomposition ; elle suppose donc à la fois un organisme et un milieu, et, à ce point de vue, elle est l'ensemble des actions et des réactions mutuelles de ces deux éléments. Par suite, pour en découvrir les lois, il faut déterminer les rapports qui unissent en une corrélation permanente et nécessaire, organes et fonctions. Aussi le problème général de la biologie peut-il se poser de la façon suivante : *étant donné l'organe de la*

ication organique, trouver la fonction, ou et réciproquement.

méthode la mieux adaptée à ce problème est, s Comte, la méthode comparative. Il faut, « concevoir tous les cas envisagés comme être radicalement analogues sous le point que l'on considère, et représenter, en uence, leurs différences effectives, comme ples modifications déterminées dans un type iental abstrait. » S'agit-il d'une pure ques- inatomie, « on regarde, à partir de l'homme et normal pris pour unité fondamentale, les autres organisations comme des simpli- is successives, par voie de dégradation ie de ce type primordial, dont toutes les tions essentielles doivent se retrouver tou- ans les cas même les plus éloignés, qui les nt dégagées de toute complication plus ou accessoire? » S'agit-il, au contraire, d'une n de physiologie proprement dite, « on surtout à saisir l'identité fondamentale iomène principal qui caractérise la fonction e, à travers les modifications graduelles sente la série entière des cas comparés. » méthode d'analogie semble à Comte devoir aux études biologiques un caractère philo- e égal « à celui de l'analyse mathématique ée aux questions de son véritable ressort. » it à l'expérimentation biologique qui, aux e Magendie, avait déjà produit des résultats fs, il y trouve tant de difficultés et d'in-

convénients qu'il en méconnaît à peu près complètement le rôle et les avantages. Sans en condamner formellement l'usage, il déclare qu'on s'en est fait une idée fausse et exagérée; que, sauf un petit nombre d'heureuses exceptions, elle a suscité « des embarras scientifiques supérieurs à ceux qu'elle se proposait de lever, » et qu'à vrai dire le seul mode d'expérimentation compatible avec la vie est celui qui, « sans affecter directement les organes, modifie, sous un point de vue déterminé, le système des circonstances extérieures. »

Rapprochons maintenant ces assertions des vues du grand physiologiste français qui, bien que disparu, reste encore, et pour longtemps, le guide et l'inspirateur de la science biologique. — D'après Claude Bernard, la vie n'est pas l'œuvre de forces mystérieuses qui échapperaient à l'observation et au calcul; il n'y a au monde qu'une chimie, une physique et une mécanique, dont les lois s'étendent à tous les phénomènes, et, par suite, il n'y a pas lieu de distinguer une science spéciale de la vie. Mais, si les forces mises en jeu par l'être vivant ne sont pas à lui, les procédés par lesquels ils apparaissent lui appartiennent en propre; si les faits de la vie, pris en eux-mêmes, reviennent en dernière analyse à des phénomènes mécaniques, physiques et chimiques, ils sont produits et manifestés à l'aide d'instruments organiques, éléments histologiques cellulaires, épitheliaux, musculaires, nerveux, etc., dont nous ne trouvons pas

les analogues hors des êtres vivants. Dans l'organisme, il y a donc un objet spécial pour la science de la vie, c'est précisément l'outillage organique propre à la matière vivante. « La physiologie générale est ainsi ramenée à être la science des éléments histologiques ou des radicaux de la vie, ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'elle constitue une science expérimentale qui étudie les propriétés de la matière organisée, et explique les procédés ou les mécanismes des phénomènes vitaux, comme la physique et la chimie sont les sciences expérimentales qui étudient les propriétés de la matière brute, et expliquent les procédés et les mécanismes des phénomènes minéraux..... Elle doit arriver à expliquer et à régler les phénomènes de la vie, en se fondant sur la connaissance des éléments histologiques ; mais, à raison de la nature périssable des êtres vivants, elle doit rattacher les modifications et les manifestations de ces propriétés à la loi évolutive organotrophique ou créatrice de la matière organisée (1). »

Et quelle méthode convient à une telle science, si ce n'est l'expérimentation? La spontanéité des corps vivants a longtemps paru les soustraire aux influences physico-chimiques, et ainsi les rendre inaccessibles aux procédés de l'expérience. Mais en

(1) Les théories de Claude Bernard sur l'objet de la physiologie générale sont exposées surtout dans son *Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale*, Paris, 1864, et dans son *Rapport sur les progrès et la marche de la Physiologie générale en France*, Paris, 1867.

eux, comme dans les corps bruts, aucun phénomène n'apparaît, sans être provoqué à l'existence par un ensemble de conditions déterminantes. Aussi, au point de vue de la méthode, la science de la vie ne diffère-t-elle pas essentiellement des sciences de la matière inorganique ; elle doit, comme elles, rechercher les conditions d'existence ou les *déterminismes* des faits ; comme elles, elle doit aussi, là où l'observation est insuffisante, recourir à l'expérimentation proprement dite. Elle rencontrera, à s'en servir, des difficultés spéciales, inconnues en physique et en chimie ; mais elle en triomphera, à condition de ne pas oublier un des caractères les plus essentiels des phénomènes vitaux. Tout organisme vit dans un milieu approprié ; c'est là un fait constaté dès la plus haute antiquité. Mais, en même temps, chaque être vivant porte en lui-même un milieu intérieur, liquides en circulation, fluides intra-organiques, qui, tout en conservant des rapports nécessaires d'échange et d'équilibre avec le milieu extérieur, s'en isole cependant et se spécialise de plus en plus, à mesure que l'organisme devient plus parfait. C'est là le vrai *milieu physiologique*, celui où se produisent et vivent les éléments histologiques, seuls agents effectifs des phénomènes vitaux, celui, par conséquent, où l'expérimentateur doit agir pour agir sur les faits qui, de prime abord, semblent soustraits à son activité.

Voilà, rapidement esquissés, les principes féconds, confirmés par d'immortelles découvertes,

qui président aujourd'hui à la science générale de la vie. Que nous sommes loin d'Auguste Comte et de l'esprit positiviste ! Et comme l'on comprend, après avoir confronté le *Cours de Philosophie positive* et les résultats de la science contemporaine, que tant de savants répudient le positivisme. Après avoir lu, sans parti pris, les chapitres de l'ouvrage consacrés aux sciences de la nature, on est conduit à se dire : l'esprit positif a passé par là ; mais il ne s'y est pas arrêté, il est allé plus loin.

II.

Une des causes les moins contestables du progrès de la philosophie positive, c'est à coup sûr la fonction politique et sociale qu'elle s'attribue. — On sait que, dans la seconde partie de sa vie, Auguste Comte a dressé le plan d'une société nouvelle, reposant uniquement sur la science expérimentale. La puissance publique serait partagée entre deux pouvoirs, l'un spirituel, l'autre temporel ; le premier aux mains des savants, le second à celles des industriels et des banquiers ; les savants auraient dans ce nouvel état le rôle qu'eut le clergé au moyen âge ; sans puissance matérielle, ils gouverneraient et dirigeraient souverainement les hommes par le seul ascendant de la force morale et intellectuelle. C'est, on le voit, le rêve de Platon avec l'organisation catholique. Ceux des disciples d'Auguste Comte qui s'arrêtent aux en-

seignements du *Cours de philosophie positive*
pudient la *politique positive* par laquelle s'ou
la seconde carrière du maître ; mais ils i
pensent pas moins que leur philosophie est app
à régénérer les sociétés, et que la fin suprême
positivisme est l'organisation sociale à l'aide
principes et des méthodes de la science. Vo
sur ce sujet, ce que confesse un ancien indust
converti au positivisme et mort dans sa foi i
velle : « J'abandonne la théologie, qui ne p
plus discipliner les peuples par la foi au chris
nisme. J'abandonne la métaphysique, qui, a
avoir énergiquement retiré l'humanité des lan
de la théologie, la laisse, dans l'adolescence
morfondre en discussions oiseuses et irritant
sans pouvoir la conduire à son âge adulte, fa
d'un savoir positif, pour clore la révolution....
suis allé au positivisme, parce que l'ascen
d'une civilisation ne peut avoir lieu sans une d
trine pour guider sa marche..... et nécessairem
cette nouvelle doctrine proviendra de la philo
phie positive, attendu que, procédant de la scie
générale, elle connaît la loi historique du mou
sans laquelle l'éducation, l'opinion et les mo
des hommes errent fatalement (1). »

Et le disciple le plus autorisé du maître, c
dont l'ascendant moral a été une puissante rec
mandation pour la doctrine, M. Littré, n'a-t-il

(1) V. *Philosophie positive,* juillet 1867 : *Comment on*
vient positiviste, par Félix Aroux, ancien fabricant de d

déclaré que la philosophie positive est venue pour prendre la direction spirituelle des sociétés, à l'heure où la métaphysique, qui l'avait prise des mains de la théologie, est en voie de l'abandonner?

D'ailleurs, c'est à cette direction que Comte a toujours visé ; son but fut toujours de faire concourir toutes les sciences à la science suprême du gouvernement des sociétés ; c'est la fin à laquelle, suivant lui, sont suspendues et la mathématique, et l'astronomie, et la physique, et la chimie, et la biologie. Outre ses déclarations doctrinales, nous en avons la preuve et dans ses premiers écrits, et dans sa correspondance. En 1824, il publiait, dans le *Catéchisme des industriels* de Saint-Simon, un *système de politique positive*, première ébauche de ses conceptions futures, où il pose nettement la fin qui dirigea l'effort intellectuel de sa vie active. En 1842, c'est-à-dire l'année même où fut achevé le *Cours de philosophie positive,* il écrivait à Stuart Mill : « Maintenant, ce qu'il importe par dessus tout de comprendre et de faire partout pénétrer, jusque chez les masses populaires, c'est que toute l'efficacité politique, propre à la philosophie métaphysique et négative, qui domine encore, est essentiellement épuisée, et que la grande révolution occidentale ne peut faire un pas vraiment capital que sous l'ascendant général d'une nouvelle philosophie pleinement positive. »

Mais, nous le demandons, quelle séduction n'est-ce pas, dans une société divisée, lasse de

ses luttes, et malgré tout crédule au progrès, que de dire : Nous vous offrons ce que la théologie ne peut plus vous donner, ce que la métaphysique a été impuissante à fournir ; le sol est mobile sous vos pas ; les matériaux dont il est fait sont trop divers pour s'agglomérer solidement ; nous vous apportons l'assiette inébranlable de la science. Depuis bientôt cent ans, l'esprit de retour au passé et l'esprit de révolution se livrent tantôt d'éclatantes, tantôt de sourdes batailles, où les vaincus d'hier sont les vainqueurs d'aujourd'hui, et au milieu de ces incessantes oscillations l'équilibre attendu ne peut être atteint. Nous apportons un esprit nouveau, également étranger, par son origine, aux réactions et aux révolutions, seul capable de rallier et de pacifier les forces sociales dispersées et hostiles, et d'accomplir par la science le rêve de la métaphysique. Ajoutez que la morale de cette doctrine est loin d'être, comme on l'a dit souvent, sans y avoir regardé, celle d'un grossier matérialisme. Le matérialisme aboutit logiquement à l'égoïsme ; or, rien n'est plus contraire à l'égoïsme que l'*altruisme* d'Auguste Comte ; c'est la sympathie d'Adam Smith ; c'est l'amour de l'humanité érigé en règle de nos relations sociales. De là cette belle maxime où se mêlent l'esprit du christianisme et l'esprit de la science : « Agir par affection et penser pour agir. »

On comprend qu'avec un tel programme et de telles promesses la philosophie positive se soit emparée de plus d'un esprit. Comment, en pré-

sence des résultats solides obtenus par la science dans les autres domaines de l'activité humaine, ne pas se laisser aller à l'espoir que la science, introduite dans la politique, y fera ce que les révolutions n'ont pu faire? Et comment ne pas s'ouvrir à une doctrine qui s'offre précisément comme la solution scientifique, paisible et définitive de tous les conflits sociaux? Il y a longtemps déjà qu'un ouvrier disait à M. Louis Reybaud, dans une enquête industrielle : Nous ne sommes pas socialistes, nous sommes positivistes. — A voir ce qui s'est passé autour de nous depuis une dizaine d'années, on peut croire que le positivisme a fait, dans la politique, de nombreuses recrues. Un changement de méthode s'est opéré dans l'école politique issue de la philosophie du XVIII[e] siècle. On semble avoir renoncé aux utopies pour se contenter des profits immédiats ; à la grande ombre longtemps et vainement poursuivie, on a préféré la proie de chaque jour, et l'esprit public, mieux informé, a de jour en jour moins de confiance dans la méthode révolutionnaire. En un mot, l'esprit positif a pénétré dans la politique. Mais est-ce une conquête de la philosophie positive?

Il est difficile de répondre à cette question d'une façon péremptoire. Peut-être parmi les guides actuels de l'opinion, en est-il qui, de près ou de loin, ont été touchés par le positivisme. Mais, alors même, qui pourrait assurer qu'ils n'ont pas eu d'autres maîtres, d'autres inspirateurs? Et si

toutes les doctrines scientifiques qui ont aujourd'hui étaient appelées à produire leurs à la revendication dont nous parlons, l'évo nisme, qui à la conception des soudaines aj tions dans la nature a substitué celle des pı lents et continus, n'aurait-il pas autant et pl droits à faire valoir que le positivisme? l plaît-on pas aujourd'hui à comparer la soci un être organisé? Et, dès lors, n'est-il pas n de croire que le progrès s'en accomplit lente comme par une épigénèse, ou, si l'on aime n par une sélection sociale? Du reste, sans (cette enquête générale, il nous suffira de com brièvement les tendances reconnues de l' public avec celles de l'esprit positiviste. — L' public, en France, s'éloigne des révolutions; ce n'est pas pour se porter vers la dictatu semble s'attacher chaque jour davantage au ré parlementaire de la libre discussion. Or, rien plus contraire aux tendances de la politique tiviste. Auguste Comte a toujours rêvé de ture. Après la révolution de Février, il cons aux républicains d'abolir le régime parlemen Plus tard, en 1852, il voulait offrir au czar N l'autocratie sur tout l'Occident. Ce sont là, n savons, des épisodes de sa seconde carrière lesquels, par conséquent, nous n'insisterons mais ces chimères ne sont-elles pas le fruit na de l'esprit positiviste? En politique, la philos positive subordonne l'individu à l'ensemble il fait partie. Sur cette voie, on en vient v

faire bon marché de la liberté et de la dignité individuelle. Aussi n'est-il pas étonnant que le positivisme ait toujours condamné la souveraineté du peuple et les libertés qui en sont les conséquences, y compris la liberté de conscience. Ce n'est pas dans sa seconde carrière, mais au début de la première, en 1822, qu'Auguste Comte a écrit les lignes suivantes, reproduites textuellement, plus tard, dans le *Cours de philosophie positive*. « Il n'y a point de liberté de conscience en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie même, en ce sens que chacun trouverait absurde de ne pas croire de confiance aux principes établis dans ces sciences par les hommes compétents. S'il en est autrement en politique, c'est uniquement parce que, les anciens principes étant tombés et les nouveaux n'étant pas encore formés, il n'y a point, à proprement parler, dans cet intervalle, de principes établis. » L'esprit sacerdotal tient-il un autre langage (1)?

Et, d'ailleurs, peut-on soutenir qu'en politique la stérilité de la métaphysique est aujourd'hui démontrée par d'irrémédiables échecs ? — La po-

(1) Ici nous pourrions multiplier les citations. Voici un extrait de la 46e leçon du *Cours de philosophie positive*, qui met en un vif relief la pensée autoritaire de Comte : « Une telle disposition suffirait évidemment, même abstraction faite de toute aberration active, pour entraver radicalement la réorganisation intellectuelle, en s'opposant à la convergence effective des esprits, qui ne sauraient être finalement ralliés sans la renonciation volontaire de la plupart d'entre

litique métaphysique, au dire des positivistes, consisterait à poser *a priori* les principes du gouvernement des sociétés ; ainsi faisait Rousseau dans son *Contrat social.* A leur avis, il doit arriver de ces entités morales ce qui est advenu des entités scientifiques ; après avoir régné, elles disparaîtront devant des lois positives, extraites de l'expérience ? Mais où donc est ce corps de politique scientifique qui remplacerait la politique du droit et de la liberté ? Où sont les théorèmes, les lois qui permettraient de maîtriser les événements humains et de les prévoir avec l'infaillibilité de la science ? On parle de méthode scientifique en politique, sans prendre garde que ce mot sonne creux aux oreilles de quiconque sait ce que c'est que la science ? Que les positivistes produisent dans cet ordre de choses des découvertes aussi incontestables que la loi de la gravitation universelle, nous demandons même moins, que la loi de la chute des corps en physique, et ils prouveront l'aptitude de leur doctrine à prétendre à la direction des hommes. Mais, en attendant, les sociétés modernes, malgré les triomphes passagers de la force, ne se désaccou-

eux à leur droit absolu d'examen individuel, sur des sujets aussi supérieurs à leur véritable portée, et dont la nature exige néanmoins, plus impérieusement qu'en aucun autre cas, une communion réelle et stable. » Et plus loin, dans la même leçon : « La tolérance systématique ne peut exister, et n'a réellement jamais existé, qu'à l'égard des opinions regardées comme indifférentes ou comme douteuses. »

tument pas des idées de droit et de dignité humaine. La métaphysique, au sens large du mot, la métaphysique dont on voudrait borner le rôle à la critique des idées religieuses et à l'affranchissement des esprits en vue d'une nouvelle servitude, a une puissance génératrice qui, loin d'être épuisée, ne s'est pas encore pleinement manifestée. Jusqu'ici, les notions qu'elle a introduites dans le monde n'ont pas eu libre champ à se développer ; avant de fructifier, il leur faut sortir victorieuses de la concurrence vitale où elles sont encore engagées. Il serait singulier, en se plaçant au point de vue de la philosophie positive elle-même, que les idées métaphysiques qui, dans l'ordre des sciences, ont été une transition vingt fois séculaire de l'état théologique à l'état positif, eussent, en politique, épuisé leur force en moins d'un siècle. On n'a pas encore droit de les déclarer stériles ; leur œuvre est une œuvre de longue haleine, et le positivisme, pour être équitable, doit leur faire un plus long crédit. Cette lenteur à porter les fruits attendus est parfois, pour certaines âmes, une cause de découragement et de doute ; mais le remède est à la source même du mal. Si c'est une œuvre lente que celle d'affranchir, d'éclairer et de moraliser les âmes, peut-on cependant faillir au principe qui l'inspire : considérer les êtres raisonnables et libres comme des fins et non comme des moyens ?

La conclusion qui se dégage de cette étude

peut, ce nous semble, se formuler ainsi : il faut se garder de confondre la philosophie positive avec l'esprit positif, et de mesurer les progrès de l'une aux progrès de l'autre. La philosophie positive est une systématisation du savoir positif aux environs de l'année 1835; mais elle ne saurait prétendre à la possession exclusive de l'esprit positif; ses cadres sont trop étroits pour le contenir aujourd'hui.

UNE RÉVÉLATION LITTÉRAIRE

LES ORIGINES

DE LA CURÉE DE BARBIER

Par M. Julien TRAVERS

Président de l'Académie

La mort d'Auguste Barbier a ramené l'attention publique sur ce poëte, qui est une de nos gloires. Une lettre d'un de ses amis à un membre de l'Académie française donne d'intéressants détails sur la fin de l'illustre auteur de *la Curée*. Elle est datée de Nice (Monte-Carlo), 15 février 1882. La voici presque tout entière :

« Je n'ai plus à vous apprendre la mort de votre éminent confrère Auguste Barbier ; au moment où je vous écris, le chemin de fer emporte vers Paris sa dépouille mortelle ; mais peut-être serez-vous désireux d'avoir quelques détails sur sa fin. J'en ai été presque témoin. Je l'avais vu lundi matin, 13 février, la veille de sa mort que je ne croyais pas si prochaine. Il était extrêmement changé, mais il avait gardé toute sa présence d'esprit. Il jugeait son état avec une lucidité parfaite et une admirable sérénité. « Je suis en règle « et en paix avec tout le monde, me dit-il, avec « Dieu, avec les hommes, avec moi-même. Je

« vous laisse avec Lacaussade le soin de ma mé-
« moire et de mes manuscrits. Vous publierez ce
« qui vous paraîtra convenable. Je l'ai, du reste,
« indiqué par écrit dans mon testament. Vous
« allez voir Laprade ; dites-lui que je l'ai aimé
« jusqu'au dernier moment, et que je lui ai écrit
« une lettre d'adieu ... une lettre, ajoutait-il,
« qu'il ne faudrait lui remettre qu'au moment
« opportun. » (M. de Laprade est en ce moment assez sérieusement malade à Nice.) Barbier me fit encore quelques recommandations et protestations d'amitié personnelle, et je le quittai, ne voulant pas le fatiguer et lui disant : « Au revoir! »

Mais je ne devais pas le revoir vivant. Le soir du même jour, la faiblesse augmenta, le délire le prit; il eut une syncope dans la nuit; le matin, à cinq heures, il expirait sans trop de souffrances. Sa filleule, Mme Olivier, qui était accourue de Paris aux premières nouvelles, lui a fermé les yeux. Elle l'avait veillé jour et nuit avec un tendre dévouement, et elle vient de partir pour accompagner le cercueil jusqu'à Paris.

« C'est à Nice *(villa Bracco)*, non à Menton, comme on l'a écrit, que la mort est venue prendre l'auteur des *Iambes*, non le surprendre. »

Avec l'heureux à-propos dont il a l'habitude, *le Figaro* a rappelé au public le célèbre auteur des *Iambes*, où *la Curée* tient la première place; mais tout n'est pas dit sur les origines qu'il en donne. Ce qu'il ne sait pas, ce que personne ne sait peut-être, c'est que Barbier avait fait *une*

Curée avant *la* Curée. Cette Curée d'essai est dans mes mains, ou du moins j'en possède une copie que j'ai faite sur l'original. En voici brièvement l'histoire.

Un jeune Daguier, de St-Lo, avait fait sous moi sa rhétorique au collège de cette ville. Il partit bientôt pour Paris où il rencontra un oncle, nommé M. Houël, qu'il ne connaissait pas et qui ne le connaissait pas davantage. Cet oncle le prit en si grande affection qu'il l'adopta, voulut qu'il portât son nom, et lui donna sa fortune.

Pour que son neveu pût se distraire et s'instruire, il l'envoya en Italie, où le jeune Houël fit connaissance avec Barbier qui voyageait dans le même but. Tous deux se lièrent assez intimement pour que Barbier, à court d'argent, empruntât à son ami une somme qui lui permît d'aller à Venise. De retour à Paris, le poëte s'empressa de s'acquitter.

La liaison continua quelque temps. Houël faisait de fréquentes visites à Barbier. Celui-ci le recevait dans son cabinet de travail, où sa bibliothèque tenait sur un seul rayon qui ne contenait guère que des auteurs satiriques.

Un jour que les deux jeunes gens parlaient de poésie, Houël interrogea son ami sur sa fameuse *Curée* qui avait révélé son génie avec tant d'éclat. Barbier lui confia qu'il avait d'abord fait sur le même sujet une pièce dont il était très-mécontent. Il l'avait condamnée en lisant l'article

de Saint-Marc-Girardin, inséré dans les *Débats* du 16 août 1830. Cet article, disait-il, « l'avait « jeté dans l'enthousiasme; sa verve s'était al- « lumée, et il avait écrit d'inspiration la vigou- « reuse satire que le public avait accueillie avec « une indulgence qu'il n'aurait pas eue pour la « première leçon. » Houël exprima le désir de la voir, et Barbier, ne tenant pas à la garder, la lui donna avec une sorte de dédain.

Plus tard, Houël en fit cadeau à l'un de ses cousins, M. Éphrem Houël, inspecteur général des haras, en retraite au château de Montrabot (Manche). M. Éphrem Houël qui, lui aussi, avait fait sous moi sa rhétorique, me confia le manuscrit inconnu pour le copier; et c'est cette copie, soigneusement conservée depuis plus de quarante ans, que je me promettais de faire connaître un jour si je survivais à Barbier. Maintenant que le poëte n'est plus, je la mets à la disposition de l'Académie, qui va bien vouloir en entendre la lecture.

La pièce est médiocre, mais non sans mérite. On y remarque déjà des expressions très-énergiques, très-risquées et d'une inspiration toute républicaine. La fin n'est pas heureuse, et l'on conçoit que l'auteur en ait fait peu de cas après le succès immense de sa grande *Curée*.

Cette Diatribe, comme l'auteur l'intitula, piquera, je crois, la curiosité des littérateurs.

Quelques-uns nous sauront gré de l'avoir mise au jour, et de la trouver dans le prochain volume de nos *Mémoires* L'orthographe et la ponctuation de l'original sont parfois régulières; nous n'y avons fait que les changements indispensables, et peut-être avons-nous trop scrupuleusement respecté les points d'exclamation.

Voici la pièce :

LE LENDEMAIN.

DIATRIBE.

LA CURÉE.

Ainsi la jeune France, aux eunuques livrée,
Pour ses tyrans tout neufs retourne sa livrée!
On refait notre joug et l'on défait nos droits :
D'égoïsme infestés, nos pillards faméliques
Dans ces charniers pompeux, nommés charges publiques,
Pendent le peuple au croc des rois.

O Darcole à quoi sert qu'un grand peuple se lève ?
Son joug est de la boue et sa justice...... un rêve.
Regardez! à couvert sous le royal manteau,
Ces charlatans, tarés par toute tyrannie,
Sortent leurs haillons d'or, traînés aux gémonies,
Et donnent à Juillet pour autel..... un tréteau.
Laissez!.... Par peur d'abord masqués d'un faux sourire,
Ils vont bientôt, par haine affamés de proscrire,
Clouer, pour plaire aux rois, l'homme libre au poteau.

Pourtant, Juillet, du haut de ta brûlante zone
(Quand la Plèbe insurgée, héroïque Amazone,
Ouvrait sa marche au genre humain),

Vis-tu ces grands si fiers, le cœur mort, les traits hâv
Montrant leur peur de femme aux soupiraux des cave
Matamores du lendemain.

Non, l'audace manquait à ces martyrs posthumes,
Entrepreneurs de rois et sauveurs patentés,
Qui pour eux dans le sang ramassent les costumes
De trois défuntes royautés.

Et ces vainqueurs du jour, amnistiant la veille,
Osent du grand triomphe engloutir la merveille!
Toisent à reculons l'élan du peuple au leur,
Ils ont fait avorter l'espoir des jeunes races:
Tous nos lauriers tondus par ces larves voraces
De l'avenir en germe ont vu ronger la fleur.

O jeune homme! on nous trompe: Où sont tes nobles
On recoud du passé les sanglants oripeaux;
Toi qui de nos égouts à pleins bords te soulèves,
Oses-tu salir nos drapeaux,
Fange de la victoire, égoïsme des âmes!
Tu viens, éclaboussant la palme des vainqueurs
Étouffer les sublimes flammes
De ce trépied civique où s'embrasent nos cœurs!
Secouons-la pour qu'elle tombe!

Notre populaire hécatombe
Serait-elle une orgie, et verrions-nous sortir
Du cadavre sanglant d'un grand peuple martyr
Cette vermine de la tombe?

LA
PHILOSOPHIE GRECQUE
SES RAPPORTS A LA MÉDECINE

Par M. CHAUVET

Professeur à la Faculté des Lettres, Membre titulaire de l'Académie

Le génie grec est éminemment synthétique. Dans les sciences, il distingue les objets, les points de vue, les questions : il ne les sépare pas. Il embrasse tout sans confusion; c'est sa vertu comme son besoin. Cela se voit surtout lorsqu'on observe en regard l'une de l'autre la philosophie et la médecine. Indépendantes de bonne heure, ou même dès le principe, elles se développent dans de constants rapports. Le philosophe ne dédaigne pas les enseignements de la médecine, et le médecin ne croit pas déroger en demandant à la philosophie des lumières et des directions. Platon applique à l'étude de l'homme la méthode du « grand Hippocrate », et celui-ci, ou quelqu'un des siens, proclame le médecin-philosophe « l'égal des dieux. » Magnifique unité, fécond accord. qui

met au service de chaque science toutes les autres sciences, et forme, par le concours de toutes les connaissances réunies, ces grandes et belles intelligences, objet de l'admiration universelle, un Hippocrate, un Platon, un Aristote.

Il ne serait pas sans intérêt de considérer comment, en Grèce, la philosophie et la médecine, à peine sorties du berceau, vont au devant l'une de l'autre, et, se sentant sœurs, cimentent une alliance qui dure autant que l'antiquité. On aurait lieu ainsi d'écrire deux chapitres: — La philosophie grecque dans ses rapports à la médecine; — La médecine grecque dans ses rapports à la philosophie. C'est le premier que j'essaie d'esquisser dans les pages qui suivent.

La philosophie naît en Grèce au sein des mystères, dans l'ombre des temples, parmi les cérémonies et les croyances religieuses. Mais comme son essence est la liberté et son premier besoin la lumière, dès qu'elle a conscience d'elle-même, elle brise ses entraves, elle se développe en pleine indépendance et en plein jour. Ignorant tout, elle veut tout apprendre. Avec une confiance téméraire, mais qui l'honore, elle embrasse à la fois l'univers entier, se met à la recherche du premier principe des êtres, de l'élément générateur des choses, de la loi qui enchaîne les effets aux causes, les moyens aux fins, et enfante d'abord mille systèmes, analogues, divers, contradictoires, en Asie-Mineure, en Sicile, en Italie, partout où souffle le libéral

esprit de la Grèce. Dans ses spéculations sans bornes, comme le monde, elle n'a garde d'oublier l'homme. Mais elle ne croit pas possible de connaître l'homme sans la nature, ni la nature sans l'homme; et, dans l'homme, l'âme sans le corps, ni le corps sans l'âme, la santé sans la maladie, ni la maladie sans la santé. Elle appelle donc la médecine à son aide et lui donne franchement la main.

Cette union de la philosophie avec la médecine est singulièrement remarquable dans l'école ionienne. Il semble que ces philosophes prennent leur point de départ dans l'étude de l'organisation vivante et demandent à ce qui sera un jour la physiologie leurs explications de la nature en général et de la nature humaine. N'est-ce pas parce que Thalès est frappé de ce grand phénomène de la vie qu'il fait du monde un tout vivant, et, comme diront plus tard d'autres philosophes, un animal? Et n'est-ce pas parce qu'il voit la vie paraître et se développer dans l'élément humide qu'il place dans cet élément l'origine universelle (1)? — Anaximène ne procède pas autrement. C'est encore la vie qu'il observe, non au moment de l'éclosion, mais dans les conditions nécessaires à son entretien. L'homme, comme l'animal, ne vit que par la respiration, et ne respire que par l'introduction de l'air : donc rien ne vit, rien n'existe que par la vertu de l'air, aliment uni-

(1) Arist., *De anima*, I, II, 23. — Plutarq., *De plac.*, IV, 2.

versel (1). — Diogène d'Apollonie recueille cette idée et la développe, en la suivant dans ses applications particulières. Constatant la présence de l'air dans le sang, il rend compte de la sensation et de la pensée par la diffusion de l'air qui, mêlé au sang, voyage avec lui dans les veines, du cœur aux extrémités (2). Il distingue les ventricules du cœur, appelant le ventricule gauche *artériaque*, ce qui semble indiquer une certaine connaissance des artères, et décrit à sa façon la distribution des veines, tout cela dans un passage conservé par Aristote (3) et qui devait faire partie de son traité *De la nature* (4). — Si Héraclite substitue le feu à l'air, comme Anaximène avait substitué l'air à l'eau, ce n'est pas qu'il change de méthode. Le feu est à ses yeux le fond même de la vie, et par conséquent le fond de toute existence. En lui et par lui respire tout ce qui vit, tout ce qui est. Il faut même ajouter : tout ce qui pense; car cette atmosphère universelle, essentiellement intelligente, en se communiquant communique la pensée (5). — Anaxagore s'élève évidemment de l'organisation humaine à la pensée humaine, et de celle-ci à la pensée divine. C'est

(1) Plut., *De plac.*, I, 3.

(2) Arist., *De anima.*, I, II, 23. — Simpl., *Phys.*, fol. 32, 33. — Plut., *De plac.*, IV, 5.

(3) *De part. animal.*, III.

(4) Simpl., *Phys.*, III, fol. 39.

(5) Diog. Laerce, IX. — Stob., *Eclog.*, II, p. 916; I, p. 500. — Orig., *Cont. Cels*, VI, p. 196. — Sext. Emp., *Adv. math.*, VII, 126.

parce qu'il constate au sein de l'organisation une intelligence particulière qui la meut et la dirige, qu'il conçoit dans le grand corps de l'univers une intelligence universelle, motrice à la fois et ordonnatrice. Il distingue les êtres organisés de ceux qui ne le sont pas, et fait de l'organisation la condition sans laquelle un être ne saurait participer à l'intelligence. Il étudie les sens, mais bien moins en eux-mêmes ou dans leurs objets que dans leurs conditions organiques, et arrive à la *théorie des contraires*, inventée par lui ou renouvelée d'Héraclite (1). Cette organisation, non moins essentielle à la pensée qu'à la vie, il la considère à l'état morbide, aussi bien qu'à l'état sain, puisque Aristote nous apprend qu'Anaxagore plaçait la cause des maladies aiguës dans la surabondance de la bile (2). — On le voit donc, la philosophie ionienne, cosmologique par son objet et son ambition, est biologique et physiologique par sa méthode, insciemment, mais certainement. Sa parenté avec la médecine est manifeste et saute aux yeux, même en cet éloignement, même en cette disette de documents.

Sur les côtes de la Grande-Grèce, dans les instituts de Pythagore, mêmes rapports intimes entre la philosophie et la médecine. Nous n'avons

(1) Arist., *Mét.*, I, III. — Simpl, *Phys.*, fol. 33, 35. — Stob., *Eclog.*, I, 790. — Théoph., *De sensu*, I, 27.—Voir, pour plus de détails, mon *Histoire des théories de l'entend. hum. dans l'antiquité*, p. 1-53.

(2) *De part. animal.*, IV, 2

plus affaire à des physiciens, mais à des mathématiciens, il est vrai; mais dans leur préoccupation des nombres et de l'harmonie, ces mathématiciens n'oublient pas la matière dont il s'agit d'expliquer l'ordre et les mouvements, et dans l'homme en particulier ils ne tiennent pas moins compte du corps que de l'âme. L'âme est un nombre, mais elle anime le corps, qui vit, d'ailleurs, par la vertu d'un principe différent, le feu, ou la chaleur qui en émane. Cette âme a ses facultés, savoir, l'intelligence et le courage; cette vie a ses fonctions, savoir, la nutrition et la procréation. Facultés et fonctions ont leurs sièges et leurs instruments dans des organes spéciaux, l'intelligence dans le cerveau, le courage dans le cœur, la nutrition dans le foie et la procréation dans l'organe générateur. C'est là qu'il faut les chercher, si l'on veut les trouver; là qu'il faut les étudier, si l'on veut les connaître. La sensation, cette partie inférieure, mais nécessaire, de l'intelligence, s'explique par la *théorie des semblables*, chacun des cinq sens correspondant à chacun des cinq éléments. Notez que les pythagoriciens cultivent en outre la médecine, soit pour elle-même, soit dans ses applications à la morale. La théorie médicale des jours critiques, des périodes ternaires et quaternaires est sans nul doute d'origine pythagoricienne. La diététique, qui tient tant de place dans l'ancienne médecine (1), pourrait

(1) Voir le traité *De l'ancienne médecine.*

ien venir aussi des pythagoriciens, que l'histoire ous montre si préoccupés de l'alimentation et si partisans de l'abstinence. Et n'est-ce pas à Crotone que l'on commença de comprendre l'importance des exercices gymnastiques et autres et de l'hygiène au point de vue des mœurs (1)?

Les écoles d'Elée et d'Abdère, greffées en quelque manière sur les précédentes, en continuent les traditions. Il suffit de citer Empédocle dans la première (2) et Démocrite dans la seconde. Empédocle est si peu étranger à la médecine qu'il est médecin aussi bien que philosophe (3). S'il a écrit un poëme, *De la Nature*, il a écrit un ouvrage, poëme ou non, sur la médecine, ἰατρικὸς λόγος, dit Diogène Laërce. Si peu et si mal que nous le connaissions aujourd'hui, on discerne facilement le médecin dans le philosophe, comme le philosophe dans le médecin. Sa théorie de la sensation est d'un naturaliste, d'un physiologiste, d'un médecin enfin. Comme les pythagoriciens, il professe la *théorie des semblables*, et il y ajoute celle des

(1) Bœckl., *Philol.*, 21. — Diog. Laerce. *Vie de Pythagore.*— rist., *Métaph.*, I, 5. — Voir aussi Renouard, *Hist. de la Méd.*, I, p. 124; Sprengel, *Hist. de la Méd.*, t. I, p. 136 et suiv.; uardia, *La méd. à travers les siècles*, p. 132 et suiv.; Chauvet, héories de l'entend. hum. dans l'antiquité*, p. 54-68.

(2) Voir, *Des théor. de l'entend. hum.*, p. 85 et suiv., quelles isons me font ranger Empédocle parmi les éléates.

(3) Il est même allé de la médecine à la philosophie, en rte qu'il conviendrait de voir en lui un médecin-philosophe n plutôt qu'un philosophe-médecin. Je ne sais pourquoi sage contraire a prévalu.

émanations et des *pores*, ceux-ci servant de chemin à celles-là. Il donne de chacun des sens des explications qui supposent une étude attentive de l'organisme (1). Sa théorie de l'intelligence proprement dite accuse le même esprit et les mêmes préoccupations. « L'intelligence humaine, dit-il, trouve son aliment dans les flots bouillonnants du sang ; c'est là que réside proprement la raison ; le sang qui environne le cœur, telle est la raison de l'homme (2) ». Le médecin paraît plus visiblement dans les théories de la respiration, de la nutrition et surtout de la génération ; ses idées sur cette dernière fonction vitale ayant survécu même à l'antiquité et laissé des préjugés qui durent encore (3). Enfin c'est un médecin et même un praticien qui rappelle à la vie une femme asphyxiée qu'on croyait morte (4), qui met fin à une épidémie causée par un vent malsain, en lui bouchant le passage entre deux montagnes (5), et qui bannit les fièvres en conduisant des

(1) Platon, *Menon*, édit. Charp., t. IV, p. 336. — Arist., *De sens. et sensil.*, III. — Plutarq., *De plac.*, I, 9. — Voir l'exposition détaillée de toute cette théorie de la sensibilité, *Des théories de l'entend. hum.*, p. 87-92.

(2) Empédocle. *De la Nat.*, vers 315.

(3) Plutarq., *De plac.*, V, XII ; — Galien, *De semine*, II ; — Arist., *De generat. animal.*, II, I.

(4) Diog. Laerc., VIII.

(5) Plutarq., *Adv. Colot.*— Diogène Laerce et Suidas, dans l'article qu'ils consacrent à Empédocle, racontent ce fait d'une manière absurde.

eaux vives et pures à travers un marais pestilentiel (1).

Sans être expressément médecin comme Empédocle, Démocrite n'est guère moins que lui versé dans la médecine. Sa doctrine en porte de frappantes marques. Il procède du corps à l'âme, qui lui ressemble par sa composition, et explique la continuité de la vie par la respiration, sur laquelle il a une ingénieuse théorie. Il adopte la *théorie des semblables* et rend compte de la sensation par les émanations de l'objet et les pores du sujet, sans qu'on puisse savoir si ces idées ont été empruntées par Démocrite à Empédocle, ou par Empédocle à Démocrite, ou inventées des deux côtés à la fois. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Démocrite paraît les avoir développées davantage et y a attaché son nom. On l'a accusé de folie : ne serait-ce pas que, philosophe-médecin, il s'est beaucoup occupé de cette lamentable maladie, qui n'est ni du corps ni de l'âme, mais de l'homme tout entier? Enfin on a pu sans invraisemblance lui prêter ces remarquables paroles : « Tous les hommes. ô Hippocrate, devraient être initiés aux secrets de la médecine. Quelle belle chose que cet art, et combien utile, et combien digne d'un savant homme ! La sagesse et la médecine, ce sont deux sœurs faites pour vivre dans une étroite intimité. La sagesse calme les passions de l'âme, la médecine

(1) Diog. Laerce, *ibid.* — Voir Sprengel, *Hist. de la Méd.*, I, 243; et Guardia, *La Méd. à travers les siècles*, p. 134.

guérit les maladies du corps (1). » Tout
que Démocrite cultivait la médecine po
même. Il disséquait des animaux, et Plin
qu'il avait consacré tout un livre à décrir
tomie du caméléon (2). Il avait étudié les
pales fonctions vitales, singulièrement la
tion, avait observé les épidémies, placé l
des maladies dans les irrégularités de la n
et les influences du dehors, leurs remèdes
régime. Et toutes ces recherches avaient
sujet de plusieurs ouvrages de médecine,
sont formellement attribués par Cœlius
lianus, savoir : *De la nature de l'homme*
la chair; — Des humeurs; — Des pestes,
maux pestilentiels; — Le pronostic; — De l
— Sur les fièvres; — Sur les maladies conv

Ainsi, durant tout cet âge, la philoso
dans un étroit et constant rapport avec la mé
Elle se livre à mille recherches médicales,
observations médicales, d'où elle tire ses
tions générales ou particulières des chos
comme elle embrasse tout dans ses ambiti
tèmes, elle donne toujours, ou presque t
à ses doctrines de l'homme en santé leu
laire naturel, une doctrine de l'homme n

Socrate, qui apporte cependant une r
nouvelle, des directions nouvelles, des

(1) Plutarque, *Symp*, VIII, v, 2. — *Lettre de Dé*
Hippoc., sect. VIII.

(2) L. XXVIII, ch. VIII.

tions nouvelles, ne modifie pas notablement ces habitudes de la philosophie. Après lui comme avant lui, l'organisation vivante, telle qu'elle apparaît dans l'homme ou l'animal, continue de servir de type à la conception de l'univers. Après lui comme avant lui, l'âme humaine est considérée, étudiée dans son union au corps, sans lequel elle serait comme si elle n'était pas, même lorsqu'on admet qu'elle en diffère essentiellement. Après lui comme avant lui, l'état morbide des organes n'est pas plus négligé que l'état normal, et la pathologie, la thérapeutique, pas plus oubliées que la morale et la politique. C'est toujours le même esprit de synthèse qui, amoureux d'unité et d'universalité, distingue tout sans rien séparer.

Cela saute aux yeux dans Platon. Ce chantre de l'idéal a une cosmologie qui est comme la biologie de l'univers; ce coryphée du spiritualisme, comme l'appelle Galien, a une physiologie, au sens moderne de ce mot; ce philosophe mystique, ou peu s'en faut, a un système médical.

La cosmologie de Platon se trouve dans le *Timée*. Là on voit d'abord que le monde a un corps et une âme, et qu'il est proprement un animal raisonnable. Puis le corps du monde est décrit, ses éléments, sa forme, ses propriétés, ses mouvements, qui se réduisent à un seul. Puis l'âme du monde est décrite, son origine, les essences qui la composent, ses facultés, dont les unes ne s'élèvent pas au-dessus de l'opinion, et les autres atteignent jusqu'à la science parfaite. Et c'est cette

âme dans ce corps, ou plutôt ce corps dans cette âme, qui est l'univers, le vivant univers (1).

Dans l'étude de l'homme, Platon n'oublie pas plus le corps qu'il n'oublie l'âme dans celle du monde. Le corps humain est partagé en trois compartiments pour loger les trois parties de l'âme humaine. Le rôle du cerveau, placé dans le crâne à côté de l'âme raisonnable; celui du cœur, placé dans le thorax à côté de l'âme virile; celui du foie et de la rate, placés dans le ventre à côté de l'âme bestiale; celui de la moelle, divisée en formes rondes et allongées, lesquelles sont comme les ancres où seraient enchaînées les âmes inférieures; celui des nerfs et de la chair; celui des veines, qui sont comme les canaux destinés à porter partout le liquide nourricier, tout cela est déterminé avec le soin qu'il mérite et les développements qu'il comporte. Les sens, à commencer par celui qui est répandu par tout le corps, c'est-à-dire le toucher, sont observés dans leurs organes, et les diverses impressions et sensations, ainsi que le plaisir et la douleur, expliqués par le rapport qui s'établit entre ces organes et les objets étrangers (2).

C'est là l'homme normal; mais il y a aussi l'homme malade, qui attire l'attention de Platon. Il connaît si bien les maladies, qu'il croit pouvoir les classer. Il en distingue de trois sortes. Une

(1) Platon, édit. Charp., t. VI, p. 181-193.
(2) Platon, édit. Charp., t. II, p. 204-213, 240-271.

première catégorie a pour cause l'excès et le défaut, le déplacement et enfin les altérations des quatre genres de substances qui entrent dans la constitution du corps : l'air, le feu, l'eau et la terre. Ces maladies, entre lesquelles sont les fièvres, sont de beaucoup les plus nombreuses. Une seconde classe de maladies, moins fréquentes, mais plus graves et douloureuses, a son origine dans les compositions secondaires, c'est-à-dire les substances animales, la chair, le sang, les os, la moelle, etc. Elles ont lieu lorsque ces substances, loin de se produire les unes les autres dans leur état naturel, se décomposent et retournent chacune à la substance d'où elle procède. La plus terrible de ces maladies est sans doute celle qui attaque la moelle. Enfin, une troisième classe comprend les maladies qui viennent de l'air respiré, de la pituite et de la bile. L'une d'elles est la maladie sacrée (1).

La cosmologie d'Aristote a un caractère plus abstrait que celle de Platon ; la métaphysique y joue un rôle prépondérant. Néanmoins, quoique ce point de vue soit moins développé, il n'est pas douteux que la conception de la vie, telle qu'on l'observe chez les êtres organisés, ne l'inspire d'un bout à l'autre. Le mouvement même, ce mouvement sans commencement ni fin qui agite l'univers, est comme une vie infuse dans tous les êtres de la nature (2). Si les plantes et les animaux

(1) Platon, édit. Charp., t. VI, p. 280-288.

(2) Οἷον ζωή τις οὖσα τοῖς φύσει συνεστῶσι πᾶσιν, Aristote, *Physiq.*, VIII, 1.

naissent et croissent, c'est en vertu d'une chaleur vivifiante partout répandue, et le monde entier est en quelque sorte rempli d'âme et de vie (1). Le monde est un être vivant et animé, et à cause de cela principe de vie et de mouvement (2). Et ce qui est vrai du tout l'est des parties : la terre, elle aussi, est vivante, est animée, et, pareille à l'animal et à la plante, elle est sujette à la jeunesse et à la vieillesse (3). Les parties sont les organes, le tout est le corps, et corps et organes vivent également, sont également animés, parce qu'ils participent également de la vie et de l'âme universelles.

Mais où paraît d'une manière frappante le médecin dans le philosophe, c'est lorsque Aristote étudie l'homme sans le séparer des animaux, c'est-à-dire en naturaliste, et l'âme sans la séparer du corps, c'est-à-dire en anatomiste et en physiologiste. C'est bien un naturaliste, c'est bien l'auteur de l'*Histoire des animaux* et de tant d'autres traités qui s'y rapportent (4) qui, distinguant dans l'âme trois âmes, savoir, l'âme nutritive, qui est celle de la plante, l'âme sensitive et motrice, qui est celle de l'animal, et l'âme intellectuelle, qui est celle de l'homme, les observe tour à tour avec

(1) Arist., *De generat. animal.*, III, 1.
(2) Idem, *De cœlo*, II, 2, 5.
(3) Idem, *De gen. animal.*, IV, 10.
(4) *Des parties des animaux ; — Du mouvement des animaux ; — De la marche des animaux ; — De la génération des animaux ; — De la génération et de la destruction.*

le même soin, et les observe là où elles doivent être observées, savoir : la première chez tous les êtres vivants, à commencer par les plantes ; la seconde chez tous les animaux, à commencer par les moins parfaits ; et la dernière chez l'homme seulement, puisqu'on ne la trouve que là. C'est bien un anatomiste et un physiologiste, c'est bien celui que l'on a pu regarder comme le créateur de l'anatomie et de la physiologie comparées qui, considérant que les trois âmes là où elles coexistent n'en font qu'une, leur assigne dans le cœur un siège unique ; discute et détermine le rôle du cerveau dans ses rapports à cette âme triple et indivisible, comme aussi celui des autres organes dont l'ensemble est le corps vivant ; explique enfin les différentes opérations vitales, les plus élevées comme les plus humbles, par la nature et le jeu des instruments que la nature leur a préparés, aussi bien que par les qualités de leurs objets respectifs. Pour ne parler ni de la nutrition, ni de la génération, sa conséquence, qui sont des fonctions plutôt que des facultés, et qui appartiennent exclusivement à l'anatomie et à la physiologie. la sensibilité, qui comprend l'imagination et la mémoire. la locomotion et enfin l'intelligence même sont observées, analysées et expliquées dans leur rapport au corps, fait pour elles, organisé pour elles. C'est en décrivant l'organe particulier de chaque sens particulier, et l'organe commun du sens commun, et en montrant leur appropriation aux objets sentis, qu'Aristote rend

compte de la sensation (1). C'est en notant et exposant, à côté du rôle de l'appétit et du souffle, celui du cœur, de l'épine dorsale, des nerfs et des os, des articulations, qu'il rend compte de la locomotion (2). Et s'il n'attribue pas d'organe particulier à l'intelligence, s'il en fait une faculté *hors ligne*, je ne veux pas dire *divine* (3), il la met cependant dans la dépendance du sensorium commun, ou du cœur, en la mettant dans la dépendance de l'imagination, qui s'exerce là et par là (4). Voilà comment procède Aristote, et je demande si un médecin, traitant les mêmes questions, pourrait procéder plus médicalement?

Enfin, il n'est pas douteux qu'Aristote n'eût une théorie proprement médicale, une doctrine des maladies. On est allé jusqu'à dire qu'il avait exercé la médecine à Athènes (5), ce qui est peu vraisemblable; on lui a attribué des ouvrages de médecine, ce qui n'est pas certain. Mais ce qui l'est, c'est qu'il appartenait à la famille des Asclépiades, c'est qu'il était fils de médecin, c'est qu'il était fort versé dans la médecine, ses livres en font foi. On peut donc affirmer qu'il avait, comme tous les philosophes avant lui, et à plus forte

(1) *De anim.*, II, 5-12; III, 1, 2.
(2) *Ibid.*, III, 9-11. — *De motu animal.* tout entier.
(3) Voir *Des théories de l'ent. hum.*, 359-370.
(4) *De anim.*, III, 8.
(5) *Franc. Patricii discutionum peripateticarum*, t. IV, Bas. 1581, fol. p. 3.

raison, un système médical, soit qu'il l'eût ou ne l'eût pas couché par écrit.

Épicure, pas plus que Démocrite, son maître, ne paraît avoir conçu l'univers à la ressemblance des êtres organisés, sous la forme d'un immense animal. C'est le point de vue physique qui domine ici. Le monde n'est qu'un assemblage de corps, formés par la rencontre et les combinaisons des atomes éternellement mobiles dans le vide éternel. Ce qui fait les êtres vivants, c'est au sein de corps autrement agencés des atomes d'une nature plus subtile; ce qui fait les êtres pensants, c'est au sein des mêmes corps des atomes encore plus déliés. Si ces conceptions ne sont pas précisément celles d'un médecin, elles sont moins encore celles d'un philosophe qui ne serait que philosophe.

Le médecin se montre davantage, sans effacer le physicien, dans ce qu'on pourrait appeler la psychologie d'Épicure. Le principe vivant est distingué du principe pensant et répandu dans tout l'organisme, par cette raison que l'organisme vit dans toutes ses parties. Le principe pensant est renfermé dans la poitrine exclusivement, par cette raison que c'est là seulement que se font sentir le plaisir et la douleur, toutes les impressions en général. Et ces deux principes, qui sont l'âme sous ses deux formes, raisonnable et irraisonnable, étant composés de quatre éléments, le premier du souffle, de la chaleur et de l'air, et l'autre d'un quatrième élément sans nom, rendent compte des différents

tempéraments, par la prédominance de t de ces éléments sur les trois autres (1). a ses fonctions, qu'on explique physio ment. La pensée comprend, outre la sens l'imagination, l'anticipation; mais celle- que le souvenir d'une sensation ou d'un sentation souvent répétée, donc une simp ralisation. Quant à l'imagination et à la se elles ont une double cause, l'une au de sont les images et autres particules (2); l' nous-mêmes, ce sont les organes et les po ils sont percés. Telle est même l'import ces pores et de ces organes, qu'il faut c yeux voient, et non : l'âme voit par les y oreilles entendent, et non : l'âme entend oreilles, etc. (3). On n'est pas plus physi ni, quant à ce dernier point, plus aveuglé

Epicure s'est-il préoccupé de l'homme Il est difficile de ne pas le croire, quand c qu'il a été malade toute sa vie, à ce poi de ses disciples a pu écrire un traité *De gueur d'Epicure* (4). Ajoutez qu'il lui arr tester la maladie, pour prouver soit la lité (5), soit la mortalité de l'âme (6). S vous enfin que Diogène Laërce lui attribu

(1) Lucrèce, *De nat. rerum*, l. III, p. 232-325.

(2) Voir *Des théor. de l'entend. hum.*, p. 387-401.

(3) Lucr., *De nat. rerum*, III, 325-370.

(4) Métrodore, περὶ τῆς Ἐπικούρου ἀῤῥωστίας.

(5) Lucr., *Ibid.*, 460-474.

(6) Id., *Ibid.*, 509-519.

vement un traité *Des maladies*, περὶ νοσημάτων. Et ne peut-on pas supposer que Lucrèce s'est inspiré de ce traité à la fin du livre VI du *De natura rerum*, où il détermine l'origine des maladies, il serait plus exact de dire des épidémies, et décrit la terrible peste d'Athènes ? Il est certain que les explications du poëte latin sont absolument conformes à la physique épicurienne, puisqu'il rapporte les causes des maladies aux particules répandues dans l'air, les unes vivifiantes, les autres délétères, soit que ces dernières nous arrivent à travers les espaces, comme des nuages chargés de venin, soit qu'elles s'exhalent du sein de la terre, comme d'impures vapeurs (1).

Avec les stoïciens, nous retrouvons dans toute sa netteté et sa précision la conception biologique de l'univers. L'univers est un être organisé, animé, puissant, raisonnable. Tout ce qui est dans les parties est en lui, parce qu'il vient de lui ; et voilà pourquoi on ne peut lui refuser ni la vie, ni l'âme, ni l'intelligence (2). C'est un animal parfait, comme dans le système platonicien, avec cette différence que cet animal parfait est Dieu même. Et cet animal divin est si bien un animal, qu'il est le générateur des choses, la semence de laquelle tout s'engendre, suivant une loi rationnelle, λόγος σπερματικός (3). Un médecin matérialiste pourrait-il

(1) V. 1089, jusqu'à la fin.
(2) Diog. Laerce, *Vie de Zénon* ; — Cic., *De nat. Deor.*, II, 6-8.
(3) Diog. Laerce, *Ibid.* — Stobée, *Eclog.*, I, p. 372.

s'exprimer autrement et d'une manière plus précise et plus forte ?

Lorsque, au lieu d'expliquer le monde en général, les stoïciens considèrent l'homme spécialement, le rôle de la médecine dans leurs spéculations est sinon plus réel, au moins plus évident. Au-dessous de l'âme, ils distinguent la *nature*, φύσις, qui se trouve aussi dans les animaux; au-dessous de la nature, *l'habitude*, ἕξις, qui se trouve aussi dans les plantes, et ils étudient les facultés *naturelles* et *habituelles*, c'est-à-dire les fonctions, aussi bien que les facultés intellectuelles ou psychiques (1). L'âme est la force, mais cette force est le *souffle* qui se répand du centre, c'est-à-dire du cœur, où il s'appelle la raison, aux extrémités, où il s'appelle les sens, la parole, la génération. La théorie de la raison même, ou plutôt du siège de la raison, nous montre les stoïciens familiers avec la médecine et les controverses des médecins (2). Zénon, Chrysippe, Diogène de Babylone, démontrent à l'envi que la raison réside au cœur, par ce motif qu'elle se confond avec le discours ou la voix, et que celle-ci part de la poitrine et traverse le pharynx avant de

(1) Sextus Emp., *Adv. math.*, IX, 81.

(2) Diogène Laerce (*Vie de Zénon*) nous dit en propres termes, parlant de la physique des stoïciens, que la partie qui traite des causes en double, et que la première comprend *les recherches des médecins et les questions qu'ils traitent sur la partie directrice de l'âme, sur les choses qui s'y passent, sur les germes et autres sujets semblables.*

venir éclater sur les lèvres. Ils discutent l'opinion des médecins contemporains, qui, mettant le point de départ des nerfs dans la tête, y mettent aussi l'âme et la raison. Après avoir essayé de prouver que, les nerfs ayant leur origine dans le cerveau, il ne s'ensuivrait pas que la partie directrice y a son siège, ils soutiennent avec Aristote que le système nerveux tout entier a ses racines au cœur (1). Voilà, ce semble, beaucoup de médecine dans une doctrine qu'on eût pu croire exclusivement philosophique.

Il est difficile de supposer que les stoïciens, si fort mêlés à la médecine, et dans un temps où celle-ci faisait de notables progrès, n'aient pas eu leur doctrine médicale proprement dite, conformément à la tradition antique. Mais là-dessus les renseignements font complètement défaut. Si quelqu'un d'entre eux avait écrit, comme Épicure, son traité *Des maladies*, il n'y en a pas trace dans les catalogues de Diogène Laerce : il est vrai que ce médiocre auteur annonce la liste des ouvrages de Zénon sans la donner, et que sa liste des ouvrages de Chrysippe s'arrête dans nos éditions précisément aux livres de physique.

Il n'y aurait pas lieu de nous occuper des écoles *toutes* critiques de Pyrrhon et d'Arcésilas, si le scepticisme pyrrhonien ne comptait au nombre de ses représentants Sextus Empiricus. Il en est de

(1) Galien, *Des dogm. d'Hipp. et de Platon*, l. II, p. 256 et suiv.

interne de soi-même, ou les mêmes sensations externes et diverses que les animaux particuliers qui s'agitent dans son sein; si ses sensations ont lieu par des organes; si ses organes sont semblables aux nôtres (1), etc., etc. Dans tout cela, on reconnaît sans doute le disciple de Platon, mais de Platon observant et raisonnant à la façon d'un naturaliste et d'un médecin.

Dans la sphère de la nature humaine, Plotin se montre encore animé du même esprit. Il n'oublie pas de constater, au-dessous de l'âme proprement dite, c'est-à-dire de l'homme, l'animal, qui est un composé du corps et de l'âme, et le corps, c'est-à-dire le corps vivant, on pourrait dire la plante (2). Et c'est seulement après avoir étudié le corps vivant et l'animal dans l'homme, qu'il arrive à l'homme même et s'y arrête avec complaisance. Dans le corps vivant, il distingue deux facultés, celle de végéter, de croître et de se nourrir, celle d'engendrer. Sans se livrer à des recherches très-personnelles et très-approfondies sur ces fonctions, il les étudie cependant comme elles veulent l'être, au point de vue physiologique (3). Dans l'animal, il distingue la faculté de pâtir, ou la passion, la faculté de se mouvoir, ou la locomotion, et la faculté de sentir proprement dite, c'est-à-dire la connaissance des corps par les cinq sens; et sur chacun de ces points le médecin paraît clairement

(1) *Enn.*, 26.
(2) *Ibid.*, I, I, 1-12.
(3) *Ibid.*, IV, l. III, 19, 23; VI, 28. – I, I, 8. — V, IX, 6.

dans le philosophe. La passion comprend 1° le plaisir et la douleur : Plotin les explique par les modifications du corps, tantôt altéré et tantôt perfectionné dans sa constitution ; 2° les appétits : Plotin les explique par les nécessités ou les besoins de la vie, et les loge dans le foie, le propre organe de la vie végétative ; 3° la colère : Plotin l'explique par un certain état du sang, et conséquemment de la bile, et la place dans le cœur où le sang, venu du foie, s'élabore et se perfectionne (1). La locomotion n'attire guère l'attention de notre philosophe ; mais en la refusant à l'âme, qui donne seulement l'ordre du mouvement (2), et en chargeant l'animal de l'exécution, il montre assez qu'il la considère comme une opération physiologique. N'est-ce pas un anatomiste, ou un disciple des anatomistes alexandrins, qui, plaçant dans le cerveau l'origine des nerfs, et dans les nerfs la puissance de mouvoir, fait résider celle-ci dans le cerveau (3) ? La théorie de la sensibilité rapportée, comme la locomotion, au cerveau et aux nerfs (4) ; expliquée, non par les milieux, comme dans la doctrine péripatéticienne, mais par les impressions sympathiques de l'animal universel dont nous faisons partie (5),

(1) *Enn.*, I, I, 1, 5, 7. — IV, VI, 18, 19, 20 21, 28.
(2) *Ibid.*, I, I, 3, 4.
(3) *Ibid.*, IV, III, 23.
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, IV, V, 1-8.—Voir *Des théories de l'entend. humain*, p. 491-498.

nous atteste encore les préoccupations physiologiques et médicales de Plotin. Et lorsque, s'élevant de degré en degré, il arrive à l'âme pure et à ses facultés supérieures, si le métaphysicien les déclare indépendantes des organes, c'est le médecin qui ajoute du moins ce correctif que, liées à la sensibilité, elles sont liées indirectement, mais réellement, au système nerveux encéphalique (1).

Plotin, ou quelqu'un des siens, a-t-il eu une doctrine médicale, une pathologie, une thérapeutique ? La question, d'ailleurs insoluble, paraîtra moins étrange après tout ce qui précède, après surtout que nous aurons remarqué que Plotin cherche quelquefois ses arguments dans l'état de maladie, ou même dans certaines observations sur le cadavre, où toute vie ne s'éteint pas immédiatement à l'instant de la mort, comme le prouve la croissance posthume des ongles, des poils, etc. (2).

Voilà le spectacle que nous présente la philosophie grecque. Du commencement à la fin, elle ne cesse de s'allier à la médecine, soit pour concevoir l'univers, soit pour étudier dans la nature humaine les fonctions aussi bien que les facultés, soit pour lui emprunter des faits à l'appui de telle ou telle théorie particulière, soit enfin pour se donner à elle-même un système sur les maladies et les moyens de les guérir.

(1) *Enn.*, IV, III, 23.
(2) *Ibid.*, IV, IV, 21, 29.

CHAPELAIN

HUET, MÉNAGE

ET L'ACADÉMIE DE CAEN

Par M. Henri MOULIN

Ancien magistrat à la Cour d'appel de Paris, membre correspondant

Chapelain, Huet et Ménage....., ces noms, célèbres au XVIIe siècle, évoquent aujourd'hui, au XIXe, parmi les érudits, le souvenir d'une trinité d'amis et de lettrés. Nommer l'un, c'est presque involontairement avoir nommé les deux autres.

Chapelain, le roi des poëtes de son temps....., à la condition de ne laisser s'échapper aucun de ses vers, et de garder sous triple serrure son héroïque *Pucelle*; — Huet, le docte évêque, le grand érudit; — Ménage, qui ne le cédait à personne, pas même à Huet, en érudition, poëte latin, et, au besoin, grec, italien et français, étaient liés d'amitié, de visites et de correspondance.

Chapelain, qui tenait un des premiers rangs dans la littérature de son époque, était intimement connu de Huet et de Ménage, comme de la plupart des hommes de lettres du temps, et ils se rencon-

traient fréquemment à l'hôtel de Rambouillet, dans le cabinet de Conrart et dans le salon de Mlle de Scudéry.

Huet, au retour de son voyage en Hollande et en Suède, pendant lequel il avait été présenté à la reine Christine, était venu, avant de regagner sa ville natale, se reposer à Paris, et ce fut pendant ce séjour qu'il eut occasion de rencontrer pour la première fois Ménage. L'intimité fut bientôt établie entre ces deux hommes, si bien faits pour s'apprécier, et qui avaient entre eux tant de rapports et de traits de ressemblance.

Les années, en effet, l'amour et les habitudes du travail, la similitude de multiples occupations, les rapprochaient. Érudits, poëtes en français, en grec et en latin, salués du titre de Varrons de leur siècle, accueillis par les mêmes sociétés et soutenus par les mêmes amis, devenus célèbres de bonne heure et par les mêmes travaux, compétiteurs pour l'éducation du Dauphin, ils concentrèrent l'un et l'autre leurs efforts sur un seul grand ouvrage, qui fut la préoccupation de leur vie, Diogène-Laërce pour Ménage, Origène pour Huet. Tous deux avaient pris leurs degrés en droit, avant de devenir hommes d'église; tous deux étaient de l'Académie de Caen, dès la fondation, et ils se seraient retrouvés à l'Académie française, sans la malencontreuse *Requête des Dictionnaires* (1).

(1) A la mort de Cordemoy, en 1684, Ménage sollicita sa

L'un et l'autre étaient d'humeur querelleuse (1); quelque peu pédants et rudes vis-à-vis des hommes, galants envers les dames, pour lesquelles ils soupirèrent en prose et en vers; souffrant des mêmes infirmités, ils arrivèrent à l'extrême vieillesse, moururent en chrétiens, léguèrent leurs bibliothèques aux Jésuites, et laissèrent après eux,

succession académique, et il l'eût probablement obtenue s'il n'avait pas fait *La Requête des Dictionnaires.*

En vain, Habert de Montmor soutint sa candidature, en disant que le nommer, ce serait le forcer à une amende honorable envers la Compagnie, comme on force l'homme qui a déshonoré une fille à l'épouser.

Bergeret, appuyé par le P. La Chaise et par les Colbert, lui fut préféré, bien qu'il eût moins de titres que lui. — « Quel mérite avait M. Bergeret pour occuper cette place? » s'est demandé Segrais. *Mémoires-Anecdotes.*

L'Académie se montra, en 1684, moins tolérante et moins juste envers Ménage qu'elle ne l'a été en 1880 vis-à-vis de M. Maxime du Camp, qu'elle a élu, « en oubliant certains méfaits de jeunesse, » et en forçant le récipiendaire par cet oubli généreux « à un acte de contrition et de désaveu. »

« Vous resterez, M., lui disait spirituellement le directeur, M. Caro, un exemple mémorable de l'imprudence qu'il y a, quand on est jeune, à dire du mal de l'Académie. On se prépare un repentir ou du moins un regret; car il est bien rare qu'on meure dans l'impénitence finale. »

(1) Huet se prit de querelle avec Bochart, à l'occasion d'Origène; avec Boileau, à l'occasion de Longin; avec Segrais, à l'occasion de Virgile.

Il eut à soutenir pour les abbayes d'Aulnay et de Fontenay de nombreux procès, dans lesquels il apporta, c'est lui-même qui l'écrit, « une âpreté toute nationale. »

Quant à Ménage, il batailla avec Gilles Boileau, Bussy-Rabutin, le P. Bouhours, les abbés Cotin et d'Aubignac.

malgré le nombre de leurs ouvrages i
beaucoup de manuscrits et une volumii
respondance. Enfin, des amis prirent
recueillir leurs bons mots et des anec
leurs personnes, et nous avons le *Huet*
Menagiana.

Huet et Ménage, encore jeunes, éta
liés d'une amitié que les années foi
quand ils étaient dans la même ville, i
taient presque chaque jour; séparés, ils s'
fréquemment, se communiquaient leui
sitions, se consultant mutuellement, ne s'
ni les conseils, ni les critiques, et sollic
de l'Académie de Caen, à laquelle ils appa

Ils savaient que dans cette savante C
ils trouveraient des appréciateurs au
emunctæ naris, des juges au jugement s
les Bochart, les Segrais, les De Brieux,
et les Rouxel. N'était-ce pas à elle qu
duchesse de Longueville, lasse du bru
faisait autour de deux sonnets, avait
mission, en prononçant en dernier re
mettre un terme à la querelle des Jobel
Uranistes?

A la fin de 1659, ou au commencemen
Huet, alors à Caen, avait chargé Ménag
veiller l'impression à Paris de deux pièc
de sa composition. C'étaient une *Ode* et ui
mais lesquelles parmi toutes celles qui c
son Recueil? La désignation eût été peut-
difficile à faire, si nous n'avions eu, p



renseigner, une lettre de Chapelain à Huet, du 2 mars 1660, et une autre de Huet à Ménage, du 4 février précédent (1) :

« M. Huet, à Caen.

« Tost ou tard que me viennent vos lettres (écrivait Chapelain à Huet), elles me sont toujours extrêmement chères. Cette dernière, à laquelle je respons, l'a esté encore plus qu'aucune, parce qu'elle estoit accompagnée de deux riches présens

« J'avois desja veu l'*Ode* entre les mains de M. Du Périer, et nous l'avions admirée ensemble, strophe après strophe, nous resjouissant que vous continuassiés à vous faire honneur de vostre vertu, et à accroistre le domaine des belles-lettres par vos ouvrages.

« Je ne sçay quelle justice on vous fait là dessus au lieu de vostre naissance, mais je sçay bien que Paris vous considère comme vous le mérités, et que vous avés à vous louer de son équité dans le jugement qu'elle fait de ce qui sort de vostre plume. Cette ode est du stile sublime, et n'y laisse rien à désirer. C'est dommage que notre Cour ne soit aussi fine dans la bonne latinité que celle d'Auguste. Vous y tiendriés la place d'Horace non seulement pour le génie lyrique, mais encore pour l'épistolaire. Tout de bon il ne se peut rien de plus pur, de plus sensé, de plus juste

(1) La lecture de ces deux lettres nous montre qu'une épître, que nous n'avons pas, avait été antérieurement adressée à Huet par Chapelain, à l'occasion de ses deux pièces latines.

Je l'ai vainement cherchée à la Bibliothèque nationale, dans la correspondance manuscrite de Chapelain Elle se trouvait certainement dans le volume perdu de cette correspondance qui comprenait les lettres écrites de 1641 à 1659.

que cette lettre à M. Ménage, sur le défaut commun à tous les hommes de se faire censeur d'office des habitudes et des occupations d'autruy.

« C'est ainsi que la philosophie devient agréable et que l'on peut profiter au public en le délectant. Cette épistre a le caractère *quem moratum indigitant*, et le seul propre aux compositions de cette nature, et l'apologue par lequel vous le finissés ne pouvoit estre ni mieux imaginé, ni mieux exprimé, ni mieux placé pour l'effet que vous en prétendiez. Tout ce qui précède va excellemment à la mesme fin. Vous y avés pris occasion d'y nommer vos vertueux amis de la plus adroitte manière du monde. Enfin vous estes un grand artisan, et en nous donnant cet essay vous vous estes engagé à n'en demeurer pas là et à poursuyvre cette carrière.

« Si nous avions un volume de ces sermons marqués à vostre coin, je ne feindrois point à les mettre immédiatement après ceux du poëte de Venuse et devant ceux du chancelier de L'Hospital, qui jusqu'ici se sont maintenus en possession du second lieu. Je vous exhorte sérieusement à marcher dans cette belle route, et je vous répons du succès.

« Au reste, je vous suis très-obligé de l'ouvrage que vous m'avés envoyé pour la distribution du petit nombre d'exemplaires de ces ouvrages qu'on m'a apporté de vostre part, et que j'ai receu comme une marque de vostre confiance et de vostre amitié. Je m'en acquitteray soigneusement à l'égard de M. Monmor et de M. Huygens. Pour M. Conrart j'attendray une seconde jussion, et me contenteray, en attendant, de l'assurer de vostre souvenir et de vostre bienveillance. N'ayant aucune connoissance de la langue latine, j'ai douté s'il seroit à propos de luy présenter ces pièces là, et j'ay esté bien aise de suspendre l'exécution du mandement. Cela n'y gastera rien.

« J'escris à M. de Brieux, et mets sa lettre sous votre enveloppe. Faittes moy la grâce de la luy faire rendre prontement et d'assurer MM. Bochart, Halley, Savary, en un mot tous nos amis de la vertueuse Académie, de mes respects et de la passion que j'ay pour leur gloire et pour leur service. Pour vous, croyez bien que personne sans exception n'est plus que moy, Monsieur, etc.

« J. CHAPELAIN.

« De Paris, ce 2 mars 1660. »

Chapelain était en correspondance avec plusieurs membres de l'Académie de Caen, non-seulement avec Huet, mais avec MM. de Brieux, Savary, Prémont, Halley, de Grentemesnil, de Caillères, gouverneur de Cherbourg, et d'autres encore. Il était bien rare que dans ses lettres il n'y eût pas quelques lignes à la louange de Huet, et toujours des protestations d'attachement, de zèle et de dévouement à l'adresse de l'Académie en corps.

Ainsi, la mort de M. de Prémont lui dictait pour Huet cette lettre du 22 septembre 1659 :

. . . . « La mort de M. de Prémont m'a fort touché. Je reconnus son mérite et mon obligation à l'honorer dès lors qu'il fut chargé par vostre illustre Compagnie de me montrer sa gratitude pour *la Pucelle*, dont je luy avois fait un mauvais présent. Vous voyés par là que sa perte nous est commune, et que je n'ay guères moins de sujet de me plaindre que vous.

« Dieu veuille conserver le reste de nos amis auxquels vous me ferés grâce de témoisgner la continuation de mon zèle pour leur gloire. »

Le 14 janvier 1660, il écrivait à M. Savary :

« M. Halley m'a envoyé dernièrement les plus beaux vers latins du monde, de la part de M. son cousin, pour le Puy et les Palinods. Faittes-moy la grâce de l'en bien remercier de la mienne et de l'assurer toujours de mon estime et de mon service.

« Je vous supplie de la mesme chose pour tous nos autres excellens amis de vostre sçavante Académie, dont la vertu et la doctrine me sont tousjours présentes, et que je tiens à grand malheur de ne pouvoir vénérer que de loin.

« Pour vous, vous sçavez trop à quoy vous m'avés obligé par vostre amitié partiale, et par conséquent combien je suis, M., vostre etc. »

Le 24 du même mois, à M. de Brieux :

« M. Du Périer m'a fait grande feste d'une Ode de M. Huet pour la Paix. Je vous prie aussy de l'en féliciter de ma part. C'est un bel esprit et que j'estime extrêmement. »

Et le 2 mars suivant, encore à M. de Brieux :

« Confirmés bien tousjours, je vous supplie, à ces MM. nos amis de l'Académie, et mes maistres, la haute estime que je conserve pour eux, et leur demandés en mon nom la continuation de leur bienveillance, dont je fais mon principal ornement.

« J'ai receu deux pièces de M. Huet, au lieu d'une que vous m'aviez annoncée. C'est certainement une personne d'un très-grand mérite et bien digne de votre sçavante Société. »

Chapelain parle ensuite de la paix qui vient l'être conclue et à laquelle M. le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, a puissamment contribué, et termine ainsi sa lettre :

« *Post tenebras lucem.* Je loüe Dieu de m'avoir prolongé la vie jusqu'à ces dernières merveilles, dont je n'espérois pas d'estre jamais le spectateur.

« Je ne doute point que tout Caen et toute la Normandie n'en soit comme moy, qui demeure avec ma passion ordinaire, Monsieur, vostre etc. (1). »

Nous savons donc, grâce à cette correspondance et surtout à la lettre du 2 mars, que les deux pièces confiées par Huet aux soins de Ménage et d'un imprimeur de Paris étaient l'ode à Du Périer, *ad Carolum Pererium, poëtam laureatum*, et l'épître à Gilles Ménage lui-même, *ad Ægidium Menagium*, dans laquelle le poëte fait l'éloge de ses amis de l'Académie de Caen,

« . . . . Noti, fidique sodales, »

de Bochard, de Savary, de Prémont, de Mambrun,

(1) Toutes ces lettres de Chapelain sont encore inédites, mais elles ne tarderont probablement pas à être imprimées dans sa *Correspondance*, éditée par M. Tamizey de La Roque, dont le premier volume in-4° a déjà paru.
C'est dans le volume manuscrit de Chapelain, de 1659 à 1663, qui est à la Bibliothèque nationale, qu'on trouve ces lettres à MM. de Brieux, Halley, de Grentemesnil, Huet, de Segrais et autres membres de l'Académie de Caen.
L'une d'elles, d'avril 1662, porte pour adresse : « *à M. Huet, gentilhomme normand.* »

du docte de Brieux, de Halley, ce rival d'Ovide et de Virgile, ce savant, l'orgueil de sa ville,

« Æmulus ille Ovidi laudum, magnique Maronis,
« Et quo regali Cadomum doctore superbit. »

Huet venait de recevoir les exemplaires imprimés de son ode et de son épître, dont il avait adressé une copie manuscrite à Chapelain, auquel il avait fait remettre en outre, avec mission de les distribuer, quelques-uns des premiers exemplaires sortis de la presse. Par sa lettre du 4 février, il remercie Ménage et de l'envoi et des soins qu'il a donnés à l'impression :

« A Caen, le 4 fév. 1660.

« J'ai receu, lui dit-il, les 150 exemplaires de mon ode, et je vous en rends un million de très-humbles grâces, et de tout le soin que vous avez eu la bonté de prendre pour l'impression de cette pièce. M. Chapelain, à qui j'avois fait donner des copies de l'ode et de l'épistre, m'en escrit d'une manière qui me fait croire que l'épistre lui a moins déplu que l'ode. Je crois que c'est aussi vostre sentiment, et je vous assure que je n'en suis point content, car j'ay travaillé en faisant l'une, et j'ay fait l'autre en jouant, et assurément plus de choses sont nécessaires pour bien faire une ode que pour bien faire une épistre. »

Après avoir parlé de lui et de ses vers, Huet parle de ceux de son ami :

« Les vers que vous m'avez envoyés m'ont charmé, et

particulièrement la première épigramme, où vous vangez si ingénieusement l'injure faite à Mlle de Scudéry. Si j'osois je lui offrirois ma plume pour soustenir ses intérests et pour vous servir de second, et je respandrois très-volontiers pour un si juste et si digne sujet jusqu'à la dernière goutte de mon encre et de mon sang.

« Il n'y a en vérité rien de plus beau que vostre épigramme et ç'a esté le sentiment de toute notre Académie.

« L'Épigramme à M. Pellisson est fort agréable. Il y a quelque chose dans le tour de celle *Ad Sangenesium*, qui ne me semble pas assez naturel, ni assez dégagé.

« J'ai demandé à M. Bochart son observation touchant la surdité des serpents, mais ses occupations l'ont empesché de la mettre au net. Je vous envoyerai au premier jour ce qu'il aura marqué sur les dernières feuilles de vostre Laërce.

« Confirmez-moy cependant l'honneur de vostre amitié et de celle de Mme de La Fayette, et croyez bien que vous n'aurez point de plus fidèle serviteur que moy.

« J'ai donné ordre qu'on vous rende ce qu'il vous a cousté pour l'impression: mais quand cela vous aura esté rendu, je ne croiray pas pourtant estre quitte envers vous.

« P.-D. HUET.

« A M. l'abbé Ménage, au logis de M. l'abbé Parfait, au cloistre Nostre-Dame, à Paris (1). »

(1) Cette lettre intéressante, qui fait partie de ma collection d'autographes, a passé par les mains de M. Sainte-Beuve, qui en a donné les quelques lignes relatives à Mlle de Scudéry, dans son Étude sur Huet; mais elle n'a pas encore, que je sache, été publiée en entier.

J'ai encore sous les yeux deux longues lettres de Huet à son neveu. « M. de Charsigné, procureur général au bureau

Quelle est cette épigramme, si belle au sentiment du futur évêque d'Avranches et de toute l'Académie de Caen ; quelle est cette injure faite à Mlle de Scudéry, dont Ménage s'est constitué « l'ingénieux vengeur ? »

Le livre consacré aux épigrammes, dans ses *Poëmata*, n'en contient que trois à l'adresse de Mlle de Scudéry (1). L'une, de quatre vers, est une inscription pour son portrait ; l'autre, de huit, une réclamation de la paternité de ses ouvrages, que beaucoup attribuaient à Georges, son frère ; la troisième, plus importante, de vingt-huit vers, une protestation contre l'omission par Colbert du nom de Madeleine sur la liste des savants et des lettrés que le Roi veut pensionner, et en même temps l'excuse de cette omission.

L'appellation de Sapho, dans la première, — Sapho ou la dixième muse, c'était ainsi que l'appelaient ses amis ; — l'attribution de ses livres à son frère, dans la seconde, ne sauraient constituer une injure pour Mlle de Scudéry. Reste la troisième

des finances de Caen, » des 25 janvier et 29 août 1706, pleines de détails d'intérêt, et qui prouvent chez Mgr d'Avranches l'esprit d'ordre et d'économie, la finesse normande, la connaissance du droit et des termes de pratique.

(1) Le volume dont je me sers est l'in-18, elzévier, de 1663. C'est l'exemplaire de Huet, avec ses armes sur les plats et son *ex libris* à l'intérieur, et apparemment celui offert par Ménage à son ami.

Sur le titre qui manque, enlevé probablement par quelque amateur d'autographes, se trouvait sans nul doute l'*ex dono* de l'auteur.

épigramme, et nous n'hésitons pas à penser que c'est bien celle visée par la lettre de Huet. Il nous faut avouer cependant que le rapprochement des dates de cette lettre, 1660, et du mémoire de Chapelain sur lequel furent distribuées les libéralités du Roi, 1662, nous cause quelque embarras. Ces dates, ou au moins l'une d'elles, seraient-elles par hasard erronées? Ménage, l'ami de Chapelain, aurait-il connu son rapport longtemps avant sa publication? Nous ne savons, mais toujours est-il que, dans les *Poëmata* de Ménage, son épigramme *Scuderia in largitionibus regiis prætérita*, est la seule à laquelle paraisse pouvoir s'appliquer la lettre de Huet.

L'auteur de cette épigramme, après avoir rappelé la mission confiée par le Roi à Colbert, le contrôleur général, le gardien du Trésor,

« . . . . Cui regia credita gaza est »;

La recherche par le ministre, pour les pensionner, des hommes illustres de la France et de l'étranger;

L'omission sur la liste de la seule Madeleine de Scudéry, « dont le nom, la réputation, la gloire et les vers sont connus de tous » (1);

L'étonnement de la Cour et de la Ville devant un tel oubli, et les récriminations qu'il soulève contre Colbert, termine par cette apostrophe « ingénieusement vengeresse »: Cessez, audacieux, d'accuser

(1) « Scuderidos quis enim nomen, famamque, decusque.
« Quis nescit teneræ carmina Scuderidos? »

un ministre fidèle, et vous, jaloux, inclinez-vous devant son génie, taisez-vous devant sa vertu! Louis l'avait chargé de récompenser les poëtes, non les muses; or, Scudéry n'est-elle pas l'une des filles d'Aonie?

« Desinite, audaces, fidum culpare ministrum;
« Et, tu, virtuti, livor inique, tace.
« Vatibus, haud musis, Ludovicus munera mitti,
« Mandarat; atque una est SCUDERIS Aonida. »

De l'épigramme Ménage passe à l'épître.

Il en compose deux, l'une pour Charles DATI, le savant professeur Florentin, l'autre pour le cardinal DE MAZARIN, revenant de son exil à Paris.

Selon son habitude, il les adresse à Huet, pour avoir son avis et celui de l'Académie. Huet les lit à l'une des plus prochaines réunions de la Compagnie, puis lui transmet les observations individuelles et collectives auxquelles elles ont donné lieu.

L'épître à Dati, la première examinée, commence par ce vers :

« O mihi, dilectos inter memorande sodales
« Carole. »

Et Huet écrit à son ami :

« A Caen, le 8 juillet 1660.

« Je ne vous ay pas dit que je condamne l'*O* ou le vocatif au commencement d'un poëme, mais seulement qu'ils me déplaisent. Nous avons icy un poëte, et vous le connoissez, qui n'en a jamais commencé autrement, et

c'est luy principalement qui m'a donné cette aversion, outre qu'en effet ces commencemens sont moins beaux et moins ingénieux que les autres.

« J'ay lu à l'Académie vos deux élégies.

« Quelques-uns, un peu trop scrupuleux, trouvèrent à redire que vous eussiez commencé la première par un vers tiré d'Ovide, presque mot à mot Je respondis qu'il y avoit apparence que vous ne prétendiez pas le dissimuler, et que c'estoit un vers emprunté et non pas dérobé. »

Au reproche de ses confrères de l'Académie de Caen Ménage pouvait être d'autant plus sensible, qu'il rappelait à sa mémoire plus d'un plagiat, plus d'un emprunt, non pas seulement à Ovide, mais à Virgile et à Horace, et l'apostrophe de Trissotin à Vadius :

« Va, va, restituer tous tes honteux larcins
« Que réclament sur toi les Grecs et les Romains (1)! »

Huet continue sa lettre en signalant à l'auteur ce qui lui plaît et ce qui ne lui plaît pas.

« Carole. Tyrrheno nec semel ore potens. »

Cette expression lui paraît, comme à l'Académie, hardie et nouvelle ; peut-être faudrait-il la justifier par quelque exemple.

La désinence en *es* de quatre vers consécutifs, *progenies*, — *amores*, — *eques*, — *sodes*, blesse la délicatesse de son oreille.

Il fait la même remarque sur deux autres vers.

(1) Chacun sait que, sous les noms de Trissotin et de Vadius, Molière avait mis en scène l'abbé Cotin et Ménage.

dans lesquels on trouve trop rapprochés *felices*, *sodales*, *memores* et *dies*.

Enfin, il blâme la répétition à seize vers de distance, dans une pièce qui en compte de soixante à soixante-dix, de :

« . . . . . Phœbi Malæbeccus amores,

et de :

« . . . . . Vatum Leopoldus amores. »

Mais voici le texte de cette partie de sa lettre :

« . . . . . *Tyrrheno nec semel ore potens.*

« Cette expression fut trouvée hardie et nouvelle, mais peut-être en avez-vous quelque exemple.

« *Magnis major avis*, etc. Ce vers et les trois suivants se terminent par *es*.

« . . . . . *Phœbi Malæbeccus amores.*

« Vous avez desjà dit :

« . . . . . *vatum Leopoldus amores.*

« *Vivite felices*, — *sodales*, — *memores*, — *dies*, tout cela dans trois vers et dans les mêmes cadences »

Abordant la critique de l'épître à Mazarin, Huet est encore plus sévère pour elle que pour la précédente. Il blâme tantôt la pensée, tantôt l'expression, et appelle à son aide le bon sens et même la raillerie.

Ménage, s'adressant au Cardinal, le traite de vénérable, *venerande,*

« Et procul, ut numen, te, venerande, colo. »

Or, cette épithète ici lui semble déplacée.

Quand le poëte dit plus loin : avant que ma mémoire puisse t'oublier, ô Jules, la Saône roulera ses flots rapides vers le Rhône, et le Rhône conduira lentement les siens à la mer ;

« In Rhodanum violentus Arar sua flumina volvet,
« Et Rhodanus lentas in mare ducet aquas,
« Cum me ingrata tuî capient oblivia... »

Huet trouve cette pensée commune, et déjà une fois employée par l'auteur dans une épigramme à Pellisson.

Qu'il y a loin, en effet, de cette image vulgaire à celle si noble de Virgile, pour exprimer le même sentiment !

« Ante, pererratis amborum finibus, exul
« Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim,
« Quam nostro illius labatur pectore vultus. »

Le bon sens de Huet ne saurait s'accommoder des vœux de la Seine et du Tage en faveur du Cardinal :

« Sequana quem votis, quem vocat ipse Tagus. »

Que la Seine désire et rappelle l'exilé, soit ; mais pourquoi le Tage plutôt que le Tibre ou l'Éridan ?

Le jugement du critique ne s'accommode pas davantage du motif que Ménage donne à sa gratitude et à son éloge de Mazarin. Quoi ! c'est parce que la générosité de son Éminence a assuré une pension à Mlle de Scudéry, qu'il ne l'oubliera pas !!

« Non meminisse tui possim ? qui larga benignus
« Annua das nostræ munera SCUDERIÆ. »

La louange est mince et le motif peu acceptable. Si encore la pension fût allée trouver directement Ménage ; si c'était lui que le ministre eût récompensé !

Le poëte voudrait bien présenter ses hommages au Cardinal, qu'il voit sortir entouré d'une foule de courtisans,

« ..... Densa Procerum comitante caterva; »

mais, comment le suivre ? sa poitrine haletante, ses pieds endoloris, ses flancs essoufflés ne le lui permettent pas.

« Quid facerem? sequerer? mihi nunc et pectus anhelum
« Infirmique pedes, invalidumque latus. »

La marche de Monseigneur, remarque plaisamment Huet, est donc bien rapide ! — N'est-ce pas le faire marcher trop vite, surtout pressé comme il l'est, par cette foule de grands qui lui font escorte ?

Revenant à la vérité, Ménage avoue que, s'il ne se mêle pas au cortège, l'empêchement ne vient ni de sa poitrine, ni de son flanc, ni de ses pieds, mais d'un sentiment de dignité qui interdit à un homme bien né de se donner ainsi en spectacle.

« Haud decet ingenuos talis opella viros. »

Oubliez-vous, écrit Huet, que ce que vous ne voulez pas faire par un sentiment de dignité, vous venez de le faire faire avec empressement par les grands du royaume ?

Ma muse, ô Jules, ajoute Ménage, n'a pas rougi de célébrer tes louanges, lorsque le peuple et la Cour te condamnaient.

« Nostra nec erubuit, cum te populusque, patresque
« Damnarent, laudes dicere musa tuas. »

Arrêtez, s'écrie Huet, arrêtez ! prenez garde de réveiller des souvenirs importuns.

Arrêtez encore quand vous parlez des ennemis du Cardinal, auxquels la flatterie applaudirait, comme au Cardinal lui-même, le jour où la puissance passerait de ses mains dans les leurs.

« Vilis adulator, qui te comitatur euntem,
« Per medias currum qui sequiturque vias,
« Si tibi quæ nunc est, foret hostibus alta potestas,
« Hostibus ex æquo plauderet ille tuis. »

Que parlez-vous des ennemis du Cardinal ! il ne saurait en avoir, surtout en ce moment. Avez-vous donc oublié que vous venez de dire que toute la France en joie bat des mains à son rappel, et que c'est à juste titre, car le divin Jules est le sauveur de l'État et le père de la Patrie ?

« Rerum certa salus, Patriæ pater, optime Juli,
« Gratatur reduci Gallia læta tibi. »

De toutes ces observations qui prouvent le goût de Huet, sa sévérité en matière littéraire, le soin avec lequel il lisait et relisait les pièces de son ami, Ménage n'a que peu profité ; car, sauf deux mots *dies* et *felix*, qu'il a effacés, il a maintenu sa version

originale. Il est vrai que s'il lui eût fallu tenir compte de toutes les remarques, parfois quelque peu minutieuses de son censeur, il eût été obligé, sinon de refaire son épître en entier, au moins d'en modifier notablement les principales parties (1).

A côté du commentaire que nous en avons donné pour l'intelligence complète du texte, plaçons maintenant la lettre même de Huet.

« L'élégie, qui est pour M. le Cardinal, me semble moins belle en toute manière que cette autre (celle à Dati).

« *Te, venerande, colo...* Ce *venerande* en cet endroit ne me plaist point.

« *In Rhodanum*, etc. Cette pensée est trop commune, et vous vous en estes desjà servi dans une épigramme à M. Pellisson.

« . . . . . *quem vocat ipse Tagus.*

« Cela n'est fondé sur rien.

« . . . . . *qui larga benignus.*

« Après ce que vous avez dit de M. le Cardinal et ce que vous en pourriez dire, c'est une louange fort légère que celle-là. Il faudrait que ce fust à vous-mesme qu'il donnast la pension.

(1) Ménage a adressé plusieurs de ses pièces à Chapelain. Dans l'une, il dit :

« Est tibi Castaliæ, Capellanus, gloria turbæ,
« Curaque . . . . »

Dans une autre :

« Favori des neuf Sœurs, ornement de la France,
« Belle âme en qui le Ciel a logé la prudence,
« Illustre Chapelain . . . . »

« *Immitis felix*. Ce *felix* me semble hors de sa place.

« ..... *mihi nunc et pectus anhelum*.

« Vous faites aller trop viste Son Éminence.

« *Haud decet ingenuos*, etc.

« Après avoir dit :

« ..... *densâ Procerum comitante catervâ*,
« ..... *quùm te populusque, patresque*,
« *Damnarent*, etc.

« Cave ne odiosa sit isthæc commemoratio !

« *Hostibus ex æquo plauderet ille tuis*. Après avoir dit : « *Gratatur reduci Gallia læta tibi* », et l'avoir attesté, « *Patriæ pater optime*.... »

« J'avais desjà veu l'épigramme. »

Le reste de la lettre a trait aux manuscrits d'Origène que Huet cherche pour ses *Commentaires*, auxquels il travaillait et qu'il publia huit ans plus tard. Un souvenir est consacré à Mme de La Fayette et à Mlle de Scudéry, et un mot à M. Moisant de Brieux.

« Je vous remercie, continue Huet, du soin que vous avez eu de mes lettres.

« Par les paroles de M. Bigot, il semble qu'il veuille dire qu'il ne se trouve point à Rome d'autres manuscrits d'Origène que ceux que j'ay ; cependant j'ay une liste des manuscrits de cet auteur qui sont en ce lieu-là, et qu'un de mes amis y fist faire à ma prière, il y a environ deux ans. Il me marque dans cette liste que le livre Περὶ ἀρχῶν grec est au Vatican, et une explication grecque sur les Évangiles à la Bibliothèque d'Al..., et qu'il s'y trouve, outre cela, beaucoup d'autres pièces du même auteur.

« De plus, je ne vous céleray point que l'on me manda lundy dernier de Paris que M. Bigot s'est adjoint depuis peu à un savant traducteur, qui est sans doute de votre connoissance; qu'il a rencontré plusieurs pièces d'Origène. Celuy qui me le mande me marque qu'il a veu la lettre.

« Regardez comment tout cela s'accorde et me distes ce que l'on doit penser, je vous en fais juge. Mais je vous ay desjà dit que si M. Bigot avoit eu la volonté de m'obliger, j'en aurois esté fort reconnoissant, et que, s'il ne le fait point, je ne laisseray pas de donner ce que j'ay entre les mains. Ma petite dissertation avance peu à peu; sitost qu'elle sera faite, je vous la communiqueray pour en avoir vostre avis. Cependant, si vous avez quelque chose sur cet argument, je vous supplie de m'en faire part.

« Quelques-uns m'ont dit qu'ils croient que cette matière a desjà esté traittée, je ne le crois pas; mais, si cela estoit, vous me feriez plaisir de m'en donner avis.

« J'aurois grande envie de voir *Gulielmus Lindanus, ep' Rurem., de optimo genere interpretandæ scripturæ*, mais on ne le trouve point icy.

« On m'a mandé que T. Faber a fait imprimer depuis peu quelque chose sur Anacréon; je m'estonne que vous vous soyez laissé prévenir.

« Adieu, M., conservez-moy vostre amitié, je vous en conjure. M. de Brieux vous baise les mains. Assurez, s'il vous plaist, Mme de La Fayette et Mlle de Scudéry de mon obéissance.

« On m'a envoyé une ode françoise sur la Paix, qui commence par ces paroles : *Muses, quelle est nostre joye!* N'en connoissez-vous point l'auteur?

P.-D. Huet (1).

(1) Cette lettre est aujourd'hui à l'étranger. Elle a passé dans une vente d'autographes faite par M. Ét. Charavay, le 23 mai 1881.

s avons reproduit ces deux lettres de notre
e compatriote avec d'autant plus d'empres-
it, que nous les croyons inédites, et que nous
lons depuis plus longtemps la publication de
respondance complète de Huet avec Ménage.
a trente ans que l'auteur des *Causeries du*
écrivait : « Rien n'est plus propre à faire con-
Huet, et par les côtés agréables, que sa cor-
ndance avec Ménage, qui est en bonnes mains
sera, j'espère, publiée un jour. » Ces lignes
t de 1850, et ce jour n'est pas encore venu.
vies de Huet et de Ménage sont trop con-
pour que nous espérions d'y trouver quelque
nouveau ; leurs bons mots, les traits piquants
ir conversation, les anecdotes sur leurs per-
s, déjà recueillis en volumes, sont trop nom-
pour que nous nous attardions à faire un
Qu'il nous soit seulement permis, en finis-
de rappeler leurs relations, leurs amitiés et
ncipales œuvres qui ont recommandé leurs
à notre souvenir (1).

ous ne pourrions que renvoyer nos lecteurs aux
hies Michaud et Didot ; — à l'*Histoire de la vie et des*
s de D. Huet, évêque d'Avranches, par J[h]. d'Avenel,
853 ; — au *Bréviaire* de P.-D. Huet, par M. Julien
, 1860 ; — aux *Églogues* de Huet, mises du latin en
par lui-même, publiées par M. Baudement, *Mémoires*
adémie, 1855 ; — à MM. Rathery et Boutron, *M[lle] de*
; ; — à trois *Études sur D. Huet :* l'une, de M. de
, 1855 ; l'autre de M. l'abbé Flottes, 1857 ; à l'étude
. Lavalley sur *Les Poésies françaises de Daniel Huet.*
'alin, imp.

... avons reproduit ces ...
... compatriote avec d'a...
... que nous les croyons ...
...ns depuis plus longtemps ...
...spondance complète ...
... trente ans que l'aut...
...ivait : « Rien n'est p...
...et, et par les côtés ...
...ce avec Ménage, qui ...
..., j'espère, publié...
...1850, et ce jour ...
... de Huet et de M...
...ne nous espérions ...
...au ; leurs bons m...
...ersation, les an...
... recueillis en volum...
...ue nous nous ...
...ous soit seulement ...
...ler leurs relation...
... œuvres qui ont ...
...ouvenir (1).

(1) ...rrions que renvoyer nos lecteurs ...
...d et Didot ; — à l'Histoire ...
..., évêque d'Avranches ...
...Bréviaire de P.-D. Huet ...
...x Églogues de Huet ...
...e, publiées par M. ...
... — à MM. ...
... Études sur ...
...e de M. ...
... de

Huet, « vrai sage, aimant le monde et le plaisir; se livrant tour à tour à la retraite et à la société; se désolant de ne pas avoir assez de piété, et finissant par être un bon évêque; alliant le sentiment des devoirs et des convenances » (*Sainte-Beuve)*, passa sa vie tantôt en Normandie, tantôt à Paris; à Paris, avec les grands hommes de l'époque, et fréquentant la Cour en qualité de précepteur du Dauphin; à Caen, au milieu de ses livres, dans la société des membres fondateurs de l'Académie; à Avranches, dans celle de ses grands vicaires et de ses chanoines; dans son Tempé d'Aunay et dans son abbaye de Fontenay, avec quelques amis et quelques visiteurs; à Paris, lors de sa retraite, dans la maison professe des Jésuites, où il avait transporté sa belle bibliothèque.

Ménage, abbé, avocat et avocat du Roy; attaché au fameux coadjuteur, avec lequel il se brouilla; commensal de l'hôtel de Rambouillet; lettré et savant en plusieurs langues; poëte et érudit, dont Huet, quand il le perdit, « regrettait la convenance des mœurs, l'aménité du caractère, les agréments de la conversation, l'urbanité de la controverse; » Ménage, sauf un voyage en Suède et en Italie, ne quitta guère Paris, et habitait au cloître Notre-Dame une maison qui s'ouvrait une fois par semaine aux hommes de lettres du temps. Il avait ses mercredis, comme l'abbé Dangeau ses mardis, et Mlle de Scudéry ses samedis.

Huet et Ménage avaient à peu près les mêmes amis et les mêmes correspondants. C'étaient Sau-

maise, Grotius, Bochart, Naudé, les frères Dupuy, les PP. Sirmond et Petau, les jésuites Rapin, Guyet et Commire, Chapelain, Conrart, de Vaugelas, Pellisson, D'Ablancourt, Sarrazin, le duc de Montausier, le marquis de Coislin, le comte de Séran, etc., etc.

Pour les deux amis la société féminine, sauf Mme de La Fayette, Mlle de Scudéry, la marquise de Rambouillet et sa fille, était différente.

Mgr d'Avranches, bien longtemps avant d'être entré dans les ordres, était dans les meilleurs termes avec la belle et spirituelle abbesse de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, Marie-Éléonore de Rohan-Montbazon, qui, tour à tour peintre et modèle, fit avec la plume le portrait du futur prélat, alors âgé de 28 ans, et posa ensuite devant lui pour le sien.

La mode était alors aux portraits littéraires. Celui de la jeune abbesse se terminait par ce trait, au moins singulier, quand on songe qu'il s'applique à une abbesse et qu'il émane d'un futur évêque : « N'ayant jamais vu votre gorge, je n'en puis parler; mais, si votre sévérité et votre modestie voulaient me permettre de dire le jugement que j'en fais sur les apparences, je jurerais qu'il n'y a rien de plus accompli (1). »

1. MM. Rathery et Boutron. *Mlle de Scudéry, sa vie et sa correspondance*, 1873; in-8°.

Nous avons : *Poésies d'Anne de Rohan-Soubise* et *Lettres d'Éléonore de Rohan-Montbazon*, *abbesse de Caen et de Malnoue*, 1862; in-8°.

Huet était encore très-bien venu chez Mlle de Montpensier, chez les marquises de Rambouillet, de Montespan et de Castries.

L'abbé d'Aunay, comme tous les abbés du XVIIe et du XVIIIe siècle, chantait la beauté en vers français et latins. Il célébrait les yeux brillants, *fulgentes oculos,* de la nièce de Mme de Montespan, et il adressait à la tante ces petits vers :

« Quand je vous conte mes douleurs,
Vous ne daignez pas y répondre :
Ce sont de nouvelles froideurs,
Et vous me laissez me morfondre. »

Ou bien :

« Je me mettrai derrière vous,
Et, si j'osais, je vous le jure,
Sauf l'honneur de la prélature,
Je me mettrais à vos genoux. »

A Mme de Saint-Laurent, comme à la marquise de Montespan, sa muse payait son tribut poétique :

« La beauté de Saint-Laurens
Les autres beautés surpasse;
L'éclat de son teint efface
Toutes les fleurs du printems.
Pour cette jeune merveille
J'ai mille amoureux transports,
Le matin, quand je m'éveille,
Et le soir, quand je m'endors. »

Mille amoureux transports, matin et soir !....

n'est-ce pas là une exagération de poëte? Moins heureux que l'abbé, Fontenelle en éprouvait beaucoup moins, et ne les éprouvait que le matin.

Aux eaux de Forges, Huet était admis à la toilette de Mlle de Montpensier, et lui faisait la lecture pendant que ses femmes la coiffaient.

L'abbé Ménage, — car il eut aussi de l'abbé le titre et l'habit, — ne le cédait à son ami ni en érudition, ni en galanterie.

Tallemant des Réaux raconte les bonnes fortunes dont il se targuait. « Il fut galant, ajoute-t-il, jusqu'à cinquante ans, âge auquel il prit congé des belles qu'il avait courtisées, comme un homme décidé à renoncer à la galanterie. »

Boileau lui a consacré deux vers :

« Si je pense parler d'un galant de notre âge,
« Ma plume, pour rimer, rencontrera Ménage. »

Il courtisait Mme de Cressy de Longueval, et surtout Mme de Sévigné. « Je suis votre confesseur, lui dit-il un jour qu'elle lui faisait quelques confidences, et j'ai été votre martyr; — Et moi, votre vierge, lui répondit en souriant la spirituelle marquise. » Et, de fait, elle l'avait toujours traité comme un soupirant sans danger, comme un homme sans conséquence.

Galants à leurs heures, Huet et Ménage n'en étaient pas moins des lettrés sérieux, de rudes ouvriers de l'intelligence.

Les ouvrages de Huet, en français, en grec, en

latin, sur presque toutes les matières, sont en assez grand nombre, et l'on pourrait quelque peu s'en étonner de la part d'un auteur qui disait « que tout ce qui avait été écrit depuis que le monde est monde tiendrait dans quelques in-folio, si chaque chose n'avait été dite qu'une fois. »

Les livres qui ont le plus fait pour sa réputation sont :

Ses *Poésies latines;*
Ses *Commentaires d'Origène;*
Ses *Origines de Caen;*
Son *Histoire du commerce et de la navigation des anciens;*
Ses *Mémoires;*
Les belles éditions des classiques latins *Ad usum*, exécutés pour l'éducation du Dauphin.

Ménage ne le cède guères à Huet pour le nombre et l'importance des ouvrages, en français, en grec, en latin, et même en italien, car il était membre de l'Académie de la Crusca. Les plus importants sont :

Miscellanea;
Poemata;
Poésies composées et publiées en l'honneur du cardinal Mazarin;
Observations et corrections sur Diogène-Laërce;
Juris civilis amœnitates;
Observations sur la langue française, etc.

Voilà les œuvres, voilà les travaux qui ont conquis à Huet et à Ménage les titres de savants, d'érudits et de lettrés, et attaché à leurs noms la célébrité. Sans prétendre au génie, ils sont arrivés au talent : ce sont deux fils dont la Normandie et l'Anjou peuvent également et à bon droit se faire honneur.

GÉNIE

PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE

DES

JURISCONSULTES ROMAINS

Par M. J. CAUVET

Membre titulaire

La résurrection de l'étude du droit romain dans le monde moderne, vers le commencement du XIIe siècle, devança de beaucoup la restauration du culte des lettres latines. Aussi les érudits qui s'adonnèrent les premiers à l'interprétation des lois romaines se trouvèrent-ils amenés, comme fatalement, à négliger le côté philosophique et littéraire de ces lois pour envisager presque exclusivement leur explication juridique. Timides, ce semble, à l'excès, ces explorateurs de la première heure composèrent surtout des gloses marginales, naïfs essais de l'érudition moderne hésitante et comme éblouie à la vue des grands monuments

de la jurisprudence romaine, renaissant à la lumière après un long oubli.

Parmi ces monuments transmis à la postérité, grâce aux travaux législatifs de l'empereur Justinien, le plus capital, sans aucun doute, est le Digeste, composé de cinquante livres, divisés à leur tour en un grand nombre de titres, où toutes les matières composant le droit civil sont largement traitées. Les textes du Digeste sont empruntés aux écrits de trente-neuf jurisconsultes appartenant à la période appelée l'âge d'or, plus souvent encore l'époque classique, de la jurisprudence romaine. C'est assez dire que ces fragments, bien qu'ils perdent souvent beaucoup de leur valeur première, enlevés qu'ils sont au cadre qui les contenait, nous présentent cependant un reflet singulièrement précieux de la science juridique des auteurs dont ils sont émanés. Convenablement étudiés, ils nous initient également aux doctrines philosophiques dont ces auteurs se sont inspirés. Enfin, par leur diction élégante, leur précision sévère, ils méritent l'attention de tous ceux qui, par devoir ou par goût, s'adonnent à la culture des lettres latines.

C'est ce côté philosophique et littéraire des écrits des jurisconsultes romains que nous voudrions mettre en lumière. Le point de vue auquel nous allons nous placer, trop négligé de nos jours, avait singulièrement préoccupé les érudits du XVI[e] siècle, ceux-là mêmes que la direction de leurs travaux ne devait pas rapprocher, ce

semble, de l'étude du droit civil. Leibnitz, dans une époque plus récente, a signalé, lui aussi, le grand caractère, l'originalité puissante des monuments de la jurisprudence romaine parvenus jusqu'à nous. « Romani, s'écrie-t-il, in omni genere doctrinæ Græcis cedunt. Ab iis philosophiam, medicinam, studia mathematica mutuo sumpserunt ; de suo vix quicquam magni momenti adjecerunt. In una jurisprudentia regnant. » Continuant sur le même ton d'enthousiasme, il applique aux lois romaines ces beaux vers par lesquels Virgile célèbre la gloire de sa patrie parvenue à l'apogée de sa puissance :

« Excudent alii spirantia mollius æra ;
Credo etiam vivos ducent de marmore vultus,
Tu regere imperio populos, Romane, memento ;
Hæ tibi erunt artes. »

Les grands travaux des jurisconsultes du II[e] siècle de l'ère chrétienne et de l'empire romain furent singulièrement stimulés, nous le verrons, par la position sociale élevée que les mœurs et les coutumes nationales tendaient à conférer à leurs auteurs. Mais cette importance des jurisconsultes n'était pas une innovation dans l'époque où elle se produisit. Dès l'origine de la cité romaine, un respect très-grand s'attacha dans les esprits à la connaissance du droit civil et, par suite, à la personne de ses interprètes les plus autorisés.

§ 1.

SITUATION ÉLEVÉE DES JURISCONSULTES ROMAINS AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE.

La première apparition des jurisconsultes sur la scène de l'histoire romaine paraît se rattacher à la distinction fameuse des citoyens en deux ordres. Durant plusieurs siècles, on le sait, les patriciens étaient seuls reconnus capables d'occuper les magistratures et les sacerdoces; les plébéiens, appelés à servir l'État dans les armées, ne pouvaient concourir à son gouvernement que par un mode indirect, leurs votes dans les comices. Pour tempérer ce que cette distinction présentait d'injurieux pour les citoyens appartenant à l'ordre inférieur, la coutume nationale avait voulu que chacun des patriciens prît sous sa protection un certain nombre de plébéiens devenus ses clients. Ceux-ci sans doute étaient tenus à des devoirs de respect et de sujétion envers leurs patrons; mais, plus impérieusement encore, la loi ordonnait au patron de protéger ses clients dans les circonstances difficiles de la vie. Un manquement grave à cette obligation eût amené, pour le patricien infidèle, des conséquences terribles. La loi des XII Tables condamnait à la peine de mort, en le dévouant aux dieux infernaux, le patron coupable d'avoir tendu des pièges à l'un de ses clients : « Patronus, si clienti fraudem fecerit, sacer esto. »

Les clients, par suite de cette organisation sociale, s'adressaient naturellement à leur patron, à l'effet d'obtenir ses conseils et sa direction, s'ils se trouvaient en procès avec quelqu'un de leurs concitoyens. D'un autre côté, les membres de l'aristocratie romaine, loin de fuir ce rôle de consultants obligés, le recherchaient singulièrement, à cause de l'influence prépondérante qu'il ne pouvait manquer de leur attribuer chez un peuple processif, aux mœurs intéressées et sévères, tels qu'étaient les premiers romains.

L'importance qui venait naturellement s'attacher à cette intervention habituelle des patriciens dans les affaires de leurs clients ne pouvait manquer de s'augmenter encore, par cette circonstance que les lois civiles demeurèrent trois siècles sans recevoir de rédaction écrite. Après la fondation de la République et la création du tribunat, il fallut de longs efforts au peuple romain et à ses nouveaux magistrats pour obtenir, de la résistance obstinée du sénat, la promulgation de la loi des XII Tables.

Il semblait qu'après l'apparition de ces textes fameux, gravés sur des tables d'airain fixées dans le forum, on allait voir disparaître ce *jus in latenti* contre lequel les tribuns avaient réclamé avec tant de force. Il n'en fut rien pendant bien des années encore. Les patriciens imaginèrent, pour se rendre de nouveau indispensables, les *actions de la loi*, modes cérémoniels et techniques de procéder en justice dont eux seuls avaient le secret. Dès lors, comme précédemment, le plébéien

était dans la nécessité de consulter son patron, s'il lui survenait quelque affaire contentieuse. Sans cela, il eût incontestablement perdu sa cause, faute d'avoir accompli les rits consacrés et prononcé les paroles voulues pour obtenir justice devant les tribunaux de sa patrie.

Il est facile de comprendre comment la science du droit civil prit une physionomie singulière de dignité et de grandeur avec le caractère essentiellement patricien qui la distingua longtemps. Une autre circonstance, tirée des mœurs nationales, contribua également à augmenter son éclat : ce fut son intervention habituelle dans les cérémonies du culte divin. Les actes principaux de la vie des familles et les manifestations les plus importantes des droits de la propriété étaient toujours accompagnés, chez les anciens romains, des cérémonies superstitieuses de l'aruspicisme et aussi de certaines invocations scrupuleusement formulées à des divinités protectrices. Étrangers à ces mystères dont ils étaient soigneusement bannis, les plébéiens trouvaient là un nouveau motif impérieux de recourir aux lumières des patriciens initiés généralement, comme par droit de leur naissance, à toutes les pratiques du culte divin.

Le soin supérieur de procurer l'accomplissement de ces rites sacrés et de statuer sur les conséquences de leur irrégularité ou de leur omission était dévolu au collège des Pontifes, tribunal à la fois sacerdotal et judiciaire investi d'une dignité suprême. Jusqu'à la fin de la République, on

n'admit guère à siéger parmi les Pontifes que des citoyens illustres ayant occupé quelqu'une des grandes charges de l'État, et connus d'ailleurs par leur science du droit civil. Cicéron s'exprime ainsi dans le *Traité des lois*, invoquant l'autorité de l'un des plus grands jurisconsultes de son temps : « Sæpe ex Scævola patre audivi pontificem neminem bonum esse, nisi qui jus civile cognosceret. »

La vocation exclusive des patriciens à l'étude du droit civil, en vertu des circonstances que nous venons de rapporter, n'était pas destinée, il est vrai, à durer indéfiniment parmi les anciens romains. Cent ans environ après la promulgation de la loi des XII Tables, un scribe appelé Flavius avait révélé le mystère des actions de la loi, et rendu, par cela même, la connaissance des règles du droit abordable pour tous. Vers le même temps, la loi Licinia avait voulu que le consulat fût commun aux deux ordres, ordonnant même que l'un de ces magistrats suprêmes fût toujours choisi parmi les plébéiens. Enfin, dans la seconde moitié du Ve siècle de Rome, le tribunal des Pontifes, lui aussi, avait vu modifier profondément sa composition primitive. Par suite de la loi Ogulneia, un nombre égal de patriciens et de plébéiens devait à l'avenir posséder les dignités du pontificat.

Cependant, l'accession des plébéiens à toutes les charges importantes de l'État, et même à presque toutes les fonctions du culte divin, n'avait pas rendu ces dignités d'un abord facile pour les citoyens de condition vulgaire. Encore au temps

de Cicéron, malgré les progrès toujours croissants de la démocratie, nous voyons par les écrits du grand orateur combien il était difficile à un homme nouveau d'y parvenir, quelque fût le mérite dont il avait fait preuve. A côté des vieilles familles patriciennes venues en grand nombre de l'Étrurie, il s'était formé une noblesse nouvelle composée des descendants des plébéiens ayant obtenu les honneurs curules et possédant par suite le droit précieux d'images, remplaçant pour l'aristocratie romaine nos armoiries modernes.

Ces nobles plébéiens désireux, comme tous les annoblis, de s'assimiler autant que possible à leurs devanciers, avaient aussi leurs clients auxquels ils donnaient des consultations. La science du droit civil passa dès lors en partie dans leurs mains, avec les prérogatives réservées autrefois pour les seuls patriciens; mais elle conserva par cela même en leur personne la dignité aristocratique qui la distingua toujours. De là ces vers souvent cités dans lesquels Horace nous montre les nobles romains, fidèles à la coutume des aïeux, entourés, dès les premières lueurs du jour, d'une foule de clients qu'ils se font un devoir et un bonheur de diriger dans les difficultés de la vie.

« Romæ dulce diù fuit et solemne, reclusa
« Mane domo vigilare, clienti promere jura (1). »

(1) *Hor. Epist.* lib. I, ep. 1, vers 102.

§ 2.

QUELQUES JURISCONSULTES CÉLÈBRES DES DEUX DERNIERS SIÈCLES DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Pomponius, l'un des auteurs classiques du IIe siècle dont nous parlerons plus tard, nous a laissé, insérée dans le Digeste de Justinien, une précieuse nomenclature des jurisconsultes célèbres de l'époque primitive : « Juris scientiam plurimi et maximi viri professi sunt; sed qui eorum maximæ dignationis apud populum Romanum fuerunt, eorum in præsentia mentio habenda est, ut appareat a quibus et qualibus hæc jura orta et tradita sunt (1). »

En tête de ces vieux jurisconsultes, Pomponius place Tiberius Coruncanius, le premier, parmi les plébéiens arrivés aux honneurs curules, qui se distingua par une vaste érudition. Le premier aussi, il donna aux plaideurs des consultations écrites, tandis que ses prédécesseurs, pour ajouter aux études juridiques le prestige du mystère, s'étaient bornés à des avis verbaux.

Il serait superflu de rappeler avec détail les noms divers que Pomponius mentionne pour cette période éloignée. Citons seulement, parmi ces personnages, ceux dont l'histoire a plus spéciale-

(1) Fr. 2, *De orig. jur.* § 35. Dig., lib. I, tit. II.

ment consacré les travaux scientifiques et aussi les vertus civiques.

Rutilius Rufus, consul en l'an de Rome 648, avait composé un grand nombre d'ouvrages dont quelques fragments, après bien des siècles, se retrouvent encore dans le Digeste de Justinien. Ce jurisconsulte est spécialement vanté par les anciens auteurs pour la fermeté d'âme toute stoïque avec laquelle il supporta une condamnation injuste. Persécuté par les chevaliers, dont il avait, en Asie, réprimé les exactions dans la perception des revenus publics, il dédaigna, pour se défendre, les moyens d'une éloquence déclamatoire en usage de son temps. Condamné à l'exil, il vit les cités les plus importantes de la province d'Asie se disputer l'honneur de lui offrir un refuge. Il se fixa à Smyrne, ville dans laquelle il termina sa carrière, ayant refusé de revenir à Rome, lors des victoires de Sylla, pour ne pas enfreindre une loi de sa patrie, de quelque caractère d'injustice qu'elle lui parût marquée. Cicéron, très-jeune alors, l'avait rencontré dans cette ville, entouré d'un grand nombre de jeunes gens de grande famille, venus de Rome exprès pour écouter ses doctes entretiens sur la science du droit.

Ælius Tuberon, ami et contemporain de Rufus, bien qu'un peu plus jeune, a fourni également quelques passages aux compilations de Justinien. Comme Rufus, il professa pour les doctrines du stoïcisme qui faisaient à Rome leur première apparition, un enthousiasme extrême. Mais, outrant

encore ces doctrines, toutes empreintes alors de leur première rudesse, il communiqua à ses écrits et à ses discours une teinte de sévérité affectée qui les rendit peu sympathiques aux hommes de son époque (1).

Mucius Scævola, qui vivait dans le même temps, l'emporta sur Rufus et Tuberon, au double point de vue de la célébrité scientifique et de la haute situation politique. Scævola, en effet, après avoir parcouru les principales magistratures, avait été promu à la dignité de grand pontife, fonction à la fois sacerdotale et civile d'un ordre si relevé que les empereurs, à partir d'Auguste, devaient en faire un attribut inséparable de leur pouvoir.

Scævola avait composé un grand ouvrage en dix-huit livres, dans lequel il condensait en un seul tout les diverses parties du droit civil, constamment éparses, avant lui, dans des traités divers. Son nom est demeuré célèbre dans les écrits des commentateurs de toutes les époques, spécialement en ce qu'il fut l'inventeur de la *caution mucienne*. On appelait ainsi une promesse par laquelle certains légataires pouvaient échapper à la caducité qui, cessant ce remède, eût atteint infailliblement la libéralité testamentaire dont ils étaient l'objet.

De même que Rufus, Scævola avait gouverné, en qualité de proconsul, la province d'Asie. Dans

(1) Cicero, Brutus, *de Clar. or.*, cap. XXX et XXXI.

l'exercice de cette charge, il avait fait preuve d'une telle intégrité que sa mémoire avait été divinisée par ses anciens administrés. Les principales villes de la contrée avaient institué en son honneur des fêtes appelées *Muciennes* que l'on célébrait encore, Asconius nous l'apprend, un siècle après sa mort.

Cette mort fut tragique et digne de mémoire. Appartenant, comme presque tous les grands jurisconsultes, au parti de l'aristocratie, il fut proscrit par Marius. Vêtu de ses ornements pontificaux, il tenait embrassé l'autel de Vesta, lorsque, frappé par d'indignes sicaires, il éteignit dans son sang, selon l'expression de Lucain, ce foyer sacré qu'il était chargé d'entretenir (1).

Mais, de tous les jurisconsultes qui précédèrent l'époque d'Auguste, le plus célèbre, assurément, fut Servius Sulpicius. Associé, dans sa première jeunesse, aux études oratoires de Cicéron, il fut l'objet, de la part de ce dernier, d'une estime et d'une amitié qui ne se démentirent jamais, malgré les plaisanteries quelque peu blessantes du plaidoyer *pro Murœna*. Aussi, pour ceux qui ont fait des écrits du grand orateur leur occupation familière, le nom de Servius Sulpicius se présente tout d'abord à la pensée comme une sorte d'idéal de science juridique et d'équité sociale : « Non silebitur admirabilis quædam et pene divina ejus in legibus interpretandis, æquitate explicanda,

(1) Lucain, *Phars.*, cant. 2, vers. 25 et seq.

scientia. Neque enim ille magis juris consultus quam justitiæ fuit (1).

Sulpicius avait composé un grand nombre d'ouvrages plusieurs fois relatés dans le Digeste. A la vaste érudition, au sentiment passionné de l'équité il joignait, dans ses écrits, une dialectique merveilleuse : « Juris civilis magnum usum et apud Scævolam et apud multos fuisse existimo, artem in uno Servio. Quod nunquam effecisset ipsius juris scientia nisi eam præterea didicisset artem, quæ doceret rem universam tribuere in partes, latentem explicare definiendo, obscuram explanare interpretando; ambigua primum videre, deinde distinguere (2). » L'auteur de ces écrits avait puisé dans l'étude de la philosophie stoïque cette science d'un raisonnement rigoureux ; là aussi il avait pris un goût très-vif pour les étymologies et l'exacte propriété des mots, disposition d'esprit qu'il devait transmettre aux jurisconsultes romains qui le suivirent.

Plus heureux que Scævola, son rival de gloire, Sulpicius termina sa carrière sans avoir vu les proscriptions d'Octave et d'Antoine plus cruelles encore que celles de Marius et de Sylla. Un des derniers discours prononcés par Cicéron, qui, bientôt, en devait être victime, est l'éloge funèbre de Sulpicius, enlevé par la fatigue et la maladie, tandis qu'il accomplissait une mission lointaine

(1) Cic., *Philip.*, 9, § 10.
(2) Cic., Brutus, *De clar. or.*, cap. XLI.

que le sénat lui avait confiée dans le but de s'opposer aux fureurs d'Antoine.

§ 3.

TEMPÉRAMENTS APPORTÉS PAR LES JURISCONSULTES DE L'ÉCOLE PRIMITIVE A LA SÉVÉRITÉ DU DROIT CIVIL DES ROMAINS.

Les Romains dont le génie, au moins pendant bien des siècles, fut essentiellement aristocratique et conservateur, changeaient peu leur droit civil par des lois nouvelles contraires à celles précédemment établies. Et pourtant, durant le long espace de temps qui s'était écoulé entre la promulgation de la loi des XII Tables, fondement toujours respecté du droit civil de la cité, et l'établissement d'un mode nouveau de gouvernement, en vertu du principat d'Auguste, les règles constitutives de ce droit, au moins sur un grand nombre de points, n'avaient pu rester identiques. Tel était le résultat inévitable des changements opérés dans les mœurs nationales, en vertu des idées nouvelles sur la philosophie, sur les arts, sur la religion, venues principalement de la Grèce :

« Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
« Intulit agresti Latio (1). »

(1) Hor., *Ep.*, lib. II, ep. 1.

Les jurisconsultes, par suite d'une sorte de consentement populaire provenant sans doute du respect général dont ils étaient environnés, furent chargés du soin de modifier les aspérités du vieux droit des XII Tables. Sans s'écarter en apparence des bases que cette législation assignait comme fondement aux droits de la famille et de la propriété, ils trouvèrent le moyen d'en élargir les dispositions, et même de les éluder quand elles se trouvaient contraires au sentiment du juste et de l'utile.

Provenant de la coutume établie insensiblement et non de brusques changements législatifs, les innovations dont nous allons parler n'ont pas de date précise. Il est visible, toutefois, qu'on peut sans crainte d'erreur faire coïncider leur apparition avec la seconde moitié du V[e] siècle de Rome. C'est à cette époque, nous l'avons vu, que les jurisconsultes commencèrent à donner des consultations écrites. Ajoutons que, dans le même temps, l'admission des plébéiens aux magistratures et aux sacerdoces ne put manquer de fournir un puissant stimulant à l'esprit de changement et d'amélioration dans les lois civiles.

Les deux grands moyens qu'employèrent les jurisconsultes de la fin de la République pour opérer ces réformes, sans introduire d'innovations brusques, furent, en doctrine, les fictions légales : pour la pratique extérieure, les édits des préteurs.

Le premier de ces remèdes consistait à s'emparer d'un principe général formulé par les XII Tables,

en le détournant de son application primitive, souvent même en lui faisant produire des conséquences directement contraires à l'esprit qui l'avait dicté. Qu'on nous permette à cet égard un exemple tiré de l'un des attributs du pouvoir paternel proclamé de tout temps l'un des ressorts principaux de la grandeur romaine.

La loi des XII Tables, qui donnait au père de famille le droit de disposer souverainement, pendant son existence, de la vie et de la liberté de ses fils, voulait aussi qu'après sa mort il pût leur enlever la propriété des biens paternels. « Pater familias, uti legasset super pecunia tutela ve suæ rei, ita jus esto. » En présence d'un texte aussi formel, il semble que le père eût dû faire un testament parfaitement valable, lorsque, laissant de côté ses enfants, il instituait pour héritier un étranger.

Les jurisconsultes ne l'entendirent pas ainsi. Partant de l'idée que les fils, durant la vie de leur père, ne pouvaient rien avoir en propre par suite de l'énergie de la puissance paternelle, ils les considérèrent comme étant copropriétaires des biens du père. Ce dernier dès lors, s'il voulait les exclure de sa succession, devait les en bannir par une exhérédation nominale et formelle. Autrement, en pareille occurrence, le testament paternel était déclaré entièrement nul comme ayant encouru le *vice de prétérition*.

Le père, on le pensait, n'aurait pas, sans de bien graves motifs, le triste courage de prononcer

par l'exhérédation expresse, une sorte de malédiction paternelle. Mais enfin que décider s'il allait jusque-là ? L'esprit inventif des jurisconsultes va pourvoir à ce nouveau danger. La loi des XII Tables n'a permis de tester qu'à l'homme doué de la raison. Or, il faut être insensé pour oublier les devoirs sacrés de la paternité au point de déshonorer ses enfants de gaîté de cœur, en les laissant dans l'indigence. De là la *plainte de testament inofficieux*, remède nouveau donné au fils injustement exhérédé pour faire tomber le testament qui lui est contraire, sous le prétexte apparent de la folie dont son père était atteint.

Les édits des préteurs, comme le droit coutumier, puisèrent leur origine dans l'influence prépondérante des jurisconsultes. Leurs maximes nouvelles, leurs tendances constantes vers l'équité dans l'interprétation des lois civiles, préparèrent la voie à cette législation rivale de celle des XII Tables, qu'elle devait métamorphoser sur bien des points, encore qu'elle fût destinée simplement, en apparence, à l'interpréter et à l'élargir.

Dans l'ancienne Rome, de tout temps, les magistrats de nature diverse avaient l'habitude, en prenant possession de leur charge, de publier une ordonnance que l'on nommait édit, intimant des commandements à leurs subordonnés et déterminant les objets d'utilité générale dont ils entendaient avant tout se préoccuper (1).

(1) Bouchaud, *Les édits ou ordonnances des magistrats*

Lorsque les nouveaux dignitaires, appelés préteurs, eurent été établis, en l'an 387 de Rome, pour rendre la justice civile, ils se conformèrent à cette coutume nationale.

Un seul préteur fut d'abord institué. Bientôt on en nomma plusieurs. Mais le premier d'entre eux, *le préteur urbain*, resta toujours investi d'une dignité supérieure à celle des autres, par cela que la juridiction civile entre les citoyens continua exclusivement de lui être confiée. On admit sans difficulté que ce magistrat, en entrant en fonctions, pourrait, par son édit, indiquer les remèdes qu'il entendait apporter à la sévérité excessive des lois anciennes. Il arriva, en même temps, que chaque préteur, à côté des dispositions nouvelles qu'il jugeait convenable de promulguer, ne manquait pas de reproduire dans ce programme les clauses émanant de ses prédécesseurs qu'il croyait dignes de louanges. Il se forma par suite, à côté du vieux droit civil, et comme au-dessus de lui, une législation plus moderne, empreinte d'équité et de mansuétude sociale, délaissant la rudesse et la dureté des temps primitifs.

Au temps de Cicéron, le préambule du *Traité des lois* vient l'attester, l'étude du droit prétorien avait presque entièrement remplacé dans la pratique celle de la loi des XII Tables (1). Ce droit,

romains. — *Mémoires de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome XXXIX.

(1) Cic., *De leg.*, lib. I, cap. V; *Ibid.*, lib II, cap. XXIII.

déjà très-perfectionné par l'influence de la philosophie stoïque, va devenir l'instrument à l'aide duquel les jurisconsultes classiques vont construire les grands monuments de jurisprudence qu'il nous reste à décrire.

§ 4.

IMPORTANCE NOUVELLE ACQUISE PAR LES JURISCONSULTES, A PARTIR DU RÈGNE D'AUGUSTE.

Le rôle considérable que les hommes distingués adonnés à l'étude du droit civil, avaient rempli constamment jusque-là, se rattachait, nous l'avons vu, aux devoirs des patrons à l'égard de leurs clients, et, par suite, aux mœurs des anciens temps. L'établissement du principat, si contraire aux influences aristocratiques, eût dû, ce semble, diminuer l'importance des études juridiques. Il n'en fut rien toutefois; loin de là, ces études obtinrent, à partir de ce moment, une dignité toute nouvelle. Auguste, devenu maître absolu de l'État, jugea qu'il était d'une bonne politique de détourner les esprits du soin des affaires publiques, en appelant le plus possible l'attention sur les luttes pacifiques du barreau et des controverses juridiques.

Pour atteindre ce but et aussi pour assurer au régime nouveau l'appui des jurisconsultes, il imagina de concéder aux plus distingués de ceux-ci

le pouvoir spécial de donner des consultations officielles. On nomma ce privilège : *Jus publice respondendi ex auctoritate principis*. Dans un temps où l'idolâtrie du pouvoir impérial atteignait des proportions démesurées, cette association de l'autorité du prince aux doctrines scientifiques professées par les jurisconsultes ne pouvait manquer de grandir la science de l'interprétation des lois civiles.

Les interprètes ont longuement disserté sur la valeur exacte de ces consultations officielles, présentées par les rédacteurs des Institutes de Justinien comme l'une des sources incontestables du droit civil des Romains. Voici, à mon estime, quelle est, à cet égard, l'opinion la plus vraisemblable.

Le privilège accordé par Auguste et ses successeurs n'eut pas pour effet d'interdire la profession de jurisconsulte à ceux qui ne l'auraient pas obtenu. Il ne conféra pas même, au moins d'abord, force obligatoire aux consultations officielles. Cependant, l'on s'habitua peu à peu, dans les tribunaux de Rome et des provinces, à leur assigner une autorité prépondérante pour résoudre les questions difficiles. Un siècle plus tard, l'empereur Adrien, convertissant cette coutume en loi positive, voulut que les opinions des jurisconsultes approuvés par l'empereur obligeassent les magistrats quand elles se trouveraient unanimes (1).

(1) Gaii, *Com.*, I, § 7.

Il paraît certain, en outre, que, dans le même temps, cette autorité fut attachée non-seulement aux consultations délibérées pour le procès spécial qu'il s'agissait de juger, mais encore à celles plus anciennes insérées dans les écrits que leurs auteurs avaient transmis à la postérité. La Constitution d'Adrien, que Gaius nous fait connaître, contenait en germe l'idée que Justinien devait réaliser longtemps après ce prince, en promulguant son Digeste : accorder autorité législative aux doctrines enseignées par les auteurs que leur science éminente avait investis d'une sorte de sacerdoce dans l'interprétation des lois civiles.

L'empereur Adrien, qui rehaussait ainsi l'autorité doctrinale des jurisconsultes, leur fournissait en même temps un champ d'études plus fixe qu'il ne l'était auparavant, en prescrivant la fusion en un seul tout de la masse un peu confuse des édits prétoriens promulgués jusqu'à lui. Le nom de Salvius Julianus, chargé par l'empereur de rédiger cette compilation, est resté attaché avec honneur à la publication de l'*Édit perpétuel,* ainsi nommé parce qu'à l'avenir aucun des magistrats chargés de l'appliquer ne pourrait y rien changer.

Mais, bien que la question puisse sembler douteuse, nous inclinerions à penser que les préteurs eurent encore, après Adrien, le droit de rendre des édits pour régler les difficultés qui allaient se produire sur des circonstances particulières, en dehors des prévisions de l'édit perpétuel. Aucune raison plausible ne semble avoir dû abolir,

ce point de vue, l'autorité que leur avait
uée la coutume des aïeux. Loin de là, il ne
ait manquer de paraître convenable que le
strat, tenu de respecter les décisions de ses
cesseurs pour les cas habituels, s'astreignît,
des hypothèses spéciales, à limiter à l'avance
ouvoir judiciaire dont il était revêtu.

§ 5.

ES RIVALES DES JURISCONSULTES ROMAINS A L'ÉPOQUE D'AUGUSTE.

qui frappe d'abord quand on lit les textes
inaux qui se rattachent à la vie et aux ouvrages
es hommes célèbres, c'est qu'un siècle et demi
ron, ils furent constamment partagés en deux
s distinctes, les *Proculéiens* et les *Sabiniens*.
e assez singulière, aucun des fondateurs des
s rivales n'avait eu la fortune d'imposer son
à ses adeptes. Les Proculéiens avaient, en
, Labéon pour aïeul scientifique, et les Sabi-
s, Capiton.

acun de ces deux maîtres illustres florissait
le règne d'Auguste. Labéon, fils d'un des
rtriers de César, se distingua toujours par un
nement extrême pour le régime nouveau
té par sa patrie. Il ne dissimula ni ses regrets,
s préférences pour la liberté républicaine à
s disparue. Aussi, est-il qualifié d'insensé

par Horace si facilement rallié au parti dominant, après avoir servi dans les armées de Brutus.

Labéon, plus constant, dédaigna les avances d'Auguste, jaloux de rattacher à son pouvoir toutes les sommités de son temps. Grâce à cette indépendance, quelque peu outrée peut-être, il ne dépassa pas le rang de préteur et n'obtint jamais la dignité de consul revêtue encore en ce temps d'un éclat très-grand.

Mais ce même homme, amoureux du passé en ce qui concernait les choses de la politique, se montrait animé d'une singulière hardiesse, dans l'interprétation des règles du droit civil. Passionné pour l'exactitude du raisonnement, scrupuleux observateur des étymologies, il entreprit de modifier, dans leur application, un grand nombre de principes qu'il avait trouvés en vigueur dans la science objet de ses études. Il transmit cette tendance d'esprit à Proculus et à Pegasus, ses successeurs.

Capiton, rival de Labéon, professa, dans l'ensemble de sa conduite, des maximes entièrement opposées. Adulateur assidu d'Auguste, il parvint de bonne heure au consulat, malgré l'obscurité de sa naissance (1). Du reste la timidité qu'il montrait

(1) Tacite, à l'occasion de la mort de Capiton survenue dans les premières années du règne de Tibère, a tracé, en quelques lignes, un portrait singulièrement expressif de ces deux jurisconsultes.

« Namque illa ætas duo pacis decora simul tulit. Sed Labeo incorrupta libertate et ob id fama celebratior. Capitonis

comme homme public et comme sénateur, il en faisait preuve également dans sa manière de répondre sur le droit. Les traditions anciennes étaient assurées d'obtenir son assentiment, et l'équité elle-même, toujours chère aux jurisconsultes romains, n'eût pu que bien rarement le faire dévier de cette voie. Après lui, Sabinus et Cassius continuèrent son école toujours asservie aux précédents, toujours disposée à s'appuyer avant tout sur l'exemple des aïeux.

D'un côté, on le voit, une tendance marquée d'innovation et de hardiesse ; des points de départ plus philosophiques et plus subtils ; de l'autre un respect très-grand pour l'antiquité, une moindre propension vers les solutions dictées par la logique ou par l'équité : tels furent les caractères généraux qui distinguèrent, à l'origine, les Proculéiens et les Sabiniens.

Plus tard, les traditions d'école, même sur une foule de points en apparence insignifiants, accentuèrent encore ces différences. Alors, en effet, la jurisprudence n'était pas enseignée dans des écoles proprement dites, dans lesquelles la variété des maîtres invite naturellement à l'indépendance l'esprit des auditeurs. Chaque jurisconsulte en renom s'attachait individuellement des élèves qu'il for-

obsequium dominantibus magis probabatur. Illi quod præturam intra stetit, commendatio ex injuria ; huic quod consulatum adeptus est odium ex invidia oriebatur. » Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. LXXV.

mait à lui seul. L'admission aux consultations délibérées par le maître, la communication des ouvrages qu'il préparait, probablement aussi un enseignement oral plus fragmentaire que régulier; tels étaient les modes d'initiation à la science du droit reçus avant Auguste et continués sous ses premiers successeurs. Ce fut seulement dans le siècle suivant qu'on vit apparaître, à Rome et dans les principales villes de l'empire, des jurisconsultes commissionnés par l'État ou par les cités pour enseigner le droit d'une manière technique et professionnelle, à côté d'autres professeurs de rhétorique et de grammaire (1).

Mais, précisément, vers la même époque, les différences de secte existant entre les jurisconsultes s'atténuèrent d'abord et finirent par disparaître. On pense généralement que la rédaction de l'édit prétorien perpétuel, opérée, nous l'avons vu, sous Adrien, contribua à ce résultat, en fixant définitivement, par la sanction de la souveraineté impériale, un grand nombre de points jusque-là douteux. Dans cette fusion des deux écoles rivales, la manière de voir des Proculéiens, par cela qu'elle se rattachait à des principes d'un ordre plus élevé, paraît avoir prédominé sur celle de leurs rivaux. Il est à remarquer que le célèbre Gaius, tout en se déclarant sabinien de profession, convient, sur un assez grand nombre de questions, que la doc-

(1) *Romæ docentes legum doctores a tutela et cura remittuntur.* Dig., lib. XXVII, tit. I, *De Excus.*, fr. 1, § 12.

trine des Proculéiens semble mieux fondée en raison que celle qu'il a reçue de la tradition de ses maîtres.

§ 6.

BIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX JURISCONSULTES DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE.

Les notions que nous pourrons donner à cet égard seront nécessairement incomplètes, puisque nous avons perdu les œuvres originales qui, dans leur forme première, nous auraient fourni sur leurs auteurs des renseignements précieux. De plus, pour éviter les redites, il conviendra de nous attacher à peu près exclusivement à ceux-là dont la renommée se présente environnée d'une auréole spéciale. Avant d'y parvenir, citons pourtant quelques détails que nous trouvons dans les anciens auteurs sur des maîtres moins célèbres, ayant réuni à la culture de la science du droit une dignité de vie peu commune. Cocceius Nerva, disciple de Labeon, Pegasus, élève de Proculus, Ariston, contemporain de Trajan, méritent spécialement cet éloge.

Le premier, ami personnel de Tibère, avait accompagné ce prince dans son exil de Rhodes, avant qu'il fût adopté par Auguste. Longtemps après, il suivit encore Tibère à Caprée, dans ce nouvel exil volontaire que Tacite nous a présenté sous de si sombres couleurs. Là, témoin oculaire

des débauches et des cruautés de l'empereur, il prit, au sein d'une fortune prospère, la résolution de terminer sa vie en s'abstenant de nourriture. En vain Tibère vint-il le conjurer de changer de dessein, en lui montrant le tort que cette fin imprévue ne pourrait manquer de faire à sa propre renommée. Nerva, fatigué du spectacle qu'il avait sous les yeux, persista dans sa résolution. « Ferebant gnari cogitationum ejus, quanto propius mala reipublicæ viseret, ira et metu, dum integer, dum intentatus, honestum finem voluisse (1). »

Pegasus, préfet de la ville au temps de Domitien, eut la gloire rare avec un aussi mauvais prince de mettre en pratique, sans être jamais ébranlé par la crainte, les règles austères de la loi et de la justice :

« Interpres legum sanctissimus, omnia quamvis
« Temporibus diris, tractanda putabat inermi
« Justitia. »

Tel est l'éloge que Juvénal décerne à Pegasus dans sa quatrième satire. Un ancien scoliaste du poëte enchérit encore sur ces louanges, en tant du moins qu'il s'agit de la science juridique : « Juris studio gloriam memoriæ meruit ut *liber* non *homo* diceretur. Hinc functus omni honore, quum provinciis pluribus profuisset, urbis curam administravit. Hinc est Pegasianum senatusconsultum. »

(1) Tac., *Annal.*, lib. VI, cap. XXVI.

La carrière parcourue par Ariston, son contemporain, nous est moins connue. Il nous a paru toutefois mériter une mention spéciale, par suite de l'estime ou plutôt de l'admiration sans mesure que Pline le jeune professe, en ce qui le concerne, dans une de ses lettres écrites avec le plus d'élégance. Rendant compte à un ami commun des prévisions des médecins, lors d'une maladie grave dont Ariston était atteint, il termine par cette réflexion touchante : « Et medici quidem secunda nobis pollicentur. Superest ut promissis *Deus* annuat, tandemque me hac sollicitudine exsolvat (1). »

Mentionnons enfin, avant d'arriver aux chefs d'école les plus célèbres, le jurisconsulte Tertullianus, dont les écrits sont assez fréquemment cités dans le Digeste, et que Cujas et d'autres érudits du XVIe siècle ont confondu avec le père de l'église du même nom. A les entendre, en effet, le prêtre austère de Carthage, avant d'embrasser le christianisme, se serait distingué dans la science du droit civil, et aurait composé les ouvrages d'où sont extraits les fragments que nous possédons sous son nom.

Les preuves fournies à l'appui de cette thèse sont, nous le pensons, des plus fragiles et ne reposent guère que sur l'identité du nom, et aussi sur celle de l'époque où vécurent les deux personnages que l'on voudrait confondre. Comment

(1) Plinii, *Epist.*, lib. I, ep. 22.

concilier le goût et la pratique de la jurisprudence, même dans sa vie passée, avec le dédain superbe que l'apologiste ardent professe pour toutes les occupations, sans distinction, qui se rattachent à la science des lois : « Ego nihil foro, nihil campo, nihil curiæ debeo, nulla prætoria observo, jura non conturbo, causas non elatro, non judico (1). »

Pomponius, qui paraît avoir écrit sous le règne d'Antoine le Pieux, ouvre la série des princes de la science du droit civil des Romains, dans sa période la plus brillante qui a mérité le nom d'époque classique. Il ne se rencontre pas, à vrai dire, dans le Digeste de Justinien, un grand nombre de fragments empruntés aux ouvrages de ce jurisconsulte ; mais un seul de ces fragments, par son étendue et son importance, vaut, à lui seul, un volume entier. Nous entendons parler de la loi 2, Dig., *De origine juris et successione prudentium* (2), dans laquelle Pomponius nous donne des détails d'un prix inappréciable sur les modifications successives éprouvées par le vieux droit des Quirites, et aussi relativement aux maîtres les plus célèbres qui se distinguèrent avant lui dans la jurisprudence.

Gaius ou Caius, bien qu'il ait été son contemporain, passe pour avoir été disciple de Pomponius. Grâce, sans doute, aux leçons de ce dernier, il

(1) Tertul., *De pallio.*
(2) Dig., lib. I, tit. II

avait contracté un goût très-vif pour les antiquités du droit, dont la connaissance lui semblait essentielle pour résoudre les difficultés du présent. C'est ce qu'il déclarait, en termes élégants, en tête d'un commentaire sur la loi des XII Tables aujourd'hui perdu : « Si in foro causas dicentibus nefas videtur esse, nulla præfatione facta, judici rem exponere; quanto magis interpretationem promittentibus inconveniens erit, omissis initiis atque origine non repetita, atque illotis, ut ita dixerim, manibus, protinus materiam interpretationis tractare (1). »

Gaius, comme les autres jurisconsultes célèbres de son temps, avait composé un grand nombre d'ouvrages, les uns très-développés, les autres élémentaires. Parmi ces derniers, un manuel de droit civil en quatre livres, que l'auteur appelle commentaires, a principalement mérité l'attention de la postérité. Ce livre, avant l'apparition des Institutes de Justinien, avait constamment servi de point de départ, à Rome et à Constantinople, pour l'enseignement, dans les écoles, de la science du droit civil. Aussi Justinien déclare-t-il, dans la préface des Institutes, que le plus grand nombre des textes de ce volume a été emprunté à l'ouvrage similaire de Gaius qu'il qualifie du nom familier de *Gaius noster*.

Les rédacteurs des Institutes, dans cette préface, déclarent expressément qu'ils ne se borneront pas à résumer dans un tout unique les principes de

(1) Dig., fr. 1, *De orig. jur.*, lib. I, tit. II.

droit en vigueur de leur temps : « In quibus breviter expositum est, disent-ils, en parlant du livre qu'ils mettent au jour, et quod antea obtinebat, et quod postea desuetudine inumbratum imperiali remedio illuminatum est. » Malgré cette assertion, il était visible qu'ils avaient omis beaucoup de passages de Gaius se rapportant à des institutions anciennes entièrement disparues au VI[e] siècle de notre ère.

Ces circonstances diverses avaient toujours fait naître, chez les érudits modernes, un regret extrême de ne pas posséder dans leur intégrité ces commentaires de Gaius, dont quelques parties cependant avaient été conservées. En 1816, une découverte heureuse est venue réparer ce malheur. Niébhur, et après lui d'autres érudits allemands, au prix de patients travaux, ont pu retrouver, sous l'écriture d'un manuscrit du VI[e] siècle contenant les lettres de saint Jérôme, des caractères beaucoup plus anciens qui avaient été grattés et qui se rapportaient aux commentaires de Gaius. Si les feuillets de l'ouvrage primitif eussent été conservés dans leur ordre dans la nouvelle copie, la restauration désirée eût été facile et complète. Malheureusement, les feuilles de parchemin, une fois le grattage opéré, avaient été dépareillées, et quelques-unes étaient restées sans emploi. Il est résulté de là qu'un dixième environ du texte de Gaius n'a pu être retrouvé.

Malgré ces lacunes regrettables, la résurrection de ce petit volume a communiqué une impulsion

nouvelle et des plus fécondes à l'étude de l'ancien droit civil des Romains. Elle a permis de rectifier, sur une foule de points, les conjectures précédemment admises. La connaissance du volume de Gaius s'est trouvée d'autant plus fructueuse, qu'une tendance bien marquée vers l'archaïsme caractérisait évidemment son auteur. C'est ainsi qu'il suppose constamment l'existence pratique de la *manus maritalis,* de la tutelle perpétuelle des femmes, du *mancipium*, sorte d'esclavage mitigé imposé aux débiteurs insolvables, encore que la désuétude eût, depuis longtemps déjà à son époque, aboli à peu près complètement ces vieilles institutions du passé de sa patrie.

Papinien, que l'on a toujours proclamé le prince des jurisconsultes romains, brillait surtout au temps de l'empereur Septime Sévère, jurisconsulte lui-même et son ancien condisciple. Ce que la postérité a surtout admiré dans les écrits de Papinien, ce sont les déductions d'une logique sévère, le sens juridique exquis, la latinité élégante, le sentiment profond du juste et du vrai. Aussi, à diverses époques, la mémoire de Papinien a-t-elle été l'objet d'hommages singuliers.

Théodore le jeune, à la fin du Ve siècle, ordonne que l'opinion de cet auteur l'emportera constamment, quand les jurisconsultes célèbres se trouveront partagés sur une question douteuse. Justinien, en organisant les écoles de droit de son empire, veut que les étudiants de la troisième année se décorent du nom de *Papinianistes*, et

célèbrent une fête en l'honneur du maître dont ils vont étudier les écrits. Enfin, bien des siècles plus tard, l'illustre Cujas ne se contente pas d'employer son immense érudition à reconstituer, à l'aide des textes du Digeste, les ouvrages perdus de Papinien. Animé d'une sorte de fanatisme scientifique, étrange il faut en convenir, il se prend à regretter de n'avoir pas vécu au temps du paganisme. Alors, en effet, il lui eût été permis d'élever des autels à Papinien et de l'adorer comme une divinité. « Si jus piumque christianis esset, illius aram opima imbueret hostia. » Sans nous associer à cet enthousiasme exagéré, remarquons qu'il est surtout vrai d'appliquer aux écrits de Papinien les éloges attribués sans distinction par Leibnitz aux auteurs classiques du droit romain. « Dixi sæpius post scripta geometrarum nihil exstare quod vi ac subtilitate cum romanorum jurisconsultorum scriptis comparari possit, tantum nervi inest, tantum profunditatis. »

Ami de Septime Sévère, parent de l'impératrice Julia Domna, son épouse, Papinien fut élevé par ce prince à la première dignité de l'État, celle de préfet du prétoire. Simples commandants de la garde impériale, au temps d'Auguste et de Tibère, les préfets du prétoire, alors, étaient devenus, en quelque sorte, les coadjuteurs et les suppléants des empereurs. Leurs attributions nouvelles, plus civiles que militaires, leur conféraient, en l'absence du prince, la présidence du *sacrum auditorium* ou cour de justice suprême, et aussi celle du *sacrum*

consistorium ou Conseil d'État, chargé de préparer les rescrits adressés par l'empereur aux magistrats qui l'avaient consulté. Ces jugements et ces réponses, émanant des préfets, participaient à l'espèce d'idolâtrie avec laquelle on envisageait, dans cette époque de servilisme universel, les actes de l'empereur. Ils étaient réputés promulgués *vice sacra*, et n'admettaient aucun recours.

Comme la plupart de ses successeurs et de ses devanciers, Papinien trouva sa perte dans son élévation même. Mais la catastrophe qui vint l'atteindre a jeté sur sa mémoire un éclat tout nouveau. Antonin Caracalla, indigne successeur de Sévère, ayant fait périr son frère Géta, voulut que Papinien justifiât ce forfait devant le sénat, comme l'avait fait, longtemps avant lui, Sénèque pour le meurtre d'Agrippine. Plus courageux que ne l'avait été le philosophe stoïcien peu conséquent avec ses principes, Papinien s'y refusa noblement, alléguant qu'il était plus aisé de commettre un parricide que de l'excuser. Il trouva la mort dans ce refus si digne de ce sacerdoce de la justice, dont les jurisconsultes romains aimaient à se décorer.

Ulpien, lui aussi préfet du prétoire sous Alexandre Sévère, paraît avoir été le plus fécond de tous les auteurs de droit civil de l'époque classique. Dans le Digeste de Justinien, les fragments tirés de ses ouvrages l'emportent en nombre de beaucoup sur ceux empruntés à Papinien, Gaius et Paul, les plus souvent cités après lui. Le catalogue des écrits composés par Ulpien nous montre

un commentaire de l'édit prétorien, en 83 livres, dans lequel sans doute il exposait le système entier de la jurisprudence civile des Romains, telle que l'avaient constituée, en l'améliorant progressivement, les édits des préteurs. Ce grand ouvrage ne nous est connu que par les passages nombreux qui ont trouvé place dans le Digeste; mais nous possédons, dans sa physionomie primitive, un opuscule élémentaire composé par Ulpien, le livre *Des Règles*. Ce petit volume est extrêmement précieux, puisqu'il s'ajoute aux commentaires de Gaius pour nous présenter un tableau, trop abrégé sans doute, de l'état du droit romain au IIIe siècle, pur encore de toute influence byzantine.

Ulpien, en sa qualité de préfet du prétoire, avait dû, comme Papinien avant lui, rédiger un grand nombre de ces consultations officielles nommées *rescrits,* que la chancellerie impériale de ce temps adressait aux magistrats et même aux particuliers qui, des différents points de l'empire, faisaient appel aux lumières supérieures du prince. C'est à ces deux grands jurisconsultes que l'on attribue la plupart des constitutions du Code en forme de rescrits, promulguées par les empereurs Septime et Alexandre Sévère, que l'on peut lire dans le Code de Justinien. Elles brillent singulièrement, en effet, par la précision d'idées et la netteté d'esprit familières à leurs auteurs présumés.

La mort d'Ulpien fut plus tragique encore que celle de Papinien. Il fut massacré sous les yeux

d'Alexandre Sévère par les prétoriens. Ces indignes soldats qu'il avait mission de commander avaient vu avec indignation de sages mesures prises par Ulpien pour apporter un frein à leur avidité et à leurs violences.

Quel que soit le mérite d'Ulpien, il est difficile, nous le verrons, de ne pas lui reprocher d'avoir abandonné les doctrines fortifiantes du Portique pour celles d'Épicure, peu dignes de captiver un esprit aussi élevé que le sien. Lactance, dans ses *Institutions divines*, le place parmi les ennemis déclarés du christianisme. En composant un livre, souvent cité dans le Digeste, sur les devoirs des proconsuls gouverneurs des provinces, il s'était complu, paraît-il, à rappeler, en les approuvant, les édits des empereurs, s'efforçant par des peines terribles d'arrêter les progrès toujours croissants de la religion du Christ : « Quin etiam sceleratissimi homicidæ contra pios jura impia condiderunt. Nam et constitutiones sacrilegæ et disputationes jurisconsultorum leguntur injustæ. Domitius Ulpianus de officio prætoris libro septimo rescripta principum nefaria collegit, ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui se cultores Dei confiterentur (1). »

Paul, contemporain d'Ulpien, avait, comme ce dernier, composé un grand nombre d'ouvrages. Comme lui aussi, il occupa, de bonne heure, des fonctions importantes dans la chancellerie impé-

(1) Lact., *Divin. Instit.*, lib. V, cap. XI.

riale, et parvint plus tard à la dignité de préfet du prétoire.

Un livre élémentaire, composé par Paul : *Receptarum sententiarum libri quinque*, nous est parvenu à peu près intact. Vers la fin du Ve siècle, Anien, chancelier du royaume des Visigoths établi à Toulouse avant la conquête de Clovis, avait inséré cet opuscule dans un abrégé de droit romain publié par ses soins, à l'usage des Gaulois vaincus par les barbares, mais demeurés en possession de leur législation civile.

Le Ve livre, consacré à peu près exclusivement au droit criminel, mérite surtout d'attirer l'attention sur le volume des *Sentences* de Paul. Il présente, en effet, sous une forme abrégée, un tableau complet de l'état de cette branche importante de la législation pour l'époque où vécut son auteur. Mais, il faut en convenir, ce tableau est loin d'être brillant; il offre, au contraire, un contraste remarquable avec la physionomie du droit civil, si perfectionné dans le même temps. Les peines décernées contre les coupables sont dures et cruelles; les moyens d'investigation parfois barbares, puisque la torture est assez fréquemment employée, même à l'égard des hommes libres. La magie, la sorcellerie, délits souvent imaginaires, sont classés parmi les attentats les plus graves. Enfin, l'on voit constamment adoptée une distinction injuste entre les individus convaincus d'un crime. Les uns, qualifiés d'*honestiores*, sont punis assez légèrement, tandis que les

autres, que l'on nomme *humiliores*, sont frappés, pour le même délit, d'un châtiment rigoureux.

Cet état d'infériorité du droit criminel des Romains de l'empire, que les livres XLVII et XLVIII du Digeste de Justinien viendront reproduire trois siècles plus tard, a exercé, nous le pensons, une influence des plus fâcheuses sur le perfectionnement des lois pénales, chez les différents peuples de l'Europe moderne. Les hommes d'étude et de savoir, auxquels il appartient par la nature des choses de provoquer des innovations dans la législation existante, avaient pris l'habitude de considérer les lois romaines comme le type en quelque sorte idéal dont il convenait de se rapprocher le plus possible. Trouvant dans ces mêmes lois des dispositions semblables à celles qu'ils voyaient, chaque jour, appliquer pour la recherche des criminels et la punition des coupables, ils ne songèrent que bien tard à se demander si les procédés juridiques usités jusque-là en cette matière étaient vraiment en harmonie avec les lois éternelles de la justice abstraite et de la mansuétude sociale.

§ 7.

PHILOSOPHIE DES JURISCONSULTES ROMAINS DE L'ÉPOQUE CLASSIQUE ; DE QUELLE MANIÈRE ILS COMPRENAIENT LES FONDEMENTS DU DROIT CIVIL.

Un sentiment général anime tous leurs travaux :

c'est la volonté passionnée de faire partout régn
la justice, c'est l'amour ardent de la science qu'i
cultivent et qu'ils définissent: *Ars æqui et bon*
La pratique de cette science est pour eux com
un sacerdoce : « Cujus merito quis nos sacerdot
appellet; justitiam namque colimus, et boni
æqui notitiam profitemur, æquum ab iniquo sep
rantes, licitum ab illicito discernentes; veram
nisi fallor, philosophiam non simulatam affec
tantes (1). » Ce sentiment profond de la justice, tou
jours visible dans la vaste synthèse dans laquelle
ils avaient renfermé le droit civil, a dicté à Bossuet
ces nobles paroles si souvent citées : « Si les lois
romaines ont paru si saintes que leur majesté
subsiste encore, malgré la ruine de l'empire, c'est
que le bon sens, qui est le maître de la vie hu-
maine, y règne partout, et qu'on ne voit nulle part
une plus belle application des principes de l'équité
naturelle (2). »

Mais le bon sens, l'équité naturelle n'eussent pas suffi, à notre estime, pour élever cet édifice majestueux du droit civil des Romains, où tant de générations ont trouvé la sanction des intérêts sacrés de la famille et de la propriété. Il a fallu à ses auteurs, pour point de départ et pour appui, une doctrine supérieure, à la fois philosophique et religieuse. Rien de vraiment grand dans ce monde ne se produit sans ces bases puissantes. Toutes les

(1) Fr. 1, D., *De justitia et jure*, lib. I, tit. I.

(2) *Discours sur l'histoire universelle*, chap. VI.

sciences dont s'occupent les hommes, après avoir expliqué les phénomènes contingents, ont besoin, pour en saisir l'origine et la portée, de remonter à la cause première dont ces phénomènes dérivent. Le droit civil, appliquant les lois de la morale aux relations de la sociabilité humaine, ne saurait posséder sa dignité véritable et son grand caractère, sans aller puiser les principes dont il s'inspire dans le monde idéal des idées éternelles qui n'est autre que l'essence divine.

Cette pensée, si bien développée par Montesquieu dans le premier chapitre de l'*Esprit des Lois*, était familière aux grands génies de l'antiquité classique. Platon l'affirme constamment dans ses *Dialogues* ; Cicéron la proclame avec une éloquence souveraine au commencement de son *Traité des Lois*. Le principe fondamental de celles-ci, c'est, assure-t-il, la raison divine se réflétant dans l'âme humaine illuminée et comme transfigurée par cette société sublime : « Est igitur prima homini cum Deo rationis societas. Inter quos autem ratio, inter eosdem etiam recta ratio communis est. Quæ cum sit lex, lege quoque consociati homines cum diis putandi sumus. Inter quos porro communio legis, inter eos communio juris est. » Tel est aussi le point de vue du jurisconsulte Marcien, dans le tit. IIIe, liv. Ier, du Digeste : « Lex est cui omnes decet obedire propter alia multa et maxime quia omnis lex inventum ac munus deorum est, decretum vero prudentium hominum. »

On est donc, à première vue, amené à penser que les jurisconsultes romains, dans leurs vastes déductions scientifiques, ont dû nécessairement s'inspirer de l'un des systèmes philosophiques en vigueur de leur temps. Or, de l'avis de tous ceux qui ont fait des lois romaines une étude approfondie, ce système, au moins pour le très-grand nombre de ces auteurs, est celui de la secte stoïque. Le stoïcisme, en effet, dans les deux premiers siècles de l'empire, était devenu le refuge habituel des esprits élevés, regrettant le passé de leur patrie et dégoûtés du présent par les spectacles de cruauté et de bassesse dont ils étaient si souvent les témoins. Les doctrines du Portique commandaient, on le sait, de mépriser les douleurs physiques et toutes les disgrâces de l'ambition et de la fortune comme de purs accidents peu dignes d'occuper l'attention du sage. Celui-ci, à les entendre, était toujours assuré de trouver le bonheur au dedans de lui-même dans la contemplation de sa propre sagesse et le sentiment du devoir accompli.

Cette haute situation où Zénon et Chrysippe plaçaient leurs disciples devait plaire naturellement au génie contemplatif des jurisconsultes éloignés de la politique par leurs études abstraites. Ajoutons que le stoïcisme, en devenant, pour les Romains du second siècle, la doctrine favorite des intelligences d'élite, avait dépouillé en grande partie sa rudesse primitive. Au contact des philosophies rivales de Platon et d'Aristote, il avait

revêtu ce caractère plus moelleux, plus accessible aux vertus communes, aux pensées de chacun que nous trouvons dans les écrits de Sénèque et de Marc-Aurèle. Sans perdre sa physionomie distincte, il avait renoncé à peu près complètement à ces maximes étranges, fruit de la subtilité hellénique, dont Cicéron s'était raillé plus d'une fois. Il s'était empreint, en même temps, d'une nuance accentuée d'idéalisme religieux que ses fondateurs avaient ignorée.

La définition de la loi donnée par Marcien, que nous avons transcrite appartient évidemment à ce stoïcisme mitigé. Nous rapportons aussi à ses inspirations la conception élevée par laquelle le jurisconsulte Gaius commence ses éléments de droit civil : « Omnes populi qui legibus et moribus reguntur, partim suo proprio, partim communi omnium hominum jure utuntur. Nam quod quisque populus ipse sibi jus constituit, id ipsius proprium est vocaturque jus civile; quod vero naturalis ratio inter omnes homines constituit, id apud omnes populos peræque custoditur vocaturque jus gentium (1). » Ce droit, commun à toutes les nations et que la raison naturelle inspire, ne peut avoir sa source ailleurs que dans le monde des idées éternelles entrevu par Platon. Paul, un demi-siècle plus tard, professe la même doctrine, puisqu'il définit ainsi le droit naturel dans le fragment 11 du Ier titre du Digeste : « Id quod semper æquum

(1) Gaii. *Com.*, I, § 1

et bonum est jus dicitur ; ut est jus naturale. » Si nous possédions les écrits originaux des grands jurisconsultes romains, nous ne doutons pas qu'en tête de leurs ouvrages, de ceux-là surtout que leurs auteurs avaient destinés à l'enseignement, on ne trouvât constamment proclamée l'existence de ces axiomes immuables d'équité et de justice sur lesquels reposent la variété et la complication apparente des lois positives de chaque peuple.

Pourtant, nous devons l'avouer, un de nos auteurs les plus célèbres, Ulpien, professe, sur cette matière capitale des origines de la science du droit, une doctrine qui semble évidemment empruntée à la philosophie d'Épicure, adversaire déclaré de celle de Zénon. Le droit, dans sa généralité, se divise, selon lui, en trois parties essentielles : le droit naturel, le droit commun des nations et le droit particulier à chaque peuple.

Le droit naturel, commun aux hommes et aux animaux, n'est autre que l'instinct de la conservation et de la propagation de l'espèce qui les anime, en effet, les uns comme les autres. Quant au droit commun des nations, il est né des conventions intervenues entre les hommes dégoûtés de l'état de nature et formant entre eux des sociétés de protection mutuelle. C'est là, on ne peut le nier, une conception tout épicurienne, fidèle à la doctrine du maître, telle que nous la montre Horace :

« Atque ipsa utilitas justi prope mater et æqui.
Quum prorepserunt primis animalia terris,
Mutum et turpe pecus. . . . .
Pugnabant armis quæ post fabricaverat usus,
Donec verba, quibus voces sensusque notarent,
Nominaque invenere. Dehinc abstinere bello,
Oppida cœperunt munire et ponere leges (1). »

Quelle conclusion faut-il tirer de cette théorie d'Ulpien? Serait-ce que les jurisconsultes romains n'admettaient aucune doctrine philosophique bien certaine, et qu'ils flottaient comme au hasard parmi celles en vigueur de leur temps? Nous ne saurions le penser. Il en résulte seulement que quelques-uns d'entre eux, toujours en petit nombre, déclaraient adhérer aux dogmes d'Épicure, à l'inverse de la grande majorité constamment fidèle à ceux de Zénon. Ce partage n'a rien d'étrange, puisque toujours, chez les Romains, l'épicuréisme, si favorable à la corruption des mœurs, à la mollesse de la vie, compta une multitude d'adeptes.

L'attachement de la majorité des jurisconsultes à la secte stoïque explique leurs procédés de raisonnement, leur logique serrée, l'importance extrême attachée par eux aux étymologies des mots,

(1) Il est assurément étrange que les rédacteurs des Institutes de Justinien aient reproduit, en tête de ce volume, la doctrine d'Ulpien (Inst., tit. II). Peu familiers, sans doute, avec les théories philosophiques de l'antiquité, ils n'en comprenaient pas la portée. Aussi, dès la fin du même titre II, § 11, ils restituent à l'expression *droit naturel* son véritable sens.

à la propriété des termes scientifiques. Tous ces points, on le sait, préoccupaient constamment les toïciens dans l'ensemble des études auxquelles le sage, tel qu'ils le concevaient, est appelé à se livrer. L'avant-dernier titre du Digeste de Justinien, *de Verborum significatione*, nous offre un vaste catalogue de toutes les expressions qu'emploie la science du droit avec les significations diverses que ces expressions sont susceptibles de recevoir. Nous y trouvons une preuve éclatante de cet amour souverain pour la rigueur du raisonnement et pour la netteté d'expression qui a toujours caractérisé les jurisconsultes de Rome.

§ 8.

GÉNIE LITTÉRAIRE DES JURISCONSULTES CLASSIQUES.

Pour communiquer à leurs contemporains, et transmettre à la postérité le résultat de leurs vastes études, les jurisconsultes de l'époque classique avaient composé une foule d'ouvrages de diverse nature. Les titres de ces ouvrages sont venus jusqu'à nous, les rédacteurs du Digeste faisant toujours précéder les fragments qu'ils collectionnent de l'indication exacte de l'auteur et du livre dont ils sont extraits.

Les écrits des jurisconsultes classiques affectaient des formes très-diverses : tantôt ils constituaient une vaste synthèse, nommée Digeste

ou Pandectes, dans laquelle l'auteur condensait l'ensemble de la science du droit civil, *opus totum* comme on disait alors; tantôt ils développaient les dispositions d'une source particulière de la législation : *libri ad edictum prætoris*, *ad legem Pappiam;* d'autres fois, il s'agissait de ce que nous appelons aujourd'hui une monographie, je veux dire l'exposé méthodique d'un point spécial de la science : *libri stipulationum*, *fideicommissorum*. D'autres ouvrages avaient un caractère plus marqué de controverse et de pratique. Les uns étaient des notes et des animadversions sur les écrits de quelque auteur ancien en grand renom : *libri ad Sabinum*, *ad Quintum Mucium*. Les autres réunissaient dans un volume spécial les consultations les plus importantes données par son auteur aux plaideurs et même aux magistrats qui avaient imploré ses lumières : *libri responsorum*, *variarum sectionum*.

Tous les jurisconsultes célèbres avaient tenu, en outre, à honneur à laisser après eux des livres élémentaires principalement destinés à l'enseignement et contenant, sous une forme abrégée, l'ensemble des règles fondamentales sur lesquelles reposait la science qu'ils cultivaient: *commentarii*, *libri manuales*, *receptæ sententiæ*. Chacun d'eux, nous le croyons, du moins au début de sa carrière, avait figuré parmi ces professeurs officiels, *professores intra numerum*, institués, de leur temps, par l'État à Rome et dans les principales villes de l'Empire. L'État rémunérait ces

maîtres de la science, en leur attribuant certains privilèges ; mais leurs honoraires étaient surtout fournis par leurs élèves, auxquels toutefois ils n'eussent pu les demander en justice. Citons, à cet égard, un passage d'Ulpien dans lequel l'élégance du langage s'allie à la délicatesse des sentiments, « Perinde ne juris quidem civilis professoribus Præsides jus dicent : est quidem res sanctissima civilis sapientia, sed quæ pretio nummario non sit æstimanda nec dehonestanda, dum in judicio honor petitur qui in ingressu sacramenti offerri debuit ; quædam enim, tametsi honeste accipiuntur, inhoneste tamen petuntur (1). »

Pour apprécier convenablement le mérite littéraire de ces productions si variées, il convient d'abord de remarquer leur caractère entièrement original, dénué de toute importation hellénique. C'est là une note honorifique à laquelle, parmi les écrivains latins, ceux-là seulement peuvent prétendre qui ont consacré leurs veilles à la science du droit civil. Cicéron, Virgile, Horace, pour ne citer que les noms les plus illustres, ont fait des emprunts fréquents à la poésie, à l'éloquence, à la philosophie des Grecs. L'extrême richesse de la littérature de ce peuple, si admirablement doué pour les choses de l'esprit, rendait les imitations dont nous parlons à peu près inévitables. Mais les jurisconsultes n'avaient sous les yeux aucun mo-

1) Dig., fr. 1, § 5, *De extr. cogn.*, 50-13.

dèle qu'ils fussent tentés de suivre. Le génie hellénique, si fécond sur tout le reste, s'était montré constamment mal disposé pour la science du droit civil. Quand on lit les discours de Démosthènes et d'Isée, consacrés à des procès civils, on est frappé du vague des idées juridiques, de l'incertitude des principes, de l'arbitraire des raisonnements, formant un contraste complet avec la précision admirable qui caractérise nos auteurs classiques.

A ce premier titre d'originalité et de nouveauté scientifique, les mêmes auteurs en réunissent un second; c'est d'avoir conservé l'usage de l'idiome national, dans une époque où les lettres latines semblaient atteintes d'une stérilité désespérante. A partir de l'empereur Adrien, en effet, la langue des Grecs avait à peu près complètement détrôné celle des Romains, au sein même de la capitale de l'Empire. Les écrits des philosophes, des grammairiens, des historiens, emploient constamment, dans ce temps, l'idiome hellénique, familier depuis longtemps à tous les esprits cultivés.

Les jurisconsultes, presque seuls, résistent à cet entraînement inconsidéré, et, dans l'emploi de la langue maternelle ils trouvent, pour leurs idées, un élément de vitalité incontestable. Ce n'est pas, assurément, qu'ils dédaignent les monuments si riches de la littérature grecque; sans cesse, au contraire, ils y font allusion dans leurs travaux. Ils montrent, notamment, un très-grand respect pour les poëmes d'Homère, dans lesquels

tion moderne. A ces lois, on le sait, revient en grande partie l'honneur d'avoir amené la chute de la féodalité dans le gouvernement des États; et, dans la société civile, celle des institutions empreintes d'inégalité et de mépris des faibles qu'elle avait établies à sa suite avec des racines si fortes. Nos jurisconsultes classiques, en concourant de loin à ces changements salutaires, ont donc bien mérité de l'humanité et de la justice sociale.



abondance stérile, une phraséologie fastidieuse, dans laquelle il est parfois difficile de pénétrer la vraie pensée du législateur.

Il nous serait facile de citer, à l'appui de nos assertions, un grand nombre de passages du Digeste et du Code. Contentons-nous de relater le commencement de l'édit de Caracalla rédigé, on le pense, par Ulpien, par lequel le prince déclare excessive la nullité complète qui s'attachait, avant lui, aux donations entre époux, voulant que ces libéralités soient pourtant révocables, comme cela se pratique encore aujourd'hui : « Fas esse eum quidem qui donavit pœnitere ; hæredem vero eripere, forsitan adversus voluntatem supremam ejus qui donaverit, durum et avarum esse (1). »

La latinité parfaite qui distingue les écrits des jurisconsultes classiques avait vivement impressionné les érudits du XV° et du XVI° siècle. Le savant M. Giraud a constaté qu'en ce temps de fortes études les humanistes ne séparaient pas la culture des lettres latines de celle de la jurisprudence civile des Romains. Il cite un passage curieux du *Traité des élégances de la langue latine,* par Laurent Valla, dans lequel ce savant distingué décerne à nos auteurs une sorte de brevet de beau langage des plus honorables. Valla déclare, en effet, que deux fois de suite il a lu et

(1) Fr. 32, § 2, Dig., *De donat. int. vir. et ux.*, lib. XXIV, tit. I.

relu, dans leur entier, avec un plaisir infini, les cinquante livres du Digeste, attiré plus encore par la diction élégante de leurs auteurs que par les doctrines juridiques qu'ils professent (1).

Nous n'oserions conseiller aujourd'hui aux intelligences moins robustes de nos humanistes une lecture aussi longue et souvent, il faut l'avouer, aussi difficile pour ceux qui n'ont pas fait de l'étude du droit l'objet spécial de leurs travaux. Mais, pour les jeunes professeurs d'histoire et de belles-lettres, n'y aurait-il pas un grand profit à connaître au moins quelques-uns des ouvrages élémentaires originaux de la jurisprudence romaine? L'explication des *Commentaires* de Gaius et des *Règles* d'Ulpien, introduite dans le programme de l'agrégation des lettres, constituerait, à notre estime, un véritable progrès. Dans les orateurs et dans les poëtes de Rome, il se rencontre, en effet, un grand nombre de passages que l'on ne saurait comprendre sans une connaissance au moins superficielle de sa législation civile.

Avec les guerres et les calamités de toute sorte qui désolèrent le IIIe siècle de l'ère chrétienne et de l'Empire romain, l'on voit s'arrêter la succession des jurisconsultes célèbres, jusque-là si féconde. Ceux qui leur succèdent dans l'étude du droit civil ont cessé de composer des ouvrages dogmatiques; ils se contentent de prêter leur ministère

(1) Ch. Giraud, *Éléments de droit romain*. Introduction historique, page 293.

à la rédaction des consultations officielles et des ordonnances législatives émanées de la chancellerie impériale.

Ces ordonnances elles-mêmes, devenues très-imparfaites sous le rapport de la forme, n'en contiennent pas moins des innovations pratiques le plus souvent excellentes, depuis surtout que la religion du Christ est devenue celle de l'Empire. Avec ce grand évènement, une inspiration nouvelle, tout animée d'équité absolue et de mansuétude sociale, préside sans aucun doute au mouvement législatif qui se produit sous Constantin et ses successeurs. Cependant, la base de ces réformes se trouve toujours dans les travaux des jurisconsultes classiques, dans l'impulsion puissante qu'ils ont déterminée, à l'effet de mettre en harmonie le vieux droit des Quirites avec les lumières de la raison pure et de la philosophie antique.

Il en sera certainement encore de la sorte, lorsque les monuments législatifs de l'empereur Justinien apparaîtront pour couronner la longue évolution historique qui caractérise le droit civil romain. Le principal de ces monuments, le Digeste, composé exclusivement de fragments empruntés aux écrits des jurisconsultes classiques, est là pour l'attester. Rien de plus juste, dès lors, que d'attribuer à ces vieux auteurs, dont nous avons essayé de retracer le génie, une part considérable dans l'influence qu'ont exercée les lois romaines sur les développements de la civilisa-

Il est souverainement grossier. L'élégance dans les habitudes, dans les vêtements, dans la parole, est le propre du chevalier, une de ses qualités essentielles, presqu'une de ses vertus, selon l'ordre de chevalerie. Il ne saurait la reconnaître au vilain, ce serait avouer l'égalité avec lui.

Le vilain a les instincts ignobles. Il a les goûts les plus bas. Il salit tout ce qu'il touche.

Un fabliau, *Des Chevaliers, des Clercs et des Vilains*, nous montre les impressions différentes des diverses classes de la société en face de la belle nature. Le poëte nous conduit dans un ravissant paysage, un beau lieu tout verdissant, tout couvert de frais ombrages, tout émaillé de fleurs, un de ces endroits où l'on voudrait vivre, où tous les âges successivement auraient placé le rêve de la vie heureuse.

Deux chevaliers y arrivent, gens positifs, à qui leur existence impose tous les besoins de la forte vie. « Qu'il ferait beau, s'écrient-ils, avoir ici chère délicate et vin choisi ! »

Deux clercs y viennent à leur tour. Ils trouvent que ce serait un cadre merveilleux pour un roman d'amour.

Deux vilains, après les autres, s'arrêtent au même endroit; au lieu d'admirer le lieu, ils le salissent (1).

(1) Ce qui est assez curieux, c'est de voir, au XVII[e] siècle, Regnard, dans un sonnet, terminer de la même façon une pièce qui a commencé en idylle.

Le vilain se plaît dans l'ordure. Voyez, en effet, ce qui est arrivé à un ânier de Montpellier. Il venait tous les jours, avec son âne, enlever les fumiers et les boues de la ville, et ne sortait guère de certain quartier. Un jour, pourtant, il se trompe de chemin et s'engage dans une rue où l'on vendait des parfums. A peine y est-il entré qu'il se sent pris d'un mal étrange, il a peine à se tenir debout, il se sent tout étourdi. Enfin, il n'y peut plus tenir et tombe évanoui. On s'empresse autour de lui. On essaie de le faire revenir, mais en vain. Aucun des remèdes connus ne peut y réussir, lorsque passe, par hasard, quelqu'un qui l'a vu souvent à sa fonction ordinaire. Il écarte les gens qui sont là, disant : Je sais ce qu'il lui faut, et il s'en va prendre un peu de son cher fumier et le lui met sous le nez. L'effet est instantané, l'homme tout à coup se sent regaillardi. « Lorsque, dit le vieux trouvère, il sentit du fumier la flaireur, et perdit l'odeur des herbes parfumées, il ouvre les yeux, il se dresse sur ses pieds, et il déclare qu'il est tout guéri. » Les parfums délicats l'avaient rendu malade, l'ordure l'a rendu à lui-même. Et l'histoire était si populaire et si connue, qu'on y faisait des allusions. L'auteur du *Sort des Dames*, une œuvre galante du temps, parlant de l'haleine de sa mie, dit qu'il en sort une odeur de baume ; quand le vilain la sent, il se pâme.

Le vilain est immonde en ses gaîtés. Voyez-le tel que nous le présente le fabliau de la *Crotte*, le soir, se reposant du labeur du jour, assis au

coin de son maigre foyer, face à face avec sa vilaine, aussi misérable et repoussante que lui, faisant avec elle assaut de grossiers propos. Quand le vilain veut faire une niche à sa femme, le français, celui même de l'école orduriste en honneur aujourd'hui, oserait difficilement dire ce qu'il peut trouver sur lui pour lui donner à goûter et à deviner.

Il est aussi peu délicat au moral qu'au physique. N'essayez pas de lui rendre service, vous ne recueilleriez que la plus noire ingratitude. C'est la théorie d'un fabuliste du temps. Nous lisons dans un des Ysopets :

Du vilain ai-je bien oy dire
Qui mieux lui fait le trouve pire (1).

C'est ce que démontrent aussi les fabliaux, un entre autres qui porte, comme le précédent, le titre *du Vilain ânier,* ou *de Merlin,* ou *Merlin Merlot.*

Le conte débute par une moralité qui contient d'assez jolis détails. « Bien s'élève, dit l'auteur, qui s'humilie. Nous ne savons pas assez nous humilier et nous en sommes toujours punis. Dieu qui peut tout et devant qui toute chose s'incline, Dieu a voulu vaincre seulement par humilité, et cependant il avait bien le pouvoir et la force s'il l'avait

(1) La pensée s'est conservée dans le dicton populaire : « Faites du bien à un vilain, il dira qu'on lui nuit. »

voulu, de couvrir de honte ceux qui le firent mourir en croix. Nous ne profitons guère de son exemple. Nous sommes pleins de prétention et d'orgueil, nous croyons dans notre vanité valoir mieux que ne fit Roland. Tant que Dieu, en sa bonté nous comble de richesse et de santé, il ne nous souvient de le servir. Quand pauvreté ou mal nous vient, nous sommes doux, simples, pitoyables (pleins de pitié), tout comme le loup qui est tombé dans le piège et qui s'y voit détenu. Alors il est si atteint et si pris de se voir ainsi prisonnier, qu'un lièvre lui arracherait les yeux sans qu'il pensât à se venger. Et quand Fortune le délivre et qu'il se voit au bois en liberté, il fait tous les maux possibles et ne craint plus rien jusqu'à ce qu'il retombe dans le piège. Ainsi faisons-nous. » Ainsi a fait le héros du conte dans lequel on rencontre, par moments, quelque chose de la grâce de La Fontaine.

« Jadis étaient deux paysans qui vivaient de vendre du bois. Ils avaient de bien pauvres profits. Mais Dieu qui donne la pâture aux pauvres gens les soutenait de peu de bien comme il convenait à telles gens. A celui qui pauvre est de toutes choses, bien est grand le petit bien. Ils prenaient en gré le petit bien, ne sachant rien des grands biens. Chacun avait un âne et un bois qui ne leur était pas interdit. Tous les jours ils chargeaient leurs ânes, et leur charge était telle que les âniers n'en avaient qu'un sisain denier. Chacun d'eux avait maisonnette et femme. et l'un d'eux avait

et fils et fille, si bien qu'il lui fallait plus qu'à celui qui n'avait d'enfants. Celui-là en gagnait plus volontiers et épargnait de tout son pouvoir pour nourrir ses deux enfants. Car chacun chérit les siens pour peu qu'il soit de bonne nature ; et Dieu hait qui la méconnaît. »

Un jour cependant le temps est trop rude. Celui qui a le plus besoin est le plus faible. Il ne peut ramasser sa charge ordinaire, et il querelle son sort en des termes où l'on croit entendre le gémissement de toute une race et qui rappellent tout à fait les plaintes du Bûcheron dans La Fontaine.

« Il dit, en se désespérant : hélas! que pourrai-je devenir, moi qui jamais n'ai pu arriver à avoir un seul jour de paix? Et je ne crois pas que jamais je puisse avoir repos ni aise. Aussi, démandé-je qu'il plaise à Dieu que ma fin et ma mort soient près, pourvu qu'auparavant je me puisse confesser. Vilain égaré, vilain malheureux, vilain qui es et qui n'es pas ; en vérité je ne vis pas. Je languis en cette vie, une vie qui ne plaît à personne. Dure est l'heure où naît le vilain. Quand le vilain naît, avec lui naît la souffrance, qui le mène à confusion. Je suis venu à confusion comme vilain vieux et désolé, plein de souffrance et plein d'ennui. Il me faut jeûner aujourd'hui, et toute ma maison avec moi, dont je me désespère plus que de moi-même. Mes enfants, ma femme et ma bête, savent bien quand il est fête ou quand je ne puis gagner, car ce jour là ils n'ont à manger . . . .
ils attendent tous après mon gain. Et mes enfants

me tendent les mains pleurant et mourant de faim. Et je n'ai ni pâte, ni pain, si bien que de pitié le cœur me fend. Et leur mère vient, d'autre part, qui m'assaille et m'injurie comme femme qui toujours regarde de travers. Et moi, malheureux abattu, je suis comme un coq battu de la pluie, la tête basse, comme affollé, ou comme un chien battu. Aussi, je demande à Dieu la mort, car cette souffrance me déchire. »

Pendant qu'il se désole, il entend une voix. C'est Merlin qui lui déclare que, pris de pitié, il le fera riche à jamais, à condition qu'il consentira à servir de cœur Jésus-Christ et son pauvre peuple, et qu'il fera bon usage de cette fortune inattendue. L'ânier ravi promet que s'il avait grands biens, il n'oublierait jamais Dieu ni les pauvres. Du bien qui lui serait confié, il leur ferait part; il leur ferait tous les biens qu'il pourrait.

Merlin accepte l'engagement, lui dit comment il trouvera chez lui un trésor, lui demande seulement en échange de venir dans un an, à la même place, lui dire ce qu'il aura fait de sa fortune.

Le vilain promet tout ce qu'on veut. Il est plein de reconnaissance pour Mgr Merlin. Il rentre bien vite chez lui, conte à sa femme ce qui lui est arrivé et déterre le trésor. Adroitement et pour ne pas livrer son secret aux gens, il n'arrive que peu à peu à montrer son opulence, mais enfin il s'y étale carrément. Il achète maisons et terres, et lui qui, la veille, n'avait ni parents ni amis, se trouve tout à coup et aimé et apparenté.

Cependant, l'année s'écoule et il retourne au bois. Il a un vœu nouveau à formuler; la fortune est une belle chose, mais il voudrait bien y joindre les honneurs. Il demande à être prévôt de sa ville. Et, comme dans cette année il a eu le temps de se familiariser avec sa fortune et d'oublier son ancien état, il en prend déjà plus à l'aise avec son protecteur. Il ne l'appelle plus monseigneur, mais seulement sire Merlin. Merlin ne regarde pas à la nuance et lui accorde ce qu'il désire.

L'année suivante, nouvelle visite au bois, en grand appareil et grande fête, avec un noble cortége. Il voudrait bien voir sa fille mariée et bien mariée au fils du prévôt d'Aquilée, et son fils évêque. Et il demande cela à Merlin en homme qui se sent et qui sait ce qu'il vaut. Il parle haut, il dit à Merlin de venir lui parler et il ne l'appelle plus ni monseigneur ni sire, mais Merlin tout court.

Une année s'écoule encore. Il ne s'est guère souvenu de ses promesses. Cette fortune qu'il devait partager avec ses frères en J.-C., il l'a gardée pour lui tout seul et il en a fait un assez mauvais usage. Il est devenu orgueilleux, insolent, dur aux petites gens, aux misérables, oubliant tout à fait qu'il l'a été lui-même.

L'heure est arrivée de sa visite annuelle à Merlin. Mais pourquoi cette fois la ferait-il? A quoi bon se déranger? Il n'a plus de souhaits à former. Il confesse à sa femme qu'il n'y va pas volontiers, car il n'a plus rien à faire de lui. Sa

femme cependant est d'avis qu'il y aille une fois encore, mais la dernière, pour signifier à Merlin son congé et lui dire carrément : « Sire, je n'ai nul besoin de vous, je m'en puis bien passer. Il m'ennuie de tant venir ici. » Et après cela vous vous en irez, car vous n'avez peur ni de lui ni de personne.

Le malheureux trouve le conseil excellent. Il s'en va au bois paré de sa plus belle robe, et à peine arrivé au bois il se met à crier : « Merlot (remarquez ce qu'est devenu le monseigneur Merlin d'autrefois), Merlot, où es-tu ? Il y a longtemps que je t'attends. Viens et je te dirai ce que je pense et m'en irai... Je suis venu prendre congé de toi et je te veux faire bien entendre que je ne puis supporter la peine de tant aller et de tant venir. Cela m'ennuie fort et je n'ai pas besoin de requérir ni de prier autrui. Je ne te demande plus rien. Je m'en vais et à Dieu te recommande. »

Cette fois la mesure est pleine, la patience échappe à Merlin. L'ingrat paie chèrement ses fautes. Il perd sa fille et son fils et il retombe dans sa première misère. « Il revint à son ancien labeur, qui bien l'attrista et le désola. Il travaillait des mains sans le cœur ; le cœur pensait à sa perte. Ainsi il souffrait des deux côtés à la fois. » Et bientôt il meurt et de misère et de chagrin.

Vilain ânier, vilain ânin, lui avait dit Merlin, orphelin de toutes grâces, vilain tu es et vilain tu seras.

L'auteur, en effet, est convaincu que le vilain

ne peut sortir de sa vilenie, de sa crasse originelle. « Il était, dit-il, vilain de nature et vilain renforcé par éducation, et à cause de cela le serf s'acquittait de ce qu'il y avait de fange en son cœur. Il n'en pouvait tirer autre chose. Il fallait qu'il suivît son penchant de nature, et nul n'ôte ni ne retire de son sac que ce qui s'y trouve. S'il y a du bien, du bien il peut y prendre. Autre chose il n'y prendra. »

On accuse encore le vilain de manquer à sa parole. Dans le fabliau du *Vilain Liétart*, Brun l'ours raconte comment il a été victime de sa confiance dans la loyauté d'un vilain. « Je pris sa foi (sa promesse), ajoute-t-il, je ne fus pas sage. Car c'est assurément le pire gage qui soit dans la maison d'un vilain. S'il est en mauvais pas et en procès, il lui semble qu'il est sauvé dès qu'on veut bien le croire sur sa foi. Le vilain a sa promesse en grand dédain. Nul homme de bon sens ne doit s'y fier. » Et le thème est si cher au poëte qu'il brode là-dessus une trentaine de vers.

Le vilain est sot, il n'adresse à Dieu que des prières qui tournent contre lui (*Du vilain qui demandait un meilleur cheval*). Il ne sait pas profiter de la fortune qui vient à lui. C'est lui qui est toujours le héros de ce conte des *Souhaits* que le moyen âge s'est plu à broder de tant de manières. Si on lui donne trois souhaits à faire, quelles que soient les variantes qu'y apportent les auteurs, on est sûr qu'il n'en fera que de ridicules, et qu'il n'en tirera nul avantage (V. les *Souhaits Saint-*

Martin, la *Fable de Marie de France*, etc., où la femme souhaite que son mari ait, au lieu de nez, un bec de bécasse pour aller chercher la moelle dans un os de brebis, etc.).

Le vilain est berné par sa femme. Il la surprend en flagrant délit, et c'est lui qui demande pardon.

Il est crédule jusqu'à la stupidité. Quand il a vu son déshonneur de ses propres yeux, il se laisse volontiers persuader par sa femme que ses yeux le trompent.

Pour le convaincre à cet égard, il suffit des plus étranges raisonnements. On lui fait voir son image dans une cuve pleine d'eau, et on lui prouve ainsi que ses yeux peuvent voir ce qui n'est pas. Le vilain se déclare tout de suite convaincu. « Or, je m'en repens, dit-il, chacun doit mieux croire et savoir ce que sa femme dit pour vrai que ce que voient ses mauvais yeux. »

Du reste, il ne demande qu'à être convaincu. Il fait bon marché de son déshonneur, et se hâte de pardonner à sa femme coupable quand elle le menace de se retirer avec son bien dans un couvent.

Cependant le vilain est défiant de sa nature, il a toujours peur qu'on ne le trompe ou qu'on se moque de lui. Nous le voyons déjà (*des XXIII Manières de Vilain*) comme aujourd'hui encore en certaines provinces, quand il travaille à son champ et qu'un homme d'une autre classe lui demande son chemin, répondre d'un air à la fois niais et futé : « Ah ! vous le savez mieux que moi. »

En même temps il est gouailleur. Le même fabliau nous le montre, les fêtes et dimanches, assis devant sa porte, et se moquant de ceux qui passent, même de son seigneur.

Il est égoïste. Il demande à Dieu de l'aider et de le bien conseiller, lui, sa femme et ses enfants, et nul autre (V. les *Fables de Marie de France*).

Le mépris des ménestrels pour les vilains va parfois jusqu'à la plus insigne dureté et revêt l'expression la plus âpre. On est tristement surpris de voir les poëtes, sortis eux-mêmes du peuple pour la plupart, et souvent aussi misérables que lui, se faire les interprètes de sentiments qu'on s'attendrait à ne trouver que dans les hautes classes.

Voyez, par exemple, la façon dont Rutebeuf parle des vilains. Peut-être, après tout, y a-t-il là seulement l'expression de quelque rancune de poëte, ayant en vain promené ses chansons par les bourgs, les malédictions d'un Homère de bas-étage mal écouté et surtout mal payé par son rustique auditoire.

Le plus curieux, c'est que c'est au nom de la charité qu'il lance ses anathèmes. « La gent charitable a grand'part au paradis l'espéritable. Mais ceux qui n'ont en eux ni charité, ni sens, ni bien, ni vérité, ceux-là ont manqué ce bonheur (1);

(1) Cela fait songer à un passage de Bossuet. V. Bossuet, *Orais. fun. du prince de Condé :* « Loin de nous les héros sans humanité, etc. »

et je ne crois pas que nul en jouisse s'il n'a en lui la pitié humaine. Je dis cela pour la race des vilains, qui jamais n'aimèrent clerc ni prêtre. Je ne crois pas que Dieu leur prête en Paradis lieu ni place. Jamais à Jésus-Christ ne plaise que vilain n'ait hesbergerie avec le fils de sainte Marie, car il n'y a à cela ni raison ni droiture, nous le trouvons en l'Écriture. Ils ne peuvent avoir paradis ni pour deniers ni pour autre avoir, et ils ont manqué l'enfer. Ils ont perdu cette prison par leur faute. »

Il en donne une raison grossière, dont ne pourrait s'aviser qu'un poëte de ce temps. A la suite de l'aventure, les démons tiennent chapitre et « s'accordent à dire que jamais nul n'apportera d'âme sortie du corps d'un vilain, car il est impossible qu'elle ne sente mauvais. Ils s'accordèrent à cela jadis que vilain, sans aucun doute, ne peut entrer ni en enfer ni en paradis. » Rutebeuf ne sait indiquer où l'on pourrait mettre l'âme du vilain, puisqu'elle se voit refuser l'entrée de ces deux royaumes. Enfin, il se décide : « or, qu'elle aille chanter avec les grenouilles ; c'est le mieux qu'il y voit. Ou qu'elle s'en aille tout droit, pour alléger sa pénitence, en la terre du père d'Audigier. C'est la terre de Cocuce. »

Il faut ajouter que Rutebeuf lui-même, en un autre passage, s'est donné la réplique, il a écrit, dans *le Dit d'Aristote :* « Quand nature a mis en l'homme bon sens, sagesse, valeur et courtoisie, il est quitte de vilenie. L'homme est ce qu'il

refait. Tel homme se fait son lignage, tel autre démolit le sien pièce à pièce. Je ne pourrais croire que celui-là ne soit vrai gentilhomme qui fuit fausseté et trahison, qui sait leur échapper en tout temps et qui aime l'honneur; ou je ne sais pas qui pourrait à autre titre réclamer le nom de gentilhomme ou de vilain. »

« Aime, dit-il au roi, je te le demande en don, aime l'honnête homme ; car c'est la somme de tout bien. »

D'ailleurs les malédictions de Rutebeuf semblent toutes bénignes si l'on compare son œuvre à un fabliau d'un auteur inconnu qui a pour titre *des Vilains*.

Ici l'expression est absolument féroce : « Plût à Dieu, le roi puissant, que je fusse roi des vilains. Je ferais faire plus de mille lacets pour les prendre par le cou. A mauvais port ils seraient arrivés ! Il n'y aurait désormais vilain si hardi qu'il osât dire un seul mot, pas même pour demander du pain ou pour dire sa patenôtre. Ils auraient en moi rude seigneur. »

Mais ce n'est encore là qu'une explosion passagère. Une autre pièce du même temps, également anonyme, *Le Despit au Vilain* (l'Outrage au Vilain), nous montre un auteur se complaisant dans les mêmes sentiments, s'y arrêtant, s'y acharnant, en remplissant toute une pièce de cinquante-huit vers. On y sent la même âpreté de haine, mais plus tenace et d'une intensité plus continue, et avec des éclats sauvages. Le morceau mérite

d'être cité tout entier. Il est intéressant pour l'histoire morale du temps. « Seigneur, dit l'auteur, dites-moi, s'il vous plaît, par quelle raison et à quel titre vilain mange chair de bœuf, ni bon morceau. Or, écoutez, je vous dirai et d'un mot je ne mentirai. Il n'y a jamais eu personne qui décidât cela que jamais vilain mangeât de l'oie. Cela n'a été ni dit ni décrété et cependant ils en ont assez mangé. Mais il en pèse à Dieu. Dieu en souffre et moi aussi. Car ils sont trop misérables ces vilains qui mangent des oies grasses, à la barbe des clercs ! Devraient-ils manger poissons ? Ils devraient manger chardons et ronces, épines et paille, et du foin le dimanche, et des cosses de pois en la semaine ; veiller toujours et toujours avoir peine. Voilà comment devraient vivre les vilains. »

« Et cependant ils sont chaque jour pleins et ivres des meilleurs vins, des mieux parés. Les grandes dépenses que font les vilains seront chèrement payées ; car c'est là ce qui détruit et ruine le monde. C'est par eux que tout le bonheur en est gâté. De vilain vient tout malheur. Devraient-ils manger viande ? Ils devraient, parmi les landes, paître l'herbe avec les bœufs cornus, aller tout nus à quatre pieds. Le vilain ne saurait être oiseux. Il gagne un pain, il en dépense deux. Ni le pain ni le vin ne manqueraient s'il n'y avait trop de bœufs et de vilains. Il y a trop de vilains et trop de bœufs. Il mangent tant qu'ils ont tous grandi outre mesure. Ni bœuf ni vilain n'est jamais ras-

sasié. C'est celui qui a fait les loups qui a fait les vilains. Quand il voit venir son seigneur, il ne peut ouvrir les yeux. Tout lui déplaît, tout l'ennuie. Le vilain maudit le beau temps, le vilain maudit la pluie ; le vilain hait Dieu, quand celui-ci ne fait pas tout ce qu'il commande et souhaite. Dieu hait les vilains, Dieu hait les vilaines. C'est pour cela qu'il a fait passer toutes les peines par leurs mains. Les vilains valent les ânes ; les vilaines vilenesses valent les ânesses. Le vilain devrait demeurer dans les bois ou être enfermé dans des barrières comme le bétail. Le vilain est fou, et sot et sale. Quand tout l'avoir et tout l'or de ce monde seraient siens, le vilain encore ne serait que vilain. »

On frémit en voyant cette intensité de mépris et cette rage véritable, cette haine épouvantable qui, exprimée avec cette crudité de termes et cette cynique franchise, fait comprendre les révoltes violentes et les sauvages représailles des Jacques et des Pastoureaux.

Qui a pu pousser cet effroyable cri de haine ? Est-ce quelque seigneur de village jaloux de ses privilèges et mécontent de ce que le paysan « ne voit pas assez son seigneur venir ? » Il y a dans le ton de la pièce quelque chose du ton des émigrés de comédie.

Nous voyons, du reste, dans *Renard contrefait,* 1343, la fable du chêne et du roseau, amenée par une aventure de ce genre et les gentilshommes ainsi intraitables sur les honneurs qui leur sont

dûs. Renard rencontre un vieux paysan qui s'en va au hasard. Il est chassé par son seigneur parce qu'il ne voulait pas lui obéir, et que, quand il passait devant lui ou les siens, il oubliait de s'incliner. Et voilà ta faute, dit Renard. Mieux eût valu le trahir. Il t'eût peut-être pardonné.

Est-ce quelque pauvre chevalier dont les ancêtres se sont ruinés, ou qui est revenu misérable de la croisade et qui voit avec colère grandir à ses côtés d'anciens serfs plus riches que lui ?

Est-ce quelque moine furieux de voir, comme à Vezelay, un instant, quelque commune triomphante s'élever auprès de son couvent et ses serfs lui échapper ?

Est-ce, comme nous le disions tout à l'heure à propos de Rutebeuf, quelque ménestrel qui a sollicité en vain la générosité des vilains ? Ceux-ci donnaient à regret de leur épargne lentement amassée à ces vagabonds affamés. Il y a une fable de Marie de France, *Le grillon et la fourmi*, toute semblable à *La cigale et la fourmi* de La Fontaine, qui nous montre les deux classes en présence. Le grillon chante tout l'été pour le plaisir des autres, et quand l'hiver il vient implorer les dons de la fourmi ; celle-ci lui répond : pourquoi te donnerais-je quand tu ne m'es bon à rien ?

Est-ce, comme semble l'indiquer cette plainte contre les vilains qui font la moue aux clercs, quelque clerc devenu jongleur et qui trouve que les vilains ne lui rendent pas assez d'honneur ?

Associe-t-il ses rancunes à celles d'autres classes pour tirer à la fois de ses vers satisfaction et profit ?

Nous voyons, en effet, par certaines œuvres du temps, en particulier *Le dit des XXIII Manières de Vilains*, que ces poëtes se font volontiers les instruments des rancunes de certaines classes. « A tous ceux qui détestent clergie, dit l'auteur, que la male honte soit forgée. *Pour que les clercs me soutiennent et me fêtent et me retiennent,* pour cela je hais tous les vilains qui haïssent clercs et chapelains. » Ainsi, il y a une spéculation dans ses colères et dans ses violences. Il espère qu'elles lui seront payées. Nous voyons là, en même temps, la preuve qu'il y a une sourde haine et une hostilité particulières entre les clercs et les vilains. A quelque classe qu'appartienne le poëte, que ce soit un ménestrel affamé, un noble ou un prêtre de village, il semble y avoir là surtout un sentiment de jalousie contre le vilain qui s'élève. On ne lui pardonne pas sa prospérité. On lui en veut de ce qu'il sort peu à peu de la misère et du servage.

On voit, en effet, par ces fabliaux mêmes que le vilain déjà s'enrichissait. Il n'était pas en cela toujours à l'abri de tout reproche. Le paysan, à peine échappé de l'esclavage et toujours menacé, s'enrichit à tout prix. Il avait alors des défauts qu'il n'a pas encore tout à fait perdus aujourd'hui. Il est trop intéressé. Cette terre qui lui coûte tant de peine, il y tient trop. Il a l'œil trop ouvert sur

son intérêt. Il connaît trop bien son droit, et a trop le respect de sa propriété et pas assez de celle du voisin. Nous voyons dans un de nos fabliaux un pauvre diable qui n'a « qu'une demi-charruée » empiétant volontiers de quatre ou cinq sillons sur la terre du voisin. Un autre prend trop à la lettre les sermons de son curé. Celui-ci lui a dit : Donnez à Dieu et à son Église ; il vous le rendra au double. Il donne sa vache Blérain à son curé, avec la pensée d'en être récompensé. Et pour aider à l'accomplissement de la parole divine, il a lié Blérain par les cornes à Brunain, la vache du prêtre. Et Blérain qui aime et regrette son étable, à force de tirer de ce côté, y amène la vache du curé.

Mais il s'enrichit surtout par le travail et l'économie (1). C'est déjà cette race du paysan de France qui refait sans cesse son épargne et la France avec elle. Nous voyons par ces fabliaux mêmes que déjà la situation matérielle du paysan

(1) Par un sentiment analogue à celui que nous avons mentionné plus haut, on lui reproche cette économie et cette ardeur au travail. Un prêtre de La Croix-en-Brie, auteur du fabliau *du Renard, de l'Ours et du Vilain Liétart*, se moque du vilain qui trouve qu'il est arrivé trop tard à sa besogne. « Mais repos, ni aise, ni tranquillité ne plaît ni ne convient au vilain. Il n'a désir de rester en son lit dès qu'il voit apparaître le jour. Le vilain ne peut avoir nulle aise, mais il veut aller faire son ouvrage »

Sans doute le curé trouve qu'il ne célèbre pas assez les fêtes. — Le paysan de La Fontaine se plaint aussi qu'il y en a trop.

n'était pas mauvaise. Il est de ces vilains qui sont fort à l'aise. La femme du *Pêcheur de Pont-sur-Seine* avoue que son mari la nourrit bien et l'habille bien. Thibout, le métayer des moines, qui garde leurs blés, « a de deniers un plein pot et d'autres richesses en abondance. » Le vilain Mire « a pain et vin et viande, et tout ce dont il a besoin. Il a de l'or, de l'argent et du blé en abondance, et des habits, etc. » Ils ont toutes sortes de biens, des terres, des prés, des bestiaux, des bêtes de somme, une basse-cour bien garnie. Le vilain Liétart dit : « J'étais en dix ans arrivé de si grand néant à ce point, que j'avais bien de deniers environ cent livres et plus, sans compter le surplus, terres et vignes, bœufs et vaches, froment, vin, lard et fromage. »

Il en est de même dans le *Roman de Renart*. La description de leurs fermes y est tout à fait appétissante. Voyez, en particulier, celle de Constant Desnoes (1) avec sa riche basse-cour et son verger, où se passe l'aventure de Chanteclair et de Renart.

La femme de Constant ne s'effraie pas pour les amendes qu'on impose à son mari : « Je les ai toutes prêtes, dit-elle. Je les paierai. Vous auriez tort de vous en inquiéter plus que d'un œuf de

(1) Du reste, cette aisance de Constant Desnoes est devenue proverbiale au moyen âge. L'auteur du *Vilain Liétart*, parle d'un autre vilain qui avait beaucoup d'avoir qui était « tenanz esparnable, et riche plus que Constanz Desnoes. » Il a huit bœufs à sa charrue, etc.

caille. Nous avons plus de deniers que de paille ; ne vous inquiétez ni ne vous affligez ; mais allons gaiement dîner. »

Mais nous voyons comme il peut être molesté. Le curé prétend qu'il a épousé sa commère et lui fait payer sept livres.

Le prévôt assure qu'il a volé du blé à son seigneur et le met aux ceps, il paie vingt livres pour se racheter d'un crime qu'il n'a pas commis. Le forestier prétend qu'il a volé de nuit trois chênes et un hêtre, il emmène ses bœufs et exige cent sous.

Le vilain se rebiffe cependant. Constant dit au forestier : si j'étais aussi bien armé comme vous êtes, vous me le paieriez cher ; ou si j'avais ma houe, je vous frapperais sur le cou.

Ce qui indique l'aisance de la classe, leurs femmes leur apportent des dots. Plusieurs d'entre eux sont assez riches pour vouloir, en se mariant, s'élever au-dessus de leur condition et épouser, souvent à leur grand dommage, des filles de chevaliers (1).

Le moyen âge a pour eux un nom spécial. L'auteur des *XXIII manières de Vilains*, les appelle vilains entés (ou vilains greffés), comme on greffe, dit-il, une poire de Saint sur un poirier sauvage.

Ce n'est pas seulement pour lui-même que le vilain a de l'ambition, il en a aussi pour ses enfants. On a bien souvent, de notre temps, parlé

(1) V. *Le Vilain Mire de Bérengier*, etc.

de ce paysan ou de cette paysanne qui se saigne aux quatre membres pour faire de son fils un Monsieur. C'était hier encore le sujet d'un drame qui a fait un certain bruit et qui avait pour titre ces deux simples mots, qui dans certaines bouches deviennent si sonores : *Mon fils*. Les uns croient reconnaître en cela un magnifique dévouement de la part de l'homme qui, comprenant toutes les beautés et toutes les grandeurs de l'intelligence veut, au prix des plus héroïques sacrifices, assurer aux siens ce bienfait de l'éducation intellectuelle qui lui a manqué, et, en faisant une complète abnégation de lui-même, faire monter son enfant dans la sphère supérieure où il n'a pu pénétrer. Ils voient là une des formes les plus hautes et les plus méritantes de la tendresse et de l'abnégation paternelle ou maternelle. Les autres n'y veulent reconnaître qu'une prétention malheureuse dont le père est la première victime, ne rencontrant souvent que l'ingratitude et le dédain de ce fils pour lequel il a tout oublié. Et cependant ce fils, indigne de tous les sacrifices qu'on a faits pour lui, gaspille son temps, se livre à de grossiers plaisirs et va grossir l'immense armée des déclassés. Quoi qu'il en soit, la pensée n'est pas nouvelle, et, en lisant les lignes suivantes d'un poëte, on pourrait se demander si elles ont été écrites au XIXe siècle ou au XIIIe. C'est bien au XIIIe qu'elles appartiennent. Elles ont été écrites par le vieux Rutebeuf, essayant de rappeler au calme et au travail les écoliers de l'Université.

« Le fils d'un pauvre paysan, écrit-il dans *Le dit de l'Université de Paris*, viendra à Paris pour apprendre. Tout ce que son père pourra prendre sur un arpent ou deux de terre, il le donnera tout à son fils pour conquérir prix et honneur, et lui-même en demeure dans la misère. Et quand le fils est venu à Paris pour faire ce à quoi il est tenu et pour mener honnête vie ; il convertit en armes le gain du soc et du labourage. Il s'en va par les rues regardant s'il pourra voir les belles paresseuses et coquettes (la belle musarde). Cependant l'argent s'en va, les vêtements s'usent et bientôt tout est à recommencer..... Au lieu de haires, ils revêtent le haubert ; ils boivent jusqu'à en perdre la tête. Puis ils vont se battre à trois ou quatre cents écoliers et font fermer l'Université. N'est-ce pas un trop grand malheur ? Et cependant pour qui aurait envie de bien faire, il n'est si bonne vie que celle d'un honnête écolier..... Leur vie est aussi méritante que celle d'aucuns religieux. Pourquoi cependant quitte-t-on son pays et va-t-on en terre étrangère, et puis devient-on comme un fou de naissance quand on devrait y apprendre la sagesse ? Ainsi l'écolier perd son avoir et son temps et fait honte à ses amis. Mais il ne savait ce que vaut l'honneur. »

Nous avons vu en tout cela le vilain fort maltraité. Cependant, de temps en temps, il trouve des défenseurs.

Quelques poëtes prennent en pitié cette pauvre

âme repoussée de toutes parts, ce pauvre diable malpropre, ignorant, méprisé de tous.

Voici, par exemple, un vilain qui ne possède qu'un champ d'une demi-charruée. Son intelligence est à la hauteur de sa fortune. Avec la meilleure volonté du monde, il n'a jamais pu apprendre son *pater*. A force de s'appliquer, et grâce aux soins de sa femme, il est parvenu, pour tout savoir, à réciter le tiers ou la moitié de l'*Ave Maria*.

Quand il meurt, cependant, en faveur de sa bonne volonté, et du soin qu'il avait de saluer les images de la Vierge, des anges viennent disputer son âme aux démons. Ceux-ci s'étonnent. « Que pourront, disent-ils, en penser, tant de chevaliers, de dames, de clercs et de prêtres qui vont en enfer en grande foule, si ce vilain qui pue les tourbes, qui ne sut jamais ni bu ni ba, s'en va là haut en Paradis? »

Mais les anges insistent, disant que Dieu ne s'arrête pas à de telles distinctions. « Le pauvre laïque ne doit pas être repoussé s'il ne sait *syllaber*. S'il pense bien, et s'il tend au bien, de quelque façon qu'il parle, Dieu l'entend. Il y a des clercs et il y a des prêtres qui, tous les jours, chantent les psaumes et lisent, dont le cœur est livré aux folles voluptés. Sachez que Dieu ne les entend pas et s'inquiète peu de ce qu'ils disent. Mais Dieu entend bien la simple femme ou le simple homme qui soulève aux cieux tout son cœur et dit : Merci, beau seigneur Dieu. Cette

oraison est assez belle. Qui n'en sait plus, ne demande davantage. Brève oraison transperce le ciel. Tel a vécu aux champs, labouré ou hersé, qui souvent prie Dieu de meilleur cœur qu'un moine qui chante en chœur. »

Ce n'est pas un ménestrel errant, c'est un moine bénédictin, le pieux rimeur Gautier de Coinsy, le prieur de Vie-sur-Aisnes, qui prend ainsi le parti du pauvre paysan contre les moines. Que l'histoire lui sache gré de sa charité et de son esprit libéral.

Nous avons dit comment le terme de vilain était devenu, au moral, la plus outrageante des épithètes. Un poëte proteste (*Fabliau des Chevaliers, des Clercs et des Vilains*). Après avoir raconté une histoire où le vilain a un triste rôle, « Cependant, ajoute-t-il, quoi que je dise ou non, nul n'est vilain s'il ne l'est de cœur. Le vrai vilain est celui qui fait vilenie, quand même il serait de la plus haute lignée (1). »

Un autre, dans l'*Enseignement à prudhomme*, dit presque dans les mêmes termes : « Nul, pour peu qu'il fasse le bien, n'est vilain ; mais est tout plein de vilenie l'homme de haut parage qui mène laide vie. Et il ajoute dans un vers de forme

(1) V. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 203 :

Quoique je die, ne quoi non,
Nus n'est vilains, se de cuer non.
Vilains est qui fet vilenie,
Ja tant n'est de haute lingnie.

originale et saisissante : « Nul n'est vilain s'il ne vilaine (1). »

La même pensée se retrouve dans le *Roman de la Rose.*

Cela devient un véritable lieu commun. Dans un poëme du XIV[e] siècle, *Renart contrefait*, Renart dit, rappelant les deux sens du mot : « Il est appelé à plein vilain, non qu'il soit plein de vilenie ni de mal ; mais son nom de vilain vient de ville. Nul n'est vilain, à dire la vérité, s'il n'est faux en fait et en dit. »

Un poëme du même siècle, *Baudouin de Sebourc,* écrit au lendemain de la bataille de Mons-en-Puelle, dans une époque éminemment bourgeoise, fort peu éprise de noblesse, et même lui faisant la guerre, ira plus loin ; il déclarera qu'il n'y a pas de noblesse et pas de vilenie. « Tous, dit-il, nous venons d'Ève. Notre père fut Adam. Il n'est point de gentilhomme, et nul homme n'est vilain. »

Et ce ne sont pas là des traits lancés au hasard, des boutades en passant. Ce sont des idées familières au XIII[e] siècle. Un poëte en a fait l'objet de toute une pièce, le dit de Gentillesse (ou de Noblesse), où il donne à cette pensée tout un long développement.

(1) V. *Hist. litt.*, t. XXIII, p. 212 :

Nus qui bien face n'est vilains;
Mes de vilanie est toz plains
Hauz homs qui laide vie maine.
Nus n'est vilains, s'il ne vilaine.

Il ne faut pas s'y tromper du reste. Cette idée, le moyen âge l'adopte, mais il n'en est pas le créateur. Il n'est ici que l'écho d'un poëte ancien. La pièce en question n'est guère qu'une traduction de Juvénal, comme les sait faire le moyen âge.

Le XIII[e] siècle a beaucoup lu Juvénal, et il le traduit beaucoup. Il est surtout deux satires du poëte latin auxquelles le moyen âge revient souvent, la *Satire sur la Noblesse* et la *Satire sur les Femmes*. Boileau ne se doutait guère, quand il essayait de les faire passer en français, que sa tentative fût aussi peu nouvelle, et qu'elle eût été devancée par ces trouvères qu'il dédaignait si profondément.

Nous voyons là, en passant, une des traces de l'influence exercée à cette date par les écrivains anciens. C'est dans un écrivain latin que le moyen âge trouve tout faits les arguments pour battre en brèche les idées sur lesquelles repose la féodalité, et, entre autres, l'idée de naissance et de transmission héréditaire du pouvoir.

Le dit de Gentillesse marque de la façon la plus expresse que la noblesse n'est pas un don de naissance, qu'elle est tout entière dans la qualité du cœur de l'homme. Je veux citer tout le passage en lui gardant même sa prolixité, ses répétitions, ses insistances.

« Honneur, dit le poëte avec transport, est belle chose au monde. Mais il n'est pas toujours bien entendu. L'œuvre n'est pas toujours toute pure, pour laquelle on voit maint homme honoré. »

Peu importe au poëte si des gens prennent mal ce qu'il va dire. « Si un mauvais me blâme du bien que je dis, les bons me louent d'un tel blâme ; et si j'ai l'éloge des bonnes gens, le blâme des mauvais m'est honorable. On ne saurait être loué des bons et des mauvais à la fois. Mais c'est pour les bons que sont faits mes contes. Je les adresse aux chevaliers et aux prudhommes (gens de bien), sur lesquels nous avons raison de compter, car nous vivons par leurs belles actions ; ce sont eux qui soutiennent le poids de ce qu'il y a d'honneur au monde. »

« L'homme noble de naissance (gentilhomme) doit songer à garder sa noblesse, s'il ne veut forligner (descendre, démériter de sa race).

« Celui qui est gentilhomme de père et de mère, à celui-là toute vilenie est amère. Celui qui est gentil de naissance, celui-là doit veiller à tous ses actes et ne faire œuvres que celles qui conviennent à gentilhomme puisqu'il en porte le nom. S'il ne fait ce que son nom demande, il en est d'autant plus déshonoré.

« Plus l'homme est haut et puissant, plus ses œuvres sont connues, qu'elles soient mauvaises ou bonnes (1). Car, par le renom même de sa hauteur, plus de personnes le savent. Ainsi sa noblesse même lui est une occasion de blâme quand il ne se conduit selon ses lois. Car le blâme en court plus loin.

(1) Omne animi vitium tanto conspectius in se
Crimen habet, quanto major qui peccat habetur.

« De tant comme l'homme a été plus haut, plus grand et plus vaillant, plus plein de biens et d'honneur, plus plein et plus muni de tous biens, plus l'homme est abaissé et attaqué par le monde, quand il est couard et failli, et qu'il acquiert le renom d'homme inférieur. Car la vaillance de l'honnête homme est à l'héritier un vrai miroir (1) pour lui enseigner à valoir (2). S'il ne revient à la nature de son père pour aucun mérite qui se montre en lui, et pour lequel on le puisse comparer à son père, il est mal paré de noblesse..... Mais, au contraire, ses hontes lui en doubleront, car il emprunte à double intérêt. »

« Il vaut donc mieux, à en dire la vérité, être sorti d'un petit lieu si l'on est preux et de bonne vie, que sorti de bon lieu et être mauvais. Et tenez bien pour assuré qu'il n'y a profit en la noblesse, si avec ce titre on ne vaut quelque chose. Car noblesse va périssant en gentilhomme qui travaille à maintenir œuvre vilaine. C'est pourquoi vilain est, je n'en doute mie, l'homme qui fait la vilenie. Quand son cœur s'y abandonne, fut-il roi ou duc ou châtelain, plus il est haut plus il est vilain.

« Quiconque est noble de cœur, c'est une bonne noblesse, quand il serait fils du plus vilain homme qui soit en l'empire de Rome. Ne l'en méprisons

(1) Incipit ipsorum contra te stare parentum
Nobilitas claramque facem præferre pudendis.

(2) Cela rappelle aussi le discours de Géronte à Dorante dans le *Menteur*.

pas pour cela. Car il est de tout droit gentilhomme. Un vilain de cœur noble mérite mieux ce titre qu'un gentilhomme de cœur vilain. Et mieux vaut que l'on rabaisse ainsi le gentilhomme qui devient vilain que le vilain qui par une belle action arrive à la noblesse. Car d'un vilain il fait un gentilhomme. Mais celui qui d'un gentilhomme fait un vilain, celui-là se dépouille lui-même. Il est vilain de cœur ; car nul n'est appelé vilain à bon titre, s'il ne l'est de cœur et nul ne doit être dit gentilhomme si de cœur il ne travaille noblement. »

Le poëme se termine par un morceau d'un accent tout personnel :

« A toi, homme de haut rang, qui ne justifies pas ta noblesse, et qui par là m'as mis en colère, je dirai sans nul égard : « gentilhomme qui m'appelles vilain, puisqu'on ne te voit renommé en nul bien, ni en action ni en parole, celui qui t'appelle franc, celui-là a menti. Quoique tu aies été couvé en haut nid, si tu es dénué de tout mérite, crois-tu dans ces conditions là être gentilhomme ? Encore que tes ancêtres l'aient été, je ne dis pas pour cela que tu le soies. Et cependant tu le crois, mais il n'y a pas grand raison à le croire. Tu fais outrage et grosse erreur, et travailles bien peu à ton avantage, quand tu me reproches ce qui fait ta honte ; car la honte en est toute tienne; quand tu te regardes comme gentilhomme et n'es ni gentil ni preux. C'est plus ton dommage que ton profit, si tu es fils d'un gentilhomme et mérites qu'on t'appelle vilain de cœur. »

D'ailleurs le vilain au besoin sait se défendre lui-même. Voici comment un conteur anonyme raconte l'histoire d'un *Vilain qui gagna paradis par plaid*. C'est en même temps une piquante réplique à la condamnation que nous avons vue prononcée par Rutebeuf.

« Nous trouvons dans un écrit une merveilleuse aventure qui jadis advint à un vilain. Il mourut par un vendredi matin. » Mais cette pauvre âme a si peu de valeur que nul ne s'inquiète de la recueillir. « Ni ange ni diable n'y vint à l'heure qu'il mourut. Quand elle lui partit du corps, elle ne trouva qui lui demandât rien, ni qui lui commandât nulle chose. Sachez qu'elle fut bien heureuse. » Cependant elle finit par s'inquiéter quelque peu de son abandon et ne sait trop où aller. « L'âme qui fut toute peureuse regarde à droite vers le ciel et voit l'archange saint Michel qui porte une âme en grand triomphe. Elle se dirige de ce côté. Elle suivit tant l'ange, ce m'est avis, qu'elle entra en paradis. Saint Pierre qui garde l'entrée avait ouvert la porte, et il vit l'âme qui était seule. Il lui demanda qui la conduisait. Ici on ne reçoit personne, s'il n'y est admis par jugement. Par dessus tout, par saint Guilain, nous n'avons cure de vilain; car vilain n'a rien à faire ici. — Plus vilain que vous n'y peut être, a dit l'âme, beau sire Pierre. Toujours vous fûtes plus dur que pierre. Dieu était fou, par sainte Patenostre, quand il fit de vous son apôtre. Car il en aura peu d'honneur. Quand on trahit Notre Seigneur, vous le reniâtes

trois fois. Bien petite fut votre foi. Si vous êtes de sa compagnie, le paradis ne vous convient guère... Vous ne méritez pas d'en avoir les clefs. »

A ce coup droit, saint Pierre se trouble et s'en va chercher du renfort. Il rencontre saint Thomas et lui conte son aventure. Saint Thomas se flatte d'être plus heureux et de faire quitter la place à cet intrus. Mais il n'est pas moins rudement reçu. Le vilain lui demande s'il n'est pas cet apôtre qui refusa de croire à la présence de Dieu, s'il ne mettait le doigt dans ses plaies. Saint Thomas baisse la tête et va chercher de l'aide. Il rencontre saint Paul et lui dit sa mésaventure. Saint Paul va au devant du vilain, et, l'apostrophant vivement : Vide le paradis, lui dit-il, vilain faux, nuisible vilain. Mais le vilain n'est pas plus embarrassé cette fois ; il reproche à saint Paul ses premières erreurs, et lui dit : « Ah ! quel saint et quel devin ! Croyez-vous que je ne vous connaisse pas ? » Saint Paul en est tout décontenancé ; il s'en va bien vite retrouver les deux autres saints et leur avoue que, pour sa part, il renonce à défendre contre le vilain l'entrée du paradis, et tous trois fort en peine s'en vont trouver Dieu lui-même et lui racontent leur embarras. Jésus-Christ est intéressé par la nouveauté du fait ; il déclare qu'il ira parler à cette âme.

Il lui demande comment il a pu entrer ainsi en paradis sans congé. « Tu as malmené, lui dit-il, et outragé mes apôtres. Crois-tu bien demeurer ici ? »

Le vilain, que rien n'intimide, n'est pas embarrassé de répondre : « Seigneur, dit-il, j'ai aussi bien qu'eux le droit d'y rester, si j'ai bon jugement. Car jamais je ne vous ai renié, jamais je ne refusai de croire en vous. Jamais nul homme ne fut tué par moi. Ils ont fait tout cela jadis, et cependant ils sont aujourd'hui en paradis. Tant que je vécus dans le bas monde, je menai une vie honnête et pure. Je donnai aux pauvres de mon pain, je les hébergeai soir et matin, j'en chauffai maint à mon feu. Je les gardai quand ils furent morts et les portai à sainte Église. Je ne les laissai manquer ni de linge, ni de vêtements. Je ne sais si je fis bien. Je me confessai exactement et reçus dignement votre corps. Quand on meurt ainsi, on nous assure que Dieu nous pardonne nos péchés. Vous savez si j'ai dit vrai. Je suis entré ici sans contradiction. Quand j'y suis, pourquoi m'en irais-je? Je refuserais de croire à votre parole. Car vous avez accordé sans conteste que celui qui est entré ici n'en doit pas sortir. Vous ne mentirez pas pour moi. »

Dieu est touché de l'éloquence ingénue de cet autre paysan du Danube, et l'homme gagne son procès. Il y a là une réplique heureuse à la boutade de Rutebœuf et une revendication piquante et hardie des droits des pauvres gens dans ce monde et dans l'autre, et une revanche des dédains que leur témoignait la société officielle ; peut-être aussi, si l'on allait au fond de l'histoire, déjà certains doutes de l'esprit laïque sur la façon

dont se communique la grâce divine, et sur l'équité de ses choix.

Et ce n'est pas seulement le ciel que gagne le vilain, mais parfois une bonne place en ce monde. On a remarqué depuis longtemps que le *Médecin malgré lui*, de Molière, était d'antique origine et qu'il pouvait montrer des parchemins. Il a un ancêtre au XIII[e] siècle. Il s'appelait alors le *vilain Mire* ou le *vilain devenu médecin*. L'histoire est même fort jolie. Il y a là, comme dans Molière, une femme qui, battue par son mari, veut lui faire faire à son tour connaissance avec le bâton. Ici c'est la très-honnête et très-belle fille d'un pauvre chevalier que son père, conseillé par la misère, la mauvaise conseillère, a mariée à un vilain. Elle voit venir les envoyés du roi dont la fille est abandonnée par les médecins ordinaires et qui cherchent partout un médecin qui veuille tenter la cure. La femme leur assure qu'ils trouveront dans le champ voisin l'homme extraordinaire qu'ils demandent de tous les côtés, mais qu'il ne consentira à avouer sa science et à les suivre que s'il est vigoureusement battu. Le vilain à force d'esprit se tire de la situation difficile où l'a mis la vengeance de sa femme et fait une grande fortune.

Nous voyons aussi, par certains fabliaux, que le vilain n'est pas toujours cet être grossier que nous avons vu dans d'autres, justifiant le mépris par sa brutalité et sa rusticité. Dans les relations journalières de la vie conjugale, où nous l'avons

vu parfois si brutal, il est, si l'on en croit d'autres récits, susceptible de douceur, d'attentions délicates, qui ne dépareraient pas un ménage de gentilhomme. Ainsi, dans le conte de *Rénart, de Brun l'Ours et du vilain Liétart,* nous voyons Liétart plein d'égards pour sa femme, ayant pour elle les formules les plus caressantes, ne voulant prendre aucun parti sans la consulter. S'il lui arrive une aubaine tout à fait inattendue, « il est, nous dit le conteur, joyeux et tout réjoui. Il appelle, seule, sans compagnie, sa femme qu'il a très-chère et lui a dit : Ma douce amie *qui après Dieu me fais vivre*, etc. » « Il n'a pas l'idée de prendre autre conseil, il lui a dit : Belle compagne, belle sœur, vous avez bonne grâce de Dieu, puisque vous savez tout. Je suivrai votre avis. »

Le fabliau ne se contente pas de nous montrer le vilain échappant à l'oppression. Mais parfois on l'y voit se vengeant de ses oppresseurs, s'en vengeant avec férocité, avec une férocité telle que la longue oppression même qu'il a subie ne peut excuser ces abominables représailles.

Tel nous le retrouvons dans une des plus étranges compositions que nous ait laissées le moyen âge, dans un poëme de la plus bizarre inspiration et qu'on pourrait appeler *La revanche du Vilain*. En ce temps où le vilain est taillable et corvéable à merci, en plein XIIIe siècle (c'est la date assignée par l'*Histoire littéraire de France*), c'est la féodalité en la personne d'un de ses re-

présentants les plus élevés qui a le vilain rôle. Le prince est le souffre-douleur, le martyr; c'est lui qui reçoit toutes les injures, tous les outrages, qui est berné, conspué, battu même, outragé dans sa dignité, dans son honneur, dans sa personne et dans celle de sa femme. Il est d'une crédulité encourageante, il tombe dans tous les panneaux, il va au devant de tous les pièges.

Le héros de l'histoire, triste histoire, mais toujours victorieux, payé, récompensé, honoré, est un vilain de la dernière classe, misérable, mourant de faim, ignorant, qui, au XIIIe siècle, ne sait même ce que c'est qu'un crucifix et plaint de tout son cœur le pauvre homme ainsi suspendu; presque idiot, « Trubert le fou ». Toubert le sot (1), c'est lui qui a raison du prince, qui le bafoue en toute rencontre, qui lui inflige tous les outrages, qui le foule aux pieds, qui s'acharne à lui avec une persistance, une rage incroyable. On a presque autant de peine à comprendre cette complète défaite du grand seigneur par le vilain misérable que cet insatiable acharnement, cette soif de mal faire. Le poëme est du reste demeuré inachevé, comme si le poëte lui même s'était lassé

(1) V. le Roman de *Trubert*, par Douin de Lavesne, nouveau recueil, par Méon, 1823, t. I, p. 192, et *Hist. litt.*, t. XIX, p. 734-747, et t. XXIII, p. 114. L'auteur ne semble pas avec tout cela favorable aux vilains. Il écrit, vers 510: « Moi-même je témoigne et dis: Celui qui fait du bien au vilain celui-là se perd.

Qui à vilain fit bien, si se pert.

de son invention, *lassatus sed non satiatus*, lassé et non rassasié dans ses rancunes.

L'histoire de Trubert ne saurait se raconter en détail. Il y a là des choses que le moyen âge seul pouvait imaginer et dire. La duchesse se livre à lui pour satisfaire un caprice, pour obtenir de lui une chèvre peinte dont elle s'est follement engouée; le duc, pour paiement du même animal, se prête à une fantaisie ridicule du vilain qui en profite pour le blesser grièvement et le forcer à garder longuement le lit. Pour achever son humiliation, la duchesse se méprenant à un mot de son mari, s'épouvante, et lui confesse tout au long son déshonneur.

Il prend la duchesse par surprise, et chaque fois le duc est averti par sa femme même de son malheur.

Le duc jure de se venger et de pendre le coupable; mais, celui-ci, chez qui la pratique et le succès du mal semblent avoir éveillé l'intelligence, change de costume et commet de nouveaux méfaits.

Il arrive à la cour, déguisé en charpentier; le bon duc n'a garde de le reconnaître. Il se prête à merveille à tout ce qu'il désire. L'autre promet monts et merveilles, une maison comme on n'en a point fait. Il est bien traité, bien accueilli, bien vêtu, bien nourri, logé dans la plus belle chambre et dans le plus beau lit où il ne peut dormir, le trouvant trop moelleux.

Le lendemain, le duc le mène à la forêt en grand appareil pour chercher les plus beaux arbres. Le

duc et le faux charpentier se trouvent seuls un instant. Ils voient un arbre magnifique. Le faux charpentier prie le duc de l'aider à le mesurer; et, pendant qu'il tient l'arbre embrassé, il l'y attache avec les rênes de son cheval et lui annonce qu'il va le battre. Il le laisse, en effet, à demi mort, après lui avoir dit qui il est et tout le mal qu'il lui a fait; et c'est, lui dit-il, pour le vêtement et le surtout que vous m'avez fait donner hier. Car Trubert rend toujours le mal pour le bien. Et il s'enfuit, emmenant avec son cheval celui du prince. Il les vend tous deux en route à un marchand, avec la pensée que celui-ci le paiera cher. En effet, il est rencontré et battu par les gens du duc, et les convainc à grand peine de son innocence.

Mais Trubert n'est pas encore satisfait. Le duc a fait appeler les plus habiles médecins du pays, qui n'ont pu lui apporter de soulagement. Trubert, à l'aide de je ne sais quelle drogue, se teint les mains et le visage, se déguise en médecin et se présente sous les fenêtres du palais, annonçant qu'il possède un « oignement » souverain. On l'introduit auprès du pauvre prince; il lui explique à merveille et pour cause, de quoi il souffre et en quelle partie de son corps, et promet de le guérir en sept jours. Il demande seulement qu'on le laisse seul avec son malade, et que personne ne vienne, quelque bruit que l'on puisse entendre.

Il se fait apporter un van, y fait entrer le duc tout nu, les bras passés dans les oreilles du van,

et quand il lui est ainsi livré, il le frotte sur tout le corps de son oignement, qui n'est qu'une abominable ordure, et le roue de coups, assurant que c'est pour mieux faire entrer l'oignement, et l'auteur qui semble y prendre plaisir les compte soigneusement.

Puis, pour compléter sa satisfaction, Trubert a soin de dire au duc qui il est et de lui rappeler tous les torts qu'il lui a faits, et s'éloigne après l'avoir enfermé à clé. La duchesse et les chevaliers du duc lui disent que son malade lui a donné bien de la peine et l'accablent de remercîments. Lui s'enfuit bien vite. Quand on songe à le poursuivre, un autre embarras survient au pauvre duc. Un prince voisin le vient défier et s'établir à quatre lieues de son château. Toute la Bourgogne est sur pied pour repousser l'envahisseur. Trubert se met aussi en campagne; il revêt impudemment la belle robe qu'on lui a donnée au château, monte sur le noble palefroi que lui a fait offrir la duchesse et se dirige vers la château du duc. Le narrateur s'étonne de son effronterie. Il nous dit qu'il semble qu'il n'a nul soin de la vie quand il se met dans de telles conditions en pareille aventure. Il sera pendu et traîné sur la claie, *s'il ne sait plus de mal* que personne.

Mais Trubert n'a garde de se laisser prendre. Il n'a revêtu ces habits que pour causer la ruine d'un autre et infliger au malheureux duc Garnier une nouvelle et terrible douleur. En route, il rencontre, dans le plus simple appareil, le neveu du

duc qui revient d'un tournoi où il a été vaincu ; il a dû laisser, pour sa rançon, tout ce qu'il possédait. Trubert feint d'avoir pitié de son état, et pour qu'il puisse paraître décemment à la cour, il offre au pauvre chevalier qui se confond en remerciements, son cheval et son vêtement. Mais à peine le neveu du duc est-il entré au château, que la duchesse qui, d'une fenêtre a cru reconnaître Trubert, donne ordre à son sénéchal de saisir le misérable, et, sans l'entendre, de lui faire expier tous ses crimes. Le sénéchal y court avec quatre sergents. En vain le malheureux veut-il leur dire qui il est. Il est roué de coups, et en hâte pendu haut et court par le sénéchal qui s'empresse à venger son maître.

Cependant le duc a convoqué tous ses vassaux ; il s'est, à grand peine, fait porter à son conseil, et là, il demande qui consentira à relever le défi de roi ennemi. Tous gardent le silence. Trubert qui s'est glissé parmi la foule, se présente hardiment. Il se donne pour un aventurier brabançon. Il sera le champion du duc. Le sénéchal engage celui-ci à accepter. Il trouve que Trubert est un homme de grande valeur. « Moult a les poings gros et carrés. Si vous m'en croyez, vous l'adouberez. » On l'habille magnifiquement, le duc l'arme lui-même. Il lui promet sa fille en mariage avec la moitié de son duché. La jeune princesse lui chausse un éperon, l'embrasse et lui dit : que de mon amour il vous souvienne, et lui donne sa guimpe pour enseigne. La duchesse l'em-

brasse aussi et lui donne un merveilleux anneau d'or.

Trubert monte sur son cheval de guerre. Mais comme il ne s'est jamais vu à pareille fête, à peine est-il en selle, que le cheval qui sent les éperons s'emporte; le casque de Trubert, mal attaché, tourne sur ses épaules et l'aveugle (1). Trubert qui ne voit plus rien est emporté comme un ouragan. La sentinelle du parti ennemi qui le voit venir s'enfuit épouvantée, criant que c'est le diable en personne qui vient les combattre; chacun s'écarte sur son passage, il traverse l'armée tout entière, jusqu'à ce que le cheval sans direction aille se jeter en un buisson. Trubert est précipité à terre, son casque se détache et lui-même

(1) « On lui avait fermé son casque qui a tourné. Par derrière en sont les œillets. Il semble qu'il ait les yeux par derrière. » Du reste ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une folle invention du poëte, mais le souvenir d'un fait historique, et cela pourrait peut-être nous donner la date du poëme. Guillaume de Nangis raconte, à propos de Guy de Montfort, à la bataille de Tagliacozzo, un fait analogue: Illeucques il avint une mervilieux aventure, que ces hyaumes li tourna ce devant derrière, si que à peine l'alaine ne li faloit, ne ne veoit goute; mais il feroit à destre et à senestre, ne savoit ou, comme hors du sens. Quant Erars de Valeri le vit en tel point et en si grant péril si ot pitié de son travail et s'aprocho de li et le prit aux mains par le hyaume si que il i retourna ariére à son droit. Et quant Guys senti qu'il fu pris par le hyaume, si haussa s'espée que il cuide estre près de ses anciens et feri Erar un trop merveilleux coup, et eust tantost recouvré l'autre se il ne l'eust recongneu à la vois. (Cité par Jubinal. Rutebeuf.)

il se retrouve à terre sans nul mal. « Jamais il n'eut telle joie en son vivant. Il fut tout heureux quand il se vit à pied; il avait cru ne pouvoir jamais descendre. »

Un écuyer que le prince avait envoyé à sa suite pour savoir ce qu'il arriverait de lui, l'a vu partir de ce galop furieux et entrer en l'armée ennemie, et la sentinelle s'enfuir. Il est revenu tout enthousiasmé raconter ses prouesses. Trubert lui-même, qui n'a eu d'autres blessures que celles des ronces qui l'ont égratigné, est revenu triomphant. Tout le monde l'admire et le félicite à l'envi ; le duc qui se déclare sauvé par lui, lui renouvelle l'offre de sa fille. Mais Trubert tient, et pour cause, à aller chercher d'abord l'autorisation de son père, et refusant l'escorte magnifique qu'on lui offre, il s'éloigne en hâte.

Mais en tout ceci Trubert ne se contente pas de faire le mal à son seigneur. Il tient à le lui apprendre bien vite, à lui faire savoir que c'est lui qui l'a fait. Ainsi cette fois, à peine est-il à cinq lieues du château, qu'il rencontre un sergent qui avait été attaché au neveu du duc si indignement mis à mort. Trubert se nomme à lui, et charge le pauvre homme, qui n'y entend autrement malice, de raconter au duc tout ce qu'il a fait. Quand il a rempli naïvement son message, le duc se pâme de douleur, et, à peine remis, jure qu'il n'aura ni paix ni trêve jusqu'à ce qu'il ait eu raison de son persécuteur.

Il est inutile de suivre jusqu'au bout le conteur

qui, dans la dernière partie de son récit demeuré inachevé, use largement de l'obscénité et va même jusqu'au sacrilège. Nous en avons assez vu pour pouvoir apprécier l'étrange conception de cette pièce si curieuse pour le temps et l'esprit qui l'a inspirée.

Deux tendances surtout y dominent. On voit que l'auteur se plaît à humilier, à rabaisser, à ridiculiser, à couvrir de boue ce pouvoir féodal qui dans la réalité est si fort et pèse si lourdement sur les épaules de tous. Il semble qu'il y ait là, pour le plus grand bonheur des vilains, un rêve de vengeance satisfaite, la misère longtemps opprimée qui se venge, et qui à son tour opprime sans raison comme sans mesure. En effet le héros a cet autre caractère étrange qu'il n'a aucun motif de rancune. Il semble que le trouvère ait voulu par avance en faire une sorte de Méphistophélès, un être qui fait le mal pour le mal, avec bonheur, avec recherche et raffinement. Notez en effet que nul de ces méfaits de Trubert n'a de raison ni d'excuse. Il n'a point d'injure à venger.

Tout au contraire, le prince est plein de bonté et d'humanité, il est l'homme le plus débonnaire du monde. Il pousse même parfois l'ingénuité aussi loin que les princes de nos opérettes contemporaines. Il est plein d'égards et de courtoisie pour la prétendue sœur de son persécuteur. Il a toute raison de dire de celui-ci : « Il a le diable au corps. Je ne lui ai fait aucun mal et il me fait du pis qu'il peut. »

Et l'auteur semble tout à fait admirer ce personnage si tristement conçu : « Ah Dieu, s'écrie-t-il à un endroit, quel homme et qu'il sait de tromperies ! » et dans un autre endroit : Il est perdu « s'il *ne sait plus de mal* que nul au monde. »

Ce n'est pas du reste la seule fois que l'imagination des Trouvères se soit complu à rêver cette revanche des petits contre les forts, à montrer les grands du monde vilipendés, bafoués à plaisir, outragés dans ce qu'ils ont de plus cher par de plus faibles qu'eux, et surtout par ces sortes de bohêmes mis au ban de la société. Dans cet étonnant poëme de Renard, cette grande épopée railleuse qui a eu un si éclatant succès au moyen âge, on voit Renard ce rusé, ce roué, cet Ulysse, ce Méphistophélès, ce Panurge du moyen âge, après avoir joué les tours les plus indignes à tous les animaux et aux plus puissants et aux plus redoutés d'entre eux, à Brun l'ours, à Tibert le chat, au loup Ysengrin, son compère, et à la louve dame Hersent, sa commère, oser s'en prendre au roi lui-même, à Dant Noble le puissant. Et cependant Dant Noble s'est montré pour lui tout à fait débonnaire ; il a un faible pour lui, il est toujours prêt à le défendre contre ses ennemis, à adoucir dans la pratique les sentences qu'il est obligé de rendre. Ce qui n'empêche pas Renard de lui faire les plus sensibles outrages.

Quand Noble, cédant à l'animosité générale contre cet ennemi public, cet effronté pillard qui a blessé tout le monde, est venu suivi de tous les

animaux, ses vassaux, mettre le siège devant le repaire du bandit, une nuit que tous les assiégeants lassés de la longueur du siège sont profondément endormis, Renard sort sans bruit de son repaire et lie chacun des assiégeants par le pied ou par la queue à l'arbre sous lequel il est couché. Le roi lui-même est ainsi attaché. Renard fait pis encore (1). Il surprend la reine, dame Fière, endormie, et l'outrage; et comme Noble, brusquement éveillé par le cri qu'elle pousse, veut s'élancer à son secours, peu s'en faut, dit le texte, que sa queue ne soit rompue de l'effort. Il l'a étendue d'un grand demi-pied. Ce n'est pas tout encore. Malgré ses justes ressentiments personnels, sur les supplications de dame Ermeline, Noble a pardonné encore une fois. Il a remis Renard en liberté, l'engageant à s'amender, jurant que, s'il y a récidive, il sera pendu sans miséricorde. Mais, tout à coup, on a découvert un nouveau méfait de l'incorrigible drôle qui se sauve en hâte et grimpe sur un chêne. On vient l'y assiéger. Il tenait une roche en son poing. Il en frappe le roi lui-même auprès de l'oreille. « Pour cent marcs d'or, le roi ne saurait s'empêcher de tomber à terre. »

L'invention paraît si amusante au moyen âge, qu'il se la fait répéter à plusieurs reprises. Dans une autre branche, *La bataille de Renard et d'Ysengrin*, on voit le lion se complaire à redire

(1) Comment Renard conchia Brun li Ours du Miel. *Roman de Renard*, t. II, p. 72.

lui-même, avec un long détail, toutes les insultes dont il a été l'objet. « Il n'y eut baron qui ne fût lié à un arbre. Il lia jusqu'à moi-même, puis s'en alla vers la reine qu'il vit reposer étendue sur le dos. Il fut tout près de me faire honte. A son cri, je me levai. Je tirai si fort que je fus blessé... J'eus presque rompue la queue qui était fortement étendue... Je commandai d'abattre le chêne... Il s'approcha un peu de terre; il tenait en sa main un grand bâton. Il m'en donna un tel coup auprès de l'oreille, que j'en eus la tête toute vermeille. J'eus beau faire et me bien tenir, il me fallut tomber à terre. »

Il est évident que le populaire prenait grand plaisir à voir ses maîtres traités, à tous égards, comme de simples mortels, et subissant les mêmes mésaventures.

On voit combien de renseignements piquants, dans ces histoires plus ou moins invraisemblables, les fabliaux nous présentent sur la condition morale des vilains au XIIIe siècle.

Nous les y avons vu méprisés, insultés, foulés aux pieds. Nous avons vu en même temps quelles sourdes rages ils couvaient en leur cœur. Nous y avons pu entrevoir aussi des perspectives plus riantes et, dans les misères du présent, se préparer les compensations de l'avenir.

BIOGRAPHIE

DE

M. DE LA CODRE

Par M. Julien TRAVERS

Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

LUE DANS LA SÉANCE DU 23 JUIN 1882

MESSIEURS,

L'Académie serait ingrate si elle oubliait jamais M. de La Codre, qui l'aimait pour ses travaux désintéressés et avait pour elle une sorte de vénération. Le titre de membre honoraire avait comblé sa modeste ambition, et, dans l'éloignement du monde où sa faible santé l'avait retenu de longues années, son plus grand regret était de ne pouvoir assister à nos séances. Mes longues et amicales relations avec lui m'autorisent plus qu'aucun de vous, Messieurs, à vous parler de cet excellent confrère. Peu de vous l'ont vu, même de loin; moi, je l'ai beaucoup fréquenté pendant près de trente ans, et j'ai surpris plus d'une fois dans sa pensée le désir que je fusse son biographe. J'ai

regardé son désir comme un devoir; permettez que je m'en acquitte.

La première moitié de sa vie se compose d'évènements simples, la seconde d'œuvres de bienfaisance et de travaux multipliés. J'esquisserai les uns et ferai connaître une partie des autres.

I.

M. Joseph-Michel de La Codre de Beaubreuil, né à Orléans, le 20 octobre 1798, descendait d'une famille noble, mentionnée par M. le comte de Soultrait, page 139 de son *Armorial du Bourbonnais* (1). Un grand article est consacré à cette ancienne famille, par M. Borel d'Hauterive, dans l'*Annuaire de la noblesse de France* (20e année, 1863). On y voit mentionné, dès 1352, un Jacques de La Codre faisant hommage de certains droits qu'il avait dans deux paroisses. Pierre Pourcin de La Codre de Beaubreuil, né en 1727, eut pour fils Joseph Pourcin de La Codre de Beaubreuil, né le

(1) Voici le texte de cette mention :

« DE LA CODRE, seigneurs de Tanières, de la Grillière, de Montpensin, de Salus, des Hèraults, de Puyréal, de Boutonne, de Montigny, Originaires de Combraille, en Bourbonnais.

» Châtellenie de Verneuil.

» *D'azur, à la croix haute d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.* »

Ces armes sont dessinées dans la planche XXVI de l'ouvrage de M. le comte de Soultrait.

14 octobre 1772, aide-de-camp du général Marceau, puis commissaire des guerres; il se retira du service en 1796 et se maria le 17 janvier 1797 avec Mlle Victoire-Jeanne Cesbron. Cet homme de mérite, mort le 31 janvier 1852, eut un fils, un seul (objet de cette notice), auquel il donna une forte éducation et qui répondit aux espérances de son père. Le jeune de La Codre, lauréat de philosophie au collège Henri IV, sentit dès lors sa vocation pour les études sérieuses. En faisant son droit, il suivait avec ardeur les cours publics de la Sorbonne, et s'initiait à toutes les connaissances utiles, sans négliger celles qui sont agréables et qui tiennent une place honorable chez tous les hommes d'un esprit distingué : la poésie et les beaux-arts. Il savait par cœur bien des chansons de Béranger, bien des morceaux de Lamartine, dont il faisait à propos des citations dans sa vieillesse.

Reçu avocat, le barreau ne paraît pas lui avoir souri. Sa santé était délicate; il chercha des fonctions qui s'accordassent avec son tempérament et avec les vues arrêtées d'une sagesse précoce. Parmi les carrières qui sollicitaient l'emploi de ses facultés, il choisit celle du notariat. Quand il eut terminé les études préparatoires, il acheta une charge à Caen et l'exerça pendant onze années, du 26 février 1826 au 20 juin 1837. Marié en 1832 à Mlle Amélie Mezaise, avec laquelle il a passé près de cinquante ans, et qui lui prodigua tous les soins qu'exigeait une santé frêle, soutenue

péniblement par la plus minutieuse prudence, M. de La Codre, nommé notaire honoraire, ne tarda pas à se retirer du monde. Son plan de vie était tracé. Je le trouve dans la préface de son premier livre publié en 1839 : « Nous avons, y dit-il, entrepris cette œuvre, parce qu'elle nous a semblé utile; nous la livrons à la publicité pour obéir à une obligation morale, pour rester fidèle à ce principe d'équité qui veut que tout homme apporte à la société, dans tous les temps de sa vie, le tribut de travail et d'efforts qu'il peut fournir. » Cette noble tâche, M. de La Codre l'a remplie avec persévérance jusqu'à la dernière année de sa longue carrière, et, pour s'en acquitter, il a porté avec un soin scrupuleux ce vase d'argile qu'on appelle la vie, et qui se brise dans tant de mains par tant d'imprudences. Résigné à la solitude, visité par quelques amis, la plupart morts avant lui, M. de La Codre s'était fait des habitudes hygiéniques qui tueraient des hommes robustes et qui l'ont sauvé. La température de son cabinet était toujours excessivement élevée; un feu ardent y brûlait en plein été, et ses habits, toujours les mêmes, le défendaient contre tout refroidissement

Étendu sur un canapé, entouré de livres, de journaux et de revues, il était et se tenait au courant de tout ce qui se passait dans la politique et la littérature contemporaine. Un papier blanc et un crayon lui servaient à faire des remarques sur les évènements, à travailler de loin à leur

direction qui semblait facile à sa raison, raison calme et tolérante, inaccessible aux passions du siècle. Son amour absolu des hommes lui fermait souvent les yeux sur leurs faiblesses, et il écrivait, selon les circonstances, des livres et des brochures dont le but généreux ne pouvait assurer l'influence. Qu'est-ce, en effet, que le zèle et les rêves d'un homme de bien au milieu des partis égarés par toutes les ambitions, par toutes les convoitises?

A ses écrits d'une honnêteté si complète, d'une morale si pure, M. de La Codre joignait avec plus de succès des sacrifices pécuniaires en faveur de toutes les sociétés qui se formaient pour améliorer le sort des hommes. Toute fondation en vue d'un progrès comptait sur son adhésion et l'inscrivait parmi ses membres. De là ses nombreuses correspondances avec les directeurs d'entreprises philanthropiques en Angleterre comme en France; de là aussi les mentions honorables de M. de La Codre dans leurs journaux, leurs bulletins ou leurs mémoires.

En parlant plus haut du peu d'influence que peuvent avoir au milieu de nos luttes politiques les rêves d'un homme de bien, je n'ai pas infirmé la valeur des écrits remarquables de M. de La Codre sur la saine politique et la morale. Tous les éloges qu'ils lui avaient valus se trouvent couronnés dans un rapport de M. Arnoul, secrétaire de la Société nationale d'encouragement au bien, lu dans la séance publique et distribution solennelle des récompenses, le 15 juin 1870, au Cirque

national ; voici la partie de ce rapport consacrée à notre confrère :

« Auteur de nombreux ouvrages d'une moralité vraiment chrétienne, M. de La Codre peut revendiquer à bon droit le sauvetage de bien des âmes indécises, tant ses déductions sont logiques, tant il est habile à trouver et faire résonner au cœur la note juste qui charme, persuade et entraîne le lecteur.

« Dans ces temps de doute où s'agitent les plus grandes questions sociales, politiques, économiques, questions d'enseignement, d'instruction, de religion, sans qu'on puisse trouver de solution rationnelle et pratique, on est tout étonné, en lisant ses ouvrages, de voir que l'auteur, par sa seule croyance à l'immortalité de l'âme, ce dogme consolant si plein d'espoir et de promesses, arrive à résoudre toutes ces questions, creuses et insolubles en dehors de l'idée de Dieu.

« L'esprit troublé du lecteur, que tant de fausses doctrines sollicitent, se calme, se repose à suivre les raisonnements philosophiques de ce noble octogénaire qui a passé sa vie à méditer sur les choses de l'âme, sur les passions humaines, sur les perfectionnements dont nos facultés sont susceptibles, et dont la conclusion est un souverain hommage rendu au Créateur.

« Quand on a lu ses ouvrages, on se sent meilleur ; on n'apporte plus les mêmes ardeurs immodérées à poursuivre la possession des richesses et des honneurs, et le cœur ne trouve

plus d'obstacles presque invincibles à la conception des pensées généreuses, à la pratique des œuvres méritoires.

« Les bienfaits de M. de La Codre ne sauraient se compter ni être récompensés comme ils le méritent; mais les résultats moraux qui se dégagent comme un parfum doux et bienfaisant des ouvrages que M. de La Codre ne cesse d'écrire, pour le plus grand bonheur de l'humanité, méritent d'être connus et appréciés. Ces paroles d'espérance et de consolation, si utiles, cette tâche si longue et si bien remplie, cette persévérance constante dans la propagande de la morale, nous font un devoir de témoigner notre reconnaissance par le don d'une couronne civique. »

Deux ans après, M. Arnoul, dans un autre rapport où il rendait un hommage solennel à ses collaborateurs décédés, mentionne ainsi notre confrère :

« M. de La Codre-Beaubreuil, écrivain distingué, philosophe érudit et grand homme de bien, mort tout récemment, sans avoir appris que son dernier ouvrage *(Ontologie pratique)* serait couronné aujourd'hui (23 mai 1881). »

A tous les témoignages de philosophie pratique, c'est-à-dire de bienfaisance et de munificence, que peut apporter la reconnaissance à M. de La Codre, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen doit ajouter le prix dont il a fait les frais pendant sa vie et que sa mort n'a point éteint. Ce

prix, qui ne figure plus sur nos programmes, ne doit y reparaître qu'après l'honorable compagne à laquelle il a légué ses biens, sans que l'on puisse connaître encore la part qui doit revenir un jour à l'Académie, jour de deuil pour elle et que ses vœux ne cesseront de reculer.

Après une vie maladive et prolongée par des soins éclairés et des labeurs féconds, notre confrère, toujours préoccupé d'améliorations sociales, ne confia plus qu'au papier ses dernières réflexions. Depuis une année il m'écrivait quelquefois; mais il ne pouvait plus recevoir ni moi ni personne.

Il s'était familiarisé dès longtemps avec la pensée d'une fin nécessaire. Il l'attendait avec une foi profonde, et il est mort, comme il avait vécu, en philosophe vraiment chrétien.

II.

Le premier ouvrage de M. de La Codre est intitulé : *Le Notaire;* Paris, Le Normand, in-18 de 190 pages. Ce n'est pas un traité du notariat proprement dit; c'est un livre d'érudition modérée et de saine morale. Son but est de « faciliter l'accomplissement de tous les *devoirs* et de contribuer ainsi à l'*harmonie sociale*. » — « Renfermé, dit-il, par la spécialité de nos études, dans un cercle dont nous ne devions pas songer à sortir, nous nous sommes attaché à décrire les devoirs imposés aux notaires; et, si nous osons plus loin jeter un coup d'œil rapide sur les devoirs de

l'homme en général, ce n'est que pour rattacher à l'ensemble le fragment que nous voulons considérer à part, et pour donner à notre traité sa base naturelle et nécessaire. »

Le chapitre premier est une rapide histoire du notariat chez les anciens et dans la France. L'auteur y montre l'importance de cette institution qui s'est successivement « augmentée en raison du progrès de la civilisation. » Il y met en relief tout ce qui peut inspirer le respect motivé pour les fonctions notariales, et il ajoute : « Nous avons cru que ces réflexions n'étaient pas sans gravité, puisqu'elles ont pour but de donner une assiette de plus en plus solide et un caractère d'obligation plus marqué aux devoirs qu'impose cette profession. »

Dans le second chapitre, M. de La Codre traite des *devoirs*. Avant de tracer ceux qui incombent plus spécialement aux notaires, il expose les devoirs généraux auxquels tous les hommes sont soumis. Il reconnaît et il affirme qu'il faut que la loi parle au nom d'une autorité suprême, que des récompenses soient réservées à cette obéissance souvent pénible, que les infractions exposent le coupable à des peines.

Mais quelle est l'autorité suprême qui peut dicter la *loi du devoir?* C'est Dieu, répond M. de La Codre; « Dieu décerne les récompenses ou inflige les châtiments qui forment sa sanction, quelquefois dans ce monde, mais certainement dans l'éternité. » Cette idée de Dieu le transporte;

il énumère brièvement les merveilles de la création, et il termine par ces lignes simples, mais profondément vraies : « Nous ne pouvons voir l'Être suprême, de nos yeux corporels, pendant cette vie terrestre; mais nous connaissons Dieu par ses œuvres, par l'ordre qui éclate de toutes parts dans la nature ; Dieu se révèle par ses bienfaits, comme la pensée se manifeste par les actes. En considérant l'harmonie du monde matériel, nous sentons Dieu, comme nous sentons, en entendant des paroles sensées, l'existence d'un être intelligent, comme, en lisant un livre, nous jugeons, nous affirmons qu'il y a auteur. »

L'immortalité de l'âme n'est pas moins solidement démontrée que l'existence de Dieu, et M. de La Codre en tire toutes les conséquences qui en dérivent. On est étonné de l'étendue de ses études sur l'homme et de sa scrupuleuse investigation dans le domaine de nos devoirs, au détail desquels il consacre plus de 80 pages.

C'est dans la deuxième section de ce deuxième chapitre, le plus important du livre, que sont tracés les devoirs des notaires. Ils sont nombreux et pénibles : on ne peut douter que ce ne soit la théorie de ce qu'a pratiqué M. de La Codre. Quelques-uns de ceux qui le virent à l'œuvre lui reprochaient de porter trop loin les scrupules ; mais tous ses clients en appréciaient les conséquences pour leurs intérêts. Ce n'est pas lui qui aurait sacrifié un seul de ses moments à des aspirations ambitieuses ; de moins vertueux ont

prévariqué par un amour effréné des richesses; d'autres ont recherché et brigué les honneurs; lui n'a jamais tenu qu'à l'estime.

Le troisième chapitre du *Notaire* est consacré aux études générales. Il conviendrait à la plupart des administrateurs. « Toutes les sciences, dit l'auteur dans sa conclusion, toutes les institutions doivent marcher vers le même but : le perfectionnement individuel et l'harmonie sociale; nous croyons que le notariat est destiné à fournir une importante coopération dans cette œuvre; nous n'avons pas craint, soutenu par cette pensée, de mettre au jour les essais qu'on vient de voir, quelque imparfaits qu'ils soient, etc. » Trente-six pages de notes terminent l'ouvrage qui annonçait un penseur et devait être suivi d'un grand nombre d'écrits moraux.

Après un intervalle de sept ans, M. de La Codre donna des *Esquisses de philosophie pratique*; Paris, Ladrange, in-12 de 360 pages. L'auteur dit dans sa préface : « J'ai lu dans Vauvenargues : « Si nous avons écrit quelque chose pour notre « instruction, ou pour la direction de nos pensées, « il y a grande apparence que nos réflexions seront « utiles à beaucoup d'autres. » Cet espoir m'a séduit; à la vérité, j'ai ensuite reconnu que je pourrais bien n'être pas de ceux qui doivent l'accepter, mais le livre était fait. » Il ne pouvait être, après l'adoption de la pensée de Vauvenargues, et il n'est guère qu'une compilation. La

première partie est une esquisse de philosophie pratique renfermant une introduction, une théorie ontologique, une théorie morale, puis des observations pratiques (définitions, explications, conseils), puis enfin de nombreuses et saines pensées sur la vertu, la sagesse, la raison, le devoir, la volonté, etc. La deuxième partie se compose de maximes, réflexions, pensées de divers auteurs. Cette collection est précieuse : lue lentement et par intervalles, elle sera utile en tous temps.

Les encouragements que reçut M. de La Codre le déterminèrent à composer un ouvrage plus étendu que les deux précédents, plus à lui, plus original. Il réussit à lui donner ce dernier caractère, sous ce titre : *De l'immortalité, de la sagesse et du bonheur, ou la vie présente et la vie future, traité de philosophie pratique* ; 2 vol. in-8°, Paris, J. Renouard, 1853. Ce livre se divise en quatre parties qui comprennent soixante-dix chapitres, et six notes complémentaires occupant, à elles seules, plus de cent quarante pages.

« La première partie traite de l'*immortalité*; la deuxième, du *bonheur ;* la troisième est une *cosmologie morale,* collection d'hypothèses d'une grande hardiesse ; la quatrième est consacrée à des *compléments,* c'est-à-dire à des notes que termine une *conclusion.* »

L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme sont affirmées et démontrées par M. de La Codre avec toute la force d'une conviction profonde.

Nous regrettons seulement qu'il se montre trop curieux de la solution de questions insolubles, et qu'il y réponde par des hypothèses qui manquent, à nos yeux, moins de charme que de vraisemblance.

La partie de son livre qui nous paraît de beaucoup préférable, c'est la seconde, c'est cette *théorie* du bonheur qui ne s'obtient que par la vertu, laquelle consiste dans l'observation de la loi morale, résumée par ces préceptes : Sois reconnaissant envers Dieu ; Perfectionne tes facultés ; Aime et sers tes semblables.

Nous suivons avec intérêt M. de La Codre dans toute cette seconde partie. Il y développe avec talent la nécessité de l'amour du bien, de l'empire de soi et de la justesse d'esprit, source de toutes ces qualités que réclame l'exécution de la loi morale, telles que l'ordre, la bienveillance, l'équité, le courage, etc. Il a des moyens pratiques, vraiment pratiques, comme les suivants :

« Travailler, se rendre utile à soi-même et aux autres ; — N'agir jamais sans réflexion ; — En toutes choses considérer la fin ; — Être indulgent, modeste, courageux, s'attendre à la sévérité d'autrui ; — Distinguer le possible de l'impossible, ce qui dépend de nous de ce qui n'en dépend pas ; — Prier Dieu, le remercier, se soumettre à sa volonté. »

Peut-être serait-il mieux de placer ce dernier précepte en tête de tous les autres : la prière prédispose à leur exécution — Quoi qu'il en soit, le

livre de M. de La Codre renferme une foule de principes également bons et moraux, également utiles pour la conduite de la vie. Il importerait qu'extraits de l'ouvrage ils fussent offerts sous une forme nouvelle et dans un petit format, dégagés de fictions qui ne sont permises qu'aux poëtes.

Au livre *De l'immortalité* succédèrent trois brochures (*Le ciel*, première partie : *Astronomie spéculative et religieuse* ; — *Le ciel*, deuxième partie : *Le lieu et l'état* ; — *L'âme et Dieu, aperçus de philosophie pratique*) qu'il publia de 1856 à 1858. Écrites pour étayer son système, elles font connaître la marche qu'ont suivie ses idées. Partant d'une base solide, l'immortalité de l'âme, et de la certitude qu'il a de la bonté de Dieu qui veut le bonheur de l'homme, il remarqua avec raison que ce bonheur n'est pas un bonheur *donné*, mais un bonheur *mérité*, acquis par des efforts, et qui se compose « des joies délicieuses que font naître l'accomplissement des devoirs, les brillantes conquêtes de l'intelligence, les victoires remportées par la générosité, par la reconnaissance sur toutes les passions mesquines ou malfaisantes ; ce bonheur qui nous fait apercevoir le ciel et l'immortalité était le seul dont la valeur répondît à la munificence souveraine du Maître de l'univers, le seul dont l'expansion pût être considérée comme le but de la création des mondes. »

Les études philosophiques de M. de La Codre eurent pour but principal d'explorer les voies

diverses qui peuvent rendre l'homme parfaitement heureux; il les trouva dans l'exercice de toutes les vertus qu'il prêcha dans tous ses écrits avec la plus louable persévérance; mais il reconnut que nos faiblesses sont un obstacle à la perfection, dans ce bas monde, et qu'il faut s'en purifier, avant d'arriver, dans l'autre, au dernier terme de la félicité. Comment parvenir à ce terme uniquement connu par « l'ombre » qui l'enveloppe? M. de La Codre vit la difficulté et ne désespéra point de la résoudre. Fort du sentiment de Cousin sur les effets possibles de l'*intuition spontanée,* il chercha des stimulants, des secours à cette intuition, et crut les trouver dans la *prière*. Cette communication, établie entre Dieu et l'âme, accroît nos facultés et agit sur notre volonté. L'intuition spontanée fut donc pour notre confrère la clef qui lui permit d'entrevoir le séjour et les séjours ultra-terrestres. Il crut ou s'imagina que la vie commencée ici-bas se continue et se perfectionne graduellement en passant de globe en globe, de soleil en soleil, jusqu'au soleil central qui est le véritable ciel.

Nous ne nous excuserons pas d'avoir fait connaître ces opinions systématiques, jeux d'imagination de M. de La Codre; il n'y a point irrévérence envers un ami qui a toujours appelé l'examen sur ses croyances tant religieuses que philosophiques. Il a provoqué lui-même les critiques et les observations dans les volumes qui ont pour titres : *De la grandeur morale et du*

aussi le mérite du style, à la fois simple, élégant et ferme, comme dans tout ce qu'a écrit M. de La Codre. Et M. de La Codre, quoique ce soit la première fois que son nom est prononcé dans cette enceinte, a beaucoup écrit et toujours dans le même but élevé et généreux. Tous ses ouvrages, leur titre seul l'atteste, se rattachent à la philosophie et à la morale, tantôt spéculative et tantôt pratique. Ce sont, par exemple, des considérations sur *l'immortalité*, *la sagesse et le bonheur*; sur *la grandeur morale*; sur les *desseins de Dieu*; sur le *principe de moralité*, etc.; et, sous une forme plus modeste, *la science du Bonhomme Félix*, aimable opuscule qui vise de loin sans doute, mais sans s'en montrer trop indigne, à marcher sur les traces de l'inimitable SCIENCE DU BONHOMME RICHARD, « *longo sed proximus intervallo.* »

« M. de La Codre ne s'est pas borné à écrire, d'ailleurs; et ce n'est pas de sa plume seule qu'il a servi la science et la morale. L'Académie de Caen, qui s'honore de le compter parmi ses membres les plus anciens, lui a dû à la fois le sujet et l'aliment de plusieurs de ses meilleurs concours : hier encore c'était un prix de 600 fr. offert par lui pour une étude comparative sur Socrate, Marc-Aurèle et Fénelon. Lui-même est un sage, et ce n'est pas par vanité, certes, qu'il a souhaité l'honneur d'occuper une fois au moins de lui l'Académie. Les préoccupations personnelles ne sont plus de son âge. Né plus de deux années avant le commencement de ce siècle, c'est u

vieillard (il n'y a qu'ici qu'on soit jeune à 80 ans); mais un vieillard vert d'esprit et chaud de cœur qui, après avoir donné jusqu'à la fin le noble exemple d'un bon emploi du loisir et de l'aisance, voudrait, pour peu qu'il y ait des germes de vérité et de bonheur dans ses œuvres, que ces germes ne fussent pas perdus après lui. Il a pensé qu'une mention devant l'Académie pouvait avoir cette vertu d'en conserver, peut-être d'en vivifier quelques-uns; et j'ai pensé à mon tour que l'Académie me pardonnerait de lui demander, pour satisfaire à ce touchant désir et l'entretenir de cette intéressante figure, quelques-uns de ses précieux instants. »

Ce rapport très-flatteur n'est point une flatterie. Les œuvres de M. de La Codre attestent toutes qu'il fut un moraliste aussi zélé que désintéressé. Toutes respirent la philanthropie la plus pure; toutes ont pour but le bonheur de ses semblables. Et il ne se bornait pas à écrire des livres et des brochures; sa bourse était ouverte aux infortunes; il secondait toutes les associations charitables. Combien de fois ne m'a-t-il pas donné des billets de cent francs pour ajouter aux quêtes destinées aux pauvres! Sa bienfaisance active s'exerçait en secret et n'avait de satisfaction personnelle que sa conscience.

Sa belle âme s'était associée à l'institution généreuse des amis de la paix; l'extinction de la guerre était son vœu et sa foi. Je ne pouvais partager sa confiance; souvent la question fut

débattue entre nous, et les évènements de l'année *terrible* lui arrachèrent un jour l'aveu que je pourrais bien avoir raison ; mais son amour de l'humanité ranima plus tard ses espérances dans l'avenir.

Il me reste à compléter la liste de ses publications. Outre celles que j'ai mentionnées, j'ai sous les yeux : *L'opinion publique et l'extinction de la guerre*, 1867 ; — *La morale et les académies*, 1868 ; — *L'opinion publique et les gouvernements*, 1869 ; — *Conciliation sociale : les riches et les pauvres*, 1870 ; — *Sommaire d'une constitution, suivi d'un exposé des motifs*, 1871 ; — *Le principe de moralité*, 1872 ; — *L'honneur, les rois et les peuples*, 1872 ; — *Les destinées de l'âme*, 1875 ; — *La science du Bonhomme Félix, histoire d'un maire de campagne*, 1875 ; — *Ontologie pratique. Application spiritualiste des notions universelles du bonheur présent et futur*, 1880 ; — *La vérité, sa nature et ses effets* (sans date).

Souvent des articles provoqués par les circonstances furent envoyés aux journaux par M. de La Codre, qui gardait l'anonyme ou signait par ses initiales.

Une des joies de sa vie solitaire fut d'être élu membre honoraire de notre Académie ; je l'ai déjà dit en commençant et je le répète, une de ses douleurs fut de ne pouvoir assister à nos séances. Il y trouvait une sorte de dédommagement en faisant les frais d'un prix dont le dernier a été d

600 fr. Il méditait un nouveau sujet de concours lorsqu'il sentit ses forces l'abandonner, et ses regrets furent moins grands sans doute par la pensée qu'il avait laissé dans son testament un *prix de La Codre*. La valeur n'en sera connue qu'après sa digne veuve, dont la piété conjugale accomplira toutes les volontés de son mari.

L'Académie de Caen, comme la Société nationale d'encouragement au bien, comme toutes les Sociétés philanthropiques dont il fut membre, conservera avec respect le souvenir de M. de La Codre; elle le comptera toujours parmi ses plus honorables bienfaiteurs.

ESQUISSES DE PSYCHOLOGIE COMPARÉE

LES PASSIONS DES PLANTES

Par M. CHAUVET

Professeur à la Faculté des Lettres, Membre titulaire de l'Académie

Ce titre, Messieurs, est plus sérieux qu'il n'en a l'air, et l'étude qu'il annonce a l'ambition d'être absolument conforme aux données de la science.

J'entends ici par passions ces principes d'action ou mobiles, primitifs et innés (au moins dans l'état actuel de l'humanité), par la vertu desquels la force vivante et pensante que nous sommes se porte spontanément aux différentes fins particulières qu'il est dans sa nature d'atteindre. Telles la faim et la soif; telle la curiosité, au sens élevé de ce mot; tel l'amour des hommes. Ces principes d'action, ces mobiles sont assez nombreux et divers pour qu'on ait songé à les classer. Les uns se rapportent à nous-mêmes, ils sont *personnels ;* les autres à autrui, ils sont *impersonnels*. C'est ce que l'école positiviste exprime à sa manière,

si est la manière barbare, par sa fameuse opposition de l'égoïsme et de l'*altruisme*. Entre nos mobiles personnels, il en est qui ont trait au corps et à la vie, ce sont des *besoins*; il en est qui ont trait à l'âme et à la pensée, ce sont des *désirs*. Les mobiles impersonnels ont un nom doux et généreux, qui en peint bien la nature exquise, ce sont des *affections*; et ils se divisent et se subdivisent en autant de groupes et de sous-groupes qu'ils ont d'objets différents : *affections naturelles*, *humaines* et *divines*; et dans la seconde catégorie : *affections domestiques*, *sociales* et *cosmopolites*. Et toutes ces affections, et tous ces désirs, et tous ces besoins, inégaux en valeur et en noblesse, mais également nécessaires, qui s'unissent, s'accordent, s'appuient, tant que notre volonté ne vient pas troubler la belle harmonie naturelle, nous mettent et nous poussent, chacun à son rang et à son heure, sur le droit chemin de notre multiple destinée.

Voilà les passions, les passions originelles, universelles, les seules que je considère en ce moment.

Or, si on les regarde dans l'homme, comme je viens de le faire, elles sont pour ainsi dire innombrables. C'est une armée, une armée sur le pied de guerre, au complet, sans un seul vide dans ses rangs. Que si on les regarde dans l'animal, elles sont encore légion chez les espèces qui tiennent la tête du règne, les mammifères, les oiseaux; mais, à mesure qu'on descend l'échelle,

paraître, une à une d'abord, puis pe, jusqu'à ce que, arrivé au dernier it plus en face de soi que deux ou que l'on peut considérer, selon le, comme le dernier résidu ou comme rudiment de l'élément passionné. De passion se trouve à tous les échelons lité, plus ou moins variée, plus ou plifiée, selon que les animaux sont plus pourvus d'organes et de facultés, mais sente, jamais nulle. Or, au-dessous de qui vit, il y a la plante, qui végète. D'où estion : la passion, qui ne manque à pas e, fût-ce la dernière, a-t-elle été accordée sée à la plante? Est-elle le privilège du animal, ou, changeant de forme sans er d'essence, ne joue-t-elle pas dans l'autre le même rôle nécessaire? Et enfin, comme des passions animales, n'y a-t-il pas aussi passions végétales?

est là, ce me semble, un problème de psycho-ie comparée, qui n'est ni sans intérêt ni sans rtée. Je vais essayer de le résoudre, d'une ma-ère scientifique, par la méthode expérimentale.

Voulez-vous, Messieurs, vous prêter à une gréable fiction? Je suppose que nous sommes nfin sortis de la saison des pluies, des neiges, s vents et des bourrasques (1); je suppose que

(1) J'écrivais ceci à la fin du mois de mars.

nous sommes heureusement arrivés à ce charmant instant de l'année que nos pères appelaient si gracieusement le renouveau. Le ciel est bleu dans toute son étendue, et c'est à peine si quelques nuages, flocons légers et diversement nuancés, errent çà et là dans l'azur, pour le plaisir des yeux et l'aliment d'une pensée rêveuse. Une brise fraîche et parfumée se joue dans l'espace et nous caresse, en courant, de son aile invisible. Le soleil rit partout dans la nature, qu'il ranime de sa flamme vivifiante. La terre est tapissée d'un jeune gazon, dont la tendre verdure réjouit et repose le regard. Les plantes, les arbustes, les arbres de toute taille, de toute forme et de toute essence, se balancent dans l'air, avec leur nouvelle parure de feuilles frémissantes, et leurs bourgeons, pleins de promesses. C'est un charme, une grâce, une ivresse, une fête. Eh bien ! c'est là qu'il faut nous transporter par l'imagination ; c'est sur cette scène, parmi ces spectacles, au sein du monde végétal renaissant, reverdissant et refleurissant qu'il faut promener notre observation et notre méditation, notre pensée et notre examen. Partons donc ensemble, si vous le voulez bien, et permettez-moi seulement de vous guider dans cette exploration à la fois botanique et philosophique.

Considérons les arbres, les plantes de toute sorte, et considérons d'abord ces tiges avec leurs branches, ces branches avec leurs rameaux et

leurs feuilles, en un mot toute la partie des végétaux qui vit et se développe à l'air libre et frappe incontinent les regards. N'y a-t-il rien dans ces objets, dans ces êtres, qui indique une préférence, aussi bien qu'un effort? S'élancent-ils au hasard, dans telle ou telle direction indifféremment? Ou bien, au contraire, se portent-ils plus volontiers, et comme de parti pris, dans un sens plutôt que dans un autre sens? Je n'hésite pas à répondre qu'ils se portent très-résolûment, et d'une manière invariable, dans le sens de l'air, je veux dire du côté où l'air est le plus abondant, le plus pur, le plus facilement et le plus fréquemment renouvelé. C'est un fait souvent et bien observé. Lorsque des arbres sont placés de telle sorte qu'ils rencontrent un obstacle dans un pan de mur, un rocher à pic, ou quelque autre objet de nature à empêcher le mouvement et le renouvellement de l'air, on les voit se jeter du côté opposé et diriger dans ce sens leurs plus vigoureux rameaux. Lorsque des arbres sont plantés, en plus ou moins grand nombre, à de petites distances les uns des autres, on les voit en quelque manière rivaliser et lutter : c'est à qui dépassera ses voisins, et les dominera, par un plus puissant élan de sa tige et de ses branches; et les vainqueurs dans ce combat prospèrent, s'étendent fièrement au loin et au large, tandis que les vaincus languissent et dépérissent à l'ombre de leurs concurrents, privés qu'ils sont de l'air, qu'ils aiment, et qui ne leur arrive plus en quantité suffisante. D'où il paraît

que les végétaux *aspirent* énergiquement vers l'air, et, si je puis ainsi m'exprimer, y *tendent* de toutes leurs forces.

J'ai été amené moi-même, sans le prévoir ni le vouloir, par un heureux hasard, à faire une expérience curieuse. On m'avait donné une luxuriante véronique plantée dans une caisse. Je l'avais placée contre ma maison, en regard du soleil levant. A quelques mois de là, la considérant un jour, en souvenir du cher donateur, je ne fus pas peu surpris de trouver toutes les branches dirigées du côté du jardin, et la tige dénudée du côté de la maison Mon arbuste, primitivement arrondi, était déformé : il avait perdu toute son élégance. Alors je tournai la caisse en sens contraire, et je n'y pensai plus. Après quelque temps, l'arbuste avait exécuté une véritable volte-face; le côté dénudé était devenu branchu, le côté branchu s'était dénudé. En ce moment, je suis en train de lui faire faire une troisième évolution; après quoi, je lui rendrai sa première forme et sa première grâce, en le plaçant dans un espace découvert de toutes parts, c'est-à-dire en plein air et en pleine circulation aérienne. — Nouvelle preuve du *penchant* et de *l'effort* des plantes vers l'air, cet air qui ne leur est pas moins nécessaire qu'à nous-mêmes.

J'ajoute maintenant ceci : ce n'est pas seulement vers l'air que les végétaux ont une *propension naturelle*, c'est vers l'air éclairé, vers la lumière.

De toutes les créatures que nourrit la terre,

aucune ne recherche la lumière avec la 1
avidité que la plante. Elle s'y complaît, el
épanouit, elle y triomphe. Loin de la lur
dans l'obscurité, elle laisse pendre ses fe
ses rameaux, et présente l'image de la soul
et de la désolation. C'est ce qui faisait d
philosophe Schelling, que si la plante avait c
l'homme la sensibilité et la raison, le soleil
son Dieu, et elle l'adorerait.

Cette ardente aspiration des végétaux v
lumière et le soleil, un autre grand ho
Gœthe, ce judicieux ami de la nature, cet
vateur de génie, ce poëte-philosophe, ce
sophe-poëte, Gœthe l'exprimait à sa ma
lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« Lorsqu'un chêne qui vit dans une forê
« grands arbres pour voisins, il manifest
« tendance constante à s'élever tout droi
« recherche de l'air et de la lumière. Il éte
« peu ses branches dans une direction la
« Encore ces branches isolées dépérissent
« et finissent-elles par tomber avant le p
« siècle révolu. Le chêne a-t-il atteint le l
« ses persévérants efforts, sent-il enfin sa
« s'agiter librement dans la lumière, un sen
« de repos succède à une incessante a
« Bientôt après, il commence à dévelop
« nombreuses branches latérales, afin d'en
« sa couronne. Mais, au moment où il ent
« une nouvelle phase d'activité, il est déjà
« seconde moitié de son existence. Les

« continus qu'il a faits pour arriver à la lumière
« du ciel ont épuisé la vigueur de sa jeunesse, et
« le nouvel effort par lequel il veut montrer sa
« puissance n'a pas le succès qu'il s'en promettait.
« Après son entier développement, il se présente
« à nous comme un être élancé, grand, fort
« même ; cependant le défaut de proportion entre
« sa tige et sa couronne nuit essentiellement à sa
« beauté. »

Des observations singulières, des expériences ingénieuses ont mis dans le plus grand jour cette *puissance interne* par laquelle la plante se tourne et se met en mouvement vers la lumière.

Une stachyde avait pris naissance près de la lisière d'une forêt, au milieu d'une haie très-épaisse. Elle manquait d'air, et surtout de lumière. Que fit-elle? Une petite ouverture laissait pénétrer à quelque distance dans la haie une lumière plus vive : dès que la stachyde eut atteint quelques centimètres de hauteur, elle cessa tout à coup de monter, pour incliner sa tige dans la direction de l'ouverture. Elle continua de croître ainsi horizontalement vers la partie la plus éclairée, jusqu'à ce qu'elle y fût parvenue. Arrivée là, elle redressa sa tige, et reprit son allure naturelle, en recommençant à croître dans le sens vertical.

Mustel imagina un moyen piquant de mettre en évidence cette attraction de la plante pour la lumière. « Il plaça devant un pot de jasmin une petite planche où il avait ménagé plusieurs ouvertures de 2 pouces de diamètre, à une distance de

6 pouces les unes des autres. Le jasmin changea la direction de sa tige et s'achemina vers la lumière, en traversant l'ouverture la plus rapprochée. Mustel donna aussitôt à la planche et au jasmin une direction opposée, de sorte que la tige, qui avait passé par le premier orifice, se trouva dans l'ombre ; mais la plante vint de nouveau chercher la lumière, en traversant la seconde ouverture. Après avoir ainsi plusieurs fois réitéré l'expérience, Mustel eut la satisfaction de voir la tige traverser toutes les ouvertures, et courir en zigzag des deux côtés de la planche. » Preuve aussi pittoresque que irréfragable que la plante se sent faite pour la lumière, et la poursuit, nonobstant les obstacles, avec une infatigable persévérance.

« Le professeur Schwægrichen (de Leipzig) fut informé un jour qu'un nouveau genre de cryptogame venait d'être découvert dans les mines profondes du Mansfeld. Sa tige s'était élevée à une hauteur de 120 pieds, sans avoir néanmoins réussi à atteindre l'entrée de la mine. Or, qu'était-ce que ce prétendu cryptogame ? Une clandestine écailleuse, plante qui d'ordinaire n'a pas plus de 15 à 20 centimètres d'élévation. Jetée par un hasard quelconque à cette grande profondeur, elle s'était mise à chercher ce qui lui manquait le plus, la lumière. Le seul moyen d'y arriver, c'était de croître, de croître toujours : ainsi avait fait cette plante qui, au moment où elle fut découverte se dirigeant vers la lumière, avait déjà

dépassé plus de cent fois la taille qu'elle acquiert quand elle vit à la surface de la terre. »

Du reste, des faits analogues s'observent journellement dans les souterrains et dans les caves. On a vu des pommes de terre, qui avaient germé tout à leur aise au fond d'une cave, s'élever jusqu'à 25 pieds au-dessus du sol pour atteindre à l'unique soupirail qui laissait pénétrer la lumière dans cet obscur endroit. Et quant aux végétaux qui vivent dans les souterrains, ils se dirigent en droite ligne vers la lumière; mais ne pouvant soutenir leur tige, laquelle va jusqu'à mesurer sept ou huit fois leur longueur normale, ils la laissent traîner sur le sol, attendant, pour la relever, d'avoir rencontré le mur qui conduit à la clarté du jour et qui leur sert désormais d'appui.

Voilà plus de faits qu'il n'en faut, plus de preuves qu'il n'en faut, pour établir ce premier résultat que j'avais à cœur de mettre d'abord au-dessus du doute, à savoir : les plantes sont dépositaires d'une propension, par la vertu de laquelle elles se portent spontanément vers l'air et la lumière.

Maintenant, Messieurs, je ne vous demande plus de considérer les plantes dans leur partie extérieure, apparente, mais au contraire dans la partie qui se dérobe et se cache dans le sol. Car dans un arbre, par exemple, il y a pour ainsi dire deux arbres : l'arbre aérien, qui frappe les regards et qui les charme, par la grâce de sa tige

ou la majesté de son tronc noueux, par
r feuillage ou ses puissants rameaux;
e souterrain, qui enfonce dans la terre,
mille directions, ses racines, lesquelles se
t et se subdivisent à l'infini, pour se ter-
et se perdre en filets imperceptibles. C'est
re souterrain que je vous propose d'exa-
, afin d'apprendre s'il n'a pas, comme
e, quelque propension qui lui soit propre.
, c'est un fait bien connu que les végétaux
oncent pas leurs racines à l'aventure, sans
x et sans dessein. Loin de là. ils ont comme
ttrait secret pour tel ou tel genre de terre qui
convient; ils se détournent de tout autre qui
r serait inutile ou nuisible, et marchent à la
nquête du sol préféré, sans se laisser effrayer par
obstacles ou les difficultés. Si la route est
ngue, la plante fait ses racines plus longues
ncore. Si des rochers, mieux que cela, si des
ves volcaniques tentent de l'arrêter, elle trouve
our ses racines des passages, des interstices
connus d'elle seule. Tels les grands châtaigniers
du mont Etna, qui, malgré laves et rochers, savent
à merveille aller trouver près du lit des sources le
terrain humide et gras qui les rafraîchit et les
fortifie. Enfin, supposez la plante dans une situa-
tion exceptionnelle, elle fera un miracle, l'impos-
sible, tant est énergique, invincible, l'impulsion
qui est naturellement en elle et qui la pousse à la
recherche, à la découverte, à la possession de la
terre nécessaire à sa vie et à son développement.

Voici quelques observations à l'appui de ces assertions. Je les emprunte à l'intéressant et paradoxal petit livre de Boscowitz, sur l'*Ame de la plante*.

Boscowitz raconte le fait suivant, attesté par Murray : « Au milieu des ruines de New-Abbey, dans le comté de Galloway, s'élève un érable qui, anciennement, croissait sur un des murs. Soit qu'il s'y trouvât à l'étroit, soit qu'il y manquât de nourriture, toujours est-il qu'il fit descendre le long de la muraille une forte racine, qu'il fixa dans la terre au-dessous. Lorsque cette racine eut pris de la consistance, l'érable, pour s'y asseoir, détacha petit à petit ses autres racines du mur où il avait vécu jusque là et s'en sépara entièrement, pour vivre désormais dans le sol, où il s'était transporté par ses propres efforts. »

Voilà, ce me semble, une propension énergique vers la bonne terre, et qui se déclare par de merveilleux effets.

Mais cet exemple n'est pas unique dans son genre, et mon auteur en cite plusieurs autres qui se confirment réciproquement.

« Un groseillier qui se trouvait dans un endroit où il ne pouvait prospérer fit avancer une de ses branches vers une terre plus fertile. Cette branche prit racine, et commença elle-même à se transformer en arbuste, tandis que la tige primitive disparaissait complètement du sol où elle s'était élevée. » De sorte que ce groseillier ne se déplaçait pas seulement ; il se transformait et se régénérait.

« On peut examiner sur les bords du lac de Côme, près de la villa Pliniana, des racines que les arbres des hauteurs font descendre le long des rochers. Ces racines se dirigent vers la bonne terre, y pénètrent profondément et se transforment en tiges nouvelles, tandis que les anciennes finissent par dépérir entièrement. »

Enfin, Boscowitz, parlant cette fois en son nom personnel, s'exprime ainsi : « Nous mentionnerons encore un fait dont nous avons été témoin à St-Thomas, petite île des Antilles. Sur un rocher de 4 à 5 pieds de haut avait germé une plante, un grenadier. Il s'était élevé à quelque distance du bord, tout près du mur d'une citerne qu'on avait établie sur le rocher. La plante grandissait à vue d'œil pendant les premières années de son existence. On eût dit qu'elle avait hâte de s'élever au-dessus du mur qui lui interceptait les rayons du soleil. Quand, après quelques années, nous le revîmes, c'était un être mince, élancé, ayant la forme et l'aspect d'un peuplier. Ses racines avaient étreint le rocher et avaient pénétré dans les moindres interstices. Il avait une attitude penchée; tout en lui décelait un état de souffrance et de langueur. C'est à cette époque, où il semblait devoir mourir, qu'il fit descendre le long du rocher une forte racine, laquelle, ayant atteint la terre fertile, y pénétra bientôt, en se frayant un passage à travers les petites plantes qui encombraient la platebande. Cette nouvelle racine prit une grande vigueur, tandis que les anciennes qui étreignaient

le rocher s'en détachèrent et commencèrent à dépérir; l'arbuste changeait visiblement de point d'appui. Il finit par abandonner entièrement le roc où il était né, pour prospérer dans la terre vers laquelle il avait dirigé ses racines, et s'était transporté tout entier. »

On a remarqué que les racines dans les entrailles du sol luttent et combattent entre elles pour s'emparer du meilleur terrain, absolument comme les tiges et les branches de l'arbre, dans l'espace, s'efforcent de dépasser l'arbre voisin, afin de s'épanouir librement et joyeusement à l'air et à la lumière. Ces rivalités intestines, ces rixes souterraines ont été constatées et décrites par les botanistes. Si le sol pouvait devenir transparent, vous verriez un spectacle étrange, vous verriez les racines des plantes se presser, se croiser, s'enlacer, faire des prodiges de vigueur et de précocité pour se surpasser, mettre à profit le moindre avantage pour nuire à leurs voisines. Qu'une plante qui ne peut supporter la sécheresse soit privée de pluie pendant longtemps, les autres, moins amies de l'humidité et qui résistent mieux, se hâtent de profiter de sa détresse, envoient leurs racines parmi les siennes, l'affament, la mettent à deux doigts de sa perte. Les circonstances viennent-elles à changer, la plante moribonde en profite aussitôt; persécutée, elle persécute à son tour; elle reprend possession du sol et s'étale en tous sens, usant et abusant de la vengeance jusqu'à ce que le sort tourne une fois encore contre elle.

Et de là ces alternatives qui nous étonnent, ces plantes tantôt florissantes et tantôt languissantes, ou même qui se montrent une année, puis disparaissent pour se montrer encore et disparaître encore, vicissitudes dont le secret est enfoui dans la terre.

Voilà, pour répéter une formule déjà employée, voilà plus de faits qu'il n'en faut, plus de preuves qu'il n'en faut, pour établir ce second résultat, qui m'est précieux aussi : Les plantes sont dépositaires d'une propension, par la vertu de laquelle elles se portent spontanément vers le terrain propice.

Permettez-moi à présent, Messieurs, de vous signaler dans les plantes, dans les arbres, un troisième objet d'observations et de réflexions. Tandis que les racines fouillent le sol à des profondeurs diverses, cherchant et trouvant, non sans efforts, non sans combats, la terre convenable ; tandis que la tige, les branches, les feuilles s'élancent dans l'espace, se tournent dans toutes les directions, montent à toutes les hauteurs, pour se procurer l'air et la lumière, — un travail secret se fait dans l'intérieur des canaux du végétal, et un jour, à l'heure favorable, on voit paraître une merveille, une grâce, un charme, ce qu'il y a de plus séduisant à l'œil, ce qu'il y a de plus parfumé dans la nature, une image de la fraîcheur, de l'innocence et de la beauté, une étoile ravie au ciel par la terre, la fleur, dont le nom même est doux à pro-

noncer. Or, la fleur n'est pas seulement l'ornement et la parure de la plante, elle en est une partie essentielle. C'est là qu'est l'avenir, car c'est là que sont les conditions et les instruments de la reproduction des individus, de la perpétuation des espèces.

Je ne développerai pas ce que chacun sait : les plantes ont des sexes, comme les animaux, et ces sexes résident précisément dans les fleurs. Les fleurs sont proprement faites pour ces amours végétales, dont je parlerai peu, de peur d'indiscrétion. Il suffit que vous vous rappeliez qu'au moment marqué par la nature il se fait dans la fleur des mouvements, des tressaillements, clairs et frappants indices de la propension qu'ont certaines parties à s'approcher étroitement de certaines autres parties. Les phénomènes sont naturellement différents, selon que les fleurs ont les deux sexes à la fois, ou n'en ont qu'un seul. Dans le premier cas, on voit les étamines faire effort vers les pistils, et réciproquement, comme si un penchant naturel, un attrait irrésistible et partagé les entraînait les uns vers les autres. Dans le second cas, ce sont les fleurs tout entières qui cherchent les fleurs, se meuvent, se déplacent, par une impulsion intime, jusqu'à ce qu'elles se rencontrent et s'embrassent. Ni la distance, ni les éléments ne sont des obstacles insurmontables, et je pense que vous n'ignorez pas les étranges démarches de la valisnérie, qui croît au fond des eaux, et dont les fleurs, parties de points différents, montent à la surface, et là,

vont au devant les unes des autres, poussées, animées d'un mystérieux instinct.

Quelqu'un, moins pudibond que moi, a décrit ainsi les amours de la valisnérie :

« Si l'air est rempli par les baisers des fleurs, « s'il est traversé de ces parfums divers que re- « connaissent peut-être des épouses éloignées, les « eaux ont aussi leurs jours de fête, elles ont leur « parure et leurs corbeilles fleuries.

« Les amours de la valisnérie ont été chantées « par des poëtes divers; et, en effet, n'est-ce pas « une des merveilles de la nature de voir à la « surface des eaux ces essaims de fleurs mâles, « primitivement captives, et qui ont brisé pour « toujours tous les liens qui les retenaient à la vie. « Elles s'élancent de la vase où elles sont fixées, « s'élèvent au moyen d'une bulle d'air enfermée « dans leurs enveloppes, s'ouvrent au soleil; puis « le flot les entraîne et les submerge : qu'importent « leurs peines, elles ont eu un instant de liberté, « de soleil et d'amour! Mais, si la fleur femelle ne « peut briser comme les mâles les parois du cloître « où elle est enfermée, elle sait allonger sa chaîne, « en dérouler les anneaux et, sans être complète- « ment libre, elle arrive un instant au milieu de « ses adorateurs; elle devient le centre et le but « de leur brillant cortège. Mais rien n'est durable « en ce monde : ses courtisans sont bientôt sub- « mergés. Elle, au contraire, grâce à l'élasticité « de sa chaîne, résiste à la vague et replie ses « anneaux. N'est-ce pas ici l'une de ces nombreuses

« images de la vie où la retenue nous sauve des « périls et de la mort? »

C'est un professeur d'une faculté des sciences (mais non de la nôtre) qui parle ainsi. A propos de retenue, peut-être manque-t-il de celle qui l'eût sauvé des excès d'un lyrisme intempestif.

Quoi qu'il en soit, sans insister davantage, voilà suffisamment de raisons pour qu'il me soit permis de poser un troisième résultat, analogue aux deux précédents, et d'un égal intérêt, à savoir : les plantes sont dépositaires d'une propension, par la vertu de laquelle elles dirigent spontanément les organes de la reproduction les uns vers les autres.

C'est-à-dire, Messieurs, en résumant ces considérations, dont la consciencieuse lenteur aura peut-être lassé votre patience, c'est-à-dire que les plantes ont, à n'en pouvoir douter, des propensions, au moins trois propensions fondamentales, l'une vers l'air et la lumière, l'autre vers le terrain propice, la dernière vers les organes reproducteurs.

Or, je vous prie de vouloir bien considérer ces propensions par la pensée, de les considérer sérieusement, et de vous demander enfin si elles ont ou n'ont pas de réels rapports avec les passions des hommes et des animaux.

Si vous comparez les propensions des plantes aux *affections*, vous ne leur trouverez nulle ressemblance, même éloignée : les plantes n'aiment pas, et, quand on leur applique cette expression,

c'est par une métaphore sans exactitude. — Si vous comparez les propensions des plantes aux *désirs*, vous ne leur trouverez nulle ressemblance, même éloignée : les plantes ne désirent pas, et quand, parlant d'elles, on se sert de ce terme, c'est qu'on sacrifie aux grâces outre mesure. — Mais, si vous comparez les propensions des plantes aux *besoins*, je ne sais si vous ne trouverez pas là une analogie véritable, ou plutôt j'ai la conviction que vous l'y trouverez.

Et, en effet, est-ce que cette propension des plantes vers l'air et la lumière n'est pas l'analogue du besoin de la respiration chez l'homme et les animaux? Qu'est-ce, je vous prie, que notre besoin de respirer? N'est-ce pas une tendance, une impulsion vers l'air, nécessaire à nos poumons et à notre vie? Et, d'ailleurs, les plantes ne respirent-elles pas? N'ont-elles pas même une double respiration, laquelle réclame non-seulement l'air, mais la lumière aussi bien que l'air? Vous savez, en effet, que les plantes ont une respiration diurne et une respiration nocturne; que leur respiration diurne est une absorption d'acide carbonique, leur respiration nocturne une absorption d'oxygène; que, si l'absorption d'oxygène suppose l'air seulement, celle d'acide carbonique suppose, en outre, la lumière, ce qui explique pourquoi elle a lieu pendant le jour exclusivement. Eh bien! n'êtes-vous pas frappés de cette coïncidence : les plantes ont une propension non-seulement vers l'air, mais vers la lumière; les plantes ne respirent pas seulement par l'air, mais par la lumière? Et n'y

voyez-vous pas la preuve que cette double propension se rapporte à cette double respiration, comme chez nous le besoin de respirer se rapporte à la faculté de respirer ?

Est-ce que cette propension des plantes vers le terrain propice n'est pas l'analogue du besoin de l'alimentation chez l'homme et les animaux ? Qu'est-ce que le terrain propice pour la plante, sinon la nourriture ; et, en le cherchant, que cherche-t-elle, sinon la nourriture ? Son effort vers le terrain propice ressemble évidemment à notre effort vers l'aliment, et la propension du végétal est proche parente du besoin de l'animal.

Enfin, est-ce que cette propension des plantes à porter les organes sexuels les uns vers les autres n'est pas l'analogue du besoin de la reproduction chez l'homme et les animaux ? Le but et le résultat sont les mêmes, l'action est la même, le principe doit encore être le même, ou peut s'en faut. La propension, c'est le besoin de l'animal transporté au végétal ; le besoin, c'est la propension du végétal transportée à l'animal.

Et ce que nous constatons là, ne devait-il pas être nécessairement ? Les plantes ne devaient-elles pas avoir, sous forme de propensions, des besoins, comme les animaux et comme nous-mêmes ? Pesez bien ceci : les plantes vivent, aussi bien que les animaux et l'homme. Pesez encore ceci : la vie, où qu'elle se manifeste, est à certaines conditions qui doivent être obtenues. Vous comprendrez alors que tout ce qui vit doit aspirer d'un effort naturel

à ces conditions, que la plante qui vit doit y aspirer, que l'animal qui vit doit y aspirer, et que les propensions de l'une, les besoins de l'autre ne sont que deux expressions différentes des mêmes principes.

Je dirais donc que les propensions de la plante sont les besoins de la plante. Seulement, il ne faut pas négliger d'ajouter que ce sont des besoins d'une nature spéciale, d'une nature inférieure. Il leur manque deux choses pour ressembler tout à fait aux besoins de l'animal et aux nôtres, pour se placer à leur niveau. Il leur manque : 1° d'être accompagnés de conscience ; 2° d'être suivis de plaisir et de douleur.

Nous avons conscience de nos besoins. Nous n'aspirons pas seulement aux divers objets qui nous sont nécessaires soit pour prolonger notre vie, soit pour la communiquer ; nous sentons que nous y aspirons, et nous le sentons avec une énergie égale à celle de l'aspiration elle-même. Nos besoins sont donc des besoins sentis, et plus ou moins vivement sentis suivant qu'ils sont plus ou moins vifs. Et ce qui est vrai de l'homme l'est également de l'animal. — Mais, chez les plantes, c'est tout autre chose. Elles n'ont pas conscience de leurs besoins, ni de l'intensité de ces besoins. Les besoins des plantes ne sont pas des besoins sentis, mais bien des mouvements sourds d'êtres aveugles.

Quand nous éprouvons un besoin, de deux choses l'une : ou il est satisfait, ou il ne l'est pas.

Est-il satisfait, nous en jouissons; n'est-il pas satisfait, nous en souffrons. Cette jouissance et cette souffrance ne sont pas le besoin; elles en diffèrent comme le conséquent de l'antécédent. Mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'elles y touchent d'extrêmement près, et qu'à peine le besoin s'est-il déclaré il y a aussitôt plaisir ou douleur. Il résulte de là qu'en fait le plaisir et la douleur, sans se confondre avec le besoin, s'y mêlent sans cesse, s'y mêlent intimement et lui donnent une physionomie particulière. Et ici encore, ce qui est vrai de l'homme l'est également de l'animal. — Mais, chez les plantes, c'est tout autre chose. Quand les besoins des plantes ne sont pas satisfaits, elles languissent, elles dépérissent, elles peuvent même mourir : elles ne souffrent pas; et, quand ils sont satisfaits, elles prospèrent, elles prennent plus de force, plus de grâce, plus de beauté : elles ne jouissent pas. Les besoins des plantes ne sont suivis ni de plaisir dans les cas favorables, ni de douleur dans les cas contraires. Ils ne se compliquent pas de ces éléments étrangers et supérieurs; ils demeurent des besoins sans mélange, des besoins purs, des besoins dans toute la simplicité de leur nature essentielle, des propensions enfin.

A cette extrémité de la vie universelle où nous voici, nous pouvons embrasser la passion dans son mouvement de décroissance et d'effacement successif à travers les êtres animés; nous pouvons la

suivre pas à pas, de mutilation en mutilation, de soustraction en soustraction, depuis ce faîte, l'homme, où elle s'épanouit dans toute sa luxuriante richesse et sa puissance, jusqu'à ce dernier échelon, le végétal, où, réduite à sa forme la plus élémentaire, elle s'enveloppe d'ombre et d'insensibilité. Au-dessous de l'homme, je veux dire immédiatement au-dessous, plus de ces *désirs*, qui regardent à la vie intellectuelle et idéale, à la vie morale, à la vie artistique, à la vie supérieure enfin, et dont le caractère est de ne pouvoir être rassasiés que par l'infini, et par conséquent d'être insatiables; plus d'*affections* en dehors de la famille et de la société, et encore celles-là sont-elles tronquées et dépouillées de cet attribut sublime des affections humaines, l'ambition de l'éternité. — Au-dessous des animaux à système nerveux double et à sang chaud, des mammifères et des oiseaux, plus d'affections, même domestiques et sociales, même limitées à un court espace de temps : les *besoins* règnent exclusivement. — Au-dessous des animaux à sang froid, des reptiles et des poissons, plus que des besoins amoindris, effacés, sauf celui de l'alimentation. — Plus bas encore, dans les régions les plus infimes de l'animalité, le besoin de l'alimentation tout seul : l'animal, qui n'est plus qu'un tube digestif, n'a plus d'autre soin que de manger. — Enfin, dans l'autre règne, parmi les plantes, les besoins se retrouvent au complet, ou à peu près, mais sous une forme inférieure; ce ne sont plus de vrais besoins, se réfléchissant dans la

conscience, ayant un retentissement sensible dans le plaisir et la douleur, mais de simples propensions, sourdes et impassibles réclamations de la vie physique réduite à elle-même. Un pas de plus, nous tomberions dans le domaine de la nature morte, où l'on ne trouve plus que des corps et les lois invariables qui les régissent, et inflexible destin qui fait peser son sceptre de fer sur ce monde muet et inerte.

POÉSIES

SUR LE MONT-CASTRE

(IDYLLE NORMANDE)

Par M. Paul BLIER

Membre correspondant

Un matin de printemps, à l'heure où la nature
Prend un aspect charmant, au réveil, — je sortis
Pour respirer le frais, et voir à l'aventure
Les rêves de vingt ans, en mon cerveau blottis,
Trotter, comme lapins, à travers la rosée
Sur la bruyère en fleurs par la nuit déposée.

Des nuages légers, floconneuse toison,
S'éparpillaient au ciel, et voilaient l'horizon
D'où s'élançait, trouant la brume vaporeuse,
Le soleil secouant sa gerbe de rayons.
Les lièvres se glissaient, race alerte et peureuse,
Entre les verts genêts et gagnaient les sillons;
Les perdrix s'appelaient gaîment, et l'alouette
Fouettant l'air frémissant de son aile inquiète,

Montait d'un brusque essor, et dans l'air matinal
Saluait le soleil d'un hymne triomphal.

Je gravis lestement les pentes du Mont-Castre
Où fleurit l'ajonc d'or et le chardon bleuâtre,
Et j'arrivai bientôt sur le large plateau
Qu'offre à son vert sommet l'âpre et rude coteau.
— De ce point culminant je voyais, sur ma droite,
Verdoyer au soleil la campagne, où miroite
Par place un abreuvoir ou quelque filet d'eau.
Saules et peupliers coupaient d'un frais rideau
Les herbages noyés dans l'ombre des collines ;
Et sur ma gauche, au loin, l'anse de Morsalines
S'échancrait, reflétant au frisson de ses flots
Le sourire infini du jour à peine éclos.
Et déjà, s'envolant de Barfleur et des îles,
Les barques des pêcheurs rasaient les eaux tranquilles
Et le long des cours d'eau, dans les vallons herbeux,
Pas à pas, en paissant, s'en allaient les grands bœufs

Comme je contemplais d'un regard circulaire,
Afin d'en mieux graver l'image en mon cerveau,
Ce tableau radieux que d'un sourire éclaire
L'aimable Germinal, le mois du renouveau, —
J'entendis tout à coup sur la pente escarpée,
De plus en plus distincte, une voix qui chantait,
D'un ton bas et plaintif dont mon cœur s'attristait,

Je ne sais quelle vague et lente mélopée.
La voix se rapprocha de buisson en buisson,
Comme à son nid revient la colombe échappée,
Et je surpris au vol ce lambeau de chanson.

« Las ! hélas ! pour mon cœur que lassent
L'âge et les ennuis,
Tristes, tristes, — tristement passent
Les jours et les nuits.

Sur la verte lande,
Aux sons du pipeau,
Par couple ou par bande
S'ébat mon troupeau.

Il trotte et folâtre,
Sans penser à rien :
Sur lui le vieux pâtre
Veille avec son chien.

Las ! hélas ! pour mon cœur que lassent
L'âge et les ennuis,
Tristes, tristes, — tristement passent
Les jours et les nuits. »

Le chant s'interrompit, et je vis apparaître,
Maigre et fauve, un vieillard, barbe et cheveux épars,
Qui poussait devant lui, tout en les laissant paître,
Ses brebis, dont son chien réprimait les écarts.

— « Vieux berger, si c'est toi qui chantais tout à l'heure,
Lui dis-je, sur ma foi ! tu prends bien mal ton temps
De choisir un refrain où la tristesse pleure,
Pour fêter, au réveil, ce beau jour de printemps ! »

— « Ce beau jour? dit le vieux à la barbe d'apôtre.
Et sur quoi juges-tu ce jour plus beau qu'un autre,
Jeune homme ? Crois-tu donc qu'il suffit d'un rayon
Allumant la rosée aux herbes du sillon,
D'un parfum qui s'exhale, et d'un chant d'alouette
Tombant du haut du ciel et que l'écho répète,
Pour que tout cœur s'éclaire et chante, — et qu'à mon tour
Je puisse m'écrier avec toi : quel beau jour? »

— « Oui, repris-je, je crois qu'entre toutes les causes
Qui peuvent éveiller la joie en notre sein,
Rien n'est plus naturel, et plus juste, et plus sain
Que de s'unir de cœur à la gaîté des choses. »

— « Erreur ! dit le vieillard. Les bois, les prés, les roses,
L'oiseau qui bat de l'aile, et le ruisseau qui fuit,
Pas plus que le soleil et les feux de la nuit,
Ne sont en aucun temps ni joyeux ni moroses.
Le monde extérieur ne pleure et ne sourit,
Crois-moi, qu'en reflétant l'état de notre esprit :
Splendide et lumineux, si notre âme est joyeuse,
Brumeux, terne et voilé, quand elle est soucieuse. »

— « Non, répliquai-je, non ! Le deuil d'un soir d'hiver,
L'allégresse de l'aube illuminant la mer,
Ne sont pas seulement un reflet que leur prête
Notre humeur attristée ou notre cœur en fête.
Une âme éparse flotte avec les moissons d'or,
Et dans les bois émus à tous leurs bruits se mêle !...
Et, d'ailleurs, fût-il vrai que l'antique Cybèle
Ne vit qu'en nous, vieillard, je te dirais encor :
Puisque les choses n'ont de charme et de sourire
Que ceux dont les revêt notre âme qui s'y mire,
Faisons fête au présent, croyons au lendemain,
Et marchons exultants d'une gaîté sereine,
Afin que la nature inconsciente prenne,
Sous nos regards joyeux, quelque chose d'humain ! »

— « Quoi qu'il en soit, reprit doucement le vieux pâtre,
Ton appel à la joie est d'un bon cœur. Mais quoi !
N'est pas joyeux qui veut. Les tristes, comme moi,
Ceux que la vie amère a traités en marâtre,
Vivent sans espérance et ne sauraient s'unir
A ta jeune gaîté qui rit à l'avenir.

— « Je pensais comme toi, lorsque j'avais ton âge.
J'admirais tout : le ciel, la mer, le bois sauvage :
De l'amour, comme toi, je rêvais la douceur ;
Enfin, ainsi que toi, juvénile chasseur

Je battais les buissons, quêtant les mêmes proies.
Et j'ai fait buisson creux... — Hélas! où sont les joies
Dont je voyais alors, au rayon matinal,
L'essaim charmant s'ébattre et danser, au signal
Que leur jetait du ciel l'alouette en délire ?
Où sont-ils ces transports que la jeunesse inspire,
Ces longs enivrements ressentis tant de fois
Quand, au déclin du jour, j'errais au fond des bois?...
Ainsi qu'un vert bouton se fane avant d'éclore,
Ainsi que la rosée au soleil s'évapore, —
Tout cela s'est flétri, tout cela s'est séché,
Et dans mon dur sentier, triste et seul, j'ai marché.

« Pauvre, et de m'enrichir n'éprouvant nulle envie,
Mais jaloux de rester un homme honnête et droit,
J'avais l'ambition, quand j'entrai dans la vie,
De m'y faire au soleil la place où j'avais droit.
J'y tâchai de mon mieux : d'autant qu'à mon estime
J'avais à réussir un titre légitime,
Le talent — En tout cas (car j'en doute aujourd'hui),
Je me sentais au cœur l'inébranlable appui
D'une âpre volonté, de ses efforts prodigue,
Et qui ne reculait devant rien — que l'intrigue.

« Mais que ce fût l'intrigue ou non, — vice ou vertu,
Quelque don précieux dut me manquer sans doute :
Car, après maint obstacle évité sur ma route,

Au moment décisif, je fus toujours battu.
Oui, c'est à l'instant même où ma juste espérance,
Comptant sur le succès, en jouissait d'avance,
Que toujours quelque heurt survenait, imprévu,
Qui me désarçonnait près du but entrevu...
Mais à quoi bon poursuivre une plainte importune?
L'amour ne me fut pas moins dur que la fortune :
Et j'en vins à conclure, abreuvé de dégoûts,
Que, dans ce monde amer où nous gémissons tous,
Il n'est pas un amour — si pur qu'on le suppose —
Qui nous paie en bonheurs les chagrins qu'il nous cause!
Et pourtant ce doux mal, cet indigent trésor
Est tout ce que la vie a de meilleur encor...
Quant au reste, ce n'est qu'une plate imposture.

« Vois! j'ai quatre-vingts ans : j'ai fait tous les métiers;
J'ai laissé de ma laine, en courant l'aventure,
Aux cailloux des chemins, aux ronces des sentiers;
Dans les camps, sur les mers—où gronde un double orage,—
J'ai nargué la mitraille et bravé le naufrage;
J'ai du pôle au tropique erré sans trève, eh bien!
Durant tout ce stérile et douloureux voyage,
Je n'ai jamais trouvé rien d'innocent — mais rien! —
Que mes brebis, jeune homme,—et de bon que mon chien. »

Comme s'il eût compris ce que disait son maître,
Le chien, se détachant du troupeau qu'il fait paître,

S'approcha du vieil homme, et lui mit dans la main
Sa grosse tête où luit un regard presque humain.
Le pâtre ému paya d'une lente caresse
L'humble ami qui proteste ainsi de sa tendresse;
Puis, brandissant ses poings et défiant le sort,
Il cria d'une voix désespérée :

« O mort !
Toi, du pauvre la seule amie et la meilleure !
O mort, quand donc viendra l'heure que j'attends, l'heure
Bienheureuse où, pauvre être affamé de repos,
Dans l'ombre, près de toi, j'étendrai mes vieux os !
Les riches, les heureux tremblent, quand ta main rude
Les arrache aux plaisirs dont ils font leur étude;
Mais pour l'infortuné, las enfin de gémir,
Oh ! quel soulagement quand tu viens l'endormir ! »

Et, sans un mot de plus, le sombre patriarche
Rassembla ses brebis, et se remit en marche.

Pour moi, surpris d'abord de son brusque départ,
Je lui criai, pendant qu'il s'éloignait :

« Vieillard,
Dans quelque cinquante ans, si Dieu me prête vie,
Peut-être inclinerai-je à ta philosophie.
Quant à présent, — j'en crois l'exemple du pinson. »

Et rappelant soudain ma belle humeur enfuie,
Je repris, le pied leste et l'âme épanouie,
Ma course, — en me chantant cette allègre chanson.

« L'aube s'éveille, et l'alouette,
Au joyeux essor,
Lance un chant que mon cœur répète
Plus joyeux encor.
Dans la nature et dans mon âme
Tout germe et fleurit,
Tout chante et sourit :
Tout est parfum, caresse et flamme !
Amour, Amour, je te réclame :
Voici le printemps,
Et moi j'ai vingt ans.

« S'il faut au cours lent des années
S'éteindre et vieillir,
Avant que les fleurs soient fanées,
Je veux les cueillir.
Au vieillard qui me désenchante
La vie et l'amour,
Je puis croire un jour, —
Mais aujourd'hui l'amour m'enchante
Aussi je ris, aussi je chante :
Gloire au gai printemps,
Joie à mes vingt ans ! »

TO BE OR NOT TO BE

Par M. FAUVEL
Membre titulaire

Être ou n'être pas ! Effrayant mystère !...
L'ami qu'à la tombe hier j'ai conduit
Dort-il tout entier sous sa lourde pierre
Ou si l'âme échappe à la sombre nuit ?

S'il n'est pas en nous de flamme immortelle,
La vie est pour l'homme un triste cadeau,
Car c'est vainement que la terre est belle :
Car c'est vainement que le ciel est beau.

L'esprit curieux par delà s'élance.
A l'éclat du jour, aux splendeurs du soir,
Notre ardent désir fend la voûte immense
Et cherche plus loin ce qu'il ne peut voir.

Du poids de la chair l'âme délivrée
Pourrait-elle, au sein d'un jour radieux,
D'un vol éternel sonder l'Empyrée
Et lire à jamais le livre des cieux ?

De l'aile toucher et suivre à la trace
Les mille soleils qu'on voit d'ici-bas
Et les milliards roulant dans l'espace,
Que nos longs engins ne nous montrent pas?

Étancher sa soif de savoir avide?
Voir des astres naître, en voir au déclin?
Traverser l'Éther et franchir le Vide,
Retrouvant toujours des mondes sans fin?

Ouïr leur silence ou leur harmonie?
Voir s'ils sont peuplés ou s'ils sont déserts
Et quelle est sur eux la mort ou la vie?
S'ils ont des cités, des fleuves, des mers?

Rejoindre .. Oh! transport! les êtres qu'on pleure!...
Ceux qu'on aimait tant et qu'on aime encor;
Qui, fuyant notre humble et veuve demeure,
Ont déjà trouvé... peut-être!... le port?...

Reviens, fier esprit, ramper sur la terre
De rêves si beaux crains l'illusion.
Pourtant, s'ils berçaient mon heure dernière,
« O Mort, où serait ton noir aiguillon? »

LES CANARDS SAUVAGES ET LES *APPELA*

FABLE

Par le Même

L'hiver avait glacé les ondes ;
Les hôtes emplumés du pays des frimas,
Livrant au vent du Nord leurs ailes vagabondes,
Avaient tous fui vers nos climats.
Mais quoi ! jusque chez nous ces oiseaux misérables
Se voyaient poursuivis par les rigueurs du Nord...
Les éléments sont implacables !...
Les hommes *le sont plus encor !*
Bravant les nuits les plus affreuses,
Un chasseur plein d'astuce et le fusil chargé
Guettait les bandes malheureuses
Dans un étroit gabion logé.
Pour tenter les canards qui traversent l'espace,
Sur sa mare d'abord il a brisé la glace
Puis couvert de roseaux sa chétive maison...
Est-ce tout ? Il perdra ses peines ;
Les voyageurs ailés fuiront ses ruses vaines...
Mais peut-on fuir la trahison ?

Or, en expédients tout chasseur est habile :
Des *appelants* au manège dressés
Sont auprès du gabion par notre homme placés,
Des deux côtés rangés en file
Passe un vol de canards ; aussitôt *appelants*
De battre bruyamment la mare de leurs ailes ;
Les voilà tous voletants, canetants,
S'éloignant toutefois jusqu'au bout des ficelles
Qui les attachent, les vauriens.
On n'est trahi que par les siens !
Ceux qui passaient, à cette voix connue,
D'abord ralentissent leur vol,
Font vingt et vingt *rassins* en s'approchant du sol
Puis se relèvent vers la nue !. .
Nos traîtres redoublent alors
Pour les ramener leurs efforts
Et font si bien que la bande sauvage
Ferme l'aile au haut du nuage
Et fond soudain entre les rangs
Exprès ouverts, par qui ?... par des parents.
Notre chasseur à genoux les épie,
Le fusil d'avance ajusté.
Le gibier l'un de l'autre étant trop écarté,
L'homme attend, puis, la bande une fois réunie,
Il vise avec calme et fait feu...
Dix canards restent morts au plus épais milieu.

Le hasard ici-bas fait quelquefois justice.
Pour l'exemple il voulut qu'un des plombs s'écartant
Frappât au cœur un *appelant*
Victime ainsi de son propre artifice.

Il mourut, mais un seul !... et c'est là mon souci :
Tous les traîtres devraient se voir traités ainsi.

L'ISOLEMENT

Par M. Julien TRAVERS
Président de l'Académie

Plus l'homme est isolé, plus son attention
Se concentre et se plonge en sa réflexion,
D'où, comme une eau limpide, en ses canaux pressée,
En pleine liberté s'élance sa pensée.
L'esprit n'aspire plus aux mots, aux traits charmants
Des frivoles salons vides amusements :
Il grandit, il demande à la philosophie
Le secret inconnu, mystère de la vie :
Des stupides rêveurs expliquant l'univers
Il rejette, pensif, les systèmes divers,
Et, fort de son espoir, par delà les étoiles,
De la nature il cherche à déchirer les voiles...
Vains efforts ! mais du moins il a comblé son vœu
Et revient triomphant, car il a trouvé Dieu.

« Trouvé Dieu ? quelle erreur ! » dit la troupe alarmée
Des apôtres nouveaux ; « la matière animée
« Est la substance unique, et tout par elle, tout
Sans peine se conçoit, s'explique, se résout.

« Grâces à la chimie, il n'est plus de problème :
« L'atome est origine et base du système. »

— L'atome une origine?... Eh! quel en est l'auteur?
De ce germe fécond quel est le créateur?
Où dès l'aube des jours a-t-il pris la naissance?
Aveugle, par lui-même a-t-il une puissance?
Que d'un être insécable, à l'infini semé,
Dans l'espace et le temps l'univers soit formé,
Que la création jamais ne se repose,
C'est l'éternel effet d'une éternelle cause,
Et cette cause est Dieu! — Quand? comment et pourquoi?
Nul que lui ne le sait. Du sage il est la foi,
Le sage le bénit et l'adore en silence.
L'atome, la cellule, et ce que la science
A vu dans la matière en évolution,
Ne portent nulle atteinte à sa conviction.
La matière en travail, du soleil à l'insecte,
A son esprit révèle un parfait architecte,
Méconnu de l'athée, esclave révolté.
Lui s'incline, est heureux!... il tient la vérité.
Solitaire, il jouit : une étude profonde
Lui montre en ses détails la grande œuvre du monde,
Que seul le Tout-Puissant pouvait édifier :
Aux merveilles de l'œuvre il connaît l'ouvrier.

L'AMOUR ET L'AMITIÉ

FABLE ALLÉGORIQUE

Par le Même

L'Amour, frère cadet, l'Amitié, sœur aînée,
Sous le toit maternel passèrent une année,
L'un poussé par sa fougue, outrant la liberté,
L'autre, humble, se vouant à la sincérité.

Si différents d'humeur, on sait qu'ils se brouillèrent,
Et que bientôt ils se quittèrent.

Pendant que l'Amour, fier, prenait la clef des champs,
L'Amitié, par ses goûts constants
Et par sa prudence arrêtée,
Dans ses foyers était restée.

L'Amour, en tous pays attaquant tous les cœurs,
Alluma d'effrayants orages,
A la pure innocence enseigna des horreurs,
Mit la guerre dans les ménages,

Insulta, plein de joie, à d'amères douleurs
Et fit répandre bien des pleurs.
Il charmait par la jouissance,
Et, trompant des vœux indiscrets,
Traître, il mettait d'affreux regrets
A la place de l'espérance.
Il souriait, on lui sourit;
Il égarait, on le maudit.
Enfin, las de ses longs voyages,
Un peu confus de ses ravages,
De dégoût il se convertit,
Et vint, confessant sa folie,
Honteux implorer la pitié
De sa tendre sœur, l'Amitié,
De cette sœur triste, affaiblie,
Livrée à la mélancolie
Depuis qu'elle connut, un jour,
Tant de fredaines de l'Amour.

A son frère elle fit de douces remontrances
Qui lui parurent des offenses.
Il reprit, résolu, son rôle de vainqueur.
Pour la dernière fois il dit : « Adieu, ma sœur! »
Et sa malice furibonde
Le rendit de nouveau ce puissant séducteur
Qui soumet à ses lois tous les peuples du monde.

FABLE

Par le Même

Pour pénitence un confesseur
Dit à son confessé : « Mon fils, de la douleur
« Faites l'essai, — par elle on peut devenir sage ; —
« Mettez dans vos souliers des pois, et hâtez-vous
« D'aller faire un pèlerinage
« A Notre-Dame de Limoux. »
Le confessé, dévot, commença le voyage ;
Mais, souffrant à la tâche, et voulant toutefois
S'acquitter de sa pénitence,
Il fait cuire ses pois, il tourne la défense,
L'élude, et du remords étouffe enfin la voix.

Qui de nous ne compose avec sa conscience,
Et dans nombre de cas ne fait cuire ses pois ?

QUATRAINS

Par le Même

En ce monde il n'est pas d'éternelles douleurs ;
Sans l'oubli que serait la vie ?
La mort fait verser bien des pleurs ;
En est-il que le temps n'essuie ?

Un villageois demande au libraire Verdure
Un paroissien neuf, bon, solide et qui dure :
— Le voulez-vous en veau, basane ou maroquin ?
— Non, dit le villageois, je le veux en latin.

Un poëte charmant, que la louange grise,
Disait un jour avec franchise :
« Il faut qu'un homme soit bien infirme d'esprit
« Si je le trouve sot alors qu'il m'applaudit. »

Hériter d'un grand nom n'est pas le bien suprême ;
Mais être l'artisan de sa propre grandeur,
C'est monter au suprême honneur
De ne devoir rien qu'à soi-même.

Plus que vous ne pensez, amis, je suis à plaindre.
Sans être fort ambitieux,
Avec l'amour du beau j'ai le désir du mieux,
Et je ne puis jamais l'atteindre.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

BEAUREPAIRE (Ch. de). — Notice sur un compte de l'écurie de Catherine de Médicis.

BERTAULD. — Cour de Cassation. Audience de rentrée du 3 novembre 1881. Discours.

BÜCHNER (A.). — Goethe. Faust. Première partie. Texte allemand. — Goethe. Faust. Première partie. Traduction (revue) de J. Porchat. — Goethe. Iphigénie en Tauride. Texte allemand.

CAILLEMER (E.). — Rapport sur le concours ayant pour objet l'histoire des institutions municipales de Lyon.

CARLEZ (J.). — Notice sur le grand orgue de l'église St-Pierre de Caen. — Choron, sa vie et ses travaux. — Malherbe et les musiciens.

CHARENCEY (H. de). — Les traditions relatives au fils de la Vierge. — De l'impossibilité de l'existence de la République en France. — Recherches sur les dialectes tasmaniens. — Recherches sur les noms des points de l'espace.

CHATEL (Eug.). — Archives départementales. Rapport du conservateur.

CHAUMELIN (Marius). — Histoire des peintres. École génoise. — L'art contemporain. — Annuaire

historique de Marseille de 1857. — Les trésors d'art de la Provence exposés à Marseille en 1861. — Salon marseillais de 1860. — Marseille. Coup d'œil sur les mœurs, les coutumes, etc. — Decamps, sa vie, son œuvre. — La peinture à Marseille. Salon marseillais de 1859. — Marseille littéraire. — Chefs-d'œuvre et curiosités de l'industrie à l'Exposition de 1878. Jouets. — Histoire des peintres. École napolitaine (par Ch. Blanc et M. Chaumelin).

CHAUVET (Em.). — Sur la paix perpétuelle. Discours de rentrée de l'Académie de Caen.—Logique de Galien.— La Philosophie grecque, ses rapports à la médecine.

COLLAS (Ernest). — Fantaisies.

CROIZIER (de). — Les monuments de l'ancien Cambodge. — L'ouverture du Fleuve-Rouge au commerce.

DEHÉRAIN. — Isidore Pierre, notice nécrologique.

DENIS (J.). — Comédie nouvelle.

DU MONCEL (Th.). — Le téléphone. — Le microphone, le radiophone et le phonographe.

DUPONT (E.). — Sur l'origine des calcaires devoniens de la Belgique.

DUPUIS (J.).—Évènements du Tong-King, 1872-1873. — Journal de voyage.

DUVAL (Louis). — Les députés de l'Orne de 1789 à 1815. — Les étapes d'un réquisitionnaire en Basse-Normandie. —Esquisses marchoises.— Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor. — Un jurisconsulte républicain au XVI[e] siècle.

Joachim du Chalard. — Notes critiques sur la géographie de l'Orne, par Joanne.

Endrès (E.). — Manuel du conducteur des ponts et chaussées.

Fecquières (Jules). — Électro-métallurgie.

Fleury (E.). — Antiquités et monuments du département de l'Aisne. — Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Laon (2e envoi).

Formigny de La Londe (A.-R. de). — Note sur les développements des courses de chevaux en France.

Gasté (A.).—Les Plaideurs, comédie de Racine, texte publié avec notes. — Cicéron. Deuxième philippique, édition avec notes. — Iphigénie, tragédie de Racine, texte revu. — Fénelon. De l'éducation des filles, texte revu. — Molière. Le Bourgeois gentilhomme, avec une introduction.

Gibert (E.). — Le mouvement économique en Portugal.

Girardin (J.). — De l'industrie métallurgique chez les anciens Romains.

Huguet-Latour (le major). — Brochures diverses sur le Canada.

Joly (A.). — De la condition des Vilains au moyen âge d'après les fabliaux.

Jobert-Desclosières. — Rétrocession des prisons départementales à l'État. — Rapport sur la transformation des prisons départementales.

Le Jolis (Aug.). — Note sur le myosotis sparsiflora de la « Flore de Normandie. »

Liard (Louis). — Descartes.

Malbranche (F.). — Bréant, sa vie et ses œuvres.

Marchand (Eug.). — Dosage volumétrique de la potasse.

Monod (H.). — Rapport du comité de secours pour les soldats blessés. 1870-1871.

Moulin (H.). — Jules Favre et son fauteuil académique.

Paris (G.). — Académie des Inscriptions. Rapport sur les antiquités de la France. Concours de 1880.

Pinel (H.). — Memento des connaissances militaires à l'usage de l'infanterie territoriale. — Le dressage des chevaux.

Reinvillier (A.). — Les miasmes de Paris.

Rousse (Joseph). — Poésies bretonnes.

Saint-Germain (A. de). — Sur la composition des forces dont la grandeur et la direction restent invariables.

Thévenot (A.). — Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube.

Tommasi (Dr). — Sulla dissociazione dei sali ammoniacali, etc.

Travers (Julien). — Les origines de la curée de Barbier. — Annuaire du département de la Manche, 54e année. — Troisièmes regains. — Biographie de M. de La Codre.

Travers (Émile). — Les instruments de musique au XIVe siècle, d'après G. de Machaut. — Notes sur François Bonnemer, de l'Académie de peinture.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle.
Association scientifique de France.
Société philotechnique.
Société de géographie.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.
Société des études historiques (rue Gay-Lussac, 40).
Société académique indo-chinoise (44, rue de Rennes).
Société philologique.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.

Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Apt. Société littéraire, scientifique et artistique.
Arras. Société des sciences, lettres et arts.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bernay. Section de la Soc. libre de l'Eure.
Besançon. Société des sciences, etc., du Doubs.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et belles-lettres.
Bône. (Algérie) Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
— Commission des monuments historiques.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture du Calvados.
— Association normande.
— Société française d'Archéologie.

Caen. Soc. vétérinaire de la Manche et du Calvados.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agricult., etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— Société médicale.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et arch.
Dunkerque. Société des lettres, sciences et arts.
Épinal. Société d'émulation du dép. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agricult., etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts, agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Soc. d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
Lisieux. Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Angoulême. Société d'agric., etc.,
Apt. Société littéraire, scientifique
Arras. Société des sciences, lettre
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor
Avranches. Société d'archéologie
Bar-le-Duc. Société des lettres,
Bayeux. Société d'agric., sc., ar
Bernay. Section de la Soc. libre
Besançon. Société des sciences
— Société d'émulation du
Béziers. Société archéologique
— Société d'étude des scie
Blois. Société des sciences et
Bône. (Algérie) Académie d'
Bordeaux. Académie des sc.
— Société des sc. physiq
— Commission des mon
Boulogne-sur-Mer. Société
— Société académique
Bourg. Société d'émulation
Bourges. Société des antiq
Brest. Société académique
Caen. Société d'agricultur
— Société de médecin
— Société linnéenne
— Société des Antiqu
— Société des beaux-
— Société d'horticul
— Association norm
— Société française

Lyon. Société d'agriculture, etc.
— Musée Guimet.
Mâcon. Société d'agriculture, etc.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
Marseille. Académie.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Soc. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Mulhouse. Société industrielle.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
Rouen. Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.

Rouen. Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brünn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
Bruxelles. Société malacologique.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.

Christiania. Université royale de Norwège.
Colmar. Société d'agriculture du Haut-Rhin.
— Société d'histoire naturelle.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Académie royale Danoise des sciences et des lettres.
Essex. Institut d'Essex.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littér.
Harlem. Fondation Tayler.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Palerme. Académie des sciences naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles.
Pise. Institut libre des sciences.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de le Basse-Alsace.
Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1882.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1881-1882.

MM.

TRAVERS (J.), *président.*
DENIS (J.), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
GIRAULT (C.), *trésorier.*

Commission d'impression.

MM.

TRAVERS (J.), *président.* GASTÉ, *secrétaire.* CARLEZ, *vice-secrétaire.*	membres de droit.
JOLY, DUPONT, CHATEL, BUCHNER, DE BEAUREPAIRE, CAUVET,	membres élus.

Membres titulaires.

MM.

TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
MORIÈRE, doyen de la Faculté des sciences.
GIRAULT, professeur hon. à la Faculté des sciences.
CAUVET, professeur à la Faculté de droit.
DU MONCEL, de l'Institut de France.
CHATEL, archiviste du Calvados.
MELON, président du Consistoire.
JOLY, doyen de la Faculté des lettres.
COLLAS, prés. de chambre hon. à la Cour d'appel.
BUCHNER, profr de littérature étrangère à la Fac. des lettres.
FAYEL, professeur à l'École de médecine.
DENIS, professeur à la Faculté des lettres.
DUPRAY DE LA MAHÉRIE, cons. à la Cour d'appel.
E.-DESLONGCHAMPS, profr à la Faculté des sc.
DE BEAUREPAIRE, conseiller à la Cour d'appel.
LEGENTIL, ancien professeur au Lycée.
DENIS-DUMONT, profr à l'École de médecine.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.
CARLEZ (Jules), professeur de musique.
DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Société d'agriculture.
CHAUVET, professeur à la Faculté des lettres.
LAVALLEY (Gaston), bibliothécaire.
TRAVERS (Émile), ancien cons. de préfecture.

MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien directeur de l'École de médecine.
WIART, professeur à l'École de médecine.
CAREL, professeur à la Faculté de droit.
GASTÉ, professeur à la Faculté des lettres.
DESDEVISES DU DÉZERT, id.
TESSIER, id.
DITTE, prof[r] de chimie à la Faculté des sciences.
GUILLOUARD, professeur à la Faculté de droit.
DE SAINT-GERMAIN, prof[r] à la Fac. des sciences.
BERJOT, chimiste.
BEAUJOUR, notaire honoraire.
FAUVEL, juge de paix.
LANFRANC DE PANTHOU, ancien procur. général.
NEYRENEUF, professeur de physique à la Faculté des sciences.
LIARD, recteur de l'Académie de Caen.
HOUYVET, pr. présid. à la Cour d'appel de Caen.
GUERLIN DE GUER, chef de la 1[re] division à la préfecture du Calvados.
LECORNU, maître de confér. à la Fac. des sciences.
MONOD, préfet du Calvados.
CHAUMELIN, directeur des Douanes.

Membres honoraires.

MM.

Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.
BONNAIRE, prof[r] honoraire à la Fac. des sciences.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
LE BOUCHER, prof[r] hon. de la Fac. des sciences.

Membres associés-correspondants.

MM.
DIEN, peintre, à Paris.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, id.
COUEFFIN, ancien ingénieur géographe, à Bayeux.
M[me] Lucie COUEFFIN, id.
GIRARDIN, ancien recteur de l'Acad. de Clermont.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé) à Valognes.
MARTIN, doyen hon. de la Fac. des lett., à Rennes.
LEBRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
SIMON (Jules), membre de l'Acad. française.
BOULATIGNIER, ancien président de la section du contentieux au Conseil d'État, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
HOUEL, ancien inspect[r] général des haras, à St-Lo.
HUREL, ancien professeur de rhétorique, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.
DESAINS, membre de l'Institut, à Paris.
DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.

LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, ancien doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.
ROUSSET, homme de lettres, à Lyon.
CASTEL, ancien agent-voyer chef, à Bayeux.
JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, ancien prof[r] de rhét., à Avranches.
HUE DE CALIGNY, corr. de l'Institut, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lett., à Toulouse.
BOCHER, sénateur, à Paris.
ENDRÈS, ingénieur en chef, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
MÉNANT, vice-président du Trib. civil de Rouen.
DELISLE, adm. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
CHÉRUEL, recteur honoraire d'Académie, id.
DE BUSSCHER, secr. de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiq., à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
DUVAL-JOUVE, anc. insp[r] d'Acad., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
MERGET, ancien prof[r] à la Fac. des sc. de Lyon.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, anc. provis[r], à Nîmes.
DE CHENNEVIÈRES, anc. direct. des Beaux-Arts.
TARDIF (Adolphe), conseiller d'État hon., à Paris.
TARDIF (Jules), archiviste aux Archives nat., id.
LOUANDRE (Charles), homme de lettr., à Paris.
DE SOULTRAIT, trésorier payeur, à Besançon.

HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
M[lle] A. BOSQUET, femme de lettres, id.
DE ROZIÈRE, sénateur, id.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Langrune.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lett., près Bernay.
AKERMANN, antiquaire, à Londres.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, id.
MAURY, directeur des Archives nation., à Paris.
M[me] PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
BOVET, ancien bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
SAUVAGE, ancien juge de paix.
GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
DE PONTGIBAULT (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, littérateur, à Marzan.
PETIT (J.-L.) antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTORF, évêque de Fionie.
DARU, ancien ministre des Affaires étr., à Paris.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, id.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
DE LA FERRIÈRE, littérateur, à Paris.
MAYER, de la Soc. des Ant. de Londres, à Liverpool.

FABRICIUS (Adam), prof[r] d'hist., à Copenhague.
NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
JARDIN (Éd.), inspecteur des services administratifs de la marine, à Rochefort.
FRANÇOIS, conseiller d'État honoraire, à Paris.
LIVET (Charles), homme de lettres, id.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, id.
M[me] CAREY, poëte anglais, à Brixham.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
LAIR (Jules), de l'École des Chartes, id.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Paris.
GAUCHER, prof[r] de rhét. au Lycée Bonaparte, id.
LUCE, membre de l'Institut, id.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
M[me] SEZZI (Esther), id.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiv. de la Seine-Infér.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
ANQUETIL, anc. insp. d'Académie, à Versailles.
VATEL, avocat, à Paris.
LENOEL, sénateur, id.
DE ROBERT DE LA TOUR, docteur en méd., id.
MAREY, professeur au Collége de France, id.
JOAO DE CAMARA LEME, à Madère.
BURKE (Sir Bernard), roi d'armes d'Irlande, à Dublin.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
GOMARD (Ch.), antiquaire, à St-Quentin.
CORNELIS DE WITT, historien, au Val-Richer.

[illegible] homme de lettres, à Paris.
[illegible] professeur de [illegible], à Bastia.
[illegible] homme de lettres, à Paris
[illegible] secondaire, id
[illegible] à Nîmes.
[illegible] procureur de la Répu-
[illegible]
[illegible] Faculté de Droit, à Lyon.
[illegible] supérieur, à Alençon.
[illegible] sous-préfet, à Coutances.
[illegible] général à la Cour de Lyon.
[illegible] Nièvre.
[illegible] des mines, à Liége.
[illegible] professeur au lycée de Coutances.
[illegible] lycée de Versailles.
[illegible] tribunal de Bayeux.
[illegible] lettres, à Paris.
[illegible] en chef, id.
[illegible] en chef, id.
[illegible] Académie de Rouen.
[illegible] archiviste, à Évreux.
[illegible] à Lisieux.
[illegible] astronome, à Paris.
[illegible] collége de Cherbourg.
[illegible] Faculté des lettres d'Aix.
[illegible] à Nantes.
[illegible] Faculté, à Paris.
[illegible] droit de Rennes.
[illegible]
[illegible] à Charleroy.
[illegible]

SEUX, insp. gén. hon. de l'instr. prim., à Paris.
BRETON, proviseur du lycée de St-Brieuc.
SSIGNOL (Céphas), à Falaise.
ESSENER, ancien profr au lycée Louis-le-Grand.
IVIER, inspect. gén. des p. et c., à Brix.
ETIVIER, professeur d'histoire, à La Flèche.
ES DIGUÈRES, de la Société des Antiq. de Norm.
OUCHER DE CAREIL, sénateur, à Paris.
ELORME (René), lauréat de l'Académie, id.
TROCHON, substitut du procureur de la République, à Rouen.
E CACHEUX (l'abbé), laur. de l'Acad., à Coutances.
ELORME (Achille), ancien préfet du Calvados.
LAYE (J.), homme de lettres, à Paris.
BRÉAL (Michel), profr au Collège de France, id.
GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
VALLÈS, ex-insp. gén. des ponts et chaussées, à Cros (Gard).
DE MARSY, conservateur du Musée de Compiègne.
LEROY-BEAULIEU, économiste, à Paris.
SOREL (Albert), économiste, id.
PIÉDAGNEL (Alexandre), littérat., à Paris-Passy.
LE PROVOST DE LAUNAY, anc. préf. du Calvados.
GIMET, ancien préfet du Calvados.
CANIVET (Charles), journaliste, à Paris.
ENAULT, conseiller honoraire de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.
OPPÉE (François) [illegible], à Paris.
UTMY, [illegible]
ZERIL, [illegible]
ARROT, [illegible]

FERRAND, ancien préfet, à Amiens.
BOUET, peintre, à Paris.
LECESNE, conseiller de préfecture, à Arras.
NADAULT DE BUFFON, cons. hon., à Rennes.
BAVELIER (Adrien), anc. avocat au Conseil d'État.
DELISE, conseiller à la Cour de Cassation.
CLOUET, prof. à l'École de médecine de Rouen.
RAMBAUD, prof. à la Faculté des lettres de Paris.
BOIVIN-CHAMPEAUX, pr. président, à Bourges.
LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy.
BUCHÈRE, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LAUNAY, professeur d'histoire au lycée de Rouen.
JORET-DESCLOZIÈRES, littérateur, à Paris.
PIQUET, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
LE CERF, antiquaire, à Paris.
SEGUIN, ancien recteur de l'Académie de Caen.
SERVOIS, inspecteur général des archives, à Paris.
HÉBERT-DUPERRON, anc. inspecteur d'Académie.
H. MOULIN, de Cherbourg, anc. magistrat, à Paris.
DURET, docteur, prosecteur à la Faculté de Paris.
Mme MARIE DE BESNERAY, à Lisieux.
CHEVALIER (l'abbé ULYSSE), à Valence.
POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sc., à Paris.
DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.
PINEL (Honoré), anc. off. sup., à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.

ÉMOIRES

DE

ÉMIE NATIONALE

DES

ES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1883



MÉMOIRES



SUR

LA RÉFLEXION DE LA LUMIÈRE

A LA SURFACE

D'UN LIQUIDE AGITÉ

Par M. Léon LECORNU

Membre titulaire

Les principes élémentaires de l'optique apprennent que l'image d'un point lumineux, réfléchie par un miroir plan, est un point symétrique du premier par rapport à la surface réfléchissante. Il en est de même de l'image formée par une nappe d'eau parfaitement tranquille ; mais la moindre agitation du liquide modifie ce phénomène, et l'on constate alors que l'image présente l'apparence d'un fuseau, généralement allongé suivant la trace du plan vertical passant par le point lumineux et par l'œil de l'observateur, et

plus ou moins renflé transversalement à cette trace. Tel est le fait d'expérience que nous nous proposons d'analyser.

Nous admettons que chaque élément de la surface, primitivement horizontale, est susceptible d'osciller autour d'un de ses points, en prenant toutes les positions qui forment, avec la position primitive, un angle inférieur à un angle donné. Nous négligeons l'influence des déplacements verticaux que chaque élément peut subir (influence qui devient rigoureusement nulle quand le point lumineux est à l'infini). Nous supposons, en outre, que l'agitation est uniforme, et nous entendons par là qu'un élément donné passe réellement, dans un temps très-court, par toutes les positions compatibles avec l'existence de l'angle limite. Dès lors, pour savoir si un point de la surface paraît éclairé, il suffit de le joindre d'un côté au point lumineux, de l'autre à l'œil de l'observateur, de mener la bissectrice intérieure de l'angle ainsi obtenu, et de voir si cette bissectrice forme avec la verticale un angle inférieur ou égal à l'angle limite d'agitation. La courbe, lieu des points pour lesquels l'égalité est atteinte, donne le contour de l'image à la surface du liquide (1).

Pour trouver l'équation de cette courbe, pre-

(1) Cette courbe ne peut être coupée par celles qui correspondent à d'autres inclinaisons de la bissectrice; car, en chaque point du plan, la direction de la bissectrice est bien déterminée.

nons trois axes rectangulaires définis comme il suit (fig. 1).

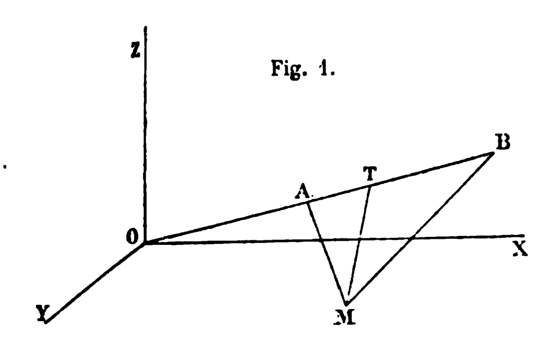


Fig. 1.

L'origine O est la trace, sur le plan moyen de la surface, de la ligne qui joint l'œil A au point lumineux B. $o\,x$ est la projection de cette ligne sur le même plan ; $o\,y$ est la perpendiculaire à $o\,y$ dans ce plan ; $o\,z$ est la verticale.

Soient a et b les abscisses ; $m\,a$ et $m\,b$ les ordonnées de A et B dans le plan $z\,o\,x$. Soient x et y les coordonnées, dans le plan $x\,o\,y$, d'un point M de la courbe cherchée ; u, v, w les cosinus directeurs de la bissectrice MT de l'angle AMB. w est une constante. Soient X, Z les coordonnées, dans le plan $z\,o\,x$, de la trace T de la bissectrice. Appelons, de plus, t la longueur MT et $-\lambda$ le rapport négatif $\frac{TA}{TB}$.

L'on a :

$$X = x + ut \qquad 0 = y + vt \qquad Z = wt.$$

d'où, en éliminant t :

$$X = \frac{vx - uy}{v}, \quad Z = -\frac{w}{v}y.$$

De plus :

$$Z - ma + \lambda(Z - mb) = o$$

et

$$Z = mX.$$

On tire de là :

$$wy(1+\lambda) + mv(a+b\lambda) = o$$
$$wy \quad + m(vx - uy) = o,$$

ce qui conduit aux valeurs suivantes de u et v :

$$v = -\frac{wy}{m} \cdot \frac{1+\lambda}{a+b\lambda} \quad u = \frac{w}{m}\frac{a+b\lambda - x(1+\lambda)}{a+b\lambda},$$

et, comme $u^2+v^2+w^2=1$, on peut écrire :

$$\frac{w^2}{m^2}\frac{[a+b\lambda - x(1+\lambda)]^2}{(a+b\lambda)^2} + \frac{w^2}{m^2}y^2\frac{(1+\lambda)^2}{(a+b\lambda)^2} = 1 - w^2.$$

Si l'on pose :

$$m^2\frac{1-w^2}{w^2} = k^2,$$

cette équation devient :

$$(1) \quad [a+b\lambda - x(1+\lambda)]^2 + y^2(1+\lambda)^2 - k^2(a+b\lambda)^2 = o.$$

Si l'on ordonne par rapport à λ, et qu'on pose pour abréger (en supposant $k < 1$) :

$$x^2 + y^2 = \rho^2 \qquad 1 - k^2 = p^2,$$

on trouve :

$$-2bx+b^2p^2)+2\lambda[\rho^2-(a+b)x+abp^2]+\rho^2-2ax+a^2p^2=o$$

ou bien :

$$\lambda^2[\rho^2-(a+b)x+abp^2]=[\lambda^2(\rho^2-2bx+b^2p^2)+\rho^2-2ax+a^2p^2]^2$$

Or, d'après les propriétés connues des bissectrices d'un triangle, l'on a :

$$\lambda^2=\left(\frac{\mathrm{TA}}{\mathrm{TB}}\right)^2=\left(\frac{\mathrm{MA}}{\mathrm{MB}}\right)^2=\frac{(x-a)^2+y^2+m^2a^2}{(x-b)^2+y^2+m^2b^2}$$

ou, en posant, $1+m^2=n^2$:

$$\text{(3)} \qquad \lambda^2=\frac{\rho^2-2ax+n^2a^2}{\rho^2-2bx+n^2b^2}.$$

Entre les équations (2) et (3) éliminons λ^2 et nous parvenons à l'équation de la courbe :

$$(\rho^2-2ax+n^2a^2)(\rho^2-2bx+n^2b^2)[\rho^2-(a+b)x+p^2ab]^2=$$
$$ax+n^2a^2)(\rho^2-2bx+p^2b^2)+(\rho^2-2ax+p^2a^2)(\rho^2-2bx+n^2b^2)]^2.$$

Si l'on effectue le développement, le terme en ρ^8 disparaît. Tout le reste est divisible par $(a-b)^2$, et l'on trouve :

$$\left[x^2+2p^2(a+b)x+\frac{1}{4}(a+b)^2(n^4+p^4-bn^2p^2)\right]\rho^4$$
$$+b)x^3+(4abp^2-n^2\overline{a^2+b^2})x^2-ab(a+b)(n^4+p^4)x+a^2b^2n^4p^2]\rho^2$$
$$\rho^2[4x^2-2n^2(a+b)x+p^2(2n^2-p^2)ab]=o.$$

C'est une courbe du 6ᵉ degré, ayant un point double à l'origine. Les tangentes à l'origine sont données par l'équation :

$$a^2 b^2 n^4 p^2 \rho^2 - a^2 b^2 (2n^2 - p^2) x^2 = o$$

ou :

$$n^4 y^2 + (n^4 - 2n^2 + p^2) x^2 = o.$$

Le coefficient de x^2 peut s'écrire : $n^2 (n^2 - 2) + p^2$ ou, en revenant aux notations précédentes : $(m^2 + 1)(m^2 - 1) + 1 - k^2$ ou enfin $m^4 - k^2$.

Soit i l'angle d'agitation, c'est-à-dire l'angle dont le cosinus est w. L'on a : $k^2 = m^2 \, tg^2 \, i$, et le coefficient de n^2 devient : $m^2 \, (m^2 - tg^2 i)$. Ce coefficient reste donc négatif tant que l'angle d'agitation est inférieur à l'inclinaison du rayon qui va de l'œil au point lumineux. Si nous supposons cette condition remplie, l'origine est un point isolé.

Les directions asymptotiques sont données par l'équation :

$$p^2 \rho^6 - x^2 \rho^4 = o$$

qui admet les deux solutions réelles : $\frac{x}{\rho} = \pm p$. Ces deux solutions annulent les termes du cinquième degré :

$$2(a+b) x^3 \rho^2 - 2p^2 (a+b) x \rho^4$$

et par conséquent les deux asymptotes passent par l'origine.

L'hypothèse $\frac{x}{\rho}=p$, introduite dans l'équation (1), donne aisément :

$$\lambda = -\frac{\rho - ap}{\rho - bp},$$

et cette valeur de λ, portée dans l'équation (3), conduit aux valeurs suivantes de ρ :

$$\rho = o$$
$$\rho = \infty$$
$$\rho = \frac{2ab}{a+b}p.$$

Chacune de ces racines est une racine double. On en conclut que les deux asymptotes touchent la courbe à une distance finie de l'origine exprimée par la dernière racine. Si l'on écrit :

$$\frac{2}{\rho} = \frac{1}{ap} + \frac{1}{bp}$$

et si l'on remarque que p est le cosinus de l'angle formé par l'asymptote avec l'axe des x, on voit que le point de contact à distance finie est le point conjugué harmonique de l'origine par rapport aux projections de A et B sur l'asymptote, et par suite qu'en ce point la bissectrice est perpendiculaire au rayon vecteur.

Cherchons les valeurs de x qui correspondent à $y=o$. L'équation (1) donne, dans cette hypothèse :

$$a + b\lambda - x(1+\lambda) = \pm k(a + b\lambda)$$

ou

$$x = q\,\frac{a+b\lambda}{1+\lambda},$$

q désignant l'une des deux quantités $1 \pm k$.

On a d'ailleurs, par l'équation (3) :

$$(1-\lambda^2)\,x^2 - 2\,(a - b\lambda^2)\,x + n^2\,(a^2 - b^2\lambda^2) = o$$

ou bien :

$$b\,(q^2 - 2\,q + n^2)\,\lambda^2 + (b-a)\,(n^2 - q^2)\,\lambda - a\,(q^2 - 2\,q + n^2) =$$

Cette équation en λ n'a, pour chaque valeur de q, qu'une seule racine positive : c'est la seule qui convienne au problème. On trouve ensuite x par la relation $x = q\,\dfrac{a+b\lambda}{1+\lambda}$

En éliminant λ, on voit que x est lié à q par l'équation :

$$(5)\quad 2\,(q-1)\,x^2 + (a+b)\,(n^2 - q^2)\,x - 2\,a\,b\,q\,(n^2 - q) =$$

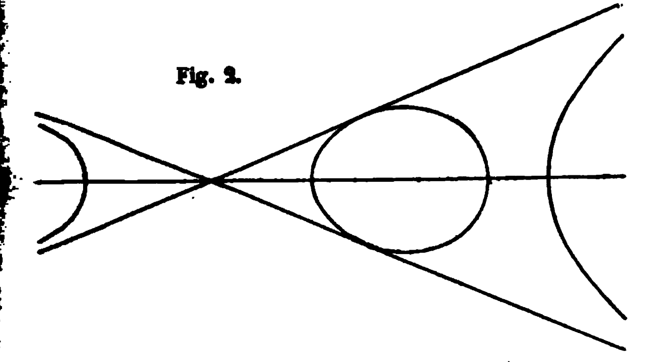
Si l'on voulait construire la courbe par points, on mettrait les équations (1) et (3) sous la forme :

$$(1+\lambda)^2\,\rho^2 - 2\,(1+\lambda)\,(a+b\,\lambda)\,x + p^2\,(a+b\,\lambda)^2 = o$$
$$(1-\lambda^2)\,\rho^2 - 2\,(a - b\,\lambda^2)\,x + n^2\,(a^2 - b^2\lambda^2) = o$$

Au moyen de ces équations, on exprimerait rationnellement ρ^2 et x en fonction de λ, et on aurait

ainsi chaque point de la courbe par l'intersection d'un cercle et d'une droite.

Mais ce qui précède suffit pour se rendre compte de la forme générale (fig. 2), qui se compose de deux branches hyperboliques et d'un ovale tangent aux deux asymptotes.


Fig. 2.

L'ovale satisfait seul à la question d'optique que nous étudions : le reste de la courbe correspond à des points pour lesquels c'est la bissectrice extérieure de l'angle A M B (fig. 1), qui possède l'inclinaison voulue sur la verticale.

Nous n'avons fait jusqu'ici, sur la valeur des coefficients, d'autre hypothèse que celle qui résulte de l'inégalité $tg\,i < m$. Admettons maintenant que $tg\,i$ soit très-petit, m conservant au contraire une valeur sensible. L'une des deux valeurs de x données par l'équation (5) augmente alors indéfiniment ; l'autre tend vers la limite :

$$x = \frac{2abq}{a+b}\,\frac{n^2-q}{n^2-q^2} = \frac{2ab}{a+b}\left[1 + \frac{n^2}{n^2-q^2}(q-1)\right]$$

ou encore en remplaçant n^2 par $1+m^2$, q − 1 par $\pm m\,tg\,i$ et négligeant $tg^2 i$ devant l'unité :

$$x=\frac{2ab}{a+b}\pm\frac{2ab}{a+b}\,\frac{(1+m^2)\,tg\,i}{m-2\,tg\,i}$$

La longueur maxima de l'image, dans le plan vertical mené par A B, est d'après cela :

$$l=\frac{4ab}{a+b}\,\frac{(1+m^2)\,tg\,i}{m-2\,tg\,i}$$

et le milieu de cette longueur est sensiblement au point $x=\frac{2ab}{a+b}$ c'est-à-dire au point limite qui correspond à une horizontalité parfaite. Si l'on appelle h et h' les hauteurs ma et mb de l'œil et du point lumineux au-dessous du plan réfléchissant, l'on a :

$$l=\frac{4hh'}{h+h'}\,\frac{(1+m^2)\,tg\,i}{m(m-2\,tg\,i)}$$

L'on voit que l'allongement de l'image augmente rapidement, toutes choses égales d'ailleurs lorsque m diminue.

Toutefois, on ne doit pas conclure de là qu'elle devient infinie lorsque le dénominateur s'annule ; car, dès que m n'est plus très-grand vis-à-vis de $tg\,i$, la formule précédente n'est plus applicable.

Mais il est un cas particulier, fort intéressant en pratique, où il existe une formule rigoureuse aussi simple que la précédente : c'est celui où le

point lumineux est à l'infini. L'équation (5), réduite aux termes qui contiennent b en facteur, donne alors :

$$(6) \quad x = 2a \frac{q(n^2 - q)}{n^2 - q^2} = 2a + \frac{2an^2(q-1)}{n^2 - q^2}$$

et l'on voit que l'allongement augmentera indéfiniment à mesure que q^2 se rapprochera de n^2. En posant $n^2 = q^2$ ou

$$1 + m^2 = (1 + m\,tg\,i)^2 = 1 + 2m\,tg\,i + m^2\,tg^2\,i$$

il vient :

$$m = \frac{2\,tg\,i}{1 - tg^2 i} = tg\,2i$$

Donc : lorsque le point lumineux est à l'infini, et que l'angle d'agitation atteint la moitié de l'inclinaison des rayons lumineux, l'allongement de l'image est infini.

Ceci n'est vrai que dans la portion de l'image qui correspond à $q > 1$, et qui s'étend par suite au-delà du point $x = 2a$, le seul éclairé dans le cas de l'horizontalité parfaite. Pour la portion en deçà, l'image ne s'étend que jusqu'à une distance du même point égale à $\frac{2an^2(q-1)}{n^2 - q^2}$ q devant être remplacé dans cette expression par $1 - m\,tg\,i$ avec la condition $m = tg\,2i$. On trouve ainsi la longueur : $\frac{1}{2}\left(1 + m^2\right) a$.

Quant à l'élargissement de l'image, on en obtient dans tous les cas une limite supérieure en obser-

vant que la courbe est tout entière comprise dans l'angle aigu formé par ses asymptotes, ce qui donne $y < kx$ ou $y < mx\,tg\,i$. Si le point lumineux est à l'infini, on peut procéder de la façon suivante :

A (fig. 3) étant la position de l'œil, et M T étant la bissectrice en M de l'angle des rayons incident et refléchi, le triangle M A T est isocèle.

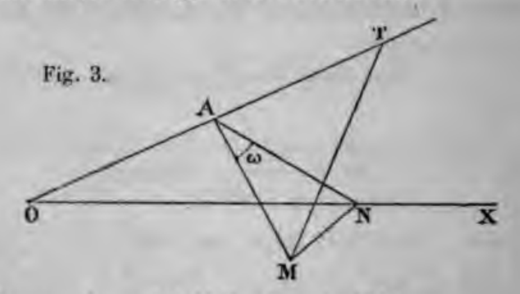


Fig. 3.

Menons du point M l'ordonnée $MN = y$.

L'angle ω, dont le sinus est égal à $\frac{MN}{AM}$ est l'angle sous lequel y est vu par l'observateur, et le minimum de ω mesure la moitié de l'élargissement apparent.

D'autre part, pour avoir les formules qui conviennent au cas d'un éloignement infini du point lumineux, il faut supposer, dans les formules générales, que λ devienne nul et b infini, $b\lambda$ tendant vers une limite arbitraire que nous appellerons μ. La formule (3) montre alors que A M devient égal à $n\mu$. L'on a donc $\sin\omega = \frac{y}{n\mu}$. La formule (1) donne d'ailleurs :

$$(a + \mu - x)^2 + y^2 - k^2 (a + \mu)^2 = o$$

d'où $y < k(a+\mu)$ et $\frac{y}{n\mu} < k\left(\frac{1}{n}+\frac{a}{n\mu}\right)$

Sin ω est donc inférieur au maximum de cette dernière expression, maximum qui est atteint quand $n\mu$, ou AM, se réduit à la hauteur *ma* de l'œil au-dessus de la surface.

On a donc :

$$\text{Sin}\,\omega < k\left(\frac{1}{n}+\frac{1}{m}\right)$$

Ou encore, en remplaçant k par $m\,tg\,i$, et appelant φ l'inclinaison des rayons lumineux.

$$\text{Sin}\,\omega < tg\,i\,(1+\text{Sin}\,\varphi).$$

Observons, en terminant, que la formule (6) fournit un moyen assez pratique de déterminer la quantité $q = 1 + k$, et par conséquent d'apprécier le degré d'agitation d'un liquide.

Soit en effet AS (fig. 4) le rayon lumineux passant par l'œil et faisant l'angle φ avec l'horizontale. Mesurons l'inclinaison ψ du rayon visuel qui va au point éclairé E, le plus éloigné de

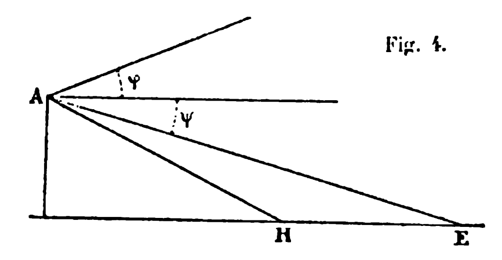


Fig. 4.

l'observateur. Soit H le point éclairé dans le cas de la tranquillité parfaite. L'angle HAE est égal à $\varphi - \psi$, et l'on a, dans le triangle AHE :

$$HE = \frac{\sin(\varphi - \psi)}{\sin \psi} \times AH,$$

ou, en appelant h la hauteur de l'œil :

$$HE = h \cdot \frac{\sin(\varphi - \psi)}{\sin \varphi \sin \psi} = h\,[\operatorname{cotg} \psi - \operatorname{cotg} \varphi].$$

On connaîtra ainsi, par une simple mesure des angles φ et ψ, la quantité HE, c'est-à-dire la valeur de $x - 2a$ qui entre dans la formule (6), et on déduira q. Une opération analogue pourrait être faite au moyen du point éclairé le plus rapproché de l'observateur.

ÉCOULEMENT DU GAZ

PAR DES OUVERTURES CONJUGUÉES

Par M. V. NEYRENEUF

Membre titulaire



Dans un mémoire, inséré dans les *Annales de Chimie et de Physique* (5e série, tome XXV), j'ai indiqué le parti que l'on pouvait tirer de l'emploi de deux flammes conjuguées : 1° pour vérifier certaines conséquences des lois de Bernoulli ; 2° pour installer un niveau à gaz très-sensible ; 3° enfin pour retrouver les lois de Girard et de Poiseuille relatives à l'écoulement du gaz dans les tuyaux cylindriques. Je n'ai pas eu, dans ces différentes recherches, à me préoccuper des circonstances spéciales qui accompagnent, pour une pression assez faible, la rentrée de l'air par l'orifice le plus bas, ni l'écoulement du mélange qui en résulte.

Je voudrais aujourd'hui, en comblant une lacune, appeler l'attention sur des phénomènes intéressants en eux-mêmes et susceptibles de quelques utiles applications.

(1) — Nous avons vu (*loc. cit.*) que si du gaz d'éclairage, amené par une tubulure *o* (fig. 1), s'écoule par deux orifices A et B, situés à des niveaux différents, on peut, en diminuant convenablement la pression, arriver à produire un écoulement unique par l'ouverture A la plus élevée, celle inférieure B jouant le rôle de paroi.

C'est là un cas d'équilibre qui exige, pour être réalisé, une dimension assez petite des ouvertures. La plus faible diminution de pression amène, en effet, la rentrée de l'air par B, l'exaltation immédiate et temporaire de la flamme en A, et l'établissement permanent de l'écoulement d'un mélange de gaz et d'air, qui n'alimente plus qu'une flamme pâle et chaude.

La pression correspondant à l'état d'équilibre instable que nous venons d'indiquer, est donnée par la relation

$$a = h\ (1 - d).$$

h représente la différence de niveau entre A et B.

d la densité du gaz ; celle de l'air, dans les conditions de l'expérience, étant prise pour unité.

a l'excès de pression qui détermine l'écoulement

mesuré au niveau A et exprimé en colonne d'air.

Si l'on a

$$a - h(1 - d) < o \quad (1)$$

la pression de l'air au niveau B l'emporte sur celle du gaz, et l'air rentre dans l'intérieur de l'appareil. A partir de ce moment, il est facile de prévoir que l'air va pénétrer jusqu'en O; car, à mesure que l'on considère la surface de séparation des deux gaz de plus en plus inférieure au niveau B, il faut prendre h de plus en plus grand, de telle sorte que l'inégalité (1) se trouve de plus en plus satisfaite.

C'est la descente accélérée de l'air dans le tube B qui refoule le gaz de manière à exalter temporairement la flamme en A; ensuite, arrive un mélange de gaz et d'air qui brûle avec un pouvoir éclairant bien moindre et qui reste indéfiniment le même pour la même valeur de a.

On peut se demander si l'air, surtout quand a est très-petit, ne pénètre pas dans la tubulure o, et si le mélange ne se fait pas jusque dans les tuyaux de conduite, puisque la force d'aspiration augmente à mesure que h prend des valeurs de plus en plus grandes. Pour répondre à cette question d'une manière générale, il serait nécessaire de tenir compte des dimensions relatives des diverses parties du circuit; mais en considérant un écoulement régulier, sans chûte brusque, par suite de variation des sections, on peut dire que

l'air ne rentre pas. Sa présence amène, comme nous le verrons plus loin, une résistance au dégagement qui se traduit par un accroissement de pression interne du gaz.

(2) — Le régime, une fois établi, continue, comme nous l'avons vu, ne changeant que lorsqu'on fait varier soit a, soit h; mais dans l'expression $h\ (1-d)-a$, qui représente la force d'aspiration de l'air, h et a ne sont pas les seules variables. Dès que l'air s'est mélangé au gaz dans la tubulure A, on ne peut plus prendre d densité du gaz pur comme représentant la densité du mélange. d augmente quand a diminue, de sorte que l'on ne peut rien conclure *à priori* sur le sens des variations de l'aspiration, puisque les deux termes $h\ (1-d)$ et a varient de la même manière et que l'on ne connaît pas la relation qui existe entre a et d. Sans entrer dans le détail des hypothèses qu'on peut faire au sujet de cette relation, remarquons que l'effet qui se produit pour la valeur de a doit augmenter d'abord à mesure que a diminue, passer par un maximum et ne devenir nulle que lorsque $a = o$. Quelle que soit, en effet, la vitesse d'écoulement du gaz, et quelque petite valeur qu'on lui assigne, la densité moyenne dans la tubulure A sera toujours inférieure à 1, et par conséquent les circonstances générales resteront les mêmes. Ajoutons que, en réalité, l'expérience s'arrête quand la vitesse de combustion l'emporte sur la vitesse d'écoulement, cas où une détonation se produit.

On pourrait supposer que la combustion, par l'appel qu'elle détermine en A, est la cause dominante de l'afflux de l'air, et il n'est pas inutile de mentionner que, si on supprime la flamme en laissant au gaz un très-faible débit, la tubulure A se remplit seule d'un mélange que l'on peut faire détoner par intermittences.

Nous faisons abstraction, bien entendu, de toute inégalité de résistance provenant de longueurs inégales des tubulures de part et d'autre de o, ou plutôt nous supposons égales ces longueurs en maintenant la différence des niveaux. Il n'est pas besoin d'insister sur les dispositions expérimentales que l'on peut prendre à ce sujet.

(3) — Quand on restitue petit à petit la pression, la rentrée de l'air suit une marche inverse de celle que nous venons de constater. Il n'est plus possible de réaliser le cas d'équilibre correspondant à

$$a = h(1-d)$$

soit en effet h' la distance verticale qui sépare A de O.

La pression limite a' est donnée pour cette distance par la relation

$$a' = h'(1-d),$$

ce qui montre que l'on a

$$a' > a;$$

de telle sorte que le gaz ne se partagera entre les deux tubulures que lorsque sa pression sera plus grande que la pression limite correspondante à B.

On voit encore que quand le mouvement de rentrée a été produit par B, on peut faire varier la pression de

$$a' - a = (h' - h)(1 - d)$$

sans que le régime d'écoulement soit essentiellement changé.

On peut donner de ces résultats une vérification expérimentale intéressante. Alors que tout l'appareil est encore plein d'air, fermons l'ouverture A, puis ouvrons le robinet du gaz. Nous déterminons ainsi l'écoulement par B, la branche A restant pleine d'air; donnons à la pression du du gaz une pression

$$a_1 < (h' - h)(1 - d)$$

en ouvrant A, les choses vont se passer comme si la tubulure A était remplacée par une ouverture C, c'est-à-dire qu'il y aura appel d'air et combustion pâle en B. Rendons maintenant graduellement de la pression au gaz; la flamme en B va grandir, redevenir éclairante, puis disparaître tout d'un coup pour réapparaître par inflammation à l'extrémité A pour une pression

$$a > a_1,$$

et il faudra que la pression devienne

$$a > h(1 - d)$$

pour qu'il soit possible de la faire réapparaître en B sans qu'elle disparaisse pour cela de A. Il serait difficile, sans les développements précédents, de rendre compte de cette expérience paradoxale.

5 — Nous avons fait nos réserves à propos des modifications que peuvent amener dans le régime gazeux les irrégularités causées par des variations brusques de sections au voisinage des ouvertures A et B. Le cas suivant peut servir de type à tous ceux que l'on voudrait considérer.

Fixons deux tubes au sommet d'une éprouvette tubulée, fig. 2, de section beaucoup plus grande, et nous verrons au moyen de fumée de tabac l'air introduit par B pénétrer jusqu'au niveau de O en se mélangeant chemin faisant au gaz qui monte en A.

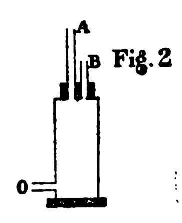


Fig. 2

Si l'ouverture B est très-large, les remous extérieurs pour une pression assez faible pourront même ramener le mélange gazeux en partie par B, l'écoulement principal ayant toujours lieu par A.

Les choses se passent comme si on remplaçait la tubulure B par deux autres de moindre dia-

mètre, dont l'une aboutirait à un niveau intermédiaire entre ceux de A et de B.

Fig. 3

Les dispositions relatives de A, B et O, en dehors des différences de section n'a, du reste, aucune influence, et les choses se passent de la même façon avec la disposition de la figure 1 et celle des figures 3 et 4.

Fig. 4

Il n'en est pas de même quand l'ouverture O est plus élevée que les deux autres, comme le représente la figure 5.

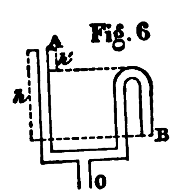
Fig. 5

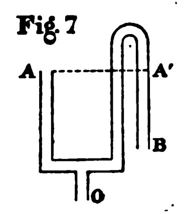
Ici, c'est en B que la flamme devra se maintenir pour une pression $a = h\ (1 - d)$.

De plus, on ne pourra pas avoir de flamme chaude en B, car la pression doit rester de part et d'autre la même sur le niveau B, et il devient dès lors impossible que l'air se mêle au gaz.

Cette disposition pourrait être facilement utilisée pour obtenir par B un écoulement bien constant de gaz et par suite une flamme de pouvoir éclairant bien fixe. — La portion de branche B'A jouant le rôle de régulateur, il suffirait de lui donner une section plus grande pour anéantir les petites variations qui pourraient se produire dans la pression. — Malheureusement il faudrait donner à B'A une grande longueur si le régulateur devait fonctionner à la pression ordinaire ; — pour 3^{mm}

d'eau, elle ne devrait pas être inférieure à 5 mètres. — Nous verrons encore plus loin une disposition conduisant au même résultat.





Rien d'essentiel n'est à indiquer sur les dispositions représentées dans les figures 6 et 7 pour la première, l'air rentrera par l'orifice pour une valeur de la pression $a < h'(1-d)$, mais des cas d'équilibre pourront être réalisés pour des niveaux plus grands que h' et plus petits que h, et l'air ne rentrera pas dans le circuit tant que l'on n'aura pas

$$a < h'(1-d);$$

à partir de cette valeur, les choses se passeront comme si la courbure n'existait pas, et il est facile d'analyser ce qui se produira par le retour de la pression. Nous l'avons déjà dit, mais il est bon de le répéter ici : il est indispensable, pour vérifier ces conclusions, de donner aux deux courants dérivés, à partir de O, des longueurs égales à traverser, afin que les résistances soient bien les mêmes.

Pour la seconde, on n'aura jamais de rentrée de l'air avec production de flamme chaude, puisque pour a très-petit, le gaz devra se trouver toujours dans le voisinage de A'.

6 — Passons maintenant au cas où l'ouverture

o se trouve à un niveau intermédiaire entre ceux de A et de B (fig. 8).

Fig. 8

Pour une pression $a = h\ (1 - d)$, l'écoulement cesse par B comme précédemment, mais la rentrée de l'air n'est pas immédiate, et il faut que $a = h'\ (1 - d)$ pour que l'air arrive au niveau de *O;* à partir de cette limite, les phénomènes sont les mêmes.

Il est facile de voir que l'appareil peut fonctionner comme régulateur entre les limites

$$a - a' = (h - h')(1 - d)$$

avec le même inconvénient que dans une disposition précédente (n° 5). Il peut de plus servir à une évaluation approchée de la quantité $(1 - d)$ en relation, comme on le sait, avec le pouvoir éclairant du gaz.

Supposons que *o*B soit un tube de caoutchouc assez long, dont l'ouverture puisse être placée à des niveaux très-différents ; supposons de plus que pour la hauteur actuelle on ait

$$a > h\ (1 - d)$$

de telle sorte que l'écoulement ait lieu à la fois par les deux ouvertures. Si l'on vient à abaisser le niveau de B, on constate que la pression marquée par un manomètre Wissneg, va en croissant de plus en plus jusqu'à une certaine limite, au-delà

de laquelle elle ne présente plus aucune variation, quelque bas que l'on place B.

La hauteur h_1 telle que $a = h_1(1 - d)$ (1) se trouve donc parfaitement déterminée par l'immobilisation de la pression marquée par le manomètre, et si l'on connaît h_1 on pourra de l'expression précédente déduire $1 - d$ et par suite d.

Quelques nombres donneront une idée de la sensibilité du procédé.

Supposons a	1^{mm}	d	0,50	on a h_1	$1^{m},538$
a	1^{mm}	d	0,51	h_1	$1^{m},569$
a	1^{mm}	d	0,49	h_1	$1^{m},508$

des différences très-faibles de densité sont donc mesurées par des longueurs de 31^{mm} et 30^{mm} très-faciles à apprécier.

Transcrivons maintenant les résultats empruntés à des expériences de Frankland, qui montreront comment peut varier le pouvoir éclairant et par suite la qualité du gaz avec la densité.

Densité.	Pouvoir éclairant.
0,4152	2,82
0,4082	2,60
0,4353	2,86
0,5669	4,52
0,6009	6,88
0,6941	7,41

On pourra donc avoir une indication utile, soit à l'usine sur la marche générale d'une opération,

soit à une distance quelconque de l'usine sur la qualité du gaz que l'on consomme, au moyen d'une manipulation moins sûre, sans doute, que celle qui consiste à mesurer directement le pouvoir éclairant, mais combien moins longue et moins difficile.

Quelques remarques sont indispensables pour l'exactitude des évaluations. L'évaluation de a est assez délicate; cette valeur représente, en effet, l'excès de pression du gaz au niveau A, et l'introduction de tubes de caoutchouc assez longs dans le circuit fait varier la résistance dans une proportion inconnue. L'indication du manomètre ne donne donc pas exactement la valeur du premier membre de la relation (1). Il faudra, pour remédier à cet inconvénient, prendre a constant et comparer entre elles deux opérations successives. On posera alors :

$$h(1-d)=h'(1-d').$$

Nous avons pris pour unité la densité et l'air dans les conditions de l'expérience; or, cette densité

(1) On pourrait aussi faire une fois pour toutes une détermination directe de d, de telle sorte que la formule

$$a=\frac{hH}{760(1+\alpha t)}(1-d)$$

permettrait de calculer a. — Ce procédé aurait un grand avantage sur celui que nous indiquons, mais il ne laisse pas que d'exiger des observations minutieuses avec des appareils assez compliqués.

varie avec la température, la pression et l'état hygrométrique. Il faudrait écrire :

$$h\left(1{,}293\left(\frac{H-\frac{3}{8}eF}{760(1+\alpha t)}-\frac{d(H+a)}{760(1+\alpha t)}\right)\right.$$
$$=h'\,1{,}293\left(\frac{H'-\frac{3}{8}e'F'}{760(1+\alpha t')}-\frac{d'(H'+a)}{760(1+\alpha t')}\right)$$

expression que l'on peut simplifier en enlevant les facteurs communs, mais qui ne donnerait d en fonction de d' qu'au moyen de calculs laborieux.

a étant toujours très-petit peut se négliger devant H.

Si e est petit de manière à pouvoir négliger pour l'air la correction de l'humidité, il reste

$$\frac{hH}{1+\alpha t}(1-d)=\frac{h'H'}{1+\alpha t'}(1-d')$$

que l'on peut réduire encore si t ne diffère pas de t'.

La plus grande cause d'erreur repose, sans doute, sur la non correction de l'humidité pour l'air, mais le rapport $\frac{H}{H'}$ peut, dans les conditions ordinaires, avoir une valeur assez approchée.

Soit H voisin de 760, $e=1$ et $t=20$, la différence en prenant l'air sec ne dépassera pas 7 m/m, tandis que les variations de h se chiffrent par 30m/m pour les plus faibles variations de densité.

Au surplus, voici comment on peut constituer l'appareil : un tube en T communique par sa branche principale avec les tuyaux de distribution du gaz par l'intermédiaire d'un robinet à cadran. Les deux autres branches sont reliées, l'une à un manomètre Wissneg devant lequel est fixé un viseur ; l'autre à un second tube en T, auquel sont reliés deux longs caoutchoucs bien égaux. L'un d'eux porte un tube droit qui peut glisser tout le long d'une règle verticale graduée ; l'autre se termine par un bec à grosse ouverture fixé au zéro de la graduation.

On commence par fermer l'orifice du tube, puis on manœuvre le robinet à cadran, de manière que le liquide du manomètre arrive juste en face de l'un des fils croisés du viseur. On débouche alors l'orifice du tube et on abaisse ce dernier jusqu'à ce que la coïncidence se reproduise au viseur. L'opération est alors terminée, et on mesure la quantité h. Un baromètre anéroïde et un thermomètre fixés à la règle donnant la pression et la température de l'expérience.

7. — Nous avons fait remarquer dans le paragraphe (2) que, lorsque la rentrée de l'air s'était produite, la densité du mélange pouvait différer notablement de celle du gaz. Il résulte de là que l'expression $h\ (1-d) - a$ qui représente la force d'attraction de l'air peut diminuer dans d'assez fortes proportions, sans cependant devenir nulle dans les circonstances ordinaires.

On peut arriver à l'annuler périodiquement par la disposition représentée dans la figure 9 (1).

Fig. 9

L'air rentrant par B, et pénétrant pour une pression convenable jusqu'au niveau *o*, est entraîné avec le gaz dans la courbure *c*. Le mélange refoule avec force le gaz, moins dense que lui, qui produit une grande flamme éclairante en A. A cette flamme en succède une autre de grandeur et d'éclat décroissants. Cette modification provient à la fois et de l'intervention de l'air intérieur dans la combustion et de la diminution dans la vitesse d'écoulement, due à la plus grande densité du mélange.

Lorsque toute la partie *o c* A est remplie par ce mélange, la pression du gaz en *o* se trouve augmentée, l'appel d'air diminue et peut même s'annihiler complètement. C'est alors le gaz seul qui refoule petit à petit le mélange et remplit à nouveau l'appareil, occupant la branche *o c'*. Dès que cet effet s'est produit, l'air recommence à rentrer et la même série de phénomènes se reproduit indéfiniment.

Plus la pression *a* est faible, plus, comme on pouvait le prévoir, l'effet est marqué; mais des oscillations très-sensibles indiquent les variations

(1) La courbure *o c* A est seule indispensable. *o c'* B a même longueur et se trouve disposé de manière à ce que le système tienne le moins de place possible.

de a, alors que la rentrée de l'air est originairement peu rapide.

La combustion en A n'est pas indispensable et les oscillations se produisent avec le gaz sortant librement dans l'atmosphère. On peut s'en convaincre soit en provoquant, à différents instants, l'inflammation du gaz, soit en observant les indications d'un manomètre, mis en dérivation sur le conduit principal.

RÉSUMÉ.

Nous avons analysé dans ce travail les diverses circonstances qui accompagnent, pour une pression assez faible, la rentrée de l'air par l'orifice inférieur et l'écoulement du mélange gazeux qui en résulte.

Nous avons étudié les divers cas qui pouvaient se présenter au sujet des positions relatives de la prise de gaz et des orifices de sortie.

Nous avons indiqué le principe d'un régulateur, nous avons décrit un appareil d'essai rapide du gaz fondé sur les variations de la densité.

Nous avons enfin donné la disposition d'un bec à flamme d'éclat et de grandeur périodiquement variables.

RECHERCHES

RELATIVES AU

PROTOXYDE D'ÉTAIN

ET A

QUELQUES-UNS DE SES COMPOSÉS

Par M. Alfred DITTE

Membre titulaire

HYDRATE DE PROTOXYDE D'ÉTAIN. — Lorsqu'on précipite par la potasse ou par la soude une dissolution de protochlorure d'étain, on obtient un précipité blanc d'hydrate de protoxyde qui se rassemble avec facilité, et qu'on peut laver aisément par décantation, tant que la liqueur contient du sel marin ou du chlorure de potassium en dissolution ; — il n'en est pas de même quand le lavage devient plus complet; l'oxyde d'étain demeure alors longtemps en suspension, le liquide reste trouble et laiteux pendant plusieurs jours. L'emploi d'un filtre est incommode, car cet oxyde en

bouche les pores à la façon des matières gélatineuses; il faut, du reste, dans cette préparation, éviter de laisser même des traces d'alcali libre, qui, nous le verrons plus loin, serait une cause lente, mais sûre de décomposition de l'hydrate. Aussi, est-il préférable, quand on veut obtenir de l'hydrate blanc, d'opérer la précipitation à l'aide de l'ammoniaque qui n'a pas d'action sur lui.

L'hydrate parfaitement blanc qu'on obtient dans ces différentes circonstances est peu stable; on doit le conserver sous une couche d'eau, si l'on veut éviter qu'il ne s'altère. Sans cette précaution, les parties adhérentes au flacon, et même la couche supérieure du produit, se changent en une matière brun grisâtre qui contient moins d'eau que l'hydrate blanc. Celui-ci, placé dans le vide à 14°, se dessèche en une poudre jaune-brun, non cristallisée, renfermant 22,94 °/₀ d'eau et 77,06 d'oxyde d'étain, ce qui correspond à la formule $S_n O, 2 H O$; étalé en couche mince dans une capsule de porcelaine et chauffé à 110° environ, il se transforme en petites écailles brunes qui se réduisent facilement en une poudre jaune un peu rougeâtre; elle n'est pas cristallisée, mais c'est un hydrate défini qui renferme 8,87 d'eau pour 91,13 d'oxyde d'étain, ce qui conduit à lui attribuer la formule $3 S_n O, 2 H O$.

Ces hydrates, soumis à l'action de la chaleur, perdent leur eau en décrépitant et laissent de l'oxyde anhydre qui, au contact de l'air, s'oxyde, brûle et devient bioxyde d'étain.

—

xyde hydraté blanc, mis en suspension dans et bouilli avec elle, commence à s'attaquer out d'une heure ou deux d'ébullition; un noir très-léger apparaît à la surface du de et augmente peu à peu; mais, même après eurs heures, une faible quantité seulement hydrate s'est décomposée; il s'est produit de de anhydre noir, terne et sans apparence de allisation.

est cependant possible de transformer cet ate en oxyde cristallisé, et cela de plusieurs ières que nous allons successivement exa-er.

TION DU PROTOCHLORURE D'ÉTAIN SUR L'HYDRATE ROTOXYDE. — Nous venons de dire que de l'hy-e de protoxyde d'étain très-pur, mis en sus-sion dans de l'eau distillée, peut être porté ébullition pendant plusieurs heures sans se lifier. Il n'en est plus de même si on laisse ber dans le mélange un cristal de proto-rure d'étain; on voit, au bout de quelques ants, l'hydrate se colorer en rose, puis en ge, bientôt il se fonce et devient tantôt vert, ôt noir; dans tous les cas, au bout de ques minutes d'ébullition, tout l'hydrate est sformé en oxyde anhydre cristallisé. Si l'on inue alors à ajouter des cristaux de protochlo-, l'oxyde anhydre blanchit graduellement; à peu il se change en une poudre cristalline che et lourde qui se réunit au fond du ballon,

si bien qu'au premier abord il semble qu'on ait régénéré le précipité blanc primitif, dont la densité se serait simplement accrue un peu par l'ébullition. Or, il n'en est rien; mais, pour se rendre compte de ce qui se passe, il convient d'examiner tout d'abord l'action que l'eau exerce sur le protochlorure d'étain.

1. Le protochlorure d'étain se dissout en grande quantité dans l'eau froide et avec un notable abaissement de température; en même temps il se décompose; la liqueur fortement acide contient plus d'acide chlorhydrique que la quantité correspondante au protochlorure dissous et il se produit un précipité blanc gélatineux qui trouble la dissolution. Si l'on chauffe la liqueur, ce précipité augmente, en même temps il se rassemble mieux et se dépose, et si on le fait bouillir avec la dissolution dans laquelle il a pris naissance, il jaunit légèrement mais sans cristalliser. Il ne se décompose pas dans ces circonstances, le liquide dans lequel il se trouve étant assez riche en chlorure d'étain et l'acide chlorhydrique pour ne pas permettre sa dissociation par l'eau; c'est un oxychlorure d'étain qui renferme

S_nO	—	64,96
S_nCl	—	22,50
HO	—	12,54
		100,00

nombres qui conduisent à lui attribuer la formule $S_nCl, 4\,S_nO, 6\,HO$.

2. Cet oxychlorure n'est d'ailleurs pas le seul qui puisse se produire. Si, après l'avoir mis en suspension dans l'eau, on ajoute une certaine quantité de chlorure d'étain, on le voit bientôt se transformer en une poudre blanche lourde et cristallisée; celle-ci se dissout dans la liqueur où elle a pris naissance, notablement mieux à l'ébullition qu'à la température ordinaire, et par refroidissement, elle se dépose sous la forme de paillettes blanches nacrées et transparentes, qui contiennent :

Sn Cl —	41,77
Sn O —	45,78
H O —	12,45
	100,00

d'où la formule $2 Sn Cl, 3 Sn O, 6 H O$.

Les cristaux d'oxychlorure d'étain se dissolvent très-aisément à froid dans les acides étendus. Ils sont très-peu solubles dans l'eau froide qui les altère à peine; mais à mesure que la température s'élève, et à l'ébullition en particulier, les choses se passent tout autrement. Dans ces conditions, la dissociation de l'oxychlorure par l'eau est rapide : celle-ci enlève le protochlorure d'étain, devient fortement acide, et le protochlorure lui-même est décomposé en partie ou en totalité. La liqueur étant assez étendue pour que tout l'oxychlorure soit décomposé, de l'oxyde d'étain se sépare et, dans ces circonstances, il est anhydre et cristallisé

(tantôt vert, tantôt noir). On voit qu'après quelque temps d'ébullition avec l'eau pure, l'oxychlorure est entièrement détruit; il reste à sa place de l'oxyde anhydre cristallisé et une liqueur renfermant de l'acide chlorhydrique et du protochlorure d'étain dissous.

3. Si, au lieu de traiter cet oxychlorure par de l'eau qui le décompose, on fait agir sur lui une dissolution de protochlorure d'étain, on constate qu'il s'y dissout, et cela d'autant mieux que la dissolution est plus chaude et plus concentrée; cependant, quand la liqueur atteint un certain degré de concentration, les cristaux s'altèrent, et peu à peu ils disparaissent en laissant à leur place une masse blanche gélatineuse. Celle-ci ne peut être lavée sans changer de nature; séchée sur de la porcelaine dégourdie, elle offre l'aspect d'une matière jaunâtre, cornée, translucide, entièrement soluble à froid dans les acides étendus ainsi que dans très-peu d'eau; mais une plus forte quantité de ce liquide la détruit. C'est un nouvel oxychlorure plus riche que les précédents en chlorure d'étain; purifié aussi bien que possible sur des plaques de porcelaine dégourdie, il présente une composition qui se rapproche beaucoup de S_nCl, $S_nO, 4HO$, comme le montrent les nombres ci-dessous :

S_nCl	— 48,32	théorie	47,84
S_nO	— 34,08		33,92
HO	— 17,60		18,24
	100,00		100,00

Cet oxychlorure se dédouble au contact de l'eau suivant les lois habituelles, mais il est soluble dans une liqueur assez riche en protochlorure d'étain pour ne le pas décomposer. Si, par exemple, on mélange une solution concentrée de ce chlorure avec une petite quantité d'oxyde hydraté, il se forme de l'oxychlorure qui se dissout et qui ne se décompose pas à l'ébullition; mais si l'on étend d'eau cette liqueur ou qu'on lui ajoute de nouvel hydrate, on voit bientôt se déposer de l'oxyde anhydre, et en quantité variable, avec le degré de concentration de la liqueur. L'oxyde anhydre prend également naissance quand on fait bouillir l'oxychlorure $S_n Cl, 4 S_n O, 6 H O$ avec de l'oxyde hydraté.

Ces faits une fois établis, il devient possible de comprendre ce qui se passe quand on fait agir une très-petite quantité de protochlorure d'étain sur du protoxyde hydraté: d'une part, il tend à se former un oxychlorure stable, et cela avec dégagement de chaleur, car l'oxychlorure cristallisé, $2 S_n Cl, 3 S_n O, 6 H O$, par exemple, se produit directement dans les liqueurs assez riches en chlorure; sa formation sera donc conforme au principe du travail maximum. D'autre part, l'oxychlorure sera immédiatement décomposé par la liqueur trop étendue en acide chlorhydrique libre, chlorure d'étain et oxyde, qui, comme on l'a vu, se dépose alors sous la forme de cristaux; l'acide chlorhydrique libre forme de nouveau une petite quantité d'oxychlorure aux dépens de l'hydrate de protoxyde

d'étain plus facilement attaquable que l'oxyde anhydre, et celle-ci sera décomposée à son tour en oxyde anhydre, chlorure et acide mis en liberté, et ainsi de suite. On comprend, dès lors, que grâce à des réactions successives, ayant lieu entre des quantités excessivement petites de matières, tout l'oxyde hydraté puisse devenir en un temps très-court anhydre et cristallisé, en passant par l'état intermédiaire d'oxychlorure.

Si, une fois la transformation effectuée, on ajoute peu à peu du protochlorure d'étain à la liqueur, dès qu'elle en contient plus que la proportion nécessaire pour rendre possible l'existence d'un oxychlorure, celui-ci se formera aux dépens de l'oxyde anhydre, qui, par des additions successives de chlorure d'étain, se transformera peu à peu en cristaux blancs de $2 S_n Cl, 3 S_n O$. Si l'on continue encore à ajouter du chlorure d'étain, on arrivera bientôt à un degré de concentration compatible avec l'existence de l'oxychlorure $S_n Cl, S_n O$; alors il prendra naissance, et si la proportion de chlorure dissous est suffisante, il restera comme résultat définitif de l'opération.

Il est bon de signaler une cause de trouble dans l'étude de ces réactions; le protochlorure d'étain absorbe avec une très-grande facilité l'oxygène de l'air, en formant des combinaisons gélatineuses dans lesquelles interviennent le bioxyde, ainsi que le bichlorure d'étain. Ces matières, soumises à l'action de l'eau, ne peuvent donner du protoxyde, mais seulement un précipité d'hydrate stannique

plus ou moins pur. Lors donc qu'on opère au contact de l'air, il peut arriver que, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, l'hydrate d'oxyde d'étain, au lieu de se transformer totalement en oxyde anhydre, laisse une liqueur plus ou moins trouble et blanche ; c'est qu'alors il s'est produit aux dépens de l'oxygène de l'air une faible quantité d'hydrate stannique qui, lui, ne peut donner de protoxyde en se déshydratant.

ACTION DE L'ACIDE CHLORHYDRIQUE SUR L'HYDRATE DE PROTOXYDE D'ÉTAIN. — Quand on ajoute à de l'hydrate d'étain en suspension dans l'eau bouillante, une goutte d'acide chlorhydrique pur, on voit une partie de l'oxyde se dissoudre au point où l'acide est tombé, et presque instantanément la couleur de l'hydrate se modifie ; au bout de quelques instants tout[1] est transformé en oxyde cristallisé.

Si la quantité d'acide ajoutée est un peu plus grande, la même transformation a lieu, mais elle est incomplète, et il reste dans la liqueur un nuage ou un trouble d'autant plus sensible que la proportion d'acide est plus grande ; c'est qu'alors la quantité d'acide chlorhydrique ajoutée a été suffisante pour que le chlorure d'étain formé dans la dissolution rende possible l'existence d'un oxychlorure ; la preuve en est qu'en ajoutant de l'eau et faisant bouillir, le précipité blanc disparaît en totalité ; il se forme des cristaux olivâtres d'oxyde

anhydre, très-brillant, en paillettes transparentes, et d'un éclat argenté.

L'action qu'exerce l'acide chlorhydrique rentre dans le cas précédent; car le premier effet de ce corps, au contact de l'oxyde hydraté, est de donner du protochlorure, en laissant libre seulement la quantité d'acide qui correspond à la dissociation du protochlure d'étain par l'eau dans les conditions de l'expérience; tout se passe alors et doit se passer comme si l'on avait ajouté à la liqueur une petite quantité de chlorure d'étain cristallisé.

Action du chlorhydrate d'ammoniaque sur l'hydrate de protoxyde d'étain. — Lorsqu'on fait bouillir de l'hydrate d'étain avec une dissolution étendue de chlorhydrate d'ammoniaque, on n'observe rien au premier abord, mais au bout de quelque temps d'ébullition, la transformation de l'hydrate commence, sa couleur se fonce et bientôt l'on n'a plus que du protoxyde cristallisé ; en même temps, la dissolution de sel ammoniac, qui au commencement de l'expérience bleuissait très-légèrement le papier rouge de tournesol, est devenue franchement acide. Voici ce qui s'est passé :

On sait, d'après les recherches de Dibbits (*Bulletin de la Soc. chimiq.*, XXIII, p. 458), que les sels ammoniacaux en solution aqueuse sont dissociés, et que si on les fait boullir, leur solution manifeste bientôt une réaction acide par suite d'une perte d'ammoniaque, — le fait est facile à constater avec le chlorure d'ammonium; dès

que la dissolution a bouilli quelque temps, elle devient acide, donc l'addition de chlorhydrate d'ammoniaque à l'hydrate d'étain, revient à mettre une petite quantité d'acide chlorhydrique en contact avec lui.

Il est facile de prouver, par une expérience directe, qu'il doit nécessairement en être ainsi pour que la transformation de l'hydrate s'effectue : pour cela faire, il suffit d'ajouter au mélange de sel ammoniac et d'oxyde d'étain, une certaine quantité d'ammoniaque et de faire bouillir ; rien ne se produit tant qu'il se dégage de l'ammoniaque, et si on renouvelle celle-ci à mesure qu'elle se volatilise, on peut continuer indéfiniment l'opération sans voir apparaître d'oxyde cristallisé. Mais si l'on abandonne les choses à elles-mêmes, l'ébullition chassant l'ammoniaque peu à peu, la liqueur devient bientôt faiblement acide, et dès lors, la transformation de l'hydrate en protoxyde anhydre commence, pour être terminée au bout de quelques instants. On conclut de cette expérience que le chlorhydrate d'ammoniaque n'agit que parce qu'il se dissocie, en donnant dans la liqueur de l'acide chlorhydrique qui se comporte comme on l'a précédemment expliqué.

Si quand la transformation de l'hydrate en oxyde cristallisé est effectuée, on prolonge l'ébullition avec le sel ammoniac ; celui-ci continue à se dissocier et perd d'autant plus d'ammoniaque que l'ébullition dure davantage. L'acide chlorhydrique

formé attaque l'oxyde d'étain dès qu'il est en quantité supérieure à celle qui correspond à la dissociation du protochlorure, et ce composé prend naissance ; mais bientôt il se trouve à son tour en quantité assez grande pour que l'oxychlorure puisse se former ; alors la liqueur refroidie donne outre l'oxyde noir cristallisé, un précipité blanc, d'autant plus abondant que l'ébullition a été plus prolongée ; c'est de l'oxychlorure qui était dissous à chaud dans la liqueur, ou bien qui s'est formé par refroidissement d'un liquide le décomposant à chaud, mais assez riche en chlorure d'étain pour permettre son existence à la température ordinaire.

Enfin, la liqueur refroidie retient toujours une certaine quantité d'étain dissous à l'état de chlorure double d'étain et d'ammoniaque $AH^4Cl, S_nCl, 2HO$, sel que l'on peut obtenir en beaux cristaux par l'union directe de ses deux éléments. Ce sel double est soluble dans l'eau, qui le décompose partiellement, surtout à la température d'ébullition en chlorhydrate d'ammoniaque et protochlorure d'étain, et ce dernier, à son tour, est détruit par l'eau avec dépôt d'oxychlorure.

L'oxyde d'étain anhydre, formé par ébullition de l'hydrate avec le chlohydrate d'ammoniaque n'a pas toujours le même aspect. Dans une solution étendue à 3 ou 4 °/₀ de sel ammoniac la cristallisation est fort lente. L'oxyde se présente en larges paillettes brillantes, argentées, vert clair et transparentes ; la transformation est du reste d'autant plus lente

que la liqueur est plus étendue, ce qui n'a rien de surprenant, puisque, d'après les expériences de Dibbits, citées plus haut, la décomposition d'une solution d'un sel ammoniacal à l'ébullition est d'autant plus rapide que la liqueur est plus concentrée. A mesure que la concentration de la liqueur augmente, la rapidité de la transformation s'accroît aussi, mais, en même temps, la couleur de l'oxyde se fonce, il devient d'abord vert olive clair (dans une liqueur à 10 °/₀), puis vert olive foncé, et dans une solution renfermant 33 de sel pour cent d'eau, il est vert foncé. Il importe de remarquer en outre que, dans une même liqueur, la couleur de l'oxyde anhydre formé est d'autant plus claire qu'on aura opéré sur moins d'oxyde. Ainsi, par exemple, une dissolution renfermant 25 °/₀ de sel donne de l'oxyde très-clair si on la fait bouillir avec une très-petite quantité d'hydrate, et de l'oxyde vert foncé si l'hydrate ajouté est en proportion plus considérable. Ces différences de couleur tiennent du reste à fort peu de chose et ne modifient pas sensiblement les propriétés de l'oxyde cristallisé obtenu; ainsi, la densité à 0° de l'oxyde olive très-clair est 5,9707; celle de l'oxyde vert foncé, 6,1083.

De l'hydrate d'étain abandonné à 40° environ dans une solution saturée de chlorhydrate d'ammoniaque se transforme peu à peu en oxyde anhydre cristalisé et vert, presque noir; en remplaçant l'eau à mesure qu'elle s'évapore, de telle façon qu'il y ait constamment du sel ammoniac non

dissous, on voit bientôt l'oxyde cristallisé changer de couleur et devenir une poudre jaune clair non cristallisée et insoluble dans les acides; cette poudre est un hydrate stannique $2S_nO^2, HO$. L'oxyde anhydre se dissout en partie dans le chlohydrate d'ammoniaque saturé pour donner soit du protochlorure d'étain, soit du $S_nCl A H^4Cl$; dans tous les cas, cette liqueur, au contact de l'air, absorbe de l'oxygène, et au bout d'un temps assez long, tout le protoxyde d'étain s'est oxydé; il est transformé en acide stannique qui, dès lors, ne subit aucune action de la part du sel ammoniac ou de l'oxygène de l'air.

Action des chlorures alcalins sur l'hydrate de protoxyde d'étain. — Ces chlorures, bouillis indéfiniment avec l'hydrate d'étain, ne donnent lieu à aucune transformation; ils ne se décomposent pas sous l'influence de l'eau comme le sel ammoniac, ne donnent pas d'acide chlohydrique libre; or, comme nous l'avons dit, c'est ce dernier qui agit, pour opérer la cristallisation que le sel ammoniac détermine.

Action de l'acide acétique sur l'hydrate de protoxyde d'étain. — Lorsque l'étain hydraté se dissout dans de l'acide acétique étendu de sept à huit fois son volume d'eau, si on en ajoute assez pour qu'il en reste un excès, puis qu'on filtre, on obtient une liqueur acide, transparente qui, évaporée dans le vide à 14°, sur de l'acide sulfurique et de la potasse, perd peu à peu son eau et son acide libre.

On voit d'abord apparaître sur les parois de la capsule des petites aiguilles, puis, au fond, des mamelons formés de cristaux accolés, et finalement tout se prend en une masse blanche formée de cristaux enchevêtrés qui contiennent :

Acide acétique,	48,88
S_nO,	31,57
Eau,	19,55
	100,00

C'est donc un biacétate de protoxyde d'étain $2C^4H^3O^3) S_nO, HO, 2HO$ ou $C^4H^3O^3S_nO, C^4H^4O^4, 2HO$.

Ce sel, soumis à l'action de la chaleur, fond en un liquide jaune clair, qui se prend par refroidissement en une masse radiée. cristalline et nacrée; chauffée davantage, elle laisse échapper de l'acide acétique, puis se décompose; l'eau froide le dédouble en acide acétique et sous-acétate qui se précipite; puis, quand la liqueur est assez riche en acide libre, le biacétate se dissout sans se décomposer. Mais il suffit de verser une certaine quantité d'eau froide dans cette dissolution pour y déterminer une décomposition nouvelle, et celle-ci est d'ailleurs d'autant plus rapide que la température est plus élevée. Le dépôt blanc de sous-acétate produit par l'eau froide renferme après dessiccation à 100° :

Acide acétique,	11,49
S_nO,	88,51
	100,00

ce qui lui assigne la formule $C^4H^3O^3, 6S_nO$ ou $C^4H^3O^3S_nO, 5S_nO$.

Ce sous-acétate se décompose lui-même à l'ébullition en acide acétique et oxyde anhydre, noir et cristallisé.

Or, si l'on ajoute à de l'hydrate d'étain, en suspension dans l'eau bouillante, quelques gouttes d'acide acétique, on voit peu à peu l'hydrate cristalliser et se transformer en oxyde anhydre vert ou noir ; toutefois, la réaction est plus lente qu'avec l'acide chlorhydrique ou le protochlorure d'étain. — Si, une fois la transformation opérée, on continue à ajouter peu à peu de l'acide acétique, on voit progressivement les cristaux noirs blanchir et se changer en un précipité de sous-acétate, tandis qu'une partie de l'oxyde se dissout à l'état de biacétate d'étain. La dissolution filtrée est en effet très-riche en étain; l'eau y détermine un précipité blanc de sous-acétate, et si l'on porte la liqueur ainsi étendue à l'ébullition, en même temps qu'on voit le dépôt de sous-acétate augmenter, il se transforme, noircit, et finalement, quand la liqueur est bouillante, on n'a plus, si elle est suffisamment étendue, que de l'oxyde anhydre soluble dans un excès d'acide acétique.

Une liqueur acide très-étendue se comporte de même quand on la met en contact avec deux excès d'hydrate d'étain ; cette liqueur filtrée et limpide se trouble dès qu'on la chauffe, dépose des flocons blancs, et ceux-ci, quand la dissolution est bouil-

e, se transforment rapidement en oxyde an-
re cristallisé.

e mécanisme de cette transformation est tout à
analogue à celui de la déshydratation de l'hy-
te par l'acide chlorhydrique ; les quelques
ttes d'acide acétique qu'on ajoute à de l'hy-
te d'étain en suspension dans l'eau bouillante
ment de l'acétate, immédiatement décomposé
r l'eau en acide et sous-acétate ; ce dernier lui-
me se dédouble en abandonnant de l'oxyde qui,
ns ces conditions, est anhydre et cristallisé. Or,
n côté, la combinaison de l'oxyde et de l'acide
gageant de la chaleur, l'acétate tend à prendre
issance ; de l'autre, ce sel est immédiatement
truit par l'eau. Il y a donc là encore succession
réactions inverses entre des quantités très-
tites de matière ; mais, comme l'oxyde hydraté
t plus facilement attaqué par l'acide acétique
e l'oxyde anhydre, c'est à ses dépens que se
rmera sans cesse l'acétate que l'eau détruit en
nnant de l'oxyde cristallisé ; ainsi, de proche
proche, l'hydrate se transformera totalement
rapidement en oxyde anhydre cristallisé.

On peut admettre d'une façon générale, que les
ides, donnant avec le protoxyde d'étain des sels
composables par l'eau en acides et sous-sels,
x-mêmes destructibles en acide et oxyde, déter-
neront à l'ébullition la transformation de l'hy-
te en oxyde anhydre cristallisé ; dans le cas
traire, cette transformation n'aura pas lieu,
me nous allons le constater.

ACTION DE L'ACIDE NITRIQUE SUR L'HYDRATE D'ÉTAIN. —L'acide nitrique étendu et froid dissout aisément l'hydrate d'étain, et si, après avoir ajouté un excès de cet oxyde, on filtre la liqueur, on a une dissolution fortement acide, dans laquelle l'eau ne donne pas de précipité, et qui, par l'action de la chaleur, se trouble avec formation d'acide stannique hydraté. L'analyse de la liqueur primitive montre qu'elle renferme des quantités rigoureusement équivalentes d'acide et d'oxyde; donc le nitrate d'étain n'est pas décomposé par l'eau, et si dans de l'hydrate d'étain en suspension dans l'eau bouillante, on verse quelques gouttes d'acide azotique, les réactions inverses successives dont il a été parlé plus haut ne pouvant avoir lieu, l'oxyde hydraté ne se transforme pas en cristaux anhydres.

La dissolution de nitrate de protoxyde d'étain peut être évaporée dans le vide sans se troubler, et la liqueur amenée à consistance sirupeuse; si alors on laisse rentrer l'air, de telle façon que l'évaporation soit beaucoup plus lente, on finit par avoir une masse transparente légèrement opaline qui devient de plus en plus consistante et dure; elle est très-facilement soluble dans l'eau froide, et la solution présente tous les caractères des sels de protoxyde d'étain. Si on essaie de la dessécher davantage, elle détone spontanément, tout d'un coup, et se transforme en une masse blanche très-légère, dont le volume est au moins dix fois celui de la substance non décomposée. L'azotate de protoxyde d'étain s'est détruit, et il

suffit que la réaction ait lieu en un seul point pour que, grâce à l'échauffement qui se produit, celle-ci s'étende instantanément à toute la masse; le protoxyde d'étain passe à l'état de bioxyde qui se combine à de l'acide azotique pour donner le composé blanc volumineux qui renferme

S_nO^2	—	60,48
AzO^5	—	20,21
HO	—	19,31
		100,00

nombres qui concordent avec la formule AzO^5, $2S_nO$, $6HO$. Cette substance blanche et neigeuse n'est pas cristallisée, elle est insoluble dans l'eau, qui ne lui enlève pas son acide azotique; mais celui-ci se dégage sous l'influence de la chaleur en laissant un résidu d'acide stannique pur.

Action de l'acide sulfurique sur le protoxyde d'étain. — I. L'hydrate d'étain se dissout facilement dans l'acide sulfurique étendu à la température ordinaire; la dissolution agitée avec un excès d'oxyde et filtrée est fortement acide, incolore et transparente; évaporée dans le vide sur de l'acide sulfurique, elle ne tarde pas à déposer des cristaux de sulfate de protoxyde d'étain anhydre SO^3S_nO. Ceux-ci se dissolvent aisément dans l'eau froide, mais elle les décompose partiellement; de l'acide sulfurique se sépare jusqu'à ce que la liqueur en

contienne une quantité suffisante pour ne plus détruire le sulfate neutre, et un sous-sulfate se dépose. Celui-ci se produit d'ailleurs en plus grande abondance si l'on élève la température; c'est une poudre cristalline blanche, légèrement jaunâtre, qui se rassemble avec facilité.

Le même sous-sel prend naissance quand on traite l'oxyde d'étain anhydre par de l'acide sulfurique étendu et chaud. L'oxyde noir se transforme en poudre cristalline blanche et lourde, et la liqueur renferme du sulfate de protoxyde d'étain en quantité qui varie avec la proportion d'acide sulfurique qu'elle contenait primitivement; la décomposition du sulfate d'étain par l'eau a donc lieu exactement comme celle du sulfate de mercure.

Quant au sous-sulfate qui se dépose, l'eau froide est sans action sur lui, et il en est de même de l'eau bouillante; cette dernière modifie cependant un peu sa couleur, qui devient rouge clair, mais cela tient simplement à ce que le sel devient anhydre. Le sous-sel obtenu à froid contient :

S_nO —	78,60
SO^3 —	15,75
HO —	5,65
	100,00

ce qui conduit à lui donner la formule $2(SO^3, 3S_nO)3HO$; celui qui a été lavé à l'eau bouillante a

perdu cette eau et répond à la composition $SO^3, 3SnO$, déduite des nombres ci-dessous :

SnO	—	83,23
SO^3	—	16,77
		100,00

Ce sous-sulfate est une poudre cristalline rouge clair, qui devient rouge orangé quand on la chauffe, et qui se dissout à chaud dans les acides étendus.

Quoique les choses ne se passent plus ici comme avec l'acide nitrique, on se rend encore bien compte de l'action qu'exercent quelques gouttes d'acide sulfurique sur de l'hydrate d'étain en suspension dans l'eau bouillante ; il se forme du sous-sulfate d'étain; mais, comme il est inaltérable par l'eau chaude, la réaction s'arrête presque immédiatement, et la transformation de l'hydrate en oxyde anhydre ne peut avoir lieu.

2. L'étain métallique n'est pas attaqué à l'ébullition par l'acide sulfurique étendu ; mais l'eau s'évaporant peu à peu, il arrive un instant où le métal commence à se recouvrir de bulles d'hydrogène, et dès lors l'attaque continue d'autant mieux que l'acide est plus concentré. L'action commence quand l'acide sulfurique monohydraté est mélangé avec à peu près son poids d'eau ; la lame d'étain est alors attaquée, sa surface perd son brillant, devient noire, et de tous ses points se dégagent des bulles d'hydrogène ; il se forme du sulfate d'étain anhydre, et comme ce sel est peu soluble

dans la liqueur sulfurique, même chaude, il se dépose bientôt en aiguilles brillantes sur le fond du vase et sur les lames d'étain ; celles-ci le recouvrent donc peu à peu d'une couche de sulfate qui les protège contre l'action de l'acide, ce qui ralentit beaucoup la réaction ; par refroidissement, le dépôt de cristaux est plus abondant encore.

L'acide qui commence à attaquer l'étain correspond environ à SO^3, 7 H O et dégage une quantité notable de chaleur quand on le mélange à beaucoup d'eau. On voit donc, en somme, que la réaction a lieu tant que les chaleurs de formation et de dissolution de sulfate d'étain, dans les conditions de l'expérience, font une somme supérieure au nombre de calories que dégagent la formation et la dissolution de l'acide sulfurique dans les mêmes conditions ; or, cette dernière somme varie notablement avec la proportion d'eau employée, et quand elle devient plus grande que la première, l'attaque ne peut plus avoir lieu. L'expérience prouve qu'à la température d'ébullition, c'est vers la composition SO^3, 7 H O qu'a lieu le changement de signe, de sorte que toute liqueur plus riche en acide attaque l'étain avec dégagement d'hydrogène, et que la réaction n'a plus lieu si la concentration descend au-dessous de cette limite.

Action de l'ammoniaque sur l'hydrate de protoxyde d'étain. — De l'hydrate d'étain mis en suspension dans de l'ammoniaque saturée à 10°, ne subit aucune transformation au bout de quatre mois de

ct entre 10 et 15° ; si alors on porte la liqueur
ullition, l'ammoniaque se dégage, mais le
pité ne se transforme pas, et l'on peut indé-
ent prolonger l'opération en renouvelant
noniaque à mesure qu'elle s'évapore ; il se
ut seulement des traces d'oxyde d'étain dans
ueur alcaline.

, il est dit dans tous les traités de chimie
n obtient du protoxyde d'étain anhydre et
allisé en lame de couleur olive quand on fait
llir l'hydrate avec de l'ammoniaque en excès.
périence précédente prouve qu'il n'en est rien,
est aisé d'établir en effet que non-seulement
moniaque ne provoque pas cette transforma-
, mais que, de plus, elle l'empêche totale-
it.

renons pour cela une dissolution quelconque
hlorhydrate d'ammoniaque, mélangée d'hydrate
ain, et divisons-la en deux parties, que nous
terons séparément à l'ébullition après avoir
litionné l'une d'elles d'une certaine quantité
mmoniaque. Au bout de quelques instants
bullition, l'oxyde du premier ballon est devenu
r et cristallisé, tandis que celui du second n'a
changé de teinte, et le phénomène persiste
finiment, si l'on renouvelle l'ammoniaque de
lernier à mesure qu'elle s'évapore. Mais si on
se au contraire le gaz ammoniac s'échapper
à peu, bientôt la seconde liqueur cesse d'être
line, elle devient faiblement acide, et la trans-
ation commence dès lors pour continuer tant



avoir dissous de l'étain dans l'acide c
on ajoute un excès d'ammoniaque q
la liqueur et précipite de l'hydrate
d'étain. C'est cette matière qui, boui
l'oxyde vert olive au bout d'un ce
ici, le seul rôle que joue l'ammonia
pêcher toute transformation tant q
entièrement disparu; et, en effe
commence qu'au moment où le gaz
été complètement chassé par l'ébullit
devient faiblement acide par suite d
sition partielle du chlorhydrate qu'el
à la dissolution devenue acide, on aj
moniaque, celle-ci la neutralise, do
pité blanc d'hydrate, en décomposa
d'étain formé et dissous, et la tran
oxyde anhydre ne recommence q
suite d'une ébullition prolongée, l'a
L'ammoniaque joue donc un rôle abs
traire à celui qui lui était attribu
chlorure formé dans la liqueur qu'es
formation de l'hydrate en oxyde cris

Action de la potasse sur l'hydrate
admet en général que l'hydrate d'ét

tions instables qui se décomposent quand on les chauffe, ou lorsqu'on les concentre dans le vide, en déposant de l'oxyde anhydre noir. Ce même oxyde cristallisé se produit quand on fait bouillir l'hydrate avec une liqueur alcaline en quantité insuffisante pour le dissoudre en totalité. Enfin, lorsqu'on évapore rapidement une solution de protoxyde d'étain dans de la potasse concentrée et en excès, il se forme un stannate alcalin en même temps qu'il se dépose de l'étain métallique. Ces indications sont inexactes ou incomplètes.

Examinons d'abord ce qui se passe à la température de 15° :

1° Si l'on met en contact avec un excès d'hydrate d'étain une dissolution très-étendue de potasse (6 gr. de KOHO pour 1,000 d'eau), on n'observe rien tout d'abord, si ce n'est que la liqueur dissout une certaine quantité d'oxyde (2 grammes par litre d'eau); l'hydrate se dépose et forme une couche blanche au fond du vase. Au bout de deux jours, on voit apparaître dans cette couche quelques points noirs qui vont en grossissant peu à peu, en absorbant l'hydrate qui les environne, si bien qu'après dix à douze jours celui-ci a disparu entièrement, et l'on trouve à sa place de petits cristaux noirs brillants, à reflets métalliques. En ajoutant de nouvel hydrate, on le voit encore lentement disparaître pendant que les cristaux noirs augmentent en nombre et en dimensions, et l'on peut ainsi continuer pendant plusieurs semaines et obtenir de l'oxyde anhydre en petits cristaux

compacts, dont la densité est 6,600. La liqueur évaporée dans le vide donne, non pas des cristaux noirs d'oxyde, mais de petits cristaux blancs, transparents, de stannate de potasse.

2° Une dissolution de potasse renfermant 45 de KO, HO pour 1,000 d'eau, saturée à froid d'hydrate d'étain il en dissout environ 9 grammes par litre, et la liqueur ne donne au bout de vingt-quatre heures aucun dépôt d'oxyde anhydre. Si, après l'avoir filtrée on en concentre une partie à l'ébullition, on obtient par refroidissement un dépôt de cristaux blancs et transparents; une autre portion évaporée à 12° dans le vide donne également des cristaux blancs et transparents. Ceux-ci sont, comme les précédents, du stannate de potasse S_nO^2KO, $3HO$.

3° Une solution contenant 84 grammes de KO, HO pour 1,000 d'eau est agitée avec un excès d'oxyde hydraté; la liqueur filtrée, abandonnée à elle-même, donne au bout de quelques heures un dépôt peu abondant de belles paillettes, noir bleu, d'oxyde anhydre; ce dépôt s'arrête bientôt et la liqueur renferme alors par litre 36 grammes environ d'oxyde d'étain; évaporée dans le vide, elle dépose de beaux cristaux transparents de stannate de potasse.

4° Une solution de potasse renfermant 217 grammes de potasse pour 1,000 d'eau se comporte de même; mais le dépôt d'oxyde noir bleu est plus abondant.

5° Une solution de potasse en renfermant 393

grammes pour 1,000 d'eau dissout à froid une quantité notable d'hydrate, et donne au bout de quelques heures un dépôt abondant d'oxyde noir-bleu cristallisé ; mais à cet oxyde se trouvent mélangées quelques petites masses grises d'étain métallique, et quelques paillettes cristallisées de stannate de potasse.

6° Une solution contenant une partie de potasse KO, HO pour deux d'eau est agitée avec un excès d'oxyde d'étain hydraté, puis décantée ; la liqueur claire donne, au bout de quelques heures, un dépôt de belles paillettes violet foncé, au-dessus desquelles se trouve une légère couche formée de fines aiguilles de stannate de potasse. Les choses étant abandonnées en cet état, au bout de vingt-quatre heures, on voit surgir du milieu des paillettes d'oxyde cristallisé, de belles lames blanches et brillantes d'étain qui s'accroissent lentement ; vingt-quatre heures après, il y a un plus grand nombre de ces lames ou plutôt de ces ramifications blanc d'argent qui se développent et s'accroissent pendant plusieurs jours ; enfin, on voit apparaître en un point de la couche d'oxyde cristallisé une tache grise d'étain réduit, qui s'étend peu à peu aux dépens de l'oxyde cristallisé, et celui-ci se recouvre bientôt d'une éruption de petites arborescences de métal, au bout de quelques jours, tout l'oxyde anhydre ayant disparu, il ne reste que de l'étain mélangé avec des cristaux brillants et très-nets de stannate de potasse.

Ces expériences, variées et multipliées avec des solutions alcalines de tous les degrés de concentration, permettent de se rendre compte de l'action assez complexe que la potasse exerce sur l'oxyde d'étain à la température ordinaire.

Une solution alcaline peu concentrée dissout une faible quantité d'hydrate, qui bientôt se transforme en oxyde anhydre ; celui-ci, presque insoluble dans la liqueur, se dépose, et en même temps cristallise ; quand la solution est très-étendue, elle peut rester plusieurs jours sursaturée avant de déposer de l'oxyde anhydre cristallisé. Si la température n'est pas rigoureusement constante et que la liqueur alcaline se trouve en présence d'hydrate en excès, celui-ci pourra successivement se dissoudre peu à peu, et se déposer ensuite sous la forme anhydre et cristallisée qui finira par se trouver seule au contact de la liqueur.

Si la dissolution est placée dans le vide avant que le dépôt d'oxyde anhydre soit terminé, il continuera à se faire pendant quelques heures, jusqu'à ce que la sursaturation ait entièrement disparu ; mais si l'on attend que la cristallisation de l'oxyde anhydre ait eu lieu, l'évaporation d'une liqueur alcaline dans le vide ne donnera jamais que des cristaux de stannate de potasse. On peut se demander comment ce sel a pris naissance.

Or, il est facile de s'assurer qu'un mélange d'oxyde d'étain et de potasse absorbe facilement l'oxygène. Si l'on introduit un tel mélange dans

une éprouvette remplie de ce gaz, il en absorbe rapidement le double ou le triple de son volume en donnant du stannate de potasse; car il suffit de donner au protoxyde d'étain environ 12 centièmes de son poids d'oxygène pour le transformer en acide stannique. En agitant de la potasse avec de l'hydrate d'étain au contact de l'air, une petite quantité d'oxygène est absorbée, et elle suffit pour expliquer la présence du stannate de potasse que l'on trouve dans la dissolution.

Ainsi, tout d'abord, une solution froide de potasse dissout de l'hydrate de protoxyde d'étain jusqu'à en être saturée, et en même temps une certaine proportion de stannate de potasse se produit, grâce à l'oxygène dissous dans la liqueur et à celui qui est absorbé pendant qu'on agite le mélange au contact de l'air; puis l'oxyde dissous devenant anhydre, se dépose à l'état de cristaux, tandis que le stannate reste en dissolution.

A mesure que la liqueur est plus concentrée, la potasse en se dissolvant dégage moins de chaleur; quand la concentration devient suffisante pour que le système S_nO^2KO dissous $+ S_n$ dégage plus de chaleur que le système $2S_nO + KO$ dissous, il se produit une nouvelle réaction, la formation de l'acide stannique aux dépens du protoxyde, avec dépôt d'étain qui se fait peu à peu. On comprend aisément, du reste, qu'à la température ordinaire, la réaction soit lente; considérons dans un vase une solution concentrée et dense de potasse, au fond de laquelle est un

couche d'oxyde d'étain cristallisé, il se forme du stannate de potasse et de l'étain dans la couche liquide en contact avec le protoxyde, jusqu'à ce qu'elle soit saturée de stannate ; la couche inférieure, riche en stannate, ne se mélange que lentement, et par voie de diffusion, av ec les couches supérieures riches en potasse, dans un liquide à température presque fixe et à l'abri de toute agitation ; il s'ensuit que la potasse n'arrive que lentement au contact du protoxyde, et ne l'attaque que peu à peu. Comme le stannate alcalin est très-peu soluble dans une solution concentrée de potasse, il ne tarde pas à saturer la liqueur, et dès lors il se dépose en beaux cristaux transparents et très-nets, à la surface de l'étain réduit, contre les parois du vase, et même à la surface libre de la liqueur.

Quant à l'étain réduit, il ne joue aucun rôle dans le phénomène ; il est sans action sur une dissolution concentrée de potasse, non-seulement à froid, mais aussi à la température d'ébullition.

En résumé donc, si à la température ordinaire on mélange un excès d'hydrate d'étain avec une solution de potasse, il se formera du stannate de potasse en petite quantité, grâce à l'absorption de l'oxygène de l'air, et l'hydrate se transformera en oxyde cristallisé, lentement ou rapidement, selon le degré de concentration de la liqueur. A partir d'un certain degré de concentration, l'oxyde d'étain est décomposé en acide stannique et étain métallique, et quand la réaction est terminée, on ne

e plus rien que du stannate de potasse et de n réduit.

s phénomènes que nous venons d'analyser à npérature de 15° ont lieu à toute température; ile différence est que la destruction du prole d'étain, en donnant du stannate alcalin et iétal libre, a lieu dans une liqueur d'autant is concentrée que sa température est plus e. Ainsi, une solution concentrée de potasse lie avec de l'hydrate d'étain le décompose out de quelques instants, et laisse à sa place éponge grise d'étain métallique; une dissoa contenant 416 grammes de KO, HO pour d'eau noircit immédiatement à l'ébullition rate qu'on lui ajoute, et bientôt les parois ballon dans lequel on opère sont recouvertes e sorte de miroir terne d'étain métallique.

tte action de la potasse concentrée sur le ixyde d'étain donne un moyen très-commode réparer le stannate de potasse; il suffit, en , après avoir séparé l'étain métallique, porer la dissolution jusqu'à ce qu'il se forme oile cristallin à la surface, le stannate se se en totalité par refroidissement. On l'essuie avec du papier, de manière à le débarrasser potasse qui le mouille, et quand il est bien on le dissout à chaud dans le moins d'eau ble; l'évaporation de cette liqueur dans le donne de très-beaux cristaux de stannate pendant que l'eau-mère retient la petite tité de potasse que la première opération

n'avait pas enlevée ; on peut obtenir facilement ainsi de grandes quantités de ce stannate.

Le stannate de potasse est en beaux cristaux contenant trois équivalents d'eau ; quand on le chauffe, il en perd d'abord deux en devenant blanc et opaque ; si on le chauffe davantage, les cristaux deviennent anhydres, sans fondre et sans perdre leur forme ; mais ils se colorent en jaune d'or. Cette matière jaune absorbe très-rapidement l'humidité atmosphérique et redevient blanche ; mêlée avec une petite quantité d'eau, elle s'y combine instantanément en se délitant, et dégageant une grande quantité de chaleur. Le stannate de potasse se dissout aisément dans l'eau froide et donne une solution très-fortement alcaline, mais sa solubilité diminue beaucoup si la liqueur est chargée de potasse ; l'eau ne le décompose ni à froid, ni à l'ébullition, les acides en séparent immédiatement de l'acide stannique avec élévation de température.

Action du sulfure de potassium sur le sulfure d'étain. — I. A la température ordinaire, le protosulfure d'étain ne se dissout pas sensiblement dans une solution de monosulfure de potassium pur ; tant que celle-ci ne contient pas environ 200 grammes de sulfure KS pour 1,000 d'eau, on n'y rencontre que de très-faibles quantités d'étain. Il n'en est plus de même avec une liqueur plus riche en sulfure alcalin. Dans ce cas, on voit le sulfure métallique se transformer peu à peu, et d'autant

plus vite que la liqueur est plus concentrée en une masse grise spongieuse d'étain pur ; en même temps, on trouve de l'étain dans la dissolution, mais non plus sous la forme de monosulfure ; car si l'on ajoute à la liqueur un acide étendu, il s'en sépare des flocons jaunes de bisulfure hydraté.

La réaction qui a lieu entre les monosulfures d'étain et de potassium dissous, absolument purs, est donc bien simple : 1° le sulfure métallique n'agit pas et ne se dissout pas en quantité sensible, tant que le sulfure alcalin n'atteint pas une certaine concentration ; 2° quand celle-ci est suffisante pour que la formation du système $2S_nS + KS$ dégage moins de chaleur que celle du système $KS.S_nS^2 + S_n$, ce dernier prend naissance, c'est-à-dire que le monosulfure se dédouble en étain et bisulfure, qui se combine au sulfure alcalin pour former un sulfostannate. C'est exactement ce que nous avons vu se passer entre le protoxyde d'étain et la potasse ; $2S_nO + KO = S_nO^2, KO + S_n$, avec formation de stannate de potasse ; ici seulement le soufre remplace l'oxygène.

Ce dédoublement du protosulfure d'étain est d'autant plus rapide que la liqueur est plus concentrée ou plus chaude ; il peut, du reste, demeurer incomplet, grâce à la production d'un certain état d'équilibre ; celui-ci s'établit aussitôt que, par suite de la formation du composé S_nS^2, KS, la quantité de sulfure de potassium restée libre dans la liqueur est insuffisante pour provoquer la réaction $2S_nS = S_nS^2 + S_n$.

Quand on opère avec une solution très-concentrée de sulfure de potassium, la réaction présente une phase de plus ; l'étain qui se sépare est, en effet, capable d'attaquer le sulfure alcalin avec dégagement d'hydrogène et formation de potasse :

$$S_n + 3KS + 2HO = S_nS^2, KS + 2KO + 2H.$$

Aussi, quand on chauffe une lame d'étain avec une solution saturée de monosulfure de potassium, on la voit bientôt perdre son poli, de nombreuses bulles très-fines se dégagent de toute sa surface, et du sulfostannate alcalin se dissout de la liqueur. — Cette réaction est d'ailleurs lente, même à la température d'ébullition de la solution employée.

II. Les phénomènes sont un peu plus compliqués quand on opère au contact de l'air ; une solution de sulfure de potassium, faite dans de l'eau non bouillie, dissout toujours une faible proportion de protosulfure d'étain, et si l'on fait passer dans la liqueur un courant d'air ou d'oxygène, le poids de ce sulfure dissous augmente avec la durée de l'expérience. — Or, on sait que l'oxygène décompose le sulfure de potassium dissous en donnant de la potasse et du soufre ; celui-ci s'unit avec une quantité équivalente de protosulfure d'étain et forme du bisulfure qui, au contact du sulfure alcalin, passe à l'état de sulfostannate. En effet, d'une part, un acide étendu donne dans la liqueur un précipité jaune de bisulfure d'étain hydraté, et d'autre part, le

protosulfure insoluble dans le monosulfure de potassium pur, s'y dissout abondamment dès qu'on lui ajoute un peu de soufre; ce dernier disparaît en même temps, et la liqueur reste incolore.

Ainsi, la petite quantité d'étain que l'on rencontre dans une solution pure concentrée de monosulfure de potassium, mise en contact avec un excès de protosulfure d'étain, tient à une action secondaire provoquée par l'oxygène atmosphérique; mais en même temps il se forme de la potasse qui réagit à son tour. Si l'on en ajoute, en effet, à de l'eau tenant en suspension du protosulfure d'étain, celui-ci est partiellement décomposé avec production de sulfure de potassium, $S_nS + KO = S_nO + KS$; mais, d'autre part, l'oxyde d'étain décompose le sulfure de potassium, en donnant de la potasse $S_nO + KS = S_nS + KO$. Ces deux réactions inverses, toutes deux possibles, se limitent réciproquement, et dans ce cas encore, à toute température, il existe une infinité de proportions de sulfure de potassium et de potasse capables de se tenir deux à deux respectivement en équilibre vis-à-vis le protoxyde et le protosulfure d'étain. Il est à remarquer que ces proportions sont très-inégales; une faible quantité de sulfure de potassium équilibre une quantité de potasse bien plus considérable; ainsi, par exemple, on trouve à 10° dans des liqueurs qui n'agissent plus en présence d'un excès de protosulfure d'étain :

Eau	KS	KO
—	—	—
1000	5	62,7
—	8	129,5
—	11	202,4
—	25	276,0

La décomposition du protosulfure d'étain par la potasse s'effectue d'autant mieux qu'on opère à température plus élevée, ou avec une liqueur plus riche en alcali; mais une solution concentrée décompose presque immédiatement le protosulfure d'étain en ne laissant que de l'étain métallique, ce qui tient à deux causes :

1° Le sulfure de potassium formé, dès qu'il atteint une certaine concentration, décompose le sulfure d'étain, comme on l'a dit plus haut, en donnant de l'étain et du sulfostannate de potasse.

2° La potasse concentrée agit elle-même sur l'oxyde d'étain formé en donnant de l'étain et du stannate de potasse ; en fin de compte, on trouve donc ces deux sels avec du sulfure de potassium et de la potasse, dans la liqueur qui surnage au-dessus, l'étain métallique déposé. Si l'on ajoute de l'eau à une telle dissolution, l'équilibre est rompu, et comme il suffit d'une petite quantité de sulfure de potassium pour équilibrer une quantité de potasse bien plus considérable, on voit l'étain métallique noircir grâce au sulfure S_nS qui se reforme à sa surface ; mais il suffit de concentrer la liqueur pour voir ce dépôt disparaître, et l'étain reprendre son aspect métallique.

nsi donc, quand le monosulfure de potassium sur le protosulfure d'étain au contact de l'air, queur, même étendue, dissout tout d'abord peu de ce dernier sulfure, mais à la faveur oxygène de l'air qui le transforme en bisulfure ble dans l'excès de sulfure de potassium ; en ne temps il se forme un peu de potasse. Cette tion se continue très-lentement à mesure que queur absorbe l'oxygène atmosphérique ; si la eur est assez concentrée, le sulfure d'étain se ouble en $S_nS^2+S_n$ et il se forme du sulfostan- de potasse et de l'étain métallique ; quant à otasse formée, elle ne peut agir en présence grand excès de sulfure alcalin, et par suite le oxyde d'étain ne peut pas prendre naissance.

I. Il ressort de ce qui précède que le sulfure potassium concentré agissant sur le protosul- d'étain permettrait d'obtenir du sulfostannate otasse. On peut le préparer bien plus aisément a manière que voici :

' A une dissolution concentrée de monosulfure potassium, on ajoute des poids de soufre et ain capables de se combiner pour donner une ntité de bisulfure d'étain équivalente à celle ulfure alcalin dissous, et l'on porte à l'ébul- n ; on voit bientôt le soufre se dissoudre, et la eur dans laquelle se forment des polysulfures lins devient rouge foncé ; l'étain disparaît à tour ; et si l'on en a mis un léger excès, on nnaît que la réaction est terminée quand il se uvre d'une mince couche noire de protosul-

fure d'étain. La liqueur ne contient plus alors que du sulfostannate de potasse.

La dissolution très-concentrée de ce sel est jaune clair, elle demeure très-facilement sursaturée : le sulfostannate de potasse s'en dépose par refroidissement ou par l'addition d'un cristal déjà formé ; on obtient ainsi des prismes transparents, incolores ou très-faiblement nuancés de jaune, et réunis en groupes rayonnants autour d'un point. Leur composition répond à la formule S_nS^2, KS, 3HO, comme le montrent les nombres suivants :

S_nS^2	— 48,32
KS	— 37,92
HO	— 13,76
	100,00

Soumis à l'action de la chaleur, ils perdent leur eau sans fondre, puis ils dégagent du soufre, et finalement il reste une masse gris jaunâtre, amorphe, renfermant de l'étain et du sulfure de potassium.

2° Quand on remplace le soufre par du sélénium dans l'opération précédente, celui-ci se dissout aisément dans le sulfure alcalin qu'il colore en rouge foncé presque noir ; mais sous l'influence d'une lame d'étain, la liqueur se décolore et en même temps le métal est fortement corrodé. Si l'on ajoute à la liqueur bouillante un excès de sélénium et d'étain, ils se dissolvent peu à peu d'abord, puis la réaction s'arrête, et le sélénium en excès demeure sans se dissoudre ; la dissolution filtrée est alors rouge groseille, elle cristallise

avec facilité dans le vide en donnant de petits octaèdres très-nets, qui bientôt s'accolent les uns aux autres et remplissent toute la masse. Leur composition, déduite des nombres ci-dessous :

$SnSe^2$	— 57,55
KS	— 28,78
HO	— 13,67
	100,00

conduit à leur attribuer la formule

$$SnSe^2, KS, 3HO.$$

Le sélénio-sulfostannate de potasse est en cristaux fort nets, colorés en jaune rougeâtre ; il se dissout facilement dans l'eau et donne une solution rose ou rouge, selon qu'elle est plus ou moins concentrée ; l'oxygène de l'air la décompose en donnant de la potasse et un dépôt noir de sélénium cristallin ; il altère de la même façon les cristaux non dissous. L'acide chlorhydrique étendu donne lieu à un dégagement d'hydrogène sulfuré et à un dépôt rouge floconneux de biséléniure d'étain hydraté ; par l'action de la chaleur, les cristaux perdent d'abord de l'eau, puis du sélénium ; le résidu qui fond au rouge contient de l'étain, du sélénium et du sulfure de potassium.

En l'absence de l'étain, le sélénium se dissout aisément à chaud dans le sulfure de potassium concentré ; la liqueur rougeâtre foncée dissout mieux le sélénium à chaud qu'à froid, de sorte qu'elle en dépose une partie en se refroidissant. En chauffant un morceau de sélénium dans une

solution de sulfure de potassium, et laissant la liqueur saturée se refroidir, puis recommençant ces opérations plusieurs fois successivement, on peut arriver à transformer le sélénium en petits cristaux rouges, brillants et transparents.

3° Enfin, si à une solution concentrée et bouillante de sulfure de potassium on ajoute du tellure et de l'étain, le liquide devient rouge foncé, presque noir; du tellure se dissout, et par refroidissement il se dépose de petites paillettes grises, d'aspect métallique, qui ne retiennent pas d'étain: ce sont des cristaux de tellure. Au microscope, ils présentent l'aspect d'aiguilles ou de feuilles de fougère, formées de petits rhomboèdres accolés les uns aux autres et rappelant les aiguilles de silicium constituées par des petits octaèdres juxtaposés. En même temps que le tellure, le sulfure de potassium dissout aussi un peu d'étain; mais ce métal, comme on l'a dit plus haut, décompose lentement le sulfure de potassium concentré pour faire du sulfostannate de potasse.

Le tellure et l'étain agissent donc séparément chacun pour son propre compte, et l'on n'aboutit pas, dans ces conditions, à un composé analogue au précédent, formé de tellure d'étain combiné avec du sulfure de potassium.

Action du sulfure de sodium sur le sulfure et sur le séléniure d'étain. — Le sulfure de sodium se comporte en présence du sulfure d'étain SnS exactement comme celui de potassium; il n'y a

rien à modifier à ce qui précède, et l'on peut obtenir avec lui un sulfostannate de soude et un sulfosélénio-stannate, en tout analogues à ceux qui viennent d'être décrits.

ACTION DU SULFHYDRATE D'AMMONIAQUE SUR LE SULFURE D'ÉTAIN ET SUR LE SÉLÉNIURE D'ÉTAIN. — I. Le sulfure d'ammonium pur ne dissout pas mieux le protosulfure d'étain que ne le fait le monosulfure de potassium, qu'on opère à chaud ou à la température ordinaire; il en est de même si, au lieu d'employer des solutions relativement étendues de sulfure alcalin, on le prend très-concentré, et l'on n'observe pas, comme avec le sulfure de potassium, le dédoublement du sulfure d'étain en bisulfure et métal. Quand le sulfhydrate d'ammoniaque n'est pas incolore, il suffit de l'agiter quelques instants avec du protosulfure d'étain pour lui faire perdre toute nuance jaune, et en même temps un peu de sulfure métallique se dissout, mais sous la forme de bisulfure qui se précipite en flocons jaunes, dès qu'on ajoute à la liqueur de l'acide chlorhydrique étendu.

II. On peut donc regarder comme sensiblement nulle l'action du monosulfure d'ammonium pur sur le protosulfure d'étain; mais il n'en est pas de même quand l'opération a lieu au contact de l'air. L'oxygène décompose, en effet, le sulfhydrate, et il se forme de l'ammoniaque, ainsi que du soufre qui se dissout d'abord dans la liqueur en la colorant en jaune plus ou moins foncé; mais le pro-

tosulfure d'étain décompose immédiatement le persulfure d'ammonium, se transforme en bisulfure et passe à l'état de sulfostannate. On le constate aisément quand on abandonne dans un flacon mal fermé un mélange de protosulfure d'étain et de sulfhydrate d'ammoniaque pur. Le sulfure métallique se rassemble au fond du vase, et l'air en pénétrant dans le flacon colore rapidement la liqueur en jaune; il suffit alors d'agiter quelques instants le mélange, puis de laisser déposer, pour que la dissolution reparaisse incolore comme primitivement. On trouve, en même temps, dans la liqueur, de l'étain sous la forme de bisulfure, en quantité d'autant plus forte, que le contact de l'air a duré plus longtemps. On peut aussi dissoudre de grandes quantités de protosulfure, en faisant passer dans la dissolution un courant d'oxygène ou simplement d'air dépouillé d'acide carbonique.

Quant à l'ammoniaque qui prend naissance sous l'influence de l'oxygène, son action est peu appréciable. Une solution saturée de ce gaz, mise en présence de protosulfure d'étain, à froid ou à chaud, ne l'attaque que très-faiblement même après un contact longtemps prolongé; il se forme un peu de sulfure d'ammonium qui tient en équilibre l'ammoniaque restant libre, et en même temps une faible quantité de protoxyde d'étain. Il convient de remarquer, cependant, l'aspect présenté par le protosulfure d'étain mis en contact avec de l'ammoniaque, il est comme émulsionné, reste presque indéfiniment en suspension, formant une

liqueur trouble, brune, presque noire, et sous cette forme il traverse les filtres obstinément. Les choses restent en cet état quand on opère à l'abri de l'air ; mais au contact de l'oxygène, on voit bientôt la liqueur s'éclaircir et le protosulfure d'étain disparaître tout entier, ne laissant qu'une liqueur nuancée de jaune plus ou moins foncé, et l'on comprend bien qu'il en soit ainsi ; en effet, tout d'abord, la réaction

$$A_zH^3 + S_nS + HO = A_zH^4S + S_nO$$

s'est produite jusqu'à ce que l'action inverse vienne la limiter en établissant un état d'équilibre qui, à l'abri de l'oxygène, aurait indéfiniment persisté ; mais 1° le sulfhydrate d'ammoniaque formé est décomposé par cet oxygène, en régénérant de l'ammoniaque et donnant du soufre qui permet à une partie du protosulfure d'étain de se dissoudre en devenant bisulfure ; 2° le protoxyde d'étain, sur lequel l'ammoniaque n'agit pas, absorbe très-facilement l'oxygène sous son influence, et se transforme en acide stannique soluble dans la liqueur alcaline. De là, deux causes simultanées de transformation du protosulfure d'étain qui le font totalement disparaître.

III. Ainsi, les monosulfures alcalins parfaitement purs n'ont pas d'action sur le protosulfure d'étain, et celui-ci loin de s'y dissoudre, comme on l'admet en général, y est au contraire insoluble ; les petites quantités d'étain que l'on trouve dissoutes tiennent à ce que, dans la préparation du monosulfure,

il est très-difficile d'éviter d'une manière absolue le contact de l'air; et d'ailleurs les flocons jaunes qui apparaissent, quand on décompose la liqueur par un acide, prouvent bien que le métal s'y trouve à l'état de bisulfure et non de protosulfure d'étain. Cette propriété a une certaine importance au point de vue analytique, car le protosulfure d'étain figure au nombre de ceux que l'on regarde comme solubles dans les sulfures alcalins, et qu'il est, par suite, aisé de séparer des sulfures insolubles, ce qui peut entraîner une erreur. On se sert habituellement, en effet, du sulfhydrate d'ammoniaque pour faire cette séparation; et ce réactif, qui est rarement incolore, dissout du protosulfure d'étain, tant qu'il renferme du soufre en excès, mais ne l'attaque plus dès qu'il est repassé lui-même à l'état de monosulfure; le sulfure d'étain se dissout ainsi partiellement, d'autant mieux que le sulfure alcalin est plus sulfuré, et l'on en peut retrouver à la fois dans les portions que le sulfhydrate d'ammoniaque dissout et dans celles qu'il laisse inattaquées; il est, du reste, facile d'échapper à cette cause d'erreur en se servant non pas de sulfure d'ammonium pur, mais de sulfure sulfuré. Le sulfhydrate d'ammoniaque dissout à la température ordinaire de grandes quantités de soufre en donnant des polysulfures; et en en introduisant à l'avance une certaine quantité dans le réactif, on serait assuré de faire passer tout l'étain à l'état de bisulfure soluble, et de supprimer ainsi la cause d'incertitude résultant de l'insolubilité du proto-

sulfure; le soufre introduit n'apporte du reste aucune perturbation, aucun embarras dans la marche de l'analyse.

IV. Le sulfure d'étain qui se dissout avec tant de facilité dans le sulfhydrate d'ammoniaque, quand il est hydraté, y devient bien moins soluble lorsqu'il est anhydre, par exemple sous la forme d'or mussif; aussi serait-il très-incommode de l'employer à la préparation du sulfostannate d'ammoniaque, à laquelle on arrive facilement par voie indirecte.

1° Le sulfhydrate d'ammoniaque froid et concentré dissout aisément le soufre; si l'on ajoute à la liqueur des lames d'étain, celles-ci s'attaquent à la surface et se dissolvent peu à peu. La réaction est lente à froid, plus rapide à chaud; mais comme en même temps il se dégage d'abondantes vapeurs de sulfhydrate d'ammoniaque, il est préférable d'opérer à la température ordinaire. En mettant donc, dans une solution concentrée de sulfhydrate d'ammoniaque, du soufre et des lames d'étain tant qu'il s'en dissout, on obtient une solution jaune qui, évaporée dans le vide, en présence de potasse et d'acide sulfurique, perd de l'eau et du sulfhydrate d'ammoniaque, et laisse de petites paillettes jaune d'or qui contiennent :

S_nS^2	— 72,58	théorique.	71,91
A_zH^4S	— 10,13		10,86
HO	— 17,29		17,23
	100,00		100,00

d'où la formule : $3 S_n S^2, A_z H^4 S, 6 H O$.

Ce sulfostannate d'ammoniaque est difficile à obtenir pur ; car même dans le vide, à la température ordinaire, il s'altère ; sa surface se colore en violet en perdant de l'eau et un peu de sulfhydrate d'ammoniaque. Les cristaux se dissolvent dans une petite quantité d'eau ; mais ce liquide les décompose en séparant du bisulfure d'étain hydraté, et dissolvant du sulfhydrate d'ammoniaque ; les acides étendus précipitent du bisulfure d'étain. Ils se décomposent sous l'action de la chaleur en perdant de l'eau, des vapeurs de sulfhydrate d'ammoniaque, et finalement du soufre ; le résidu amorphe, gris jaunâtre, renferme encore du soufre et de l'étain.

2° Le bisléniure d'étain hydraté que l'on obtient en décomposant le sulfostannate de potasse par l'acide chlorhydrique étendu, se dissout abondamment dans le sulfhydrate d'ammoniaque ; après l'opération, la liqueur filtrée est limpide et rouge ; elle s'altère au contact de l'air en donnant un dépôt de sélénium. Évaporée dans le vide, elle perd de l'eau et du sulfure alcalin, et laisse déposer de très-petites paillettes jaune rougeâtre, dont la formule est $3\,SnSe^2,\ AzH^4S,\ 3\,HO$, comme il ressort des nombres suivants :

$SnSe^2$	— 87,18	théorique.	87,24
AzH^4S	— 7,13		7,11
HO	— 5,69		5,65
	100,00		100,00

Les propriétés de ce sulfosélénio-stannate d'am-

moniaque sont tout à fait analogues à celles du sulfostannate correspondant ; les cristaux perdent facilement dans le vide de l'eau et du sulfhydrate d'ammoniaque, et se colorent à la surface en violet foncé ; l'eau les décompose, ainsi que les acides étendus, en en séparant du biséléniure d'étain hydraté, mais ils se dissolvent sans décomposition dans le sulfhydrate d'ammoniaque. Enfin, soumis à l'action de la chaleur, ils perdent de l'eau, dégagent des vapeurs rougeâtres contenant du sulfhydrate et du sélenhydrate d'ammoniaque, puis du sélénium ; le résidu qui fond au rouge se solidifie en une masse brun foncé presque noire, retenant encore de l'étain et du sélénium.

ACTION DES SULFURES ALCALINO-TERREUX SUR LE SULFURE D'ÉTAIN — SULFOSTANNATES ALCALINO-TERREUX. — I. *Sulfostannate de baryte*. — Le monosulfure de baryum dissout facilement le soufre, surtout à la température d'ébullition ; la dissolution attaque les lames d'étain que l'on fait bouillir avec elle, devient rouge, et bientôt toute réaction cesse, le sulfure de baryum s'étant entièrement combiné à du bisulfure d'étain formé aux dépens du soufre et de l'étain, qui ont été mis en présence. Il se produit le composé $S_nS^2, B_aS, 8\,HO$. Ce sel se dépose en petits cristaux jaune citron quand on évapore sa dissolution dans le vide, il est soluble sans décomposition dans l'eau froide, tandis que les acides étendus en séparent un précipité jaune de bisulfure d'étain hydraté.

II. *Sulfostannate de strontiane.* — Il peut se préparer comme celui de baryte. On peut aussi faire bouillir simplement de la strontiane avec du soufre ; il se forme une solution rouge d'un polysulfure qui, bouillie avec un excès de soufre et d'étain, laisse déposer par refroidissement une petite quantité de cristaux mal définis. La liqueur froide est rouge, peu foncée ; évaporée dans le vide, elle donne de beaux cristaux, volumineux, transparents et incolores, répondant à la formule S_nS^2, S_rS, 12HO ; mais il arrive fréquemment que la liqueur, en s'évaporant, dépose une faible quantité de bisulfure d'étain qui suffit pour ternir les cristaux et les rendre opaques. Ce sel se dissout très-bien dans l'eau froide en donnant une liqueur incolore ou faiblement teintée de jaune, de laquelle les acides dilués séparent un précipité jaune de bisulfure d'étain hydraté.

III. *Sulfostannate de chaux.* — Le polysulfure de calcium, qui provient de l'action du soufre sur un lait de chaux, dissout de l'étain en proportion considérable; en refroidissant, il se dépose des aiguilles de sulfure de calcium mêlées de soufre, et la liqueur froide qui reste, évaporée dans le vide dépose un mélange de cristaux de soufre et de sulfostannate de chaux. Ces cristaux, séparés des eaux mères, sont repris par l'eau froide, qui laisse le soufre, et l'on obtient une liqueur jaune rougeâtre qui, filtrée et évaporée dans le vide, devient sirupeuse, puis laisse déposer des cris-

taux brillants, transparents, dont la composition est $SnS^2, 2CaS, 14HO$.

Ces cristaux, jaune citron, se dissolvent dans l'eau sans difficulté, et présentent des propriétés analogues à celles des sulfostannates précédemment décrits.

ACTION DE LA CHALEUR SUR L'OXYDE D'ÉTAIN ANHYDRE. — L'oxyde d'étain anhydre et cristallisé peut se présenter, nous l'avons vu, sous des aspects assez divers.

1° Petits cristaux noirs, d'aspect métallique, obtenus très-lentement dans une solution très-étendue de potasse à froid ; leur densité à 0° est $D_0 = 6,600$.

2° Oxyde bleu-violet foncé, très-brillant, déposé dans des dissolutions moyennement concentrées de potasse à froid ; cet oxyde est en cristaux moins nets que le précédent et qui se réunissent fréquemment en lames de plusieurs millimètres de côté ; leur densité à 0° est 6,3254.

3° Oxyde vert foncé produit dans les dissolutions bouillantes de chlorhydrate d'ammoniaque, en opérant sur une quantité un peu notable de matière ; cet oxyde, violet-noir quand il est mouillé, devient vert foncé quand il est sec ; il est formé de paillettes minces et légères, et beaucoup plus volumineux que le précédent ; sa densité à 0° est 6,1083.

4° Oxyde vert olive très-clair, obtenu dans les mêmes conditions que le précédent, mais en opé-

rant sur très-peu d'oxyde hydraté. Il est formé de paillettes douces au toucher, fines, et encore plus volumineux que les précédents. Sa densité à 0° est 5,9797.

5° Oxyde obtenu dans les dissolutions très-étendues de chlorhydrate d'ammoniaque, ou avec l'acide chlorhydrique, en opérant sur très-peu d'hydrate. Il se présente sous la forme de larges lamelles, très-légères, vert très-clair, translucides, et douées d'un aspect demi-métallique.

On voit que la densité de l'oxyde d'étain présente des variations assez fortes, du même ordre que celles que l'on constate avec le phosphore rouge par exemple, selon qu'il a été chauffé plus ou moins fortement; mais ces variations ne caractérisent pas plusieurs formes allotropiques bien définies de l'oxyde d'étain.

On admet, en général, que les cristaux produits dans une liqueur alcaline décrépitent quand on les chauffe à 250°, augmentent de volume et se changent en lames douces au toucher ou en poudre de couleur olive et de même composition. (Fremy, *Ann. de Ch. et de Ph.* [3], XII, 460.) L'oxyde bleu-violet foncé obtenu dans de la potasse a été chauffé dans un tube fermé, et pendant plusieurs heures, entre 300 et 310°; il n'a pas changé d'aspect, sa couleur est restée la même ainsi que son état; mais, par suite de l'élévation de la température, sa densité a subi une légère augmentation, elle est devenue 6,4465 de 6,3254 qu'elle était tout d'abord.

Il n'en est plus de même si l'on porte les cristaux à une température voisine du rouge, soit dans le vide, soit dans un courant d'acide carbonique ; on les voit alors décrépiter et se transformer en une poudre vert-gris clair, mais elle a complètement changé de nature. En effet, tandis que l'oxyde primitif était entièrement et rapidement dissous par l'acide chlorhydrique froid, la poudre verte n'est que très-lentement attaquée par ce réactif. A chaud, l'action est plus rapide ; mais, tandis que du protoxyde d'étain se dissout, il reste une poudre blanche cristalline et insoluble d'acide stannique, et il se sépare une éponge grise, formée par de petits cristaux d'étain métallique, qui se dissout partiellement dans la liqueur. Si, du reste, on répète l'opération sur de l'oxyde bleu-violet en larges lamelles, on voit distinctement perler à la surface de celles-ci de petites gouttelettes brillantes d'étain fondu, qui persistent après le refroidissement. L'analyse de la matière obtenue par l'action de la chaleur peut se faire en pesant l'acide stannique demeuré insoluble, et l'étain correspondant, d'où l'on conclut la proportion de protoxyde d'étain qui n'a pas été décomposée. On trouve ainsi :

SnO^2	— 27,63	27,89	27,18
Sn corr.	— 21,74	21,75	21,39
SnO	— 50,63	50,36	51,43
	100,00	100,00	100,00

Enfin, si, au lieu de sécher dans le vide le précipité blanc primitif, on le porte quelques instants à 80°, on le voit presque immédiatement devenir noir-bleu. Il contient alors une quantité d'eau plus faible encore, mais les mêmes proportions d'acide stannique et d'oxyde d'argent.

Lors donc qu'on mélange le nitrate d'argent avec celui d'étain en excès, on observe la formation de métastannate de protoxyde d'argent ; le protoxyde d'étain s'oxyde aux dépens de l'acide nitrique et forme de l'acide stannique, qui se combine à l'oxyde d'argent mis en liberté.

Le métastannate d'argent ainsi obtenu, soumis à l'action de la chaleur, détone avec dégagement de chaleur et de lumière et produit une petite explosion qui, si l'on n'y prend garde, projette la matière hors du tube dans lequel on opère. Si on le répand le long d'un tube, et qu'on chauffe l'une des extrémités de la colonne, la détonation se propage rapidement d'un bout à l'autre comme s'il s'agissait d'une traînée de poudre ; il se dégage de l'eau et souvent de très-petites quantités de vapeurs nitreuses, la matière retenant avec énergie des traces d'acide nitrique.

Après la déflagration, le métastannate d'argent est anhydre et se présente sous la forme d'une poudre foncée, gris jaunâtre. Il est devenu insoluble dans les acides étendus. L'acide azotique concentré l'attaque à chaud, lui enlève de l'argent à l'état de nitrate et laisse de l'acide stannique insoluble comme résidu.

étendu, et donne une liqueur jaune clair ; elle est insoluble à froid comme à chaud dans l'ammoniaque, mais il suffit d'une petite quantité de ce réactif pour la colorer en rouge foncé ; la potasse agit d'une manière analogue. L'analyse montre qu'elle contient :

SnO^2	— 67,54	théorique	67,69
AgO	— 21,85		20,94
HO	— 10,61		11,37
	100,00		100,00

nombres qui correspondent à la formule

$$Sn^5O^{10}, AgO, 7HO.$$

Le précipité blanc, abandonné dans la liqueur au milieu de laquelle il a pris naissance, se colore en rouge au bout de quelque temps ; mis en suspension dans une grande quantité d'eau, il se transforme en une poudre rouge foncé qui, après lavage et dessiccation dans le vide, est, comme la substance blanche, insoluble dans la potasse ou l'ammoniaque, mais aisément dissoute par l'acide azotique étendu et froid. Elle ne diffère de la précédente que par une petite quantité d'eau ; sa composition est, en effet, $Sn^5O^{10}AgO, 3HO$, comme il ressort des nombres suivants :

SnO^2	72,73	théorique	73,00
AgO	21,82		22,42
HO	5,45		4,58
	100,00		100,00

d'argent hydraté S_nO^2, A_gO, $2HO$, formule déduite des nombres ci-dessous :

S_nO^2	— 35,88	théorique	36,30
A_gO	— 55,03		55,50
HO	— 9,09		8,20
	100,00		100,00

Le stannate d'argent, soumis à l'action de la chaleur, perd de l'eau et devient anhydre, mais sans détonation ni déflagration d'aucune espèce ; c'est alors une poudre grise que l'acide azotique attaque à froid, mais plus facilement à chaud, en enlevant du nitrate d'argent et laissant de l'acide stannique insoluble.

3° Lorsque, dans une dissolution très-étendue de nitrate d'étain, on ajoute goutte à goutte du nitrate d'argent jusqu'à en avoir un excès, on obtient un précipité rouge pourpre d'un aspect tout particulier ; il est entièrement formé au bout de peu de temps, et il se sépare une liqueur claire ; dans une solution d'étain très-étendue, la liqueur filtrée passe rouge, et ce n'est qu'après deux jours qu'elle devient incolore et que le précipité se dépose entièrement. Ce précipité empâte un peu les filtres, ce qui le rend plus difficile à laver que les précédents, et traité par l'eau froide, jusqu'à ce que celle-ci ne lui enlève plus d'argent, il ne change plus d'aspect. C'est alors une masse rouge foncé, immédiatement soluble à froid dans l'acide azotique étendu, qu'elle colore en jaune clair,

mais aussi entièrement soluble à froid dans l'ammoniaque, en donnant une liqueur pourpre d'une très-grande intensité de coloration. Cette liqueur ammoniacale, si elle contient peu de précipité dissous, se décolore entièrement au bout de quelques heures d'abandon au contact de l'air ; si elle est très-chargée de substance dissoute, elle s'évapore avant de se décolorer tout à fait et laisse un résidu pourpre, gélatineux, qui, desséché complètement à la température ordinaire, jouit de toutes les propriétés de la matière primitive, et reste comme elle soluble dans l'ammoniaque à froid, et dans l'acide nitrique étendu.

Le précipité bien lavé et séché lentement à la température de 30° environ, se rassemble en petits fragments friables, à cassure vitreuse, faciles à réduire en une poudre brun foncé, blanchâtres à l'extérieur et présentant un aspect demi-métallique, comme s'ils étaient recouverts d'une très-mince couche d'argent réduit ; cette matière sèche est encore entièrement soluble à froid dans l'ammoniaque, et elle jouit de toutes les propriétés du précipité primitif.

Cette substance pourpre se produit comme les précédentes par l'oxydation du protoxyde d'étain dans une liqueur très-étendue, oxydation facile, car en devenant acide stannique hydraté l'hydrate de protoxyde d'étain dégage 33 calories. Cette oxydation s'effectue aux dépens de l'acide nitrique que la liqueur renferme ; mais l'oxyde d'argent qui est peu stable (formé avec dégagement de

+ 3, 5 calories seulement), est lui-même réduit partiellement, et une portion de cet oxyde se change en sous-oxyde Ag^2O. — La liqueur rouge donnée dans l'ammoniaque est, en effet, un des caractères les plus nets des sels de sous-oxyde d'argent qui se dissolvent dans ce réactif en donnant une solution rouge orangé très-intense; au contact de l'oxygène de l'air, le sous-oxyde d'argent s'oxyde et la liqueur devient incolore.

L'analyse de la matière, faite sur divers échantillons de provenance différente, conduit à la regarder comme une combinaison de métastannate de sous-oxyde d'argent avec du stannate de protoxyde, dans les proportions représentées par la formule $Sn^5O^{10}Ag^2O, 2(SnO^2, AgO) + nHO$. On trouve en effet :

		I	II	III	IV		
SnO^2	—	53,28	54,36	52,60	53,62	théor.	53,51
Ag	—	43,69	42,47	44,33	43,54		44,04
O	—	3,03	3,17	3,07	2,84		2,44
		100,00	100,00	100,00	100,00		99,99

l'eau retenue varie avec les conditions dans lesquelles la dessiccation a été effectuée ; on en trouve de 9 à 18 équivalents. Cette eau se dégage lorsqu'on chauffe la matière, et en même temps celle-ci perd sa solubilité dans l'ammoniaque, ce qui arrive également à la température ordinaire par une longue exposition dans le vide au-dessus

d'acide sulfurique concentré. Mais, la substance sèche reste toujours attaquable à froid par l'acide nitrique, avec dégagement de vapeurs rouges, formation de nitrate d'argent, et séparation de bioxyde d'étain.

Ce composé complexe ne se forme que lorsqu'on opère avec une liqueur très-étendue; quant aux deux autres, le métastannate et le stannate d'argent, ils se produisent toujours dans les conditions indiquées plus haut, suivant que le sel en excès est celui d'étain ou celui d'argent ; il se peut que leur couleur foncée soit due à la formation d'une faible quantité de sous oxyde d'argent ; ils se colorent fortement au contact de l'ammoniaque, mais ne s'y dissolvent pas en donnant une liqueur fortement colorée.

La coloration que donnent les sels d'argent dans les sels de protoxyde d'étain est absolument caractéristique de ces derniers, rien d'analogue ne se passant avec les sels de bioxyde ; de plus, elle est d'une sensibilité excessive : il suffit que de l'eau renferme par litre 8 dixièmes de milligrammes de protochlorure d'étain, par exemple, pour qu'elle se colore en rouge d'une manière très-appréciable, sous l'influence d'un excès de nitrate d'argent; toutefois, dans cette liqueur très diluée, la coloration ne se manifeste qu'au bout de quelque temps.

Action du nitrate de palladium sur les sels de protoxyde d'étain. — Le nitrate de palladium, en

agissant sur les sels de protoxyde d'étain, donne des résultats très-comparables à ceux que l'on observe avec le nitrate d'argent. Quand on en verse dans un excès d'une solution de nitrate ou de protochlorure d'étain, par exemple, il se forme immédiatement un précipité brun très-foncé qui se sépare aisément de la liqueur incolore qui renferme l'excès de sel d'étain. Séché dans le vide à 14°, le précipité se réduit en une poudre brune presque noire qui contient :

S_nO^2 —	76,65	théorique 76,53
PdO —	12,65	12,55
HO —	10,70	10,92
	100,00	100,00

nombres qui conduisent à la formule

$$S_n^5O^{10}PdO, 4HO.$$

Le métastannate de palladium se dissout facilement à froid dans l'acide chlorhydrique en donnant une liqueur fortement colorée en rouge brun. Il se dissout aussi bien dans l'acide azotique en formant une solution jaune rougeâtre. Il est insoluble dans l'ammoniaque. Soumis à l'action de la chaleur, il détone, perd de l'eau et devient anhydre ; il est alors partiellement insoluble dans les acides, qui laissent du bioxyde d'étain comme résidu.

Quand on produit la précipitation dans des conditions telles qu'il reste du sel de palladium

en excès, on obtient une liqueur foncée rouge-brun, et un précipité noir; celui-ci empâte le filtre, ce qui le rend bien plus difficile à laver que le précédent, et comme de plus l'eau décompose le nitrate de palladium en donnant un sel basique, il est difficile à purifier complètement — Séché dans le vide sa composition correspond à la formule $S_n O^2 PdO, HO$, comme il ressort des nombres ci-dessous :

$S_n O^2$ —	51,59	théorique	51,54
PdO —	41,45		42,26
HO —	6,96		6,20
	100,00		100,00

Le stannate de palladium se comporte comme le métastannate, en présence des acides chlorhydrique et azotique; par l'action de la chaleur, il perd son eau, mais ne déflagre pas; il y a donc analogie complète entre ces composés et les sels correspondants d'argent, mais la réaction colorée donnée par les sels de palladium dans ceux de protoxyde d'étain est moins sensible que celle fournie par le nitrate d'argent, à cause de la couleur propre du nitrate de palladium; du reste, elle ne se produit pas non plus dans les sels de bioxyde d'étain.

ACTION DU BICHLORURE DE PLATINE SUR LES SELS DE PROTOXYDE D'ÉTAIN. — Le chlorure de platine versé dans une dissolution de protoxyde d'étain en faible

excès, donne immédiatement un précipité rouge sang, très-facile à séparer d'une liqueur incolore contenant l'étain en excès. Ce précipité bien lavé et séché dans le vide se présente sous la forme d'une poudre rouge brun qui renferme :

SnO^2	— 72,75	théorique	72,39
PtO	— 20,01		20,65
HO	— 7,24		6,96
	100,00		100,00

nombres qui correspondent à la formule

$$Sn^5O^{10}PtO, 4HO.$$

Le métastannate de platine est très-facilement dissous par l'acide chlorhydrique étendu, avec lequel il forme une belle liqueur rouge, transparente ; il est également soluble à froid dans l'acide azotique qu'il colore faiblement en jaune ; il ne se dissout pas dans l'ammoniaque. Il se comporte avec le protochlorure d'étain en excès comme avec l'acide chlorhydrique, de sorte que si l'on verse du chlorure de platine dans une solution de protochlorure d'étain un peu concentrée, on n'obtient tout d'abord qu'une liqueur fortement colorée en rouge, mais le précipité apparaît dès qu'on ajoute un peu plus de sel de platine ou lorsqu'on étend d'eau la liqueur colorée. Le métastannate de platine soumis à l'action de la chaleur se conduit comme les sels analogues de palladium et d'argent ; il perd son eau au rouge

sombre, en même temps qu'il déflagre violemment avec incandescence. On obtient alors du métastannate anhydre, sous la forme d'une poudre noire devenue tout à fait insoluble, même à chaud, dans l'acide chlorhydrique concentré.

Si l'on renverse l'expérience de manière à verser le protochlorure d'étain dans un excès de chlorure de platine, il se forme une liqueur rouge très-foncée, mais pas de précipité, ou bien s'il s'en produit un, il se dissout dans le chlorure de platine en excès. Cette liqueur rouge évaporée à 13° dans le vide, au-dessus de fragments de potasse, dépose d'abord des aiguilles rouges de chlorhydrate de chlorure de platine, et laisse une liqueur sirupeuse rouge-brun très-foncé ; elle épaissit dans le vide et donne une masse visqueuse semblable à de la mélasse, qui absorbe avec énergie l'humidité atmosphérique en se liquéfiant, mais qui ne dépose pas de cristaux.

Ces réactions très-sensibles sont encore caractéristiques des protosels d'étain ; elles ne se produisent en aucune façon avec les sels de bioxyde, dans lesquels elles permettent de déceler une proportion même très-faible de protoxyde d'étain.

En résumé, il résulte des recherches qui viennent d'être exposées que :

1° L'hydrate de protoxyde d'étain peut se transformer en oxyde anhydre cristallisé, sous l'in-

fluence de traces d'un acide capable de fournir avec lui des sels dissociables par l'eau bouillante en acide libre et oxyde, qui se sépare alors sous la forme de cristaux ;

2° La même transformation a lieu sous l'influence de sels tels que le protochlorure d'étain ou le chlorhydrate d'ammoniaque, qui se décomposent en présence de l'eau, en mettant en liberté une petite quantité d'acide qui agit comme au cas précédent ;

3° La transformation ne s'effectue pas sous l'influence des acides qui donnent des sels indécomposables par l'eau (acide nitrique) ; elle n'a pas lieu davantage par l'action de ceux qui donnent des sels que l'eau détruit en donnant un sel basique indécomposable dans les conditions de l'expérience (acide sulfurique). Ainsi, vis-à-vis l'oxyde d'étain, les acides se divisent en deux groupes : 1° les uns (acides chlorhydrique, bromhydrique, acétique, etc.), donnent avec cet oxyde des sels entièrement décomposables par l'eau bouillante, et détermineront sa transformation en oxyde anhydre cristallisé, à la suite de réactions successives, comme on l'a précédemment expliqué. Leurs sels décomposables par l'eau en donnant de l'acide libre ($SnCl$, Sb^2Cl^3, AzH^4Cl, AzH^4Br, biacétates), se comporteront absolument comme ces acides eux-mêmes, et, comme eux, provoqueront la cristallisation de l'oxyde d'étain ; 2° les autres, donnant avec cet oxyde des sels indécomposables par l'eau (acide azo-

tique) ou décomposables par ce liquide en donnant un sous-sel que l'eau ne détruit pas (acide sulfurique), ne donneront pas lieu à ces réactions successives, et jamais l'hydrate d'étain ne deviendra oxyde anhydre cristallisé sous leur influence ;

4° La production d'oxyde anhydre, cristallisé aux dépens de l'hydrate, est déterminée par les alcalis (potasse, soude) à froid ou à chaud ; mais ici la réaction est plus complexe, et les résultats dépendent à la fois de la température à laquelle on opère, et du degré de concentration de la liqueur. Suivant les circonstances, on peut obtenir à la fois du stannate de potasse et du protoxyde d'étain cristallisé, ou bien ce dernier disparaît entièrement, laissant à sa place du stannate alcalin et de l'étain métallique ;

5° L'ammoniaque agit tout différemment. Non seulement elle ne provoque pas la transformation de l'hydrate en oxyde cristallisé, mais encore elle l'empêche dans les circonstances où elle aurait lieu, s'il n'y avait pas d'ammoniaque dans la liqueur ;

6° L'oxyde d'étain anhydre et cristallisé peut offrir des aspects assez divers, mais qui ne constituent pas, à proprement parler, des états isomériques définis. Par l'action de la chaleur rouge, le protoxyde anhydre se décompose partiellement en étain métallique et bioxyde, qui s'unit avec le protoxyde non décomposé pour former une combinaison dont la formule est $S_n O^2, 2S_n O$;

7° Enfin, les sels d'argent, de palladium et de platine donnent, avec les sels de protoxyde d'étain, tantôt des métastannates, tantôt des stannates, suivant les proportions de réactifs mises en présence. Les métastannates d'un côté, les stannates de l'autre, jouissent des mêmes propriétés générales, et comme ils sont très-fortement colorés, ils constituent des réactifs d'une sensibilité très-grande qui permettent de caractériser les sels de protoxyde d'étain, et de les distinguer d'avec ceux que forme le bioxyde de ce métal.

ÉTUDE

DE LA

SURFACE DÉVELOPPABLE

CIRCONSCRITE A DEUX SURFACES DU SECOND DEGRÉ

Par M. A. DE SAINT-GERMAIN

Membre titulaire

MM. Chasles et de La Gournerie ont établi géométriquement les propriétés principales de la développable circonscrite à deux surfaces du second degré ; M. Salmon en a obtenu l'équation en se fondant sur la théorie des discriminants et des invariants. J'ai pensé qu'il pouvait encore y avoir quelque intérêt à considérer les équations d'une génératrice quelconque en fonction d'un paramètre angulaire, à en déduire les propriétés de la développable, et à retrouver l'équation explicite de cette surface par une méthode très-directe et très-élémentaire.

Étant données deux surfaces du second degré, A et B, il existe, en général, un tétraèdre dont chaque sommet est le pôle de la face opposée par rapport à l'une et à l'autre des surfaces ; c'est le tétraèdre *conjugué par rapport aux deux surfaces.* Si on le prend pour tétraèdre de référence, et si on désigne par x_1, x_2, x_3, x_4 les coordonnées d'un point quelconque, les surfaces A et B seront représentées par deux équations de la forme

$$(1) \qquad \frac{x_1^2}{a_1} + \frac{x_2^2}{a_2} + \frac{x_3^2}{a_3} + \frac{x_4^2}{a_4} = 0,$$

$$(2) \qquad \frac{x_1^2}{b_1} + \frac{x_2^2}{b_2} + \frac{x_3^2}{b_3} + \frac{x_4^2}{b_4} = 0.$$

Je représenterai les déterminants, tels que $a_i b_k - a_k b_i$, par la notation (ik) ; ces quantités sont liées par un grand nombre de relations, parmi lesquelles nous invoquerons souvent celles qui ont l'une des formes suivantes :

$$(3) \quad \left\{ \begin{aligned} &(ik) = -(ki), \\ &a_2(34) + a_3(42) + a_4(23) = 0, \\ &(12)(34) + (13)(42) + (14)(23) = 0. \end{aligned} \right.$$

La surface que nous cherchons est l'enveloppe des plans P qui touchent les deux surfaces A et B ; si l'un de ces plans a pour équation

$$c_1 x_1 + c_2 x_2 + c x_3 + x_4 = 0,$$

les conditions pour qu'il touche les deux surfaces seront

$$a_1 c_1^2 + a_2 c_2^2 + a_3 c^2 + a_4 = 0,$$
$$b_1 c_1^2 + b_2 c_2^2 + b_3 c^2 + b_4 = 0.$$

Nous remplacerons la seconde de ces équations par celle qu'on obtient en éliminant c entre elles, savoir :

$$(13) c_1^2 + (23) c_2^2 + (43) = 0;$$

or, celle-ci est satisfaite si l'on pose

$$c_1 = p \cos \varphi, \quad c_2 = q \sin \varphi$$

φ étant un angle variable, et p, q des valeurs une fois déterminées de $\sqrt{\frac{(34)}{(13)}}, \sqrt{\frac{(34)}{(23)}}$.

L'équation du plan P peut s'écrire

$$(4) \qquad p x_1 \cos \varphi + q x_2 \sin \varphi + c x_3 + x_4 = 0,$$

avec la condition

$$(5) \quad a_1 p^2 \cos^2 \varphi + a_2 q^2 \sin^2 \varphi + a_3 c^2 + a_4 = 0,$$

ou, en tenant compte des relations (3) (second groupe),

$$(6) \qquad c^2 + \frac{(14)}{(13)} \cos^2 \varphi + \frac{(24)}{(23)} \sin^2 \varphi = 0;$$

on adoptera pour c l'une des deux valeurs définies par ces équations.

Il s'agit de trouver l'enveloppe du plan P. Une quelconque de ses caractéristiques, c'est-à-dire une génératrice G de la développable cherchée S, sera représentée par l'équation (4) associée à sa dérivée relative à φ : cette dérivée, en tenant compte de la valeur de c (6), est

$$-px_1 \sin\varphi + qx_2 \cos\varphi + \left[\frac{(14)}{(13)} - \frac{(24)}{(23)}\right]\frac{x_3}{c}\sin\varphi\cos\varphi = 0.$$

En combinant ces équations de manière à éliminer tour à tour x_2 et x_1, et ayant toujours égard aux identités (3), j'obtiens le système

$$(7) \qquad px_1 = \left[\frac{(14)}{(13)}\frac{x_3}{c} - x_4\right]\cos\varphi,$$

$$(8) \qquad qx_2 = \left[\frac{(24)}{(23)}\frac{x_3}{c} - x_4\right]\sin\varphi,$$

qui représentera toutes les génératrices G, excepté celles qui seraient dans les plans $x_3 = 0$ ou $x_4 = 0$, si l'on donne à φ toutes les valeurs comprises entre 0 et 2π, et à c les deux valeurs correspondantes définies par l'équation (6).

Nous pouvons dès à présent trouver quelques propriétés de S, et d'abord sa courbe de contact H avec une des surfaces données, A par exemple.

Si on élimine x_1 et x_2 entre les équations (1), (7) et (8), on trouve

$$(9)\quad \left[\frac{(14)}{a_1}\cos^2\varphi + \frac{(24)}{a_2}\sin^2\varphi\right]\left(\frac{x_3}{a_3 c} - \frac{x_4}{a_4}\right)^2 = 0.$$

On conclut de cette équation qu'en général les points d'intersection des droites G avec A se réduisent à un seul dont les coordonnées sont liées par les équations

$$\frac{x_1}{a_1 p\cos\varphi} = \frac{x_2}{a_2 q\sin\varphi} = \frac{x_3}{a_3 c} = \frac{x_4}{a_4}$$

d'où on peut tirer p, q, c; d'autre part p, q, c satisfont à la relation

$$b_1 p^2\cos^2\varphi + b_2 q^2\sin^2\varphi + b_3 c^2 + b_4 = 0,$$

qui correspond à l'équation (5); si on les y remplace par leurs valeurs en $x_1\, x_2\, x_3\, x_4$, on trouve :

$$\frac{b_1 x_1^2}{a_1^2} + \frac{b_2 x_2^2}{a_2^2} + \frac{b_3 x_3^2}{a_3^2} + \frac{b_4 x_4^2}{a_4^2}.$$

Cette équation exprime que le plan tangent à A en un point de H touche aussi B; elle prouve d'ailleurs que H est une courbe du quatrième ordre, intersection de A avec une surface également conjuguée par rapport au tétraèdre de référence.

Nous ne sommes pas en droit d'affirmer que

l'intersection de S avec A se réduit à H comptée comme ligne double : en effet, si φ vérifie la relation

$$\frac{(14)}{a_1}\cos^2\varphi + \frac{(24)}{a_2}\sin^2\varphi = 0,$$

l'équation (9) est identiquement satisfaite, et la droite G considérée est tout entière sur la surface A ; or la relation précédente donne pour φ quatre valeurs à chacune desquelles correspondent deux valeurs de c ; donc l'intersection de S avec A se compose de la courbe double H et de huit génératrices communes ; elle est ainsi du seizième ordre, et par conséquent S du huitième. On a des résultats analogues en considérant B au lieu de A.

La forme des équations (7) et (8) met en évidence la nature du lieu N_3 des traces des droites G sur le plan $x_3 = 0$; en effet, x_3 étant nul, les équations deviennent

$$p\,x_1 = -\,x_4\cos\varphi, \qquad q\,x_2 = -\,x_4\sin\varphi;$$

en éliminant φ, on obtient l'équation de N_3 :

$$p^2x_1^2 + q^2x_2^2 - x^2_4 = 0, \text{ ou } \frac{x_1^2}{(13)} + \frac{x_2^2}{(23)} + \frac{x_4^2}{(43)} = 0:$$

Ainsi la surface S coupe le plan coordonné que je considère suivant une conique ; d'ailleurs, pour chaque point de cette courbe, la valeur de φ est

déterminée, mais c a deux valeurs, c'est-à-dire qu'il y passe deux génératrices G, en sorte que N_3 est une ligne suivant laquelle se coupent deux nappes de S; M. Chasles lui a donné le nom de ligne nodale.

Pour avoir l'intersection complète de S avec le plan $x_3 = 0$, il faut chercher si ce plan ne contient pas quelques génératrices G; pour cela je prends les équations de ces droites sous une forme différente du système (7) (8) : dans l'équation (7) je chasse le dénominateur c, puis je combine (7) et (8) de manière à éliminer x_3; une droite G quelconque a pour équations :

$$(7\,bis)\qquad c\,(px_1 + x_4\cos\varphi) = \frac{(14)}{(13)}\,x_3\cos\varphi,$$

$$bis)\qquad \frac{(24)}{(23)}px_1\cos\varphi - \frac{(14)}{(13)}qx_2\sin\varphi = \left[\frac{(14)}{(13)} - \frac{(24)}{(23)}\right]x_4\sin\varphi\cos\varphi.$$

La première se réduit à $x_3 = 0$, si l'on fait $c = 0$; on a alors

$$\sin\varphi = \pm\sqrt{\frac{(14)\,(23)}{(21)\,(34)}},\quad \cos\varphi = \pm\sqrt{\frac{(13)\,(24)}{(12)\,(34)}},$$

et l'équation (8 *bis*) devient

$$x_1\sqrt{(24)} \pm x_2\sqrt{(41)} \pm x_4\sqrt{(12)} = 0.$$

Le plan $x_3 = 0$ contient donc quatre génératrices de S; on vérifie aisément que ce sont les

tangentes communes aux coniques, traces de A et B sur le plan considéré; on voit aussi qu'elles touchent N_3 en des points définis par les proportions

$$(10)\qquad \frac{x_1}{(13)\sqrt{(24)}} = \frac{\pm x_2}{(23)\sqrt{(41)}} = \frac{\pm x_4}{(43)\sqrt{(12)}}.$$

Grâce au rôle parfaitement symétrique que jouent les quatre plans coordonnés, on peut affirmer que l'intersection de S avec chacun d'eux se compose d'une conique nodale comptant comme ligne double et de quatre tangentes à cette courbe; la symétrie même permet d'écrire les équations de toutes ces lignes : sur le plan $x_1 = 0$ on a, pour la conique nodale,

$$\frac{x_2^2}{(21)} + \frac{x_3^2}{(31)} + \frac{x_4^2}{(41)} = 0,$$

pour le quadrilatère circonscrit :

$$\frac{x_2}{(21)\sqrt{(34)}} \pm \frac{x_3}{(31)\sqrt{(42)}} \pm \frac{x_4}{(41)\sqrt{(23)}} = 0,$$

et ainsi de suite sur les autres plans.

Proposons-nous maintenant de déterminer l'arête de rebroussement R de la développable. Pour trouver les coordonnées du point d'une génératrice qui est situé sur cette arête, associons les équations (7) et (8) à leurs dérivées par rapport à

φ; ces équations dérivées sont identiques, et le système donne

$$= \frac{(21)}{(24)} p x_4 \cos^3\varphi, \quad x_2 = \frac{(12)}{(14)} q x_4 \sin^3\varphi, \quad x_3 = -\frac{(13)\,(23)}{(14)\,(24)} c^3 x_4.$$

Quand on cherche le nombre des points de R qui sont contenus dans un plan donné, on est conduit à une équation du sixième degré en $\sin\varphi$ et $\cos\varphi$, par conséquent du douzième en $tg\frac{1}{2}\varphi$; il en résulte que l'arète de rebroussement est du douzième degré. Les douze points de rencontre avec l'un des plans coordonnés se réduisent à quatre points triples : ainsi, pour avoir $x_1 = 0$, il faut faire $\cos\varphi = 0$, d'où on tire

$$\sin\varphi = \pm 1, \qquad c = \pm\sqrt{\frac{(24)}{(23)}},$$

$$\frac{x_2}{(12)\sqrt{(34)}} = \frac{\pm x_3}{(13)\sqrt{(42)}} = \frac{\pm x_4}{(14)\sqrt{(23)}}$$

Il suffit de comparer ces relations avec les relations (10) pour voir que ces points coïncident avec les points où la ligne nodale N_1 touche les quatre génératrices de S situées dans son plan. De plus, ces points sont des points de rebroussement pour la ligne R, puisque, quand φ passe de la valeur qui annule son cosinus à une valeur infiniment voisine, la variation de x_1 est infiniment petite du troisième ordre, et celle des autres coordonnées seulement du second ordre. L'arête R présente

donc seize points de rebroussement, quatre à quatre dans les faces du tétraèdre de référence.

Nous allons enfin chercher l'équation de S. A cet effet, j'élimine φ entre les équations (6) et (7), et j'ai la résultante :

$$\begin{gathered}(13)^2 (23)\, x^2_4\, c^4 - 2\,(13)\,(14)\,(23)\, x_3\, x_4\, c^3 \\ + \left[(23)\,(14)^2\, x_3^2 + (24)\,(13)^2\, x_4^2 + (21)\,(34)^2\, x_1^2\right] c^2 \\ - 2\,(13)\,(14)\,(24)\, x_3\, x_4\, c + (24)\,(14)^2\, x_3^2 = 0.\end{gathered}$$

Si nous avions éliminé φ entre les équations (6) et (8), nous serions arrivés à une équation ne différant de la précédente que par la permutation des indices 1 et 2 ; on voit immédiatement que si on combine les deux équations en c de manière à faire disparaître, soit les termes en c^4, soit les termes indépendants de c, on fera disparaître du même coup les termes en c dans le premier cas, les termes en c^3 dans le second ; on sera ramené à éliminer c entre deux équations de la forme

$$\lambda\, c^3 + \mu\, c^2 + \rho = 0, \qquad \lambda'\, c^3 + \mu'\, c + \rho' = 0 ;$$

on a de plus la relation $\lambda \rho' = 4 \rho \lambda'$. Le résultant des deux équations considérées se réduit à la relation

$$\lambda^2 \lambda' \mu^2 \mu'^2 + \lambda^4 \mu'^3 + 18 \lambda^2 \lambda'^2 \mu \mu' \rho + 16\, \lambda'^3 \mu^3 \rho - 27\, \lambda^2 \lambda'^3 \rho^2 = 0$$

Il suffit de remplacer λ, λ', etc., par leurs valeurs en fonction des déterminants (ik) et des

coordonnées x_i pour avoir l'équation de la développable S. Tout est divisible par x_3^2, qu'on supprime comme facteur évidemment étranger; on aura toujours égard aux identités (3), et on arrivera à une équation contenant 35 termes parfaitement symétriques par rapport aux indices 1, 2, 3, 4, en sorte qu'il suffit d'écrire un terme de chaque type. Nous trouvons ainsi pour équation de la développable S :

$$(12)^2(23)^2 x_1^8 + \ldots + 2(23)(24)(34)^2[(13)(24)+(14)(23)]\, x_1^6 x_2^2 + \ldots$$
$$+ (34)^2[(13)^2(24)^2 + (14)^2(23)^2 - 4(13)(14)(23)(24)]\, x_1^4 x_2^4 + \ldots$$
$$+ 2(24)(34)\,[3(14)^2(23)^2 + (12)(13)(24)(34)]\, x_1^4 x_2^2 x_3^2 + \ldots$$
$$- [(13)(24) + (14)(23)]\,[(14)(32) + (12)(34)]\,[(12)(43) + (13)(42)]\, x_1^2 x_2^2 x_3^2 x_4^2 = 0.$$

La surface est du huitième degré, comme l'indiquait la nature de ses traces sur les quatre plans coordonnés; il suffirait de faire $x_1 = 0$ pour retrouver la conique nodale N_1 et ses quatre tangentes. L'équation ne renferme que des puissances paires des coordonnées ; donc une droite menée d'un sommet O du tétraèdre de référence à un point quelconque M de la face opposée rencontre S en huit points conjugués deux à deux par rapport au segment OM.

On peut, à l'aide d'une transformation homographique, faire correspondre aux surfaces données A et B deux surfaces du second degré ayant leurs axes dirigés suivant les mêmes droites ; les coor-

données x_1, x_2, x_3, x_4 deviennent des coordonnées rectangulaires homogènes dont une peut être prise égale à l'unité, et les résultats que nous avons obtenus ont une signification géométrique un peu plus simple ; c'est ainsi que l'arête de rebroussement se projette sur les trois plans coordonnés suivant des développées d'ellipses ou d'hyperboles. Les résultats auxquels nous sommes parvenus fourniront des éléments numériques pour discuter les détails de chaque cas particulier.

L'HYGIÈNE

ET

L'INDUSTRIE

Par M. E. GUERLIN de GUER

Chef de Division à la Préfecture, Membre titulaire

Les émanations fétides dont la population de Paris eut à souffrir pendant l'été de 1880, et qui donnèrent lieu à de si vives polémiques, ont appelé l'attention sur les établissements industriels. On s'est demandé si la réglementation à laquelle les usines sont soumises était suffisante, s'il ne conviendrait pas, en présence d'un danger permanent, qui s'accroît chaque jour à mesure que se développent les manufactures, d'armer l'autorité de pouvoirs plus étendus que ceux que lui confère la législation actuelle.

La question est des plus graves. Deux intérêts considérables, qui prennent dans les préoccupations publiques une place de plus en plus grande, deux intérêts souvent connexes, celui de l'hygiène,

celui de l'industrie et des manufactures semblent ici en contradiction. Une administration sage, doit-elle proscrire de l'enceinte des villes toutes les industries incommodes; et, dans ce cas, où s'arrêtera-t-on? Qu'est-ce, d'ailleurs, qu'une ville sans industrie, et l'industrie n'est-elle pas la raison d'être, l'origine même de toute agglomération de quelque importance? D'autre part, une ville, même une ville industrielle, doit avant tout être habitable. Faut-il souffrir que les manufactures infectent et vicient l'air que nous respirons, nous étourdissent de bruits persistants, nous aveuglent de leur fumée épaisse et lourde, creusent sous nos pas des mines dont la moindre étincelle produira l'explosion; en d'autres termes, faut-il sacrifier la santé et le repos public au développement des arts industriels?

Nous ne croyons pas que les deux intérêts soient inconciliables. Il nous semble notamment que si la législation présente était mieux connue et plus consciencieusement appliquée, beaucoup des préventions, auxquelles donnent lieu les manufactures, disparaîtraient, beaucoup des inconvénients, des dangers même très réels qui ont été signalés, pourraient être aisément écartés.

Les règles qui président à la création des ateliers insalubres ou dangereux ont été exposées dans des traités excellents mais trop développés et à l'usage des seuls administrateurs. Il y aurait utilité à résumer ces règles et à rappeler succinctement aux manufacturiers, comme aux pouvoirs

locaux, quels sont, en cette matière, leurs droits et leurs obligations. Il en est de cette législation comme de beaucoup d'autres dispositions dont le vice capital est de rester souvent lettre-morte. Quant aux réformes qu'elle comporte, quand on examine dans quels sens elles paraîtraient devoir être dirigées, on est porté à se demander s'il ne conviendrait pas de substituer l'autorité de la loi à l'instabilité inséparable du régime administratif.

I.

La question de savoir si la création des établissements industriels doit ou non être précédée d'une autorisation administrative dans l'intérêt des tiers, des manufacturiers eux-mêmes, a depuis longtemps été résolue en France dans le sens de l'affirmative. Avant 1789, le prévôt des marchands à Paris, les intendants et surtout les parlements dans les provinces, accordaient ou refusaient cette autorisation.

Quelques mesures émanaient d'édits, de lettres-patentes, d'ordonnances royales ; d'autres étaient inscrites dans les coutumes provinciales ; mais le plus grand nombre procédaient d'arrêts de règlement des Parlements qui réunissaient des attributions de police à leurs fonctions judiciaires. Ces règlements variaient suivant les ressorts ; ils étaient d'ailleurs insuffisants, incomplets, contradictoires, le plus souvent systématiquement

hostiles à l'industrie sans que cette hostilité profitât beaucoup à l'hygiène.

Une recherche rétrospective excèderait le cadre de cette rapide étude. Nous nous bornerons à citer l'extrait ci-après d'un livre bien connu qui, pour déclamatoire qu'en soit le style, doit offrir un tableau assez fidèle de ce qu'était Paris au point de vue sanitaire en 1781, et permet d'apprécier les progrès réalisés de ce chef, depuis un siècle.

« Les exhalaisons qui sortent des fonderies de suifs, nous dit Mercier dans son *Tableau de Paris*, sont épaisses et infectes. Rien n'est plus propre à corrompre l'air que ces vapeurs grossières...

Il serait à propos de reléguer l'établissement des fonderies hors de l'intérieur des villes, dans des lieux isolés, afin que les chaudières ne pussent ni empoisonner les voisins, ni mettre le feu à leurs maisons...

Les boucheries ne sont pas hors de la ville ni dans les extrémités ; elles sont au milieu. Le sang ruisselle dans les rues, il se caille sous vos pieds, et vos souliers en sont rougis. En passant, vous êtes tout à coup frappé de mugissements plaintifs. Un jeune bœuf est terrassé, et sa tête armée est liée avec des cordes contre la terre ; une lourde massue lui brise le crâne, un large couteau lui fait au gosier une plaie profonde ; son sang qui fume coule à gros bouillons.....

Quelquefois le bœuf, étourdi du coup et non terrassé, brise ses liens et furieux s'échappe ; il

fuit ses bourreaux et frappe tous ceux qu'il rencontre ;..... il répand la terreur et l'on fuit devant l'animal qui, la veille, était venu à la boucherie d'un pas docile et lent. Des femmes, des enfants qui se trouvent sur son passage sont blessés ; et les bouchers qui courent après la victime échappée sont aussi dangereux dans leur course brutale que l'animal que guident la douleur et la rage.....

L'équarrissage des chevaux, dont les débris étaient, il y a peu de temps encore, dispersés sur les terrains adjacents, répandait une odeur fétide et insupportable, pire que celle des vidanges. Ce spectacle dégoûtant de chevaux ou d'animaux morts ou écorchés, de peaux, d'intestins, d'ossements, de chairs que des meutes de chiens venaient dévorer et dont ils emportaient des lambeaux, vient à peine de cesser.

Si l'on me demande comment on peut rester dans ce sale repaire de tous les vices et de tous les maux entassés les uns sur les autres, au milieu d'un air empoisonné de mille vapeurs putrides, parmi les boucheries, les cimetières, les hôpitaux, les égouts, les ruisseaux d'urine, les monceaux d'excréments, les boutiques de teinturiers, de tanneurs, de corroyeurs ; au milieu de la fumée continuelle de cette quantité incroyable de bois et de la vapeur de tout ce charbon ; au milieu des parties arsénicales, sulfureuses, bitumineuses, qui s'exhalent sans cesse des ateliers où l'on tourmente le cuivre et les métaux ; si l'on me demande comment l'on vit dans ce gouffre, dont l'air lourd et fétide



tandis que, s'il lâchait les animaux q
à son joug, il les verrait, guidés par l
fuir avec précipitation, et chercher da
l'air, la verdure, un sol libre, em
parfum des fleurs : je répondrai q
familiarise les Parisiens avec les b
mides, les vapeurs malsaines et la
(*Tableau de Paris* par Mercier). »

La loi municipale des 14-22 dé
celle du 13 novembre 1791, décrétère
le maintien provisoire des règleme
relatifs à la création et à l'interdicti
factures dangereuses et remirent a
soin de statuer sur les demandes
La loi du 24 avril 1790 décida que
seraient compétents pour statuer
dommages causés à la propriét
16-24 août 1790 donna également,
aux maires des attributions importa
certain que l'impéritie de ces ma
aptitude à épouser les craintes
administrés et les petites passions
nèrent une grande contrariété de
en matière d'autorisation et apportè
loppement de notre industrie des
cheuses

Un arbitraire intolérable fut la conséquence de cet état de choses : chaque département, chaque commune avait sa règle, et la manière d'appliquer cette règle changeait à chaque renouvellement d'administration. Tantôt on frappait sur la propriété en autorisant des usines dangereuses au sein des villes les plus populeuses, tantôt on frappait sur l'industrie en prononçant l'interdiction d'usines dont on venait de permettre la création. Les capitalistes et les propriétaires souffraient également ; bientôt les grandes entreprises s'arrêtèrent.

Pour remédier à ces abus, le Gouvernement se préoccupa d'établir des règles générales qui pussent servir de base aux mesures à adopter par les diverses autorités, relativement aux établissements industriels. Le ministre de l'intérieur, M. de Champagny, chargea, en l'an XIII, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut de lui donner son avis sur les inconvénients ou le danger réel que pouvaient présenter certaines usines. Les termes de la remarquable consultation élaborée par ce grand corps indiquent assez quelles étaient, à cette époque, les tendances de l'opinion et à quelle inspiration libérale obéit l'Institut.

« Tant que le sort des fabriques ne sera pas « assuré, y lisons-nous, tant qu'une législation « purement arbitraire aura le droit d'interrompre, « de suspendre, de gêner le cours d'une fabri- « cation ; en un mot, tant qu'un simple magistrat « de police tiendra dans ses mains la fortune ou

« la ruine du manufacturier, comment concevoir « qu'il puisse porter l'imprudence jusqu'à se livrer « à des entreprises de cette nature?

« Il est de première nécessité, pour la prospé- « rité des arts, qu'on pose enfin des limites qui ne « laissent plus rien à l'arbitraire du magistrat, « qui tracent au manufacturier le cercle dans « lequel il peut exercer son industrie librement « et sûrement, et qui garantissent au propriétaire « voisin qu'il n'y a danger ni pour sa santé, ni « pour les produits de son sol... »

Pour arriver à la solution de ce problème, le rapporteur, jetant un coup d'œil sur chacun des arts qui avaient excité le plus de réclamations, les divisait en deux classes. La première comprenait tous les établissements dont les opérations laissent échapper dans l'atmosphère, par suite de la putréfaction ou de la fermentation, quelques émanations gazeuses qu'on peut regarder comme incommodes par leur odeur, ou dangereuses par leurs effets; — la seconde renfermait tous ceux où l'artiste opérant par le moyen du feu développe ou dégage, en vapeur ou en gaz, divers principes qui sont plus ou moins désagréables à respirer, et sont réputés plus ou moins nuisibles à la santé.

Les indications contenues dans le rapport de l'Institut permirent au gouvernement de tracer aux administrations locales quelques règles de conduite; mais on reconnut bientôt l'insuffisance de ces instructions, trop élevées et trop générales,

pour que l'esprit et la portée en pussent être saisis par les corps municipaux du temps. L'autorité supérieure, en présence de réclamations nombreuses, crut devoir intervenir et se réserver directement ou remettre à ses agents dans les départements, et sous sa surveillance, la solution du problème, alors jugé très-difficile, de concilier avec la sécurité et la salubrité publiques, avec les droits des tiers, les justes exigences de l'industrie manufacturière. En 1809, le ministre de l'Intérieur, M. de Montalivet, fit un nouvel appel aux lumières de l'Institut : « S'il est juste, disait le Ministre, que chacun puisse exploiter librement son industrie, le gouvernement ne saurait, d'un autre côté, voir avec indifférence que, pour l'avantage d'un individu, tout un quartier respire un air infect ou qu'un particulier éprouve des dommages dans sa propriété. »

L'intérêt des industriels est ici subordonné à celui des tiers, des voisins, des propriétaires. L'Institut s'inspira des préoccupations nouvelles du gouvernement dans son second rapport qui fut rédigé par Guyton-Morveau, Chaptal et G. Cuvier.

Ce rapport a servi de base au décret du 15 octobre 1810, ainsi qu'à l'ordonnance du 14 janvier 1815, qui constituent depuis soixante-dix ans la charte de l'industrie privée ; charte octroyée qui n'est pas, il faut le dire, toujours une vérité, soit que l'on considère l'intérêt des manufacturiers, soit que l'on se préoccupe uniquement de la salubrité et de la sécurité publiques.

II.

Les établissements industriels sont divisés en trois classes : la première comprenant ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières; la deuxième, ceux dont l'éloignement n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont la création ne peut être permise que moyennant l'exécution de certaines conditions qui en garantissent l'innocuité ; la troisième enfin, ceux qui peuvent rester sans inconvénient auprès des habitations, mais doivent être soumis à la surveillance de la police.

Ce n'est pas le lieu d'exposer les détails de la réglementation minutieuse à laquelle sont soumis les établissements industriels : enquêtes multipliées, intervention des Conseils d'hygiène et des Conseils de Préfecture, autorisation préalable, recours devant deux juridictions, intervention, tierce-opposition, recours incident, peines de police, suspension, suppression, action civile, rien n'y manque ; tout l'appareil administratif et judiciaire concourt à former les mailles du réseau dans lequel les manufactures sont enfermées.

Quel a donc été pour l'industrie le résultat de ce régime à peu près discrétionnaire. Disons-le, elle en porte assez facilement le poids. Le progrès des sciences, les découvertes qui jaillissent en quelque sorte l'une de l'autre ont modifié les conditions de notre existence au point que tout retour en arrière est aujourd'hui impossible. Le gaz, la vapeur.

l'électricité nous sont à l'heure actuelle aussi indispensables que l'air lui-même. Cette force d'expansion de l'industrie déjà pressentie par les législateurs de l'an XIII s'est manifestée depuis un demi-siècle de la manière la plus éclatante. Aussi, les administrations qui se sont succédé, se montrent-elles, — la jurisprudence du Conseil d'État en témoigne suffisamment, — aussi libérales, aussi tolérantes qu'il était possible de le souhaiter dans l'application des dispositions réglementaires. Si bénin, toutefois, si paternel que soit le pouvoir arbitraire, une loi, même rigoureuse, offrirait encore plus de garanties. N'est-il pas permis, d'ailleurs, de prévoir tel état des esprits, telle circonstance donnée où le régime du bon plaisir pourrait devenir intolérable? Déjà ce danger ne se fait-il pas jour dans les conditions actuelles? De quelque impartialité que l'administration fasse preuve, est-il bien certain qu'elle soit toujours assez maîtresse d'elle-même pour s'élever au-dessus des petites passions locales, de craintes chimériques ou de préjugés inconscients. Mettons absolument hors de cause la bonne foi de l'autorité municipale ou préfectorale, du moins est-elle la première à confesser son incompétence. N'est-il pas, dès lors, à craindre que le résultat de ces enquêtes dans lesquelles s'accumulent parfois les réclamations les moins fondées n'en impose à sa sincérité. Quant à l'avis du Conseil de Préfecture, il n'a de valeur, on nous l'accordera, qu'en ce qui touche aux questions de forme ; les membres des

conseils, en effet, possèdent rarement les connaissances spéciales nécessaires pour apprécier l'action délétère possible sur la santé publique de tel ou tel procédé de fabrication, de tel ou tel gaz ou vapeur. Que dire des conseils d'hygiène ? Ces corps estimables sont, en majorité, composés de médecins et de pharmaciens évidemment portés à ne considérer qu'un des côtés de la question. « D'ailleurs, si les idées générales, si les principes ne leur manquent pas pour résoudre théoriquement de telles questions, beaucoup d'entre eux ignorent les grands et souvent les petits détails des travaux industriels ; il est rare qu'ils puissent de prime abord, dans l'examen d'une demande, saisir les points où il faut signaler une cause incommode ou insalubre. Bien moins encore savent-ils toutes les prescriptions, ou seulement les meilleures à imposer pour remédier à des dangers ou à de simples inconvénients. » Dans toute ville de garnison, nous voyons que le Préfet, en vertu d'instructions du Ministre de la Guerre, est astreint à prendre l'avis de l'autorité militaire. Aux termes du décret de 1810, l'avis du directeur général des Douanes est nécessaire quand il s'agit de permettre une fabrique de soude ou une mine dans le rayon des Douanes, c'est-à-dire dans un espace de 2 kilomètres à partir des agents de la frontière.

Celui des agents forestiers l'est également si le lieu qui doit être le siège d'une usine à feu est rapproché des forêts.

On lit, à ce sujet, dans une circulaire ministé-

rielle, que cette disposition a pour but d'empêcher qu'un établissement de cette nature ne fasse renchérir le bois, au préjudice des habitants, et même n'amène la dépopulation des forêts..... Ainsi, dit M. Legoyt, voilà l'industrie éloignée des lieux de production du combustible et obligée de le payer plus cher pour satisfaire à un intérêt tout à fait imaginaire.

Cet exemple, entre cent, donne la mesure des excès auxquels la fureur de réglementer peut porter une administration d'ailleurs bien intentionnée.

Quoi qu'il en soit, dans les conditions présentes, on peut dire que l'industrie ne court pas de risques sérieux, et le cas échéant, il y a lieu de croire qu'elle saurait se défendre elle-même.

En est-il ainsi de l'hygiène? La sûreté, la salubrité publique sont-elles du moins efficacement protégées? Si ce résultat avait été obtenu au moyen des dispositions draconiennes de la législation, peut-être faudrait-il se résigner à un régime de tolérance dont les avantages compenseraient l'instabilité. Mais, nous l'avons dit en commençant, le plus grand défaut du décret de 1810 est précisément de n'avoir pas été suivi d'exécution. Les arrêtés préfectoraux, voire les arrêts du Conseil d'État, n'ont guère d'effet qu'en ce qui concerne le droit créé en faveur du titulaire de l'autorisation, qui s'en prévaut comme d'une patente nette ou d'un certificat d'innocuité. Quant aux prescriptions contenues dans l'acte lui-même,

elles demeurent sur le papier et, en cas d'infractions, la répression est à peu près nulle.

Entrons dans le détail. A première vue, nous ne craignons pas d'avancer qu'un nombre considérable d'usines existent sur tous les points du territoire sans avoir été l'objet d'une instruction ou d'une autorisation quelconque. L'extrait ci-après d'une circulaire toute récente dissipera les doutes qui pourraient subsister à cet égard. « Dans beaucoup de petites localités, écrivait, le 22 mars 1881, M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce aux Préfets, et même dans des villes d'une certaine importance, les tueries d'animaux sont dans un état de malpropreté fort compromettant pour la sécurité publique.....

« L'autorité administrative doit aviser aux mesures à prendre en vue de sauvegarder la santé des populations. Je vous prie, dans ce but, de faire dresser, pour m'être transmise, la liste exacte de toutes les tueries, grandes ou petites, exploitées dans votre département en indiquant au regard de chacune d'elles la date de l'autorisation qui a dû lui être accordée, puisque les tueries sont rangées au nombre des établissements insalubres dont l'ouverture est subordonnée à une autorisation préalable.

« Quant à celles qui existeraient sans autorisation, vous aurez à faire mettre ceux qui les exploitent en mesure de s'en pourvoir le plus tôt possible, sous peine de poursuites. »

Nous avons lieu de penser que les prévisions du

Ministre se sont réalisées, et nous ne sommes pas loin de la vérité en estimant à 50 ou 60 °/₀ la proportion des tueries d'animaux qui, avant l'ouverture de l'enquête prescrite par l'administration, étaient dépourvues d'autorisation. Cette inexécution de la loi, quand il s'agit d'établissements aussi répandus, — il est en effet peu de communes qui ne possèdent une tuerie, — le mauvais état reconnu et constaté de celles qui ont été autorisées, sont-ils de nature à nous rassurer sur la façon dont sont tenues les grandes usines, les établissements soumis à une réglementation plus rigoureuse, à des conditions d'exploitation multiples et parfois coûteuses. Il est à notre connaissance personnelle que, dans une ville importante, au centre d'un quartier populeux, une fabrique de pièces d'artifices a pu exister pendant trente années, sans autorisation, avec une entière bonne foi de la part du fabricant qui ignorait les obligations que la loi lui impose, et sans que l'autorité locale, aussi peu éclairée peut-être, ait songé, — même après un accident assez grave, — à lui demander en vertu de quel titre il exerçait son industrie rangée dans la première classe. Ailleurs, une fonderie a été exploitée pendant vingt années, avant qu'il ne soit venu à l'idée de l'administration d'inviter l'usinier à se soumettre aux prescriptions des décrets. Dans telle ville que nous pourrions nommer, il n'est guère de boucher qui ne pratique dans sa cave ou dans son arrière-boutique la fonte des graisses de cuisine, la

refonte des suifs et graisses; et l'abus est tellement invétéré que l'autorité locale serait taxée d'intolérance et s'attirerait les critiques — qui sait, du public lui-même — en y mettant un terme. Nous doutons fort que, dans la plupart des localités, les teintureries, les fabriques de briquettes, les serrureries, les chaudronneries, les brasseries, les dépôts de chiffons, les dépôts de boues et immondices, les porcheries, etc., etc., soient pourvus de l'autorisation réglementaire.

On nous accusera de charger les couleurs; qu'on médite les lignes suivantes empruntées à un travail lu dans la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 21 avril 1881 :

« — Ici, des industries s'exercent sans autorisation aucune; — là, les prescriptions administratives ne sont nullement exécutées, ou bien leur application n'est que partielle, soit parce que l'industriel a refusé de s'y soumettre complètement, soit parce qu'il n'a consulté que son intérêt à diminuer les dépenses de son installation; — de ce côté, des innovations provoquées par le besoin de productions économiques ou d'un écoulement plus facile, sont adoptées d'emblée par des directeurs d'ateliers, sans s'être préalablement enquis de l'influence plus ou moins nuisible de ces modifications sur les ouvriers et sur le voisinage; de cet autre côté, des transformations importantes d'ateliers s'opèrent tacitement, sans que l'industriel s'inquiète si son établissement a changé ou non de classe, si l'autorisation première d'exercice ré-

pond au nouvel état de choses; — par ici, une prescription de l'autorité a été exécutée d'une façon ridicule, incomplète et parfois nuisible; parce que l'industriel n'a pas bien compris la portée, le sens, le but de cette condition spéciale, ou parce qu'il a cru pouvoir la modifier à sa guise; — par là, un mécanisme, une conduite ont été mal établis ou complètement supprimés sur le caprice pur et simple de l'industriel; — voici un atelier qui n'était autorisé que temporairement et qui ne devait plus fonctionner, et qui est en exercice toute l'année; — voilà une chaudière à vapeur que l'on a substituée subrepticement à un moteur mécanique ou hydraulique; cet établissement a agrandi ses proportions au point de devenir très insalubre et très incommode, et son directeur se contente d'une ancienne autorisation qui n'a plus sa raison d'être; — cet autre a changé ses matières premières sans le déclarer; — en voici un qui donne un libre écoulement à des gaz délétères, alors qu'ils devaient être neutralisés, etc.

« Enfin, de divers côtés, l'inobservance ou l'insuffisance, non dévoilées à qui de droit, des prescriptions administratives soulèvent des plaintes, des récriminations, des querelles envenimées par l'exagération, la jalousie, la déloyauté, et ont pour conséquence de troubler la tranquillité et la santé publiques, parfois de susciter des attentats à la propriété. » (D[r] Berterand, secrétaire du conseil d'hygiène et de salubrité du département d'Alger.)

Nous voulons croire que, dans les communes

de quelque importance, les infractions à la loi ne sont pas la règle, mais seulement l'exception. En est-il de même dans nos communes rurales? Il faudrait, pour conserver des illusions à cet égard, ne pas connaître les populations des campagnes, ne pas savoir combien il est malaisé pour l'administration, à supposer qu'elle en ait la volonté, de les soumettre aux prescriptions légales, et quels risques elle encourt pour peu qu'elle tente de faire acte d'autorité. Ne perdons pas de vue que l'électeur rural choisit pour le représenter et pour gérer ses intérêts beaucoup moins le citoyen le plus éclairé et le plus capable, que celui qui lui paraît devoir être le complice de ses passions routinières. Déranger le paysan dans ses habitudes, souvent peu conformes aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, lui faire sentir le frein de la loi, c'est, pour une administration locale, faire par avance bon marché de sa réélection : Qu'arrive-t-il dès lors? Beaucoup d'infractions, pour ne rien dire des délits, si elles n'affectent pas directement l'intérêt matériel du campagnard, seule considération qui touche ce dernier, passent inaperçues.

Parcourez nos campagnes, suivez ce clair ruisseau qui serpente entre deux rangées de saules, vous ferez peu de chemin sans rencontrer un cadavre d'animal gisant sur la rive et envahi par un essaim de mouches, ou des membres dépecés flottant au fil de l'eau ; franchissez cette haie d'aubépine, une odeur infecte vous saisit à la gorge :

c'est un clos d'équarrissage ; pénétrez dans les rues du village, une bête de boucherie à demi assommée s'est échappée de la cour du tueur, le sang coule au milieu de la route ; nous ne parlons que pour mémoire des dépôts de fumiers, des cloaques de purin qui souillent les cours des fermes. Voilà plus d'un trait du tableau des rues de Paris à la fin du dernier siècle, tel que nous l'a décrit Mercier.

Prenons ces établissements autorisés. Les conditions prescrites par les arrêtés sont souvent fort simples. Sont-elles observées ? Ce serait se tromper gravement que de le croire. Fort de l'acte en vertu duquel ils exploitent, les industriels se préoccupent assez peu d'en observer les prescriptions établies dans l'intérêt même de l'usinier et de ses employés, notamment en cas de danger d'incendie ou d'explosion. L'accoutumance d'ailleurs nous rend tout familier. On sait au prix de quels efforts, en dépit de quelles résistances obstinées il a été possible d'introduire dans les mines l'usage de la lampe de Davy, invention tutélaire, dont l'usage semblait devoir en quelque sorte supprimer les explosions de grisou. Aujourd'hui, le mineur insouciant, au risque de provoquer une catastrophe qui coûtera la vie à des centaines d'ouvriers, ainsi qu'à lui-même, ouvre, avec une placide indifférence, la lampe de sûreté pour y allumer sa pipe. Quel chimiste digne de ce nom a jamais reculé devant l'odeur des gaz qu'il manipule ? Un digne tanneur ne nous représentait-il pas naguère

comme une boisson supportable, sinon agréable, la liqueur gluante qui coule dans les cuves où fermentent les peaux entassées et qu'on nomme jus de tan.

S'il ne faut pas compter sur les entrepreneurs, on doit supposer que l'autorité qui réprime exercera sur les établissements une surveillance attentive et suivie. L'administration, en se réservant la faculté d'autorisation, le droit de suspension et de suppression, n'a-t-elle pas pris en charge l'hygiène et la sécurité publique ? Ne peut-on pas dire qu'elle en répond, et, dès lors, n'est-il pas naturel que le public s'en prenne à elle des incommodités et des dommages qu'il éprouve ? Cherchons dans quelle mesure elle s'acquitte des obligations qui découlent de sa prérogative. La surveillance nécessairement confiée aux commissaires de police, aux gardes-champêtres, à la gendarmerie, exige des qualités exceptionnelles de tact, de prudence, en même temps que des connaissances pratiques et des notions scientifiques qui font absolument défaut à ces agents, quel que soit leur bon vouloir et leur zèle. Comment feraient-ils exécuter des prescriptions dont le sens leur échappe ? Sont-ils familiers avec les termes techniques employés dans les arrêtés ? Voici une fonderie : qu'est-ce qu'un fourneau à la Wilkinson ; un fourneau à reverbère, un chapeau, une hotte ? Dans les fabriques d'allumettes chimiques, il est interdit d'employer ni chlorate de potasse, ni aucun autre sel rendant les mélanges explosibles : en connaissent-

ils les caractères? Nous pourrions multiplier les exemples. Chaque acte d'autorisation contient des expressions, impose des formalités dont seules une longue expérience ou des études spéciales peuvent donner la clé.

Joignez à cela que les fabricants sont parfois des personnages importants, peu disposés à souffrir l'ingérence de la police, qui se soucie médiocrement d'encourir leur disgrâce. Les officiers de police se trouvent donc, dans la plupart des cas, réduits à l'impuissance.

Nous touchons à l'un des inconvénients de ce système de gouvernement dont notre pays commence à revenir, et qui consiste à multiplier les attributions de l'administration, dût-elle succomber sous le faix. Combien la doctrine nouvelle ne nous semble-t-elle pas plus sage; n'est-il pas de l'intérêt de l'État de restreindre autant que possible sa responsabilité et celle de ses agents, de renoncer à des prérogatives compromettantes et de répudier ce rôle de providence, qui lui a valu tant de mécomptes.

C'est seulement par une loi bien faite que l'industrie échappera à l'arbitraire administratif, le public à l'empoisonnement, et que pourront être conciliés les intérêts également respectables des manufacturiers et de l'hygiène publique. L'industrie ne réclame aucun privilège, la liberté lui suffit. Cette liberté ne saurait être exclusive du droit pour l'autorité de poursuivre devant les tribunaux toute infraction à une législation dans laquelle

seraient déterminées les conditions de salubrité et de sécurité auxquelles serait astreint tout établissement de manufacture.

Les difficultés que présenterait la confection d'une telle loi sont-elles donc insurmontables? Il est permis de croire, au contraire, qu'aidé des lumières réunies de l'Académie des Sciences, du Comité consultatif des arts et manufactures et du Conseil d'État, le législateur viendrait à bout d'une tâche dont l'accomplissement ferait honneur au Gouvernement qui l'aurait entreprise.

La voie nous semble toute tracée. Le législation n'existe-t-elle pas, en effet, déjà? Ne la trouvons-nous pas formulée à l'avance dans un grand nombre d'arrêtés généraux de réglementation, dans les arrêts du Conseil d'État, qu'il suffirait de réviser avec soin pour imposer à chaque nature de fabrication une règle unique et précise. Les dispositions spéciales applicables aux diverses catégories d'industries seraient naturellement réunies et codifiées dans un règlement d'administration publique, qui pourrait n'être autre que le décret du 31 décembre 1866, complété et mis en harmonie avec le nouvel état de choses. Les objections tirées de la différence des zones et des milieux nous semblent peu fondées. Qu'une usine, en effet, soit créée à Nantes ou à Lille, la hauteur des cheminées peut-elle varier dans les deux cas? Les précautions qu'exige l'emploi des matières explosibles diffèrent-elles suivant les latitudes? Le mode d'expansion et de propagation des vapeurs

délétères ne doit-il pas être, à peu de chose près, le même, qu'un établissement soit formé dans une région ou dans une autre? Rien, d'ailleurs, n'empêcherait de tenir compte, dans la réglementation générale à intervenir, des circonstances atmosphériques, des vents régnants, de la nature du sol, l'orientation de la manufacture insalubre varierait évidemment selon la direction du vent. Nous ne saurions entrer dans des détails qui ne sont point de notre ressort; mais les principes une fois posés, il serait aisé d'en confier l'application à une Commission d'inspection par exemple.

Les conditions d'exploitation une fois plus clairement définies et généralisées, il deviendrait possible d'édicter des peines plus rigoureuses, des peines correctionnelles, la suppression même en cas de récidive habituelle.

L'institution d'inspecteurs départementaux chargés de la surveillance des établissements industriels a été proposée à diverses reprises et demandée avec instance par un grand nombre de départements. Cette institution qui fonctionne depuis longtemps en Angleterre, où elle est un des rouages principaux de l'hygiène publique, est dans les vœux de presque tous les conseils d'hygiène; nous la trouvons encore réclamée par M. Bergeron, par M. le Dr Bertherand dans le mémoire dont nous avons cité un passage, dans le dernier rapport du conseil d'hygiène de la Gironde. Il existe des inspecteurs de la salubrité dans le Nord et dans la Sarthe. Une proposition de loi

déposée il y a peu de jours, adopte même cette solution. Nous préférerions, quant à nous, à la création de fonctionnaires nouveaux qui se trouveraient aux prises avec les mêmes difficultés que les officiers de police et qui seraient tenus aux mêmes ménagements, la constitution de comités d'inspection. Composés d'hommes compétents, d'ingénieurs, de mécaniciens, de chimistes, de médecins, ces comités fonctionneraient de la même manière et dans les mêmes conditions que les commissions d'inspection des pharmacies, des chaudières à vapeur, etc. Elles pourraient avoir pour mission de recevoir les travaux d'installation des diverses usines, de visiter périodiquement les établissements classés pour s'assurer de l'exécution des prescriptions légales, de donner enfin telle suite que de droit aux réclamations qui leur seraient déférées par l'autorité administrative, aux plaintes qui seraient formulées par les particuliers. Elles seraient assistées dans leurs opérations par un officier de police judiciaire (le maire ou l'adjoint dans les communes rurales, le commissaire de police dans les villes), chargé de dresser les procès-verbaux et de les transmettre au parquet.

Une telle institution pourrait être organisée sans qu'il en résultât aucun sacrifice pour le budget, au moyen d'une taxe spéciale prélevée sur les usiniers, qui se percevrait sans plus de difficultés que la taxe établie pour la vérification des poids et mesures, ou l'inspection des pharmacies.

Dans ce système l'autorisation disparaît, une simple déclaration soumettant le manufacturier qui en demanderait récépissé, aux conditions particulières imposées par la loi à son genre d'industrie. Plus d'enquêtes, plus de formalités, plus de mesures préventives, mais une surveillance sérieuse et une répression efficace appliquée par le juge de droit commun : tel nous paraît être le but à poursuivre. Nous croyons qu'il peut être atteint sans dommage pour l'industrie et au grand bénéfice de la santé publique.

LES

DEUX DE CALLIÈRES

JACQUES ET FRANÇOIS

Par M. H. MOULIN

Ancien magistrat, membre correspondant

Parmi les premiers membres de l'Académie de Caen, le poëte latin ANTOINE HALLEY et le poëte français JEAN DE MONT-FLEURY ; le savant Évêque d'Avranches, DANIEL HUET et son ami MÉNAGE m'ont fourni la matière de deux Études auxquelles la Société a donné l'hospitalité dans ses *Mémoires* (1).

Un autre membre de la création, JACQUES DE CALLIÈRES, gouverneur de Cherbourg, auteur de plusieurs ouvrages et l'un des correspondants de Chapelain, m'a paru digne de provoquer les recherches du biographe. Je me suis donné d'autant plus volontiers cette tâche, que cette dernière Étude m'a semblé le complément des deux pré-

(1) Voir les *Mémoires* de l'Acad., vol. de 1881 et 1882.

cédentes, et qu'au milieu de lettres encore inédites, de l'auteur de *La Pucelle* à M. Corneille, *l'aîné*, à Monseigneur de Vence, au Marquis de Racan, à M. Fléchier, *ecclésiastique à Paris*, à MM. d'Andilly, Ménage, Huet, Halley et Moisant-de-Brieux, à Mmes de Longueville, de Flamarens et de Sévigné, j'en ai trouvé quatre ou cinq à M. J. de Callières, assez intéressantes pour mériter la publicité (1).

J. de Callières avait un fils, François, ministre plénipotentiaire, écrivain, membre de l'Académie Française ; or, comment parler du père sans parler du fils, quand ils ont des titres à peu près égaux, que tous deux sont normands d'origine, membres de Sociétés savantes, auteurs d'assez nombreux ouvrages, et qu'ils ont laissé un nom, l'un dans la carrière des armes, l'autre, dans celle de la diplomatie ?

I.

Jacques de Callières, né à Thorigny au commencement du XVIIe siècle, était attaché héréditaire-

(1) M. Ed. Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, MM. Voisin, Lahougue et Vérusmor, *Histoire de la ville de Cherbourg*, 1835, et quelques autres biographes écrivent de *Caillères* au lieu de *De Callières*, comme l'orthographient MM. Th. Lebreton, *Bibliographie normande*, et Pillet, *Annuaire de la Manche*, 1847.

MM. Th. Lebreton et Pillet ont raison et se trouvent d'accord avec une lettre, tout entière de la main de François, du 14 avril 1697 au cardinal de Bouillon, qui fait partie de ma collection d'autographes *(Carton des Acad.)*.

ment aux maisons de Matignon et de Longueville (1).

Destiné à l'état militaire, il en était encore aux débuts quand il fut choisi comme gouverneur du comte de Matignon. Le crédit de son élève servit à son avancement; il obtint, grâce à lui, le grade de maréchal de camp et le gouvernement de la ville et du château de Cherbourg.

Ce gouvernement, qui ne fut traversé par aucun événement mémorable, lui permit de se livrer à son goût pour les lettres, et ce fut pendant ces années de tranquillité qu'il composa ses ouvrages, sur lesquels il consultait habituellement « ses amis de Caen », — c'étaient ses confrères de l'Académie, — et Chapelain qui, vivant depuis vingt ans de la célébrité de *La Pucelle,* passait pour le grand poëte de l'époque et, en critique, pour l'oracle du goût.

Le premier ouvrage que fit paraître, imprimé à St-Lo en 1660, J. de Callières, fut une *Lettre héroïque à la duchesse de Longueville sur le retour de M. le Prince,* « excellent panégyrique, pour lequel Chapelain déclare qu'il n'a point d'assez belles paroles pour lui donner les louanges qu'il mérite. »

Après la *Lettre héroïque,* à un an d'intervalle, parut *Le Courtisan prédestiné* ou *Le Duc de Joyeuse-Capucin,* volume bien accueilli, qui eut

(1) Jacques Goyon-de-Matignon, né et mort en Normandie, 1525-1597, fut maréchal de France, gouverneur de la ville et du château de Cherbourg, et seigneur de Thorigny.

Henri IIe, duc de Longueville, 1595-1663, fut gouverneur de Normandie.

jusqu'à quatre éditions, dont la dernière de 1728, avec corrections et additions.

L'ouvrage le plus important de J. de Callières, celui qui lui valut les encouragements de ses amis de Caen et les éloges de Chapelain, qui se lit encore aujourd'hui avec intérêt, est son *Histoire de Jacques de Matignon, Maréchal de France, et de ce qui s'est passé depuis 1547 jusqu'à 1597.* Cet in-folio embrasse les événements de cinq règnes, depuis la prise des Trois Évêchés, sous Henri II, jusqu'à la Régence de Marie de Médicis. Il raconte les journées de Renty, de St-Quentin et de Nérac; les batailles de Dreux, de St-Denis, de Jarnac et de Moncontour; les guerres religieuses du temps, les égorgements de la St-Barthélemy, dont le Maréchal sauva, malgré les ordres du Roi, — ceci touche plus particulièrement la Normandie, — St-Lo et Alençon; la défaite des Anglais devant le château de Falaise, 1563, et la capture de Montgommery à Domfront, 1574; les efforts de la Ligue, la promulgation de l'Édit de Nantes, l'abjuration et l'assassinat de Henri IV.

Dans ce drame d'un demi-siècle, J. de Callières met en scène et en pleine lumière, comme principaux acteurs, Charles-Quint et Philippe II; Charles IX et Catherine de Médicis, qu'Élisabeth d'Angleterre appelait Mme la Serpente, les Guises, le prince de Condé, Antoine de Bourbon et de Montmorency, le chancelier de L'Hôpital et l'amiral de Coligny, le duc de Mayenne, Crillon et Sully; il laisse apercevoir dans un demi-jour Marie-Stuart,

les maîtresses du Béarnais et les mignons de Henri III. Cette courte énumération ne suffit-elle pas à montrer tout l'intérêt qui s'attache à l'*Histoire* du Maréchal de Matignon, mêlé à la plupart de ces événements et de ces personnages ?

Fidèle à ses habitudes, J. de Callières, avant de publier son ouvrage, veut avoir le sentiment de ses confrères de l'Académie de Caen et de Chapelain, attaché comme lui à la maison de Longueville (1).

« Quand jauray receu vostre Histoire du Maréchal de Matignon, lui écrivait ce dernier, dès le 9 janvier 1659, je la liray avec autant d'attention que de plaisir, et vous en manderay mon avis avec ma sincérité ordinaire, puisque vous le désirés, à condition toutes fois que vous n'y aurés égard qu'autant qu'il se conformera au vostre... »

M. de Callières, Gouverneur de Cherbourg, à Cherbourg.

J. de Callières lui envoie son manuscrit qui a obtenu, lui dit-il, l'assentiment de ses amis de Caen. Chapelain le garde assez longtemps, puis le lui renvoie avec la lettre suivante, du 27 juin 1659, l'une des plus curieuses qu'il ait écrites (2).

(1) Le duc de Longueville était le protecteur de Chapelain, qui lui dédia *La Pucelle*. Il lui avait assuré, durant tout le temps qu'il travaillerait à son poëme, une pension de mille écus, qui lui fut exactement payée pendant 20 ans. Car Chapelain travaillait à loisir, et *La Pucelle* fut annoncée et prônée 20 ans avant son apparition.

(2) Cette lettre, comme toutes celles citées dans cette étude, est encore inédite. Elle est tirée de la correspondance manuscrite de Chapelain, qui appartient à la Bibliothèque nationale.

27 juin 1659.

« Monsieur,

« Nos excellens amis de Caen ont eu grande raison de vous obliger à rendre publique la vie de M. le Maréchal de Matignon, et M. de Lizieux (1) a un trop bon goust et un intérest trop notable à cette publication pour souffrir que vous la retardiés davantage.

« Mais l'honneur que vous m'avés voulu faire de me la communiquer avant que de la publier, comme si mon jugement lui estoit nécessaire, n'a garde d'estre si juste que l'instance que ces MM. vous ont faitte. Je suis moins propre à juger qu'à estre jugé, et mon suffrage est de cette nature de choses sur quoy les gens de vostre mérite n'ont pas sujet de faire fondement. Néanmoins puisque vous l'ordonnés, il ne m'appartient pas de résister à vos ordres, et je vous dois obéir, quand ce devroist estre à mes despens. Vous aurés donc icy M., ce qu'il me semble de ce beau travail, à condition que vous ne considérerés mon sentiment qu'autant que vous le trouverés conforme à vostre opinion.

« J'ay leu cette illustre vie avec attention et d'une haleine. Je l'ay faict pour vous en pouvoir parler avec connoissance de cause. Je l'ay fait aussy parce que l'ayant une fois commencée, il ne m'a pas été possible de ne la pas achever.

« La matière m'en a paru noble, éclatante, et la forme que vous luy avés donnée toute pleine d'art. Vous y avés suivy l'ordre du temps et ne l'avés pas accablée de réflexions ambitieuses, à la manière de Malvezzi, quoy que par

(1) M. de Lisieux était alors un Goyon-de-Matignon, Léonor I[er], qui occupait le siége depuis 1648, et qui eut pour successeur en 1677 Léonor II.

endroits il en ait de si fines et de si sensées, qu'elles fon regretter que vous n'y en ayés pas plus fait.

« Le stile en est net, facile, coulant et de ce genre médiocre, ni trop enflé ni trop familier, en un mot tel que le mande l'histoire.

« Ce qu'on y pourroit trouver à redire, c'est qu'on la prendroit presque aussi tost pour un abrégé de la vie des cinq Roys que vostre héros a servis que pour la sienne propre, tant vous avés suyvi exactement ce qui leur est arrivé dans leurs Règnes, mesme en des choses où il n'a point eu de part.

« Ce n'est pas que je blasme un tissu de cette manière qui instruit des intérests généraux, en informant des particulières avantures d'un homme. Je vous diray, avec ma candeur ordinaire, que j'aurois souhaitté que vostre principal eust esté plus estendu que vostre accessoire, et que la différence en eust esté plus remarquable dans ce bel Escrit.

« Pour le faire, il n'y avoit qu'à estaler partout, comme vous l'avés fait heureusement en plus d'un lieu, les conseils, les instructions, les raisonnemens pour et contre des résolutions du Cabinet et des entreprises militaires, avec le détail des négotiations. Les essays que vous en avés donnés font voir combien vous estiés capable de vous en aquiter excellemment; vous l'auriés pu fortifier des originaux des lettres du Roy, de la Reyne, du Maréchal, des Secrétaires d'Estat. Que la lecture en eust été agréable! ils auroient authorisé l'ouvrage et fait voir que vous auriés eu de bons mémoires. Ceust esté monstrer que vous adjoustiés ces particulières aux relations générales de ceux qui sont chargés des événements qui regardent vostre narration du règne de Henry IVe.

« J'ay trouvé depuis que vous aviés passé le gros de l'Estat sous silence dans le fameux combat d'Arques et le mémo-

rable passage de Seine par le Duc de Parme, quand le Roy l'avait acculé au païs de Caux, que vous auriés pu toucher en trois mots. Vous n'avés pas aussi esté exact à colter les années de toutes les actions dans le cours de la narration, et j'ay surtout observé que celle de la naissance de vostre Maréchal n'y celle de sa mort n'y sont pas marquées, ce que j'estime d'une indispensable nécessité.

« Supposé que vous jugiés ces petites observations raisonnables, il n'y a rien aisé que d'y satisfaire. Mais quand vous laisseriés la pièce en l'estat qu'elle est, ce sera tousjours une fort rare pièce et qui ne sçauroit manquer d'estre fort bien receue comme fort utile au public, aussi bien que fort glorieuse à l'illustre Maison pour laquelle vous l'avez entreprise.

« Je me réjouis avec vous d'avance pour l'esclat qu'elle adjoutera à vostre belle réputation, et en attendant que les curieux en puissent jouïr, je veux l'annoncer à tous mes amis et leur en exciter l'envie.

« Je n'en eus jamais tant d'estre homme d'authorité et de créance qu'en cette occasion, pour vous pouvoir avec succès rendre un office utile et préparer vos lecteurs à vous couronner. J'y feray ce qui dépendra de moy, et en cela comme en toute autre chose vous m'esprouverez, M. , vostre etc.

« CHAPELAIN. »

M. de Callières, Gouverneur de Cherbourg, à Cherbourg.

Le 28 juillet suivant, Chapelain adresse à M. de Callières une nouvelle lettre qui est une confirmation de la précédente, répète les mêmes appréciations, et promet, au prix de quelques corrections, succès à l'ouvrage et gloire à l'auteur.

L'écrivain tient compte des observations, si encourageantes, d'ailleurs, du critique et de quelques-uns de l'Académie. Il revoit et corrige son œuvre, puis l'adresse à son compatriote Georges de Scudéry, pour la faire imprimer à Paris. Chapelain l'apprend, peut-être à l'un des samedis de Madeleine, de la bouche de Georges, et, dans son désir d'obliger, il écrit de nouveau, le 29 mai 1660, à M. de Callières, et lui parle tout à la fois de l'*Histoire de Matignon* et de *La Lettre héroïque* à Mme la duchesse de Longueville.

« J'appris de M. de Scudéry il y a 15 jours, lui dit-il, que vous lui aviés adressé une belle *Histoire* de M. le Maréchal de Matignon pour la publier, et j'en fus le plus aise du monde, ne doutant point qu'elle ne vous fist autant d'honneur qu'à l'illustre Maison que ce travail regarde, surtout depuis que vous l'avés fortifiée et authentiquée par les originaux dont je vous avais conseillé de la semer, en sorte qu'il est accreu jusqu'à en pouvoir faire un juste volume. Il est entre bonne main, et si nostre amy jette les yeux sur M. Courbé pour l'impression, j'appuyeray de mon petit crédit ses bons soins, afin qu'elle réussisse, digne de son autheur et de sa matière.

« Quant à vostre *Lettre héroïque*, je n'ay point d'assez belles paroles pour lui donner les louanges qu'elle mérite. C'est un excellent Panégyrique du premier Capitaine de nos temps et de ce Prince admirable qui a toute notre inclination. Il débute bien, et vous ne pouvez mieux faire que de vous tourner pour cela à la personne de toutes qui prend plus d'intérest en luy.

« La prosopopée d'Astrée par la bouche de laquelle vous donnes poids à vos louanges est tout à fait poëtique et d'un

homme qui entend le mestier. Il n'y a pas une pensée qui ne soit du sujet ; pour la versification, il n'est pas estrange, qu'estant au désert et loin du commerce des critiques de bonne foy, vous ne l'ayés faitte égale partout, et si en quelque peu d'endroits elle pourroit estre meilleure. Mais ce sont des mouches en un beau visage qui ne font qu'en relever l'éclat.

« Au premier jour, je sousmettray à vostre censure un petit ouvrage que l'estat présent des choses a exigé de moy.

« Je suis, M...

J. CHAPELAIN. »

Quand l'ouvrage eut été publié au commencement de 1661, l'auteur en offrit un des premiers exemplaires à son bienveillant critique qui lui répondit le 4 juillet par des remerciements et des éloges, que leur exagération nous empêche de reproduire.

Quelques biographes ont encore attribué, mais sans certitude, à J. de Callières *La Fortune des gens de qualité et des gentilshommes particuliers, enseignant l'art de vivre à la cour suivant les maximes de la politique et de la morale*. Le titre de ce petit in-12 est plus long que le livre n'est gros, et le peu que nous en avons lu ne nous a pas donné l'envie d'en lire davantage.

II.

J. de Callières, de son mariage avec Madeleine Potier, d'une famille noble et pauvre des environs

10



gouverneur général et vice-roi de
France et de tous les pays en dépenc

III.

L'autre, l'aîné François, seigneu
et de Gigny, né à Thorigny, en 164
de bonne heure à la carrière diplom
Attaché comme son père à la m
gueville, il fut envoyé jeune encore
pour y soutenir les droits au trône
la mort, au passage du Rhin, mit u
mission heureusement commencée d
Il en reçut bientôt une autre pou

(1) Moréri à tort, croyons-nous, fixe à 1698 l'é

(2) Le continuateur de l'*Histoire de Cherb*
sin et Lahougue, M. Vérusmor a fait naître
lières à Cherbourg et l'a appelé seigneur
C'est une double erreur : il est seigneur de
Gigny, et né à Thorigny.

Une erreur plus grave a été commise
Tocqueville, *Histoire des villes de France*, q
çois le frère de Jacques.

Académicien lui-même, il aurait pu trouve

dont l'objet était de préparer un accommodement avec les États généraux. Nommé avec MM. de Crécy et de Harlay, conseillers d'État, ministre plénipotentiaire aux conférences de Riswick, il eut l'honneur de signer en cette qualité le traité de paix de 1693.

Ses services, qui avaient plu à la Cour, furent largement récompensés. Le Roi lui accorda une gratification de 10,000 livres, une place de secrétaire du cabinet, et appuya sa candidature à l'Académie française, où il devait se retrouver avec l'un de ses collaborateurs du congrès de Riswick, le comte de Crécy.

Au retour de l'une de ses ambassades, il avait publié et adressé à l'Académie, où il avait été lu en séance publique, un *Panégyrique historique de Louis XIV,* marqué au coin de l'exagération dans l'éloge, et qui dépassait les bornes permises de la flatterie.

Le but du courtisan-diplomate était de s'assurer la protection du roi et « de forcer la porte de l'Académie (1). » Il la força avec l'appui du prince, et fut nommé à la place de Quinault, bien qu'il n'eût alors d'autres titres que ce *Panégyrique* et quelques vers assez médiocres insérés dans les recueils du temps.

Ce fut M. Charpentier, alors directeur, encore plus courtisan et plus flatteur que lui, qui le reçut le même jour que M. l'abbé Renaudot.

(1) D'Alembert, *Éloges des Académiciens.*

Après une phrase, une seule à l'adresse de son prédécesseur, « illustre par la beauté et la fécondité de son génie », il s'étendit avec complaisance sur l'éloge des protecteurs et, de préférence, sur celui du Grand-Roi, qui ne fut qu'une seconde édition revue, corrigée et augmentée du fameux *Panégyrique*. Puis il remercia l'Académie

« de l'avoir associé aux premiers hommes de l'État et aux plus sublimes génies du siècle ; et de l'avoir, pour ainsi dire, adopté dans la famille des Muses, pour lui faire part de leurs trésors, dont ses membres sont les propriétaires légitimes et les justes dispensateurs. »

M. Charpentier ne pouvait guères lui parler que du *Panégyrique*, puisqu'il n'avait pas encore produit autre chose, mais il lui en parle sans lui ménager les éloges et sans craindre de blesser sa modestie. Si vous êtes entré à l'Académie, lui dit-il, c'est grâces

« à cet excellent *Panégyrique* que vous avez consacré aux vertus héroïques du Grand Roi qui nous assemble dans ce palais, et qui nous y maintient à l'abri de sa protection toute puissante. Vous avez donné un second au Panégyrique de Pline, qui n'en avoit point eu encore, soit pour l'étendue, soit pour la splendeur du discours ; et l'on peut dire de votre héros et de vous ce qu'on a dit autrefois d'Alexandre et du portrait qu'en avoit fait Appelle, que l'Alexandre de Philippe étoit invincible et que l'Alexandre d'Appelle étoit inimitable.

« C'est cette pièce d'éloquence, si universellement

estimée, qui vous a acquis les premiers vœux de l'Académie et qui vous a fait, s'il faut ainsi dire, recevoir académicien par acclamation. »

Entre le directeur et le récipiendaire ce fut donc, — ce qui s'est vu plus d'une fois à l'Académie, — un assaut d'éloges à toutes les adresses et de servilité, et dans cette lutte entre thuriféraires à outrance, il serait difficile de dire quel fut le vainqueur.

Le fauteuil ne devint point, pour M. de Callières, comme pour plusieurs de ses confrères, « un lit de repos où le bel esprit sommeille. » Retiré des affaires publiques, simple conseiller du Roi et secrétaire du cabinet, il se livra aux lettres et paya sa dette à la Compagnie qui l'avait adopté par la composition de trois ou quatre ouvrages.

Le premier qu'il publia après son élection fut le volume *Des Mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, que suivit bientôt et vint compléter un second volume : *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer ; des façons de parler bourgeoises ; en quoi elles sont différentes de celles de la Cour*. — 2 vol. in-12, 1690, 1692 et 1693.

« Ces deux ouvrages sont très-curieux ; ils sont remplis des détails les plus piquants sur le langage employé dans le grand monde et dans la bourgeoisie.

« La forme du dialogue ajoute encore à l'intérêt, et fait de ces ouvrages deux petites comédies de mœurs dont la lecture est très-amusante.

« Ceux qui veulent connaître comment s'est formée la langue élégante et noble, parlée sous Louis XIV, principalement à la Cour, doivent étudier ces deux petits volumes (1). »

L'auteur fait se rencontrer ses personnages dans le salon d'une femme de qualité, et la conversation s'engage entre la maîtresse de la maison, « déjà sur le retour », une duchesse et une marquise, de ses amies, toutes les deux « jeunes et bien « faites, le jeune duc de..., courtisan fort assidu, « le jeune comte de..., plus attaché à la guerre « qu'à la cour, et le commandeur de..., récemment « arrivé de Malte. »

M. de Callières, sous le nom de ces interlocuteurs mis en scène, s'attaque avec autant d'esprit que de bon sens, de finesse que d'humeur aux vices du langage et aux vices de la conduite, aux abus de la nouveauté dans les mots et dans les modes. Que le lecteur en juge plutôt par lui-même, et qu'il apprécie par une ou deux citations la manière de l'écrivain !

Il paraîtrait que vers 1690, dans un certain monde novateur, l'adjectif *gros* avait remplacé l'adjectif *grand*, et alors l'un des interlocuteurs de demander :

« D'où vient que ce qu'un usage universel a toujours

(1) M. Victor-Evremont Pillet, ancien professeur au collège de Bayeux et membre correspondant de l'Académie. Il a publié dans l'*Annuaire de la Manche*, de 1847, une très-courte notice sur les deux de Callières.

fait appeler grand, s'est-il métamorphosé en gros, et qu'on se sert de ce terme avec si peu de raison ? que veut dire *un gros seigneur*, sinon un seigneur qui est gros, c'est-à-dire de grosse taille ?

« Faut-il, pour parler à la mode, que nous disions *le gros Turc, le gros Visir, le gros Maître de Malte, le gros maître de la maison du Roy, le gros écuyer, le gros chambellan*, et ainsi des autres dignités auxquelles on a attaché le terme de grand ? Quand quelqu'un se rendra illustre par ses belles actions, faudra-t-il l'appeler un gros homme, au lieu d'un grand homme, et Alexandre, qui est en possession du titre de grand depuis tant de siècles, deviendra-t-il *le gros Alexandre* ? »

De l'abus des mots, M. de Callières passe à l'abus des choses, à la manie des parchemins et des titres nobiliaires, et je cite d'autant plus volontiers ces lignes, que, bien qu'écrites il y a bientôt deux siècles, on les croirait d'hier, et qu'elles peuvent servir d'enseignement sous la République comme sous la Monarchie.

« Que dites-vous, M. le Commandeur, demande la maîtresse de la maison, de ces hommes nouveaux, qui n'ont pas plus tôt acheté une charge dans l'épée ou dans la robe, ou quelque belle terre, qu'ils prennent le titre fastueux de *haut et puissant seigneur* dans tous les actes qu'on fait en leur nom ?

« Je dis, Madame, réplique le Commandeur, que la folie des titres est parvenue à un tel point, qu'il serait inutile de vouloir s'opposer à ce torrent. A mesure que le monde vieillit, la vanité augmente dans le cœur des hommes ; si l'on compare notre siècle avec les précédents, on verra que

les titres y étoient fort rares; que personne n'étoit assez effronté pour prendre ceux qui ne lui appartenoient pas, et que de notre temps chacun se les attribue, tels qu'il lui plaît.

« On ne s'est pas même contenté des anciens, on en a créé de nouveaux. L'Italie, fertile en ces sortes de productions, nous a donné l'*altesse*, qui étoit inconnue en France il n'y a pas cent ans; les gens d'église même, nonobstant la profession particulière qu'ils sont obligés de faire de l'humilité chrétienne, si opposée à tous les vains titres du monde, s'en sont laissés éblouir; les cardinaux, qui, après de faibles commencements fort connus dans l'histoire, se voient aujourd'hui si élevés, ont quitté, il n'y a que soixante ans, les titres d'*Illutrissimes* et *Révérendissimes*, pour prendre le titre pompeux d'*Eminence*.....

« Cet amour des titres a passé, comme une maladie contagieuse, du clergé de Rome à celui des autres pays; les évêques se traitent réciproquement de *Monseigneur*. Cela me fait souvenir qu'étant allé voir un évêque de mes amis, et ayant appris qu'il y avoit d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisoient: *ils se monseigneurisent*, me répondit assez plaisamment un de leurs laquais.

« Ils ne se contentent pas du titre de *Monseigneur*, poursuivit le Commandeur, ils trouvent très-bon que les ecclésiastiques et tous ceux qui sont dans leur dépendance y ajoutent le titre fastueux de *votre Grandeur*, et que ceux qui leur dédient des thèses leur donnent la qualité de *Princes de l'église*, au lieu de celle de *Pères*, qui est la seule qu'ils doivent recevoir, s'ils veulent se conformer à l'exemple de leurs saints prédécesseurs. »

L'auteur *des Mots à la mode* ajoute, pour compléter le tableau, que les religieux, qui devraient se montrer humbles et modestes, se donnent de

la Révérence, comme les ambassadeurs, de *l'Excellence*. Raillant cette manie des vanités, il rappelle avec quelle facilité et à quel modique prix, — cela est vrai encore aujourd'hui, — s'achètent les titres en Italie, et il termine par l'exemple d'un maçon toujours en exercice devenu comte, et d'un boucher de Naples qui continuait à servir les pratiques à son étal, « bien qu'il fût prince, duc, marquis, comte et baron par les terres qu'il avait acquises. »

Les Mots à la mode, et *Le bon et le mauvais usage dans les manières de s'exprimer,* les deux meilleurs ouvrages de M. de Callières, eurent l'un et l'autre un assez grand succès, furent traduits en plusieurs langues, et contribuèrent à faire abandonner l'emploi de beaucoup d'expressions impropres et peut-être à corriger plus d'un abus.

L'auteur ne put parvenir toutefois à effacer du langage diplomatique le mot *congrès*. Vainement, disait-il : « Il faut être barbare dans son propre pays pour se servir de ce sale mot. » Ce sale mot resta, malgré ses efforts, pour exprimer une conférence d'ambassadeurs et l'épreuve juridique de l'impuissance des époux, sur les demandes en nullité de mariage.

Le souvenir de ses ambassades dicta à l'ancien ministre plénipotentiaire : « *De la manière de négocier avec les souverains ; de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés, et des qualités nécessaires pour réussir dans ces*

emplois. » La Beaumelle n'a-t-il pas été trop sévère quand il a dit de ce traité « qu'il ne prouvait pas que l'auteur sût négocier ni écrire? » Grimm et Diderot en ont parlé avec plus d'indulgence. « Quoique le style de cet ouvrage, ont-ils « écrit, soit extrêmement faible et sans ornement, « il est supportable parce qu'il est clair et naturel. « L'auteur ne pense pas profondément, mais il a « du sens. Nous croyons bien que les négociateurs « n'y apprendront pas grand'chose ; mais le « commun des honnêtes gens prendra quelques « idées assez justes du manège ordinaire des cours « et de beaucoup d'usages. »

M. de Callières publia encore,—il affectionnait le petit format et les longs titres, — trois in-12: *Des bons mots et des bons contes ; de leur usage ; de la raillerie des anciens, de la raillerie et des railleurs de notre temps* » ; — 1692.

« *Du bel esprit* ou *des sentiments qu'on a dans le monde* » ; — 1695.

« *De la science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie* » ; — 1717. Cet opuscule, en forme de dialogue, le dernier qu'il écrivit et qui parut l'année même de sa mort, « est très-propre à former un parfait honnête homme, non-seulement selon le monde, mais même selon Dieu. » Par de pareilles productions l'auteur nous semble avoir mieux mérité de la morale que des lettres.

Tel est l'inventaire des œuvres littéraires de François de Callières. Nous le trouvons assez long

pour ne pas vouloir l'allonger encore, — ce qui n'en augmenterait guère la valeur. — *De l'Histoire poétique*, que certains biographes lui ont attribuée, *De la guerre nouvellement déclarée entre les anciens et les modernes*.

M. de Callières, quand il écrivit son premier volume, n'eût pas manqué, comme l'avait fait son père, de consulter Chapelain, s'il eût encore vécu, mais le vieux critique était mort depuis douze ou quinze ans, sans avoir eu la satisfaction d'applaudir aux premières productions et à l'élection du fils de son ami.

M. de Callières, dans son discours de réception, n'avait accordé qu'une phrase à l'éloge de son prédécesseur. A son tour, il n'obtint, pour le sien, qu'une seule phrase de son successeur. N'était-ce pas justice ?

« Il vous fut cher, dit à l'Académie M. le cardi-« nal de Fleury, par sa probité, par les vertus de « la société civile et par son amour pour les let-« tres. Son assiduité à vos exercices l'avoit rendu « digne de paraître dans la plus célèbre assemblée « de l'univers et d'y soutenir avec honneur, dans « un traité de paix, les grands intérêts qui lui « avaient été confiés. »

M. de Valincour, alors directeur de la compagnie, ne fit guère que répéter ce maigre éloge : « La mort de M. de Callières, dit-il, nous a privés « d'un académicien dont le mérite avoit paru dans « plusieurs emplois illustres, et que son amour « pour les lettres et son assiduité à nos exercices

« avoient rendu fort cher à l'Académie ; elle en « conservera longtemps la mémoire. »

Nous craignons que M. de Valincour n'ait pris, au nom de l'Académie, un engagement qu'elle n'a pas tenu. Nous doutons fort qu'elle ait conservé la mémoire de M. de Callières, qui, nous l'avouons sans peine, ne peut compter parmi ses membres les plus illustres ; mais nous savons que notre siècle l'a trop oublié, et que si son souvenir s'est quelque peu conservé parmi nous, c'est plutôt grâce aux services du diplomate qu'aux mérites sérieux de l'écrivain.

LE DROIT CIVIL

DANS LES PROVINCES ANGLO-NORMANDES

AU XIIe SIÈCLE

Par E. CAILLEMER

Doyen de la Faculté de Droit de Lyon
Correspondant de l'Institut

I. — Il y a près d'un demi-siècle, en 1835, Klimrath, pour mieux fixer l'attention des juristes laborieux sur les monuments inédits de l'histoire du droit français au moyen âge, faisait remarquer que l'histoire littéraire des travaux sur le droit romain du XIe au XIVe siècle « a été écrite par M. de Savigny de manière à dispenser, pour jamais peut-être ou du moins pour longtemps, de songer à y revenir. » Sans doute, disait-il, l'histoire des modifications, que les dispositions du droit romain ont reçues des coutumes, n'a pas encore été abordée. « Mais, si, sous ce rapport, tout est à faire quant aux résultats à tirer du rapprochement et de la discussion des témoignages, tout est fait,

ou peu s'en faut, quant à la publication des monuments où ces témoignages sont contenus (1). »

Est-ce l'affirmation d'un juge aussi érudit que Klimrath, est-ce la pauvreté de nos archives et de nos bibliothèques qui ont arrêté les juristes français dans la voie que Savigny avait si brillamment ouverte? Quel que soit le motif de leur inaction, il est certain que, pour la plupart d'entre eux, la littérature juridique du moyen âge antérieure au XIIIe siècle est concentrée dans les *Petri Exceptiones legum romanarum*. La publication faite en 1837 par M. Royer-Collard, alors professeur à la Faculté de droit de Paris, de l'*Ordo judiciarius*, si souvent désigné sous le titre d'*Ulpianus de Edendo*, a même passé presque complètement inaperçue; Eschbach est le seul historien français qui, à notre connaissance, y ait fait allusion (2).

Les étrangers ont été plus diligents; ils ont recherché avec soin, dans les manuscrits de leurs bibliothèques, les œuvres qui peuvent jeter quelque jour sur cette période si délaissée, et leur bonne volonté a été récompensée. Aux *Petri Exceptiones*, nous pouvons maintenant ajouter une assez longue série d'opuscules représentant fidèlement la science du droit civil, telle qu'elle était au XIIe siècle. La mine n'est pas épuisée, nous le savons par notre expérience personnelle,

(1) *Travaux sur l'Histoire du droit français*, t. II, 1843, p. 11.

(2) *Introduction générale à l'Étude du Droit*, 3e éd., 1856, p. 278.

et la *Practica legum et decretorum a magistro Willelmo de Longo Campo edita* va le démontrer.

Cette résurrection de juristes, depuis si longtemps oubliés, intéresse particulièrement la France, plus particulièrement encore la Normandie.

L'œuvre que nous nous proposons d'éditer aujourd'hui peut être qualifiée d'anglo-normande; mais cette qualification convient également à plusieurs autres. — Aussi, avant d'arriver à notre *Practica*, il nous paraît bon d'exposer rapidement l'état actuel de nos connaissances sur le droit civil dans les provinces anglo-normandes au XII[e] siècle.

II. — Les érudits sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que l'étude du droit romain n'a jamais été interrompue, soit en Italie, soit en Gaule. Parmi les monuments de notre littérature juridique, il en est qui ont été composés dans les Écoles de notre pays pendant le long intervalle qui sépare la chute de l'Empire romain de la fondation de l'École de Bologne (1).

Ce n'est même pas seulement dans le midi de la Gaule que les lois de Rome ont été étudiées. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale nous ap-

(1) La plus importante de ces œuvres est certainement le *Brachylogus* ou *Corpus Legum*. M. Hermann Fitting a démontré, en 1880, que le *Brachylogus* n'a pu être rédigé qu'en France, et que la rédaction a eu lieu à la fin du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e]. Voir l'article que nous avons consacré à cette thèse dans la *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1880, t. IX, p. 67 et suiv.

prend qu'un clerc, nommé Regenardus, transcrivit le Bréviaire d'Alaric, sur la demande et pour le compte d'un certain Ésaü; cette transcription, faite sous l'épiscopat d'Érimbert, évêque de Bayeux, la dix-neuvième année du règne de Louis le Débonnaire, Jean étant abbé de l'abbaye des Deux-Jumeaux, et Humbert, comte de la province, fut certainement l'œuvre d'un copiste bas-normand. Le livre, qui contient cette mention, n'est peut-être pas celui qu'écrivit Regenard; d'excellents paléographes déclarent qu'il n'est pas antérieur au X[e] siècle (1). Mais, lors même que cette date serait certaine, il demeure cependant incontestable que, vers 833, dans une abbaye que les Normands devaient bientôt détruire et qui ne s'est jamais relevée de ses ruines, on étudiait le Bréviaire d'Alaric (2).

M. Bigelow fait même observer que les lois normandes, ces lois qui régissaient les compagnons

(1) Voir Hænel, *Lex Romana Wisigothorum*, p. LXV.

(2) Le *Libellus de verbis legalibus,* recueil de définitions tirées *ex libris legalibus*, pour faciliter aux étudiants l'intelligence du droit romain, n'est certainement pas une œuvre bolonaise. M. Hermann Fitting, qui l'a publié en 1876 dans ses *Juristische Schriften des früheren Mittelalters*, p. 181 à 205, l'a péremptoirement démontré. C'est en France que le *Libellus* a été composé. M. Joseph Tardif, *Étude sur la Litis contestatio*, 1881, p. 260, le revendique même spécialement pour la Normandie. Mais est-il bien vrai que certaines expressions caractéristiques du *Libellus : disrationare*, *guarantus, ponere in vadio*, *disguagiare*, *adquietare*, *ferma, fermarius*, etc., soient exclusivement normandes?

de Guillaume et qu'ils introduisirent en Angleterre, n'étaient pas complètement exemptes de l'influence des lois semi-romaines en vigueur dans le sud de la France : « The law of Normandy was not wholly free from the influence of the semi-roman law and civilization of the south of France (1). »

Il n'est pas, dès lors, surprenant que, au XI[e] siècle, Lanfranc, initié à la science du droit dans les écoles alors fameuses de la Lombardie, peut-être même ancien professeur de l'une de ces écoles (2),

(1) *Placita anglo-normannica*, London, 1879, p. XI.

(2) Que Lanfranc ait étudié le droit en Italie, c'est ce que le témoignage de son disciple, Milo Crispinus, ne permet pas de révoquer en doute : « Ab annis puerilibus eruditus est (Lanfrancus) in scolis liberalium artium et legum secularium, ad suæ morem patriæ. » — Mais Lanfranc avait-il déjà enseigné le droit lorsqu'il vint en France ? — Robert de Torigni, mort en juin 1186, dans sa *Chronique*, au 1032 (éd. Delisle, I, p. 35), dit expressément que Lanfranc avait été professeur de droit à Bologne; mais, comme il se rend coupable d'un énorme anachronisme en faisant de Lanfranc le contemporain et le collègue (*socius*) de Garnerius, et qu'il leur attribue conjointement la fondation de l'École de droit de Bologne, son témoignage n'a aucune valeur. — Le recueil des lois lombardes peut fournir un argument plus sérieux, mais toujours contestable. Le *Liber Papiensis* nous dépeint, en effet, Lanfranc comme un chef d'École, discutant avec les élèves de Bonusfilius : « Lanfrancus Bonifilii discipulis hanc questionem posuit... » (*Grimoaldi*, 8, § 1, Pertz, *Leges*, IV, p. 402; Cf. *Liutprandi*, 3, § 3, Pertz, *Leges*, IV, p. 404), s'attaquant même au maître : « Hic archiepiscopus Lanfrancus Bonifilio questionem posuit... », et le réduisant au silence : « Vultu

ait été invité à enseigner le droit romain dès son arrivée en Normandie (1).

Un peu plus tard, mais toujours au XI[e] siècle, Vital, né à Tierceville, à quelques kilomètres de Bayeux, vers l'année 1050, mort à Dampierre le 16 septembre 1122, après avoir fondé l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches, étudia le droit civil. Son biographe, presque son contemporain, Étienne de Fougères, mort évêque de Rennes le

verecundo et inclinato capite (Bonusfilius) recessit » (*Widonis*, 6, § 23, Pertz, *Leges*, IV, p. 566). — On dit généralement que Lanfranc avait vingt-cinq ans lorsqu'il quitta son pays d'origine. Est-ce à vingt-cinq ans qu'un homme a déjà marqué sa place dans une École ? — Pour échapper à l'objection, M. Ficker propose de dire qu'il ne s'agit pas dans ces textes du Lanfranc de Cantorbéry, mais de quelque autre Lanfranc. On trouve, au XI[e] siècle, à Pavie même, plusieurs Lanfranc, qui n'ont rien de commun avec le nôtre. C'est un de ces derniers que, par erreur, le *Liber Papiensis Widonis* a gratifié du titre d'archevêque (*Forschungen zur Reichs und Rechtsgeschichte Italiens*, Innsbruck, III, 1874, p. 47 et suiv.. — M. Boretius (Ficker, *eod. loc.*, p. 458) rejette la conjecture de M. Ficker et résout la difficulté en retardant jusqu'à l'année 1042 le départ de Lanfranc (Pertz, *Leges*, IV, p. XCVI). — Mais cette date est celle que les chroniqueurs donnent à la profession solennelle de Lanfranc dans l'abbaye du Bec, profession qui ne suivit pas immédiatement l'arrivée en France, puisque, avant d'aller au Bec, Lanfranc enseigna assez longtemps à Avranches.

(1) Kœnig, *Lehrbuch der allgemeinen juristischen Litteratur*, Halle, 1785, I, § 206, p. 289 : « Es fehlte auch ausser der rœmischen Rechtsschule nicht an andern juristische Schulen, als zu Bec, wo Lanfrancus im elften Jahrhundert gelehrt hat. »

23 décembre 1178, dit de lui : « Legum humanarum non ignarus extitit (1). »

Vers la même époque, tout près de la Normandie, l'angevin Marbode, évêque de Rennes, mort le 11 septembre 1123, dans un de ses petits poëmes, exalte un certain Robert, qui dut un décanat à sa science du droit :

« Actio causarum, civilis dictio juris,
In quibus ingenio vixerat et studio,
Roberto curam dederunt nomenque decani,
Ut fratrum clypeus lingua diserta foret (2). »

III. — En Angleterre, comme en France, le droit romain ne manqua pas d'interprètes pendant les siècles qui s'écoulèrent depuis le départ des Romains jusqu'à l'arrivée de Vacarius. Les textes qui prouvent cette continuité de l'étude du droit de Rome ont été réunis par M. de Savigny (3); il

(1) *Vitæ BB. Vitalis et Gaufridi*, Bruxelles, 1882, p. 10. — Orderic Vital, *Hist. eccles.*, VIII, § 2, nous avait déjà appris que l'évêque de Bayeux, Odon, frère utérin de Guillaume le Conquérant, envoyait à Liége et dans les écoles les plus renommées de son temps, les jeunes clercs qui lui paraissaient avoir d'heureuses dispositions pour les études scientifiques : « Dociles clericos Leodicum mittebat, aliasque urbes ubi philosophorum studia potissimum florere noverat. »

(2) *Hildeberti Opera*, éd. Beaugendre, 1708, p. 1621.

(3) *Geschichte des rœmischen Rechts*, 2e éd., t. I, p. 467 et suiv., et t. II, p. 167 et suiv.

nous paraît inutile de les reproduire ici (1). Bornons-nous à rappeler que, même avant que Théobald, archevêque de Cantorbéry, eût appelé Vacarius à enseigner le droit romain à Oxford, l'influence de ce droit était très-sensible dans des œuvres anglaises. L'*Abbreviatio de gestis Imperatorum* de Guillaume de Malmesbury contient des extraits du Code Théodosien, des Novelles de Théodose, de Gaius et de Paul (2).

Il y a lieu de remarquer seulement que, en Angleterre comme en France, les juristes étaient plus familiers avec le Bréviaire d'Alaric qu'avec les compilations de Justinien, promulguées à une époque où la Gaule était vraiment indépendante de l'Empire. — C'est le Bréviaire que transcrivent les copistes des monastères. — Toutes les fois qu'il y a désaccord entre le droit de Justinien et le droit du Bréviaire, le rédacteur du *Brachylogus* expose ce dernier droit; comme le Bréviaire, il ne fait pas de différence entre l'hérédité et la *bonorum possessio*; comme le Bréviaire, il assimile l'interdit *utrubi* et l'interdit *uti possidetis*, en appliquant à ce dernier la règle précédemment spéciale à l'interdit *utrubi*, tandis que Justinien, en assimilant

(1) M. Glasson reconnait, dans son *Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, t. II, 1882, p. 41, que « l'enseignement du droit romain existait depuis la conquête normande en Angleterre; seulement, ajoute notre savant collègue, il y était obscur et presque ignoré. »

(2) Voir Alphonse Rivier, *Introduction historique au droit romain*, 2e éd., 1881, p. 671.

les deux interdits, applique à l'un et à l'autre la règle faite pour l'interdit *uti possidetis;* comme le Bréviaire, il refuse l'interdit *unde vi* à l'expulsé toutes les fois que sa possession est vicieuse à l'égard de son adversaire, tandis que Justinien l'accorde même en pareil cas (1). — Henri I[er], roi d'Angleterre de 1100 à 1135, cite la loi de Théodose : « De libro Theodosianæ legis, injuste victus infra tres menses reparet causam ; quod si neglexerit, sententia collata perseveret (2). » Les termes qu'il emploie sont presque littéralement ceux dont s'est servi l'auteur de l'*Epitome Ægidii* pour résumer l'*Interpretatio* du Bréviaire sur la loi 1, C. Th., *De reparationibus appellationum,* 8, 9. Or, cet *Epitome Ægidii,* que l'on trouve cité dès l'année 744, a été composé en Gaule (3), probablement vers le temps où un autre juriste rédigeait l'*Expositio Breviarii Lugdunensis,* si précieuse pour les historiens du droit, malgré les mutilations qu'elle a subies.

IV. — Ce n'est guère avant la fin du XI[e] siècle ou le commencement du XII[e] que les Recueils de Justinien, et notamment le Digeste, paraissent avoir été bien connus, soit en France, soit en Angleterre; mais la vulgarisation en fut rapide.

(1) Voir notre article sur le *Brachylogus* dans la *Revue critique d'histoire*, 1880, t. IX, p. 68.

(2) Savigny, *Geschichte des rœmischen Rechts*, 2[e] édit., t. II, p. 168 et suiv.

(3) Hænel, *Lex romana Wisigothorum*, p. XXV.

Dans le cours du XII[e] siècle, les poëtes, les historiens, les philosophes, les théologiens, les hommes d'État, font souvent allusion aux *Romanæ Leges.* Gautier Map, poëte anglo-normand de la fin du XII[e] siècle, dans ses fameuses stances sur le jugement dernier, parle du Digeste et du Code:

« Cogitate, miseri, qui et quales estis!
« Quid in hoc judicio dicere potestis,
« Ubi nullus Codici locus aut Digestis! »

Jean de Salisbury, né vers 1110, mort à Chartres le 25 octobre 1180, consacre deux chapitres entiers de son *Polycraticus* à l'exposé de quelques règles de la procédure romaine: « Quomodo judicium debeat ordinari, et de conceptione sacramenti calumniæ...., et de sacramento advocatorum et pœna calumniatorum, sive prævaricantium aut tergiversantium; De ratione instrumentorum (1). » Ranulf de Glanville, grand justicier d'Angleterre, tué à St-Jean-d'Acre en 1190, auteur ou directeur du traité *De legibus et consuetudinibus regni Angliæ,* a, dans la préface de ce livre, adopté comme modèle les Institutes de Justinien.

Mais, le nom qui domine tous les autres est celui de Magister Vacarius.

V. — S'il faut en croire les chroniqueurs, Vacarius, lombard d'origine, aurait été mandé d'Italie,

(1) Les deux chapitres dont nous venons de reproduire les rubriques sont les chapitres XIII et XIV du livre V.

avec d'autres *causidici*, pour assister l'archevêque de Cantorbéry, Théobald, dans sa lutte contre Henri, évêque de Winchester. Vacarius ne se borna pas à soutenir la cause de Théobald; il se mit à expliquer le droit romain à Oxford. Son enseignement eut un grand succès, si grand que, pour répondre au vœu de ses auditeurs, il composa un *Liber ex universo enucleato jure exceptus, pauperibus præsertim destinatus*, dans lequel étaient résumées ses leçons.

Étienne de Blois, qui occupait alors le trône d'Angleterre, était peu favorable à Théobald et à ses partisans. Il imposa silence à Vacarius et ordonna la destruction des livres qu'il avait répandus. Mais, en 1154, à l'avènement d'Henri II, Vacarius put reprendre la parole.

Quand Théobald mourut, en 1162, Vacarius s'attacha à son successeur Thomas Becket. La guerre, qui éclata l'année suivante entre le nouvel archevêque et le roi, obligea Thomas Becket à s'éloigner de Cantorbéry. C'est sans doute à cette époque que Vacarius quitta Oxford et se retira dans quelque établissement dépendant de l'archevêché d'York. Il est du moins permis de reconnaître notre professeur dans un magister Vacarius ou Vicarius, chanoine de l'archevêque d'York, à qui sont adressées deux décrétales du pape Alexandre III.

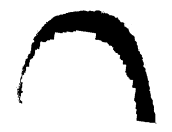
L'enseignement de Vacarius a dû laisser des traces, non-seulement dans le livre qu'il écrivit pour les écoliers pauvres, mais encore dans les

autres œuvres, qui, pendant la fin du XII
furent composées par des sujets d'Henri I
ses successeurs.

Un de nos plus éminents collègues (1) é
naguère que « le traité de Vacarius est le
monument qui nous reste d'une école de
romain en Angleterre. » — Nous serions beau
moins affirmatif ; il est possible que la plupart
œuvres dont nous allons parler aient été com
sées en Normandie ; mais nous n'osons pas l
attribuer une origine exclusivement norman
Les relations étaient alors si fréquentes entre
duché de Normandie et le royaume d'Anglete
qu'il est difficile d'établir une ligne de séparat
bien marquée. Par mesure de prudence, en at
dant que de nouveaux documents nous permet
de préciser, nous dirons que ces œuvres
anglo-normandes.

VI. — Nous écartons naturellement tou
œuvres de la fin du XIIe siècle, qui peuvent
des allusions à la Normandie ou à l'An
mais qui ne sont pas anglo-normandes.
par exemple, la glose sur la *Brachylogus*,
dans la bibliothèque du Vatican et ve
bablement de Fleury-sur-Loire. L'aute
le cas d'un commodataire qui a em
cheval pour aller à Chartres (*ut Carno*

(1) E. Glasson, *Histoire du droit et des* *l'Angleterre*, t. II, 1882, p. 41.



est allé jusqu'en Normandie (*usque Normanniam*). Le lieu de rédaction de cette glose doit être cherché à Orléans ou à Fleury (1). — Tels sont encore les traités, *Ordo judiciarius, Summa legum, De præscriptione*, que M. de Schulte a trouvés dans les bibliothèques de Gottweit et de Wien, et que M. Carl Gross a publiés à Innsbruck en 1870 (2). Dans le titre VII de la *Summa*, il est plusieurs fois question de l'Angleterre. § 6 : « Promittis michi centum si rex Angliæ intrabit villam istam... » § 7 : « Si non veneris in Anglia, dabis michi centum... » § 9 : « Si quis michi promittat equum suum qui est in Anglia... » La Normandie est citée dans le titre IV, § 2 : « Si ego commendarem equum meum magistro Walthero ad eundum ad Sanctum Dionysium, et ipse ad exercitum in Nortmanniam iret et per hostes perderet... » Cette *Summa* a dû être composée à Paris, de 1170 à 1180 ; c'est une œuvre que les écoles de Paris doivent revendiquer. — A plus forte raison, nous ne parlerons pas d'œuvres, que nous n'hésitons pas à attribuer à la France, la *Summa Rufini*, par exemple, composée vers 1164 par un professeur de Paris (3), — la *Summa* d'Étienne, né à Orléans en 1135, mort

(1) Voir la dissertation de M. Hermann Fitting, *Ueber die Heimat und das Alter des sogenannten Brachylogus*, Berlin, 1880, in-8°, 43 pages.

(2) *Incerti auctoris Ordo judiciarius*, etc., Innsbruck, 1870, in-8°, 269 pages.

(3) Schulte, *Geschichte der Quellen*, t. I, p. 121 et suiv.

évêque de Tournay le 9 septembre 1203 (1), — ou la *Summa*, dite *Parisiensis*, qui semble plutôt appartenir à la province ecclésiastique de Sens (2). Ces œuvres sont françaises, mais rien ne les rattache aux provinces dont nous nous occupons en ce moment. Si intéressantes qu'elles soient, nous devons les passer sous silence.

VII. — Parmi les œuvres vraiment anglo-normandes, nous citerons, en première ligne, un *Ordo judiciorum*, que l'on désigne habituellement sous le nom d'*Ulpianus de Edendo*, et dont le véritable titre nous est révélé par un manuscrit de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du XIII[e]. Ce manuscrit, qui appartient à M. Gaspard Bellin, juge suppléant près le tribunal civil de Lyon, et, comme nous, membre associé correspondant de l'Académie de Caen, débute ainsi : « *In subjecto opere continetur ordo et forma causarum seu judiciorum, scilicet quomodo secundum juris equitatem tractari et terminari debeant.* Quoniam ea que in civilibus negociis accidunt scire perutile est, nescire omnibus turpe et paucis ignorare permissum, ea que scire commodius, nescire turpius est, id est ea que frequentius accidunt, verbis admodum paucis perstringemus..... » En marge de la rubrique initiale, on lit les deux mots *Digesta* et *Codex* (3),

(1) *Eod. loc.*, p. 133 et suiv.

(2) *Eod. loc.*, p. 224.

(3) Cette mention des *Digesta* et du *Codex*, sans allusion aux

et un peu plus bas, en face des mots : « Cum quis adversus alium, etc. » : *Ulpinianus. de edendo.* — Cet opuscule devrait se rencontrer dans toutes les bibliothèques ; car il n'a pas eu moins de dix éditions, totales ou partielles, depuis 1700 ; ce n'est cependant qu'après de longues recherches qu'on arrive à se le procurer (1).

Le rédacteur anonyme de cet *Ordo* l'a composé alors que le *Decretum Gratiani* était déjà publié. L'auteur dit, en effet : « Quandocunque quis voluerit infra decimum diem et quotiens voluerit, appellare poterit quis per eam que optinet (*gl.* hodie scilicet) decretorum sanctionem (2). » En marge, l'auteur, qui se sert des sigles .D. et .C. pour indiquer les règles tirées des *Digesta* et du *Codex*, écrit en toutes lettres : *Decretum est.* Le texte visé est la *Causa II, questio VI, c. 28,*

Institutes et aux Novelles, confirme l'observation faite par Hænel, p. XXI et note 22. Même pour le Digeste et le Code, Hænel remarque qu'aucun emprunt n'a été fait à l'*Infortiatum* ou au *Volumen*. Il est donc permis de soutenir que le rédacteur de notre *Ordo* n'a utilisé que trois parties du *Corpus* : le *Digestum vetus*, le *Digestum novum* et les neuf premiers livres du Code.

(1) L'édition donnée en France par M. Royer-Collard n'a ni titre, ni nom d'imprimeur ; nous l'avons trouvée dans un volume de mélanges appartenant à la Faculté de Droit de Paris (coté 29604). La Faculté de Paris possède également, sous la cote 27218, l'édition partielle publiée en 1810 à Gœttingue par Meywerth et Spangenberg. Nous avons, dans notre bibliothèque particulière, l'édition d'Hænel.

(2) Texte du manuscrit Bellin.

ce moment. Si i[?] , antérie
devons les pas[?] ...rise l'*action*
presentibus testi

VII. — ... que tous les légist
normand... mencement du XIII[e] sièc
un ***Ord*** ... XII[e], n'admettent plus que
ment ..., et présentent comme u
le ... *sine scriptura.* « Olim, dit l'
... attribuée à Otto Papiensis, e
... scripturam et sine scriptura : s
... idem variis modis. Hodie vero
... ctionis editio quam per oblationen
... ventionalis... » Ricardus Anglicus n'e
affirmatif.

C'est donc vers 1150 que notre
composé.

La seule localité qui y soit me
Paris : « Plus autem quatuor modis
tempore, causa, loco. Re, si quis, pr
tempore, si ante diem vel conditi
loco, si *hic* petat quis quod *Parisius* s
— L'auteur n'écrivait donc pas à P
pays qu'il habitait était en relation
ce qui convient soit à la Normandie

(1) *Geschichte der Quellen des canonisch*

gleterre (1). Hænel croit que les vraisemblances sont pour l'Angleterre, « cum, præterquam quod Lutetia Parisiorum prope ab Anglia sita est, hæc urbs propter scholam jurisconsultorum jam illo tempore in Anglia notissima fuerit. » Cette raison ne conviendrait-elle pas mieux encore à la Normandie? Bethmann-Hollweg suit l'opinion d'Hænel (2) et ajoute que l'auteur devait appartenir à l'école de légistes, fondée par Vacarius à Oxford, en 1143 (3). Mais n'y avait-il pas aussi en Normandie quelque école de droit?

Ce qui est certain au moins, c'est qu'aucun manuscrit de cet *Ordo* n'a encore été trouvé en Italie; tous les manuscrits connus viennent de la France septentrionale, des provinces belgiques ou de l'Angleterre. Le *Codex Parisinus*, fonds latin, n° 3922, A, f[os] 143-145, contient, immédiatement annexées à notre *Ordo*, des décrétales qui intéressent spécialement l'Angleterre et la Normandie, et dont la plupart sont adressées par Lucius III à

(1) Hænel, *Incerti auctoris Ordo judiciarius*, p. XX : « Veteres jurisconsulti, si quam exempli caussa urbem nominabant, notum est, non remotam aliquam, sed vicinam eamque celebratam, ponere solitos esse. »

(2) *Der Civilprozess des gemeinen Rechts*, t. VI, I, 1874, p. 66 et suiv.

(3) M. Bigelow, dans son *History of Procedure in England*, London, 1880, n'a fait aucune allusion directe au *Pseudo-Ulpianus* et aux autres *Ordines judiciarii* anglo-normands; il se borne à quelques généralités. Cette omission, de la part d'un auteur qui consacre un volume entier à la période normande (1066-1204), est vraiment regrettable.



l'édition de Hænel en 1838, et que
également dans le manuscrit Bellin
d'être rencontrées, par M. H. Omont
manuscrit du XIII[e] siècle appartenant
thèque de la ville d'Évreux.

En rapprochant et en combinant
observations, on arrive forcément à
notre *Ordo* une origine anglo-normand

VIII. — Dans ses *Juristische Schrif*
heren Mittelalters, M. Hermann Fitti
trois versions différentes d'un traité *I*
varietate et vita seu longitudine. La
trouvée dans un manuscrit de la bibl
Gustave Hænel, serait, d'après M. I
térieure aux glossateurs. La deuxièn
appendice aux *Petri Exceptiones legu*
rum, serait contemporaine de la f
l'école de Bologne. La troisième, cor
un manuscrit de la bibliothèque de
évidemment subi l'influence des mé
gurées par Irnérius.

Dans le manuscrit de M. Gaspard I
avons la première de ces trois versi
nuscrit pourra être utilisé pour c
lacune du manuscrit d'Hænel.

Mais le manuscrit Bellin ne finit pas, comme le manuscrit d'Hænel, par ces mots : « Et ita esse ut diximus se invenire gaudebit. » Il a une suite, sans qu'aucun alinéa éveille l'attention du lecteur et annonce la transition à une autre œuvre : « Quatuor actiones filius familias quibus uti potest : Prima injuriarum, etc... » Puis, toujours sans interruption, le scribe reproduit beaucoup de règles de droit, les unes empruntées textuellement au Digeste, notamment au titre *Præscriptis verbis*; — d'autres à ce recueil, encore inconnu, que les rédacteurs du Petrus, comme les rédacteurs des livres de Grætz, de Prague et de Tubingue, ont largement mis à contribution ; — d'autres enfin dont nous ne connaissons pas l'origine.

Entre quelques règles de compétence et un petit *Ordo criminalis judicii*, l'auteur a intercalé, sans alinéa marquant un changement de sujet, l'historiette suivante, qui n'a rien de juridique : « Cum apostolorum corpora Petri et Pauli diu simul tumulata jacerent, et post singulos annos in singulas ecclesias poni deberent, ignotum erat cujus illa vel illa essent ; jejunantibus autem revelatum minora quidem esse piscatoris, majora autem doctoris, et sic sunt divisa. »

Un seul nom de lieu est cité par l'auteur, Londres, et il nous présente cette ville comme appartenant à une province autre que celle dans laquelle il écrit :

« Quatuor sunt cause, quibus intervenientibus quis extra provinciam potest conveniri : gratia

delicti, gratia domicilii, gratia contractus, gratia possessionis rei. Hec quatuor non meum forum faciunt meum. Delicti : si Londoniis deliquisti, ibi punieris ; ita dico si ibi fueris deprehensus (1)... Gratia possessionis rei, ut si inventus fueris in possessione vel si emeris fundum Londoniis. »

Ce texte ne peut émaner que d'un juriste écrivant dans un pays en relations habituelles avec Londres, c'est-à-dire d'un anglo-normand. L'œuvre tout entière est intercalée entre le *Pseudo-Ulpianus de Edendo,* et des décrétales adressées en grande majorité aux évêques de Normandie et d'Angleterre. — Elle a donc sa place naturellement marquée dans notre étude.

Ce qui nous a frappé en lisant cette *Summa*, que nous qualifierons de *Bellinensis*, en souvenir du magistrat qui nous l'a communiquée, c'est qu'elle nous offre, au milieu de règles très-élémentaires, et à côté d'anecdotes qui n'ont rien de juridique, quelques essais d'explication de difficultés du droit romain. Nous en citerons un exemple.

« Queritur, dit l'auteur, quare in pupilli persona fit novatio et in servo non fiat. Ad quod dicimus quod servus, congnitus (*leg.* : ignotus)

(1) La restriction se trouve dans nos plus anciens Coutumiers. Voir le *Conseil de Pierre de Fontaines*, ch. XXXI, § 3, éd. Marnier, p. 263. « En la contrée ou aucuns a mes fait,... iluec doit-il estre justisés... Voirs est, par notre usage, s'il est pris en present forfet, ou s'il i est puis arestez qu'il i fist tel mesfet. »

juri civili, non habet cautio standi judici. Pupillus autem notus est juri civili et ideo de jure communi potest obligari et de proprio privilegio non potest, quia per senatusconsultum juvatur.

« Sed si dicatur quod similiter mulier de communi jure possit obligari et de proprio privilegio non potest, dicimus quod exceptio ex senatusconsulto data minoribus vel pupillis comparata est odio creditorum, et ideo non debet eis prodesse ut possint venire ad priorem debitorem, sed sibi imputent qui pupillum receperunt. Exceptio vero mulieris non odio creditorum, sed favore mulieris introducta est, et ideo fori et (*leg.* : fovet) mulieres et non nocet creditoribus, quia restituitur adversus priorem creditorem (*leg.* : debitorem), et sit (*leg.*: fit) novatio in ejus persona de jure civili, ex senatusconsulto, nequaquam. »

La comparaison, faite par le vieil auteur dont la *Summa Bellinensis* s'est inspirée, entre la femme et le pupille qui s'oblige *sine tutoris auctoritate*, nous a paru remarquable. Elle l'était d'autant plus pour nous que nous venions de lire le *Traité de la Novation*, de notre cher et regretté collègue Paul Gide. D'après la *Summa*, le sénatusconsulte Velléien empêche complètement la novation, et le créancier envers lequel la femme s'est obligée peut, lorsque l'exception du sénatusconsulte lui est opposée, se retourner *adversus priorem debitorem*. M. Gide admet, au contraire, qu'il y aura novation : « La stipulation par laquelle la femme s'est obligée à la place et dans l'intérêt de Primus

ne me procure aucune créance contre la femme; mais elle n'en suffit pas moins pour éteindre et pour nover ma créance contre Primus (1). » — Qui avait raison? Les textes donnent gain de cause au professeur du XII[e] siècle : « Cum mulieris persona subtrahatur creditori, propter senatusconsultum, integra causa pristina restituenda est... Æquum est non solum in veterem debitorem, sed et in fidejussores ejus actionem restitui (2). »

IX. — La science du droit civil était répandue parmi les canonistes (3). Un *Ordo judiciarius*, que M. Frédéric de Schulte, actuellement professeur à l'Université de Bonn, a publié, en 1872 (4), sous le

(1) Gide, *Novation*, 1879, p. 56.

(2) L. 14, D., *Ad Senatusconsultum Velleianum*, 16, 1; cf. L. 8, § 2, *eod. tit.*

(3) Stubbs, *Constitutional History of England*, 3[e] éd., I, p. 495, note : « Before the end of the reign of Henri II, the procedure of the Roman civil law had become well known by the English canonists... » — Ce fait est notable; car, pour l'Italie, la terre classique du droit au XII[e] siècle, le plus ancien *doctor utriusque juris* actuellement connu est Bazianus, de Bologne, mort le 22 février 1197 (Savigny, *Geschichte*, 2[e] éd., V, p. 233; Schulte, *Geschichte*, I, p. 154). — Nicolaus Furiosus (Savigny, V, p. 69), Vincentius Hispanus (Schulte, I, p. 190), Lanfrancus de Crema (Savigny, V, p. 73; Schulte, I, p. 198), qu'on a quelquefois décorés du titre de *primi doctores in utroque*, vécurent plus tard; Vincent a suivi les leçons d'Accurse, né seulement en 1182, et Lanfranc est mort le 27 février 1229.

(4) [illegible]*ngsberichte der Akademie der Wissenschaften*, W[illegible]t. LXX, p. 285 à 326.

titre de : *Der Ordo judiciarius des Codex Bambergensis*, et qu'il attribue au canoniste Johannes Hispanus (1), nous en fournit une première preuve.

Cet *Ordo judiciarius*, conservé dans un manuscrit du XIII[e] siècle, appartenant à la bibliothèque de Bamberg (Bavière), a dû être composé vers la fin du XII[e] siècle, et l'on peut, avec quelque vraisemblance, le dater des années 1181 à 1185. On y trouve, en effet, la mention d'une décrétale du pape Lucius III ; l'œuvre est donc postérieure au 1[er] septembre 1181, date de l'élévation de Lucius III au trône pontifical. D'un autre côté, aucune allusion n'est faite à plusieurs décrétales d'Urbain III, qui auraient dû, naturellement, trouver une place dans un opuscule si bien rédigé. On est donc autorisé à croire que l'*Ordo Bambergensis* est antérieur à la nomination d'Urbain III, ou au moins à ses réformes législatives. D'autres indices confirment cette détermination approximative ; il est certain, notamment, que l'auteur n'a pas connu la compilation de Bernard de Pavie (2), compilation

(1) *Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, t. I, 1875, p. 233.

(2) L'auteur cite l'*Extrav. de matrimonio contrahendo vel jam contracto Exoniensi episcopo* PERVENIT, *ubi dicitur:* « Si aliqui apparuerunt, etc. » Or la disposition visée ne se rencontre pas sous ce titre dans la *Compilatio antiqua prima* (Voir liv. IV, t. XIX, c. III), tandis qu'elle est ainsi désignée dans les collections plus anciennes. — D'autres décrétales sont citées par les premiers mots de la lettre originale, mots qui n'ont pas été conservés dans l'*Antiqua*. L'auteur ne se servait donc pas de la compilation de Bernard.

que l'on doit, jusqu'à preuve contraire, dater de l'année 1187 à l'année 1191 (1).

Cet *Ordo judiciarius Bambergensis* a été composé par un clerc anglo-normand. L'auteur formule en ces termes un exemple de condamnation : « Ego, Johannes, Dubuliensis Ecclesie archiepiscopus, cognitor cause que vertitur inter Arturum et Mellum, auditis hinc inde allegationibus, Arturum condemno. » Le personnage mis en scène pour juger cet Arthur, dont le nom est caractéristique, est sans doute l'archevêque de Dublin. — Les décrétales que l'auteur cite de préférence sont des décrétales adressées à des évêques d'Angleterre ; décrétales bien connues des lecteurs pour lesquels il écrit, puisqu'il les désigne indifféremment par leurs premiers mots ou par le nom de leur destinataire. Pour lui, décrétale *Unde porro* et *Extrav. Winton. episcopo* sont des appellations identiques qu'il emploie à tour de rôle ; la décrétale *Inter ceteras* est suffisamment indiquée par les mots : *Extrav. Ebor. archiep.* — En face du pontife de Rome, il met, non pas l'empereur, comme l'eût certainement fait un jurisconsulte italien, mais bien le prince : « Plena jurisdictio est in solo romano pontifice et principe... Judices qui ab apostolico vel principe legitimam accipiunt potestatem... » — Aussi, Bethmann-Hollweg voit dans l'auteur de notre *Ordo* un clerc anglais, peut-être quelque membre de la curie archi-

(1) Schulte, *Geschichte der Quellen*, I, 1875, p. 82.

épiscopale de Dublin, ancien élève de l'école d'Oxford (1).

Sans entrer dans les détails, nous pouvons dire que le rédacteur de l'*Ordo judiciarius Bambergensis* est familiarisé avec les grands recueils du droit romain. Il prend fréquemment, comme points de comparaison avec les règles du droit canonique, les règles contenues dans le Digeste et dans le Code. Il oppose volontiers les *leges* aux *canones* (2), les *legistæ* aux *decretistæ* (3). Il connaît les œuvres de ses compatriotes versés dans la science du droit civil; le titre VII, *De excusanda absentia*, est la reproduction presque littérale du passage correspondant de l'*Ordo et forma judiciorum* (Pseudo-Ulpianus) (4), livre que nous avons attribué à un juriste anglo-normand et daté du milieu du XII[e] siècle.

X. — Une autre preuve de la vulgarisation du droit civil parmi les membres du clergé anglo-normand se trouve, pour nous, dans une *Summa Decreti*, composée vers 1186, et dont une copie, datée de l'an 1239, est déposée dans la bibliothèque

(1) *Der Civilprozess des gemeinen Rechts*, t. VI, I, 1874, p. 105.

(2) *Sitzungsberichte*, Loc. cit., p. 290 et 293.

(3) *Eod. loc.*, p. 295.

(4) *Eod. loc.*, p. 301, cbn. avec le *Pseudo-Ulpianus*, éd. Hænel, p. 12 et suiv. La seule différence entre les deux textes est que l'auteur de l'*Ordo Bambergensis* a interverti, très-malheureusement, quelques mots et a intercalé quelques renvois au *Decretum Gratiani*.



apostolica domino Papa Urbano, in a
catus ejus primo, regnante victoriosissi
rege Anglorum, anno regni ejus... »

On peut, d'ailleurs, noter des simil
pantes entre cette *Summa* et l'*Ordo*
Bambergensis, similitudes telles que M
identifie leurs auteurs (2). La *Sum*
Lipsiensis ne serait pas autre chose qu
super Decreto de Johannes Hispanus,
l'avons vu précédemment, M. de S
porte l'*Ordo* de Bamberg (3). Lorsque l
attentivement ce que l'auteur de l'O
sacramentum calumniæ et de la
savoir si ce serment doit quelquefoi
par les clercs, à ce que dit l'auteur d
on est au moins tenté de croire que
mis à contribution le premier. Les

(1) Voir *Sitzungsberichte der Akademie der* ...
zu Wien, t. LXVIII, 1871, p. 37 à 54.

(2) *Geschichte der Quellen*, I, 1875, p. 150.

(3) On ne devrait pas s'étonner de renconti
Hispanus dans une école anglo-normande
s'étonne pas de rencontrer, vers la même é
écoles italiennes, Ricardus Anglicus, Gilbert
glicus, Johannes Galensis et un autre Johann

tales *Inhærentes* et *Literas* sont expliquées de la même manière, presque dans les mêmes termes, et conciliées au moyen des mêmes distinctions.

Quoi qu'il en soit, le rédacteur de la *Summa Decreti Lipsiensis* doit être rangé parmi les canonistes anglo-normands, et, comme il paraît très au courant des usages français, nous voyons en lui un habitant de l'une des provinces de la France alors soumises aux Plantagenets, probablement de la Normandie.

Ce canoniste cite souvent les Institutes, les Pandectes, le Code, les Authentiques. Il connaît Garnerius, Bulgarus et Martinus, c'est-à-dire les maîtres les plus illustres de l'école de Bologne. Il mentionne une vieille loi romaine, relative aux testaments, qui n'a pas trouvé place dans le Digeste : « Testamentaria lex antiqua, quæ de hoc loquebatur, quæ tamen in nostris Digestis non continetur. » On peut même, avec M. de Schulte, reconnaître, en quelques endroits, des citations du Code Théodosien. Enfin, il est familier, non-seulement avec la loi romaine proprement dite, mais encore avec les autres lois civiles; il cite notamment une « lex mundana, scilicet non romana, sed lombarda. »

XI. — Nous laissons de côté, dans cette rapide énumération, le *Florentinische Rechtsbuch*, que M. Max Conrat, professeur à l'Université d'Amster-

dam, a récemment publié (1). Cette exclusion est motivée non-seulement sur ce que l'œuvre appartient plutôt au XIII[e] siècle qu'au XII[e], mais encore sur ce qu'elle ne nous paraît pas anglo-normande. — M. J. Kappeijne van de Coppello vient, il est vrai, de soutenir, dans le *Rechtsgeleerd Magazijn* (2), que l'auteur du *Florentinische Rechtsbuch* était un juriste irlandais, et que ce livre doit être classé entre celui de Vacarius et celui de Bracton. — Mais comment reconnaître un auteur anglo-normand, et surtout un auteur irlandais, dans un juriste qui écrit : « Factorum aliud sciri oportet, aliud sciri non oportet; sciri oportet parentes vivere, sciri non oportet quis sit rex Hiberniæ (3) », et qui en conclut que l'on doit se montrer indulgent pour l'ignorance de ceux qui ne connaissent pas le roi de l'Irlande ? Est-ce un anglo-normand qui citerait comme exemple de mariage mixte le mariage d'un Grec et d'une Latine, et qui recommanderait à l'évêque de séparer ces deux époux de religion différente ou d'exiger d'eux « ut in eamdem consentiant religionem » (4) ; — qui parlerait de l'empereur pour dire que, comme tout le monde, il est soumis aux lois (5) ; — qui

(1) D[r] Max Conrat (Cohn), *Das Florentinische Rechtsbuch, ein System rœmischen Rechts aus der Glossatorenzeit*, Berlin, 1882.

(2) Tome II, p. 95 à 116.

(3) Éd. Conrat, III, 7, § 5, p. 30.

(4) III, 5, § 5, p. 24.

(5) III, 6, § 4, p. 27.

supposerait qu'une église a reçu de la maison impériale (*ab imperiali domo*) quelques libéralités (1) ; — qui citerait la coutume de l'Église de Rome (*consuetudo Ecclesie Romane*) sur la restitution du *spoliatus* (2), etc?... — Tous ces passages, sans être absolument décisifs, seraient plus favorables à la thèse de M. Conrat, qui se prononce en faveur de l'Italie. Un Irlandais aurait pu, évidemment, donner l'exemple de condition mixte choisi par l'auteur : « Dabis si in Angliam navigavero » ; mais c'est un exemple aussi banal que celui des Romains : « Si navis ex Asia venerit », et l'on ne peut rien en tirer pour la démonstration de l'origine irlandaise du *Rechtsbuch* (3).

XII. — Si nous écartons le *Florentinische Rechtsbuch*, en revanche nous sommes bien tenté de faire figurer dans notre énumération un livre que, depuis trois siècles, les historiens attribuent au glossateur Otto de Pavie.

En 1536, Justin Gobler (né en 1504 à St-Goar sur le Rhin, mort à Marbourg le 21 avril 1569), publia, à Mayence, un *Ordo judiciarius*, auquel il donna pour titre : *Summa Othonis de ordine*

(1) III, 4, § 7, p. 20.
(2) IV, 10, § 4, p. 63.
(3) Voir Conrat (Cohn), *In Sachen des Florentiner Rechtsbuch*, 1883, in-8. — M. Louis Chiappelli vient de publier dans l'*Archivio giuridico* de Pise, t. XXX, p. 437 à 446, une note sur les rapports qui existent entre le *Liber juris Florentinus* et le *Brachylogus juris civilis*.

judiciario. Il le fit réimprimer la même année, en appendice à la somme d'Eudes de Sens *De interdictis judiciisque possessoriis*. Deux autres éditions ont été données; l'une à Bâle, en 1543, à la suite de l'*Ordo* de Pillius; l'autre, à Venise, en 1567, avec la *Praxis* de Bartholomeus Brunatius. — Ces quatre éditions sont toutes très-rares; les recherches que nous avons faites jusqu'ici pour découvrir au moins l'une d'elles sont restées infructueuses. — Mais nous avons eu sous les yeux le manuscrit de Paris, fonds latin, n° 3922, A, et un autre manuscrit, qui, bien que moins complet, a son importance.

Outre ces deux manuscrits, on peut citer un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Kœnigsberg et un manuscrit conservé à Cambridge.

Notre *Summa* a pour rubrique, dans le manuscrit incomplet dont nous avons parlé, manuscrit de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du XIII[e], appartenant à M. Gaspard Bellin, juge suppléant près le tribunal civil de Lyon : « INCIPIT DE EDENDO SUMMA QUE DICITUR OLIM. »

« Olim edebatur actio et per scripturam et sine scriptura. Sine scriptura quidem variis modis. Hodie vero non alias fit actionis editio quam per oblationem libelli conventionalis, cum coram judice ordinario litigandum est. Ab eo vero qui coram judice delegato litigaturus est, ita demum editur actio si rescriptum principis ad preces alicujus impetratum et judici insinuatum sit et per eum reo destinatum ut in autenticis de litigiosis.

« *Lex* : Omnem vero causarum finem volentes celeriter pervenire..... »

L'auteur continue ainsi en formulant des règles à chacune desquelles il donne pour rubrique : *Summa*, en l'appuyant de textes du *Corpus juris civilis* dont chacun a pour rubrique : *Lex*.

Ce qui distingue le manuscrit Bellin du *Codex Parisinus* 3922, A, c'est que, dans le manuscrit Bellin, les *Summæ* et les *Leges* se suivent sans distinction apparente, tandis que, dans le *Parisinus*, les *Summæ* et les *Leges* ont été séparées par le copiste ; les *Summæ* ont été transcrites dans une colonne, les *Leges* correspondantes dans une autre colonne. Il y a même, dans le manuscrit de Paris, une troisième colonne, affectée à des explications ou gloses, que l'on ne trouve pas dans le manuscrit Bellin (1).

En voyant le manuscrit Bellin, on se rappelle immédiatement l'*Ordo judiciarius* de Magister Ricardus Anglicus.

Nous avions d'abord songé à consacrer un paragraphe spécial à Maître Richard l'Anglais. Mais nous nous sommes arrêté devant cette considéra-

(1) Le copiste auquel nous sommes redevables du manuscrit Bellin a, pour une cause qu'il est inutile de chercher, brusquement arrêté sa copie au milieu de la loi 25, D., *De testibus*, 22, 5, c'est-à-dire avant d'arriver au titre *De fide instrumentorum*. Les dernières lignes de la copie sont même très-défectueuses, et, en marge des dernières lois transcrites, un vieil annotateur a écrit avec raison : « Male respondet lex ista superiori summæ. »

tion que, si l'*Ordo judiciarius* de Richard appartient, comme le croit M. Karl Witte (1), au XII[e] siècle et doit être daté de 1190, c'est plutôt parmi les œuvres italiennes que parmi les œuvres anglo-normandes qu'il doit être classé. En effet, jusqu'en 1204 ou en 1205, Richard, malgré son origine anglaise, se rattache exclusivement à l'Université de Bologne, puisque c'est dans cette Université qu'il a étudié le droit et qu'il a professé. — Le XIII[e] siècle était commencé lorsqu'il rentra en Angleterre, où il fut successivement doyen de Salisbury en 1205, évêque de Chichester en 1214, évêque de Salisbury en 1217, évêque de Durham en 1228, et où il mourut en 1237. — Si c'est pendant cette seconde période de sa vie que l'*Ordo* a été composé, comme divers arguments porteraient à le croire, Ricardus Anglicus devrait être réservé pour une étude sur le XIII[e] siècle. — Ce qui est certain, c'est que l'*Ordo* de Richard est antérieur à celui de Tancrède, composé vers 1215, puisque Tancrède dit qu'il a eu pour devanciers Richardus Anglicus et Pillius Medicinensis.

L'*Ordo judiciarius* de Richard, que M. Witte a publié, en 1853, d'après le seul manuscrit alors connu, appartenant à la bibliothèque de Douai (2),

(1) Au moment même où nous écrivons ces lignes, nous apprenons la mort de M. Karl Witte, décédé à Halle, dans sa 83[e] année, le 6 mars 1883.

(2) M. de Schulte, *Geschichte der Quellen*, t. I, p. 183, note 4, cite un autre manuscrit du XIII[e] siècle, conservé à Fulda. — La Bibliothèque nationale a, dans son fonds latin,

a précisément pour rubrique : « *Incipit Ordo judiciarius Magistri Ricardi de Edendo. R. Olim edebatur.* » L'auteur de notre *Summa* et maître Richard ont la même méthode. L'un et l'autre commencent par formuler, en termes plus ou moins brefs, une règle de droit ; ils invoquent ensuite, à l'appui de cette règle, l'autorité d'un texte emprunté au *Corpus juris.* Mais, ils ne se bornent pas, comme le font habituellement leurs contemporains, à renvoyer à ce texte ; ils le reproduisent intégralement. Il y a donc alternativement, dans l'*Ordo* de Richard, comme dans notre *Summa,* une règle de droit et un ou plusieurs textes du *Corpus.* — Mais, si l'on peut admettre que Richard a emprunté à notre auteur son titre et sa méthode, les deux œuvres offrent cependant de très-notables différences, et aucune confusion n'est possible entre elles.— La *Summa de Edendo quæ dicitur Olim* n'est pas de maître Richard l'Anglais.

Quelles sont les raisons qui ont décidé Justin Gobler, le premier éditeur de notre *Summa,* à voir en elle une *Summa Othonis?* Quels motifs ont fait reconnaître, dans cet Othon, le glossateur Otto de Pavie, l'élève de Placentin, le professeur de Bologne, le maître de Carolus de Tocco ? —

un manuscrit du XIII[e] siècle (n° 18240), en tête duquel on lit : *Summa composita per dominum Ricardum Anglicum :* mais cette rubrique est trompeuse. Le manuscrit contient en réalité un fragment (44 feuillets) de l'*Ordo judiciarius* de Tancrède.

M. de Savigny confesse que le doute est permis sur ces questions d'origine.

Pour nous, nous avons peine à comprendre, si notre *Summa* est l'œuvre du glossateur Otto, qu'elle soit restée inconnue des jurisconsultes italiens; que Tancrède, qui vivait au commencement du XIIIe siècle à Bologne, n'ait pas eu entre les mains l'œuvre de son collègue, et ait écrit que l'anglais Richard est le premier auteur qui ait composé un traité de procédure; que Jean d'Andréa, JOHANNES ANDREÆ, qui avait consacré la plus grande partie de sa vie à l'étude de la procédure, et qui, en 1346, deux ans avant de mourir, dressa une liste des ouvrages relatifs à cette branche de la science du droit, ait passé notre *Summa* sous silence, et accordé à Pillius l'honneur de la priorité.

Lorsqu'il s'est agi de revendiquer pour l'Allemagne l'*Ordo judiciarius*, si souvent cité comme un produit des écoles de l'Italie : *Summula de processu judicii Antequam dicatur...*, les historiens allemands ont, avec grande raison, insisté sur ce que Johannes Andreæ n'a pas fait figurer cette œuvre sur le long catalogue qu'il a dressé. Le silence de ce jurisconsulte serait-il moins probant pour notre *Summa* que pour la *Summula?*

L'argument tiré du silence de Jean d'Andréa, s'il était isolé, n'aurait pas à nos yeux une valeur absolue; car il y a des œuvres dont Jean ne parle pas, et qui cependant sont italiennes; telle est la *Summa magistri Damasi de ordine judiciario,*

qui, d'après la rubrique même du manuscrit de Paris, a été composée à Bologne. D'un autre côté, il connaît des œuvres étrangères, telles que la *Summa* de Guillaume de Drokeda, professeur à Oxford, et la *Summa Ut nos minores,* dont l'auteur est un chanoine de Paris, magister Arnulphus. — Mais, s'il n'est pas pour nous une raison décisive, le silence de Jean d'Andréa est au moins une présomption grave en faveur de notre thèse.

On a fait également remarquer, pour dépouiller l'Italie de la *Summula*, qu'aucun manuscrit de cette *Summula* n'a été trouvé en Italie. — La même observation peut être faite pour notre *Summa.* On la trouve seulement à Paris, à Cambridge, à Kœnigsberg (1). Quant au manuscrit Bellin, il faisait autrefois partie de la bibliothèque de Cîteaux; sur le f° 15, il est qualifié de *Liber sancte Marie Cistercii;* mais il venait probablement du nord de la France; des paléographes très-compétents lui ont attribué devant nous cette origine.

Dans le manuscrit de Paris, la *Summa de*

(1) Nous ignorons la provenance du manuscrit qui a servi à Gobler pour son édition de 1536. Rappelons toutefois que Gobler a suivi à Bourges les leçons d'Alciat; que, par conséquent, il est venu en France, et que, de plus, grâce à son mariage avec la veuve d'Ulrich Fabricius, né à Coblentz en 1489, mort à Gênes le 22 juillet 1526, il a eu à sa disposition les manuscrits recueillis par Fabricius pendant qu'il était inscrit dans les Universités françaises. Voir Stintzing, *Geschichte der deutschen Rechtswissenschaft,* I, 1880, p. 582 et suiv.

Edendo est réunie à une autre *Summa*, dans laquelle Hænel et Bethmann-Hollweg reconnaissent un produit des écoles d'Angleterre, le Pseudo-Ulpianus, dont nous avons parlé plus haut. Il en est de même dans le manuscrit Bellin, recueil de textes formé par un Anglo-Normand.

Les manuscrits avec gloses offrent plusieurs fois les sigles *V.* et *Va.*, dans lesquels tout le monde reconnaîtra le fondateur de l'école d'Oxford, Vacarius (1).

Tous ces faits réunis ne doivent-ils pas nous conduire à voir, dans la *Summa de Edendo quæ dicitur Olim*, une œuvre composée dans une des écoles anglo-normandes?

Lors même que, comme l'a annoncé M. Steffenhagen, une note marginale du manuscrit de Kœnigsberg confirmerait l'attribution à un Otto (2), s'ensuivrait-il nécessairement que cet Otto soit le professeur de Bologne Otto Papiensis?

Quoi qu'il en soit de nos conjectures, cette *Summa* est une œuvre de la fin du XIIe siècle. L'auteur, dans un passage du titre *De Testibus*, cite, en effet, une décrétale du pape Lucius III (1181-1185), modifiant une décrétale de son prédécesseur Alexandre III; il écrivait donc au plus tôt en 1181, date de l'avènement au trône pontifical de Lucius. — Son mode de citation des textes est

(1) Bethmann-Hollweg, *Der Civilprozess des gemeinen Rechts*, t. VI, I, 1874, p. 68, note 35.

(2) Voir Bethmann-Hollweg, *loc. cit.*, note 34.

très-différent de celui que l'École de Bologne a rendu célèbre ; mais il connaît les doctrines enseignées dans cette École. Sous la rubrique *De officio procuratoris ante litem contestatam*, nous lisons : « Quod Guarnerius specialiter intelligit in his stipulationibus, que a procuratoribus interponuntur ut judicium ratum habeatur. » Ailleurs, il cite l'opinion de Rogerius, glossateur fameux, qui fut élève de Bulgarus et vécut dans la seconde partie du XII° siècle.

XIII. — Les œuvres dont nous venons de parler sont presque toutes anonymes, et nous serions téméraire si nous osions, dans l'état actuel de nos connaissances, attribuer l'une ou l'autre à tel ou tel grand jurisconsulte du XII° siècle. La prudence commande d'attendre, pour cette attribution, la découverte de renseignements plus précis que ceux dont nous disposons.

Pour ne parler que de l'Angleterre, le nom de Vacarius a éclipsé ceux de ses contemporains; mais nous savons maintenant qu'il y eut à côté de lui des jurisconsultes qui marquèrent leur place dans la littérature juridique; nous savons aussi que le droit fut étudié ailleurs qu'à Oxford. Dans un manuscrit de la *Summa Pauperum de legibus*, on trouve les noms de plusieurs juristes anglo-normands, Ascelin, Robert, Simon, qui tous appartiennent au XII° siècle (1), mais dont la vie est

(1) Voir Stœlzel, *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, t. VI, 1867, p. 261 et suiv.

restée obscure et dont les œuvres sont encore indéterminées. Deux des manuscrits actuellement connus de cette *Summa* remontent à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e] et ne viennent pas cependant de l'École fondée par Vacarius. L'un, celui de Bruges, qui a appartenu à l'abbaye de Sainte-Marie-des-Dunes (Flandre occidentale), est d'origine anglaise, et l'on peut conclure de quelques notes éparses dans le volume, que le copiste était un fidèle du diocèse d'York. L'autre, qui se trouve à Prague et qui paraît identique à celui que Monfaucon examina dans l'abbaye du Bec, est également d'origine anglaise, et l'on doit chercher le copiste dans quelque abbaye bénédictine du diocèse de Norwick.

XIV. — Pour terminer cette courte esquisse, nous citerons un témoignage spécial à la Basse-Normandie.

En 1208, le siége épiscopal de Bayeux était occupé par Robert des Abléges (26 février 1206 à 29 janvier 1231), qui, suivant l'exemple de ses collègues, demandait à la cour de Rome la solution de toutes les difficultés qu'il pouvait rencontrer. La plupart des questions posées étaient des questions de droit. Innocent III manifeste son étonnement d'être si souvent consulté par un évêque qui est instruit dans la science du droit, qui a autour de lui une troupe de savants juristes, et qui dès lors ne devrait pas hésiter à statuer, sans recourir au Souverain Pontife, sur des points qui

ne peuvent pas être l'objet de doutes sérieux : « Cum in jure peritus existas, et copiam habeas peritorum, non possumus non mirari quod super quibusdam juris articulis nos consulere voluisti, qui nihil aut modicum dubitationis continere noscuntur (1). »

Cette troupe de juristes, cette « copia jurisperitorum », à la science desquels le Souverain Pontife rend ainsi hommage, s'était certainement initiée à la science du droit, dans une École peu éloignée (2) ; elle est pour nous la preuve de l'ardeur avec laquelle, vers la fin du XII[e] siècle, le droit était étudié en Normandie (3).

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. CCXV, p. 1489. Cette lettre, adressée *Episcopo Bajocensi*, est datée : « Laterani, X Kal. decembris, Pontificatus anno undecimo. » Innocent III ayant occupé le siége pontifical du 8 janvier 1198 au 16 juillet 1216, notre lettre est donc du 22 novembre 1208.

(2) Nous disons : « peu éloignée ». Nous avons déjà vu cependant que l'évêque de Bayeux vers la fin du XI[e] siècle, Odon de Conteville, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, envoyait jusqu'à Liége, pour y perfectionner leurs études, les clercs dans lesquels il rencontrait d'heureuses dispositions. Nous nous sommes appuyé sur le témoignage d'Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, VIII, § 2 : « Dociles clericos Leodicum mittebat, aliasque urbes ubi philosophorum studia potissimum florere noverat... » — Mais il est probable que la plupart des clercs normands se contentaient de l'enseignement donné dans les Écoles épiscopales, et nous savons, par de nombreux témoignages, que le Droit était enseigné dans ces Écoles (Voir *Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger*, 1879, p. 601).

(3) Y avait-il une École de droit à Caen au XII[e] siècle ?

XV. — Nous avons limité notre étude au XII[e] siècle; il est temps de nous arrêter. La lettre d'Innocent III à Robert des Abléges, datée de 1208, mais relative à des hommes déjà mûrs et depuis quelque temps au moins sortis des Écoles, marque bien la transition de notre siècle au siècle suivant.

Si nous avions plus de loisirs, nous aimerions à continuer cette histoire et à poursuivre l'énumération de ces représentants trop oubliés de la science à laquelle est vouée notre vie. Le *Libellus* de « magister Wilhelmus de Drokeda, regens in legibus Exonie (1) », et la traduction en vers français des Institutes de Justinien, par un de nos

est bien probable que, dans l'École fondée au XI[e] siècle par Lanfranc, le droit était enseigné, et, comme cette École était encore très-florissante à la fin du XII[e] siècle (De la Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II, 1820, p. 70), elle pouvait former des juristes.—Ce fut peu de temps après 1562, date du pillage de la bibliothèque de l'abbaye de St-Étienne, à laquelle l'École de Lanfranc était annexée, que l'on trouva, à Caen, le manuscrit sur lequel ont été faites, au XVI[e] siècle, plusieurs éditions de l'*Epitome Exactis a romana civitate regibus*. Ce *Libellus*, si intéressant pour les historiens du droit au moyen âge (a), venait-il de l'abbaye? — Nous songions depuis quelque temps à donner une nouvelle édition de l'*Epitome Exactis*, devenu très-rare; mais nous avons renoncé à ce projet lorsque nous avons su que M. Max Conrat, professeur à l'Université d'Amsterdam, avait préparé, de son côté, une édition, qui doit prochainement paraitre à Berlin.

(1) Bethmann - Hollweg, *Der Civilprozess des gemeinen Rechts*, t. VI, 1874, p. 123-131.

(a) Voir, sur cet *Epitome*, Th. Muther, *Zur Geschichte der Rechtswissenschaft und der Universitæten in Deutschland*, Iéna, 1876, p. 165 à 173.

vieux trouvères normands (1), prouveraient à eux seuls que les décrétales d'Honorius III et d'Innocent IV (2), si elles ont eu quelque influence sur l'enseignement du droit civil, n'ont pas cependant détruit cet enseignement.

XVI. — Arrivons enfin à la *Practica legum et decretorum edita a magistro W. de Longo Campo.*

Guillaume de Longchamp était né en France (3). Quelques historiens lui donnent pour père un paysan du Beauvoisis; mais l'opinion la plus accréditée est qu'il appartenait à une famille normande (4).

Après avoir été au service de Geoffroi, duc de Bretagne, troisième fils de Henri II, roi d'Angleterre, il passa au service d'un autre fils de ce roi, Richard Cœur de Lion.

Richard fit de lui son chancelier, et, dans le concile de Pipewell (Northamptonshire), au mois de septembre 1189, il lui donna l'évêché d'Ely. Guillaume ne tarda pas à joindre à ces hautes fonctions, d'abord celles de grand justicier, puis

(1) De la Rue, *Essais historiques sur les Bardes*, 1834, III, p. 180-187.

(2) Voir notre Discours ayant pour titre: *Le Pape Honorius III et le Droit civil*, Lyon, 1881.

(3) Voir la notice consacrée à Guillaume de Longchamp dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 267 à 274.

(4) Stubbs, *Constitutional History of England*, 3e éd., I, p. 497, dit: « William Longchamp, a clerk of norman extraction... »

celles de légat du pape. Aussi, après le départ du roi et de l'archevêque de Cantorbéry pour la croisade, il occupa réellement le premier rang dans l'État et dans l'Église (1).

Richard avait en l'évêque d'Ely une confiance sans bornes; dans une lettre datée de Bayonne, le 6 juin 1190, le roi ordonne qu'on obéisse à Guillaume comme on lui obéirait à lui-même : « Mandamus et præcipimus... quod sitis omnino intendentes dilecto et fideli cancellario nostro Elyensi episcopo, super omnibus quæ ad nos spectant, et pro ipso faciatis sicut pro nobismetipsis faceretis, de omnibus quæ vobis ex parte nostra dixerit. »

Cette rapide élévation aveugla Guillaume; tous les chroniqueurs contemporains parlent du luxe insensé dont il s'entoura, de son arrogance, de ses exactions, de sa tyrannie (2).

Il mécontenta si bien les seigneurs et ses collègues dans l'épiscopat, qu'une assemblée de barons, tenue à Londres, protesta contre sa manière d'agir. Jean Sans Terre réunit alors les

(1) Matthieu Pâris lui donnait les titres de prince et de pontife. Allant plus loin encore, Pierre de Blois lui écrivait: « Vos constituit dominus inter columnas regni, inter cardines cœli, inter gigantes qui portant orbem. »

(2) Stubbs, qui, dans sa *Constitutional History of England*, 3e éd., I, p. 496 à 501, expose l'administration de Guillaume, dit, dans ses *Select Charters*, 3e éd., p. 250, que « William Longchamp was a faithful servant of Richard, but anti-English and unpopular with baronage. »

évêques, les comtes, les barons, et même les simples citoyens de Londres, et l'accusa ouvertement.

Guillaume fut déposé et s'enfuit en France (1).

Tous ses efforts pour reconquérir le pouvoir furent inutiles (2). Vainement ses amis, Pierre de Blois entre autres, intercédèrent en sa faveur; vainement aussi, le 2 décembre 1191, le pape enjoignit aux évêques anglais de sévir contre tous ceux qui persécuteraient l'évêque d'Ely.

Guillaume mourut à Poitiers, le 31 janvier 1197, et fut enterré dans l'abbaye du Pin.

XVII. — L'étude attentive de la *Practica legum* n'offre rien qui contredise l'attribution de cette œuvre à Guillaume de Longchamp.

L'auteur cite, comme exemples de dérogation à la règle : « Actor sequitur forum rei », les cas où un tribunal est compétent « ratione contractus, vel

(1) Benedictus Abbas, II, 213, dans Stubbs, *Select Charters*, 3e éd., 1876, p. 252 : « Placuit ergo Johanni fratri regis et omnibus episcopis et comitibus et baronibus et civibus Lundoniarum, quod cancellarius ille deponeretur a regimine regni et quod loco illius fungeretur Rothomagenis archiepiscopus, sicut Rex in litteris suis mandavit. Ita factum est ad securitatem regni. »

(2) Guillaume de Longchamp, malgré sa déposition, resta jusqu'à sa mort chancelier et évêque d'Ely. Eustache, qui lui succéda dans ces deux dignités, ne les obtint qu'en 1197. C'est ce qui nous explique la présence, dans le conseil du Roi, en 1194, d'un *Willelmus Eliensis, cancellarius*. Voir Stubbs, *Select Charters*, 3e éd., 1876, p. 258.

ratione maleficii vel ratione quasi maleficii. » Puis il ajoute : « Si enim in nundinis Leniaci contraxeris, coram judice illius loci cogeris respondere (1). » Les *nundinæ Leniaci* sont évidemment les foires de Lagny (Seine-et-Marne).

Ces foires sont mentionnées dans plusieurs actes du XII[e] siècle antérieurs à notre *Practica*, notamment dans une bulle du pape Adrien IV, de 1153, et dans une ordonnance du comte de Champagne, Henri I le Libéral, datée de 1154. Au XIII[e] siècle, le trouvère Jean de Flagy, dans son roman de Hervis, fera plusieurs fois allusion à la plus importante de ces foires, celle des Saints-Innocents:

« Droit à Ligny, vers Paris la cité,
« A la grant foire qui est après Noiel
« Irons.....

On ne doit pas être surpris de trouver le nom d'une des foires de Champagne dans un livre écrit par un Normand pour des Anglo-Normands.

Les négociants anglais qui se rendaient à Lagny étaient si nombreux, que, d'après un titre de 1188, un des quartiers de la ville de Lagny portait le nom de « Vicus Angliæ. »

(1) Un siècle plus tard, en mai 1300, les gardes des foires de Champagne et de Brie écriront au maire et aux citoyens de Londres : « Cognitio nundinalium ad quemquam judicem minime pertinet, nisi ad nos tantummodo, ratione regiminis nundinarum nobis commissi. » J. Delpit, *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, I, 1847, p. 31.

La présence de marchands normands aux foires de Champagne est également attestée par une charte de 1164, émanée du comte Henri le Libéral (1).

L'exemple choisi par Guillaume confirme l'observation déjà faite que les vieux jurisconsultes, « si quam exempli causa urbem nominabant, non remotam aliquam, sed vicinam eamque celebratam ponere solebant (2). »

Lors même que nous ne connaîtrions pas le nom de l'auteur de notre *Practica*, nous serions fondé à dire que cet auteur écrivait à la fin du XII[e] siècle. Il enseigne, en effet, que, grâce à une innovation récente de Lucius III, le plaideur pourra récuser le juge dans des cas où précédemment la récusation eût été impossible : « Hodie tamen, novo jure a Lucio III° introducto, si causa fuit alicui commissa, qui consanguineus ejus sit qui litteras impetravit aut qui in eodem negocio advocati officio sit functus, aut ex alia quacunque causa suspectus, hic merito potest recusari, quamvis appellatione remota negocium fuerit delegatum. » C'est la reproduction presque littérale du paragraphe *Postremo* (3) de la décrétale de Lucius III *Ad aures nostras*, très-fréquemment

(1) Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, 1[re] partie, p. 119-120, 141, 193; 2[e] partie, p. 22-26.

(2) Hænel, *Incerti auctoris* (Pseudo-Ulpiani) *Ordo*, 1838, p. XX.

(3) *Compilatio antiqua I*, liv. II, tit. XX, c. XLV; *Decretales Gregor. IX*, liv. II, tit. XXVIII, c. XXXVI.

citée par les canonistes. — Notre *Practica* est donc d'une date postérieure au 1er septembre 1181, date de l'élection de Lucius III (1).

D'un autre côté, l'auteur nous dit que, lorsque l'un des plaideurs récusera son juge, « coram eo judice quem recusat, debet causam suspitionis allegare et probare ,... et illius judicis erit judicare utrum sua sit jurisdictio vel non. » Cette règle fut modifiée par Célestin III, dans sa décrétale *Prudentiam* (2), par laquelle il décide que le juge récusé obligera les parties à désigner un ou plusieurs arbitres, qui statueront sur la récusation.

C'est donc dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la publication de la décrétale *Ad aures nostras* et celle de la decrétale *Prudentiam* que se place la rédaction de notre *Practica.*

Il est peu vraisemblable que Guillaume ait eu le loisir de rédiger un traité de procédure pendant qu'il était chancelier de Richard Cœur de Lion, ou pendant qu'il intriguait pour reprendre les fonctions dont l'assemblée de Londres l'avait dépossédé. La *Practica legum et decretorum* est

(1) La décrétale *Ad aures* est adressée *Gallerio, episcopo Linconiensi.* D'après M. Friedberg, *Corpus juris canonici*, elle doit être datée de 1183 ou de 1184. En effet, ce Gautier, évêque de Lincoln, devint en 1184 archevêque de Rouen. Ce fut lui qui, plus tard, contribua à la déposition de Guillaume de Longchamp et lui succéda en qualité de grand justicier.

(2) Cette décrétale, « Data Laterani, XV Kal. Jul., Pontif. nost. anno III »(17 juin 1193), est adressée au doyen de Rouen et a été recueillie dans les *Decretales Gregor. IX*, liv. II, tit. IV, c. II, et tit. XXVIII, c. XLI.

donc antérieure au Concile de Pipewell du 16 septembre 1189, dans lequel Guillaume fut pourvu de l'évêché d'Ely et des fonctions ministérielles.

XVIII. — La *Practica* de Guillaume de Longchamp ne paraît pas avoir été citée par les historiens du Droit. Elle a cependant été remarquée, par les rédacteurs de l'Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque royale (1), dans un volume ayant pour titre : *Miscellanea varia ex SS. Patribus,* qui a autrefois appartenu aux Bénédictins de Saint-Martial de Limoges. Mais la double mention, faite dans l'inventaire, est restée inconnue de tous, même des rédacteurs de la notice consacrée à Guillaume de Longchamp dans l'*Histoire littéraire de la France* (2).

Tout récemment, M. Hauréau a relevé la faute commise par ses prédécesseurs. Ils n'ont cité, dit-il, que des lettres de Guillaume, « ignorant qu'il nous reste au moins un de ses traités relatifs à la science du droit... C'est un traité de procédure tant civile que canonique, et, quoiqu'il soit très-court, on y trouve d'utiles renseignements (3). »

Nous allons reproduire fidèlement le seul manuscrit connu, celui que possède la Bibliothèque

(1) *Catalogus Codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ*, Pars III, t. III, 1744, p. 421, nᵒ MMMCDLIV, nᵒ 24; — Cf. *Eod. loc., Index authorum*, p. CXVII.

(2) T. XV, p. 267-274.

(3) *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, 1881, p. 498.

nationale dans le fonds latin, n° 3454, F° 53. La *Practica*, telle qu'elle existe aujourd'hui, est représentée par un seul feuillet, sur lequel un copiste du XIII° siècle a transcrit, non sans quelques distractions, le commencement de l'œuvre ; mais il devait y avoir une suite, qui a disparu. Une note, ajoutée à la dernière colonne, renvoie le lecteur à un signe conventionnel qui se trouvait plus loin : « O---O : quere quod..... infra sub tali signo. »

Telle qu'elle est, malgré la mutilation qu'elle a subie, la *Practica* de Guillaume de Longchamp mérite de prendre place, à côté du Pseudo-Ulpianus et des autres œuvres dont nous avons parlé, dans la bibliothèque des juristes qui s'intéressent à l'Histoire du Droit.

Nos annotations se borneront à quelques références aux *Ordines judiciarii* composés par les contemporains de Guillaume.

INCIPIT PRACTICA LEGUM ET DECRETORUM, EDITA A MAGISTRO W. DE LONGO CAMPO.

1. — Juris scientia res quidem sanctissima est, ex qua columbe provenit simplicitas et serpentis prudentia comparatur, ne vel fratrem in judicio circumvenias, vel aliorum versutiis supplanteris. Teste enim Ier., parum distat in judicio decipere vel decipi posse.

2. — Alto igitur et exquisito consilio, Dominus hujus scientie certos voluit esse preceptores, ne,

si vaga cuilibet condendi jus facultas concederetur, ex confusione constituentium confusio nasceretur constitutorum, nedum quilibet sibi judex constitueretur, de facili culpam ignosceret in subditorum detrimentum, sed nec a pari nec a superiori quod suum esset equa lance redderetur.

3. — Sicut autem hominum duo sunt genera, clericorum et laicorum, et professione et vite ratione discretorum, ita duplici causa regiminis pius pater generi providit humano regni laici et sacerdocii, ita ut nec ecclesiasticus terreni curam regni usurparet, nec terrenus ecclesiastici jura regiminis conatu sacrilego attentaret.

4. — Gladii siquidem duricia, per imperatorem, excessus corrigi voluit laicorum; clericorum vero vitam piscatoris diligentia voluit moderari. Penes hos auctoritas residet precipiendi; ceteris verò incumbit necessitas obediendi.

5. — Sed, cum homines sunt, quia tantam humeris propriis non possent sarcinam sustentare, alios vocaverunt in partem sollicitudinis, non in plenitudinem potestatis; quibus equidem subditorum negocia discuciendi facultatem tradiderunt, sed eis ordine juris prius ventilatis.

6. — In omnibus vero judiciariis executionibus, ordo juris et sollepnitas sunt attendenda.

7. — Si quis ergo aliquem sibi obligatum crediderit, judicem sibi adeat competentem, et libellum, qui conventionalis dicitur, componat, in quo nomen judicis preponatur, deinde nomen actoris, postmodum nomen rei; et res petenda designetur,

et actio edatur; ad ultimum dies concepti libelli inscribatur.

8. — Res autem petenda designetur proprio nomine, puta si servus est qui petatur, — vel forme vel celature et cum ponderis designatione, ut in cipho, — vel in certa quantitate, ut pecunia, puta dicendo X vel C, — vel mensura, ut in annona et vino et similibus, exprimendo puta III modios vel II^os, — (vel) quacunque alia circonlocutione, ut, cum equs petitur, colorem debet designare et quantitatem, utrum magnus vel parvus vel mediocris, dextrarius an palafredus an roncinus, et alio certiori signo, puta si maculam habeat in capite vel aliquid tale. Ita dico fit ubi certus equs petitur; nam, si equs in generali promissus, infinite, sine aliqua certificatione, petetur. — Ubi autem certus fundus petitur, agri confines nominandi sunt, verbi gratia : qui habet a parte orientali fundum Mevii, ab occidentali fundum Ticii, a meridie fundum Pamphili, a septentrione viam publicam.

9. — §. Actio designanda est, non generalis tantum, sed specialis (1). Et, si alia non sit nisi generalis, exponatur causa ex qua nata sit obligatio; ut certi conditio generalis est ad omnem

(1) Guillaume tranche ici, sans hésitation, une difficulté sur laquelle les glossateurs de la fin du XIIe siècle étaient divisés. Placentin, élève de Martin Gosia, « in libello actionem edendam dicebat, et hoc ipso actionem proponi quod causa fuisset expressa ; ut ecce dicit aliquis etiam rusticus : Peto a te decem, quia rem meam vendidi tibi pro x. Ecce jam proposuit iste actionem ex vendito ; dicit enim ipsam,

obligationem ex qua quid certum potest peti, debet aliam exprimere, si alia ex eo contractu competat, puta actionem ex vendito vel depositi. Si autem nulla alia actio ex eo contractu competat, tunc causa designanda est ex qua actio orta est, puta certi conditio ex mutuo.

10. — Quo facto, dato fidejussore, cautionem exponat in litis executionem, scilicet quod litem contestabitur intra duos menses, aut omne damnum reo restituet, quod ex hac conventione consequitur,

ut ita dixerim, rationem debendi esse actionem... » (*). — Mais Jean Bassien, élève de Bulgare, affirme que des objections innombrables peuvent être faites à Placentin : « Quod quidem infinitis rationibus potest reprobari, et reprobabo, donante domino, cum tempus habuero » (**). Bassien n'exigeait pas cependant que le *nomen proprium actionis* fût inscrit dans le *Libellus* : « Dico in libello rem certa demonstratione debere designari, et post in judicio nomen specialiter exprimi, non in libello ex necessitate inseri » (***). — Plus rigoureuse encore était la coutume de Pise : « Prudentissima Pisana civitas... nomen actionis in libello exprimere constituit » (****). — Voir Bergmann, sur Pillius, p. 12, note 12, et Bethmann-Hollweg, *Der Civilprozess des gemeinen Rechts*, t. VI, 1874, p. 25 et suiv. — L'auteur de l'*Ordo judiciarius Bambergensis*, dit, p. 7 : « Edi debet actio rationabiliter, i. e. specialiter, non generaliter »; il se sert presque des mêmes expressions que Guillaume de Longchamp.

(*) Nous citons la *Summa* de Johannes Bassianus, d'après l'édition de M. de Savigny, *Geschichte*, t. IV, 1re édition, p. 451-456; voir p. 454. — Cf. Placentin, *De varietate actionum*, lib. I, tit. I.

(**) Cf. Azo, *Lect. in Cod.*, l. 3, *De Edendo*, 2, 1.

(***) *Loc. cit.*, p. 455.

(****) Bassianus, *loc. cit.*, p. 454.

in duplum, dum tamen summam XXXVI aureorum non excedat (1). Aureus vero pro solido computatur in lege.

11. — Aliam etiam exhibebit cautionem, si in causa succubuerit, scilicet quod X partem libello comprehensam, nomine expensarum, reo restituet (2). — Qui, si plus expendisse juraverit, ultra dictam quantitatem judex taxabit (3).

12. — §. Hoc facto, libellum judici porrigat. Deinde per executorem reo offeratur, qui dabit fidejussorem judicio sisti, et postea secundum quantitatem litis sportulas det executori (4), et XX dierum gaudeat induciis in quibus deliberet an cedat an contendat (5).

(1) Novell. 96, c. 1, et Auth. *Libellum*, 1, C., *De litis contestatione*, 3, 9. — Cf. Pillius, *De ordine judiciorum*, I, § 1, éd. Bergmann, p. 4 et suiv.; Tancredus, *Ordo judiciarius*, II, 14, éd. Bergmann, p. 174 : voir aussi le *Decretum Gratiani*, causa III, qu. 3, 2ᵉ pars, § 4.

(2) Novelle CXII, c. 2, pr. : « ..... Fidejussorem... confitentem quod..., si postea fuerit approbatus injuste litem movisse, sumptuum et expensarum nomine decimam partem ejus quantitatis quæ in libello continetur pulsato restituat. » Cf. l'*Ordo Bambergensis*, p. 8 et 22, et Pillius, I, § 1, éd. Bergmann, p. 4.

(3) Telle sera l'opinion d'Azon : « Intellige quod si reus tantum decimam expendit, decimam actor præstabit; si vero plus, præstabit amplius, et hoc taxatione judicis, si invenerit se plus expendisse, ut arg. Auth., *De dilat.*, *Quod fieri* (ad l. 2, c. 3, 11). » — Cette doctrine est rappelée par un des glossateurs de l'*Ordo judiciarius* de Tancrède (voir l'édition Bergmann, p. 174, note 8).

(4) Novell. 53, c. 3, § 2.

(5) Novell. 53, c. 3, § 1.

13. — Litis igitur contestatio contra hoc indultum habita pro nullo est.

14. — Si vero priores sollempnitates in aliquo defecerint, ex integro libellus est concipiendus et nove inducie ex integro dande, etiam si unus dies de XX tantum defuerit.

15. — Infra hos autem dies deliberationis, similiter deliberet utrum coram tali judice litigare velit, an eum tanquam suspectum recuset et alium postulet associari (1), nisi sit ille quem, alio recusato, petierit in alio judicio.

16. — Horum autem quedam, etsi non omnia, in jure canonico observantur. — Libelli porrectio non observatur, nec fidejussoris datio (2). Cetera tamen debent observari, scilicet rei petite predictis signis designatio, sine editione actionis. Canonum enim simplicitas editionem actionis non desiderat, sed sufficit judicis officium implorare (3). Loco tamen editionis, hodie, de consuetudine, que legi videtur esse consona, in judicibus delegatis, rescripti originale exemplum sub sigillo judicum

(1) Novell. 53, c. 3, § 1.

(2) Pillius, I, § 8 : « Jure poli, in ecclesiasticis, libellus non est necessarius nec porrigitur. » Cf. Décrétale de Célestin III (1191-1198), Comp. II, *De dilationibus*, 2, 4, et c. 2, Greg., *De dilationibus*, 2, 8.

(3) Pillius, *Eod. loc.* : « Actio ibi non proponitur nec editur ex necessitate, quia sufficit pure et simpliciter factum ipsum et rei veritatem secundum formam canonum investigare. » Cf. Décrétale d'Alexandre III (1159-1181), c. 1, Comp. I, *De appellationibus*, 2, 20, et c. 6, Greg., *De judiciis*, 2, 1.

reo presentatur. A judicibus autem ordinariis, vel litteris propriis, vel per nuncium sub testificatione, querimonia actoris reo denunciabitur (1).

17. — Judicis autem recusationem canones non admittunt, sed loco ejus appellatio succedit. In canonibus enim, quia quacunque parte litis licet appellare (2), non fuit necesse ut aliud apponeretur remedium. Quia vero, secundum leges domini (3), sententia lata licitum est appellare, necesse fuit recusationis remedium invenire. — Hodie tamen, novo jure a Lucio III° introducto (4),

(1) Tancrède, II, 3, § 2 : « Delegati judices in prima citatione consueverunt tenorem commissionis sibi factae in literis citationis totum de verbo ad verbum inserere et reo, qui ad judicium vocatur, transmittere. »

(2) Tel était, en effet, le droit en vigueur au XIIe siècle. Tancrède, IV, 5, § 14, éd. Bergmann, p. 301, le rappelle ainsi : « Secundum antiqua jura canonica, poterat appellari ante litem contestatam et post, ante sententiam et post, et quandocumque, etiam nulla causa appellandi ostensa vel allegata. » Cf. Tancrède, II, 17, § 6. Mais le quatrième Concile de Latran, sous le pontificat d'Innocent III (1198-1216), modifia cette règle. « Hodie vero, ajoute Tancrède, per constitutionem Lateranensis concilii Innocentii tertii, in nullo judicio licet appellare ante diffinitivam sententiam, nisi injuste gravetur. » Canon 35 : « Ut debitus honor » ; c. 59, Greg., *De appellationibus*, 2, 28). — Le quatrième concile de Latran ayant été tenu en 1215, Guillaume de Longchamp ne pouvait exposer que l'*antiquum jus*.

(3) Ces *Leges domini* sont les lois civiles, par opposition aux *Canones*.

(4) Décrétale « Ad aures nostras », § *Postremo*, de Lucius III (1181-1185) ; cf. c. 45, x, 1, *De appellationibus*, 2, 20, et c. 36, x ; Greg., *De appellationibus*, 2, 28.

si causa fuit alicui commissa, qui consanguineus ejus sit qui litteras impetravit, aut qui in eodem negocio advocati officio sit functus, aut ex alia quacunque causa suspectus, hic (ms. : hunc) merito potest recusari, quamvis appellatione remota negocium fuerit delegatum (1).

18. — Hoc intelligo si justa causa suspicionis allegetur et probetur, veluti si ab eo in eadem causa fuerit appellatum, aut si fuerit infamis, aut res ad eum fuerit reversura, vel si sit inimicus, aut aliquid tale evenerit propter quod leges et canones prohibent ab officio judicandi. Non enim sufficeret, ut credo, simpliciter dicere datum judicem suspectum esse, nisi allegaretur et probaretur suspitionis causa. Alioquin littere ab apostolico impetrate defraudari possent (2).

19. — Igitur coram eo judice, quem recusat, debet causam suspitionis allegare et probare, sicut in aliis ..... fori exceptionibus et illius

(1) Voir Pillius, *De ordine judiciorum*, II, § 8, éd. Bergmann, p. 30.

(2) La question de savoir s'il suffisait au défendeur de dire : « Je récuse », ou s'il devait indiquer une cause légitime de récusation et prouver l'existence réelle de cette cause, était vivement discutée au XIIe siècle, et une décrétale de Célestin III (1191-1198), c. 41, § 1, Greg., *De appellationibus*, 2, 28, ne mit pas fin à la controverse. Pillius, II, § 8, écrit encore au XIII[e] siècle : « Hoc est verum ut, tam in secularibus quam in ecclesiasticis, sufficiat dicere : « RECUSO », salva pace domini Cœlestini bonæ memoriæ, et non habeat necesse aliud dicere vel probare. »

judicis erit judicare utrum sua sit jurisdictio vel non (1).

20. — §. Vocatus etiam ab extero judice venire debet, vel responsurus, vel privilegium fori allegaturus. — Quod fortassis non ita infinite (2) posset intelligi.

21. — Quod si a tali judice sit in judicium vocatus, qui super eum quem vocat aliquam jurisdictionem haberet, nisi aliquo privilegio eximeretur, verbi gratia, est pretor in civitate qui cognoscit de causis privatorum, magister militum de causis militum; si ergo a pretore miles vocetur, venire debet et privilegium allegare, quia solo privilegio militari ab ejus jurisdictione eximitur, quo dempto sicut ceteri esset judicandus; — vel si

(1) A l'époque où Guillaume de Longchamp écrivait, on admettait donc que le juge récusé était compétent pour statuer sur la récusation. La loi romaine ne disait-elle pas : « Prætoris est æstimare an sua sit jurisdictio ? » (L. 5, D., *De judiciis*, 5, 1). — Mais déjà quelques juristes objectaient que nul ne doit être juge dans sa propre cause. Le 17 juin 1193, Célestin III trouva cette objection bien fondée, et, dans sa décrétale *Prudentiam*, il décida que la récusation serait jugée par des arbitres : « Partes in aliquem judicem vel in aliquos non valde remotos conveniant, per eundem judicem, qui nominatur suspectus, debent cogi, coram quo vel quibus si causa suspicionis infra terminum competentem probata non fuerit, tunc demum auctoritate sua judex utetur. Quodsi coram ipsis, in quos convenitur, ejusdem causa suspicionis probata fuerit, causæ cognitioni supersedere tenebitur judex recusatus. » C. 41, § 1, X. G., *De appellationibus*, 2, 28.

(2) Le manuscrit a *infrunite*, qui, à la rigueur, serait justifiable.

ab archiepiscopo vocetur clericus subditus suo suffraganeo, quia aliquo casu posset sub eo conveniri, venire debet et allegare quod sub episcopo conveniri debet donec ab eo fuerit appellatum; — vel cum causa a domino Papa fuerit commissa, si a judice ordinario fuerit vocatus, venire debet et docere quod causa a summo Pontifice fuerit alii commissa, qui privilegium habet omnium causas discutere, citra appellationis delationem, et alii delegare.

22. — Ab eo autem vocatus, qui vel nullam habet jurisdictionem, vel, si habet, tamen super vocatum non habet, et si privilegio non eximeretur, et etiam habere non potest aliquo casu, puta per appellationem, venire non cogitur, nisi fuerit judex delegatus ab eo qui super vocatum jurisdictionem habeat vel per predictum modum habere possit (1).

(1) Quelques auteurs, nous dit Pillius, faisaient une distinction analogue à celle de Guillaume, distinction que nous trouvons aussi dans la glose sur Tancrède : « Aut certum est aliquem non esse de foro alterius, aut dubium est. Si certum est ipsum non esse de jurisdictione, non habet necesse venire, et ita intelligitur l. 3, D., *De judiciis*, 5, 1; si dubium est, necesse habet venire (V. l. 2, D., *Si quis in jus vocatus*). » (Éd. Bergmann, p. 134, note 18.) Mais, comment avoir cette certitude, surtout avec la dernière éventualité prévue par Guillaume ? « Nisi fuerit judex delegatus ab eo qui super vocatum jurisdictionem habeat, vel per delegationem habere possit. » — Aussi Pillius ajoute : « Sed verius est et magis obtinet quod semper vocatus ire debet ante judicem, allegaturus privilegia. » (Éd. Bergmann, p. 15.)

23. — Cum igitur ad judicium venit, caveat sibi reus ne exceptiones dilatorias differat usque post litis contestationem.

24. — Sunt enim exceptiones alie perpetue, alie dilatorie.

25. — Dilatorie sunt que causam ad tempus differunt, non adimunt, et hec a principio litis debent opponi. Nam post litis contestationem frustra obicerentur. Hec competunt quandoque ex persona judicis, ut dictum est, quandoque ex persona actoris, quandoque ex persona ejus qui alieno nomine vult experiri, quandoque ex persona rei, quandoque ex temporis qualitate, quandoque ex loco, quandoque ex re ipsa de qua agitur, quandoque ratione rescripti.

26. — Ratione agentis competit exceptio ut si sit minor et agere velit sine tutoris vel curatoris auctoritate. — Item si furiosus, si mente captus, si prodigus cui jure bonorum administratio est interdicta, — vel si pactum fecerit de non petendo in eternum, — vel quia sub alio judice eum super eodem convenerit, lite nondum finita; super eadem enim re, ab eodem, coram diversis judicibus, non potest quis conveniri; — vel si ipse actor judex esse velit.

27. — Ex persona ejus qui alieno nomine experitur, ut si sit miles procurator (1), — vel regularis persona agens pro persona privata, vel pro

(1) L. 8, § 2, D., *De procuratoribus*, 3, 3 : « Milites, nec si velit adversarius, procuratores dari possunt... »

alio monasterio quam pro suo (1), — vel quia infamis sit procurator (2), — vel quia mandatum non habeat (3), — vel quia sufficienter non caveat, — vel quia sit servus vel mulier (4), ubi non suorum causas exercet (5).

28. — Ex persona rei, si status questio impuberi moveatur; debet enim usque ad tempus pubertatis diferri; — vel quia appellavit; — vel quia ejus jurisdictioni subditus non sit, coram quo convenitur (6); — aut quia servilis sit conditionis, unde actiones non potest recipere; — aut quia speciali privilegio exemptus sit, ut sunt quidam archiepiscopi a jurisdictione sui primatis.

29. — Item ex persona rei, cum causa rei publice absit, quia forte legatione fungitur; unde, ex quo iter arripuit, conveniri non potest super antiquio-

(1) Tancredus, I, 7, § 3 : « Monachus mandato abbatis causas monasterii tractare potest, ut c. 16, q. 1, c. 12 et 35. »

(2) *Pauli Sententiæ*, I, 2, § 1 : « Omnes infames, qui postulare prohibentur, cognitores fieri non possunt, etiam volentibus adversariis. »

(3) Pillius, II, § 2, cite comme exemple d'*exceptio*, qui met une preuve à la charge du demandeur, cette *exceptio :* « Non habes mandatum. Reus non habebit necesse probare suam exceptionem. »

(4) L. 54, D., *De procuratoribus*, 3, 3; l. 18, C., *Eod. tit.*, 2, 13; cf. l. 4, C, *Eod. tit.*, 2, 13.

(5) L. 41, D., *De procuratoribus*, 3, 3.

(6) Pillius, II, § 2, cite cette exception : « Non sum conveniendus sub hoc judice, quia legatus sum », comme exemple d'exceptions qui mettent une preuve à la charge du *reus*.

ribus contractibus (1). De his tamen super quibus contraxit dum legatione fungeretur, conveniri potest (2).

30. — Notandum tamen quod si quis ratione privilegii specialis vel generalis excipere forum potest, si tamen coram aliquo non suo tam ordinario quam delegato quis conveniat, non si volet ejus recipiet actiones reus, nisi actor ejusdem rei mutuis velit respondere petitionibus. Quod ita procedit si quidem in inicio litis postulaverit reus. Nam postea audiri non debet, nisi judicio priori finito. Quod utique magna equitate fuit introductum. — Contingebat enim, cum quis aliquem convenisset coram aliquo judice, ille idem conventus eum a quo conventus erat coram alio judice conveniebat (3) super alia causa, et procurabat sibi diem statui debere qui in alia causa statutus erat, sicque contingebat quod executio unius impediret executionem alterius (4). Salubriori igitur

(1) L. 2, § 3, D., *De Judiciis*, 5, 1 : « Legatis, in eo quod ante legationem contraxerunt, revocandi domum suam jus datur. »

(2) L. 2, § 4, D., *De Judiciis*, 5, 1 : « Legati, qui ibi contraxerunt, dummodo ante legationem contraxerunt, non compelluntur se Romæ defendere, quamdiu legationis causa hic demorantur. » D'où, par argument a contrario, ***Legatus, qui Romæ contraxit dum legatione fungeretur, ibi recte ex hoc contractu convenitur.***

(3) Ms. : « Judice eum conveniebat. »

(4) Justinien dit : « Miserandum quid et ridiculum inde eveniebat ; nam simulac quis causam suam agere volebat, statim eum reconveniens ad alterum judicem, quem ipse judicem acceperat, trahebat, atque ita se invicem

cautum est consilio ut coram eodem judice, si ab initio hoc contestaretur, reus posset mutuas contra actorem proponere actiones, presertim cum eum judicem recusare non posset, cujus in agendo sequitur arbitrium (1).

31. — Ratione temporis paratur exceptio, verbi gratia, duorum mensium, scilicet causa messis et vindemiarum; item ob sollempnitatem et repentinas ferias (2); item propter sacra quadragesi-

circumducentes, immortalem litem exercebant. » Trad. Osenbrüggen.

(1) Novell. 96, c. 2.

(2) Tancrède, *Ordo Judiciarius*, II, 18, § 1, distingue trois sortes de Feriæ : les solemnes, les repentinæ et les rusticæ. « Solemnes sunt omnes dies dominici et solemnium festivitatum, et etiam quidam dies, qui præcedunt et sequuntur quasdam festivitates, scilicet a septem diebus ante nativitatem domini usque ad octavam epiphaniæ, a quinquagesima usque ad octavam paschæ, et septem diebus ante nativitatem sancti Johannis Baptistæ. » — Tel est, dit Tancrède, le droit strict. « Tamen quod dictum est de observatione quinquagesimæ et de septem diebus ante nativitatem sancti Johannis, credo non tenere, per contrariam consuetudinem Romanæ Ecclesiæ et aliarum provinciarum, ceteris autem diebus in suo robore duraturis. » — Guillaume de Longchamp, plus rigoureux que la *Consuetudo romanæ ecclesiæ*, présente le temps quadragésimal comme férié.

« Repentinæ sunt quas princeps indicit ob publicam gratulationem, scilicet ob diem natalem imperatoris vel ejus filii vel propter gaudium victoriæ de inimicis habitæ, quæ a nullo judice indici possunt nisi a principe.

« Rusticæ sunt seu publicæ quæ dantur propter publicam utilitatem, videlicet pro messibus et vindemiis colligendis; et sunt duorum mensium. Et hæ feriæ rusticæ statuuntur

malis temporis jejunia (1). In his enim temporibus (2), non licet causas tractari, nec sacramenta facere, nisi pro pace reformanda, vel nisi actio, tempore tali transacto, erat peritura, scilicet quia usucapio vel prescriptio intra hoc tempus erat complenda (3).

secundum consuetudinem cujusque loci et secundum varios situs terrarum, etc...

Voir au Digeste et au Code les titres *de Feriis*, D., 2, 12, et C., 3, 12.

(1) *Ordo Bambergensis*, p. 9: « Si enim omni tempore, etiam quadragesimæ, pro defensione patriæ et legum, præparationi bellorum parcendum non est, patet in hoc casu in jus vocationem non habere. » Pierre de Fontaines, dans son *Conseil*, chap. XXXVII, éd. Marnier, p. 329, réserve seulement la quinzaine de Pâques: « les VII jorz qui sont devant Pasques et les VII qui sont après. »

(2) L'*Ordo Bambergensis*, p. 9, prévoit deux autres hypothèses dans lesquelles l'*in jus vocatio* devra être différée: celle où le défendeur *funus procurat*, et celle où il se marie. « Si enim triduo debet cum uxore in oratione perseverare (ut dicitur causa 30, quest. 5, c. I), ... non potest in jus vocari. » Cf. Pillius, I, § 5, éd. Bergmann, p. 16, et Damasus, tit. XIV. C'est l'application des lois 2 et 3, D., *De in jus vocando*, 2, 4.

(3) Tancrède, II, 18, § 2: « Quod autem dictum est, causas tractari non posse feriatis diebus, verum est generaliter; sed excipiuntur quædam causæ, quæ feriatis diebus possunt tractari..., videlicet ea quæ pertinent ad pacem et concordiam faciendam, ut pacta et transactiones; item ea quæ sunt tempore peritura vel morte; tunc eatenus proceditur in causa ut fiat litis contestatio, ut perpetuetur actio quæ tempore peritura erat..... »

Cf. Pillius, *De ordine judiciorum*, I, § 5, éd. Bergmann, p. 15 et suiv., qui a, comme Tancrède, une division tripartite,

32. — Ratione loci, ut si locus talis sit constitutus ad quem sine magno discrimine non possit comparere, puta quia hostes in via habeat (1). Ita tamen intelligas, si in eodem loco habeat inimicicias, vel etiam per hostium terram transitum facere necesse habeat. Ita tamen quod si modica obliquatione tute venire potuit, excusationem non habet. Si vero non sine magna circuitione terrarum venire potuit, tunc exceptionem habebit ratione loci. Non enim imputandum est ei qui longa terrarum spacia non circuierit.

33. — Ratione rei de qua agitur, quia coram illo

mais à lui particulière : « Propter communes necessitates, ut messium et vindemiarum; item propter publicas, ut expeditionum indictarum et propter ferias solemnes et repentinas; item ob privatas necessitates ut cum quis uxorem ducit vel sepelit. »

Voir encore, sur ce sujet, Tancrède, *Ordo judiciarius*, II, 3, § 3, éd. Bergmann, p. 135, et l'*Ordo judiciarius* de Gross, titre VIII, p. 108 et suiv.

(1) Cette « exceptio, quæ competit de loco non tuto », est mentionnée parmi les *Exceptiones dilatoriæ judicii* dans la *Summa introductoria super officio advocationis in foro Ecclesiæ* de Bonaguida, p. III, tit. 3, éd. Wunderlich, p. 261. — Cf. deux décrétales d'Innocent III, l'une du 22 avril 1202 (17, Greg., *De appellationibus*, 2, 28) : l'autre du 17 février 1205 (5, Greg., *Ut lite non contestata*, 2, 5). Voir aussi Tancrède, éd. Bergmann, p. 94, notes 31 à 33; Bouteillier, *Somme rurale*, ch. IV : « Sont a recevoir exoine de maladie....., exoine de guerre mortelle, etc. », et le *Très ancien Coutumier de Normandie*, éd. Tardif, 1881, ch. XLII et XLIII : « Plures sunt modi exoniandi :... pro guerra. De guerra, (expectabitur terminus) usque ad tempus pacis vel treuge. »

judice res peti debet intra cujus territorium res sita est de qua agitur ; cum de rei vendicatione agitur, si non res sit mobilis ; si non immobilis (1). Secus est in personalibus actionibus. Sed etiam

(1) Une distraction du copiste a rendu ce texte vraiment inintelligible. La faute a été reconnue, il y a longtemps : au-dessus du mot *secus*, on peut lire cette syllabe * va*, que complète cette autre syllabe *cat*, au-dessus du mot *actionibus*; mais elle n'a pas été corrigée. La correction est difficile, parce que les jurisconsultes du XII[e] siècle discutaient la question de savoir quel est le juge compétent en matière réelle mobilière. Azon, se fondant sur ce que la loi 3, C., *Ubi in rem actio*, 3, 19, ne distingue pas, mettait sur la même ligne les actions relatives aux meubles et les actions relatives aux immeubles. D'autres limitaient aux actions immobilières la règle que l'action réelle doit être portée devant le tribunal du lieu où se trouve le bien litigieux (*). Dans l'état de notre texte, l'opinion de Guillaume n'apparaît pas clairement, et il peut sembler téméraire de la préciser.

Cependant, voici comment nous entendons le texte : « L'action réelle immobilière *(cum de rei vindicatione agitur, si non res sit mobilis)* doit être portée *coram illo judice intra cujus territorium res sita est de qua agitur.* L'action réelle mobilière peut être portée devant le juge compétent pour juger les actions personnelles ; elle peut aussi être portée devant le juge *sub quo res posita est quam petit, quia ratione illius rei coerceri potest reus ab hoc judice* (**) ; en d'autres

(*) Telle paraît être l'opinion de Tancrède (voir l'édition Bergmann, p. 159, note 32).

(**) L'auteur anonyme de l'*Ordo judiciarius*, publié par M. Gross, admet que l'action réelle mobilière peut être intentée partout où l'on trouve le défendeur en possession de la chose : « Quando quis realiter convenitur (l'objet est un cheval), ubicumque deprehensus reus est, ibi juri stare oportet. » *Incerti auctoris Ordo judiciarius*, Innsbruck, 1870, p. 112. Cet *Ordo judiciarius*, que M. de Schulte date de 1170 à 1180, a été composé, probablement à Paris, peu d'années avant l'époque où Guillaume écrivait.

n eo judice petere potest sub quo res posita
quam petit, quia ratione illius rei coherceri
st ab eo judice. Si non res sit mobilis, si non
obilis. Secus est in personalibus actionibus,
ibi actor forum rei sequitur.
. — Forum intelligitur alicujus esse tum ra-
contractus (1), tum ratione maleficii admissi,
quasi maleficii.

s, pour les actions réelles mobilières, Guillaume ac-
au demandeur la faculté d'assigner, soit devant le
du domicile du défendeur, soit devant le juge du lieu
trouve le bien qui fait l'objet de la contestation. Ce
d'option était accordé par la plupart de nos anciens
rs au demandeur dans les actions réelles (*). L'action
nnelle doit toujours être portée devant le tribunal du
deur; ici, il n'y a plus d'option possible, *secus est;*
er actor forum rei sequitur. »

Manuscrit Bellin, f° 38, v°: « Quatuor sunt cause, quibus
venientibus quis extra provinciam potest conveniri:
a delicti, gratia domicilii, gratia contractus, gratia pos-
ionis rei. Hec IIII^or non meum forum faciunt meum.....
ia contractus, ut si emeris equum, hibi convenieris vel
ondebis... »

ncrède, *Ordo judiciarius*, Pars II, tit. I, § 3: « Item ra-
contractus convenitur quis apud non suum judicem,
apud alium ubi contraxit, vel ubi dare promisit, ut L. 19,
t § 1, D., *De judiciis*, 5, 1; L. 45, pr. D., *eod. tit.*; L. 1,
Ubi conveniatur qui certo loco dare promisit, 3, 18. »

Ordo judiciarius de Gross, X, § 3, p. 112: « Ratione contrac-
quia ubi aliquis fecit vel venditionem, vel aliam rem, vel
en commisit, in eadem provincia pro hoc conveniendus
Dicit enim lex: in provincia qua quis delinquit, vel reus
ur, in eadem juri subiciatur. »

Voir Pothier, *Procédure civile*, n° 58.

35. — Si enim in nundinis Leniaci contraxeris, coram judice illius loci ibi cogeris respondere (1).

36. — Vel si ibi servum alienum interfeceris, ibi Legis Aquilie actione convenieris, que scilicet oritur ex maleficio. Vel si ibi quadrupes tuus pau-

(1) Au XIII[e] siècle, un Florentin, nommé Bourgeois Faubert, fournisseur de chevaux du roi d'Angleterre, se trouva débiteur d'une somme de seize cents livres petit tournois envers plusieurs marchands de chevaux, pour acquisitions faites dans les foires de Champagne et de Brie. Les gardes de ces foires écrivirent à la commune de Londres, en septembre 1299, pour la prier de faire saisir et vendre les biens de Faubert et de ses associés, afin d'employer le prix à l'extinction de la dette de seize cents livres que le débiteur ne payait pas. En cas d'insuffisance des deniers, ils demandaient l'emploi de la contrainte par corps et l'envoi des débiteurs, sous bonne et fidèle garde, jusqu'en Champagne, où justice serait faite (*).

Vers le Carême suivant (N. S. A. 1300), le maire de Londres répondit que, les explications fournies par Faubert ayant paru satisfaisantes, et la dette semblant totalement éteinte, il était impossible de donner suite à la demande des gardiens des foires (**).

Au mois de mai 1300, les gardes écrivent une nouvelle lettre au maire et aux citoyens de Londres. Dans cette lettre, ils déclarent nettement que les magistrats anglais ne sont pas juges de la question de savoir si la dette existe ou si elle a été éteinte. « Cognitio nundinalium ad quemquam judicem minime pertinet, nisi ad nos tantummodo, ratione regiminis nundinarum nobis commissi. » Ils réitèrent donc leur demande, en faisant intervenir l'autorité du roi de France, me

(*) J. Delpit, Collection générale des Documents français qui se trouve en Angleterre, t. Ier, 1847, p. CLXII et 26.

(**) *Eod. Loc.*, p. 20.

periem fecerit, ibi actione de pauperie convenieris, que oritur ex quasi maleficio (1).

37. — Licet quis ibi possit conveniri, non tamen nego quin, domum reversus, coram suo judice possit conveniri. Hoc enim favore actorum institutum est, non reorum. Quare ad lesionem ipsorum actorum non debet retorqueri ; quod utique fieret, si coram suis judicibus non possent conveniri.

38. — Ratione commissionis aliis judicibus prius facte, potest judicis delegati secundo judicium

naçant, en cas de refus, d'interdire l'accès de la Champagne et de la Brie aux citoyens et aux marchandises de Londres (*).

La réponse du maire de Londres, datée du 20 août suivant, prouve que ce ferme langage des gardes produisit quelque effet. Le maire n'oppose plus un *non possumus* absolu. « Faubert, dit-il, est protégé par les libertés de la cité et nous n'osons pas mettre la main sur lui sans une autorisation préalable du roi d'Angleterre. Nous prions donc les gardiens des foires de s'adresser à ce prince, qui est maintenant en Écosse, nous déclarant prêts à exécuter immédiatement sa décision (**). »

(1) Manuscrit Bellin, *Loc. cit.* : « Delicti ; si Londoniis deliquisti, ibi punieris. Ita dico si ibi fueris deprehensus. Possunt tamen contraire casus ut auctoritas alicujus et hujusmodi. »

Tancrède, *Ordo judiciarius*, II, 1, § 3 : « Item ratione criminis in aliena terra commissi, ut L. 1, C., Ubi de criminibus agi oporteat, 3, 15. »

Ordo judiciarius de Gross, X, § 4, p. 112 : « Si vero aliquis aliquid in alia provincia commisit et in civitate alterius provincie domicilium habeat, ibi etiam domicilii ratione pro eodem conveniri potest. »

(*) *Eod. Loc.*, p. 31.
(**) *Eod. Loc.*, p. 33.

evitari. Verbi gratia, si litteras impetraverit quis super aliqua causa contra aliquem, et ille postea alias impetraverit aliis judicibus directas super eodem negocio, secundis non cogitur primus respondere, nisi secunde priorum mentionem fecerint expressam (1).

39. — Quid autem si in secundis litteris ita contineatur : Nullis litteris obstantibus, si que apparuerint veritate tacita impetrate, vel ita : Nullis litteris obstantibus veritati et justicie, si que apparuerint a S. A. impetrate? — In utroque casu, dici potest quod nequaquam prioribus litteris derogabitur, nisi in prioribus litteris veritas suppressa probetur.

40. — Sed si simpliciter dictum esset : Nullis litteris obstantibus, in eo casu dicunt quidam prioribus litteris esse derogatum, precipue argumento illius legis que dicit : « Quod si ita dixerit testator : Ticius heres esto, ceteri omnes exheredes sunto, nominati omnes intelliguntur exheredati (2) », et aliis pluribus exemplis, que, revolutis concordantiis (3), facile est reperire.

(1) Décrétale d'Alexandre III, c. 3, Comp. I, *De rescriptis*, 1, 2; c. 3, Greg., *De rescriptis*, 1, 3.

(2) L. 25, pr., D., *De liberis et postumis*, 28, 2.

(3) Que sont devenues les *Concordantiæ* qu'il suffisait de feuilleter pour y trouver des arguments? L'*Ideoma novum seu Concordantiæ juris utriusque* imprimé au XVe siècle, n'existait pas du temps de Guillaume ; on peut en dire autant du *Reportorium aureum*, imprimé en 1495 (Stintzing *Geschichte der populæren Literatur*, 1867, p. 9 et 14).—Guil

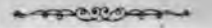


41. — In primis igitur, cum quis auctoritate rescripti convenitur, primitus bullam diligenter consideret, utrum in caracteribus concordet litterarum vel imaginum, si circuli equales sint (1). — Postmodum consideret stilum litterarum, si redoleat formam romani stili. — Preterea etiam consideret si in litteris apertis sit aliqua rasura, quia in clausis non obest. Si ergo in litteris apertis fuerit rasura, considerandum erit utrum in loco suspecto hec sit, vel non suspecto, quia in loco suspecto hec obest et suspitionem incurrit falsitatis. — Item considerandum est utrum rescriptum indultum sit tanquam presenti vel tanquam

laume devait avoir en vue la *Panormia* et le *Decretum*, attribués à Yves de Chartres, et surtout le *Decretum* de Gratien, dont le titre véritable est *Concordia discordantium canonum*, mais qui a été quelquefois appelé *Concordantia discordantium canonum*.

(1) Les falsifications de lettres pontificales étaient si fréquentes au moyen âge que les souverains pontifes recommandaient sans cesse aux évêques de se tenir en garde contre les fraudes et d'examiner avec grand soin les lettres qui leur étaient présentées. La correspondance d'Innocent III, qui occupa le siège de Rome de 1198 à 1216, et dont on peut dire qu'il fut le contemporain de Guillaume de Longchamp, est pleine d'allusions aux manœuvres des faussaires, et, pour déjouer ces manœuvres, de renseignements sur les usages de la chancellerie romaine. Innocent, comme le fait ici Guillaume, invite les évêques à soumettre à une inspection minutieuse la bulle, le fil de la bulle, son point d'attache, le parchemin, l'écriture, la rédaction, les formules, etc. (Voir Félix Rocquain, *La Papauté au moyen âge*, 1881, p. 146).

absenti. Diversa quidem est forma. Absentibus enim ita indulgetur : Ex conquestione illius ad nos pervenit...; vel ita : Relatum est ad nos quod ille et cetera; et uti indulgetur ex tenore rescripti potest perpendi.



DE LA FABLE

DANS

L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

Par Jacques DENIS

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, Membre titulaire

Je me propose d'esquisser aussi rapidement que possible l'histoire de la fable dans l'antiquité classique, mais à un point de vue tout particulier. Comme on ne connaît pas l'auteur réel ni la date de ces petites compositions qui nous sont parvenues sous le nom d'Ésope, je veux rechercher non le moment précis de leur apparition, — on l'ignore et probablement on l'ignorera toujours, — mais l'écrivain grec ou latin actuellement connu, qui le premier a parlé de telle ou telle fable. Je pourrai en laisser échapper quelques-unes, mais on sera assuré que toutes celles que je citerai avaient cours dans l'antiquité grecque ou latine.

Il est constant que la fable était connue des Grecs bien avant Ésope, c'est-à-dire bien avant le

VI[e] siècle. Sans remonter avec le rhéteur Théon jusqu'à Homère, puisque ses deux poëmes, si remplis de contes bleus de toute sorte, ne contiennent aucune fable proprement dite (1), Hésiode dès le IX[e] siècle, si l'on doit faire remonter *Les Travaux et Jours* à cette date reculée, raconte celle du *Rossignol* et de l'*Épervier*. « Je vais maintenant par une fable (αἶνος), dit-il, instruire les rois, tout sages qu'ils sont. Voici ce que disait un jour l'épervier au rossignol, qu'il emportait au sein des nuages entre ses ongles recourbés. Comme l'infortuné, percé des serres cruelles du ravisseur, se plaignait en gémissant, celui-ci lui adressa ces dures paroles : — Malheureux, pourquoi ces plaintes? Un plus fort que toi te tient en sa puissance. Tu vas où je te conduis, quelle que soit la douceur de tes chants. Je puis, si je le veux, faire de toi mon repas; je puis te laisser échapper. Insensé qui voudrait résister à la volonté du plus fort! Il serait privé de la victoire et ne recueillerait que la honte et le malheur. — Ainsi parla l'épervier rapide aux ailes étendues. » Fiction, court récit, discours des personnages supposés, moralité, tout ce qui constitue la fable, se retrouve dans ce court récit (2). Archiloque, qui n'est pas sans rapport avec l'auteur des *Travaux et Jours*, au moins quant à la tendance sentencieuse de son esprit, ne

(1) Théon aurait bien dû nous en citer quelqu'une, s'il s'en rencontrait dans les nombreux poëmes attribués à Homère, outre l'*Iliade* et l'*Odyssée*.

(2) *Travaux et Jours*, 200-210.

laissa pas perdre cet exemple de son devancier, et nous trouvons l'indication de deux fables au moins dans les débris de ses poésies (1). C'est d'abord la fable de l'*Aigle et du Renard*, la première du recueil ésopique tel que Corai l'a publié, et puis celle du *Renard et du Singe*. La première tient à la fois de celle de l'*Aigle et du Hibou*, et de celle de l'*Aigle et de l'Escarbot;* de celle-ci, par la vengeance du faible contre le fort; de celle-là, parce que l'aigle rencontre et mange les petits de son allié sans les connaître. « Il court, dit Archiloque, une fable (αἶνος) parmi les hommes, c'est que l'Aigle et le Renard firent un jour amitié. » L'Aigle trouve les petits du Renard cachés sous des branches d'arbre et les croque sans façon. Nous entendons encore la réponse de l'Aigle aux reproches et aux menaces du Renard: « Tu vois ce haut rocher, raide et inabordable, où je siège bravant tes fureurs et tes attaques. » Et le Renard s'écrie: « Zeus, ô père Zeus, c'est à toi qu'appartient l'empire du ciel; c'est toi qui as les yeux sur les œuvres bonnes et mauvaises des hommes; c'est à toi aussi de veiller sur les injures des animaux et de faire justice (2). » Le dénouement manque. Il était sans doute le même que dans la première fable du recueil de Corai. L'Aigle apportait à ses petits un morceau de viande, enlevé sur un autel et auquel attenait un tison ardent; les aiglons, en

(1) Archiloque de Paros est de la fin du VIII[e] siècle et du commencement du VII[e].

(2) Frag. 86, 87, 88 du recueil *Poetæ lyrici* de Bergk.

voyant leur nid en flammes, se jetaient à terre et le Renard les dévorait sous les yeux de leur mère, son ennemie. Quant à la moralité, elle n'était certainement pas celle qu'a mise à cette fable le rédacteur en prose; je ne crois pas qu'elle fût davantage celle qu'on lit dans un passage du platonicien Atticus, conservé par Eusèbe, que chacun doit se tenir à sa place, et que, lorsqu'on est un quadrupède rampant sur la terre, il ne faut pas faire alliance avec les oiseaux du ciel. Bien que cette moralité ou une analogue se retrouve plus d'une fois dans les recueils ésopiques, ce serait une bien froide conclusion pour un polémiste aussi forcené qu'Archiloque.

Nous n'avons que le commencement de la seconde fable « Je vais vous dire un conte, ô Kêrukidès... Le Singe, séparé des animaux, allait seul par des pays reculés. Le rusé Renard le rencontra, (le renard) à l'esprit avisé (1). » Je vois par Berk que Huschk, dans un opuscule sur les fables d'Archiloque, identifie celle-ci avec celle d'Ésope et de Babrius, où le Singe vante les stèles couvertes des prétendus noms de ses aïeux, et se fait moquer par le Renard. Mais alors les deux autres fragments (90, 91), dont l'un paraît parler d'un piège où le Renard aurait fait tomber le Singe, et l'autre contient cette vive apostrophe : « Toi (roi), ô Singe avec ce vilain derrière pelé; » ces deux fragments, dis-je, s'ils appartiennent à la même

(1) Frag. 89.

fable, devaient faire partie de celle où le Singe, élu roi par les animaux, est attiré dans un piège par le Renard, qui se rit à la fois de sa sottise et de sa laideur. De plus, Bergk suppose, d'après ces mots du rhéteur Aristide : Ἀρχιλόχου πίθηκοι δυὸ μορφὰς ἔχοντες (1), qu'Archiloque pourrait bien être l'auteur ou du *Singe revêtu de la peau du Lion*, ou des *Singes dansants* qui, produits sur le théâtre en beaux habits de fête, jettent là leur brillante pelure d'emprunt pour courir après des noix. Cela ferait au moins quatre fables à l'avoir d'Archiloque ; et sans doute ce n'étaient pas les seules qu'il eût mises dans ses iambes et dans ses épodes ; car, au dire de Julien, il en faisait un fréquent usage. (Πολὺς δὲ ἐν τούτοις ὁ Πάριός ἐστι ποιητής) (2).

(1) Aristide, t. II, p 398.

(2) Julien, disc. VII, p. 207. Il est vrai que Julien dit seulement ailleurs (p. 227) : il a fait *quelquefois* usage des fables (μύθοις ὀλιγάκις ἐχρήσατο). — Bergk et le récent éditeur de Babrius, Rutherford, reconnaissent, non sans probabilité, dans les fragments d'Archiloque un plus grand nombre de fables, que celui que j'admets dans mon texte. Le fragment des iambes (39) : — Nous avons à la maison un bœuf de travail, aux hautes cornes recourbées, habile à l'ouvrage », paraît être le commencement d'une fable. Mais ce fragment pourrait être aussi bien une réponse à l'accusation de gueuserie (λιπερνήτης) portée contre le poëte par un de ses ennemis. Les mots « car tu n'as pas de fiel dans le foie » rappellent la fin de la fable « Le Lion, le Renard et le Cerf », mais pourraient aussi bien s'appliquer à un homme lâche qu'au cerf sans intelligence qui, par deux fois, se laisse amener sous la griffe du lion par les conseils perfides du renard (fr. 131). Enfin le proverbe mentionné par Archiloque

Ses contemporains, soit ses aînés, soit ses cadets, ne paraissent pas l'avoir imité en ce point. On ne s'étonne pas de ne point rencontrer de traces de fables dans les élégies guerrières de Kallinos et de Tyrtée; mais l'auteur de la première satire contre les femmes, Simonide d'Amorgos, aurait pu d'autant mieux employer ces fictions, que sa généalogie des femmes vicieuses — la malpropre venant de la truie, l'orgueilleuse de la cavale, etc. — ressemble fort au procédé des fabulistes. A peine peut-on soupçonner je ne sais quelle fable dans ces deux iambes : Un héron ayant trouvé une anguille lascive du Méandre qui mangeait l'enleva :

Ἐρωδιὸς γὰρ ἔγχελυν Μαιανδρίην,
Τρίορχον εὑρὼν ἐσθίοντ' ἀφείλετο (1). »

On rapporte non sans apparence à un contemporain de cet iambographe un scholie, certainement fort ancien, cité par Athénée et qui semble indiquer que la fable de l'*Écrevisse et sa fille* avait déjà cours à cette époque reculée. « L'Écrevisse, dit ce scholie, parla ainsi en saisissant le Serpent avec sa pince : Il faut qu'un ami marche droit et n'ait pas de sentiments obliques. « C'est vraisem-

(fr. 118) : — Le renard sait mille tours, mais le hérisson n'en sait qu'un et c'est le bon », pourrait bien supposer une fable analogue à celle de La Fontaine, qui a pour titre *Le Chat et le Renard*. Malheureusement le proverbe pouvait exister sans la fable.

(1) *Poetæ lyrici*, Simonide, frag. 8, 9.

blablement du même apologue ou d'un autre analogue, que venait le proverbe cité par Aristophane : « Jamais tu ne feras que l'écrevisse marche droit (1). »

Il faut descendre jusqu'à Stésichore, c'est-à-dire jusqu'à la fin du VIIe siècle, pour rencontrer de nouveau une composition de cette espèce; et encore la fable du *Cerf et du Cheval* pourrait-elle bien être de quelque historien postérieur à Ésope, plutôt que de Stésichore lui-même.

Mais la pensée grecque devenait de plus en plus réfléchie, et bientôt se produisait l'ère des Sept-Sages, à laquelle la tradition, toujours ingénieuse et toujours vraie dans ses mensonges, a rattaché le personnage réel ou mythique d'Ésope. Il est vrai que les Σοφοὶ débitaient leur sagesse toute pratique en apophtegmes et non en fables, et que ces courtes et substantielles sentences sont très-différentes des enseignements détournés de l'esclave phrygien. Mais remarquons d'abord que les apophtegmes et les fables trahissent le même besoin de la pensée, celui de recueillir sous une forme vive et piquante les leçons de l'expérience. Or, il n'y eut jamais d'époque plus gnomique ou plus sentencieuse que le VIe siècle avant notre ère. Sages et poëtes, faiseurs d'iambes, d'élégies ou de chants méliques, tous sont bourrés de sentences. En second lieu, cette époque n'eut pas moins de penchant pour les symboles que pour

(1) Arist., *La Paix*, v. 1083.

les apophtegmes. Le sage Cléobule de Lindos et sa fille se firent un tel renom par leurs énigmes que Cratinus, au siècle suivant, put prendre pour titre d'une de ses comédies *Les Cléobulines;* et les préceptes symboliques de Pythagore et de son école sont encore plus célèbres que les énigmes de Cléobuline et de son père. Mais ces énigmes et ces préceptes symboliques, Bernahrdy a raison de les rapprocher de la fable; ils partent du même tour d'esprit et vont au même but, donner un tour plus piquant à la pensée en la laissant deviner plutôt qu'en l'exposant ouvertement. La fable pouvait donc se produire, non plus comme un argument et un ornement du discours, telle que nous l'avons vue dans Hésiode et dans Archiloque, mais en elle-même et pour elle-même.

Mais comment se produisit-elle? Y eut-il un homme qui portait des fables comme un arbre porte ses fruits, de sorte qu'il n'y avait, pour ainsi dire, qu'à le secouer pour qu'il vous en tombât une entre les mains? Ou bien le fonds grec, assez peu considérable jusqu'alors, fut-il renouvelé et accru par un apport de fables venues de l'orient, soit que les communications plus intimes et plus fréquentes des Grecs avec leurs voisins de l'Asie, quand ils furent soumis aux Lydiens, leur aient ouvert de plus larges sources de ces fictions, soit que ces contes moraux se soient peu à peu et sourdement accumulés parmi le peuple de l'Ionie, d'où ils se répandirent alors par toute la Grèce sous le nom d'Ésope, quand leur heure fut venue?

Un seul fait est constant, c'est la diffusion par toute la Grèce, au VIe siècle, de ces fictions appelées discours (λόγοι) ou mots plaisants (γελοῖα) d'Ésope. Quant à l'existence de ce personnage, elle est tellement mêlée de légendes, qu'elle me paraît fort problématique. Est-il lydien, est-il phrygien, est-il samien, est-il thrace? Quoique le plus grand nombre des auteurs le fassent Phrygien, Hérodote et Aristote ne semblent connaître que son séjour, sinon sa naissance, à Samos. Mais Hérodote ajoute un détail qui me paraît déjà sentir le mythe : Ésope fut, selon lui, le compagnon d'esclavage de Rhodopis dans la maison du samien Jadmos, ce qui pourrait bien être une imagination grecque, pour mettre en relief la laideur du fabuliste par contraste avec la beauté de la célèbre courtisane, aimée par le frère de Sapho (1). Hérodote ou la tradition qu'il suit ne soupçonne pas encore les rapports d'Ésope et de Crésus, et cependant il connaît la mort violente du fabuliste à Delphes, événement intimement lié avec ces rapports dans la légende du Ve siècle. On ne sait même pas si Ésope a rien laissé par écrit, ni s'il a composé en vers ou en prose ses prétendues fables. Le mot de *logopoios* qu'Hérodote emploie et auquel les écri-

(1) Hérodote pouvait lire les vers moqueurs de Sapho sur la folie de son frère, dont l'amour était, selon son expression, « un bon revenu » pour Rhodopis. Mais est-ce sur le témoignage formel de Sapho ou bien en mêlant ce témoignage sur Rhodopis avec des traditions fabuleuses sur Ésope, esclave d'Iadmos, qu'il les a faits compagnons d'esclavage?

vains postérieurs substituent mal à propos celui de *mythographos*, n'emporte nullement l'idée d'un homme qui confie ses inventions à l'écriture, au lieu de les confier à la mémoire populaire. Et de plus, ce mot suppose que ces fables, de quelque part qu'elles vinssent, étaient en prose et non en vers. C'est ainsi que les premiers historiens furent appelés *logographes*, nom qu'on donna aussi plus tard aux avocats attiques (1), parce que les uns et les autres écrivaient en prose. Or, il serait bien extraordinaire que l'auteur de ces fictions morales, appelées fables, les eût composées en prose à l'époque où Solon, Thalès, Chilon, Cléobule, se donnaient la peine de mettre en vers leurs réflexions sur la vie, afin qu'elles se répandissent plus facilement et plus sûrement. Je comprends très-bien que des contes anonymes en prose se conservent dans la mémoire populaire : mais je ne conçois guère, avec les habitudes littéraires du temps où l'on place Ésope, qu'un inventeur (car il est donné pour l'inventeur des fables mises sous son nom) n'employât point la voie la plus ordinaire d'une publicité étendue. De quelque côté que j'envisage cette vie d'Ésope, je me heurte

(1) Je me sers abusivement de ce mot d'avocats pour n'être pas obligé de recourir à une périphrase. Ce n'est que rarement et accidentellement (M. Egger l'a péremptoirement démontré) qu'ils faisaient fonction d'avocat. Ils écrivaient habituellement des discours pour les plaideurs qui étaient légalement obligés de les prononcer eux-mêmes, comme s'ils les improvisaient ou comme s'ils étaient de leur façon.

contre des invraisemblances qui dénotent le mythe. Même son nom ne me paraît que celui d'Αἴθοψ prononcé à la dorienne (αἴσοψ, αἴσωπος) et sous une forme corrompue. C'est l'homme brûlé par le soleil et venu de l'orient, d'où ces fables passèrent sans doute en Ionie, et de là, au VIe siècle, dans le reste de la Grèce.

Quoi qu'il en soit, voyons ces *Æsopica* paraître successivement dans la littérature proprement dite. Rien dans les débris qui nous restent de la poésie du VIe siècle. Les indices qu'on croit retrouver de la fable dans Solon et dans Théognis ne me paraissent rien moins qu'évidents. Lorsque Solon dit aux Athéniens qu'ils « marchent chacun en particulier sur les traces du renard (1) », ou Théognis à un faux ami : « Loin d'ici, ennemi des dieux, mortel sans foi, dont le sein recélait un serpent aux froides écailles, aux couleurs changeantes (2) », je ne puis voir là que des métaphores populaires et non des allusions à certaines fables qui avaient cours alors. Mais dès le commencement du Ve siècle, Eschyle rappelait dans ses *Myrmidons* la fable de l'Aigle percé d'une flèche. « Les fables lybiques, disait-il, racontent que l'aigle, percé d'une flèche partie d'un arc, en voyant l'artifice de l'arme empennée, s'écria : Ainsi, ce n'est point par d'autres, c'est par nos plumes que nous périssons (3). » Vers le même

(1) *Lyrici poetæ*, Solon, frag. 11, v. 5.

(2) *Idem*, Théognis, v. 602-603.

(3) Je n'oserais affirmer que ces mots de la seconde py-

temps, le poëte lyrico-satirique, Timocréon de Rhodes, écrivait quelque part ces mots qui sont vraisemblablement le début d'un γέλοιον sybaritique et non plus ésopique : « Un jour un homme d'esprit disait à sa mère... (1). » Hérodote, un peu plus tard, mettait tout au long dans la bouche de Cyrus la fable des *Poissons et du Berger qui joue de la flûte* (2); et le poëte dramatique Achæus, son contemporain, faisait dans le drame satyrique d'Omphale cette allusion à la fable de *la Tortue et du Lièvre ou de l'Aigle* : « Souvent celui qui est léger est dépassé par celui qui ne l'est pas, et l'aigle par la tortue. » Mais il ne m'est pas prouvé qu'il y ait, comme le veut Corai, une allusion à l'apologue de *la Mort et du Vieillard* dans ces vers de l'Alceste d'Euripide : « C'est faussement que les vieillards souhaitent de mourir en accusant la vieillesse et la longueur de la vie. Que la mort approche, nul ne veut plus mourir ; alors la vieillesse n'est plus pour eux un pesant fardeau (3).

thique (v. 72) — Le singe instruit est pour les enfants beau, toujours beau — soient ou ne soient pas une allusion à quelque fable connue du temps de Pindare ; car si les locutions proverbiales de ce genre supposent souvent une fable d'où elles sont nées, il serait téméraire de conclure du proverbe à l'existence d'une fable, celui-là pouvant exister sans celle-ci.

(1) *Poetæ lyrici*, Timocréon, frag. 6.

(2) Liv. I, ch. CXLI.

(3) 669-672. — Il est possible que la fable du *Vieillard* et de la *Mort* fût déjà connue et qu'Euripide s'en soit souvenu dans ce passage ; mais cette supposition n'est nullement

En revanche, si l'épigramme qu'Athénée prête à Sophocle contre Euripide, doit être tenue pour authentique, cette malice du grand tragique nous renverrait à la fable de *Borée et du Soleil* (1). Mais on comprend de reste que ce n'est pas dans des tragédies ni même dans l'histoire, fût-elle aussi sans façon que celle d'Hérodote, qu'il faut chercher des fictions ésopiques ou même de simples allusions à ces fictions. Les comiques, au contraire, peuvent nous fournir une abondante moisson. Si nous interrogeons Aristophane, il nous apprend d'abord qu'Ésope n'était guère moins populaire de son temps parmi les Athéniens, que ne l'est Lafontaine parmi nous. Il fallait être « de la dernière ignorance et dénué de toute curiosité pour n'avoir pas pratiqué le fabuliste. »

Ἀμαθὴς γὰρ ἔφυς χὀυ πολυπράγμων οὐδ᾽ Αἴσωπον πεπατήκας (2)

nécessaire. On comprend pourtant l'opinion de Corai. Mais je ne comprends pas qu'il donne pour une fable ce passage de Plutarque : « Le satyre, lorsqu'il vit le feu pour la première fois, voulut le baiser et l'embrasser. » Prométhée lui dit : « Bouc, gare à ta barbe ! ça brûle ce qui le touche. » Jusqu'à l'apostrophe de Prométhée, c'est du Plutarque ; et l'apostrophe est un iambe et demi du *Prométhée allume-feu* d'Eschyle.

(1) *Poetæ lyrici*, p. 573. — Athénée, XIII, p. 604 D. Dans tous les cas, cette épigramme remonte au moins au commencement du IIIe siècle, puisqu'elle était citée par Hyéronyme ou Jérôme de Rhodes, qui vivait au milieu de ce siècle. La fable de *Borée* et du *Soleil* remonte sans doute beaucoup plus haut.

(2) *Les Oiseaux*, v. 471.

et les citoyens qui avaient reçu l'instruction la plus élémentaire et qui ne savaient que lire et écrire (τὰ γραμματα), pouvaient facilement en citer quelque trait plaisant. Parmi les plaideurs, « les uns pour nous dérider, dit le vieux juge des *Guêpes*, nous content quelque historiette, les autres quelque récit plaisant d'Ésope. »

Οἱ δὲ λὲγουσιν μύθους ἡμιν, οἱδ' Αἰσώπου τι γέλοιον (1).

Aristophane cite lui-même plusieurs de ces fictions plaisantes dans ses comédies; dans les *Oiseaux*, l'*Aigle et le Renard* (2), qu'il met expressément au compte d'Ésope, quoiqu'il ne pût ignorer qu'elle était d'Archiloque ; dans les *Guêpes*, le *Chat et le Rat* (3), l'*Aigle et l'Escarbot*, dont il fait aussi mention au commencement de *la Paix* (4). Je crois que Corai a raison de n'admettre qu'avec réserve parmi les *Æsopica* la singulière tradition qu'on lit dans les *Oiseaux* sur l'allouette qui enterre son père dans sa tête (5), quoique Aris-

(1) *Les Guêpes*, v. 566.

(2) *Oiseaux*, v. 651. Il ne cite que le début de la fable.

(3) *Guêpes*, v. 1182. On ignore le sujet de cette fable. Philocléon a à peine dit : « Il était une fois un chat et un rat », que son fils l'arrête par les épithètes de stupide et d'homme sans éducation. Et pourtant, lorsque Philocléon craint de s'enivrer de peur d'avoir à payer les pots cassés, Philocléon le rassure en lui disant qu'il n'aura pour se justifier qu'à faire quelque conte ingénieux ou à débiter un mot plaisant d'Ésope ou de Sybaris (1259-1261).

(4) *Guêpes* (1446-1448). *Paix* (129-134).

(5) *Oiseaux* (472-475). M. Lefèvre croit, dans un livre sur les fables et légendes grecques empruntées à l'Inde, avoir

tophane semble en appeler formellement au témoignage du fabuliste (ὅς ἔφασκε λέγων). De plus, je ne suis pas aussi sûr que Corai qu'il y ait une allusion au *Pêcheur* des recueils ésopiques dans ce passage bien connu des *Chevaliers* : « Tu ressembles aux pêcheurs d'anguilles ; dans l'eau limpide, ils ne prennent rien ; ils agitent la vase, et aussitôt la pêche est bonne ; ainsi ce n'est qu'en de l'eau trouble que tu remplis tes poches (1). » Si c'était la fable qui eût donné lieu à la comparaison d'Aristophane et non cette comparaison devenue proverbiale à la fable, on ne comprendrait guère qu'Aristophane reprochât à ses rivaux de lui avoir dérobé sa comparaison des anguilles. En revanche, je ne vois pas pourquoi Corai exclut le petit conte sur Lasus et Simonide (2), ni les deux fables sybaritiques que débite Philocléon ; l'une des deux, pourtant, me paraît assez jolie dans sa brièveté : « Un jour, à Sybaris, une femme brisa un coffret. Celui-ci fit attester le fait et l'assigna. La femme lui dit : Laisse là tes témoins et cours acheter une ligature ; ce sera plus sensé (3). »

retrouvé cette tradition dans un poëme sanscrit. Je persiste à croire qu'elle est sortie de l'imagination bouffonne d'Aristophane. Ce n'est pas une de ces traditions que les peuples emportent dans leurs migrations.

(1) *Chevaliers*, 864-867. *Le Pêcheur*, au n° 87, éd. Corai.

(2) *Guêpes*, 1410. Le conte est peu de chose : « Lasus un jour et Simonide se disputaient au sujet de la poésie ; alors Lasus dit : il ne m'en chaut. » Mais il y a dans les recueils plus d'un γελοῖον ésopique qui n'a pas plus de valeur.

(3) *Guêpes*, 1435-1440.

Elle vaut bien, dans tous les cas, celle d'*Ésope et de la Chienne* (1), à laquelle on a fait les honneurs du recueil : « Comme Ésope revenait de souper, une chienne hardie et prise de vin aboya après lui. Alors il lui dit : O chienne, chienne, si au lieu de cette méchante langue tu achetais du blé, tu me paraîtrais agir avec sagesse. » Exclut-on la première, parce qu'Aristophane distingue les fables ésopiques des fables sybaritiques ?

Ἤν λόγον ἔλεξας αὐτος ἀστεῖόν τινα
Αἰσωπικὸν γέλοιον ἢ Συβαριτικὸν (2).

Mais à ce compte, il faudrait exclure aussi la fable de l'*Oiseau percé d'une flèche*, puisque Eschyle la donne pour une fable lybienne. Ces exclusions prouvent qu'on ne se rend pas bien compte de la manière dont les recueils qui nous sont parvenus se sont formés, ni du peu d'importance qu'il faut attacher à ces distinctions d'ésopiques, de sybaritiques, de lybiennes, etc.

Dès le milieu du VIe siècle, il s'était répandu en Grèce une quantité assez considérable de fables portant des noms différents et peut-être de provenance diverse. Mais si elles étaient différentes

(1) *Guêpes*, 1405-1401.—Cor., n° 126. Il est à supposer, si c'est là vraiment une fable courant sous le nom d'Ésope au temps d'Aristophane, qu'au lieu d'une chienne hargneuse et ivre c'était une femme.

(2) *Id.*, 1258. « Ou bien tu dis quelque bon mot, un trait plaisant d'Ésope ou d'un Sybarite.

quant au nom et au lieu d'origine, il n'y avait pas entre elles de différence spécifique bien marquée, de sorte qu'un jour ou l'autre elles pouvaient se confondre sous une dénomination commune et être rapportées artificiellement à un seul et même auteur. De même qu'Aristophane nous donne déjà pour ésopique une fable qui était certainement et qu'il savait être d'Archiloque, les faiseurs de recueils mirent sous ce nom d'Ésope, devenu populaire, toutes les œuvres de ce genre qu'ils purent réunir. C'est ce que nous disent formellement les rhéteurs, les seuls dans l'antiquité qui se soient occupés théoriquement et historiquement de la fable. « Les fables, écrit le rhéteur Théon, sont appelées ou ésopiques, ou libyennes, ou sybaritiques, ou phrygiennes, ou ciliciennes, ou kariennes, ou égyptiennes ou cypriennes. L'unique différence qui existe entre elles, c'est le genre propre qui est marqué en tête, comme *Ésope a dit*, ou bien *un homme de Libye, un Sybarite ou une femme cyprienne a dit*, et ainsi pour les autres. S'il n'y a pas d'en-tête ajouté qui indique le genre de telle fable, nous lui donnons plus généralement le nom d'ésopique. Quant à ceux qui disent que telles fables sont composées d'hommes, telles autres de bêtes, telles de faits possibles, telles autres de faits impossibles, ils me paraissent faire des distinctions puériles. Car dans toutes les espèces nommées ci-dessus se trouvent tous ces caractères (ἐν πᾶσι γὰρ τοῖς προειρημένοις εἰσὶν ἅπασαι αἱ ἰδέαι). On qualifie généralement les

fables du nom d'ésopiques, non qu'Ésope en soit le premier inventeur (car Homère, Hésiode, Archiloque et quelques autres plus anciens que lui les ont évidemment connues, ainsi que Konnis le Cilicien, Thouros de Sybaris, Kybissos de Libye, qui sont mentionnés comme fabulistes par quelques auteurs), mais parce qu'Ésope est celui qui en a fait l'usage le plus fréquent et le plus habile (1). ».

Que s'il en était ainsi, s'il n'y avait d'autre différence spécifique entre les genres de fables reconnus par les Grecs que le nom de celui qui était censé avoir raconté tel ou tel apologue, ou que le nom de son pays ou même du pays des personnages qui y figuraient (2), la différence pouvait facilement s'effacer. Pour transformer en fable ésopique une fable qui courait à demi anonyme, soit qu'elle fût du temps où l'on faisait vivre Ésope, soit qu'elle lui fût antérieure ou postérieure, il suffisait de mettre en tête : *Ésope a dit.* Et comme ce début est quelque peu sec et primitif, on rattachait la fable en question à

(1) Théon, éd. Teubner des *Rhéteurs grecs* de Sprengel, tome II, p. 73. — Mêmes idées, *Id.*, Aphtonius, p. 1. — Hermogène, *Id.*, p. 21.

(2) C'est le cas des deux fables sybaritiques rapportées ou imaginées par Aristophane. Nous en connaissons déjà une; voici l'autre : « Un homme de Sybaris tomba de son char et se fit une grave blessure à la tête : c'était un cocher fort peu habile. » Un de ses amis survint et lui dit : « A chacun son métier » (*Guêpes*, 1427-1431).

quelque circonstance réelle ou supposée de la vie de son prétendu auteur. C'est ainsi que dans les *Guêpes* la fable de *L'Aigle et de l'Escarbot* commence par cette histoire : « Un jour, à Delphes, Ésope fut accusé d'avoir volé une fiole sacrée; mais il répondit que l'escarbot, etc. » La seule des fables d'Ésope mises en vers par Socrate (1), dont les anciens nous disent quelque chose, mais sans nous en faire connaître le sujet, avait un début analogue : « Un jour, Ésope dit aux habitants de Corinthe qu'on ne doit pas soumettre la vertu au jugement du populaire (2). » Une de celles qu'Aristote nous a conservées nous montre l'esclave phrygien prenant ironiquement la défense d'un démagogue exposé à une poursuite capitale, comme si Ésope eût été un citoyen et non un esclave. Comme on ne connaissait rien du fabuliste et comme, d'un autre côté, on retrouvait la fable sur tous les points de la Grèce, on conduisait Ésope à Athènes, à Corinthe ou dans toute autre ville dans laquelle il n'avait jamais mis le pied, à supposer qu'il ne soit pas un personnage fictif; on le mettait en rapport avec des hommes célèbres ou obscurs; et ainsi allaient grossissant, du même coup, et le nombre des fables qu'on lui attribuait et sa légende. Cette légende (3) était assez avancée

(1) Elles étaient donc des *logoi* ou des dictons en prose.

(2) Diogène Laërce, liv. II, ch. v, n° 43.

(3) Je ne parle que de la légende purement grecque et non de celle qu'a fabriquée Maxime Planude au XIV[e] siècle et traduite naïvement par Lafontaine, comme si elle était à peu

au IV[e] siècle pour que le poëte Alexis fît une comédie intitulée *Ésope*. L'avait-il représenté, comme a fait chez nous Boursault, débitant des fables en toute circonstance, à propos et hors de propos? Dans ce cas, sa pièce nous dispenserait d'un fastidieux travail pour retrouver les fables alors connues, de quelque source qu'elles vinssent. Mais elle est perdue et force nous est de nous adresser ailleurs.

Nous lisons dans les *Mémorables* de Xénophon la fable du *Chien* et de la *Brebis*, qui est peut-être de l'invention de Socrate, peut-être et plus probablement traditionnelle. Un autre socratique, Phédon, avait placé dans son dialogue intitulé *Zopyre*, la fable du *Jeune prince et du Lionceau* (1), dont nous ignorons le sujet précis et qui ne se retrouve ni dans les recueils ésopiques, ni dans Phèdre, Babrius et Aviénus. Aristote rapporte à Antisthène celle *des Lions et des Lièvres*, dans laquelle ceux-ci demandaient l'égalité, et ceux-là leur répondaient qu'il ne manquait qu'une chose à de telles prétentions, c'était d'être armés de dents et de griffes. Longtemps avant Lucilius et Horace, Platon fait allusion à celle *du Lion et des Animaux* dans ce passage du 1[er] Alcibiade : « Véritablement, selon le mot du renard au lion, dans la fable d'Ésope, au sujet des traces des pas

près contemporaine des faits. L'élucubration de Planude est un tissu d'inepties.

(1) Théon, *Exercices préliminaires*, ch. III, p. 75, éd. Teubner.

des animaux, on voit les traces de l'argent qui entre à Lacédémone ; mais de traces de sa sortie on n'en aperçoit nulle part. » C'est exactement le mot final de la fable, si vivement rendu par Horace :

Olim quod vulpes ægroto cauta leoni
Respondit, referam : Quia me vestigia terrent
Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum.

On pourrait croire, d'après un passage du *Théétète* que le philosophe connaissait *L'Astrologue qui se laisse tomber dans un puits*. Mais quoique cet apologue figure dans les recueils ésopiques, c'est probablement l'anecdote sur Thalès, rapportée par Platon, qui a donné lieu à l'apologue, et non l'apologue à l'anecdote. Enfin, ce n'est pas la faute de l'auteur de la *République*, s'il n'a pas inspiré à quelque faiseur de fables celle *des Frélons et des Mouches à miel :* tant il revient souvent sur l'opposition des citoyens laborieux et utiles et des citoyens paresseux, pillards et nuisibles, des abeilles et des frélons. Mais cette fable ne se rencontre que dans Phèdre, *Apes et Fuci Vespa judice*. A ces écrivains, florissant dans la première partie du IVe siècle, il faut joindre l'historien sicilien Philistus, qui le premier a raconté (1), en l'attribuant

(1) C'est ce que je conclus de quelques mots de Théon. Voulant donner un modèle de fable à présenter aux enfants : Telle est, dit-il, celle du *Joueur de flûte* dans Hérodote, ou celle du *Cheval* dans Philistus. Μύθον δὲ ὁποιός ἐστι παρ' Ἡροδότῳ τοῦ αὐλητοῦ, καὶ παρὰ Φιλίστῳ τοῦ ἵππου (p. 66 du vol. II des *Rhéteurs grecs de Sprengel*, éd. Teubner).

à Stésichore, la fable *du Cheval et du Cerf*. C'est de lui, sans doute, qu'Aristote l'a empruntée pour la transporter au second livre de sa *Rhétorique*. Cette fable célèbre qu'Horace a résumée en quatre vers, et à laquelle Plutarque a fait deux fois allusion, se présente encore sous une autre forme dans les recueils ésopiques, où le cerf est remplacé par le sanglier : version suivie par Phèdre.

Outre la précédente, Aristote rapporte celle *du Renard et du Hérisson*, reproduite par Josèphe et mentionnée par Plutarque ; il fait allusion à deux autres, beaucoup moins connues : 1° à celle *de Zeus, de Poseidôn et d'Athéné*. — Le grand naturaliste se moque de Momus qui, donnant des leçons aux Dieux, trouve que les cornes du taureau auraient été mieux placées sur ses épaules que sur sa tête (1) ; — 2° à celle d'*Ésope* chez des

(1) Cette fable se présente sous deux versions dans le recueil de Corai : 1° Ζεύς, Προμηθεύς, Ἀθηνᾶ καὶ Μῶμος, 2° Ζεύς, Ποσειδῶν καὶ Ἀθηνᾶ. Lucien paraît même avoir lu une troisième version où le Prométhée de la première et le Jupiter de la deuxième était remplacé par Vulcain. Mais ces trois versions différaient de celle suivie par Aristote, en ce que Momus, dans Aristote, reproche au fabricateur du taureau d'avoir placé les cornes du taureau sur sa tête et non sur ses épaules, sur la partie la plus faible et non la plus forte de l'animal, et dans les autres de ne pas les avoir placées au devant des yeux. Dans le premier cas, la maladresse consiste à ne pas les avoir placées de manière à assurer le mieux la violence du coup, et dans le second de manière à en mieux assurer la direction. — Aristote, *Parties des animaux*, liv. III, ch. IV.

constructeurs de vaisseaux, qui, moqué par eux, les menace en leur donnant à entendre que leur art pourrait bien devenir inutile. Car « Carybde, ayant englouti une partie de la mer, a mis d'abord à nu les montagnes, puis les îles ; la troisième fois, elle pourra bien engloutir ce qui reste de la mer et en dessécher complètement le lit (1). » J'ajoute que la fable du *Mulet, fier de sa généalogie*, est tout entière dans ces lignes de la *Rhéthorique :* « Un vainqueur à la course des mules offrait une faible somme d'argent à Simonide ; le poëte refusa en disant qu'il ne pouvait se résoudre à chanter des animaux qui étaient à moitié ânes. Mais, ayant reçu une somme suffisante, il s'écria :

Salut, filles des cavales, aux pieds rapides comme la tempête ;

Et cependant ces mules étaient aussi filles des ânes. » On ne sait si la fable du *Mulet* existait déjà ou si elle est sortie de la remarque qui termine cette anecdote littéraire. Je ne trouve plus à côté d'Aristote, dans la seconde moitié du IV[e] siècle, que l'historien Théopompe qui avait certainement mis dans ses *Histoires philippiques* l'apologue de *Polémos et de Hybris* (2). Est-ce du même Théo-

(1) *Météorologiques*, II, 3.

(2) Parmi les modèles de fables, mentionnons encore, dit Théon, celle de la *Guerre* et de l'*Injure*, que Philippe raconta aux maîtres des Chalcidiens : ..... Καί ἐν τῇ εἰκοστῇ Θεοπόμπου τῶν φιλιππικῶν, ὁ τοῦ Πολέμου καί τῆς ὕβρεως, ὃν ὁ Φίλιππος διεξέρχεται πρὸς τοὺς αὐτοκράτορας τῶν Χαλκιδέων.

pompe que Trogue-Pompée a tiré sa fable de la *Lice et de sa compagne?*

Vers la fin du IV[e] siècle, ou au commencement du III[e], un disciple du péripatéticien Théophraste, Demétrius de Phalère, fit un recueil, aujourd'hui perdu, des fables d'Ésope, comme son maître et comme Aristote avaient fait un recueil des Proverbes. C'était sans doute dans le but d'être utile aux apprentis orateurs; car les fables étaient des espèces d'exemples aux yeux d'Aristote, et pouvaient, comme les exemples, fournir des arguments aux hommes qui parlent en public; et tous les rhéteurs anciens, au moins parmi les Grecs, sont de l'avis d'Aristote. Lorsque l'on voit cette obstination des rhéteurs à placer les fables au nombre des arguments et que, d'un autre côté, on se rappelle que les justiciables du Philocléon d'Aristophane contaient souvent aux juges quelque récit plaisant d'Ésope, on devrait s'attendre à trouver un certain nombre de fables dans les monuments assez nombreux de l'éloquence attique; or, je n'en connais pas une qui nous soit venue par cette voie. Tout se borne à une jolie anecdote sur Démade. Voyant ses auditeurs inattentifs, il leur conta la fable de *Déméter, L'Hirondelle et l'Anguille.* « Déméter, l'hirondelle et l'anguille, disait-il, faisaient route ensemble. Arrivées sur le bord d'un fleuve, l'hirondelle le passa en volant et l'anguille à la nage. Et il s'arrêta. Les Athéniens lui demandèrent ce que fit Déméter. Elle est, répondit-il, irritée contre vous qui, lais-

sant là les affaires publiques, vous amusez à des contes. »

On pourrait supposer que la fable ésopique a complètement disparu de la littérature grecque à l'époque des alexandrins, c'est-à-dire dans les trois siècles qui ont précédé notre ère, tant nous en rencontrons peu de traces. Quoique Callimaque parlât quelque part « du temps où les bêtes étaient en conversation réglée avec la fange façonnée et animée par Prométhée », à peine en trouvons-nous un unique indice dans ses fragments. « Écoute le conte : autrefois, près du Tmolus, le laurier entra en contestation avec l'olivier, à ce que disent les Lydiens.... » Mais l'Anthologie nous fournit un certain nombre de fables qui ornent aujourd'hui les recueils d'Ésope ; d'Archias, *Le Vieux cheval de course*, relégué au moulin ; d'Antipater ou de Platon le jeune, *Le Noyer*, du passant insulté, comme dit Boileau, à cause des fruits nombreux qu'il produit ; de Léonidas de Tarente, *Le Bouc et la Vigne* ; de Bianor, contemporain de Phèdre, *Le Corbeau et la Bouteille*. Lucilius, vers le même temps que Bianor, paraît faire allusion *au Chêne et au Roseau* dans les deux vers qui terminent la 122e épigramme parénétique : « Épargnant le jonc et la mauve, le vent sait renverser à terre les plus grands chênes et les plus grands platanes (1). » Nos

(1) Ceci pourtant est incertain. Bien longtemps avant ce Lucilius de l'époque impériale, Hérodote nous montrait la foudre frappant les hauts sommets et les grands arbres. Quoique l'allégorie ne soit pas tout à fait la même, on peut



le Rat d'Antiphile, qui est de peu
Phèdre, n'a pas été dédaignée par
taine. Que d'épigrames, surtout par
XIX° livre (ἐπιδεικτικὰ), pourraient êtr
transformées en excellentes fables! Je
que deux, celle-ci d'Antipater de Si
platane desséché, la vigne rampante n
son feuillage; une chevelure étrang
loppe de ses tresses fleuries; j'ai ombr
les raisins de mes rayons verdoyant
ne portais pas moins de feuilles que
récompensée par la suite cette compa
sait payer les bienfaits même d'un n
autre qui tantôt est anonyme, tantôt
le nom d'Evénus, mais qui, dans tou
de la meilleure époque de l'alexandri
pas moins gracieuse. « Fille de l'Attiq
de son miel, hirondelle mélodieuse
cette mélodieuse cigale pour la porte

considérer comme un lieu commun littérair
objets les plus grands sont les plus exposés
fortune, et les métaphores qui se rattachent à
être obligé de voir là une allusion à la fable

tes petits? Elle a des ailes comme toi, comme toi elle voyage, comme toi elle est la parure de l'été. Et tu ne la relâches pas aussitôt? Mais c'est une iniquité, c'est un crime, que les chantres divins ne s'épargnent pas entre eux. » Il suffirait d'ajouter à l'épigramme sur le torrent débordé une moralité appropriée pour avoir une fable excellente, bien entendu en changeant le ton lyrique pour la forme narrative qui convient à l'apologue. Mais je n'ai pas à rechercher les épigrammes qui auraient pu devenir des fables; je n'ai qu'à constater celles qui le sont devenues.

Une nouvelle source d'information s'ouvre pour nous, la littérature latine à côté de la littérature grecque. On pourrait s'attendre à rencontrer un certain nombre de fables indiquées dans les comiques et surtout dans Plaute qui a tant de goût pour les proverbes et pour les comparaisons tirées des animaux les plus familiers aux fabulistes (singes, boucs, ânes, etc.). Cette présomption n'est point justifiée, et M. Robert n'indique qu'une seule fable, tirée de l'*Aululaire*. Nous verrons s'il ne serait pas possible d'en trouver davantage. Je m'attache d'abord à celle que l'on nous signale, et je dis que M. Robert se trompe en l'identifiant avec celle *du Cheval et de l'Ane*, et que si Plaute fait réellement allusion à cette fable-là, il la mêle au moins avec une autre. Voici le passage de l'*Aululaire :* « Maintenant, dit le pauvre Euclion au riche Mégadore, si je te donnais ma fille, il me vient à l'esprit que nous serions, toi le bœuf, moi

l'âne (attelés ensemble) ; je ne pourrais porter le même faix que toi et je périrais pauvre âne dans la boue. Toi, bœuf vigoureux, tu ne me regarderais pas plus que si je n'existais pas. Tu aurais des dispositions moins favorables à mon égard, et mes pareils me verraient de mauvais œil. Plus d'étable sûre où me retirer, s'il survenait un divorce. Les ânes me déchireraient à belles dents, et les bœufs me chasseraient à coups de cornes. Il y a donc trop de dangers pour moi à quitter les ânes pour passer chez les bœufs. » En voyant ce morceau de Plaute réduit au simple intitulé : *Le Bœuf et l'Ane*, on pourrait supposer que c'est la même donnée que *Le Cheval et l'Ane*, ou que la fable ésopique mentionnée par Plutarque, *Le Bœuf et le Chameau*. Mais il suffit de jeter les yeux sur le développement de Plaute pour voir qu'il s'agit de tout autre chose. Et maintenant le comique conte-t-il un apologue qui avait cours dans l'antiquité, et qui ne nous est pas autrement connu, ou bien a-t-il mêlé ensemble plusieurs apologues ésopiques pour en former un nouveau, par exemple celui qui a pour titre : *Le Bœuf et l'Ane*, et quelque autre, tel que le loup qui veut se faire passer pour lion et qui n'est point reçu parmi les lions, tandis qu'il est chassé par les loups ses semblables ? C'est ce que je ne pourrais dire. Mais je crois reconnaître une allusion à *La Mouche et la Fourmi* dans ces mots de la *Mostellaria :* « Mon père est une vraie mouche ; on ne peut rien lui tenir caché ; profane, sacré, il y vole aussitôt. »

Musca est meus pater; nil potest clam illum haberi;
Nec sacrum, nec tam profanum quidquam'st, quin
Ibi illico adsit (1).

J'hésiterais davantage pour ces trois vers de *L'Homme aux trois écus.*

Adesurivit magis et inhiavit acrius
Lupus; observavit, dum dormitaret canes,
Gregem universum voluit totum avertere.

Est-ce un souvenir du *Loup devenu berger*, ou si cette fable n'était pas encore inventée, de quelque autre analogue, dans laquelle le loup tâchait de surprendre la vigilance du berger et des chiens, ou bien n'est-ce pas plutôt un caprice de l'imagination de Plaute? C'est la question qu'il faut toujours se poser au sujet des fables apparentes qui se rencontrent chez lui.

Son contemporain, Ennius, qui le premier écrivit des satires, mais sans le piquant des personnalités, avait dû y jeter plus d'un apologue, comme firent après lui Lucilius et Horace. Nous savons certainement par Aulu-Gelle qu'il avait traité celui de *L'Alouette et de ses Petits,* dont le compilateur ne nous a conservé textuellement que la moralité (2).

(1) V. 354-356.

(2) Aux fragments de vers qui se rencontrent fréquemment dans la prose d'Aulu-Gelle, on soupçonne qu'il nous a conservé en grande partie l'œuvre du vieux poëte. Si Ennius avait traité sa fable avec l'ampleur qu'elle a dans l'auteur des *Nuits attiques*, il faudrait la placer à côté de

Les fragments de Lucilius ne nous rendent que deux fables que nous connaissons déjà, l'une par Platon, l'autre par Aristote, *Le Lion et les Animaux*, *Le Cheval et le Cerf*. Quant à ce mot des *Ménippées* de Varron : « Quid multa? Factus sum vespertilio : neque in muribus plane, neque in volueribus sum », on ne sait si c'était un proverbe indépendant de la fable de *La Chauve-Souris et des deux Belettes*, ou si le proverbe était venu de cette fable.

Mais, c'est Horace surtout qui est riche en souvenirs ésopiques. *Le Rat de ville et le Rat des champs* me paraît, en dépit des théories de Lessing, le chef-d'œuvre de la fable, comme production poétique, non-seulement dans la littérature latine, mais dans l'antiquité (1). La *Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf*, sans avoir cette valeur littéraire, est suffisamment contée et ne le cède point au morceau analogue de Phèdre (2). Il faut en dire autant *du Cheval et du Cerf* (3), et *du Mulot* (nitedula) qui s'est glissé dans un vase à blé. Je ne cite que son récit de cette dernière que nous rencontrons pour la première fois :

Forte per angustam tenuis nitedula rimam
Repserat in cumeram frumenti, pastaque rursus

celle d'Horace, *Le Rat de ville et le Rat des champs*.— Ennius paraît avoir aussi repris la fable d'Hérodote, *Le Berger et les Poissons*.

(1) Satires, l. II, 5, v. 79 et sq.

(2) Sat., II, 3, v. 314 et sq.

(3) Ep., I, 10, v. 34-38.

Ire foras pleno tendebat corpore frustra :
Cui mustela procul : Si vis, ait, effugere istinc,
Macra cavum repetes arctum, quem macra subisti (1).

Mais c'est par des allusions surtout qu'Horace use de la fable. Le vers 139 de l'épître aux Pisons :

Parturient montes : nascetur ridiculus mus,

contient toute la fable de *La Montagne qui accouche*. Lorsqu'Horace avertit son ami Celsus de ne point piller des écrits connus, de peur que « si la troupe des oiseaux venait un jour lui reprendre leurs plumes, la corneille n'excitât le rire, dépouillée de ses couleurs d'emprunt »,

Ne, si forte suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum
Furtivis nudata coloribus (2),

il nous rappelle *Le Geai paré des plumes du Paon* sous la forme la plus ordinaire que les Grecs donnaient à cette fable (Κολοιὸς καὶ Ὄρνεις), tandis que

(1) Ep., I. 7, v. 29-33. — J'ai adopté la correction *nitedula* au lieu de *vulpecula* : elle s'accorde mieux avec les expressions *angustam, tenuis, rimam*. Je dois faire remarquer toutefois que c'était bien le *renard* et non le *mulot* qui figurait dans les recueils grecs, à moins qu'il n'y ait eu deux versions de cette fable.

(2) Ep., I, 3, v. 18-20. Remarquons qu'Horace met une corneille à la place du geai. Cette leçon se retrouve aussi dans Lucien ou du moins dans la version latine : ce qui suppose un texte portant Κορώνη et non Κολοιός. Elle était donc dans le recueil ésopique qu'ils lisaient l'un et l'autre.

Phèdre a adopté celle qui nous est la plus familière, à nous Français, (Κολοιὸς καὶ Ταὼς).

On reconnaît facilement *Le Serpent et la Lime* dans ces mots sur l'envie :

> Et fragili quærens illidere dentem
> Offendet solido (1) ;

Les Deux Besaces dans le vers :

> atqui
> Respicere ignoto discet pendentia tergo (2) ;

la fable de *L'Ane et de l'Anier,* qui s'efforce en vain de retenir sa bête sur le bord d'un précipice, dans ce distique de la 20ᵉ épître :

> Ridebit monitor non exauditus, ut ille
> Qui male parentem in rupes protrusit asellum (3).

Il n'y a pas de doute que ce passage quelque peu obscur de la Vᵉ satire (liv. II) ne fasse allusion à quelque fable ésopique :

> Sæpe recoctus
> Scriba a Quinqueviro corvum deludet hiantem
> Captatorque dabit risum Nasica Corano (4).

Mais j'hésite à y voir une allusion à celle *du Renard et du Corbeau.* Car, en sa qualité de flatteur et de captateur de testaments, Nasica ressemble

(1) Sat., II, 1, v. 77.
(2) Sat., II., 3, v. 298.
(3) Ep., I, 20, v. 14.
(4) Sat., II, 5, v. 56 et sq.

bien plus au renard, bien qu'il soit frustré dans ses espérances, qu'au corbeau qui se laisse cajoler et qui perd son fromage pour montrer sa belle voix. Il y a d'autres allusions plus certaines que celle-là et que les commentateurs ne signalent pas. La conclusion du petit conte sur le charlatan qui avait feint plusieurs fois de s'être cassé la jambe et auquel on crie, lorsqu'il se l'est cassée réellement : à d'autres ! (quære peregrinum) est exactement celle du Παῖς ψεύστης, qui a crié plusieurs fois au loup ! pour s'amuser, et que personne ne secourt, lorsque le loup attaque son troupeau (1). Je retrouve la vraie moralité *du Paysan qui compte les vagues* (Ἄνθρωπος ἀριθμῶν τὰ κύματα) dans ces beaux vers de la 2e épître (liv. I).

Vivendi recte qui prorogat horam
Rusticus exspectat, dum defluat amnis : at ille
Labitur et labetur in omne volubilis ævum (2).

L'Ane vêtu de la peau du Lion s'applique à celui qui veut paraître autre que ce qu'il est réellement et dont on se moque

Et merito, quoniam in propria non pelle quiessem (3).

Je ne sais à quelle fable grecque fait allusion

Astuta ingenium vulpes imitata leonem (4) :

(1) Ep., I, 17, v. 62.
(2) Ep., I., v. 41-43.
(3) Sat., I, 6, v. 22. – II, 1, v. 64.
(4) Sat., II, 3, v. 186. – Ce vers n'est peut-être qu'une allusion

Ce qui suppose, je crois, une fable où le renard obtenait par ruse ce que le lion enlève de force ; mais il n'y a rien de pareil dans nos recueils ésopiques. Enfin, j'ignore si Horace rappelle une fable ou simplement une locution proverbiale dans ces vers :

> Sed tacitus pasci si posset corvus, haberet
> Plus dapis et rixæ multo minus invidiæque (1).

Quant au charmant début de la 3e épître (liv. I) : « dans notre amitié fraternelle, nous disons oui ou non pareillement, vieux pigeons bien connus. Mais tu aimes à rester au nid, et moi à courir la campagne

> Fraternis animis, quidquid negat alter et alter,
> Annuimus pariter, noti vetulique columbi.
> Tu nidum servas ; ego laudo ruris amœni
> Rivos, etc... »

quoiqu'il semble contenir toute la fable *des Deux-Pigeons*, il ne prouve pas que cette fable existât réellement et qu'il y ait là autre chose qu'une métaphore suivie ou qu'une allégorie. Ce n'est pas tout : Horace, dans ses Satires et dans ses

à la fable grecque *Le Renard et le Lion*, qui nous montre le renard peu satisfait de la part que le lion lui fait dans ses chasses et qui veut chasser à son tour, pour son propre compte, mais sans succès. Dans ce cas, la supposition exprimée dans mon texte devrait être écartée.

(1) Ep., I, 17, v. 50.

Épîtres, n'aime pas moins à conter des anecdotes qu'à rappeler des fables. Qu'on se rappelle le joli conte du soldat de Lucullus, celui du fou d'Argos, furieux qu'on l'eût guéri de sa folie, celui d'Eutrapélus, donnant des habits somptueux à ceux auxquels il voulait nuire, celui de l'orateur Philippe et du crieur public, qui a tant de ressemblance avec notre fable *du Savetier et du Financier*. Or, ces contes peuvent être facilement ramenés à des apologues. Nous verrons comme Phèdre a profité de l'exemple du satirique.

Mais avant d'arriver à lui, je dois signaler quelques fables qui nous sont parvenues par les historiens grecs ou latins, à peu près contemporains d'Horace. Nous trouvons celle *du Lion amoureux* dans Diodore de Sicile. Denys d'Halycarnasse avait raconté celle *des Membres et de l'Estomac* (1) avant Tite-Live, et nous ne savons

(1) L'an passé, M. Maspéro a retrouvé cette fable dans un papyrus Égyptien de Turin. Il est vrai que c'est moins une fable, comme l'a fait observer M. Gaston Pâris, qu'un débat, auquel manque la *moralité*. Mais à cela près, c'est la même donnée que dans la fable gréco-romaine. Voici cet étrange morceau dans la traduction que M. Maspéro a communiquée à l'Académie des inscriptions, le 5 janvier 1883. Procès du Ventre et de la Tête, — où sont publiés les plaidoyers faits pardevant les juges suprêmes. Tandis que leur président veillait à ce qu'on démasquât le mensonge, son œil ne cessait de pleurer. Accomplis les rites exigés par le Dieu qui déteste les iniquités. Après que le Ventre eut dit sa plainte, la Tête prit la parole longuement (ou habilement). C'est moi, moi la maîtresse poutre de la maison entière, d'où les poutres

à quel historien antérieur ils l'avaient l'un et l'autre empruntée. Nicolas de Damas, contemporain d'Auguste, transmet à Plutarque l'apologue *des Deux jeunes Chiens*, qui ont reçu une éducation différente. Enfin, Trogue-Pompée, si Justin n'a fait que composer avec des extraits de cet historien son singulier *Bouquet de Fleurs* ou son abrégé, avait raconté la fable de *La Lice et sa Compagne*, par la bouche d'un Gaulois qui détournait ses compatriotes de recevoir les Grecs de Phocée; et comme je l'ai déjà donné à entendre, Trogue-Pompée l'avait vraisemblablement prise ou dans Théopompe ou dans quelque historien grec à peu près de la date de Théopompe.

Nous rencontrons enfin un vrai fabuliste. Phèdre ne raconte pas à l'occasion des fables, comme les historiens, les poëtes, les orateurs et les philosophes, qui, même le plus souvent, se contentent d'une allusion rapide; ils ne subordonne pas la

partent et qui couple les poutres. Tous les membres (s'appuient ??) sur moi et sont en joie. Mon front est joyeux; mes membres sont vigoureux; le cou se tient ferme sous la tête; mon œil voit loin; la narine se gonfle et aspire l'air; l'oreille s'ouvre et entend; la bouche émet des sons et cause; les deux bras sont vigoureux et font si bien que l'homme arrive à la considération, marche le front levé, regarde en face les grands comme les petits (Lacune). C'est moi qui suis leur reine, c'est moi la tête de mes compagnes, qui ferai un très-mauvais parti à qui a tenu ce langage. N'est-il pas faux? Qu'on m'appelle la tête : c'est moi qui fais vivre. . . . . . — M. Maspéro juge, d'après l'écriture, que ce morceau est des derniers temps de la XX[e] dynastie.

fable à un discours dont elle n'est qu'un ornement et un accessoire ; il la cultive pour elle-même et se propose d'en faire un genre littéraire et poétique en y appliquant l'espèce de vers qui convient le mieux à ces petits récits. C'est là son originalité. Car on ne voit pas qu'il ait été précédé dans ce dessein par aucun poëte de Rome ou de la Grèce. Il aurait fait plus, si on voulait l'en croire. Après s'être donné comme le simple metteur en œuvre des petites productions d'Ésope :

Æsopus auctor quam materiam reperit,
Hanc ego polivi versibus senariis,

il a l'air, par la suite, de se poser en inventeur à la suite de l'esclave Phrygien. « Du petit sentier qu'Ésope avait ouvert, dit-il, j'ai fait une grande route, et j'ai imaginé plus qu'il ne nous avait transmis » :

Et cogitavi plura quam reliquerat.

Mais cela, à tout prendre, pourrait vouloir dire, non qu'il a créé lui-même des fables, mais qu'il a donné plus de développement aux courts récits d'Ésope, et que, pour son malheur :

In calamitatem deligens quædam meam,

il a ajouté plus de sens et de portée aux imaginations de son auteur par des réflexions et des traits satiriques, dus à son expérience personnelle. Le prologue du IV[e] livre ne laisse plus de doute sur

les prétentions de Phèdre. « C'est pourquoi, dit-il à Particulon, parce que tu aimes les fables, que j'appelle Ésopiques et non fables d'Ésope :

> Quas Æsopias, non Æsopi nomino,

s'il en a mis au jour un petit nombre, j'en explique bien davantage, employant un procédé ancien, mais sur des sujets nouveaux :

> Paucos ostendit ille, ego plures dissero,
> Usus vetusto genere, sed rebus novis.

Eh bien! Phèdre se vante. Je ne crois pas qu'il y ait dans son œuvre une fable proprement dite, même les deux si mal venues, intitulées, l'une, *L'Ambassade des chiens à Jupiter*, l'autre, *Prométhée*, qui soit de son invention. Il les a toutes tirées soit du double recueil en prose qu'il avait à sa disposition, de celui de Démétrius et de celui qu'un certain Théopompe avait publié, il y avait une soixantaine d'années, soit d'autres recueils encore peut-être qui nous sont inconnus, soit des rhéteurs qui, depuis Aristote, ne manquaient guère d'embellir leur Τεχναὶ ou leurs Προγυμνάσματα de fables tirées ou de la tradition orale ou de leur propre fonds. Phèdre semble l'avouer lui-même dans le quinzième morceau de son IVe livre (1) :

(1) Τοὺς μὲν ἐκ παλαιῶν συγγραμμάτων ἀνειληφότες, τοὺς δὲ καὶ αὐτοὶ μόνον ἀκούσαντες, τούς δὲ καὶ παρ' ἑαυτῶν ἀναπλάσαντες.—Ces mots, Théon les applique non à lui-même ou à ses confrères,

Sive hoc ineptum, sive laudandum est opus,
Invenit ille (Æsopus), nostra perfecit manus.

Et c'est ce que dit aussi Avianus. « Ces fables d'Ésope, Babrius, en les reprenant dans ses iambes grecs, les a resserrées en deux volumes. Phèdre aussi en a développé quelque partie en cinq livres. » D'ailleurs, cela deviendra évident quand nous reprendrons nos recherches à travers les écrivains qui ne sont pas des fabulistes. Si quelques-unes des fables qui pourraient sembler particulières à Phèdre se retrouvent dans certains écrivains grecs postérieurs, comme les Grecs n'avaient pas l'habitude de copier les latins quand il s'agissait d'œuvres d'imagination, il est plus que probable que toutes les autres ne leur étaient pas inconnues.

Quant aux anecdotes devenues fables, — et elles sont assez nombreuses dans Phèdre, — il faut distinguer celles qui peuvent être ou romaines ou grecques, de celles qui sont exclusivement romaines et qui se rapportent à l'époque impériale. Des premières, il y en a un certain nombre qui viennent, selon toute probabilité, des recueils ésopiques : ce sont celles où Ésope joue un rôle, *Ésope et le Paysan*, *Ésope et l'Insolent*, *Ésope*

mais à ses disciples. Mais il est évident qu'ils faisaient, lui et les autres rhéteurs, ce qu'ils demandaient à leurs élèves, c'est-à-dire qu'outre les fables déjà recueillies par écrit, ils en mettaient dans leurs rhétoriques, ou qu'ils avaient entendu raconter, ou qu'ils avaient eux-mêmes imaginées.

jouant, *Ésope et le Bavard*, *Testament expliqué par Ésope*. D'autres viennent de différentes sources. *L'Occasion*, *Les deux Chauves*, *La Femme en couches*, *La Vieille et la Bouteille*, *L'Eunuque et un Insolent*, ne sont vraisemblablement que des épigrammes plus ou moins bonnes dont Phèdre a fait des fables telles quelles. *Le Frère et la Sœur* n'est que la mise en scène d'un mot de Socrate sur l'usage qu'on doit faire des miroirs, et rien ne prouve que cette mise en scène soit de l'invention de l'auteur latin. *Le Bouffon et le Paysan* n'est sans doute qu'une anecdote grecque. Le conte *ex Sutore medicus* doit avoir une origine analogue, quoiqu'il puisse être tout aussi bien romain que grec. *Le Voleur pillant un autel* ne me paraît qu'une variante du *Voleur et de Sérapis*, qu'on lit dans les recueils ésopiques. Que si maintenant nous prenons les anecdotes où se rencontrent des noms propres autres que celui d'Ésope, il est évident que ce sont *Æsopiæ, non Æsopi fabulæ*, puisque ceux dont il est parlé sont, tout aussi bien que le dieu Sérapis, postérieurs à l'esclave phrygien. *Le naufrage de Simonide*, *Simonide sauvé par les dieux*, *Parole de Socrate à ses amis*, *Démétrius de Phalère et Ménandre*, sont autant de récits tirés de quelque recueil d'anecdotes grecques ou même des recueils ésopiques où ils s'étaient égarés, ou bien d'ouvrages de rhétorique : cette dernière origine est certaine pour *Simonide sauvé par les dieux*, historiette qu'on peut lire tout au long

dans le *De Oratore* de Cicéron, et qui a été reprise par Valère Maxime et par Quintilien. Il n'y a donc d'appartenant certainement à Phèdre, fond et forme, que *Cæsar ad atriensem*, morceau dirigé contre les ardélions, et qui n'est pas une des moindres productions de l'auteur; la mésaventure du joueur de flûte Princeps, qui prend pour lui les acclamations poussées en l'honneur de la santé du prince; la singulière dissertation, intitulée *Poeta de credere et non credere,* dans laquelle il est question d'une sentence rendue par Auguste; plus le second morceau, intitulé *Poeta*, dans le livre IV, spirituelle sortie contre les censeurs trop difficiles.

Déduction faite de ces anecdotes de toute espèce, il reste à peu près 70 fables véritables sur lesquelles nous aurons à nous expliquer quand nous parlerons de Babrius (1).

Les écrivains grecs et latins postérieurs vont nous faire connaître un certain nombre de fables ou qui se rapportent à celles de Phèdre, ou qui annoncent celles de Babrius, ou qui sont restées étrangères à l'un et l'autre fabuliste. Josèphe et

(1) Je ne mentionne point le fabuliste Surdinus, malgré l'autorité de M. Egger (*Journal des Savants*, cahier de juin 1883). Car je ne suis rien moins que certain que ce Surdinus ait été un imitateur de Phèdre. Voici le texte de Sénèque le rhéteur, sur lequel se fonde le savant et curieux membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : « Apud Cestum Pium rhetorem declamabat hanc suasoriam Surdinus, ingeniosus adolescens, a quo Græcæ fabulæ eleganter in ser-

Dion Chrysostôme, qui sont de la fin du premier siècle et qui ont vu les commencements du second, nous fournissent une maigre moisson. Outre la fable du *Renard et du Hérisson*, que nous connaissons déjà par Aristote, mais qui ne se trouve ni dans Babrius ni dans Phèdre, Josèphe a refait à sa manière celle des arbres voulant faire un roi, qu'on lit au 9e chapitre du livre des Juges. Dion nous présente deux fois celle de la *Chouette* (et des oiseaux), d'abord sous une forme qui sent fort la mythologie, puis sous une autre forme plus voisine de celle des fables ordinaires ; et sous cette dernière forme elle revient pour la conception et pour le but à celle de l'hirondelle et des petits oiseaux. Plutarque demanderait une étude particulière, tant il est abondant en informations sur les fables qui avaient cours chez les Grecs. Je commence par celles qui sont le plus étrangères à notre esprit, je veux dire celle *de la Lune et de sa Mère* (1), et celle *de la Fête et du Lendemain* qui, toutes les deux, ne nous sont connues que par Plutarque.

monem latinum conversæ sunt » (éd. Bursian, p. 43-44). D'abord, il n'est pas dit qu'il ait traduit ces *fabulæ* en vers. Ensuite le terme *fabulæ* est terriblement vague. Était-ce des fables ou des pièces de théâtre? Enfin Sénèque le philosophe avait bien mal lu un recueil qui lui était destiné, à lui et à ses frères, puisqu'il ne connaît pas plus Surdinus que Phèdre comme fabuliste. Dans sa *Consolatio ad Polybium*, il donne la fable comme un genre inconnu aux Romains.

(1) *Banquet des Sept-Sages*, ch. XV. — Attribuée au Sage Cléobule.

(2) *De la fortune des Romains*, ch. V.

Dans la première, nous voyons la lune demandant à sa mère de lui faire un vêtement à sa taille; et comment le pourrais-je, répond celle-ci, lorsque tu ne cesses de changer de forme? Dans la seconde, c'est la dispute de la Fête et du Lendemain. Désespérant d'en faire entendre à demi mot le sujet, je cite simplement Plutarque dans la traduction d'Amyot. « Comme l'un des capitaines de la ville pour avoir fait quelque bon service à la chose publique, s'en glorifiait devant Thémistocle et comparait ses gestes à ceux qu'il avait faits, Thémistocle, pour réponse, lui fit un conte, que le Lendemain de la Fête tança un jour avec elle, en lui reprochant qu'il ne faisait que travailler et avoir toute la peine, là où elle ne faisait rien que de dépendre et faire bonne chère de ce que les autres avaient gagné. Tu dis la vérité, répondit la Fête; mais si je n'eusse été devant toi, tu ne fusses pas maintenant. Aussi, si je n'eusse été lors (pendant les guerres Médiques), tu ne fusses pas maintenant. » De ces deux fables je tire cette conclusion, que si l'on en rencontre dans Babrius ou dans les recueils ésopiques, dont le sujet peut nous sembler étrange, parce que les nations modernes n'ont jamais eu ou ont perdu depuis longtemps la faculté mythologique que les Grecs paraissent avoir toujours conservée, il serait téméraire de les attribuer à la subtilité des rhéteurs de l'empire. Deux des plus anciennes fables dont le sujet nous a été conservé en passant par Aristote, ne devaient être ni moins mythiques ni moins

bizarres que celles que je viens de citer de Plutarque. Si l'apologue allégorique conté dans la *Consolation à Apollonius* et qu'on pourrait intituler *Le lot du Deuil* (Πένθους γέρας) est d'une époque relativement récente (1), *La Lune et sa Mère, La Fête et le Lendemain* pourraient bien remonter à l'époque classique de l'Atticisme ou même plus haut. Cette réflexion m'est suggérée par le second chapitre de l'*Introduction* du dernier éditeur de Babrius, M. Rutherford, qui me paraît beaucoup trop accorder à l'influence des rhéteurs.

Je continue par quelques fables dont le sujet a besoin d'explication, parce qu'elles ne sont pas généralement connues, n'ayant jamais été imitées parmi nous. Dans *Le Platane et les Voyageurs*, nous voyons des voyageurs qui, en prenant l'ombre sous un platane par un chaud jour d'été, ont l'ingratitude de le trouver inutile parce qu'il ne porte pas de fruit (2). Les oiseaux, dans *Le Coucou*, rejettent ses avances et ses cajoleries, parce qu'ils craignent qu'il ne devienne pour eux un épervier (3). *La Maison du chien* nous montre un dogue qui, transi par le froid de l'hiver, songe à se construire une maison, mais qui, la tiède saiso revenue, ne pense plus qu'à dormir, délicieus

(1) C'est un philosophe qui raconte cet apologue à la re Arsinoé ; on peut croire qu'il l'avait inventé lui-même. que par conséquent l'apologue est du III[e] siècle avant n ère.

(2) *Vie de Thémistocle*, ch. II.

(3) *Vie d'Aratus*, ch. VIII.

ment étendu au soleil, sans se ressouvenir ni se soucier de ses beaux projets (1). Quant aux autres fables mentionnées par Plutarque, elles sont assez connues pour qu'il suffise d'en énumérer les titres. Ce sont : *Les deux Besaces* (2), *Le Renard et la Cigogne* (3) déjà versifiée par Phèdre, *Le Mulet fier de sa généalogie* (4), *Le Renard et le Léopard* (5), *Le Coq malade et le Chat* (6), *Le Bœuf et le Chameau* (7), qui a les mêmes données que *Le Cheval et l'Ane ; Les Chiens affamés* (8), qui veulent mettre la mer à sec en buvant pour atteindre une charogne ; *Le Loup et les Bergers* (9), *L'Aigle et le Roitelet* (10), *La tête et la queue du Dragon* (11), et *Les deux Vautours* (12), fable sur laquelle nous aurons occasion de revenir en parlant de Babrius. Lors même qu'on ajouterait les fables *des Membres et de l'Estomac* (13), *du Cerf et du Cheval* (14), *du*

(1) *Banquet des Sept-Sages*, ch. XV.
(2) *Vie de Crassus*, ch. XIII.
(3) *Prop. de table*, I, q. 1, § 7.
(4) *Banquet des Sept-Sages*, ch. IV.
(5) *Quelles maladies sont pires?* etc., ch. II ; *Banquet*, ch. XII.
(6) *De l'amour fraternel*, ch. XIX.
(7) *Préceptes de santé*, § 24.
(8) *Des communes notions*, ch. III.
(9) *Banquet*, ch. XIV.
(10) *Instructions politiques*, § 7.
(11) *Vie d'Agis et de Cléomène*, ch. I.
(12) *Ne pas emprunter*, § 8.
(13) *Vie de Coriolan*, ch. II.
(14) *Ne pas emprunter*, § 7. — *Vie d'Aratus*, ch. X.

Hérisson et du Renard (1) dévoré par des tiques, *des Deux jeunes Chiens* (2), lesquelles nous sont connues d'ailleurs, on serait encore loin d'avoir épuisé la liste de toutes celles que rapporte Plutarque ou auxquelles il fait allusion. L'apologue *du Vieillard et de ses Enfants* nous est donné par lui comme un trait historique ; c'est un roi Scythe, Scylurus, qui réunit ses quatre-vingts enfants et qui leur prouve par un exemple sensible la force de l'union et la faiblesse de la discorde (3). *Le Mulet et les Éponges* n'est pas chez lui une fable, mais une anecdote. Un mulet de la gabelle qui s'était senti soulagé de sa charge de sel en tombant dans l'eau d'un fleuve qu'il traversait, ne manquait pas de faire une semblable chute toutes les fois qu'il avait à porter un pareil fardeau, jusqu'à ce que Thalès, pour le corriger, eût conseillé aux sauniers de le charger d'éponges (4). J'ai cité l'épigramme sur la corneille et l'urne qui deviendra une fable dans Aviénus ; Plutarque raconte des corbeaux d'Afrique le même fait que l'épigramme de la corneille qui, pour faire monter l'eau du vase qu'elle ne pouvait atteindre, y jette des petits cailloux (5). Enfin, car je ne veux pas parcourir toutes les historiettes sur les animaux qui sont

(1) *Si le vieillard doit s'entremettre*, ch. XIII.
(2) *De l'éducation*, ch. II.
(3) *Du trop parler*, ch. XII.
(4) *Quels sont les animaux les plus avisés*, ch. XV.
(5) *Quels sont les animaux les plus avisés*, ch. XII.

devenues ou auraient pu devenir des fables (1), il semble bien qu'il y avait sous le titre *du Renard et du Hérisson* une autre fable que celle mentionnée par Aristote ; car Plutarque ne se contente pas de rappeler le vers proverbial : « Le renard sait mille tours, mais le hérisson n'en sait qu'un et c'est le bon » ; il cite encore certains vers anonymes qui paraissent le développement de ce proverbe. « Lorsque le hérisson, dit-il, sent l'approche des chiens, ramassant tout son corps en boule, il se hérisse de dards, de sorte qu'il n'y a plus moyen de le pincer ni d'y mordre (2). »

Plutarque nous offre un autre intérêt. J'ai supposé, en parlant de Phèdre, des recueils d'Anas et de mots plus ou moins piquants, distincts sans doute à l'origine des recueils ésopiques, mais qui avaient dû pénétrer ces derniers dès le Ier siècle avant notre ère. Les œuvres morales de Plutarque sont pleines d'historiettes et de mots de cette sorte. Il est évident pour moi que le fabuliste latin et le moraliste grec puisaient à des sources analogues. Qu'est-ce que la femme en couches, la *mulier parturiens* de Phèdre ? C'est tout simplement ce mot plaisant recueilli par Plutarque : « Et disait la femme grosse et jà sentant les douleurs de son travail à ceux qui la voulaient

(1) Je signalerai pourtant (*De l'amour naturel pour ses enfants*, ch. II, et *Quels sont les animaux les plus avisés*, ch. XIII) un morceau sur les perdrix dont La Fontaine me paraît s'être souvenu (*Discours à Mme de La Sablière*).

(2) *Quels animaux sont plus avisés*, etc., ch. XV, ex. 6.

coucher dessus son lit : comment est-ce que le lit pourrait guérir ce mal, puisque ça été sur le lit qu'il m'est avenu ? (1). » Lisez *Le Bouffon et le Paysan* (Scurra et Rusticus) ; vous n'y trouverez rien de plus, rien de moins que ce que les *Propos de table* nous apprennent du bateleur Parménon, dont les prouesses dans l'imitation des cris des bêtes étaient devenues proverbiales (2). Phèdre prête à Ésope et Plutarque à Thalès le mot sur des animaux naissant avec des têtes d'homme : « Si tu veux écarter ce prodige, donne des femmes à tes bergers (ou à tes palefreniers) (3).

Si procurare vis ostentum, rustice,
Uxores, inquit, da tuis pastoribus.

Il y avait ainsi nombre de γέλοια qui étaient devenus ou pouvaient devenir des fables. Ainsi l'on peut se demander si c'est dans un recueil de bons mots ou dans un recueil de fables, que Plutarque avait pris ce conte : « Je dirais volontiers comme ce jeune homme-là, lequel jetant une pierre à un chien, et ayant failli le chien, en asséna sa ma-

(1) Phèdre, I, f. 18. — Plut., *Préceptes conjugaux*, § 34.

(2) Ph., V, f. 5. — Plut., *Propos de table*, liv. V, 1re q., sur la fin.

(3) Selon que l'on adopte la version de Phèdre ou celle de Plutarque, celui-ci parlant de poulains nouveau-nés, celui-là d'agneaux à tête d'homme. Plut., *Banq. des Sept-Sages*, ch. III. — Phèdre, l. III, f. 3.

râtre : encore ainsi ne va-t-il pas mal (1). » J'avais donc quelque raison d'avancer que l'invention de Phèdre est nulle. Sa fable d'*Ésope jouant* n'est que la mise en scène du mot si fréquemment répété et que l'on peut lire dans Plutarque, que « l'arc se rompt s'il est toujours tendu (2). » Celle *du Frère et de la Sœur* est tout entière dans ce passage des *Préceptes du mariage* « Socrate avait accoutumé de conseiller aux jeunes hommes qui se regardaient dedans des miroüers, s'ils étaient laids, de corriger leur laideur par la vertu, en se rendant vertueux, et s'ils étaient beaux, de ne souiller point leur beauté par le vice (3). » Nous prenons là sur le fait la manière de travailler de Phèdre; il n'imagine, il n'invente rien. Il prend de côté et d'autre pour enrichir le champ de la fable, appliquant à toute espèce d'historiettes qui avaient cours la manière ésopique. Et comme je n'entends pas revenir sur ce sujet, Phèdre avait pris, non dans un livre d'histoire naturelle, sans doute, mais dans quelque compilation de faits curieux, la matière de sa fable *Le Chien et le Cro-*

(1) *Banq. des Sept-Sages*, ch. I. On peut se poser la même question à propos d'une anecdote que Cori a admise comme fable dans son recueil : « Un maître ayant aperçu son esclave qui s'en était fui, longtemps y avait, se mit à courir après pour le reprendre. L'esclave fuyant se jeta dedans un moulin et le maître dit en lui-même : En quel lieu eussé-je mieux aimé le trouver ? » *Préc. de Mar.*, pr. 36.

(2) *Si le vieillard doit s'entremettre des affaires publiques*, ch. XVI.

(3) *Préceptes de Mar.*, pr. 23. — Phèdre, III, 8.

codile. Car nous retrouvons dans Élien le fait plus ou moins certain qui sert de fondement à ce court apologue (1). Et Élien travaillait comme Phèdre : il puisait sa science, comme Phèdre ses sujets de vers, dans des recueils ou ouvrages de seconde main. Ainsi se développaient les compilations ésopiques ; celle de Théopompe devait être plus abondante que celle de Démétrius, et celle de Nicostrate, qui est de la fin du second siècle après J.-C., contenir bien des fables qui ne se trouvaient pas dans celle de Théopompe, sans que les auteurs de ces recueils eussent besoin de se mettre en grands frais d'imagination.

La légende d'Ésope se développait en même temps. Nous avons vu combien son nom revient souvent dans les titres des fables de Phèdre. Plutarque nous fournit à son tour plusieurs traits qui appartenaient, dès le Ve siècle avant Jésus-Christ, à la légende du fabuliste ou qui sont venus s'y ajouter. Il est le premier chez lequel nous trouvions le récit de sa mort, qu'Aristophane connaissait déjà et qu'Hérodote suppose en rapportant les fléaux qui frappèrent les Delphiens, jusqu'au jour où un descendant d'Iadmon se présenta pour recevoir l'amende à laquelle ils se condamnèrent eux-mêmes (2). Le scholiaste des

(1) Ph., I, 25.—Élien, *Hist. var.*, I, § 5. Παραθέουσι δὲ τὴν ὄχθ (τοῦ ποτάμου οἱ κύνες) καὶ παρακλέπτοντες πίνουσιν ὅσον ἁρπάσ πάλιν καὶ πάλιν.

(2) Plut., *Pourquoi la justice divine*, etc., ch. II. — Aris

Guêpes a puisé probablement ce récit aux mêmes sources que Plutarque. Celui-ci n'est pas le premier sans doute qui ait mis Ésope en rapport avec Solon, avec Cléobule, avec Thalès et d'autres sages, à la cour de Périandre, tyran de Corinthe. Mais il reste pour nous la première autorité qui nous fasse connaître ces relations; car jusqu'alors nous savions seulement par une des fables mises en vers par Socrate, qu'Ésope avait dû venir à Corinthe, dans des circonstances d'ailleurs inconnues. Plutarque, enfin, nous montre la forme première sous laquelle s'est produit le conte de « la langue qui est à la fois la chose la meilleure et la pire. » Au lieu des développements enfantins que Planude ou l'auteur qu'il copiait, donne à cette anecdote, Plutarque se contente de dire que, consulté par Amasis sur la chose qui était la meilleure et celle qui était la pire, Bias ou Pittacus, et non Ésope, lui envoya la langue d'une victime pour lui donner à entendre que « le parler est cause des plus grands biens et des plus grands maux. » Nous avons ici l'anecdote sous sa forme la plus simple et probablement la plus ancienne : c'était un de ces dires qu'on se transmettait et qu'on arrangeait à son gré, puisque Plutarque, qui rapporte trois fois la réponse énigmatique faite à Amasis, l'attribue à Bias dans *Le Banquet des Sept-Sages* et dans son traité : *Comment il*

phane, *Guêpes*, V, 1446. — Scholies, au même vers. — Hérodote, l. II, ch. CXXXIV.

faut écouter? et à Pittacus dans son traité *Du trop parler* (1). Pourquoi ne pas la donner tout aussi bien à Ésope, répondant non plus à Amasis, mais à Crésus? Peut-être même plus d'un collectionneur d'Anas l'avait fait avant Plutarque, comme celui que suivait Phèdre dans sa fable *Æsopus et Rusticus*, avait attribué à Ésope ce que Plutarque attribue à Thalès au sujet d'animaux nés avec des têtes d'hommes. Ces minces détails ont leur importance, car ils nous indiquent le procédé par lequel se sont développés concurremment et la légende du père de la fable et les recueils ésopiques. De même qu'on rapportait à Ésope toutes sortes d'anecdotes plus ou moins plaisantes, on lui rapportait aussi toutes les fables connues, parmi lesquelles ces anecdotes tendaient à prendre place. Car la fable fut toujours conçue par les Grecs comme γέλοιόν τι, et Phèdre ne s'en fait pas une autre idée, lui qui qualifie perpétuellement ses productions de *joci*. Aussi Lucien nous donne-t-il Ésope comme le bouffon des bienheureux dans les enfers, τούτῳ δὲ (τῷ Αἰσώπῳ) ὅσα καὶ γελωτοποιῷ χρῶνται (2).

Mais revenons à notre enquête sur la fable à travers les auteurs du second siècle. A peine est-il besoin de mentionner l'assez médiocre sujet de fable, *Les Puces et le Laboureur*, qu'on lit dans

(1) *Banquet*, ch. I. — *Comment il faut écouter*, ch. II. — *Du trop parler*, ch. VII.

(2) *Hist. vérit.*, l. II, § 18.

l'*Histoire des Guerres civiles* d'Appien. Les trois qu'on a extraits des œuvres de Galien ont plus de valeur, au moins les deux premiers. C'est chez lui qu'on rencontre pour la première fois, d'une manière explicite et certaine, *Les deux Besaces*, ainsi que *L'Ane et le petit Chien*. Quant à la troisième fable qu'il nous a conservée, *Le Sot et le Crible,* elle n'est qu'un de ces bons mots qui manquent de pointe, comme il s'en rencontre tant chez les Grecs, qui paraissent avoir eu le rire extrêmement facile : « Un sot reproche au crible d'avoir un fond et de n'en pas avoir (1). » Lucien paraîtrait, au premier abord, devoir nous fournir une moisson presque aussi abondante que Plutarque ; car il ne fait pas moins usage de la fable que lui. Mais outre qu'il se répète souvent dans ses citations, il fait plutôt des allusions rapides qu'il ne cite ; et parfois on est en peine de savoir s'il s'agit d'une fable, ou d'une anecdote ou d'un simple proverbe. J'écarterai donc résolûment tout ce qui peut donner prise au moindre doute. Par conséquent, *Les Bulles d'eau* ne doivent pas figurer dans un recueil ésopique ; ce n'est pas une fable, c'est une comparaison se prolongeant en allégorie. *Le jeune Homme et le Cheval emporté* ne me paraît qu'une historiette courante, et Lucien ne la donne pas

(1) Je cite ces fables d'après Corai, qui lui-même les a prises dans Opterman, sans indication de l'ouvrage auquel elles sont empruntées. Il doit y en avoir un plus grand nombre dans les 20 volumes très-copieux de Galien.

pour autre chose (1). Vous éprouvez, fait-il dire au Cynique, à peu près la même chose qui arriva, dit-on, à quelqu'un qui avait monté sur un cheval furieux πάσχετε δὲ παραπλήσιόν τι ὃ φασί τινα παθεῖν ἐφ' ἵππον ἀναβάντα μαινόμενον (2). Ce début n'autorise aucunement à croire qu'il y eut une fable, à laquelle l'auteur nous renvoie, intitulée Νεανίσκος καὶ ἵππος. L'*Ethiopien* qu'on frotte pour le blanchir n'est encore, pour Lucien, qu'un proverbe pour exprimer une chose impossible κατὰ τὴν παροιμίαν Αἰθίοπα σμήχειν ἐπιχειρῶ (3) ; il ne deviendra un embryon de fable que dans Babrius. De même la mention de la locution proverbiale sur la lâcheté et la stupidité du cerf οὐκ ἔχει χολὴν ἐν ἥπατι (4) ne prouve pas que Lucien connût *Le Lion, le Renard et le Cerf,* quoique cette fable soit probablement fort ancienne; mais ce n'est que par conjecture

(1) Halm l'admet comme Korai dans son *Æsopicæ fabulæ collectæ*. Le texte qu'il donne est celui de Lucien ; et si Furia n'en donne point d'autre, il l'a pris tout simplement dans Lucien et non dans un recueil ésopique; et le conte reste ce qu'il est, un pur conte transformé en fable par les éditeurs modernes de leur autorité privée. Le texte n'autorise même pas le titre inventé, je crois, par Corai. Il s'agit non d'un νεανίσκος, mais d'un quidam (τις), lequel peut être jeune ou vieux à volonté.

(2 *Cynicus,* LXXV, § 18.

(3) *Contre un ignorant,* XVIII, § 28. — Epigram. 15.

(4) *Des littérateurs à gages,* XVIII, § 26. « Quel homme libre, dit Lucien, trouverait cela tolérable, même quand il n'aurait plus de bile (et par conséquent de foie, et par conséquent de cœur) que les cerfs τίνι φορητὸν ἐλευθέρῳ ἀνδρὶ κἂν ὁπόσην αἱ ἔλαφοι τὴν χολὴν ἔχοντι ;

qu'on lui donne une haute antiquité, puisque c'est dans Babrius qu'on la rencontre pour la première fois d'une manière positive. Mais Lucien fait allusion incontestablement à la fable de *L'Aigle et l'Escarbot* (1) déjà mentionnée par Aristophane, à celle du geai tout fier de ses plumes d'emprunt (2), indiquée par Horace avant d'être versifiée par Phèdre, à celle de la chouette et des petits oiseaux (3), que Dion nous a fait connaître, à celle du renard et du corbeau (4), déjà traitée par le fabuliste latin, mais que nous n'avons encore rencontrée dans aucun auteur grec. Je ne sais à quelle fable se reporte Lucien, lorsqu'il écrit que « le faiseur de contes, Ésope, a rendu le ciel accessible aux aigles, aux escarbots, *et aussi quelfois aux chameaux* ἐνίοτε καὶ καμήλοις βάσιμον ἀποφαίνων τὸν οὐρανόν (5). » Il est le premier qui nous fasse à peu près connaître l'économie de celle de *Jupiter, Neptune, Minerve et Momus* (6), dont

(1) *Icaroménippe*, XLV, § 10.

(2) *Apologie* XVIII, § 4. — *Le faux raisonneur*, XL, § 5 Je ne sais pourquoi la traduction latine met *cornicula* et non *graculus*, exactement comme Horace : ce qui supposerait qu'Horace et Lucien lisaient tous les deux la même leçon. Mais le texte grec porte κατα τὸν Αἰσώπου Κολοιόν.

(3) *Hermonidès*, XXIII, § 6.

(4) *Contre un ignorant*, LX, § 30.

(5) Peut-être est-ce simplement à celle du chameau se plaignant à Jupiter de n'avoir pas de cornes comme les bœufs et qui, en punition de ses vœux, a les oreilles écourtées.

(6) Cette fable est chez Lucien, *Neptune, Minerve, Vulcain* et *Momus*.

Aristote ne cite qu'un trait. Il est vrai que Plutarque en indique un second, mais fort obscurément, lorsqu'il dit : « (le vin nous découvre), de manière qu'on pourrait à bon droit reprendre Ésope et lui dire : Dea, mon ami, à que faire vas-tu chercher des fenêtres par lesquelles chacun peut voir ce que son voisin a sur le cœur (1). » Mais ce passage de Plutarque devient clair, lorsqu'on lit dans Lucien que Momus, pris pour juge entre les dieux qui se disputaient le prix de l'art, reproche à Neptune une chose, à Minerve une autre, et blâme Vulcain de n'avoir pas fait de portes au cœur de l'homme, son ouvrage, pour y voir clairement ce qu'il voulait et pensait (2). Quatre fables enfin nous sont signalées par Lucien pour la première fois, *L'Homme qui compte les flots* (3), *L'Ane revêtu de la peau du Lion* (4), *Les singes dan-*

(1) *Propos de table*, liv. III, préf.

(2) Lucien, *Hermotime*, XX, § 20.—Lucien fait encore deux fois allusion à cette fable, mais pour rappeler seulement le reproche que Momus fait à Neptune, auteur du taureau. — *Nigrinus*, III, § 32. — *Hist. vérit.*, liv. II, § 3. — Quant à la critique de l'œuvre de Minerve, Lucien la passe sous silence. Il nous apprend seulement que cette œuvre était une maison (*Herm.*) — Momus reprochait à Minerve de n'avoir pas fait la maison mobile de manière qu'elle pût suivre son maître.

(3) *Hermotime*, XX, § 84.

(4) *Le Pêcheur*, XV, § 32. — *L'Amateur de mensonges*, LII, § 5. — *Contre un ignorant*, LVIII, § 23 — *Le faux raisonneur*, LX, 3. — *Les Fugitifs*, LXIX, § 13, 33. — La fable est contée tout au long dans *le Pêcheur*. On pourrait supposer

sants (1), *Le Chien et le Cheval* (2). Mais, je dois le dire, je ne suis pas sans scrupule à l'égard de cette dernière. Nous n'en possédons que le texte extrêmement bref de Lucien, et dans lequel rien n'indique que l'auteur exprimait une fable plutôt qu'un fait observable tous les jours. Il compare ceux qui tiennent la fortune sous clé sans en jouir eux-mêmes ni en laisser jouir les autres au chien qui, dans l'écurie, ne touche pas à l'avoine et ne permet pas au cheval affamé d'y toucher : « Καθάπερ τὴν ἐν φάτνῃ κύνα μήτε αὐτὴν ἐσθίουσαν τῶν κριθῶν μήτε τῷ ἵππῳ πεινῶντι ἐπιτρέπουσαν. » Des modernes ont pu tirer de là une fable; mais rien ne prouve qu'elle ait existé chez les anciens.

Le rhéteur Hermogène ne nous fournit que *Les Singes qui bâtissent une ville* et qu'un vieux routier de la nation s'efforce d'en détourner (3); Maxime de Tyr, que *Le Renard et le Berger*, que *Le Berger et le Boucher*, cette dernière paraissant être de son invention, tandis que l'autre est don-

d'après le texte de l'*Amateur de mensonges*, qu'il y avait deux versions de cette fable, et que dans la seconde l'âne était remplacé par le singe « ὑπὸ τῇ λεοντῇ γελοῖόν τινα πίθηκον περιστέλλων. » Mais je crois que cette supposition est inutile et que c'est Lucien qui a changé lui-même l'âne en singe afin de mieux marquer son mépris pour le grave vieillard Eucratès qui débitait imperturbablement les bourdes les plus étranges.

(1) *Les Pêcheurs*, XV, § 36 — *Apologie*, XVIII, § 5.

(2) *Timon*, V, § 14.

(3) Προγυμνάσματα, ch. I.

née comme d'Ésope (1) ; Élien, à proprement parler, que *Le Cochon et le Renard* (2), mentionnée aussi par Clément d'Alexandrie. Quant à la fable *du Dragon et de l'Aigle* (3), elle paraît être un ancien conte mythologique que le grammairien Cratès faisait remonter jusqu'au poëte lyrique Stésichore ; elle est beaucoup trop compliquée pour être une véritable fable, à la façon d'Ésope. Il paraît bien enfin qu'il faut renvoyer à Diogène Laërce, comme fait Robert, pour *Le Loup et le Renard par devant le Singe*. Ce compilateur prête à son homonyme, Diogène le cynique, se moquant de deux plaideurs, la réponse que le singe fait dans la fable au loup et au renard (4). Je ne mentionnerai que deux auteurs latins du IIe siècle, Apulée et Aulu-Gelle, dont l'un raconte très-prétentieusement *Le Renard et le Corbeau* (5), et l'autre nous fait connaître outre *L'Allouette et ses Petits* (6), le bel apologue du *Scythe* (7), qui paraît être de l'invention d'Hérode Atticus et qui n'a

(1) Maxime, I, Diss. III, § 1. Ἄδεται δὴ τις αὐτῷ (τῷ Αἰσώπῳ) καὶ τοιουτος μῦθος. Il dit au contraire de la fable *du Berger et du Boucher :* Φράσω δὲ αὐτὴν, (τὴν ἐρωτικὴν Σωκράτους τέχνην) κατὰ τοὺς τοῦ Φρυγὸς λόγους μῦθον πλάττων.

(2) *Hist. variées*, l. X, § 5

(3) *De la nat. des animaux*, l. XVII, § 27.

(4) *Vie de Diog.*, § 54. Δυοῖν ποτε νομικοῖν ἀκούσας τους δύο κατέκρινεν, εἰπὼν τὸν μὲν κεκλοφέναι, τὸν δὲ μὴ ἀπολωλεκέναι.

(5) *Florides*, XXIII. M. Robert parle de plusieurs fables qui se liraient dans les *Florides*. Je n'y ai découvert que celle-là.

(6) *Nuits attiques*, l. II, ch. XXIX.

(7) *Id.*, l. XIX, ch. XII.

point passé dans les recueils grecs. Nous touchons au temps où l'on fait vivre Babrius, qui fut précédé quelque peu de Nicostrate, lequel avait fait une compilation analogue à celles de Démétrius et de Théopompe et perdue comme elles.

Il semble qu'en ce temps-là on faisait plus grand compte de la fable qu'auparavant. Quoique les écrivains grecs n'aient point dédaigné d'y avoir souvent recours, nous ne voyons pas qu'ils aient jamais pensé à en faire un genre littéraire à part. Quant aux Romains, ce que Quintilien dit de la fable nous montre combien elle était peu estimée parmi eux et explique peut-être l'obscurité dans laquelle Phèdre est longtemps resté. « Les grammairiens, écrit-il, devraient y joindre (à l'enseignement purement grammatical) quelques éléments de composition, propres à exercer les enfants à l'âge où ils ne sont pas encore capables de suivre les leçons du rhéteur. On leur apprendra donc à raconter de vive voix, dans un langage pur et simple, les fables d'Ésope qui viennent après les contes de nourrices (quæ fabulis nutricularum proxime succedunt), et à les écrire avec soin en conservant la même simplicité (eamdem gracilitatem) : ce qui consiste premièrement à rompre le vers, puis à le traduire en d'autres mots, et enfin à paraphraser avec plus de hardiesse, tantôt en amplifiant, tantôt en abrégeant, mais en conservant toutefois le sens du poëte (1). » Mais déjà

(1) *Inst. Orat.*, I, ch. IX. J'ai cité ce texte dans toute sa

Aulu-Gelle se fait une idée beaucoup plus haute de la fable. Il écrit avant de raconter *L'Allouette et ses Petits:* « Le fabuliste Ésope de Phrygie a été mis justement au rang des sages; tout ce que l'on peut conseiller aux hommes de plus sage et de plus salutaire, il l'a enseigné, non du ton rébarbatif et impérieux d'un philosophe qui dogmatise et qui tranche, mais en dissimulant ses leçons sous des fables piquantes et aimables qui faisaient entrer les observations les plus utiles dans les esprits gagnés par l'attrait du plaisir (1). » Un contemporain de Babrius est encore plus expressif. Comparant les fables des épiques et des tragiques à celles d'Ésope, Philostrate met celles-ci bien au-dessus, d'abord parce qu'elles ne trompent pas, et ensuite parce qu'elles ne donnent jamais que des enseignements utiles sous le voile de fictions qu'on sait être des fictions, tandis que celles des Homère et des Eschyle corrompent les âmes, précisément parce qu'elles racontent comme vraies les traditions les plus honteuses sur les

teneur à cause des mots *solvere versus*, *salvo poetæ sensu*, qui soulèvent une question non sans importance. De quel poëte s'agit-il? D'un poëte grec? Il y avait donc un recueil de fables grecques en vers avant Babrius, s'il est réellement du IIIe siècle, ou bien, contrairement à cette supposition généralement admise, c'était Babrius lui-même. D'un poëte latin? Mais quoique mentionné par Martial, Phèdre paraît être resté généralement peu connu, et s'il eût été un auteur classique, on ne comprendrait vraiment pas comment Quintilien l'eût omis dans son catalogue des auteurs.

(1) II, ch. XXIX.

héros et sur les dieux (1). Voilà donc Ésope, celui que Rutherford appelle l'Homère des nourrices et des enfants, placé à côté et même au-dessus du grand poëte, au moins pour l'utilité morale.

C'est peut-être à cause de cette autorité nouvelle accordée à la fable que Babrius lui assigne de tout autres origines que Phèdre. Il ne fait pas de la fable l'expression timide et détournée des pensées de l'esclavage qui, n'osant dire clairement ce qu'il a sur le cœur, déguise ses sentiments sous des fictions agréables ou plaisantes, et par là échappe aux accusations et aux mauvais traitements d'un maître orgueilleux.

Servitus obnoxia
Quia quæ volebat, non audebat dicere,
Affectus proprios in fabellas transtulit
Calumniamque fictis elusit jocis.

Il la rattache à ses vraies origines, je crois, en la considérant comme une suite de l'antique mythologie. « D'abord, dit-il, fut la race des justes, cher enfant Branchus, celle qu'on a appelée la race d'or... Dans ces temps-là, les autres animaux avaient (comme l'homme), une voix articulée et savaient causer. Leurs réunions avaient lieu au milieu des

(1) *Vie d'Apollonius*, V, ch. XIII. Philostrate fait suivre le morceau que j'ai résumé d'une fable pour expliquer comment Ésope a reçu de Mercure le don de la fable. Elle est loin de valoir la jolie parabole sur le moineau, qui appelle ses compagnons à venir partager le blé répandu à terre qu'il a rencontré.

bois. Et le rocher parlait, ainsi que les feuilles du pin. La mer, Branchus, parlait avec le vaisseau et le marinier; les moineaux avaient de sages entretiens avec le laboureur, et il y avait compagnonnage entre les hommes et les dieux. Tu peux apprendre qu'il en était ainsi par le sage vieillard Ésope, qui a rapporté les fables de l'ancienne muse (1). » Babrius, dans la préface de son second livre, fait remonter la fable bien plus haut qu'Ésope, même par delà Homère, puisqu'il la fait venir des Syriens, ou plutôt des Assyriens, qui vivaient sous Ninus et Bélus. Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion, qui n'est peut-être qu'une flatterie aux empereurs romains de race syrienne, c'est bien, en effet, à ce qu'il semble, des habitudes mythologiques de l'esprit que la fable est née, lorsque la réflexion pratique vint s'y ajouter, et non du besoin et en même temps de la crainte qu'avait l'esclave de faire entendre la vérité à son maître.

Sans nous arrêter davantage à cette obscure question d'origine, voyons ce qu'est le recueil de Phèdre comparé à celui de Babrius. N'écrivant pas dans la même langue, les deux poëtes pouvaient traiter les mêmes sujets sans craindre d'être accusés de plagiat, et cependant sur les 92 fables de Phèdre et les 142 de Babrius, à peine en est-il 15

(1) Rutherford lit ἐλευθέρης et non παλαιτέρης. Ce serait alors « fabulas musæ pedestris », les fables de la muse qui s'énonce en prose : ce qui conviendrait mieux avec les vers qui suivent, mais s'accorde bien moins avec ceux qui précèdent. L'idée de ἐλευθέρης tomberait ici bien brusquement.

qui se ressemblent pour le fond, et encore il faudrait retrancher de ce nombre celle qui est intitulée en grec ἀίετος καὶ χελώνη et en latin *aquila, cornix* et *testudo*, celle-ci montrant combien il est difficile d'échapper à la force conseillée par la ruse, celle-là ayant en vue une moralité qui revient plusieurs fois dans les fables ésopiques (1), qu'il est absurde et dangereux de vouloir sortir des limites de sa nature. Si la différence ne tombait que sur des fables de pacotille, telles que *La femme en couches, Le Chien et le Crocodile,* dans Phèdre, que *L'Enfant qui a mangé des tripes, Le Chien et le Cuisinier,* dans Babrius, on pourrait croire qu'elle tient à la différence des recueils qu'ils ont suivis servilement, l'un pillant la compilation de Démétrius ou celle de Théopompe, l'autre celle de Nicostrate, qui était presque son contemporain ; mais ce sont en

Phèdre.	Babrius.
(1) I, 3, Graculus et Pavo.	= Κόλοιος και ὄρνιθες.
I, 4, Canis per fluvium carnem ferens.	
I, 5, Vacca, et Capella, Ovis et Leo.	= Λέων και Ὄνος.
I, 6, Ranæ ad solem.	
I, 8, Lupus et Ciconia.	= Λυκος καὶ Γέρανος.
I, 12, Corvus ad fontem.	
I, 13, Vulpis et Corvus.	
I, 22, Mustela et Homo.	
II, 2, Anus diligens virum mediæ ætatis, item Puella.	
III, 7, Canis et Lupus.	
IV, 2, Mustela et Mures.	
IV, 3, Vulpes et Uva.	
IV, 6, Pugna murium et mustelarum.	
IV, 13, Leo regnans.	



sion, celle du *Soleil et de Borée*
probablement à Sophocle et au del
trouver et bien d'autres dans le rec
trius et de Théopompe. D'un autre
posant que Babrius se fût attaché
au recueil de Nicostrate (1), il sera
que celui-ci eût écarté des fables co
nouilles qui demandent un Roi, — L
Bouc, — Le vieux Lion, le Sanglier,
l'Ane, — Le Cerf et les Bœufs, — L'A
la Chatte, etc. Babrius et Phèdre on
leur gré dans les recueils qu'ils ava
mains; et l'esprit sérieux et un p
l'auteur latin l'a mieux servi, se
l'esprit élégant de l'auteur grec.

Mais en revanche, Babrius me pa
plus évité que Phèdre les γελοῖα ou

(1) Recueil en dix livres, selon Hermogè
de singulier, c'est que le talent qui manque
est celui qu'Hermogène attribue à Nicostra
fait beaucoup de fables, et non-seulem
d'Ésope, mais encore d'un *caractère dra*
μύθους αὐτος πόλλους ἔπλασεν, οὐκ Αἰσωπείους μ
πῶς καὶ δραματικους (Περὶ ἰδεῶν, II, ch. XII, §

ou moins plaisantes, qui n'ont guère de la fable que le nom et la moralité telle quelle que Phèdre y a rattachée. On en trouverait bien moins dans ses 142 fables que dans les 92 de son devancier de Rome. Deux à peine offrent pleinement ce caractère, le récit qui voudrait être polisson du *Jeune Esclave, de la Femme et du Mari*, et la dispute sans conclusion réelle ni possible de l'Athénien et du Thébain. Babrius se contente de mettre en vers des fables plus ou moins bien imaginées, dont quelques-unes peuvent être de l'invention des rhéteurs, mais qui, en général, me paraissent antiques, au moins quant à leur conception première.

Certes, je suis loin de nier qu'il n'y en ait plusieurs qui viennent des exercices des écoles et qui, par conséquent, ne remontent pas très-haut, quoique mises sous le nom d'Ésope. Mais il ne faudrait pas en exagérer le nombre. Les rhéteurs modifiaient plus qu'ils n'inventaient; ils faisaient des variations sur des fables connues; ils ne se mettaient guère en frais d'imagination pour en produire de nouvelles. Ce qui le prouve, c'est qu'une bonne partie des fables qui manquent à Phèdre et que nous voyons dans Élien, dans Galien et surtout dans Lucien et dans Plutarque, se retrouvent dans Babrius et faisaient sans doute partie du recueil de Nicostrate. Or, ils les donnent pour des fables anciennes, parfaitement connues, puisqu'ils ne les citent d'ordinaire que comme arguments dans la déduction de leurs discours. ou

que comme des termes de comparaison avec les vérités ou morales ou satiriques qu'ils expriment. Jamais ils ne les développent pour elles-mêmes, ou le cas est extrêmement rare. Souvent même ils ne font que les indiquer, comme s'ils pouvaient être entendus à demi mot. Dans tous les cas, elles sont habituellement très-brèves et très-sèches, sans ces recherches, ces raffinements et ce verbiage qui sont la marque des écrivains grecs des trois premiers siècles de notre ère. Rien ne prouve qu'elles eussent un caractère différent chez les rhéteurs proprement dits, soit dans leurs déclamations de parade, soit dans leurs leçons de rhétorique. Nous sommes même certains du contraire pour ce dernier cas. Les trois exemples ou modèles de fables cités par Hermogène, par Théon et par Aphtonius dans leurs Προγυμνάσματα, *Les Singes bâtissant une ville, La Cigale et la Fourmi, Le Chien qui lâche sa proie pour l'ombre*, n'ont rien qui sente la rhétorique, et si on peut leur reprocher un défaut, c'est la brièveté et la sécheresse (1). Il est vrai que pour exercer leurs élèves à la composition, les rhéteurs leur apprenaient tantôt à resserrer, tantôt à étendre la fable, c'est-à-dire tantôt à en faire une exposition simple et nue (εἰ νῦν μὲν αὐτὸν (μῦθον) ψιλὸν λέγοιμεν κατ' ἀφήγησιν), tantôt à ajouter au récit les discours des personnages (νῦν δὲ λόγους

(1) Elles sont amenées non sans affectation ; mais, en elles-mêmes, elles n'ont rien d'affecté, à part celle de l'aigle et du dragon dans Élien.

πλάττοιμεν τῶν δεδεμένων προσώπων) (1). Mais en rendant la fable plus dramatique, ces discours ne la changeaient pas beaucoup, quant à son essence. Nicostrate n'avait fait sans doute que ce que recommandaient les maîtres de rhétorique ; et Babrius (2). qui paraît l'avoir suivi, a revêtu de son style les fables que Nicostrate avait recueillies et non inventées. Les modifications que le temps et les rhéteurs apportaient aux vieilles fables traditionnelles étaient en général peu de chose et ne méritent pas la qualification d'inventions. Nous avons déjà vu que Phèdre, dans la fable *du Cerf et du Cheval*, remplaçait le cerf par un sanglier, sans doute parce qu'il paraissait plus naturel de faire du sanglier que du cerf un animal belliqueux, et cette nouvelle version qui ne changeait rien au corps de la fable était sans doute dans un recueil qu'il pouvait consulter. Nicostrate ou Babrius avait corrigé de même celle *de la Vache, de la*

(1) Hermogène προγ., ch. I.

(2) M. Rutherford insiste beaucoup sur la désastreuse influence que les rhéteurs ont exercée sur Babrius, dont il explique par là le caractère artificiel et sceptique. Était-il beaucoup plus artificiel, je ne dis pas pour le langage, mais pour le fond, que les plus anciens collecteurs de fables ésopiques? Pour le nier ou pour l'affirmer, il faudrait avoir ces anciens Αἰσωπικά. Quant au scepticisme de Babrius et à ses impertinences à l'égard des dieux, peut-on en faire un signe de son temps? Il y avait bien longtemps que la Grèce était sceptique, et que ses écrivains prenaient de singulières libertés avec les divinités fabuleuses.

Chèvre, de la Brebis et du Lion. Aux trois paisibles animaux qui n'ont guère l'habitude de chasser, ils substituent l'âne que d'autres fables associaient au lion dans ses exploits cynégétiques, sans s'apercevoir que ce changement rend inexplicables les quatre parts que fait sa majesté fourrée et les paroles qu'elle prononce. D'autres fois, Babrius adopte une version dont il n'est probablement que l'éditeur responsable et qui transforme une fable en assez pitoyable anecdote. Ainsi, nous lisons dans Plutarque (1) : « Écoute le devis de deux vautours, comme disent les fables. L'un vomissait si fort qu'il disait : je crois que je vomirai jusques à rendre mes entrailles ; et son compagnon lui répondit : quel mal y aura-t-il? Car aussi bien tu ne rendras pas les tiennes, mais celles de ce trépassé que nous dévorâmes l'autre jour. » En remplaçant les deux vautours par une femme et son enfant qui, dans un festin public, s'est trop bien traité, Babrius réduit cette fable à un bon mot digne de figurer dans les Anas. On peut donc supposer qu'un certain nombre de fables se sont dénaturées de cette manière et ne nous ont été transmises par Babrius que sous cette forme corrompue. Il en a, en effet, beaucoup qui sont plus que médiocres et qu'on hésite à attribuer à l'époque florissante de la littérature grecque. Cependant, défigurées ou non, la plupart des fables de Babrius

(1) Babrius, 34. Plutarque, *Qu'il ne faut point emprunter à usure*, § 8.

doivent être antiques quant à leur donnée première : et l'extrême médiocrité d'un trop grand nombre d'entre elles n'est pas à elle seule une preuve qu'elles sont de l'invention des grammairiens, rhéteurs et sophistes de l'empire, ni même qu'elles ont été dénaturées par des remaniements successifs. Que l'on examine les deux spécimens qu'Aristophane nous a laissés des fables sybaritiques, et l'on se convaincra qu'elles n'ont pas plus de valeur quant au fond que beaucoup de bluettes de Babrius. Or, il serait fort téméraire d'affirmer que force productions de ce genre n'ont point trouvé place dans les recueils ésopiques, même les plus anciens. Babrius n'a certes pas inventé *L'Ane et le petit Chien*, ni *Les deux Besaces*, qu'on lit dans Galien. Il aurait pu prendre dans Plutarque, si elles ne se trouvaient pas dans le recueil qu'il suivait, les fables *du Mulet fier de sa généalogie*, *de Borée et du Soleil*, *du Chien qui lâche la proie pour l'ombre*, *La Queue et la Tête du serpent*, *du Mulet rusé* à son dam, *du Laboureur et de ses Enfants* qu'il exhorte à la concorde, et enfin celles de *L'Ane et du Cheval*, *du Chat et des petits Oiseaux* qui sont intitulées dans le moraliste : l'une, *Le Bœuf et le Chameau ;* l'autre, *Le Renard et la Poule*. Il n'est pas besoin de rappeler celles qui lui sont communes avec Phèdre. Pour la fable *du Geai paré des plumes du Paon*, il suit non la version du fabuliste latin, mais celle à laquelle Horace fait allusion et qui paraît être la plus ancienne. Horace, si Babrius l'eût connu, lui eût

fourni *Le Renard dans un vase à blé* (1), *Le Rat de ville et le Rat des champs;* Diodore, *Le Lion amoureux;* Ennius, *L'Allouette et ses Petits. Le vieux Cheval au moulin, Le Bouc et la Vigne,* ne sont peut-être que des épigrammes transformées en fables (1). Mais les apologues de *la Guerre et de l'Outrage* (70ᵉ de Babrius), de *Jupiter, Neptune, Minerve et Momus* (59ᵉ) existaient dès le IVᵉ siècle avant notre ère, puisque l'un était cité par Théopompe, et l'autre par Aristote. Platon, comme nous l'avons vu, fait allusion à celui *du Vieux Lion, des Animaux et du Renard* (103ᵉ) que rappellent aussi Lucilius et Horace. *Le Pêcheur à la flûte* est déjà dans Hérodote, et *L'Aigle percé d'une flèche* (2) dans Eschyle. Enfin *L'Écrevisse et sa Fille* remonte sans doute au-delà d'Ésope, si le scolion que nous avons cité est de Simonide d'Amorgos ou de quelque poëte, son contemporain. Dans tous les cas, on ne peut faire descendre cette fable plus bas qu'Aristophane, qui y fait évidemment allusion. De tous ces faits réunis on peut inférer légitimement que Babrius et son guide probable Nicostrate avaient très-peu de fables nouvelles, si

(1) J'ai déjà dit que Dubner remplace *vulpecula* par *nitedula.* Mais Babrius a certainement ἀλώπηξ = *vulpes.*

(2 Ces fables ont-elles donné lieu aux épigrammes ou les épigrammes aux fables?

(3) Cette dernière fable n'est plus représentée dans Babrius que par le vers final, qui ne laisse aucun doute sur le sujet. D'ailleurs, peu de temps après lui Aphtonius l'a placée dans son recueil de quarante-deux fables en prose.

même ils en avaient; et que celles que nous ne retrouvons dans aucun écrivain antérieur au III[e] siècle de notre ère, *Le Chêne et les Roseaux* (1), *L'Hirondelle et le Rossignol*, *Le Charretier embourbé*, *Les Lièvres et les Grenouilles*, *Le Rat et le Lion*, *L'Ane et le Loup* qui fait le médecin, même *La Chatte métamorphosée en femme*, ou *La Poule aux œufs d'or*, pour ne citer que des fables connues, ne sont pas moins anciennes au fond que celles dont nous avons retrouvé ailleurs des traces.

C'est ce qu'il faut dire aussi de celles du recueil grec d'Aphtonius et du recueil latin d'Avianus, l'un du IV[e] siècle, l'autre de date inconnue, mais probablement du V[e]; car sur les quarante fables d'Aphtonius, vingt-deux au moins ne sont que la reproduction, en prose très-sèche, de celles que Babrius avait mises en vers iambiques, et vingt-quatre des quarante-deux qu'Avianus s'est donné la peine de versifier en distiques, sont dans le même cas. On ne courrait donc pas risque de se tromper beaucoup en avançant que les autres ont la même origine; car en ajoutant les fables d'Aph-

(1) Il y avait deux versions de cette fable : l'une, celle qu'adopte Babrius, suppose le chêne déraciné, emporté par un cours d'eau et s'étonnant que les roseaux si faibles sont encore debout, lorsque lui si fort a été jeté à terre; l'autre, qui est plus dramatique ou qui du moins peut le devenir, suppose qu'il y a querelle entre le chêne et le roseau, et que le vent punit l'orgueil du chêne en le déracinant, tandis qu'il laisse le roseau debout. C'est la version d'Aphtonius qui se contente d'énoncer le fait.

tonius et d'Avianus à celles qu'on a retrouvées de Babrius, si ses deux livres étaient à peu près égaux, le second serait encore loin d'avoir la même étendue que le premier. Il ne compterait que soixante-seize fables contre cent cinq dont le premier livre est composé (1). Que s'il est vrai que le rhéteur grec et le versificateur latin n'ont fait, comme je le suppose, que reproduire à leur manière une partie de Babrius, je trouve là encore une preuve de mon induction que Babrius a bien peu de fables nouvelles. Car sans revenir sur les fables certainement anciennes qui lui sont communes avec Aphtonius ou Avianus, soit avec tous les deux, soit avec l'un ou l'autre, j'en trouve

(1) Le premier livre de Babrius contient à lui seul plus de fables que les cinq de Phèdre. Ne serait-il pas alors naturel de supposer que les dix livres de Nicostrate avaient été réduits par Babrius à deux, beaucoup plus copieux que ceux de son modèle? Ce qui expliquerait et l'expression de la préface d'Avianus : « Quas (Æsopi fabulas) Græcis iambis Babrius repetens *in duo volumina coarctavit* », et le dire de Suidas que Babrius avait laissé dix livres de fables, ce compilateur, fort sujet aux méprises, confondant Babrius et Nicostrate. — Cela rend compte aussi de l'expression d'Avianus au sujet de Phèdre : « Phœdrus etiam *partem aliquam* quinque in libellos resolvit. » Car Phèdre, si l'on retranche ce qui n'est dans son œuvre qu'anecdotes, n'a versifié à peu près qu'un tiers du seul recueil ésopique qu'Avianus semble connaître, je veux dire celui de Nicostrate ou de Babrius. Il devait donc lui paraître avoir étendu, délayé (resolvit) une partie d'Ésope en cinq livres, ces livres ne fussent-ils que des *libelli*, comme le sont en effet le second et le cinquième.



deux que nous avons déjà rencontrées et qui, manquant au Babrius actuel, se lisent dans ses deux imitateurs, l'une, *Le Chameau qui demande des cornes* comme celles du bœuf à Jupiter et qui, pour cette indiscrète demande, perd ses oreilles, mentionnée par Galien, et l'autre, à laquelle Horace fait peut-être allusion, mais que Lucien raconte formellement, *L'Ane revêtu de la peau du Lion*. Aphtonius, de plus, en a deux qui lui sont particulières et qu'il aurait pu emprunter à Élien, s'il ne les avait pas prises à Babrius ou à Nicostrate, *Le Renard et le Cochon, Le Dragon et l'Aigle*. D'un autre côté, celle d'Avianus, *La Panthère et le Renard*, est déjà deux fois dans Plutarque, tandis que celle de *La Corneille et de l'Urne* n'est qu'une épigramme de l'Anthologie, mise sous forme de fable. Je ne veux pas m'arrêter longuement sur ces deux médiocres fabulistes; je signalerai seulement parmi les fables qui manquent à Babrius et qui nous sont familières, *Le Geai et le Berger, L'Homme et le Lion* (1) dans Aphtonius, *Le Pot de fer et le Pot de terre, Le Satyre et le Passant*, et *Les Voyageurs et l'Ours* (2) dans Avianus.

Il est inutile de poursuivre notre enquête dans Julien, Thémistius, Libanius et Grégoire de Nazianze. Les fables auxquelles ils font allusion

(1) La première de ces fables est celle que La Fontaine a intitulée *L'Aigle et le Corbeau* et la seconde *Le Lion et son image*.

(2) *L'Ours et les deux compagnons*.

ou qu'ils se donnent la peine de raconter nous sont déjà connues par les fabulistes ou par les écrivains antérieurs (1). Je n'en citerai qu'une rappelée par Augustin dans une lettre à Jérôme. « Il en est d'eux, écrit-il de ceux qui recherchent curieusement les causes du péché originel au lieu de se corriger, comme de ce passant qui, voyant dans un puits un voyageur près de se noyer, alla lui demander comment il avait fait pour y tomber. Il ne s'agit pas maintenant, répondit l'homme en danger, comment j'ai pu tomber; le plus pressant est de chercher le moyen de me tirer d'ici. » La fable de *L'Enfant et du Maître d'école*, ou toute autre analogue, était donc une fable courante avant saint Augustin. Quant à celle *du Serpent et de la Bouteille*, que Grégoire de Tours met dans la bouche du roi Chilpéric, c'est une autre version *du Mulot dans un vase à grain*.

Mais on pourrait espérer trouver un certain nombre de sujets de fables dans la partie de l'Anthologie qui représente pour nous l'Anthologie d'Agathias, c'est-à-dire tous les poëtes grecs entre la fin du IIe siècle et le VIe. On se tromperait. A peine ai-je rencontré une épi-

(1) *La Femme métamorphosée en chatte*, dans Julien et dans Grégoire; *Le Milan* dans Julien; *Borée et le Soleil*, *L'Ane revêtu de la peau du Lion*, *L'Indien blanchi*, *Les deux Taureaux et le Lion*, *La Besace*, dans Thémistius; *Le Geai et les Oiseaux*, *Les Loups et les Brebis*, *Le Cerf et le Cheval*, dans Libanius; *Les Cygnes et les Hirondelles*, dans Grégoire de N.

gramme qui pourrait facilement devenir un apologue; elle est d'Agathias lui-même. « Le paysan Calliclès, dit-il, lorsqu'il fit ses semailles, vint consulter l'astrologue Aristophane et lui demanda s'il aurait une heureuse moisson et une grande abondance de gerbes. Celui-ci, prenant ses petites pierres pour calculer, les plaçant dans sa balance et courbant éloquemment ses doigts, dit à Calligène : Si ton champ reçoit autant de pluie qu'il faut, et ne pousse pas un vain luxe de plantes sauvages, si la gelée ne corrompt pas le sillon, si la grêle ne brise pas la tête de l'épi naissant, si la moisson ne souffre d'aucun défaut de l'air ou de la terre, je te prédis qu'elle sera excellente et que tu couperas heureusement d'innombrables épis : seulement crains les sauterelles. »

Mais vers le temps où Agathias écrivait cette spirituelle épigramme, une nouvelle source s'ouvrait pour la fable. Cosroès Hushivan, le même qui fit traduire en persan, si nous en croyons Agathias dans *ses histoires*, les traités d'Aristote et les dialogues de Platon, se procura par l'adresse du médecin Pérozès les fables indiennes de Pilpai. Sans doute la langue dans laquelle elles furent mises alors, n'était guère moins inaccessible aux Grecs que celle des Indous. Mais on peut justement soupçonner qu'il s'en infiltra un certain nombre dans la littérature hellénique, par le commerce toujours ininterrompu de l'empire d'Orient avec la Perse. Et de même que la fable *du Lion amoureux*, qui ne nous est connue pour la pre-

mière fois que par Diodore, 300 ans après la conquête d'Alexandre, pourrait bien ne pas appartenir au fonds grec ou ésopique (1), il se pourrait que bien des fables qu'on lit dans le recueil de Planude et dans les divers autres recueils, retrouvés et publiés après celui-là, fussent venues indirectement du livre de Pilpai, longtemps avant qu'il fût traduit en grec par Siméon Seth, vers 1100. Nous ne sommes donc plus sûrs de marcher sur un terrain purement grec, à partir de Justinien; et c'est là que je crois devoir m'arrêter.

Que résulte-t-il de cette enquête bien imparfaite à travers la littérature des Grecs et des Latins? 1° c'est que la fable grecque ne vient pas plus de la fable indienne, que l'idiôme des Hellènes ne vient du sanscrit, et que dire que la fable est d'origine orientale, ce n'est rien dire du tout; 2° c'est que la fable grecque n'est pas née tel jour, telle heure, par le fait de tel homme, mais qu'elle remonte aux temps les plus reculés et qu'elle est contemporaine de la langue, c'est-à-dire du premier âge de la nation, exactement comme la religion hellénique elle-même; 3° c'est que pourtant, soit qu'il ait existé un Ésope, soit qu'il ne faille voir en lui qu'un représentant mythique d'une des formes de la pensée, il y eut vers la fin

(1) Outre cette fable citée par Diodore et reprise par Babrius, il y en a deux de Phèdre qui me paraissent avoir une couleur toute orientale. C'est la 27e du livre I, *Canis et Thesaurus et Vulturius*, et la 19 du livre IV, *Vulpis et Draco*.

du VII[e] siècle une sorte de regain de la fable, aux deux extrémités du petit monde grec, je veux dire dans l'Asie-Mineure et sur les côtes de l'Italie méridionale ; 4° c'est que le fonds de fables qui se forma alors, se répandit et courut anonyme, en se transmettant par la tradition orale, jusqu'à la période attique où se forma la légende d'Ésope, et qu'il fut sans cesse repris et remanié, à partir de la fin du IV[e] siècle, par tous les faiseurs de collections ésopiques, soit en prose, soit en vers ; 5° enfin, c'est qu'il put s'augmenter, dans ce long intervalle de temps par des variations plus ou moins profondes des thèmes traditionnels, mais non par l'addition de fables nouvelles de tout point : car ces fables doivent être bien rares s'il y en a réellement.

On pourrait tirer de ces considérations historiques une conclusion littéraire qui ne manquerait pas d'intérêt, c'est que toutes les théories fondées sur les fables d'Ésope telles que nous les ont transmises Planude et les autres Byzantins, ne reposent absolument sur rien, si ce n'est sur les fantaisies de leurs auteurs — car de fables d'Ésope, si l'on entend par là des fables écrites par l'esclave phrygien, ou même remontant à l'époque florissante de l'atticisme, nous n'en avons pas une : la fable ne fut jamais traitée pour elle-même et comme genre littéraire que dans la décadence de la Grèce, près de deux siècles après que Phèdre en eut donné l'exemple chez les latins. Mais au lieu de m'arrêter sur ce sujet, j'aime mieux

indiquer pour finir comment j'entendrais une édition des *Æsopica*. Je vois qu'un des derniers éditeurs allemands, Halm, a été fort embarrassé sur la méthode à suivre, et je ne puis comprendre, malgré sa préface, quelle est celle qu'il a réellement suivie. Il n'a fait que ce qu'avait fait Corai, lequel n'avait fait lui-même que ce qu'avait fait Nevelet dans sa *Mythologia Græcorum*, c'est-à-dire qu'il a pris à son gré dans tous les recueils ésopiques, successivement découverts et publiés. Cela me paraît aussi arbitraire que peu instructif. Pour moi, je proposerais de commencer par les fables que citent les anciens ou auxquelles ils font certainement allusion, et de les ranger selon l'ordre des temps où elles apparaissent dans la littérature : on serait sûr, de cette manière, de posséder de fables vraiment ésopiques ou d'origine grecque; et toutes les fois que le texte serait suffisamment développé dans les auteurs anciens, je le préférerais à celui des recueils ésopiques; ce serait une chance d'en avoir la version la meilleure et la plus primitive. Sinon, je choisirais dans les recueils la version qui me semblerait la moins mauvaise, tant au point de vue du développement qu'à celui de la langue. La liste des fables mentionnées par les anciens une fois épuisée, au lieu de mêler ensemble tous les recueils en prenant tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, je placerais à la suite toutes les fables du recueil le premier publié, puis celles qu'Henri Étienne y a ajoutées, puis celles qui sont particulières à Nevelet, et enfin celles qu'au com-

mencement de ce siècle Francisco de Furia a découvertes et éditées. Cela aurait l'avantage de laisser à chacun l'honneur qui lui est dû et de rappeler la partie de la bibliographie ésopique que tout homme instruit doit savoir.

SUR

UN FABULISTE LATIN

DU XVe SIÈCLE

ABSTÉMIUS ET SES FABLES

Par M. A. JOLY

Membre titulaire.

On ne lit plus guère les auteurs latins du temps de la Renaissance. La Fontaine les lisait et il s'en est bien trouvé. Il lisait, par exemple, Abstémius, et il y a rencontré plus d'un sujet de fable qu'on chercherait inutilement ailleurs. Et ces fables-là sont parfois parmi ses meilleures. C'est là qu'il a trouvé l'idée première de ce délicieux fabliau qui s'appelle *La Jeune Veuve*. Ce n'est, dans l'auteur latin, qu'une ébauche assez rude et grossière. La Fontaine l'a tout à fait transformée. Il y a mis la grâce, il y a mis le charme, la malice, la finesse et tant d'autres choses qu'il avait su ajouter à Ésope. Mais, enfin, Abstémius a été son Ésope ce jour-là.

Cet Abstémius, n'eût-il pas d'autres mérites que celui-là, ne serait donc pas tout à fait à dédaigner.

Il en a d'autres encore. On sait qui a été Abstémius ou Astemio, Bevilacqua, paraît-il, de son vrai nom. Né à Macérata, dans la Marche d'Ancône, et, comme nous le verrons plus tard, ayant des idées assez larges sur l'attachement qu'on doit à son sol natal, il le quitta le plus tôt qu'il put pour aller chercher fortune ailleurs. Il fut bien accueilli à la cour du duc d'Urbin, dont il fut le maître, puis le bibliothécaire. Il débuta comme il convenait à un savant de la fin du XV° siècle, par des Commentaires. On a de lui deux livres *De quibusdam locis obscuris,* où il explique surtout Ovide et Valère Maxime (1).

Puis, à la fin du siècle, en 1495, il publiait, à Venise, en prose, un premier *Cent de Fables,* comme il l'appelle, *Hecatomythion;* puis un second en 1499. C'est une forme qu'on donnait alors volontiers à ces recueils : Faërne, au milieu du siècle suivant, aura aussi son *Cent de Fables* latines, en vers fort élégants.

Je ne veux pas étudier le caractère littéraire de l'œuvre. L'auteur lui a conservé tout à fait la forme de l'apologue ésopique. Dans une latinité généralement correcte et assez facile, on y trouve des résumés de narration plutôt que des narrations se déployant à l'aise et avec satisfaction d'elles-mêmes ; elles se terminent par une mora-

(1) La *Biographie universelle* de Didot a le tort de faire deux ouvrages de ce qui n'en forme qu'un. Elle répète mal à propos une erreur de Bayle relevée par Bayle lui-même.

lité qui s'annonce d'une façon ingénue comme dans les recueils ésopiques : « la fable marque : *fabula indicat.* » Abstémius, du reste, prend son rôle au grand sérieux. En dépit de certains récits plus que légers et de certains traits fort risqués (mais le XV[e] siècle n'est pas prude), il entend faire œuvre de moraliste. Il nous le dit expressément dans sa préface, où il marque la plus haute estime pour le genre qu'il cultive. Il assure que les fabulistes ne tiennent pas un des derniers rangs entre les écrivains qui prétendent à la direction de la vie humaine. « Car non-seulement leurs écrits ont pour l'esprit humain un charme incroyable (c'est proprement *un charme*, dira La Fontaine), mais par leurs fables, bien plus que les philosophes par leurs préceptes, ils nous amènent à pratiquer ce qui est honorable et ce qui est utile, on est malgré soi entraîné à suivre leurs avis (1) ; l'oreille naturellement dédaigneuse n'admet pas aisément les choses même utiles et honnêtes si elles ne sont assaisonnées d'agrément. »

Ces récits, Abstémius les prend un peu partout. On retrouve là beaucoup d'apologues antiques, quelques vieux fabliaux français dont s'empare l'italien, et quelques contes qui, jusqu'à preuve

(1) « Nam ita legentium animos quadam jucunditate penetrant et quibusdam similitudinibus quæ maxime ad commovendos animos valent quid vitandum faciendumque sit ostendunt ut omnes etiam inviti illis assentire cogantur. »

du contraire, semblent dus à sa seule imagination. Mais laissant de côté les diverses questions de littérature que ce recueil pourrait soulever, j'en veux seulement étudier le caractère moral.

Car c'est par là que ces vieux contes sont toujours intéressants, par là qu'ils sont toujours vieux et toujours nouveaux. Ils s'en vont à travers le monde, se répétant éternellement. L'Égypte se les racontait déjà aux temps de sa vingtième dynastie, à la fin du XIVe siècle avant Jésus-Christ. On vient d'en découvrir la preuve. On cherche où est née la fable. Elle est née partout où il y a eu des hommes réunis; elle est aussi vieille que l'humanité.

Quand le rédacteur de ces récits s'appelle La Fontaine, ils nous charment et nous retiennent par le merveilleux mérite littéraire qu'ils acquièrent. Mais, quelque insignifiante que puisse en être la rédaction, ils peuvent nous attacher encore par la transformation morale qu'ils subissent. Ce sont toujours les mêmes récits, mais avec une intention et une portée tout autres.

La moralité des fables d'Abstémius ne sera pas du tout la même que celle que La Fontaine tirera des mêmes aventures. La Fontaine appartient à une époque relativement paisible et régulière, à une société bien réglée où chacun se croit assuré du lendemain, où les rangs sont fixés, où chacun garde sa place bien établie, bien déterminée par avance. Abstémius, au contraire, appartient à l'une des époques de l'histoire les plus troublées,

les plus orageuses et les plus sanglantes. On est encore voisin de cette grande catastrophe qui a remué le monde tout entier et déplacé la civilisation. Constantinople est tombée. L'islamisme a pris pied, en Europe, pour plusieurs siècles. L'Italie, elle-même, n'a jamais été plus misérable. Au moment où se publie le premier volume d'Abstémius, elle est livrée en proie aux étrangers qui s'en disputent les lambeaux sanglants. Les Espagnols l'envahissent par le midi, les Allemands et les Français par le nord. Chacun en réclame un morceau. Elle appartient à tout le monde, excepté à ses enfants. Ceux-ci s'allient aux envahisseurs pour se disputer avec plus de succès les débris que l'étranger ne réclame pas. Jamais on n'a vu, depuis l'empire romain, collection de plus hideux tyrans. Tous les crimes sont assis sur les trônes de la péninsule, l'usurpation et le meurtre à Milan avec Ludovic Le Maure, l'inceste, le viol, l'empoisonnement à Rome avec Alexandre VI et dans les Romagnes avec César Borgia. La guerre avec toutes ses horreurs, massacres, pillages, viols, et ses fortunes subites et ses chutes incessantes est le régime ordinaire de ce malheureux pays. Nul ne peut compter sur le lendemain, nul n'est assuré pour un jour de son bien ou même de sa vie. Et cependant, au milieu de tout cela, la Renaissance avec toutes ses merveilles éclate et fleurit et se développe de jour en jour. Les fêtes sont partout et se mêlent aux catastrophes. L'art et les lettres jettent sur toutes ces horreurs un manteau de

pourpre et d'or. Jamais l'existence n'a été aussi belle, aussi riche, aussi variée et en même temps aussi misérable ; jamais il n'a fait si bon vivre, et jamais on n'a vécu moins longtemps. La vie de tous les jours est un drame splendide. Mais, s'il est agréable d'assister à un beau drame, il est souvent dur d'en être l'acteur. Dans ces conditions, il est intéressant de voir à travers ce voile transparent de l'apologue quelle conception de la vie se faisait un lettré italien du XVe siècle finissant, quelle place il y pouvait tenir, quel esprit de conduite il y pouvait porter ; un lettré de la Renaissance, avant son grand éclat, quand elle ne mettait pas encore ses fidèles sur un piédestal, quand ce métier de lettré a déjà toutes sortes de profits, mais est entouré aussi de tant de périls.

On a remarqué avec raison que la morale des fabulistes est une morale toute pratique, qui n'a aucune prétention supérieure ou sublime. Elle ne prétend pas faire des héros ou des saints ; elle ne prêche ni le dévouement, ni le sacrifice, ni la pratique des hautes vertus ; elle fait ce que La Fontaine appelle un sage, c'est-à-dire un homme avisé ; elle enseigne à éviter les accidents plutôt qu'à accomplir des actions d'éclat ; elle ne dit pas : sacrifiez-vous pour vos frères, elle dit : veillez à vos intérêts. Elle enseigne à l'homme à s'aimer lui-même, à prendre soin de sa conservation et à éviter tout ce qui pourrait la compromettre. Elle est volontiers négative ; elle ne dit pas : faites ceci, osez cela, elle dit plus volontiers : évitez, prenez

garde. D'autres morales nous disent de lever les yeux, de penser à l'humanité, de songer au ciel. La morale des fabulistes dit : ne levez pas trop les yeux, tenez-les plutôt à terre, car sans cela vous pourrez tomber dans quelque puits ou tout au moins en quelque fossé. Avant de songer aux autres, songez à vous-même.

Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même.

La vertu qu'elle estime entre toutes, c'est la prudence (1).

Elle a horreur des excès. Rien de trop, La Fontaine en fait le titre d'une de ses fables. Cela veut dire : rien de trop dans la pratique de la vertu, aussi bien que dans les désirs.

Ce caractère de morale plus que prosaïque, tout à fait terre à terre, et timide et égoïste, se remarque particulièrement dans Abstémius. Les vertus chez lui n'ont rien de bien relevé ; elles n'obéissent presque jamais à des mobiles d'un

(1) Abstémius a soin de nous recommander de ne confier nos affaires qu'aux gens bien solides. Une fable qui le montre est assez gracieuse. Un roseau se plaignait, tandis que, à côté de lui, non-seulement les arbres mais même les herbes portaient parfois des nids, que lui seul fût privé de cet honneur. Il demande à un petit oiseau de lui confier son nid. Je le ferais volontiers, lui répondit celui-ci, si je ne me défiais de ta mobilité perpétuelle. Je ne veux pas bâtir la maison de mes enfants sur un fondement si peu stable.

Cette fable nous montre qu'il ne faut pas confier nos affaires aux gens sans stabilité.

ordre bien louable; s'il les recommande, c'est presque toujours par des raisons toutes personnelles, par des considérations d'intérêt bien entendu. Ce qui ramène au bien ses personnages, c'est moins l'enthousiasme pour sa beauté propre que l'impuissance de mal faire. Ils ne connaissent guère le véritable repentir. Chez lui les pécheurs écoutent parfois la voix de leur directeur, mais c'est seulement quand ils ne peuvent plus faire autrement : et ils n'ont pas de fausse honte ; ils le confessent ingénument. Le soldat à qui on prêche la pénitence promet de renoncer aux désordres de la guerre, parce qu'elle ne rend plus rien et qu'il n'y a plus de profit à piller. Un vieillard consent à renoncer au plaisir, mais parce qu'il est trop sûr de son impuissance. Un loup entre en religion parce qu'il n'a plus de dents, plus de jambes, et qu'il ne pourrait plus trouver à vivre autrement.

Abstémius n'a rien d'héroïque. Il a fort peu d'enthousiasme pour la gloire, et surtout pour la gloire militaire. Il est tout à fait du parti de l'âne contre le cheval de guerre. Il aime mieux la vie dure, la vie péniblement cherchée, les aliments grossiers, le vêtement misérable, qu'une vie brillante qui se paie par des dangers et des blessures. Il ne veut pas qu'on envie l'existence des rois et des seigneurs, parce qu'elle est environnée de bien plus de dangers que celle des pauvres.

Il faut noter, il est vrai, pour être juste, que cette fable-ci est suivie d'une autre, où le cheval de guerre, raillé par le porc, qui lui dit qu'il

périra peut-être dans cette guerre où il marche si fièrement, lui répond : « Tu vis dans l'ordure, et, sans avoir jamais rien fait de méritoire, tu n'en mourras pas moins sous le couteau. Ma mort sera accompagnée de gloire. Il vaut mieux succomber après de nobles exploits que traîner une vie honteuse. » Mais ce n'est qu'une lueur.

Le soldat qu'il loue le plus volontiers est loin d'être un héros ; c'est celui qui sait le mieux se mettre à l'abri du danger, un soldat prudent, dit Abstémius. Des camarades l'ont engagé à s'enfermer avec eux dans un château qui tient pour le roi de France, comptant, s'ils sont assiégés, sur le secours du roi. Il monte alors sur une colline et crie trois fois à haute voix : Roi de France, ô roi de France. Et comme il ne reçoit naturellement aucune réponse : Je ne veux pas, dit-il, m'enfermer dans un endroit d'où celui qui doit me secourir ne m'entendrait pas l'appeler. Et, pour montrer comme il a été sage, le fabuliste nous montre la place bientôt reprise par son seigneur et la garnison tout entière massacrée. Il en conclut que c'est être fou et insensé que de s'exposer imprudemment au danger.

Homme éminemment pratique, Abstémius recommande la bienfaisance ; c'est qu'on peut avoir besoin de ses obligés (f. 161).

Un homme tombe au milieu de bandits qui le veulent tuer. Mais un d'eux le reconnaît. Jadis le prisonnier l'a reçu sous son toit, l'a soigné malade et a payé pour lui un médecin ; il intercède et

obtient qu'on le laisse passer. Et l'auteur en conclut qu'il faut répandre nos bienfaits sur le plus grand nombre de gens possible. Il s'en trouvera peut-être qui pourront nous servir. Ainsi un bienfait n'est qu'un bon placement, une assurance contre le vol.

Ici déjà se montre la personnalité morale d'Abstémius. Mais d'autres fables nous fournissent des traits plus caractéristiques encore de l'homme et du temps.

Abstémius est un lettré. Sans en être avertis, nous le reconnaîtrions sans peine à l'enthousiasme qu'il témoigne en tout lieu pour les lettres et le savoir. Il saisit toutes les occasions d'en montrer l'importance et le prix. Des oiseaux enfermés dans une cage demandent à un perroquet, qui se voit à la cour l'objet d'attentions toutes particulières, ce qui lui vaut de tels honneurs : « C'est, dit-il, que l'on m'a enseigné à reproduire la voix humaine. » Cela nous montre, ajoute l'auteur, qu'il faut apprendre les arts libéraux, si nous voulons qu'on nous traite partout en gens illustres et honorables (1).

(1) La marque de l'érudition se retrouve jusque dans la forme des plaisanteries. Un boiteux (f. 168) invité à une noce, vient s'asseoir à la première place. Le maître des cérémonies le relègue à la dernière, lui disant :

Sedes nulla datur præter quam sexta trochæo;

faisant allusion à ce pied qui a deux syllabes inégales, comme l'étaient les pieds de cet homme, et qu'on met à la dernière place du mètre héroïque, comme celui-ci à la dernière place de la table.

L'auteur se plaît à montrer combien les lettres servent leurs adorateurs, surtout en des temps profondément troublés, comme celui où il vit, en des temps où les diverses conditions de l'humanité sont appelées sans cesse à justifier de leur valeur propre, à montrer ce qu'elles peuvent pour chacun de nous. La fable 145 nous fait songer que nous ne sommes pas bien loin de la chute de Constantinople, de ces catastrophes qui ont remué le monde de fond en comble, de ce temps où des membres de race royale étaient heureux de se souvenir qu'ils étaient des lettrés, et de toute leur fortune passée n'avaient pu sauver qu'un texte d'Homère, et où ce petit volume non-seulement les faisait vivre, mais les faisait saluer du nom de bienfaiteurs de l'esprit humain. C'est bien là une fable de la Renaissance.

Un homme riche et sans lettres se moquait d'un lettré pauvre, disant que par son industrie il avait amassé d'immenses richesses, tandis que lui, avec tout son savoir, croupissait dans la misère. Il n'y a pas à s'en étonner, disait l'autre, toi tu ne t'es occupé qu'à entasser des trésors et moi à acquérir le savoir, qui leur est bien supérieur. Le débat sur la supériorité de la fortune et de la science ne pouvait trouver fin. Chacun avait ses partisans ; mais le riche en avait bien davantage. Cependant on apprit bientôt que le savoir valait mieux que la fortune. Une guerre civile les força à quitter leur ville sans pouvoir rien emporter et à chercher un asile dans une cité voisine. Là le lettré

vit ses services recherchés et largement rétribués, il était honoré et cultivé par tous. Le riche de la veille, réduit à aller mendier son pain de porte en porte, avoua qu'il s'était trompé. Cela montre que les biens de la fortune qui passent de main en main sont bien inférieurs aux biens de l'âme qui sont personnels et durables.

Il est vrai que la certitude de se trouver bien partout faisait parfois quelque tort au patriotisme. Abstémius, en effet, a des idées fort larges sur les devoirs que l'on a envers sa patrie. Nous reconnaissons là ces savants italiens du XVe et du XVIe siècle, peu attachés à une patrie qui, pour eux, n'existait guère et qui n'était encore, comme on l'a dit, qu'une expression géographique. Avant tout citoyens de la république des lettres, ils promènent leur érudition de ville en ville, d'université en université, tout disposés à s'attacher au prince ou à la cité qui les paiera le mieux et pratiquant consciencieusement l'adage : *Ubi bene, ibi patria.* C'est ainsi que lettrés et artistes s'en vont de cour en cour, passant même les monts, comme le grand Léonard, Benvenuto Cellini, le Primatice. Tous peuvent s'appliquer ce conte de notre fabuliste : Une souris, nous dit-il, née dans un panier, y avait passé presque toute sa vie, se nourrissant des noix qui y étaient conservées. Un jour, pourtant, en se jouant sur les bords du panier, elle se laissa tomber, et, en cherchant à y remonter, elle rencontra quelques aliments délicatement préparés. Quand elle y eut porté la dent et qu'elle eut

commencé à les goûter : Que j'étais folle jusqu'ici, dit-elle, moi qui croyais qu'il n'y avait dans le monde entier rien de préférable à mon panier ! Comme je trouve ici une nourriture bien plus savoureuse ! Cette fable nous montre qu'il ne faut pas tant aimer sa patrie, si elle est obscure (*ignobilis*), qu'on n'aille chercher d'autres lieux, quand nous pouvons être plus heureux ailleurs.

Dans son enthousiasme pour le savoir, Abstémius va jusqu'à exalter les moyens physiques qui passaient alors pour être les meilleurs aides du maître. On sait qu'un des plus grands mérites d'Erasme, une des preuves les plus éclatantes du libéralisme de son esprit et son titre à la reconnaissance de l'enfance, c'est qu'il a protesté le premier contre ces barbaries ; on sait quelle peinture il a tracée de ces maisons de force, de ces *ergastula* des XV[e] et XVI[e] siècles et des supplices qui y étaient en permanence. Abstémius n'est pas de l'avis d'Erasme. On sait que la fable passait pour être spécialement destinée aux enfants. En voici une qui allait bien à son adresse. Il nous raconte qu'un porc se moquait d'un chien de chasse qui lâchement flattait et caressait son maître quand celui-ci ne l'avait dressé qu'à force de coups et en lui tirant les oreilles. Mais le chien prend en pitié le porc et son ignorance : Tu ne sais pas, *insensé*, lui dit-il, ce que j'ai gagné à ces coups-là. C'est grâce a eux que je me nourris de la chair délicate et savoureuse des perdreaux et des cailles. Cette fable nous avertit qu'il ne faut pas prendre

en mauvaise part (*ne iniquo animo feramus*) les coups de nos précepteurs, qui sont d'habitude pour nous la cause d'une foule de biens.

On sait que c'était l'opinion d'Henri IV, qui n'avait pas gardé rancune à ses régents, et disait en parlant du fouet : Je l'ai souvent reçu et je m'en suis toujours bien trouvé. Abstémius, pourtant, est forcé de reconnaître que cette méthode, tout excellente qu'elle est, n'est pas absolument infaillible et qu'il est des natures rebelles à toute instruction, comme cet enfant qui ne veut jamais consentir à dire A, parce que, s'il le répétait, on voudrait bientôt qu'il dit B. etc.

Il y a pourtant, même à cette date, des gens peu sensibles aux charmes des lettres et qui disent comme l'épervier au rossignol : « Je n'ai que faire de tes chants, car je peux vivre sans tes chansons et je ne peux vivre sans manger »; d'autres, gens pratiques, qui les repoussent comme l'abeille repousse le moucheron qui lui demande à manger et qui, en échange, offre d'enseigner la musique à ses enfants. Elle aime mieux leur apprendre son métier qui les garantira du froid et de la faim.

Mais ce ne sont pas les seuls lettrés qui ont les honneurs de ces récits. Chaque condition pouvait s'y reconnaître, chacun de ces petits contes pouvait trouver chaque jour une application facile. Ce loup qui conseille au porc-épic (*hystrix*) de quitter de temps en temps cette charge inutile de ses dards, puisque les porte-dards humains ne portent

les leurs qu'en temps de guerre, ne fait-il pas songer à César Borgia, engageant quelque seigneur des Romagnes à ne pas donner à sa ville forte cet aspect rébarbatif, les portes closes, les murailles hérissées de soldats en armes, les canons aux embrasures : n'est-on pas en pleine paix? Et l'autre répondant aussi : Quand on est près du loup, il faut se croire toujours en temps de guerre.

Combien de petits seigneurs, venus au secours d'un tyranneau dans l'embarras, n'ont-ils pas dû méditer trop tard l'histoire de ce rat charitable qui avait coupé le lacet qui retenait un milan, et qui s'était vu sa première victime !

Plus sage a été le limaçon qui, au jour de la création, sollicitait de Jupiter étonné la faveur de porter partout avec lui sa maison. J'aime mieux, disait-il, traîner toujours ce poids énorme et ne pas me trouver pris au dépourvu. Bien inspiré est le seigneur qui comprend la sagesse du limaçon et ne quitte jamais son lourd vêtement de fer.

Il faut savoir aussi ne pas ouvrir trop largement sa porte et ne pas accueillir de ces hôtes qui prennent bientôt la meilleure place. Une fois installés, ils pourraient, comme le hérisson dans le trou de la vipère, faire sentir leurs piquants à leur hôte, et quand celle-ci trouvait que le logement était un peu étroit pour deux, lui dire : sortez-en, si vous ne vous y trouvez pas bien. Il ne faut pas admettre au partage des gens qui pourraient vous expulser. Il ne faut pas accepter

pour coseigneurs des gens qui pourraient bientôt prendre toute la seigneurie.

On ne saurait être trop prudent, car on n'a nulle pitié pour qui se laisse prendre.

On ne pardonne guère. On sait que l'ennemi mort est le seul qui ne se venge pas. Un renard surpris par un paysan demande grâce, jurant de ne plus lui faire aucun tort à l'avenir. Je te pardonnerais, dit l'autre, si je ne te connaissais pas. Mais mort je sais que tu ne pourras me faire aucun tort; si tu étais vivant, je n'en serais pas aussi sûr.

Il ne faut avoir aucune confiance dans les perfides et les trompeurs.

Tel autre récit nous met en garde contre ces vengeances sourdes et lentement préparées si fréquentes dans l'Italie à cette date. Un paysan qui a essayé de passer une rivière s'aperçoit qu'elle est bien moins dangereuse là où elle se brise contre des pierres que là où elle semble paisible et dormante, mais où elle est bien plus profonde. L'auteur en conclut qu'il faut se défier des taciturnes. Il faut moins, dit-il, redouter les gens qui éclatent en paroles et en menaces que les gens calmes (*quietos*).

Il ne faut pas vouloir trop s'agrandir. L'épervier se moquait du coucou, parce qu'étant à peu près de sa taille et de sa couleur, il se contentait de se nourrir de vers, au lieu de se nourrir de viandes nobles; mais en voyant l'épervier pendu à un colombier pour l'exemple, le coucou se dit qu'il a eu raison et que la vie est plus sûre pour

celui qui se contente de vivre de son bien sans danger, plutôt que d'essayer de conquérir le bien du voisin et de courir les grands périls. César Borgia, qui voulait ne laisser qu'un maître dans les Romagnes, aurait bien fait de méditer la sagesse du coucou.

En effet, pour la consolation des faibles, combien de ces puissances sitôt élevées par la violence ont aussi rapidement disparu! Que de fois les pauvres gens n'ont-ils pas dû faire les mêmes réflexions que l'olivier! Celui-ci s'émerveillait de voir la courge si vite devenue plus grande que lui, qui depuis tant d'années vivait à la même place. Mais quand il la vit tout à coup séchée à l'entrée de l'hiver: Je vois bien, dit-il, qu'il ne faut pas envier ces gens qui s'élèvent si vite et périssent aussi rapidement. Ce qui se presse trop de grandir n'a pas de durée.

Abstémius n'a pas au fond du cœur une grande vénération pour ces triomphes de la force. Il la subit, mais ne l'admire point. Il est de l'avis du paon qui, lorsque l'aigle se proclame le plus beau des oiseaux et que tous applaudissent, se dit tout bas: Ce ne sont pas tes plumes qui font ta beauté, mais ton bec et tes serres, par la crainte desquels nul n'ose te disputer le prix de la beauté. C'est la crainte, ajoute-t-il, et non l'amour de la vérité qui fait qu'on vante les puissants.

Pour Abstémius, il est quelque chose qu'il met au-dessus de la force, c'est l'esprit. Il croit plus à la ruse qu'à la force. Un lion est tombé dans des

lacs; il se débat avec fureur et ne fait que resserrer ses liens. Un renard qui passait par là lui dit : « Ce n'est pas par la violence, mais par l'adresse que tu sortiras d'ici. Il faut relâcher le lacet et non le tendre. » Le lion, cette fois, crut le renard et retrouva sa liberté. L'esprit, conclut l'auteur, vaut mieux que la force.

C'est chez lui que La Fontaine a pris l'idée première de ce récit des *Obsèques de la lionne,* auquel il a donné une si ample et si riche expression poétique. Mais il en tire une autre leçon. La Fontaine en a fait une œuvre souvent ironique; il y voit une occasion de railler la sotte et gloutonne crédulité des rois, toujours prête, nous dit-il, à gober l'appât, quelque énorme qu'il soit. Abstémius y voit surtout que l'esprit peut, en toute occasion, servir à se tirer d'affaire. C'est, dit-il, le devoir du sage de savoir feindre au besoin de temps en temps et de se garder par quelque honnête excuse de la colère des puissants.

Mais ce qu'il recommande surtout, c'est la modération. C'est là une vertu familière à la fable, mais à laquelle il donne une importance toute particulière. Il ne faut rien entreprendre au-dessus de ses forces, comme l'araignée qui prétendait arrêter l'hirondelle dans ses filets.

Il ne faut pas lutter contre de plus puissants que soi, comme le bélier qui s'attaquait au taureau.

Il ne faut pas, du reste, que ces puissants méprisent les faibles qui ont souvent le moyen de les punir, comme le lapin qui, pour venger ses petits

dévorés par l'aigle, creusa sous la racine de l'arbre qui portait son nid et le fit tomber avec toute sa nichée que les bêtes de proie dévorèrent.

Cette leçon de modération se répète sans cesse et sous toutes les formes. Il faut savoir se contenter d'un bien médiocre, car on ne peut posséder sans danger de grands biens et de trop grandes richesses; comme le pommier qui perd ses plus beaux fruits par le vent, tandis que l'olivier garde ses baies chétives.

Il convient de faire comme la grive, de revenir comme elle à son abri sauvage, préférant une vie simple et agreste à une existence opulente entourée de dangers.

Et ce mot de danger revient chez lui avec une insistance caractéristique. On le retrouve en maint endroit. On voit qu'Abstémius ne l'aime guère, et, du reste, le danger à cette date est partout et sous toutes les formes dans cette société si tourmentée. Pour y échapper, être sage et modéré ne suffit pas encore. Il faut, c'est là le secret de vivre, se faire le plus petit possible : il faut se ramasser, se replier sur soi, ne point attirer les yeux, occuper le moins de place. Le fabuliste veut que le pauvre aime sa misère, car elle est souvent le salut.

Tout ce qui distingue les hommes lui paraît dangereux. Il ne faut pas souhaiter la richesse, ni la grandeur, ni même la beauté.

Un homme engraissait des chapons. Un d'eux était rebelle à l'embonpoint, et les autres se moquaient de sa maigreur. Mais, un jour que le

maître de la maison avait du monde à dîner, il fait prendre et tuer les chapons les plus gras. Alors, ces gros seigneurs, *corpulenti,* se disaient avec chagrin : « Oh ! qu'il nous eût mieux valu être maigres ! » Il est bon, parfois, en effet, d'être maigre et de ne pas tenter les gros appétits. Et Abstémius a soin de nous dire que cette fable est faite pour la consolation des pauvres, dont la vie est plus assurée que celle des riches.

Il se moque des respects qu'on a pour la richesse. Un vieux loup qui ne peut plus chasser implore en vain le secours de ses parents et amis. Tandis qu'il se traîne désolé, il rencontre au fond du bois le cadavre d'un bœuf. En apprenant son aubaine, une foule de loups accourent et avec eux des vautours, des corbeaux sollicitant tous l'honneur de son amitié. Et le loup de se dire : Ce n'est pas à moi, c'est à ce bœuf qu'ils font honneur.

Du reste, Abstémius, en vrai disciple des sages de l'Antiquité, aime la pauvreté pour elle-même et non pas seulement parce qu'elle est un abri ; il prend vaillamment parti pour elle.

La Vertu un jour demande à la Richesse pourquoi elle se plaît plus avec les méchants qu'avec les bons ? C'est, lui dit-elle, que sous ta direction les bons n'apprennent pas à mentir, à se parjurer, à faire l'usure, à dépouiller les autres. Car ce sont là les pratiques qui ont le don de m'attirer. J'aime mieux voir, dit la Vertu, mes disciples continuer à marcher dans leur voie. Ils y gagneront la gloire en cette vie et la félicité éternelle dans l'autre.

Toute la morale du livre a un grand carac
de tristesse : ce qui en ressort, c'est la néces
de la résignation.

Abstémius veut même que les pauvres la p
sent jusqu'à ne pas s'irriter contre les instrum
de l'oppression : ils sont souvent des tyrans ir
lontaires. Une poutre d'ormeau, traînée par
bœufs, se plaignait de leur ingratitude. Ne
avait-elle pas autrefois nourris de ses feuilles!
cependant ils la traînaient sans pitié par les roc
et par la boue. Ah! lui dirent les bœufs,
gémissements, nos soupirs et l'aiguillon qui n
pique t'apprennent que c'est malgré nous que n
te traînons. La poutre pardonna. Cette poutre
c'est le pauvre peuple du temps, et les bœufs
exacteurs, soldats, collecteurs d'impôts, etc., for
d'exécuter la volonté du maître. Le pauvre peu
excuse et pardonne : il sait bien d'où vient le n
Il y a une autre fable (36) où un maître ingéni
se réserve le soin de nourrir son chien et de
détacher de sa chaîne. Il le fait battre et attac
par son valet. Le chien s'enfuit un beau jour e
maître, quand il l'a rattrappé, l'accuse d'ingr
tude. Le chien répond qu'il sait bien que le v
ne fait qu'obéir. La poutre, ailleurs (f. 42),
plaint des bœufs qui ne la traînent pas assez v
Ne sois pas si pressée, répondent ceux-ci : n
allons, nous, bientôt déposer notre fardeau, n
toi, une fois en place, tu resteras chargé du
jusqu'à ce que tu rompes.

Abstémius veut qu'on se réconcilie avec tou



les misères et même qu'on les bénisse, car dans cette Italie livrée à toutes les rapines, toute distinction et toute faveur du sort est un danger. Il y a des ravisseurs de la beauté comme de la fortune. Qu'on se rappelle la fin tragique de la fille honnête de la belle Impéria, victime des appétits du cardinal Petruccio, et l'histoire de Beatrice Cenci.

Aussi l'auteur qui a dit : heureuse la misère! s'écrie aussi : heureuse est la laideur!

Dans un endroit, il avait poussé de beaux arbres, grands, élégants, élancés, sans un nœud. Un seul parmi eux était humble, petit, noueux; tous les autres se moquaient de lui, de sa laideur, de son aspect misérable. Mais un jour, le propriétaire du lieu, voulant bâtir, fait abattre ces grands et beaux arbres et ne laisse en place que cet avorton qui déshonorerait la construction; et le pauvre dédaigné d'accepter avec joie le mépris qu'on fait de lui et de se dire en lui-même : Je ne me plaindrai plus de toi, ô Nature, et de ce que tu m'as fait si laid, quand je vois la beauté menacée de tels périls. Ne nous plaignons pas d'être très-laids, ajoute l'auteur, quand la beauté a été funeste à tant de gens.

Aussi l'âne, le paria, le dédaigné, l'éternel souffre-douleur, occupe-t-il une large place dans ces récits (66, 68).

Abstémius veut que l'on chérisse même la mort, le dernier et le seul asile de ces sociétés si tourmentées. C'est ce que pensait le cygne, à qui la cigogne demandait pourquoi seul entre les oiseaux

il trouvait en mourant les accents les plus
dieux. C'est, disait-il, que je n'aurai plus le
de chercher péniblement ma vie de tous les
et que je ne craindrai plus le lacet des ois
Il ne faut pas redouter la mort, qui tranche
les misères de cette vie.

Les femmes ont leur part en ces récits; (
est pas, en général, des plus brillantes. (
tous les savants de ces vieux âges, qui s
viennent encore du cloître qui les abritai
Abstémius est peu sympathique au mariage
paraît un des actes les plus redoutables
monde. Un jeune homme qui est sur le p
se marier supplie ses amis de prier Die
lui. Car, dit-il, si nous lui demandons d'
ceux qui éternuent, ce qui est un acte (
ne court aucun risque, combien plus ne
vous pas aujourd'hui prier pour moi
vous me voyez menacé d'un si grand dan
fable prouve, ajoute Abstémius pour
sûreté et pour qu'on ne puisse s'y trom
ceux qui se marient courent les pl
périls.

Le plus puissant moyen pour exorciser
qui a eu femme, c'est de le menacer
rier. « Je sors, je sors », crie-t-il bien
vanté, car il n'y a rien au monde, dit
de plus malheureux qu'une femme
morose. C'est l'histoire du Belphégor
et de La Fontaine.

Il recueille avec bonheur une fou

du moyen âge qui n'a pas, on le sait, témoigné grand enthousiasme pour le mariage.

A son exemple, Abstémius ne croit guère au « Mérite des femmes. » Il les montre brutalement sensuelles, avides de satisfactions physiques, prêtes au crime contre le mari qui les leur refuse ou les leur ménage; très-promptes, du reste, à se consoler. C'est lui, avons-nous dit, qui a fourni à La Fontaine l'idée première de ce délicieux récit de la *Jeune veuve*, qui, du reste, n'est ici que brutal. C'est à côté du mari expirant que le père parle à la jeune femme d'un autre époux bien plus beau. Elle s'indigne. Mais à peine le mari a-t-il rendu le dernier soupir, qu'au milieu de ses larmes et de sa douleur, elle demande si ce jeune mari est là, que son père avait dit vouloir lui donner.

Abstémius ne veut pas qu'on les croie quand elles jurent qu'elles aiment leur mari plus qu'elles-mêmes. Il nous les montre ailleurs faisant étalage de fidélité et de dévouement, mais très-faibles à l'épreuve. L'une d'elles est auprès de son mari mourant. Comme une autre Alceste, elle demande que la Mort, si elle exige une victime, la prenne plutôt à la place de son époux. La Mort se présente. Aussitôt, désolée d'être prise au mot et prompte à se raviser : Ce n'est pas moi que tu viens chercher, dit-elle, c'est celui qui est là couché.

Elles sont avides, insatiables. Une d'elles qui a chassé son amant, après l'avoir dépouillé de tout, éclate tout à coup en sanglots. Une voisine s'étonne et essaie de la consoler. Ce n'est pas son

départ que je pleure, dit-elle, mais son manteau, que j'ai oublié de lui prendre.

Il n'a garde d'omettre l'histoire antique de l'homme qui avait pondu un œuf et qui le raconte confidentiellement à sa femme.

Il croit qu'il est impossible de les garder. Un malheureux, sur les instances d'un ami jaloux, a consenti à veiller sur sa femme en son absence. Il n'est pas longtemps à s'en repentir. Il se rappelle qu'Argus, qui était tout yeux, n'a pu y suffire. Il déclare, assez grossièrement, qu'il aimerait mieux se charger de mener paître aux champs tous les jours un sac plein de puces et de les ramener toutes à la maison le soir que de garder un jour une femme légère.

Abstémius n'y connaît qu'un remède, le même qui sert, selon lui, à développer les jeunes esprits. Une femme voyant un noyer au bord du chemin lui demandait pourquoi il était assez insensé pour donner d'autant plus de fruits qu'on le frappait davantage. Le noyer lui répond en lui citant un proverbe peu poli qui disait : Les noyers, les ânes et les femmes sont liés par un sort commun. Ils ne sont plus bons à rien si on cesse de les battre. En effet, en toutes ces histoires, la femme est toujours brutalement traitée. Une d'elles prétend vouloir mourir pour son mari ; celui-ci, pour lui prouver péremptoirement qu'elle se vante, lui laisse tomber sur le pied une étoupe enflammée, si bien que la femme ne pense plus au mari, mais à elle-même.

Une autre, trop souvent battue, un jour pour donner quelques remords à son époux, contrefait la morte. Mais le mari, homme d'esprit, dit l'auteur, et fort au fait des roueries des femmes, dit : Quand la bête est morte, il faut lui enlever la peau ; et, prenant un couteau, il se met en devoir de la dépouiller. La femme est vite remise sur ses pieds.

Cette fable montre, conclut l'auteur avec satisfaction, que c'est en vain que les pièges féminins sont tendus à un homme sage ; il sait les éventer.

Dans un usage qui veut que les nouvelles mariées apportent de la maison paternelle un flambeau allumé dans la maison de leur époux, il voit la preuve que la femme est souvent un incendie qui dévore la maison du mari.

Du reste, il n'a pas une idée beaucoup meilleure de la fidélité du sexe fort. Il nous raconte l'histoire d'un homme inconsolable de la mort de sa femme, exaltant ses vertus, ses charmes et jurant de ne jamais la remplacer. Mais comme les voisines qui lui rendent les derniers devoirs prennent sa meilleure robe pour l'ensevelir : Que faites-vous là, malheureuses, s'écrie-t-il? Et quelle robe voulez-vous donc que je donne à celle qui lui succèdera ?

Un dernier détail curieux et qui caractérise le temps, c'est qu'Abstémius avait une certaine habitude de conclusions dévotes, avec une façon assez libre de parler du clergé, de ses mœurs et de ses vices. Évêques et chapelains n'y ont pas toujours le beau rôle, on y parle de leur immora-

lité, de leur avarice. Mais en même temps, il y a une foule de fables dont la moralité nous apprend qu'il ne faut pas nous attacher aux biens périssables, qu'il faut songer à la vie à venir, etc. ; que les grandes richesses conduisent l'homme en enfer ; qu'il ne faut pas se réjouir de la mort de ses ennemis ; car chacun de nous doit mourir.

On voit là que nous sommes voisins de la Réforme. Le culte des saints n'aurait pas, à ce qu'il semble, trouvé en Abstémius un champion bien ardent ni bien convaincu. Voici comment il traduit un proverbe populaire (f. 19) : Dans une violente tempête, des matelots implorèrent l'intercession de divers saints. Vous ne savez ce que vous demandez, leur dit un autre. Avant qu'ils n'aient eu le temps d'aller trouver Dieu pour intercéder en votre faveur, nous serons tous noyés. Je crois qu'il vaut mieux recourir directement à Dieu qui saura bien nous sauver sans le secours de personne. Il invoque Dieu et la tempête s'apaise. Cette fable montre, ajoute l'auteur, que quand on peut compter sur le secours d'un plus puissant, il ne faut pas s'adresser à de plus faibles.

Cela rappelle cet autre fabliau peu révérencieux du moyen-âge, de la bonne femme qui avait recommandé sa vache à tous les saints et qui la vit manger par le loup. Personne n'avait veillé sur elle. Chaque saint, dit le vieux texte, s'attendait à l'autre (comptait sur l'autre).

Le diable a sa part dans ses récits. Mais ce n'est plus le tout-puissant et redouté seigneur que le

moyen-âge retrouvait dans tous les actes de l'homme. Celui-ci a l'air de s'être désintéressé des affaires humaines. Il craint qu'on ne l'y implique à tort et qu'on ne le calomnie. C'est un diable qu'on a souvent trompé et qui se croit obligé de prendre ses sûretés.

Un jour, il voit une bonne femme grimper à un arbre pour se pendre. Il s'empresse d'appeler des témoins, afin que lorsque la femme dira, comme il en est sûr, que c'est le démon qui l'a poussée, il puisse faire certifier qu'il n'en est rien et qu'il est bien innocent du fait.

En dépit de ces joyeusetés d'érudit, c'est un livre triste. Il n'a pas cette bonne humeur, cette joie foncière de l'œuvre de La Fontaine. On y retrouve quelques-uns des mêmes sujets ; mais l'impression générale ici est tout autre. Elle est presque toujours morne et attristée. Elle se ressent partout des souffrances et des misères au milieu desquelles ces contes ont été recueillis.

Abstémius refait volontiers des fables connues. Il prend un vieux thème moral et l'applique à une histoire renouvelée.

De tout temps, on a rencontré des gens d'esprit, demi-ambitieux, qui ont plus de convoitises que d'audace et de persévérance, qui, ayant poursuivi des ambitions trop hautes et ne voulant pas avouer leurs déconvenues, se tirent d'affaire en faisant les dégoûtés. Cela est devenu proverbial. Ils sont trop verts, dit le monde, après le renard de la fable. Abstémius nous offre une variante. Ils sont trop

maigres, dit-il, et voici comment : V. (f. 142) *Le loup et les brebis*. Un loup et un lion, ayant fait société, cherchaient pâture d'un commun accord. Le loup ayant entendu bêler des brebis : Soyez tranquille, ami, dit-il, nous aurons bientôt à manger. Se dirigeant du côté où il avait entendu les bêlements et arrivé devant la bergerie, il la trouva bien défendue, et des chiens qui dormaient aux abords. Revenant donc vers le lion : Je ne suis pas d'avis, dit-il, de manger pour le moment les brebis, elles sont trop maigres. Laissons-les engraisser ; nous reviendrons quand elles seront en bon point. Cette fable s'adresse à ceux qui, n'ayant pu réaliser leur projet, prétendent qu'ils ne l'ont pas voulu.

On voit ici, en outre, le procédé de composition. Ce sont des histoires connues, le petit poisson, le chien maigre, dont il tire des moralités connues aussi, en les détournant de leur direction première. La fable du lion et du rat a un dénouement tout nouveau ; elle devient une leçon pour les présomptueux. Le rat est ambitieux. Le lion est prêt à tout lui accorder dans sa reconnaissance. Le rat lui demande la main de sa fille. Le lion la lui accorde, et la jeune princesse ne se plaint pas d'être sacrifiée ; mais le jour de ses noces, venant au-devant de son époux, elle met le pied sur lui et l'écrase sans le voir. L'auteur trouve là un enseignement à l'adresse des mariages mal assortis. Du reste, Abstémius aime cette leçon : ne pas laisser échapper le bien présent dans l'espoir d'un bien plus grand. Voyez, par exemple, la fable du renard et de la poule qui couve (f. 151). Un renard entré dans la maison d'un paysan y a trouvé une poule occupée à couver. Elle demande à n'être pas mangée tout de suite. Elle est bien maigre, le renard a tout profit à attendre la naissance de ses poulets, qui seront tendres et qu'il pourra manger sans se faire mal aux dents. Mais le renard répond qu'il a des dents solides qui ne craignent pas la viande la plus dure, et qu'il ne mériterait pas de compter parmi les

renards si, quand il est affamé, il renonçait à la proie qu'il tient, dans l'espérance de poulets qui ne sont pas nés encore. C'est là un conseil qui devait être fort goûté des gens de ce temps, gens pratiques, fort amis de l'heure présente et fort pressés de jouir, comme à toutes les époques où la société est mal assurée. Il donne aussi à quelques récits une forme nouvelle. Voyez le partage de la proie du lion faite par le loup puis par le renard. Qui t'a appris à si bien partager, dit le lion ? Le renard répond : ce n'est pas le sort du loup, mais ce chapeau rouge que vous avez fait à mon compère (f. 187).

C'est, du reste, notre moyen-âge qui a eu l'idée première de la transformation.



L'INSURRECTION INDOUE

Par M. DESDEVISES DU DÉZERT

Président de l'Académie.

...Pour conserver le pouvoir sur une terre qu'ils dévorent, ils ont égorgé les habitants.

(Presse anglaise)

L'intérêt commercial ne se discute pas ; comme l'a dit Napoléon à propos de Constantinople, c'est l'empire du monde, et, de nos jours surtout, on ne peut rien de grand sans argent, sans beaucoup d'argent. Mais cela va-t-il jusqu'à subordonner tous les intérêts, tous les principes à cet intérêt, qui ne saurait jamais s'élever à la hauteur d'un principe, quelque urgent qu'on le suppose ? Et si cela ne va pas jusque-là, comme nous le croyons fermement, faut-il que le succès nous guide seul dans l'appréciation des faits, et qu'on soit absous, exalté même, par cela seul qu'on réussit ? Nous ne le croyons pas davantage, et c'est surtout le républicain vraiment digne de

ce nom qui doit protester contre ces doctrines. Les admettre, c'est justifier du même coup tout ce qui a été commis contre les libertés publiques à toutes les époques, et substituer à la raison ce qu'on a appelé, par un étrange abus de langage, la raison d'état. En présence de la raison, il n'y a pas de raison d'état; il n'y a que l'abus de la force.

C'est ce qui nous a décidé à remettre en lumière un des épisodes les plus dramatiques de notre histoire contemporaine. Nous dirons peu de choses qui nous appartiennent, mais nous résumerons en quelques pages la matière de bien des volumes, et nous aurons pour excuse auprès du lecteur la droiture de nos intentions.

Lord Dalhousie était alors gouverneur de l'Inde. Cet homme d'état, dont personne d'ailleurs n'a contesté le mérite, ne paraît pas s'être suffisamment préoccupé des sentiments des Indous, et de ce qu'ils étaient capables d'entreprendre si on les poussait à bout. Tout entier à ses fonctions, dévoué aux intérêts de la Compagnie, qu'il confondait avec la grandeur de l'Angleterre, il voyait avec peine le magnifique réseau des conquêtes antérieures interrompu par le petit royaume d'Oude, dont la dynastie était une des plus anciennes de la presqu'île, et il crut, non sans apparence de raison, qu'une administration qui n'avait point été arrêtée dans son système d'*annexation* par l'empire de Delhi ne devait pas l'être davantage pour une usurpation beaucoup moindre. Il n'y avait point de prétexte : on en trouva. A

Lucknow, les musulmans s'étaient querellés avec les indous, et avaient brûlé une pagode. — Vous ne savez pas maintenir l'ordre chez vous, dit le gouverneur au roi vassal. — Mais, reprit le malheureux roi, mon armée est la vôtre; c'est vous qui nommez les officiers. — Vous gouvernez mal, et il y a longtemps que cela dure; votre grand-père, votre père et vous, vous avez abusé trop longtemps de votre pouvoir pour le malheur du peuple d'Oude : vous avez cessé de régner. Il suffit, pour consommer l'usurpation, d'une proclamation verbeuse; le roi dépossédé fut pourvu d'une pension assez libérale, à la condition d'en jouir discrètement et sans bruit.

Mais le hasard voulut que ce souverain, qui n'avait jamais été le maître, tînt à son rang, et à la vie fastueuse que ce rang lui permettait. Il protesta publiquement, déclara qu'il irait à Londres porter ses plaintes, et partit en emportant ses trésors. A Calcutta, une grande partie de ses bagages furent volés, on ne sait comment, et n'ayant plus assez de ressources pour figurer dans la capitale de l'Angleterre convenablement à son rang, il demeura dans l'Inde, envoyant seulement à Londres sa femme et ses enfants. Le peuple d'Oude, soulevé, redemandait son roi; le fils du roi fut jeté en prison comme auteur de la révolte; la requête du roi fut repoussée par la Chambre des Communes, parce qu'on avait oublié la formule ordinaire; la reine d'Oude en mourut de douleur. Ainsi l'iniquité était accomplie, et « cette

sale affaire de spoliation », comme l'écrivait un correspondant du *Star*, termina dignement la série des usurpations territoriales.

Cependant la cause du roi d'Oude était celle de tous les vaincus, et sa chûte fit dans l'Inde une impression profonde, dont le parti musulman s'empara. On vit circuler de village en village des messagers porteurs de six petits gâteaux de froment; ils les offraient aux habitants, à la charge d'en faire d'autres, qu'ils porteraient au village suivant. Dans l'année chaque officier cipaye reçut une fleur de lotus bleu : cet emblème, consacré aux divinités vengeresses, lui indiquait son devoir; l'armée acquise, le peuple devait suivre l'impulsion. C'était déjà des symptômes fort dangereux, et un despote ne s'y fût pas trompé; une imprudence nouvelle alluma l'incendie. Sans s'inquiéter du respect des Indous pour le bœuf et la vache, animaux consacrés par leurs traditions religieuses, on voulut obliger les cipayes à mâcher des cartouches frottées de graisse de bœuf. Ce sacrilège entraînait la perte de la caste, et réduisait au rang de paria; personne ne devait obéir. A Bharatpoure une conspiration, révélée par un cipaye, se traduisit par un refus formel, et un licenciement général. Les cipayes, que leur solde faisait vivre, furent réduits à se faire coupeurs de bourses, et devinrent une proie destinée au gibet. Le colonel Wheeler, l'un des plus enragés parmi les saints, c'est-à-dire les membres des sociétés bibliques, choisit ce moment pour faire une pré-



Les

compagnie. Les

prévalent

légère

vingt-dix

dix ans

jour

soulè

rie indigènes; il n'y avait ni dépôt de troupes, ni soldats européens, et les forces de la Compagnie étaient disséminées au loin. Par délibération des chefs rebelles, l'empire mogol, qui n'existait plus depuis 1806, fut rétabli; le souverain dépossédé, qui vivait à Delhi, prisonnier et pensionnaire de l'Angleterre, fut obligé, pour ne pas être étranglé, de redevenir empereur; une proclamation annonça cette révolution étonnante qui, grâce aux télégraphes, fut le même jour connue partout,

La prise de Delhi était pour les insurgés d'une importance incalculable. La ville, fortifiée à grands frais, renfermait beaucoup de munitions et un énorme matériel, deux arsenaux, des armes pour cent mille hommes, deux équipages de siége, treize cents canons, et si l'on ajoute à ces immenses ressources le prestige d'une dynastie historique, dont l'Inde n'avait pas oublié la splendeur, on se figure aisément l'imminence du péril. Mais le télégraphe, en prévenant les conquérants sur tous les points à la fois, leur permit de se tenir en garde. La couronne avait alors à la tête de ses armées des hommes pleins de mérite et de vigueur : Campbell, Wheeler, Nicholson, Niells, Outram, Chamberlain, Havelock, qui rivalisaient de courage et de sang-froid. Le salut de la colonie dépendait des deux divisions cantonnées dans le Pundjaub: il fallait s'en servir avec discernement, et désarmer avec précaution les indigènes sur tous les points en même temps; s'ils arrivaient à prendre l'offensive, et qu'on fût obligé de se dis-

perser pour les réduire, tout était remis en question. A Lahore, à Mianmir, à Peschawar, le désarmement s'opéra sans lutte; à Ambala, à Firouzabad, la résistance n'eut pas de suite, et on commença aussitôt la poursuite de l'ennemi.

Depuis les terribles batailles qui, dix ans auparavant, avaient ruiné leur indépendance et amené le morcellement de leur territoire, les Sykes étaient devenus de dangereux mercenaires, prêts à tout entreprendre à la condition d'une solde élevée. Sans peur ni scrupule, travaillant audacieusement sous le feu des tranchées, ils inaugurèrent contre les insurgés une véritable chasse à l'homme, et les généraux anglais, qui avaient senti trembler l'édifice, leur donnèrent carte blanche. Selon quelques écrivains beaucoup trop complaisants, les cruautés commises alors sont justifiées « jusqu'à un certain point », par la terrible loi de salut public. Il est impossible d'admettre, même jusqu'à un certain point, une pareille doctrine. « Par un horrible instinct que l'homme partage avec la bête, dit M. Edouard de Warren, la vue et l'odeur du sang énivrèrent les Anglais; les exécutions commencèrent sur une échelle inouïe. Tous les jours de cinquante à cent hommes furent pendus, fusillés, écartelés par explosion à la bouche des canons, sans jugement, sans débat, pour un mot, pour une lettre, pour une délation. Dans le 51e régiment, sur huit cent soixante-onze hommes, sept cent quatre-vingt-cinq sont fusillés ou pendus; le reste est attendu: il arrive par escouades; on le

hisse au gibet; le 26e régiment, le 40e, le 55e, furent exterminés jusqu'au dernier. » Le résultat était facile à prévoir: de nouveaux mouvements insurrectionnels éclatèrent à Mirat, à Rourki, à Ambala, à Nassirabad. Henri Lawrence, surpris à Lucknow, dut opérer une retraite pénible dans laquelle il mourut du tétanos. A Bénarès, le 4 juin, quand les cipayes eurent été désarmés, on tira sur eux à mitraille. Cette boucherie, attribuée aux saints, eut un effet incalculable: l'union des Indous et des Musulmans en devint plus étroite, et l'insurrection s'étendit partout.

Ici n'oublions point les chiffres, qui ont leur éloquence, et gardons-nous d'intervertir les dates, pour ne point mêler les responsabilités, et pour laisser à chacun la part qui lui revient. C'est du 13 au 31 mai qu'ont lieu les soulèvements des régiments indigènes ; c'est à partir du 13 mai qu'ont lieu les représailles; c'est le 31 mai que Lawrence quitte Lucknow; c'est le 4 juin qu'a lieu le massacre de Bénarès; c'est le 8 juin seulement qu'a lieu à Cawnpore le soulèvement inspiré par Nana-Sahib. Il ne faut donc pas considérer les cruautés anglaises comme provoquées par des excès qui leur sont postérieurs; ce sont ces cruautés qui pourraient servir d'excuse à Nana-Sahib, si jamais on pouvait excuser une atrocité.

On a fait beaucoup de bruit autour de Nana-Sahib, et il le mérite : c'est la figure la plus énergique et la plus originale de l'insurrection indoue. Selon quelques-uns, il serait un petit-fils

de Tippou-Sahib; selon d'autres, il serait seulement le fils de quelque rajah, à qui la Compagnie aurait enlevé ses domaines. Après un long procès, la Compagnie, craignant son ressentiment, lui accorda le palais de Bithour, sur le Gange, à dix milles de Cawnpore, avec de beaux revenus. Ambitieux et sensuel, il se complaisait dans deux rêves favoris, un sérail de belles anglaises et le trône du peschwa des Mahrattes. Delhi, tombée au pouvoir des insurgés, était menacée d'un siège. Il alla trouver les insurgés dans leur camp de Callianpore. « Ne donnons pas, leur dit-il, aux Anglais le temps d'arriver, et coupons le serpent par le milieu pour sauver la ville sainte. Puis il marcha sur Cawnpore. La ville, mal pourvue, n'eût pas tenu un quart d'heure devant des troupes européennes. Elle fut enlevée rapidement, et quatre cents forçats y furent mis en liberté. « Élève ta voix, armée fidèle, criait Nana-Sahib à ses soldats; Allah a détruit les Cafirs. » Pendant trois semaines, deux cent cinquante Anglais, renfermés dans la citadelle, luttèrent contre douze mille hommes pourvus d'artillerie. Cent cinquante périrent victimes de la faim ou de la chaleur; les autres, silencieux et résolus, conservèrent jusqu'au bout leur héroïque courage. Il y avait, à Fouttaghar, beaucoup d'Européens fugitifs; Nana-Sahib ordonna de les massacrer tous, sans épargner le sexe ni l'âge. « Tu auras beau faire, Nana, dit une des victimes, tu n'extermineras pas la race entière des Anglais, et ceux qui nous survivront seront nos vengeurs;

tu expieras alors tes crimes; car il n'y a pas au monde une seule religion qui approuve le massacre des femmes et des enfants. »

Le massacre de Fouttaghar était accompli depuis longtemps, quand Nana-Sahib, lassé par tant de constance, offrit à ceux de Cawnpore une capitulation. Wheeler, qui commandait le détachement, demanda une entrevue; Nana s'y engagea par les plus terribles serments à laisser aux Anglais la vie et la liberté. A l'heure dite, Cawnpore fut évacué; une flottille de vingt barques prit à bord les Anglais, et quand l'embarquement fut achevé, le tir à mitraille commença. Quinze barques furent chavirées: quatre échappèrent sans grand résultat pour ceux qui les montaient. Tous périrent dans une fuite impossible, à l'exception du lieutenant Delafosse, qui a donné ces détails.

Il y eut, dans la catastrophe de Cawnpore, des circonstances horribles, et si l'histoire a enregistré souvent des épisodes plus meurtriers, elle n'en a pas eu de plus tragiques. Wheeler périt avec sa fille aînée; sa seconde fille, devenue l'esclave d'un sowar, profita du sommeil de ses maîtres pour tuer le sowar, sa mère, sa femme et ses deux enfants, et dit aux autres sowars : Allez voir comme j'ai frotté les pieds à votre officier! Ensuite elle se jeta dans un puits. Tous les prisonniers mâles furent massacrés; les femmes et les enfants furent d'abord maltraités; mais à l'approche de Havelock, qui arrivait ivre de vengeance, tous, morts et mourants, furent entassés dans un puits, qui

fut ensuite recouvert de terre, « selon l'usage ancien. »

D'après le *Daily-News*, l'affaire de Bénarès fut stigmatisée sous le nom de Feringhi-Kadagh, c'est-à-dire la tache sanglante des Anglais. Mais Feringhi ne veut pas dire anglais, et il serait curieux de voir si, dans l'Inde comme en Palestine, le nom des Français ne survivrait pas à leur domination. Il y eut encore des massacres à Neemash, à Djehansi, à Schah Djehanpore ; à Mouradabad et à Fizabad, les révoltes furent réprimées sans effusion de sang. Havelock avait été chargé, avec deux mille cinq cents hommes, de venger le massacre de Cawnpore et de ravitailler Lucknow. Victorieux dans neuf combats, il avait réussi, quand il mourut de la dyssenterie. Le choléra sévissait en même temps que la guerre civile, et se nourrissait de la terreur.

Au commencement de septembre, l'insurrection, encore redoutable, ne pouvait plus s'étendre, et sauf Delhi, Lucknow, Cawnpore et le royaume d'Oude, tout était rentré dans le devoir. Il fallait à tout prix soumettre Delhi. Les Anglais n'hésitèrent pas à assiéger avec quatre mille cinq cents Européens, et un corps auxiliaire qui ne dépassa jamais sept mille hommes, une ville de cent cinquante mille habitants. Établis à mille mètres des remparts, dans un creux qui recevait l'égout des terres, ils bravèrent pendant de longs mois la pluie et le choléra, attendant pour livrer l'assaut leur artillerie de gros calibre. Enfin, le 8 septembre, les

canons arrivèrent de Kachmir; le 14, l'assaut fut livré, et l'armée campa sur les positions conquises, pendant que l'ennemi battait en retraite par le pont de la Jumna. Le 16 septembre, on trouva dans l'arsenal cent vingt-cinq canons ; le 20, la ville était occupée tout entière, et tous ceux qui s'y trouvaient, fussent-ils résidents, furent passés par les armes. L'insurrection était frappée au cœur; les soumissions se succédèrent sans interruption, et Nana-Sahib disparut sans qu'on ait jamais pu retrouver sa trace.

L'Angleterre fut implacable : elle avait eu peur. Vainement lord Canning protesta; il ne fut pas obéi. « La mort sans phrases! disait crûment Niells dans Allahabad; le pays est sous la loi martiale; je n'ai à consulter que ma conscience, et à suivre que mon bon plaisir. Le courant était si irrésistible et l'opinion si montée, que d'abord rien n'y fit. Au dire du *Times*, les Indous « étaient des bêtes brutes, dignes d'être assommées et foulées aux pieds, et ceux qui les envoyaient à la mort ne faisaient que leur devoir. » Les instruments de supplice étaient en permanence; d'innombrables potences fonctionnaient sans relâche, et cela pendant des kilomètres; l'européen était partout un juge suprême, qui, sans débat et sans appel, lançait les âmes dans l'éternité.

Pourtant il s'élevait à Londres même, au sein du Parlement, des voix courageuses qui protestaient contre cette politique féroce et qui regrettaient que l'Angleterre eût écrit sur son drapeau

le mot de vengeance, au lieu d'y écrire celui de justice. Recevons, disait M. Disraëli, recevons en hommes honnêtes la grande leçon de la Providence, et faisons-la servir à l'honneur de notre pays en améliorant notre gouvernement. Ce fut bientôt le cri public, et la soif de vengeance apaisée, l'opinion se retourna contre la Compagnie. On disait avec beaucoup de raison : A quoi ont abouti tant de privilèges? Qu'ont produit tant de chartes accordées et incessamment renouvelées? Ceux qui ont conservé si longtemps un aussi riche monopole en ont-ils du moins profité pour rendre heureux les peuples confiés à leur administration? Se sont-ils mis en mesure de protéger efficacement, le cas échéant, le commerce national, dont ils étaient les dépositaires? Non ; le peuple qu'ils devaient régir avec des institutions paternelles, ils l'ont appauvri, exaspéré, et, pour conserver le pouvoir sur une terre qu'ils dévorent, ils ont égorgé les habitants. Les villes qu'ils devaient garder, au jour de l'épreuve, se sont trouvées vides, sans hommes, sans canons, et ceux dont ils avaient pris en main les intérêts ont payé leur confiance de leur sang, quelquefois de leur honneur. Les malheureux qui se sont insurgés contre une pareille tyrannie sont-ils donc si coupables? Il appartient au Parlement de couper le mal dans sa racine, d'enlever à la Compagnie un pouvoir dont elle a abusé, et l'Inde, pourvue de meilleures institutions, sera bientôt prospère.

La Compagnie des Indes eut des adversaires

passionnés et des défenseurs convaincus, mais la raison publique devait avoir gain de cause, et, la suppression acceptée en principe, on fut bientôt d'accord sur les compensations. Par le bill du mois de septembre 1858 « la vieille Dame », comme l'appelaient les Anglais, fut supprimée, et des indemnités allouées à ses actionnaires sur le taux d'un revenu de dix pour cent. « Elle est morte, la très-haute et très-puissante Compagnie, s'écriait alors un journal du Bengale ; elle est bien et dûment décédée : il ne reste plus qu'à l'enterrer décemment, et à ne pas faire d'esclandre à ses funérailles. » Une proclamation royale promit une amnistie, à condition de déposer les armes à une date déterminée, et prit l'engagement de respecter les propriétés et la religion. Le souverain du Népaul, Jung Bahadour, réunit ses armes à celles des Anglais ; Lucknow, militairement plus important que Delhi, fut repris, et le royaume d'Oude, où la lutte avait pris naissance, fut aussi soumis le dernier. (Décembre 1858.)

Il fallait réorganiser le pays ; on y procéda avec beaucoup de résolution et de sagesse. Les anciens conseils furent supprimés ; le gouvernement de la métropole s'accrut d'un ministère, celui des Indes, ayant sous ses ordres deux secrétaires d'État et le vice-roi des Indes (ce fut le nom du nouveau gouverneur) fut placé sous la dépendance du ministre. Les finances étaient obérées ; la guerre avait augmenté d'un milliard le budget particulier de la Compagnie. On laissa au budget une existence sé-

parée, ou plutôt il devint, recette et dépense, un chapitre distinct du budget national. La situation, qui déjà n'était pas mauvaise, s'est améliorée rapidement. Les revenus se sont élevés presque aussitôt à douze cents millions; la dette s'est trouvée réduite à deux milliards cinq cents millions, ne payant que 3 °/ₒ d'intérêt, et avant vingt ans le budget sera en équilibre. On a diminué les émoluments, réduit le nombre des agents, de sorte que, sans actionnaires, et par conséquent sans dividendes, avec moins d'agents, et surtout moins de gros agents, on a promptement rendu bon ce qui était mauvais, et fructueux ce qui était onéreux sous l'ancienne forme de gouvernement.

Le ministre des Indes ne gouverne pas seul à Londres; la fréquence et la rapidité des échanges avec la métropole, le fonctionnement régulier du télégraphe, tout en activant les moyens de répression, donnent aussi toute facilité d'étudier les questions, de vérifier les faits, et les rouages, malgré leur complication, ont une marche si savante, si ponctuelle, qu'on est averti plus sûrement et plus tôt de Bombay à Londres qu'on ne l'était, il y a cinquante ans, de Toulouse à Paris. Tout ce qui représente un intérêt de douane et de finance, tout ce qui a trait à l'amélioration ou à l'accélération des services est communiqué directement par les grandes maisons de commerce, dont les chefs sont les vrais nababs de la colonie. C'est parmi eux, et parmi les membres de la haute aristocratie, que le ministre recrute le Conseil des Quinze, dont

il est assisté. L'institution de ce conseil n'est pas une idée nouvelle, et Colbert l'avait eue en créant son conseil supérieur de commerce; mais les membres de ce conseil, ignorant le plus souvent les intérêts engagés, les matières sur lesquelles ils délibéraient, fort éloignés des ports, et de ceux qui pouvaient les renseigner, étaient en somme fort incompétents. Ici, au contraire, c'est le forgeron qui est mis à la tête de la forge; tout est pratique, tout va directement au but; chacun connaît ce qu'on lui demande, ce qu'il doit faire, et ce qu'il doit empêcher.

De même, à Calcutta, le vice-roi est assisté d'un conseil législatif, qui connaît la langue de l'Inde, qui ne s'avise plus de braver ses préjugés ou ses dogmes. On a pris aussi d'excellentes mesures militaires : sur deux cent mille hommes effectifs les Anglais figurent pour un tiers, et avec ce contingent il n'y a plus d'inquiétudes à avoir. C'est plus cher, sans doute, mais c'est beaucoup meilleur, et des transactions commerciales de cette importance ont besoin de sécurité. Le pays était couvert de plus de seize cents places fortes, dont la défense, avec un si petit nombre d'hommes, était à peu près impossible; les places fortes ont été réduites à quarante-quatre, agrandies, bien armées, pourvues d'excellentes garnisons. Enfin, et pour être plus à portée de surveiller les Afghans (peut-être derrière les Afghans quelques rivaux européens), on a créé une nouvelle présidence, celle du Pundjaub, au milieu des Sykes,

dont l'insurrection a permis d'apprécier les services.

Depuis le 1er janvier 1859, l'Inde anglaise jouit d'une paix profonde, et le vainqueur y répare avec une ténacité indomptable les maux que la guerre a causés. Les canaux et les voies ferrées se multiplient, le cabotage des côtes prend des proportions énormes, et le commerce extérieur, presque exclusivement anglais, se chiffre par milliards. Le dernier récensement a donné une population de deux cents millions d'habitants, tous obligés de consacrer leurs forces à enrichir la métropole. Après avoir heureusement opéré la transformation de sa colonie, l'Angleterre a voulu constater son triomphe aux yeux du monde entier, rattacher plus étroitement l'Inde à la métropole, y ménager peut-être (qui sait la pensée intime de la haute aristocratie?) un asile pour la dynastie elle-même. Le voyage du prince de Galles a été décidé : c'est sans contredit le plus long et le plus pompeux des voyages officiels, celui qui a eu le plus de retentissement et le plus de témoins, celui peut-être qui sera le plus fécond en résultats pour l'avenir.

Le prince de Galles n'avait pas alors toute la maturité qu'il a acquise depuis, et les jugements portés sur lui étaient des plus contradictoires. Mais telle est en Angleterre la force de l'esprit public, et telles sont les garanties données par les institutions, que l'on oublie volontiers la personne pour ne voir que le représentant d'un grand prin-

cipe et d'une grande nation. Quand le prince de Galles fait un voyage dans l'Inde, ce n'est pas pour flatter sa vanité ou son goût pour les aventures, c'est parce que politiquement le voyage est utile, parce qu'il est nécessaire que le prince connaisse par ses yeux le pays sur lequel il est appelé à régner. Sans doute il n'aura pas tout vu, mais tous l'auront vu, tous ceux du moins qui ont intérêt à le voir; il se sera montré; les Indiens auront contemplé à souhait le nouveau Grand-Mogol, devenu le symbole vivant de la concorde et de la paix.

Le programme, longuement élaboré, fut suivi de point en point. Parti de Londres le 11 octobre 1875, le prince a rejoint par Paris et Modane la flotte qui l'attendait à Brindisi; il a visité à Athènes son parent, le roi des Hellènes, et traversé le canal de Suez, où, sur son passage, il a été salué par les vaisseaux de toutes les nations. Le 10 novembre, moins d'un mois après avoir quitté les ports de l'Angleterre, il arrivait à Bombay. D'abord, il fallut s'accoutumer à l'Inde; pendant une semaine, le prince a rayonné autour de la vieille capitale, visitant au sud Pounah, l'ancienne résidence du peschwa des Mahrattes, au nord, Ahmedabad, et recevant les hommages d'un des princes indigènes les plus riches et les plus intelligents, le guicovar de Baroda. Ensuite, longeant la côte de Malabar jusqu'à Bepour (près de Calicut), nous le retrouvons à Maïssour, ancienne capitale d'Haïder-Ali, à Bengalore, où,

grâce aux voies ferrées, qui déjà courent dans toute la péninsule, il reprend les allures européennes. Le 6 décembre il est à Madras. Puis il longe au sud la côte de Coromandel, visite Madura, les monts Aligherries et les monts Neilgherries, où les anglais ont établi leur sanatorium. Il a traversé deux fois les Ghattes et acquis une connaissance générale du Decan, dont il a exploré les principaux centres et les grands ports.

Le voyage était un voyage de prince ; steamers, canaux, chemins de fer, tout était mis en réquisition : cependant, et malgré le luxe des précautions, la fatigue était encore très-grande. Le détroit de Palk franchi, le prince visite à Ceylan Colombo, Candy, le pic d'Adam; aux environs de Trinquemale, on lui donne le divertissement d'une chasse aux éléphants, et c'est à Calcutta, dans la ville des palais, qu'il passe les fêtes de Noël. Puis la course triomphale se poursuit ; le cortège royal traverse successivement Patna, Bénarès, Lucknow, Cawnpore, à peine sorties de leurs ruines, Delhi, Agra, redevenues paisibles et florissantes, et par Amretsir il pénètre dans le Pundjaub. Le 21 janvier 1876, il est à Lahore. De là on revient à Delhi, à Gwalior, à Jeypore, à Bareilly, à Lucknow, en traversant une seconde fois le royaume d'Oude; sur la lisière de l'Himalaya, nouvelle chasse de deux cents éléphants : douze cents hommes y figurent, et le prince tue son premier tigre. A Darbar, grande solennité : tous les princes indigènes sont convoqués ; l'héritier de tant de royaumes y

reçoit leurs hommages et tient un chapitre de l'ordre de l'Étoile de l'Inde, effaçant en splendeur tous les chapitres imaginables. Les nababs, les rajahs, les guicovars, tous ceux qui ont une dignité ou un territoire à titre héréditaire, étalent sur leurs costumes les richesses de cent générations. Une visite au temple d'Ellore et un dernier séjour à Bombay complètent l'itinéraire, et après quelque temps d'arrêt à Alexandrie, à Madrid, à Lisbonne, le prince débarque à Portsmouth au milieu des acclamations. L'effet désiré est obtenu : un bill du Parlement décerne le titre d'impératrice des Indes à la reine Victoria, souveraine du plus grand empire de l'univers.

Les Anglais de l'Inde, faisant assaut de générosité, ont voulu donner à l'illustre voyageur un souvenir de cette excursion si brillante, et jamais prince ne reçut de plus magnifiques présents. C'est un trône en argent pur, doublé de damas cramoisi, parsemé d'étoiles d'argent : des animaux fabuleux, rampants, avec une tête de lion et une trompe d'éléphant, en forment les quatre pieds ; des lions en argent en forment les bras ; au dossier une arche indoue est soutenue par deux colonnes en miniature, aux armes d'Angleterre et de Galles. Le dais est supporté par des colonnes en spirale, frangé de fils d'argent, avec des glands cramoisis ; le tabouret est aussi d'argent, et quatre lions couchés lui servent de cadre. Il faut citer encore une cassette en or pur, ornée de peintures fines, avec des animaux fabuleux aux

angles, et sur les panneaux les dix incarnations de Vichnou.

Assurément c'est un grand spectacle que cette pompe, et ce déploiement de puissance, et la centralisation, extrêmement énergique, au besoin toute militaire, donne à l'empire britannique une solidité que n'ont jamais eue les régimes antérieurs. Mais comment maintenir à perpétuité sur une terre mortelle aux Européens une domination qui n'a d'autre base que la terreur? Comment entretenir dans le seul Indoustan trois fois plus de soldats européens que n'en exige la garde du Royaume-Uni? Et l'Indou, quelle est sa condition sous cette brillante livrée? Se résignera-t-il à être perpétuellement la pâture des marchands et des saints, qui survivent à toutes les Compagnies et s'introduisent dans tous les programmes? Ce sont là des problèmes qui ne sont pas encore mûrs, et dont il faut ajourner la solution. Si quelque péril naît un jour pour la colonie anglaise de l'Inde, il ne viendra probablement pas des seuls indous, quoique les préjugés soient invincibles et la haine irréconciliable. Mais si, par exemple, au lieu d'être occupée chez elle, l'Europe avait eu, en 1856, le goût ou le moyen de faire la guerre en Asie, si les insurgés de Delhi et de Lucknow avaient eu à leur tête un Allard ou un Bussy, avec un noyau de troupes européennes, que serait devenue l'Angleterre?



NOTICE

SUR LA CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

GILLES ASSELIN

DOCTEUR EN SORBONNE

AVEC L'AUMONIER DU ROI STANISLAS

PENDANT LES ANNÉES 1752, 1753 ET 1754

D'après le manuscrit déposé à la bibliothèque de la ville de Vesoul

Par Jules FINOT

Archiviste du Nord, ancien archiviste de la Haute-Saône
membre correspondant

La bibliothèque de la ville de Vesoul possède un manuscrit du XVIIIe siècle, inscrit au catalogue sous le n° 175, avec cette mention : « Nouvelles des années 1752, 1753 et 1754 (recueil de lettres); 2 volumes grand in-4° : le premier de 556 et le second de 482 pages », sans autres indications. Aucun titre, aucune note ne pouvaient, à première vue, mettre sur la trace de l'auteur des cinq cents lettres recopiées dans ces deux volumes d'une belle écriture française semblable à celle en usage dans les bureaux des ministères et des intendances sous l'ancien régime. Dans l'ignorance de la pro-

venance de ce manuscrit et des circonstances par suite desquelles il se trouvait à la bibliothèque de Vesoul, il était difficile de lever le voile cachant le nom de l'auteur de ces nouvelles. Heureusement leur lecture complète nous permit de recueillir un certain nombre de particularités dont le rapprochement nous amena à conclure que leur rédacteur, personnage ecclésiastique ayant fait quelque figure à la Sorbonne dont il était docteur, ayant occupé en même temps de hautes fonctions au collège d'Harcourt, enfin originaire de Normandie, ne pouvait être que Gilles-Thomas Asselin qui remplit bien, en effet, les trois conditions exigées par les renseignements extraits de la correspondance elle-même.

Gilles Asselin n'est pas, d'ailleurs, un personnage tout à fait inconnu dans la république des lettres; la Biographie universelle lui a même consacré une courte notice. Né à Vire en 1682, il fit ses études à Paris et mérita, dès sa jeunesse, d'être distingué par Thomas Corneille, qui encouragea ses premiers essais poétiques. Après avoir été, en 1709, couronné par l'Académie française, il publia un petit poëme, assez médiocre, d'ailleurs, sur la Religion. Ses odes sur l'existence de Dieu, le mépris de la fortune, la foi et la paix du cœur, furent distinguées aux Jeux Floraux, ainsi que son élégie sur la mort de Thomas Corneille. Tout en cultivant les Muses, il devint docteur en Sorbonne, puis principal du collège d'Harcourt. A partir de ce moment, il consacra, dit-on, tous ses moments

à ses nombreux élèves, donna une nouvelle activité aux études et fit des réformes utiles. Il mourut à Issy, où il s'était retiré, le 11 octobre 1767, à l'âge de 85 ans. Un détail singulier qui ressort de sa correspondance, c'est qu'il ne reçut la prêtrise qu'à l'âge de 70 ans, et la manière dont il parle de cette cérémonie est tout à fait caractéristique du XVIII° siècle. « Je vous supplie, dit-il, de m'excuser si je ne vous écris point samedi prochain. Je suis présentement en retraite pour l'ordre de la prêtrise que je compte recevoir ce jour-là. Cette cérémonie durera au plus cinq jours ; la vacance du Parlement qui interrompt le cours des affaires présentes m'a paru un temps favorable, et je l'ai saisi pour demander un ordre qui me manquait et qui m'est nécessaire particulièrement pour la prise du bonnet. J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer précédemment, et vous savez, sans doute, que cet acte est une pure cérémonie qui n'opère dans un licencié aucun changement que celui de 200 écus qu'on oblige par là de passer de sa poche dans les coffres de la Faculté. » Qui croirait que ce langage est celui d'un grave docteur, comptant dans ses œuvres un discours pour disposer les déistes à l'examen de la vérité (1)? Tant il est vrai que l'influence du siècle eut prise sur les caractères qui semblaient le mieux trempés pour y résister.

Connaissant le nom de l'auteur des nouvelles, il

(1) Œuvres complètes de Gilles Asselin, imprimées à Paris en 1725; 1 vol. in-8°.

nous restait encore à savoir à qui elles étaient transmises. Sur ce point, les indications du manuscrit ne nous ont pas permis de résoudre le problème d'une manière absolue. Nous savons seulement qu'elles étaient destinées à un personnage de la cour de Lorraine qui, dans le principe, désirait seulement être renseigné sur la fameuse affaire de la thèse de l'abbé de Prades. Satisfait, sans doute, du zèle et de la sûreté apportés par son correspondant dans ses informations, il le pria ensuite de lui rendre compte *des matières du temps*, c'est-à-dire de tout ce qui survenait d'important à la cour et à la ville, mais principalement de le tenir au courant de toutes les affaires ecclésiastiques qui furent, comme nous dirions maintenant, les actualités des années 1752, 1753 et 1754. Ces affaires tiennent une place si considérable dans la correspondance qu'il ne serait peut-être pas trop hardi de conjecturer que celui qui s'intéressait si vivement à ce genre de nouvelles devait être lui-même un ecclésiastique. Cette première hypothèse nous a conduit à une autre, c'est que cet ecclésiastique pourrait être Jean-Baptiste Miroudot du Bourg, né à Vesoul en 1717, qui fut, en effet, aumônier du roi Stanislas, puis évêque de Babylone et enfin l'un des premiers prélats constitutionnels. Son frère, Gabriel-Joseph Miroudot de St-Ferjeux, fut longtemps subdélégué à Vesoul ; il publia plusieurs ouvrages et en laissa d'autres manuscrits déposés à la bibliothèque de cette ville. L'aumônier du roi Stanislas n'aurait-il pas donné à

son frère la correspondance intéressante qu'il avait entre les mains afin de la faire recopier? Cette conjecture est d'autant plus admissible que l'écriture du recueil des lettres est bien cette même écriture administrative que l'on retrouve dans les manuscrits de Miroudot de Saint-Ferjeux saisis probablement dans ses bureaux lors de la Révolution. Ainsi s'expliquerait la présence de ce recueil à la bibliothèque de Vesoul.

II.

Quoi qu'il en soit, il était difficile de s'adresser mieux qu'à Gilles Asselin pour être tenu au courant des péripéties de l'affaire de la thèse de l'abbé de Prades; car lui-même assista à la soutenance comme argumentateur et fut entendu dans l'enquête ordonnée par le Parlement à ce sujet. Sans nous étendre plus longuement que ne le comporte le cadre de cette notice, en ce qui concerne l'abbé de Prades, disons seulement que ce jeune bachelier soutint, à la fin de décembre 1751, une thèse à la faculté de théologie, thèse dans laquelle les miracles de Simon le Magicien et d'Apollonius de Tyane étaient mis sur le même pied que ceux de Jésus-Christ, et la divinité de ce dernier assez malmenée dans les redondances de périodes latines habilement tournées. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que le président de la thèse, M. Hooke, ses assesseurs et les docteurs ou licenciés qui argumentèrent contre le

candidat, bien loin de s'apercevoir de l'énormité de ses assertions, le reçurent avec toutes boules blanches. Ce ne fut qu'après la réception de l'abbé qu'on s'avisa d'examiner sérieusement sa thèse, qu'on cria alors au scandale, que toute la Sorbonne s'émut et s'assembla pour condamner non-seulement la thèse et son auteur, mais encore les trois docteurs qui l'avaient approuvée, soit en connaissance de cause, soit inconsciemment. M. Hooke, qui avait présidé à la soutenance, reçut même, peu de temps après, une lettre de cachet qui l'exila de Paris pendant quelques mois. Quant à l'abbé de Prades, il publia son Apologie, œuvre, dit-on, de Diderot, passa en Hollande et de là à Berlin, où, sur la recommandation de Voltaire alors bien en cour, il devint lecteur et secrétaire de Frédéric, qui le pourvut d'un bon canonicat à Glogau. Plus tard, il fut absous par le pape et rentra dans le giron de l'Église.

Mais cette affaire ne devait pas rester confinée dans le monde universitaire. Le Parlement, qui pourtant ne manquait pas de besogne en ce moment avec les refus de sacrements, la prit en mains et ordonna une enquête. Asselin, qui avait assisté et argumenté à la soutenance, fut cité par le procureur général. La lettre du 18 mars 1752, où il raconte sa déposition, mérite d'être rapportée, car elle donne des détails curieux sur les usages de la Sorbonne. « Je me rendis avant-hier au greffe civil, à trois heures après midy. On ne me fit que deux questions, sçavoir : si M. de

Prades, dans ses réponses à mon argument, avoit lâché quelque proposition qui tendoit à établir le déisme et l'irréligion ; et s'il étoit à ma connaissance que le même sieur de Prades, dans le commerce de la vie et dans les conversations ordinaires, eût jamais rien dit qui pût faire remarquer en lui un pareil système et de pareils sentiments. A la première question, je répondis que la thèse de l'abbé de Prades ayant duré douze heures, ainsi que toutes nos thèses appelées majeures, mon rang pour argumenter étoit tombé dans un temps destiné à procurer quelque repos à celui qui soutient, c'est-à-dire depuis onze heures jusqu'à une heure, temps pendant lequel le candidat dîne et est dispensé de parler, et celui qui argumente contre lui dispute tout seul et fait en quelque sorte le pour et le contre ; au moyen de quoy il ne m'avoit pas été possible, dans cette circonstance, de porter aucun jugement sur la façon de penser du sieur de Prades. A la seconde question, je répondis que je n'avois rien à déposer ni en bien, ni en mal, sur cet article, vu surtout que, dans aucun temps de la vie, je n'avois eu de liaison avec la personne dont il s'agissoit. J'ai vu depuis, Monsieur, deux de mes confrères qui m'ont dit qu'on ne leur avoit pas fait d'autres questions qu'à moi, et que leurs dépositions ne chargeoient pas davantage l'accusé. En effet, ce ne fut qu'à un argument ou deux qu'il se fit connaître et donna prise sur lui par ses réponses ; et comme je vous le marquai dans

une des premières lettres que j'eus l'honneur de vous écrire à ce sujet, les réflexions ne s'échauffèrent qu'après coup et quelques jours après la thèse soutenue. Alors, on relut cette thèse plus attentivement et on y découvrit l'impiété systématique qui y est répandue et que la signature des trois docteurs, préposés pour l'examiner, servoit encore à couvrir par la confiance naturelle qu'on devoit avoir de leur vigilance et de leurs lumières. Comme je causai quelque temps avec M. d'Héricourt (1), après ma déposition, je voulus pressentir ses vues et celles du Parlement par rapport aux trois docteurs ; je lui dis que ce n'étoit peut-être pas sans dessein qu'on avoit attendu le jugement de la Faculté à leur sujet pour poursuivre l'information ordonnée par l'arrêt du 11 février. Cette affaire, me répondit-il, n'a déjà fait que trop de bruit, et la Faculté ayant puni ces Messieurs, je ne crois pas que le Parlement songe à rien qui leur soit relatif. Cette réponse, à la prendre à la lettre, fait tomber toutes les conjectures que j'avois formées ; au reste, il put fort bien ne pas me dire tout ce qu'il pensoit ou, en me disant ce qu'il pense en particulier, ignorer ce que pense le plus grand nombre des membres du Parlement. Je rencontrai, en sortant du greffe civil, le cafetier qui a succédé au fameux Procope vis-à-vis la Comédie françoise, et qui avoit été assigné aussi pour dire si le sieur de Prades, qui

(1) L'un des conseillers jansénistes.

alloit quelquefois chez lui converser avec des gens de lettres, n'avoit jamais tenu dans son café quelques discours contre la religion. Il me dit d'avance qu'il ne savoit pas un mot de tout cela, et que, pendant les conversations que les beaux esprits tenoient dans sa boutique, il songeoit à son café, et à ses bavaroises. Si vous continuez à être curieux de savoir les suites de cette affaire, à mesure que j'en apprendrai quelque chose, j'aurai l'honneur de vous en faire part. »

On fut, paraît-il, si satisfait à Lunéville de ces détails qu'Asselin fut prié de transmettre toutes les nouvelles qu'il pourrait recueillir sur la fameuse querelle entre le Parlement et l'archevêque de Paris, au sujet des refus de sacrements pour non acceptation de la bulle *Unigenitus*, querelle alors à sa période aiguë, passionnant non-seulement la capitale, mais encore les provinces, et qui devait se terminer par les grandes remontrances de 1753, l'exil du Parlement à Pontoise, sa soumission et son retour en 1754. Asselin, de son côté, semble n'avoir attendu que cette proposition pour tailler sa meilleure plume et adresser par chaque *ordinaire* une sorte de journal renfermant, outre les actes officiels se rattachant à la lutte engagée, les bruits, les *racontars*, les plaisanteries, les quatrains, les bons mots auxquels elle donnait naissance. Ces lettres sont accompagnées de l'envoi des arrêts eux-mêmes qu'il transcrit lorsqu'il ne peut se les procurer imprimés. Le tout est enchâssé dans une prose cor-

recte et très-sobre d'appréciations personnelles. On serait tenté de croire que c'est la prudence qui conseille au docteur d'agir ainsi. Il dit, en effet, le 25 mai 1752 : « J'apprends avec peine par votre dernière lettre que les miennes du 15 et du 18 ne vous ont pas été tenues à temps ; vous les aurez certainement reçues depuis. Je crains que la continuité de notre commerce ayant été remarquée à la poste, elles n'y ayent été retenues et décachetées comme il arrive quelquefois. Heureusement je n'écris rien, et, qui plus est, je ne pense rien, grâce à Dieu, qui déplaise au Gouvernement. Peut-être aussi mes lettres auront-elles été, en effet, portées trop tard à la grande boëte, etc. » Puis plus tard, le 17 novembre 1752 : « On a arrêté et mis à la Bastille, ces jours derniers, un nommé M. du Bosquet que je connaissois un peu pour écrire et répandre des nouvelles à la main. Cela est propre à faire faire quelques réflexions à ceux qui se mêlent de donner des nouvelles. » Ainsi, pour un homme qui se permettait non-seulement de ne rien écrire, mais même de ne rien penser contre le Gouvernement, la perspective de la Bastille était toujours une source de prudentes réflexions dès qu'il entretenait une correspondance un peu active. Cependant malgré sa réserve calculée, il était difficile à Asselin d'écrire deux fois par semaine sur les affaires ecclésiastiques sans laisser tout au moins percer ses sentiments personnels à ce sujet. Il donne ainsi deux ou trois fois carrière à sa plume, et on peut induire de ces

appréciations qu'elles émanent d'un esprit assez sage, un peu superficiel, plutôt curieux que passionné, gardant le juste milieu entre les Jansénistes fougueux du Parlement et les prêtres fanatiques du clergé de Paris, d'un esprit politique, en un mot, approuvant en général la manière habile, d'ailleurs, avec laquelle la Cour sut alors trancher toutes ces difficultés. Voici ce qu'il dit à propos du fameux abbé Bouëttin, curé de St-Étienne-du-Mont, déféré au Parlement pour refus de sacrements. « 15 avril 1752. On compte que le Parlement présentera aujourd'hui ses remontrances au Roi. Il s'assemble à l'heure présente (9 heures du matin) et je viens de voir par ma fenêtre passer dans la rue plusieurs carrosses des magistrats qui vont au palais. On est impatient de voir la définition d'une affaire aussi intéressante par son objet, aussi importante par les suites qu'elle peut avoir, et non moins délicate par la manière de la juger, vu les diverses raisons que les deux parties s'objectent. Le schisme est à craindre assurément. Saint Augustin défend qu'on se porte à cette extrémité, dans le cas même d'idolâtrie. Il cite en confirmation de son sentiment les exemples d'Isaïe, de Jérémie, d'Ezéchiel, qui ne se séparèrent jamais des Juifs quoiqu'ils fussent tombés dans le crime. Ailleurs il dit formellement : « Præcidendæ unitatis nulla est justa necessitas. » De plus, un œil ardent et prévenu surtout ne peut-il pas apercevoir et vouloir faire apercevoir aux autres une sorte de contradiction dans la conduite de nos pasteurs qui

refusent à un appelant qui est à l'article de la mort la communion qu'ils lui auroient accordée six heures auparavant, si sa santé lui eût permis de se présenter en public à la table où on distribue le pain sacré aux fidèles sans exception ? Le scandale qu'on veut éviter dans ce dernier cas ou tel autre inconvénient qu'on imagine pour le justifier, ne paraît-il pas être exactement le même dans le premier, puisque la réquisition des sacrements est également publique ? D'autre part, Monsieur, le Jansénisme n'est-il pas proscrit dans l'Église comme une véritable hérésie ? L'autorité particulière d'un prélat du royaume, dernier débris du naufrage de la secte dont il a été le triste témoin et malheureusement sans en profiter, peut-elle balancer le poids accablant et décisif contre lui, qui résulte de l'unanimité de voix de tous les successeurs des apôtres ?.... Le zèle du Parlement, si louable en général, ne seroit-il donc pas déplacé dans les circonstances présentes ? Voilà ce me semble, à peu près, Monsieur, la raison du pour et du contre. Heureux qui est dispensé de porter la décision dans une matière si épineuse ! plus heureux encore celui qui, obligé par état de prononcer, le fera en faveur du bon droit et de la vérité ! J'espère avec confiance que Dieu, qui daigne se servir des hommes pour disposer l'exécution des desseins de sa souveraine providence, fera triompher sa cause et accomplira ses volontés par la sagesse et la fermeté du jugement qu'on attend du Roy. » Quand ce jugement est rendu, il a hâte de

l'approuver sans réserves : « La conduite de la Cour, au contraire, n'a été, dit-il, que sagesse et modération ; ceux qui en pensent autrement et qui auroient souhaité en leur faveur des coups d'autorité plus forts et plus marqués, n'ont guère l'idée des sages tempéraments et des ménagements délicats qu'exige le sublime et pénible emploi de conduire les autres ; pour s'en bien acquitter, n'avoir que du zèle tout seul, ou n'avoir que des lumières toutes seules, ce n'est pas assez. Le zèle seul est sujet à l'erreur et aux emportements ; l'esprit seul est sujet à l'indolence et à la faiblesse ; n'avoir, en un mot, que l'une de ces deux qualités sans l'autre, c'est n'avoir que la moitié de ce qui est nécessaire pour bien gouverner. » Ainsi donc, sans se prononcer sur le fond de la question dogmatique, il regrette cette querelle et déplore les conséquences des refus de sacrements. « Le Jansénisme, enseveli et oublié tout à fait dans quarante ans d'ici sans ces malheureuses tracasseries, va pulluler de toutes parts et on verra ses branches sortir de dessous terre. Qu'on eût été heureux de pouvoir éviter de pareils éclats ! »

Mais il se repent bien vite d'avoir laissé entrevoir le fond de ses pensées, et dans la lettre suivante, il s'excuse en disant : « Les réflexions pour un historien qui aime à exercer sa main sur les faits sont comme des lieux de rafraîchissement pour un homme qui voyage dans un pays aride, et ce qui arrive souvent au voyageur arrive aussi quelquefois à l'historien : les rafraîchissements

échauffent la tête et alors on se livre un peu trop au plaisir d'occuper les autres de ses idées. C'est le cas où je crains d'avoir été dans quelques-unes de mes lettres et particulièrement dans la dernière. » Nous avons tout lieu de penser, en effet, que l'aumônier communiquait à son maître cette correspondance probablement rétribuée par le roi de Pologne. C'est ce qui semble ressortir du début de la lettre du 20 avril 1752 : « Les ordres que vous me transmettez partent d'un endroit trop respectable pour que je ne m'empresse pas de continuer à m'y conformer. Quelque tenté que je sois de laisser entrevoir ici combien je suis pénétré de la bonté singulière et des expressions obligeantes avec lesquelles on me les fait donner, je croirois en osant le faire, sortir des bornes du très-profond respect que je dois à la source d'où ils émanent et qui exige de moi une obéissance muette. »

Mais où Asselin laisse de côté toute circonspection, c'est dans la partie anecdotique de ces affaires religieuses qu'il est chargé d'exposer; il sait bien que c'est là un point intéressant qui doit faire goûter davantage ses lettres. Elles sont donc émaillées des mots du jour, des traits, des vers qui, à peine entendus, sont consignés et envoyés tout chauds pour ainsi dire. Pour se procurer ces actualités dans toute leur primeur, il furète un peu partout, au Parlement, à la Sorbonne, chez le nonce; si les grands satisfont quelquefois sa curiosité, il ne craint pas d'interroger les secrétaires, les porteurs et crieurs des arrêts, en ayant

bien soin, il est vrai, de donner toujours ses informations sous toutes réserves.

Nous ne pouvons donner ici que quelques-uns de ces traits; ils suffisent pour montrer que la verve française ne perdit pas ses droits dans ces circonstances. C'est d'abord l'épigramme bien connue des quatre B. dans laquelle l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, Boyer, Blancmesnil et Boüettin étaient assez grossièrement traités; ensuite, l'envoi à l'archevêque d'une cassette renfermant l'arrêt du Parlement appréhendant au corps le curé de St-Étienne, le tout accompagné de douze pipes. On tient bien note aussi que ce prélat eut une audience du roi, et que, quand il entra dans le cabinet, chacun dans l'antichambre tira sa montre pour savoir combien de temps durerait l'entretien, qui fut, paraît-il, de 42 minutes. Si ce détail indique quelle importance on attachait à la Cour à tout ce qui avait trait à la lutte religieuse, ceux qui suivent attesteront que l'opinion publique, dans toutes les autres classes de la société, ne s'en préoccupait pas moins. Le 4 janvier 1753, deux soldats aux gardes françaises se prirent de querelle à ce sujet; ils se battirent, et celui qui soutenait le clergé contre le Parlement tua son adversaire. « Voilà un augure manifeste, dit Asselin, en faveur du clergé. » Le 2 avril suivant, c'est le gouverneur des enfants de M. Okast, au collège Louis-le-Grand, à qui les affaires présentes firent perdre la tête. Le lendemain du jour de la distribution des lettres de cachet exilant les membres du Parlement, il

se leva fort avant dans la nuit et, un couteau de chasse à la main, éveilla ses élèves s'imaginant qu'on voulait les arrêter avec lui ; il les fit mettre à genoux pour prier Dieu en faveur des exilés. Il fallut le saigner et le resaigner, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet événement arriva dans la maison des Jésuites, peu suspects cependant en faveur du Parlement. Le 24 septembre, un évêque dans son carrosse et un charretier avec sa voiture chargée, s'étaient engagés au milieu d'un des guichets de la galerie du Louvre, sans vouloir reculer de part et d'autre. La garde vint et obligea le prélat à laisser le passage libre au voiturier qui, se félicitant de sa victoire, se mit à crier qu'il était plus puissant que tous les parlements qui ne pouvaient faire reculer les évêques. La note sceptique ne manque pas non plus dans ce concert d'anecdotes. Comme on demandait au cardinal de Tencin, qui autrefois avait rompu bien des lances en faveur de la constitution *Unigenitus*, pourquoi, au contraire, il interdisait maintenant dans son diocèse les refus de sacrements sous prétexte de non acceptation de la bulle : « C'est, répondit-il, qu'autrefois la bulle était une maîtresse, et qu'elle est ma femme aujourd'hui. »

Outre les nouvelles qu'il transmet, Asselin envoie encore, comme nous l'avons dit, toutes les pièces qui présentent un intérêt capital ou peuvent piquer la curiosité. Ainsi, il adresse une fois une histoire complète du *Boïettisme*. Dans une autre circonstance, il se procure à grand'peine

une estampe allégorique distribuée à tous les présidents et conseillers de chaque chambre représentant un autel sur le devant duquel sont écrits ces mots : *Pro fide, rege, patria.* Sur l'autel est un calice couronné d'une hostie lumineuse ; à côté de l'autel, à droite, est la France à genoux, ayant les mains et les yeux levés vers une colombe qui est au-dessus et qui tient dans son bec un rameau d'olivier. A la gauche de l'autel, on voit la déesse Thémis, dont la main droite armée d'un glaive est appuyée sur un faisceau. Elle foule aux pieds le flambeau de la discorde. Un livre intitulé : « Libertates Ecclesiæ Gallicanæ » est au pied de l'autel et adossé contre. La légende est : « Custos unitatis, schismatis ultrix », et l'exergue porte ces mots : « Senatusconsulto Lutetiæ Parisiorum, dato die 18 aprilis, Maupeou primo præside. » Immédiatement au-dessous de la vignette est imprimé l'arrêt du Parlement et au-dessus paraît la Renommée avec sa trompette. La vignette de la lettre L, par laquelle commence l'arrêt, représente le roi et le premier président lui présentant les remontrances. Si nous nous sommes étendu sur la description de cette estampe peu connue, c'est qu'elle mérite d'être signalée comme offrant un des plus curieux témoignages de la versatilité humaine ; car ce même président Maupeou devait être vingt ans plus tard le principal instrument de la ruine du Parlement et du triomphe de la réaction cléricale qui suivit la chute du duc de Choiseul.

Enfin rien n'est omis par Asselin de ce qui peut intéresser, quelle qu'en soit la provenance, et le scrupule est poussé si loin à cet égard qu'il ne craint pas d'envoyer « une horreur de vers » (ce sont ses propres expressions), contre l'archevêque.

III.

Quoique les matières ecclésiastiques occupent la principale place dans cette correspondance, elle touche cependant encore à tous les points qui défrayaient alors les conversations parisiennes. Il en est un toutefois sur lequel les renseignements sont peu abondants, c'est pour tout ce qui concerne la Cour et la politique proprement dite. Asselin n'avait probablement que peu de relations dans le haut monde de Versailles et ne pouvait pas même reproduire dans des lettres, qu'il savait devoir passer sous les yeux du beau-père de Louis XV, toutes les nouvelles qu'il tenait de seconde ou de troisième main. C'est à peine donc s'il parle de la disgrâce de M. de Maurepas, du remplacement probable à la chancellerie de M. de Blancmesnil, trop attaché à la cause du clergé, par M. de Machault, de la présence, pendant un séjour à Fontainebleau (novembre 1752), d'une dame « extrêmement aimable qui avoit une grâce à demander et sur laquelle le Roi fit plusieurs questions », de bruits de guerre avec l'Angleterre, qui insulte nos vaisseaux et cherche à détacher le roi

de Prusse de notre alliance (1er mars 1753), de la perte d'un fort près de Pondichéry. Il s'étend davantage sur ce qui survient d'extraordinaire dans l'administration générale du royaume. Ainsi, il consacre plusieurs lettres à une émeute très-grave causée à Rouen, au mois d'avril 1752, par la cherté des grains. Cette question de subsistances était, on le sait, la grande préoccupation des administrateurs de l'ancien régime. Rien d'étonnant donc à ce qu'il soit fait un grand éloge des mesures prises par M. de Fontette, intendant de Basse-Normandie, pour conjurer la disette. Il annonce aussi que M. le duc de Chaulnes et M. d'Hérouville auraient découvert un pain de nouvelle espèce fait avec des racines et qui ne doit pas, à ce que l'on assure, coûter plus d'un sou la livre. « Un de mes amis, dit-il, qui en a vu et qui en a mangé, m'a assuré qu'il étoit fort blanc et d'assez bon goût. » Il parle assez longuement des affaires de Bretagne, qui commençaient à s'échauffer, et des mouvements des protestants dans le Midi.

Mais ce que l'on rencontre à chaque instant dans ses lettres, ce sont les nouvelles littéraires. Le jeune admirateur de Thomas Corneille, le lauréat de l'Académie et des Jeux Floraux reparaît fréquemment sous le grave docteur en Sorbonne, et s'il ne fait plus de vers, il aime encore à parler de poésie et de littérature. Ses idées sont aussi modérées sur ce point que lorsqu'il s'agit des démêlés religieux. Il admire le talent de Voltaire et défend son caractère contre les attaques de Fréron

quand celui-ci prétend que « les fameux vers adressés à la princesse, sœur du roi de Prusse, sont de La Motte-Houdart, qui les fit, dit-il, pour une princesse du sang de France. » Ce prétendu plagiat l'amène à parler d'un autre que Fréron reprochait à Mme Deshoulières, qui aurait pris sa célèbre idylle des Moutons, en rajeunissant seulement quelques termes surannés, dans un livre de poésies intitulé : *Promenades de Messire Antoine Coutel, chevalier, seigneur de Montran*, etc., auteur qui vivait en 1661, et Mme Deshoulières publia ses poésies en 1674. « Personne, dit Asselin, ne s'est empressé de défendre M. de Voltaire, mais Mme Deshoulières devient aujourd'hui le sujet d'un débat fort sérieux entre les littérateurs de premier ordre. L'illustre et galant M. de Fontenelle, M. de Foncemagne et plusieurs autres prennent avec vivacité le parti de la dame outragée. Pour avoir des éclaircissements sur le fait en litige, on a écrit à Blois, où les œuvres de Coutel ont été imprimées par un nommé Alexis Monet. En attendant qu'on reçoive de cette ville des nouvelles qu'on souhaite être favorables à Mme Deshoulières, on allègue pour elle une preuve forte, quoique de pur sentiment. Ses pièces intitulées Les Oiseaux, Les Fleurs, Le Ruisseau, etc., sont exactement dans le même goût que Les Moutons; au lieu que dans les œuvres de Coutel, il n'y a aucune pièce qui rapproche de cette charmante idylle. De plus, le recueil de Coutel ne se trouve, dit-on, dans aucune bibliothèque publique.

On n'en connaît que deux exemplaires dont l'un chez M. le chevalier Perrin, éditeur des lettres de Mme de Sévigné, et l'autre chez M. Bombarde, qui a un cabinet des plus curieux de Paris pour les poëtes anciens et modernes. Enfin dans le recueil de Coutel distribué en deux parties, dont la première contient des poésies latines et la seconde des poésies françaises, l'année de l'impression des poésies latines est bien marquée année 1649, mais celle de l'impression des poésies françaises ne l'est point; il est dit : avec permission, et cette permission ne se retrouve point. De là les partisans de Mme Deshoulières croient pouvoir tirer moyen de confirmer une vieille tradition des gens de lettres, laquelle porte que MM. Racine, Despréaux et Valincourt, tous trois amis intimes, firent insérer dans le recueil d'un mauvais poëte antérieur à Mme Deshoulières l'idylle dont il s'agit, à dessein de la faire passer pour plagiaire, et cela pour se venger du sonnet que cette dame publia contre la Phèdre de Racine et qui commence ainsi :

Dans un fauteuil doré Phèdre tremblante et blême, etc.

Après la suppression des feuilles périodiques de Fréron sur la demande de Mme Denis, nièce de Voltaire, Asselin n'en continua pas moins à transmettre toutes les nouvelles littéraires qu'il pouvait recueillir. Il note ainsi que le 31 juillet 1752, les exemplaires du *Siècle de Louis XIV* étaient fort rares et payés jusqu'à 15 livres. Le 2 septembre, il rapporte des épigrammes sur la tragédie du même

auteur, appelée d'abord *Adélaïde Duguesclin* et ensuite *Le duc de Foix :*

Adélaïde Du Guesclin
Renaît sous le nom d'Amélie.
Voltaire a cru par son génie
Et par les grâces de Gaussin
Qu'elle paroîtroit rajeunie ;
Il s'est trompé, car c'est en vain
Que, dans un compliment, Le Kain
L'annonce comme plus jolie.
C'est une vieille récrépie
Par les ornements de Berlin,
Qui vient mourir dans sa patrie.

Puis un autre :

Un écrivain, dit-on, se peint dans ses ouvrages ;
Selon son propre sentiment
Il fait parler tous ses personnages,
Vain préjugé sans fondement,
Puisque Gresset fit le *Méchant*,
Et qu'Arouet, dont le cœur flaire moins que baume,
A tracé dans Lisois un parfait honnête homme.

Il ajoute : « Ce n'est point, Monsieur, à titre d'adoption que je vous envoie ces deux épigrammes dont la méchanceté suffit, à mon avis, pour les décrier. Je ne vous en fais part qu'à titre de nouveauté. Surtout il me paraît tout à fait contraire à l'équité, et même, à la raison, d'attaquer la probité d'un homme lorsqu'il n'est question que de juger son ouvrage. »

Comme il était très-lié avec le physicien Lemontey, professeur au collège d'Harcourt, il s'intéresse aussi aux sciences et marque que le Roi se fait faire à Bellevue des expériences sur l'électricité par M. de Laur. Il annonce en même temps qu'un savant du nom de Gauthier qui avait trouvé le secret de rendre l'eau de mer potable vient d'être arrêté. L'Opéra même n'est pas oublié. Il mande la retraite de Jelyote (9 novembre 1752) et que la troupe italienne, engagée pour 54,000 livres par an, n'a pas eu, à ses débuts, un grand succès ; « ce qui n'est pas étonnant, fait-il remarquer, car Corneille sur le théâtre anglais et Shakespeare sur le théâtre français ne feroient probablement pas fortune tout de suite ».

Enfin il consigne avec complaisance, sans épargner aucun détail, ce que nous appelons aujourd'hui les faits divers, tels que les mariages et maladies des princes et personnages illustres, les assassinats, crimes, exécutions, accidents et jusqu'aux noms des heureux gagnants à la loterie. Il met quelquefois même un pied dans la chronique scandaleuse, en ayant bien soin de ne s'excuser de ses médisances que lorsqu'elles ont pu produire leur effet de curiosité. Ainsi, après avoir annoncé le mariage de M. le comte de Thiare, autrefois dit le chevalier de Bissy, chambellan de M. le duc d'Orléans, avec M[lle] de Brissac, qui avait « eu du goût pour M. Tessier au su de tout Paris » (ce sont ses expressions), il ajoute « en bonne morale, il est constant que les auteurs d'une médisance ou

d'une calomnie n'en sont pas seuls coupables, et que ceux qui les divulguent et qui servent comme de canaux pour les répandre, n'y trempent pas moins. Il est assez singulier que les remords aient eu la discrétion de ne se faire sentir chez moi qu'après la tentation satisfaite. Voilà bien le genre humain. »

Dans ce genre de faits divers, nous citerons, pour terminer, une histoire qui, outre son côté plaisant, a le mérite de montrer jusqu'à quel point les agents des gabelles poussaient la tracasserie dans la recherche de la fraude. Elle eût pu trouver place à côté de celles que M. Taine a reproduites dans le chapitre de son savant ouvrage sur l'Ancien Régime, consacré à cet objet. « On m'a conté ces jours derniers (26 janvier 1753), dit le nouvelliste, un trait assez plaisant arrivé depuis peu au Hâvre, lequel, paraît-il, a été su du Roi, notre maître, et l'a fait beaucoup rire. Il y avoit dans cette ville des comédiens. Arlequin, glorieux membre de la troupe, y est mort, et le curé du lieu a refusé de l'enterrer comme étant personne excommuniée, à moins que l'on n'obtînt pour cela des ordres exprès de M. le Chancelier. Pendant qu'on étoit en chemin pour venir ici en solliciter, on fut obligé de saler notre pauvre Arlequin pour le garantir d'une corruption prochaine. On s'étoit servi de sel de contrebande ; les commis du sel en eurent vent, vinrent visiter le défunt et dressèrent un procès-verbal de la prévarication. Cela fait aujourd'hui un procès pendant au présidial ou au

bailliage du Hâvre contre les saleurs. Cet Arlequin avoit du talent pour faire rire, puisqu'il fait encore rire après sa mort. »

Cette analyse, forcément incomplète de la correspondance d'Asselin, suffira peut-être pour indiquer la nature des renseignements historiques que l'on peut y puiser. Loin de nous la pensée de la mettre sur le même rang pour la connaissance du XVIII[e] siècle, que les Mémoires de Barbier, ce véritable bourgeois parisien de l'époque. Le temps relativement court qu'elle embrasse (du 2 mars 1752 au 6 janvier 1754 avec une lacune du 28 juin au 1[er] septembre 1753), lui enlève d'abord une partie de son importance; ensuite elle est trop concentrée sur les affaires religieuses. Mais sur ce point elle peut servir à compléter et à contrôler le recueil des Nouvelles Ecclésiastiques dont souvent la partialité en faveur des Jansénistes et du Parlement rend les informations suspectes. C'est-là la principale utilité que présentent les lettres d'Asselin et, si elles peuvent un jour être mises à profit par quelque érudit, nous nous estimerons heureux de les avoir tirées de l'obscurité des cartons de la bibliothèque de Vesoul.

LES

SEPT CORDES DE LA LYRE

PAR GEORGE SAND

ANALYSE, EXTRAITS & SCÈNE ADDITIONNELLE

Par M. Julien TRAVERS
Secrétaire honoraire de l'Académie



Parmi les publications nombreuses de George Sand, il en est une qui fut moins remarquée que ses romans, et que le public semble avoir oubliée. Je veux parler des SEPT CORDES DE LA LYRE, pièce écrite pour les penseurs, pour les théoriciens littéraires, et qui ne pouvait être représentée sur aucun théâtre. Quand elle parut dans la REVUE DES DEUX-MONDES, au printemps de 1839, je venais d'étudier les idées de l'anglais Harris sur la peinture, la musique et la poésie. Harris a bien saisi ce que ces trois arts ont de commun et ce qu'a de propre chacun d'eux. Nous aimons à nous rendre ainsi compte des principes

de nos émotions. Toutefois, la sagacité la plus exercée de l'observateur le plus délicat est souvent en défaut dans ses recherches sur les causes de nos jouissances morales, dans ses explications du plaisir que nous donnent les beaux-arts. Bien des savants, bien des philosophes sont l'*Albertus* des Sept cordes de la lyre. Ils disent comme lui : « Je comprends et je respecte la poésie ; mais je ne l'admets que comme une forme claire et brillante, destinée à vulgariser les austères vérités de la science, de la morale, de la foi, de la philosophie en un mot. Tout artiste qui ne se propose pas un but social manque son œuvre. » Eh bien ! ces savants, ces philosophes ont des auditeurs qui, comme *Hanz,* l'élève d'Albertus, soutiennent le mérite et la dignité des artistes et des poëtes, ces hommes privilégiés, dont les créations nous sont nécessaires pour *sentir que la vie est autre chose qu'une équation d'algèbre* (G. Sand).

Ce drame des Sept cordes de la lyre n'a pas la prétention d'expliquer magistralement, comme Harris, les effets de la poésie et de la musique ; mais il les fait bien mieux sentir.

Toutefois, cette œuvre réclame une attention particulière, un examen d'autant plus détaillé, que le sens en a échappé à beaucoup de lecteurs. Beaucoup de lecteurs, en effet, de ceux-là que rebute la philosophie des beaux-arts, que glace le sérieux des théories, qui, sous quelques formes que se déguise une réflexion profonde, la repoussent comme objet de fatigue, n'ont vu dans

LES SEPT CORDES DE LA LYRE qu'une pièce sans intérêt et sans but, une série de dialogues incompréhensibles, une énigme sans mot.

Pour nous qui croyons avoir pénétré dans la pensée de l'auteur, il nous semble que la femme célèbre qui rendit immortel le pseudonyme qu'elle avait choisi, voulut assigner à la poésie et à la musique leur place véritable, la première, parmi les inspirations de l'âme humaine. Et comme ces deux arts divins échappent en grande partie aux appréciations de l'intelligence, elle entreprit de les faire sentir plus que de les définir; d'abaisser l'orgueil du philosophe devant la supériorité bien réelle de l'artiste; de montrer la faiblesse du premier dans ses explications erronées des phénomènes, et la grandeur du second dans la production de ces phénomènes. Son but enfin fut celui d'Alfred de Vigny dans Stello et dans Chatterton; but noble, qui tend à glorifier et l'art et l'homme inspiré qui crée le beau.

Voici le sujet des SEPT CORDES DE LA LYRE :

Maître Albertus est le tuteur d'Hélène, fille du luthier Meinbaker, descendant du célèbre luthier Adelsfreit, qui mourut le jour même où il termina une lyre merveilleuse. Cette lyre, patrimoine de Meinbaker, renferme un Esprit céleste, contre lequel les Esprits infernaux sont conjurés. Ils tentent vainement de la briser, pour que l'Esprit céleste ne converse plus avec les hommes. La voix de la lyre les met en fuite. Méphistophélès cherchera les moyens de détruire le charme, en faisant

mettre en pièces l'instrument enchanté. Celui de ces moyens qui lui semble le plus sûr, c'est la curiosité du savant. Albertus, en analysant pour connaître, brisera successivement six des cordes: les deux premières, qui sont d'OR pur, et dont le sens, lorsque Hélène les fait résonner, est *l'infini* et *la foi;* la 3e et la 4e, qui sont des cordes d'ARGENT, et qui chantent *la gloire* et *la bonté de Dieu;* la 5e et la 6e, qui sont d'ACIER, et qui célèbrent *les merveilles de la terre, les inventions de l'homme, les lois, les mœurs, la civilisation.* La 7e, qui est d'AIRAIN, sera brisée par Hélène: c'est la corde de *l'amour*, de l'amour qui ramène à l'éternité, à l'infini, à Dieu. La loi terrible de l'expiation sera observée: l'Esprit céleste sera délivré, mais Hélène mourra. Méphistophélès croira triompher, il croira qu'Albertus lui appartient; mais la main du philosophe étant pure en brisant les six cordes, il sera sauvé par le chant de la 7e, par le chant de l'amour divin. Désormais Albertus ne sera plus un philosophe employant quelques-unes de ses facultés à étouffer les autres; il saura leur donner à toutes un développement convenable, ou, pour me servir des expressions de l'auteur, « désormais son âme sera une lyre dont toutes les cordes résonneront à la fois. »

Tel est le fond de cette pièce que l'on a prétendu ne pas comprendre. Eh quoi! n'est-il pas évident que, d'un côté, la philosophie et ses prétentions à tout expliquer; de l'autre, l'art et ses inexplicables instincts sont personnifiés dans Albertus et

dans Hélène ? La lyre d'Adelsfreit n'est-elle pas l'emblême de la poésie et de la musique dont les phases et les degrés sont indiqués par les sept cordes brisées successivement ? Une foule de pensées, jetées à profusion dans l'ouvrage, ne sont-elles pas des aperçus lumineux ou des explications judicieuses ? Il ne restera, je l'espère, aucun doute à cet égard, quand on aura examiné le riche tissu qui relève, et par la solidité des arguments, et par le vague du fantastique, la noble thèse que l'auteur a soutenue.

La scène s'ouvre, dans la nuit, entre Albertus et Wilhelm, l'un de ses disciples. Celui-ci vient d'entrer dans la chambre de son maître ; un dialogue s'engage, et l'on sait bientôt que Wilhelm est amoureux d'Hélène, et qu'Albertus, épris des vérités philosophiques, est arrivé à la moitié de sa carrière sans avoir aimé. La lyre d'Adelsfreit, qui est là, leur sert de symbole ; car « l'âme, dit Albertus, est une lyre dont il faut faire vibrer toutes les cordes. » Le maître a trop joué sur les cordes d'or, il s'est trop occupé de l'infini ; le disciple brûle d'interroger les cordes sur lesquelles la passion résonne : tous deux exclusifs sont inhabiles, incomplets, aveugles. Wilhelm laisse Albertus, dès que celui-ci lui a promis d'engager Hélène à le prendre pour son mari.

Le philosophe est resté seul. A la pensée qu'un de ses élèves est ainsi prêt à le quitter pour épouser Hélène, il s'écrie :

« O sublime philosophie, c'est ainsi qu'on dé-

serte tes autels ! Avec quelle facilité on te délaisse pour la première passion qui s'empare des sens ! Ton empire est donc bien nul, et ton ascendant bien dérisoire ? — Hélas ! quelle est donc la faiblesse des liens dont tu nous enchaînes, puisque après des années d'immolation, après la moitié d'une vie consacrée à l'héroïque persévérance, nous ressentons encore avec tant d'amertume l'horreur de la solitude et les angoisses de l'ennui !...

« Souverain esprit, source de toute lumière et de toute perfection, toi que j'ai voulu connaître, sentir et voir de plus près que ne le font les autres hommes, toi qui sais que j'ai tout immolé, et moi-même plus que tout le reste, pour me rapprocher de toi en me purifiant ! puisque toi seul connais la grandeur de mes sacrifices et l'immensité de ma souffrance, d'où vient que tu ne m'assistes pas plus efficacement dans mes heures de détresse ? D'où vient qu'en proie à une lente agonie, je me consume au dedans comme une lampe dont la clarté jette un plus vif éclat au moment où l'huile va manquer ? D'où vient qu'au lieu d'être ce sage, ce stoïque dont chacun admire et envie la sérénité, je suis le plus incertain, le plus dévoré, le plus misérable des hommes ?

(S'approchant du balcon.)

« Principe éternel, âme de l'univers, ô grand esprit, ô Dieu ! toi qui resplendis dans ce firmament sublime et qui vis dans l'infini de ces soleils

et de ces mondes étincelants, tu sais que ce n'est point l'amour d'une vaine gloire, ni l'orgueil d'un savoir futile, qui m'ont conduit dans cette voie de renoncement aux choses terrestres. Tu sais que, si j'ai voulu m'élever au-dessus des autres hommes par la vertu, ce n'est pas pour m'estimer plus qu'eux, mais pour me rapprocher davantage de toi, source de toute lumière et de toute perfection. J'ai préféré les délices de l'âme aux jouissances de la matière périssable; et tu sais, ô toi qui lis dans les cœurs, combien le mien était pur et sincère! Pourquoi donc ces défaillances mortelles qui me saisissent? Pourquoi ces doutes cruels qui me déchirent? Le chemin de la sagesse est-il donc si rude que plus on y avance, plus on rencontre d'obstacles et de périls? Pourquoi, lorsque j'ai déjà fourni la moitié de la carrière, et lorsque j'ai passé victorieux les années les plus orageuses de la jeunesse, suis-je, dans mon âge mûr, exposé à des épreuves de plus en plus terribles? Regretterais-je donc, à présent qu'il est trop tard, ce que j'ai méprisé alors qu'il était temps encore de le posséder? Le cœur de l'homme est-il ainsi fait que l'orgueil seul le soutienne dans sa force; et ne saurait-il accepter la douleur, si elle ne lui vient de sa propre volonté? — On dit toujours aux philosophes qu'ils sont orgueilleux!... S'il était vrai! Si j'avais regardé comme une offrande agréable à la Divinité des privations qu'elle repousse ou qu'elle voit avec pitié comme les témoignages de notre faiblesse et

de notre aveuglement ! Si j'avais vécu sans fruit et sans mérite ! Si j'avais souffert en vain ! — Mon Dieu ! des souffrances si obstinées, des luttes si poignantes, des nuits si désolées, des journées si longues et si lourdes à porter jusqu'au soir ! Non, c'est impossible ; Dieu ne serait pas bon, Dieu ne serait pas juste, s'il ne me tenait pas compte d'un si grand labeur ! Si je me suis trompé, si j'ai fait un mauvais usage de ma force, la faute en est à l'imperfection de ma nature, à la faiblesse de mon intelligence, et la noblesse de mes intentions doit m'absoudre !... M'absoudre ? Quoi ! rien de plus ?... »

Albertus poursuit ses raisonnements et exprime ses souffrances, et deux fois la lyre répond à ses plaintes par un son douloureux. Le trouble du philosophe s'en accroît ; cependant il finit par se coucher et s'endormir.

Au moment où sa lampe s'éteint, Méphistophélès en sort, Méphistophélès qui compte le perdre comme il a perdu Faust. Il appelle les lutins et les fées pour briser la lyre : s'ils y parviennent, l'Esprit qui l'anime, et qui veut par l'expiation être replacé parmi les puissances célestes, rentrera dans les enfers et ne fera plus obstacle à ses desseins. Les Esprits infernaux chantent en chœur et s'excitent à briser la lyre, dont la voix fait entendre ces paroles :

« Arrière, cris de l'enfer ! vous ne pouvez rien sur moi. Une main pure doit me délivrer. Maudit ! c'est en vain que tu excites contre moi tes légions

à la voix rauque. Une seule note céleste couvre tous les rugissements de l'enfer. Arrière et silence !

« Méphistophélès. Que vois-je ? Mes légions épouvantées prennent la fuite ! et cette puissance enchaînée est plus forte que moi dans ma liberté !

« Choeur d'esprits célestes. Dieu te permet d'exciter au mal, mais tu ne peux l'accomplir toi-même. Tu ne peux remuer une paille dans l'univers ; tu verses ton poison dans le cœur, mais tu ne saurais faire périr un insecte. Ta semence est stérile, si l'homme ne la féconde par sa malice, et l'homme est libre de faire éclore un démon ou un ange de son sein. »

Méphistophélès voyant qu'Albertus s'éveille, sort pour trouver un ennemi de la musique, qui puisse briser la lyre.

Hanz, Carl et Wilhem entrent : ils ont cru, comme Albertus, leur maître, entendre une musique céleste. Des conjectures sont émises sur ce qu'Hélène apprend peut-être la musique en secret. Le médecin le lui avait défendu, toute excitation nerveuse étant contraire à son état fréquent d'exaltation. Albertus l'a mise au régime de la métaphysique. Hanz combat le philosophe, et deux opinions souvent aux prises sont exprimées à grands traits. Le dialogue est trop long pour le citer ici tout entier; en voici du moins quelques passages :

« Hanz. Eh bien ! maître, il est temps que je vous le dise franchement, je suis poëte ! Et pourtant je ne fais pas de vers, et pourtant, à moins

que vous ne me chassiez, je ne vous quitterai point ; car je suis philosophe aussi, et l'étude de la sagesse ne fait qu'exalter mon penchant à la poésie. Pourquoi suis-je ainsi ? et pourquoi êtes-vous autrement ? et pourquoi Hélène est-elle autrement encore ? Je puis concilier les idées d'ordre et de logique avec l'enthousiasme des arts et l'amour de la rêverie. Vous, au contraire, vous proscrivez la rêverie et les arts ; car l'une ne peut être convertie en une laborieuse méditation, et les autres s'inspirent souvent avec succès des désordres de la pensée et des excès de la passion. Hélène, dans sa folie, appartient encore à un autre ordre de puissance. Elle est absorbée dans une poésie si élevée, si mystérieuse, qu'elle semble être en commerce avec Dieu même et n'avoir aucun besoin de sanction dans les arrêts de la raison humaine.

. . . .

« ALBERTUS. Maintenant, parle..... Tu as tes idées.

« HANZ. Les voici. L'humanité est un vaste instrument dont toutes les cordes vibrent sous un souffle providentiel, et malgré la différence des tons, elles produisent la sublime harmonie. Beaucoup de cordes sont brisées, beaucoup sont faussées ; mais la loi de l'harmonie est telle que l'hymne éternel de la civilisation s'élève incessamment de toutes parts, et que tout tend à rétablir l'accord souvent détruit par l'orage qui passe.....

« ALBERTUS. Ne saurais-tu parler autrement que

par métaphore? Je ne puis m'accoutumer à ce langage.

« HANZ. J'essaierai de prendre le vôtre. Nous concourons tous à l'œuvre du progrès, chacun selon ses moyens. Chacun de nous obéit donc à une organisation particulière. Mais nous avons une telle action les uns sur les autres que l'on ne peut supposer un individu en dehors de toute relation d'idées avec ses semblables, sans supposer un individu existant dans le vide. Nous sommes donc tous fils de tous les hommes qui nous ont précédés et tous frères de tous les hommes qui vivent avec nous. Nous sommes donc tous une même chair et un même esprit. Pourtant Dieu, qui a fait la loi universelle de la variété dans l'uniformité, a voulu que, de même qu'il n'y eût pas deux feuilles semblables, il n'y eût pas deux hommes semblables; et il a divisé la race humaine en diverses familles que nous appelons des types, et dont les individus diffèrent par des nuances infinies. L'une de ces familles s'appelle les savants, une autre les guerriers, une autre les mystiques, une autre les philosophes, une autre les industriels, une autre les administrateurs, etc. Toutes sont nécessaires et doivent également concourir au progrès de l'homme en bien-être, en sagesse, en vertu, en harmonie. Mais il en est encore une qui résume la grandeur et le mérite de toutes les autres; car elle s'en inspire, elle s'en nourrit, elle se les assimile, elle les transforme, pour les agrandir, les embellir, les diviniser en quelque

sorte ; en un mot, elle les promulgue et les répand sur le monde entier, parce qu'elle parle la langue universelle..... Cette famille est celle des artistes et des poëtes. On vit de ses œuvres et de ses actes, on les aspire par tous les sens ; et l'esprit le plus fort, l'âme la plus austère, ont besoin des créations et des prestiges de l'art pour sentir que la vie est autre chose qu'une équation d'algèbre. . . . .

« HANZ. Maître, rien n'est plus beau que la philosophie ; mais il y a quelque chose d'aussi beau, c'est la poésie. La poésie est à la fois mère et fille de la sagesse.

« ALBERTUS. Fille, oui ! elle devrait se le tenir pour dit, et ne jamais faire un pas sans sa mère. Mais qu'elle soit mère à son tour, je le nie.

« HANZ. Maître, le premier homme qui conçut la pensée de Dieu ne fut ni un géomètre, ni un théologien, ni un philosophe ; ce fut un poëte.

« ALBERTUS. C'est possible. Le premier homme qui conçut la pensée de Dieu était encore grossier. Son esprit ne pouvait s'élever jusqu'à la grande cause par l'abstraction. Ses sens lui révélèrent une force extérieure supérieure à la sienne. Ensuite, son intelligence ratifia le jugement des sens et ne l'invoqua plus. La poésie redevint pour toujours fille de la sagesse.

« HANZ. Maître, ce ne fut pas le jugement des sens qui révéla l'existence de Dieu à l'homme, ce fut l'instinct du cœur. Le ravissement des sens, à l'aspect de la créature, ne fut qu'accessoire à

cet élan de l'âme humaine qui, jetée sur la terre, se sentit forcée aussitôt à rêver, à désirer, à aimer l'idéal. L'esprit était encore trop peu exercé aux subtilités de la métaphysique pour se mettre en peine de prouver Dieu ; mais l'âme était assez complète et assez puissante pour vouloir Dieu. Elle le devina et le sentit longtemps avant de songer à le définir. Cette révélation, cette intuition première, c'est la poésie, mère de toute religion, de toute harmonie, de toute sagesse. Je définis donc, pour me résumer, la métaphysique *l'idée de Dieu*, et la poésie *le sentiment de Dieu.*

. . . .

« ALBERTUS... Il est quelques productions de l'art que j'admire, parce que je les comprends, parce que tout le monde peut les comprendre, et qu'elles ont un but louable..... Vous souriez, et je sais d'avance ce que vous allez dire. Ces œuvres que vous m'avez vu approuver vous semblent vulgaires, et ceux qui les ont créées ne méritent, selon vous, ni le titre de poëtes ni celui d'artistes. D'où vient donc cela ? Le beau est-il relatif ? est-il le résultat d'une convention, et ce qui est beau pour l'un ne l'est-il plus pour l'autre ?

« HANZ. Le beau est infini : c'est l'échelle de Jacob qui se perd dans les nuées célestes ; chaque degré qu'on monte vous révèle une splendeur plus éclatante au sommet. Ceux qui se tiennent tout en bas n'ont qu'une idée confuse de ce que d'autres, placés plus haut, voient clairement ; mais ce que ceux-là voient, les autres ne le comprennent pas

et refusent de le croire. C'est qu'il est diverses manières de gravir cet escalier sacré : les uns s'y cramponnent lentement et péniblement avec les pieds et les mains, d'autres ont des ailes et le franchissent légèrement.

« ALBERTUS. Toujours tes métaphores !..... Si le genre humain se compose d'êtres vulgaires, et que les poëtes, par une intuition divine, pénètrent dans le conseil de Dieu, qu'ils nous le révèlent, mais qu'ils se fassent comprendre avant tout !

« HANZ. Ils vous le disent par toutes les voix de l'art et de la poésie ; mais mieux ils le disent, moins vous les comprenez, car vous fermez vos oreilles avec obstination. Ils ont gravi jusqu'au ciel, ils ont entendu et retenu les concerts des anges, ils vous les traduisent le mieux qu'ils peuvent ; mais leur expression a toujours quelque chose d'élevé qui vous semble mystérieux, parce que votre organisation se refuse à sortir des bornes de la raison démonstrative. Eh bien ! modifiez cette organisation imparfaite par une attention sérieuse aux œuvres d'art, par l'étude des arts, et surtout par une grande et entière adhésion au développement et au triomphe des arts et de la poésie. . . . . »

L'heure de la classe interrompt les interlocuteurs ; et, quand ils sont partis, Hélène vient mettre de l'ordre dans la chambre qu'ils ont quittée. Un monologue dans lequel on reconnaît combien la jeune fille est impressionnable, se termine à l'arrivée de Méphistophélès sous la forme du

juif brocanteur Jonathas Taer, lequel a une créance de 5,000 zwanzigs sur Meinbaker, père d'Hélène, et veut être payé le lendemain. Hélène n'a pour patrimoine que la lyre d'Adelsfreit; mais le juif en donnera mille zwanzigs de plus que sa créance. Toutes les répugnances de la jeune fille sont vaincues par la nécessité. Que le créancier emporte donc la lyre à l'instant. Méphistophélès, qui ne peut y toucher, parce qu'elle est enchantée, dit qu'il va faire venir des personnes qui veulent l'acquérir, afin que le marché soit conclu devant Hélène.

Bientôt, en effet, il revient avec un maître de chapelle, un poëte, un peintre et un critique. Une scène plaisante et piquante a lieu entre ces originaux. Le critique lit une devise écrite par Adelsfreit sur sa lyre; cette devise est ainsi conçue :

A qui vierge me gardera
La richesse.
A qui bien parler me fera
La sagesse.
A quiconque me violera
La folie;
Et, s'il me brise, il le paîra
De sa vie.

Une partie de l'oracle s'accomplit avant la fin de la scène. Le poëte qui a voulu s'accompagner sur la lyre, s'imagine qu'elle a rendu des accords sublimes, et l'on n'a rien entendu. Furieux contre le

peintre, le maître de chapelle et le critique, il les regarde comme des jaloux, et court se consoler à travers les jardins, tenant en virtuose son chapeau qu'il prend pour la lyre. — Le peintre, de son côté, croyant copier deux Syrènes qui ornent l'instrument merveilleux, ne fait que deux Satyres. Il s'emporte contre le critique et le musicien, qui ne veulent pas reconnaître des Syrènes, et il crie, comme le poëte, à l'injustice et à la jalousie. Il sort emportant son album. — Le maître de chapelle n'est point éclairé par la mésaventure de ses deux amis ; il prend la lyre avec confiance et n'en tire que des sons aigres et discordans, mais qu'il n'entend pas. Il la croit muette pour lui, tandis que le peintre et le poëte reviennent le prier de mettre fin à une telle cacophonie. — Le critique, à son tour, prétend qu'il n'est pas fou ; il dogmatise sur les efforts impuissants de ses contemporains. A son dire, l'inspiration n'existe plus, ne peut plus exister : toute tentative d'invention depuis Homère n'a servi qu'à signaler le progrès incessant et fatal d'une décadence : les modernes n'ont plus qu'à étudier le rhythme et à se renfermer dans le style. Le style est tout et l'invention n'est rien, parce qu'il n'y a plus d'invention possible. — Le poëte, le peintre et le musicien se récrient sur l'impuissance du critique, qui le fait ainsi parler. Celui-ci, pour prouver son savoir-faire, leur annonce qu'il va chanter, en vers alexandrins, une dissertation sur la peinture, et qu'il s'accompagnera de la lyre sur le mode ionique. Mais à peine pose-t-il ses

occupe près de la moitié de l'ouvrage et porte en tête : LA LYRE.

Le second a pour titre : LES CORDES D'OR. Hélène, sur une terrasse, dort en plein air, étendue sur des coussins. Albertus la contemple et brûle de pénétrer le secret de son génie. Il la voit s'éveiller, redressant la lyre qu'elle a tenue dans ses bras pendant son sommeil. Elle l'appuie contre son sein..... Ses mains languissantes ne touchent point les cordes, et pourtant les cordes s'émeuvent, la lyre résonne..... Un tel prodige confond le philosophe. Vient alors le chant sublime des deux cordes d'or, le chant de l'infini, de la foi ! C'est l'Esprit de la lyre, c'est le chœur des Esprits célestes, c'est l'Esprit d'Hélène que l'on entend tour à tour. Le vague ravissant de la musique donne un certain degré de vraisemblance à cette scène, qui se termine par la crise cataleptique où tombe Hélène, tous les jours, à la même heure, après avoir fait résonner la lyre.

Albertus se retire avec l'instrument dans son cabinet ; il cherche à expliquer la musique par l'algèbre, par l'ouïe, par le cerveau. Hanz est là : pour lui la musique est comme la langue de l'infini ; il parle en grand artiste et laisse son maître dans une vive agitation. Albertus, en effet, entrevoit un monde d'idées nouvelles qui bouleversent celles qu'il avait eues jusque-là. Comme il a des élèves qui le suivront dans la voie où il marchera,

dans le jardin et se pressent à la porte du cabinet d'Albertus. Des amateurs, des bourgeois font leurs remarques sur l'instrument merveilleux. L'un veut que ce soit une espèce d'orgue monté comme une horloge, qui joue sans qu'on y touche, tant que la chaîne n'a pas terminé un certain nombre de tours sur un pivot. Un autre prétend que cette Hélène est un mannequin à la ressemblance de la pupille d'Albertus; que ses yeux d'émail tournent au moyen d'un ressort, et qu'un soufflet placé dans l'intérieur produit sa respiration. Ainsi, la foule donne des explications au hasard, comme le philosophe des solutions réfléchies : erreur des deux parts, diversité d'ignorance; rien de plus.

Les Esprits de l'harmonie vont quitter l'esprit de la Lyre. Ils lui recommandent d'instruire celle qui seule peut le délivrer, et de se révéler à elle si son intelligence peut s'élever jusqu'à lui. L'Esprit en désespère. « Oh! dit-il, je tremble, je souffre, je pleure. » Hélène entend ces derniers mots ; elle s'interrompt : « Qui donc es-tu? » s'écrie-t-elle... On lui enlève la lyre; elle tombe évanouie. Bientôt elle se ranime, et l'état d'exaltation dans lequel elle se trouve se trahit par les paroles qu'elle adresse à ceux qui l'entourent. Elle s'enfuit; on sort avec elle. Alors Méphistophélès s'adresse à l'Esprit de la Lyre, qui ne veut pas le suivre dans les régions de la révolte ; il s'apprête à prolonger les tortures de cet Esprit repentant, et il compte que, si Hélène lui échappe, Albertus du moins lui appartient. Ainsi se termine le premier acte, qui

précède le chant des cordes d'argent. Dans ce chant, l'Esprit de la lyre, l'esprit d'Hélène, le chœur des Esprits célestes font entendre des sons plus intelligibles à notre philosophe que les sons des cordes d'or. Ici se place un morceau qui prouve que le talent sait tout rajeunir. Rien de plus usé que les hymnes à la lune, rien de plus neuf que ce morceau.

Quand le chant est fini, qu'on a fait rentrer Hélène, Albertus, resté seul, et dans une grande perplexité sur ce qu'il doit croire, reçoit une nouvelle visite de Méphistophélès, toujours sous la figure de Jonathas. Celui-ci explique le chant d'Hélène : ce chant avait pour objet la création terrestre, la nature ; en l'absence des deux cordes d'or, retranchées par Albertus, il a bien fallu que la pauvre inspirée se rejetât sur l'espérance et la contemplation. Si les deux cordes d'argent étaient brisées, le philosophe verrait bien autre chose ; puis s'il retirait encore les deux cordes d'acier, alors il comprendrait clairement la musique et la poésie. Les explications ingénieuses que le juif donne à maître Albertus le déterminent à retirer provisoirement les deux cordes ; mais quelque précaution qu'il prenne, il les brise. « Décidément, dit Méphistophélès, vous êtes adroit comme un philosophe. » Et il raille Albertus, et il se montre à lui sous sa véritable forme, et il le fait tomber évanoui. En vain cependant il veut briser la lyre, le chœur des Esprits célestes s'y oppose : « Arrête, s'écrient-ils, arrête, maudit ! tu ne peux rien

sur elle. Dieu protège ce que tu persécutes. En faisant souffrir les justes, tu les rapproches de la perfection. »

Cependant Albertus revient à lui, et il exprime ses doutes et ses regrets. Hanz fait rentrer son maître faible et découragé.

Le 4e acte est consacré aux CORDES D'ACIER. La 1re scène se passe sur la grande tour de la cathédrale. Albertus engage Hélène à s'arrêter ; mais l'esprit de vertige qui la transporte, la pousse à monter, monter encore, à monter toujours ; car elle croit que la lyre est dans les bras de l'archange, à la pointe de l'édifice. Pour la faire descendre, le philosophe lui montre l'instrument, il le lui donne même, et à peine l'a-t-elle entre ses mains, qu'elle s'élance jusqu'au sommet de la flèche. Albertus tremble en la voyant ainsi exposée ; Hanz est rassuré, dans l'idée qu'elle agit par une impulsion surnaturelle. Toutefois, il monte un escalier opposé à celui qu'Hélène a franchi, afin de la retenir, si elle voulait se précipiter du lieu où elle est. Hélène, au haut de la flèche, s'assied sur la dernière marche, aux pieds de la statue de l'archange. Elle tient la lyre, elle rêve, elle s'inspire du spectacle déployé sous ses pieds. Alors commence le chant des cordes d'acier, alors la jeune artiste, soumise à leur influence mystérieuse, entend l'éloge pompeux de la civilisation humaine que fait l'Esprit de la lyre, et elle y répond, elle, par la critique amère de cette même civilisation.

L'Esprit céleste déchoit de plus en plus, à mesure que des cordes manquent ; il s'attache à la terre, il n'aspire plus au ciel.

Il n'en est pas de même de la jeune artiste. C'est au ciel qu'elle pense, c'est l'infini qu'elle voudrait atteindre. La terre, où l'homme gémit et pleure, où la guerre entasse des cadavres, où le luxe s'entretient par la misère, où le vice triomphe, où la vertu succombe, la terre n'est pas l'objet de ses vœux. A l'apologie qu'en fait l'Esprit de la lyre, elle oppose des tableaux horribles et finit, à la vue de tant de maux qui se déroulent devant elle, par maudire la Providence et par jeter au loin cette lyre merveilleuse d'Adelsfreit dont les cordes d'acier n'ont rien de cette harmonie qu'elle rêve, rien de ces hautes pensées vers lesquelles la porte son instinct sublime.

La seconde scène se passe sur la place publique. C'est un contraste de peu d'étendue, habilement jeté là pour introduire la variété dans le drame. Quelques bourgeois échangent des observations sur ce qu'ils ont cru que l'archange du clocher avait joué de la trompette. La diversité de leurs conjectures ne manque pas de ridicule.

Ces bourgeois se dispersent ; Albertus passe, suivi de Méphistophélès, qui entame de nouveau la conversation, malgré la répugnance du philosophe. Il apprend à celui-ci que la lyre est intacte, que sa servante l'a ramassée, emportée et replacée dans son cabinet. Le dialogue entre lui et Méphistophélès est tel que ce dernier le laisse presque

déterminé à briser les deux cordes d'acier pour être aimé d'Hélène, pour passer par l'épreuve des passions et véritablement connaître la vie. Une fois las d'aimer ou effrayé de la force de son amour, il ne tiendra qu'à lui d'en guérir en épousant Hélène et en brisant la dernière corde de la lyre.

L'acte 5e a pour titre : LA CORDE D'AIRAIN. Albertus est dans son cabinet. Subjugué par l'ascendant du juif, excité par la lecture des manuscrits d'Adelsfreit, il a brisé les deux cordes d'acier; mais les manuscrits se taisent sur le chant consacré par la 7e corde. Mille pensées l'assaillent. Méphistophélès l'interrompt ; un nouveau colloque s'engage entre eux, et le philosophe est enlacé dans les arguments de son adversaire en faveur de la satisfaction à donner à tous les besoins du cœur. Albertus est amené à croire que la lyre peut résonner sous ses doigts, qu'il peut guérir Hélène et en être aimé ; mais l'instrument est muet dans ses mains, et résonne bientôt avec force dans celles de la jeune fille. Vainement Albertus lui expose le besoin qu'il a d'elle, vainement il lui peint la pureté de son amour austère ; vainement aussi l'Esprit de la lyre la convie avec ardeur à une union terrestre, Hélène ne peut consentir à un hyménée que la mort doit rompre ; elle ne peut aimer que dans l'infini. Le moment critique est arrivé. Les Esprits célestes craignent et pour leur frère l'Esprit de la lyre, et pour Hélène la fille de la lyre. Mais celle-ci jouant avec une impétuosité toujours croissante :

« C'en est fait, s'écrie-t-elle, il faut que j'aime. Le ciel et l'enfer ont allumé en moi des flammes inextinguibles..... Je voudrais t'aimer, ô sage infortuné, martyr patient de la vertu et de la charité ! — Je voudrais t'aimer, ô Esprit de la lyre, mélodie enivrante, flamme subtile, rêve d'harmonie et de beauté ! Mais tous deux vous me parlez de choses finies, et le sentiment de l'infini me dévore ! L'un veut que j'aime pour servir d'exemple et d'enseignement aux habitants de *la terre;* l'autre veut que j'aime pour satisfaire les désirs de mon cœur et goûter le bonheur sur *la terre*. O Dieu ! ô toi dont la vie n'a ni commencement ni fin, toi dont l'amour n'a pas de bornes, c'est toi seul que je puis aimer ! Reprends mon âme tout de suite, ou laisse-la languir ici-bas dans une agonie aussi longue que l'existence de la terre ; je ne veux pas perdre le sentiment de l'infini. O mon Dieu ! aie pitié, car je souffre ; aime-moi, car je t'aime ; donne-moi ta vie, car je.....

(La corde d'airain se brise avec un bruit terrible. Hélène tombe morte, et Albertus évanoui.)

« Les Esprits célestes. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes dont le cœur est pur ! Esprit, notre frère, ton épreuve est finie ; fille de la lyre, ta foi est récompensée. Venez à nous, ô enfants de l'amour ! qu'un céleste hyménée vous unisse pour l'éternité ! Gloire à Dieu au plus haut des cieux !

« L'Esprit de la lyre. Où suis-je, et que vois-je ?

Je me réveille dans les cieux, et ma vue embrasse l'infini ! La lumière céleste et l'amour impérissable me sont rendus. O fille de la lyre, ta foi m'a sauvé ; viens partager la liberté infinie et l'éternelle joie ! Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! »

(Hélène s'envole vers les cieux avec l'Esprit de la lyre et les Esprits célestes.)

ALBERTUS, *se relevant, ramasse la lyre et court avec égarement autour de la chambre.* « La lyre brisée, Hélène morte, morte ! Hélène ! Hélène ! où es-tu ? Je suis ton assassin ! Hélène, Hélène ! je veux me tuer !... Laissez-moi me tuer !...

« MÉPHISTOPHÉLÈS, *se montrant devant lui sous sa véritable forme.* Ne se tue pas qui veut, mon maître ; il faut bien expier cette petite faute. Vous vivrez, s'il vous plaît, mais en société avec moi, en compagnie avec le désespoir.

« ALBERTUS. Ah ! encore cette horrible apparition ! Qui es-tu, Esprit de ténèbres, image de la perversité, de l'athéisme et de la douleur ? Je ne puis soutenir ta vue. Mon Dieu, délivrez-moi de cette vision ; mon esprit s'égare !

« MÉPHISTOPHÉLÈS, *s'approchant pour le saisir.* Il faudra pourtant bien t'y accoutumer ; la lyre est brisée, et j'ai tout pouvoir sur toi !

« LE SPECTRE D'HÉLÈNE *apparaît à Albertus, avec l'Esprit de la lyre, sous la forme de deux anges.* Homme vertueux, ne crains rien des artifices du démon, nous veillons sur toi : la mort ne détruit

rien, elle resserre les liens de la vie immatérielle. Nous serons toujours avec toi ; ta pensée pourra nous évoquer à toute heure ; nous t'aiderons à chasser les terreurs du doute et à supporter les épreuves de la vie.

(Albertus tombe à genoux.)

« Chœur des Esprits célestes. Arrête, Satan, tu ne peux rien sur celui qui tire sa sagesse de la foi et de la charité ; sa main a brisé les six cordes de la lyre, mais sa main était pure, et le chant de la 7e corde l'a sauvé. Désormais son âme sera une lyre dont toutes les cordes résonneront à la fois, et dont le cantique montera vers Dieu sur les ailes de l'espérance et de la joie. Gloire à Dieu dans les cieux !

« L'Esprit d'Hélène. Et paix sur la terre aux hommes d'un cœur pur. »

(Méphistophélès s'envole en rasant la terre; les Esprits célestes disparaissent dans les cieux.)

SCÈNE DERNIÈRE.

« Hanz. Maître, l'heure de la leçon est sonnée ; on vous attend.

« Wilhelm, avec inquiétude. Je croyais trouver Hélène avec vous.

« Albertus. Hélène est partie.

« Hanz. Partie ? En proie à un nouvel accès de démence ?

« Wilhelm. Que vois-je?... La lyre brisée?... ô mon Dieu! Où donc est Hélène?

« Albertus. Hélène est guérie.

« Carl. Par quel miracle?

« Albertus. Par la justice et la bonté de Dieu!

« Wilhelm. O maître! que voulez-vous dire? que s'est-il passé? Nous avons entendu un bruit terrible comme celui de la foudre qui éclate; nous voyons la lyre privée de toutes ses cordes, et votre visage est inondé de larmes.

« Albertus. Mes enfants, l'orage a éclaté, mais le temps est serein; mes pleurs ont coulé, mais mon front est calme; la lyre est brisée, mais l'harmonie a passé dans mon âme. Allons travailler! »

Ainsi se termine le drame étrange des Sept cordes de la lyre, œuvre aussi poétique que philosophique, dont le but n'est pas d'émouvoir le cœur, mais de faire penser l'esprit. Pour nous sans doute, comme pour maître Albertus, le sens de la poésie est devenu de plus en plus intelligible. Nous concevons pourquoi, le philosophe portant sa main d'analyste sur six cordes, elles se sont successivement brisées, et pourquoi il n'a pu faire résonner la septième. Évidemment, ce drame est une dissertation sur l'art et un plaidoyer en faveur des artistes. En s'approchant des philosophes, en s'initiant aux secrets de leur science et de leurs systèmes, le génie ardent de l'écrivain ne s'est pas laissé prendre dans les filets de la métaphysique? L'oiseau divin a battu l'air de ses grandes

ailes, et rien n'arrête son essor. Il descend à son gré dans les abîmes ou vole au-delà des plus ardus sommets ; il rase les plaines ou s'élance au haut des airs ; il se repose au pied des collines ou plane au-dessus des pics cachés dans les nuages.

Mais parlons sans figures, en formulant un jugement. Après l'examen des SEPT CORDES DE LA LYRE, je suis convaincu, pour ma part, qu'en ne tenant pas compte de quelques propositions hasardées, qu'autorise d'ailleurs la liberté du dialogue ; qu'en passant sur quelques fantaisies de détail dont la signification est obscure dans l'économie du drame, la doctrine théorique de G. Sand est pleine de grandeur et de justesse ; que le cadre choisi par l'auteur est propre à l'exposition de cette doctrine ; que le fantastique, qui se prête si peu aux idées positives, convient, sinon à expliquer, du moins à faire sentir les beaux-arts ; qu'enfin, ce drame d'idées, non de passions, est l'une des œuvres les plus originales de l'esthétique française.

Je devrais peut-être m'arrêter ici ; mais je cède à une tentation plus hardie que pardonnable : je vais ajouter une scène aux SEPT CORDES DE LA LYRE. Loin de moi l'idée d'une lutte avec George Sand : c'est un humble hommage à son génie. Je vais essayer, dans cet épilogue, de résumer le sens du drame dont j'ai présenté l'analyse et cité des fragments. C'est en quelque sorte la morale de la pièce, le fruit de la leçon, que je veux renfermer dans cet appendice, en y continuant l'allégorie.

Nous avons vu, dans le 1er acte, l'éloge de la poésie par Hanz luttant d'arguments avec Albertus. C'est lui qui rentre avec son maître après la leçon pour laquelle ils partaient à la fin du 5e acte.

SCÈNE ADDITIONNELLE.

« ALBERTUS. Non, jamais leçon ne m'a tant coûté: que j'avais de peine à dépouiller le vieil homme!

« HANZ. Jamais leçon ne fut si religieusement écoutée.

« ALBERTUS. Je tremblais qu'on ne criât : *Au renégat!*

« HANZ. Maître, vous étiez beau d'abnégation.

« ALBERTUS. Démentir en un jour un enseignement de vingt-cinq années!

« HANZ. Ne dites pas démentir, mais compléter. — Quel a été le but de votre vie? la recherche de la vérité. Cette recherche si laborieuse, vous l'avez faite avec une ardeur incroyable, avec un succès qui vous a mis au rang des grands philosophes. Ce que vous aviez découvert de vérités partielles en psychologie est prodigieux : seulement ce n'étaient que des vérités partielles......

« ALBERTUS. Que j'enseignais comme absolues et complètes! Je mutilais l'esprit humain, et je disais : « Le voilà tout entier! » Je niais quelques-unes de ses facultés, dans l'impuissance où j'étais de les expliquer. J'outrageais Dieu, en

dues et distinctes, toujours évidentes et insaisissables. J'ai porté une main curieuse sur chacune des sept cordes ; les six premières se sont brisées sous mes doigts, et la septième a été muette! Mais j'ai saisi tout le sens de cette corde de l'amour, au moment où elle s'est rompue, en ce moment fatal où Hélène est tombée morte! Pauvre Hélène! je n'ai pu t'apprécier qu'à ton dernier souffle! Quand je ne voyais que la jeune fille, je ne comprenais pas l'artiste; quand j'ai compris l'artiste, la jeune fille avait cessé de vivre!

HANZ. Et cette mort est féconde. A présent, maître, votre doctrine, déjà si lumineuse, va s'éclairer d'un jour nouveau; à présent, rien ne doit échapper à votre intelligence complétée. Le doute était né de l'ignorance ; de votre science va naître la foi, de la foi l'éloquence, et de l'éloquence, enfin, cette diffusion indéfinie de la lumière, le plus noble but du génie, le plus heureux loyer de ses travaux.

ALBERTUS. Une sorte de pudeur enchaînait ma langue dans la leçon d'aujourd'hui. Je cherchais des raisons plausibles pour que la révolution opérée dans mes idées parût naturelle à mes élèves, pour que leur confiance en moi n'en fût pas ébranlée, pour ménager surtout le passage d'une doctrine étroite à une philosophie large et vraie. Tu dois avoir remarqué mon embarras?

HANZ. J'ai plutôt remarqué le grand silence qui régnait dans la salle.

ALBERTUS. Silence d'étonnement peut-être! Peut-

« HANZ. Tous, en effet, sont fils légitimes, tous sont frères.

« ALBERTUS. Je vois des raisons de la préférence donnée aux uns dans un temps, aux autres à une autre époque. Cette préférence momentanée vient des idées dominantes de ce temps, de l'esprit de cette époque. Malheur au siècle qui divinise la matière et qui abreuve de dégoûts le poëte et l'artiste !

« HANZ (*avec enthousiasme*). Maître, laissez-moi baiser un pan de votre manteau. C'est une grande perte que celle d'Hélène, c'est pour nous une cause d'éternelle douleur que son éternelle absence ; mais nul de nous n'était digne de sa main, ni Carl, ni Wilhelm, ni moi. Vous seul la méritiez, philosophe austère, et vous la possédez. Oui, la sensibilité d'Hélène est unie à votre intelligence, et de cette union sainte de vos âmes naîtront des pensées profondes comme les abîmes du cœur, enivrantes et suaves comme les charmes de la mélodie.

« ALBERTUS. Il n'est pas impossible que ce mystère s'accomplisse. Je le sens, mon fils, au nombre des idées et des émotions qui sont en moi. Retire-toi, Hanz ; j'ai besoin d'être seul pour méditer un vaste plan d'explication universelle. Je ne veux pas qu'on dise : *le système d'Albertus*. Un nom est l'étiquette probable d'une erreur ; aucun nom propre ne doit s'imposer à la vérité, car elle n'appartient en propre à nul homme : elle vient de Dieu.



« HANZ. Très-bi
On a crié plus d
que sera-ce quan
leur étendue ?

« ALBERTUS. Alo

« HANZ. Mais s

« ALBERTUS. Mo
j'aurai le courag
devise : *Vitam in*

PROCÈS

DU

VIN DE BOURGOGNE & DU VIN DE CHAMPAGNE

INTERVENTION DU CIDRE

GRENAN, COFFIN, DUHAMEL & LES DEUX YBERT

Par M. Henri MOULIN

Ancien magistrat, membre correspondant

Dans un siècle où la Normandie poétique a créé la société littéraire de *La Pomme,* les chantres du cidre pourraient-ils manquer de panégyristes?

Aussi bien les noms de JEAN DUHAMEL et de CHARLES YBERT, poëtes latins, normands d'origine, et les champions du cidre, réveillent-ils le souvenir de la lutte des professeurs GRENAN et COFFIN sur la prééminence des vins de Bourgogne et de Champagne.

Qui doit l'emporter de ces deux vins; lequel est le plus agréable au goût, lequel le meilleur pour la santé?

Posée depuis plus de deux siècles, la question est encore à vider, et le procès toujours pendant devant le jury médical et devant le jury littéraire.

La Bourgogne et la Champagne ont eu dans cette querelle leurs partisans et leurs adversaires.

De 1650 à 1700, quatre thèses se produisirent à la Faculté de médecine de Paris, deux en faveur du vin de Bourgogne, deux en faveur du vin de Champagne (1). Puis, après les médecins vinrent les lettrés, les prosateurs d'abord, les poëtes ensuite. Après les *Lettres* et les *Réponses* la poésie réclama son tour.

A Paris vivaient, rivaux par le talent, sans cesser d'être amis, deux universitaires, professeurs de belles-lettres, également habiles à manier la langue de Virgile et d'Horace, poëtes et orateurs en latin, célèbres, l'un par sa *Paraphrase des lamentations de Jérémie* et une *Oraison funèbre* du Grand-Roi ; l'autre, par sa collaboration à l'*Anti-Lucrèce* et ses belles *Hymnes* pour le diocèse de Paris. Ces deux savants professeurs, l'honneur des collèges d'Harcourt et de Beauvais, étaient Bénigne GRENAN et Charles COFFIN.

Le premier, Grenan, Bourguignon d'origine, célébra dans une ode, en 1711, les qualités et les vertus du vin de Bourgogne, et n'hésita pas à lui donner la prééminence sur tous les autres vins, et notamment sur le vin de Champagne.

« Vina sic quæ fert ubicumque tellus,
Victa decedant tibi. . . . . »

« Qu'ainsi, d'une commune voix,
Ton vin qu'en ses coteaux la Bourgogne voit naître,
Des vins les plus fameux soit reconnu le maître (2). »

Dix-sept-cent-onze était encore le bon temps de la poésie latine, bien que déjà sa gloire commençât à pâlir devant la poésie française. Or, l'ode de Grenan, écrite d'un style aussi pur et aussi élégant qu'un Français pût l'écrire, fut reçue avec un long applaudissement par le monde de l'Université et par le monde des lettres. Elle fut imprimée et réimprimée, traduite en prose et en vers, et fournit ample matière aux conversations des amis de la muse latine.

Un jour donc, — c'était plusieurs mois après sa publication, — on en parlait encore à table chez M. l'abbé Le Tellier de Louvois, où dînaient Hersan, Crévier, Coffin, Massieu, Huet et quelques autres universitaires et académiciens, confrères de l'amphitryon.

La Champagne n'a donc plus de poëtes, et son vin est bien déchu, dit au dessert l'abbé de Louvois, — en levant son verre et portant une santé à ses convives, — qu'ils n'ont pas encore trouvé un champion!.. Ils en trouveront un, répondit Hersan, en faisant l'éloge du sillery que leur servait l'abbé, puis, se tournant vers Coffin, que tous savaient Champenois, il lui reprocha, sous forme de plaisanterie, son indifférence et son manque de patriotisme.

Coffin ne promit rien; mais, rentré dans son

collège, il se mit à l'œuvre, et quelques semaines après il apportait à Hersan son *Ode*, défense du vin de Champagne.

Grenan avait chanté le bourgogne en vers saphiques, Coffin célébra le champagne en vers alcaïques; son *Ode*, la meilleure peut-être de ses poésies profanes, n'eut pas moins de succès que celle à laquelle elle répondait. Elle eut, comme elle, les honneurs de la traduction et de plusieurs éditions, et pour son auteur un avantage que Grenan aurait pu lui envier. Elle plut si fort à ses compatriotes Rémois, qu'ils lui envoyèrent chaque année, jusqu'à sa mort, un panier de leur meilleur crû, et ce tribut lui fut exactement servi pendant trente-huit ans.

Grenan et Coffin ne se bornèrent pas à ces odes; ils continuèrent encore, au grand plaisir des juges du camp, leur lutte poétique.

Grenan adressa à Fagon, premier médecin du Roi, une *Requête*, toujours en vers latins, aux fins, — on dit ainsi au Palais, — de faire proscrire par la Faculté le vin de Champagne, comme contraire à la santé.

Cette requête, — la France étant par excellence le pays de la plaisanterie, — fit dire aux adversaires du vin de Bourgogne qu'il fallait qu'il fût bien malade, pour recourir à la médecine et à l'habileté de Fagon. Elle éveilla l'épigramme, et leur inspira les deux distiques suivants :

« Quid medicos testa implores Burgunda ? Laboras,
Nemo velit medicûm poscere sanus opem. »

« Cur fugis ad doctum Burgundica testa Fagonem ?
Arte valet multa, sed nimis ægra jaces. »

A la *Requête* Coffin répondit par un *Arrêt* en vers rendu à Cos, patrie d'Esculape. Cet arrêt, qui, sous la forme d'une ingénieuse ironie, semblait se prononcer en faveur du vin de Bourgogne, et donnait au fond gain de cause au vin de Champagne, *n'arrêta* point le débat et ne mit pas fin à la querelle (3). Aujourd'hui encore le procès est toujours à juger,

« . . . . . Adhuc sub judice lis est (4). »

L'ode de Coffin se terminait par une sorte d'anathème qui donna naissance à une autre réclamation. Que celui-là, avait dit le poëte, qui osera à l'avenir parler mal du champagne soit condamné, — ce sera sa punition, — à ne boire que du mauvais vin d'Ivry ou du cidre de Normandie !

« At, qui procaci carmine munera
Campana vellit, *Neustriaco* miser
Limo, vel acri fæce guttur
Ivriaci recreet rubelli ! »

« Mais, malheur à qui t'injurie,
Champagne, en ses vers impuissants !
Pour lui s'aigrit le vin de Brie,
Ou l'épais limon des Normands. »

renoncer à l'original latin et de me contenter de la traduction française, à laquelle j'emprunte quelques strophes.

« Quelles sont ces voix indiscrètes
Qui se font entendre en tous lieux ?
Quoi ! Muses, deux fameux poëtes
S'osent quereller à vos yeux ?... »

« Nourris du divin jus des pommes,
Les Normands, entre tous les hommes,
Sont robustes et gracieux ;
Et leur grand génie, en sa course,
Est un fleuve qui, dès sa source,
N'a rien eu que de merveilleux.

O cidre, ô céleste ambroisie !
Des dons que les Dieux nous ont faits,
Quintessence, élixir de vie,
C'est toi qui produis ces effets.

. . . .
Vous qui méprisez nos breuvages,
Poëtes, dans le vin peu sages,
Dormez, et n'écrivez jamais. »

J. Duhamel eut pour second, dans son duel avec Coffin, Ch. Ybert, comme lui professeur d'humanités, non dans l'un des grands collèges de Paris, mais dans un modeste collège de province.

A l'ode de Coffin il répondit par la Plainte du cidre, *Citri querela*, et c'est cette pièce de 46 vers qui a sauvé son nom de l'oubli et nous l'a transmis.

Ne demandons aux biographes ni le lieu, ni la date de sa naissance, pas plus que celle de sa mort ; ne leur demandons pas davantage quelques détails sur une vie qui s'est partagée, dans l'obscurité d'une petite ville, entre l'église et le collège. Un seul écrivain, l'auteur du *Manuel du Bibliographe normand*, Ed. Frère, lui a consacré les quelques lignes que voici :

YBERT, *Charles. Éloge du Cidre.*

« Ode latine avec la traduction en vers français ; s. l. n. d (milieu du XVIIIe siècle), in-8° de 8 p.

« Le poëme latin, composé de 46 vers, est intitulé : CITRI QUERELA : *sive amica expostulatio Normanni cum poeta Campano, qui Citrum convicio perstrinxerat.*

« PLAINTE DU CIDRE, ou lettre amicale d'un Normand à un poëte Champenois qui a mal parlé du Cidre. »

Voilà tout ce que la Biographie et la Bibliographie réunies nous ont appris de la pièce et de l'auteur. Tâchons d'en savoir et d'en dire quelque peu davantage.

L'auteur vivait dans le milieu du XVIIIe siècle, professait la seconde ou la rhétorique dans un des collèges de la Basse-Normandie, peut-être à St-Lô ou à Bayeux, et, plus familier avec la langue latine qu'avec la française, écrivait des oraisons et des poésies dans la langue de Cicéron et de Virgile. Il n'avait la prétention de lutter ni d'élégance, ni d'harmonie, ni de pureté avec Vanière ou Rapin, Coffin ou Grenan, Huet ou Halley ; mais ses compositions n'étaient pas sans mérite et

lui avaient fait, parmi ses collègues et da
ville, une sorte de réputation.

La Plainte du cidre, *Citri querela,* fut impr
sans indication de date ni de lieu, et adress
Coffin, qui n'était pas encore devenu recteu
l'Université. Elle fut, à son apparition, trad
en vers français par un anonyme, qui cacha
nom sous les initiales *A. D. N.;* l'original e
traduction, sortis d'une presse normande, form
une petite brochure de 8 pages in-4°.

A combien d'exemplaires fut-elle tirée, et co
bien, — si tant est qu'elle ait été jamais m
dans le commerce, — ont survécu, depuis bien
deux siècles, aux ravages du temps, du feu et d
révolutions? Ce qu'il y a de certain, c'est que
pièce *originale* est aujourd'hui rarissime; que
l'ai longtemps et vainement cherchée dans
plus riches dépôts et les plus nombreuses bibl
thèques, et que je ne l'ai trouvée à grand'pe
grâce encore à la complaisance de notre sa
compatriote et confrère, M. Léopold Delisle,
la Bibliothèque Nationale, dont il est l'intell
et l'obligeant administrateur.

De cette pièce il n'existe peut-être pas aujourd
un seul exemplaire en Normandie, et elle serait au
rare et aussi introuvable que celle de Duham
si La Monnoye ne l'avait réimprimée, avec sa tr
duction en vers français, dans l'édition de s
Œuvres choisies de 1769-1770. Mais cette éditio
elle-même de La Monnoye n'est pas commune, e
la réimpression qu'on y trouve de la *Citri querela,*

en enlevant à l'ode de sa rareté, ne l'a pas cependant assez vulgarisée pour tous les chercheurs. Or, n'est-ce pas un service à rendre aux bibliophiles normands que de la reproduire, et la reproduction du texte, avec traduction en prose et en vers, n'a-t-elle pas sa place toute marquée dans les *Mémoires* de l'Académie de Caen? Je l'ai pensé, sachant quel intérêt la Compagnie prend à tout ce qui touche à l'histoire et aux personnages de sa province, et je m'empresse de lui offrir, — heureux si elle leur fait accueil, — mon travail et le résultat de mes recherches.

CITRI QUERELA, SIVÈ AMICA EXPOSTULATIO NORMANNI CUM POËTA CAMPANO QUI CITRUM CONVICIO PERSTRINXERAT.

Ode iambica, dicolos, distrophos.

« Quid immerentis delicata Neustriæ
Vexas, amice, pocula,
Injuriosus? quid ve nectar aureum
Limo (*a*) profanus inficis?
Quæ vina, vel qua dote primas ambiant
Pomona mittit quærere,
Satis beata fertilis Normanniæ
Regnare campis ditibus,
Quos (*b*), fabulosis prætulit pomariis,
Mirante quamvis Græcia,

(*a*) Poeta Campanum liquorem Neustrium *limi* nuncupatione conspurcavit.

(*b*) Horti Hesperidum, Alcinoi, etc., qui Græcorum fabulis celebrantur.



Pravi profanis tradidisse gentibus
Non utilem scientiam;
Recti saporem contulisse Neustriis,
Gens undè prudentissima.
Hæc et fuisse, et esse cognitissima
Pomona verax asserit.
Ergo bonarum laude claros artium,
Et invidendos Græciæ
Normannæ tellus plurimos tulit viros,
Quibus superbit Gallia :
SARAZINOS, MALHERBIOS, CORNELIOS,
PERRONIOS, HUETIOS,
Victura chartis litteratis nomina.
Atqui liquore Citrio
Tales alumnos imbuisse prædicat
Pomona, non Sillerii *(d)*
Spumis Iacchi, non cruore Belnici *(e)*,
Miscentis ignes ignibus,
Et æstuantem concitantis sanguinem,
Cujus furentes impetus
Citrum retundit temperato nectare,
Alitque succis corpora,

(*c*) Sic vocant Hebræi Paradisum terrestrem, a q
derivatur ἡδονή, voluptas.

(*d*) Vinum Campanum optimæ notæ.

(*e*) Vinum Burgundum de quo tale circumfertur el
« Vinum Belnense super omnia vina recense. »

Quæ vina lentis macerant caloribus.
At tu, poeta, sordido
Qui sponte citrum polluis convicio,
Læsæ per urbes Neustriæ
Obumbulabis, unctus ora fæcibus,
Plebeculæ ludibrium ;
Ni Musa sontis pœnitens proterviæ,
Probrum recantet impudens. »

Carolus YBERT *Normannus.*

Cette première pièce est accompagnée d'une épigramme en cinq vers, du même auteur, mais celle-là non signée.

De eodem argumento PENTASTICHON.

« Pomonæ latices, et non violabile nectar,
Proh scelus ! infecit limo graveolente poeta.
Ne tamen, o mea gens, Campanum incessite vatem,
Non niger est, sed Silleriis musa ebria fumis,
Neustriacum haud poterat limo secernere nectar. »

Ces deux pièces vengeresses du cidre dédaigné terminées, Ybert trouva-t-il parmi ses auditeurs, ses collègues ou ses amis, un lettré, normand comme lui sans doute, qui les translata du latin en français, à l'usage du plus grand nombre des lecteurs? Nous l'avions cru longtemps, mais à tort, nous en aurons bientôt la preuve.

PLAINTE D'UN NORMAND AU POÈTE CHAMPENOIS QUI A MAL PARLÉ DU CIDRE.

« Ami, modère un peu ta bile,
Que t'a fait le climat normand ?



Décider quels sont les plus fins,
N'est pas un point de droit que Pomone étudi
Des coteaux à Bacchus abandonnant le choix,
Elle met son bonheur à régner dans les bois
De son aimable Normandie,
Bois qu'elle estime plus cent fois
Que des filles d'Hesper les vergers admirable
Si fameux au pays des Fables.
Aussi fonde-t-elle ses droits
Sur des titres plus vénérables.
Elle dit que le fruit du pommier tant chanté
Qu'avait la céleste Puissance
Dans le jardin d'Éden elle-même planté,
Aux mortels, à la vérité,
Sut du mal et du bien donner la connaissanc
Mais que n'ayant aux uns enseigné que le mal
Du bien seul aux Normands il apprit la scienc
D'où par un honneur sans égal,
Leur pays fut nommé pays de Sapience.
Que de là tirent leur naissance
Tant de savants polis, de poëtes divins,
D'éloquents orateurs, lumières de la France,
Les Duperron, les Sarrazins,
Les Malherbes et les Corneilles ;
De là les célèbres Huets,
Tous esprits rares, dont jamais
Le temps n'effacera les veilles.
A ces illustres nourrissons

La judicieuse Pomone
Offrit-elle pour leurs boissons
Les liqueurs de Reims et de Beaune ?
Rien moins. Le sang de Beaune et l'écume de Reims
N'auraient fait, breuvages malsains,
Qu'allumer un double incendie ;
Au lieu que le cidre benin,
Par un effet contraire au vin,
Ou prévient le désordre, ou bien y remédie.
O toi, censeur injurieux,
Qui couvre de boue, à nos yeux,
Le nectar de la Normandie,
Crains, pour venger l'affront du cidre maltraité,
A tort et sans cause insulté,
Que de limon la face enduite,
Traînant tout un peuple à ta suite,
Tu ne sois promené de Coutance à Gisors,
Si ta muse bientôt, changeant de mélodie,
Atteinte d'un juste remords,
Ne chante la palinodie. »

A. D. N.

Sur le même sujet. ÉPIGRAMME.

« Si dans ses vers piquans un lyrique menteur
A traité de limon le jus de Normandie ;
Amis, qui connaissez l'auteur,
Pardonnez à sa muse un peu trop étourdie.
De son cher Silleri, bû trop avidement,
Sans doute une vapeur obscure
Lui fit prendre dans ce moment
Pour un limon grossier une liqueur si pure. »

A. D. N.

A côté de cette traduction, j'ai presque dit de cette imitation en vers de la *Citri querela*, j'ai cru devoir en placer une en prose, plus littérale et partant plus fidèle.

« Pourquoi sans motif, injurieux ami, faire la satire du délicat breuvage de la Neustrie; pourquoi, profane, avoir appelé limon (*a*) le nectar doré qu'elle sert à ses enfants? Du prix et de la qualité des vins Pomone ne se met guère en peine, trop heureuse de régner sur les riches campagnes de la fertile Normandie, que, malgré l'admiration de la Grèce, elle préfère à ces vergers, séjour des Hespérides, tant célébrés autrefois par la Fable (*b*). Bien plus! remontant aux premiers âges du monde, et les interrogeant à l'origine: si l'arbre de la science du bien et du mal, dit-elle, planté dans l'Éden (*c*) par la main du Tout-Puissant, a porté aux peuples profanes la science du mal, c'est aux Normands qu'il a réservé celle du bien. De là l'appellation pour la Normandie de « pays de Sapience, » et pour ses habitants, d'hommes d'une rare prudence (7).

Que de noms célèbres n'a-t-elle pas produits dans les lettres et dans les arts, qui font l'orgueil de la France, et que la Grèce lui envierait, les Sar-

(*a*) Un poëte Champenois avait sali du nom de *limon* le breuvage normand.

(*b*) Les jardins des Hespérides et d'Alcinous célébrés dans les fables de la Grèce.

(*c*) L'Éden, appelé par les Hébreux le Paradis terrestre, du mot ἡδονή, plaisir, volupté.

rasin, les Malherbe, les Corneille, les Huet et les Duperron, dont la postérité enregistrera les titres dans ses annales !

Or, pour ces jeunes nourrissons, devenus ses glorieux enfants, la Normandie n'a-t-elle pas préféré son cidre aux vins de Beaune (*a*) et de Sillery ? L'un, avec sa riche couleur, l'autre, avec sa mousse écumante (*b*), allument et excitent les ardeurs du sang, que le cidre, nectar modérateur, calme et amortit ; n'est-ce pas lui qui rend au corps affaibli par l'usage immodéré du vin sa force et sa vigueur ?

Pour toi, ô poëte, qui volontairement as fait du cidre une odieuse satire, tu seras promené, jouet de la populace, et le visage barbouillé de lie, à travers les villes indignées de la Normandie, à moins que ta muse repentante, en rétractant son imprudente attaque, ne se condamne à une amende honorable. »

Sur le même sujet. ÉPIGRAMME.

« Un poëte, ô crime ! a osé traiter d'impur limon la liqueur de Pomone et son délicieux nectar !

Gardez-vous toutefois, chers compatriotes, d'insulter à cet enfant de la Champagne. Sa muse n'est pas malveillante, mais, étourdie par les

(*a*) Le Beaune, vin de Bourgogne, dont on a ainsi résumé l'éloge : « Préférez-le à tous les vins. »

(*b*) Le Sillery est un vin de Champagne de premier crû.

fumées du Sillery, elle n'a pas su, dans son ivresse, distinguer du limon le nectar normand. »

Voilà l'œuvre, encore rare aujourd'hui et par moi longtemps cherchée, de Charles Ybert, la traduction en vers du contemporain anonyme A. D. N., et celle en prose que j'ai cru devoir y joindre.

Mais quel est ce traducteur qui a caché son nom sous ces trois lettres A. D. N.? Serait-ce un ami, un compatriote, un auditeur de Ch. Ybert, comme je l'avais cru d'abord; serait-ce le poëte latin lui-même? Non, c'est un Dijonnais, étranger à Ch. Ybert et à sa province, Bernard de La Monnoye, qui a traduit les trois odes élogieuses du vin de Bourgogne, du vin de Champagne et du cidre.

On peut se demander pourquoi, ayant signé de son nom la traduction des odes de Grenan et de Coffin, il ne l'a pas mis à la traduction de l'ode de Ch. Ybert, et s'est contenté des initiales A. D. N. C'est son secret qu'il ne nous a pas été donné de pénétrer, et sous ces initiales nous eussions peut-être longtemps cherché le nom véritable du traducteur, s'il n'avait pris lui-même le soin de nous l'apprendre, en nous avertissant qu'elles étaient les premières lettres de la phrase *a Delio nomen*, qui cachait son anagramme (8).

La Monnoye ne fut pas le seul poëte à traduire les pièces de Grenan et de Coffin; elles le furent de son temps par M. Bellechaume, qui attend encore, de la Biographie, l'aumône de quelques lignes; elles l'ont été du nôtre par le comte de Chevigné, avec plus d'élégance et plus de succès. L'auteur

des *Contes rémois* a de plus chanté *le Cidre*, dans une ode de sa composition, dont nous nous reprocherions de ne pas reproduire quelques strophes.

« Liqueur étrangère à Bacchus,
Cidre doré, ton ambroisie,
Toujours favorable au génie,
M'anime à chanter tes vertus.

. . . .

Combien dans les champs de la guerre
Ton jus fit naître de lauriers !
Témoin Tancrède et ses guerriers,
Le Conquérant et l'Angleterre.

Lorsque Duquesne, sur les flots,
D'Alger creuse, à grand bruit, la tombe,
Le cidre, à côté de la bombe,
Répond du succès au héros.

Tu brilles par delà leur gloire,
Corneille, au premier rang assis ;
Chacun de tes mâles écrits
Vaut à Pomone une victoire.

Mais sous les pommiers Basselin
M'appelle dans les Vaux-de-Vire,
Et je vois Apollon sourire
Au bruit de son joyeux refrain.

. . . .

Cypris se plaît dans la Neustrie ;
Elle aime à parcourir les champs
Qui lui présentent tous les ans
Le don du berger de Phrygie.

Accourez, filles du Bocage,
A sa voix mariez vos sons,
Et pour le prix de ses chansons,
Versez lui le natal breuvage (9). »

Nos recherches après les deux odes de J. Duhamel et de Ch. Ybert nous ont fait rencontrer un petit traité en latin sur le cidre, imprimé à Paris en 1582 et à Caen en 1583, œuvre d'un J. Paulmier, *Joannes Palmerius*, né à Coutances au commencement du XVIe siècle, et médecin de la Faculté de Paris.

Réimprimer la *Citri querela*,—que ne pouvons-nous y joindre le *Quis rumor* de Duhamel ! — c'est, ce nous semble, avoir bien mérité des bibliophiles normands, que cette réimpression dispensera à l'avenir de chercher dans la poussière des bibliothèques locales une pièce curieuse qui intéresse le pays des pommes, et tous les lettrés buveurs de cidre (10).

Dans le même siècle et dans la même province, presque du même âge, un homonyme de Charles, Guillaume Ybert se faisait remarquer par les mêmes travaux, et sauvait aussi son nom de l'oubli par la publication d'un petit poëme latin de 500 vers environ, en l'honneur de sa ville natale, *In urbem Santaudum Carmen*.

De Charles, les biographes n'ont rien dit, de Guillaume, peu de chose. Par eux, nous savons cependant qu'il naquit à Saint-Lô, en 1630, et qu'il y mourut avec le siècle ; qu'il était prêtre habitué

de la paroissiale, professeur d'humanités et principal du collège ; qu'il cultiva, non sans succès, la poésie latine, et fit imprimer à Saint-Lô, de 1668 à 1679, ses quelques œuvres fugitives (11).

Son poëme de Saint-Lô, *Urbs Sanlaudus*, est l'éloge de la ville, de ses monuments, de ses illustrations, en tête desquelles il place à bon droit le cardinal Duperron,

« Carminis antè alios justo dignetur honore »;

l'histoire des guerres, des révolutions et des évènements divers auxquels la cité s'est trouvée mêlée.

Guillaume Ybert me semblerait assez volontiers s'être inspiré du *Cadomus* d'Ant. Halley, mais, comme cela arrive presque toujours, la copie ne vaut pas l'original. Il est resté loin du modèle pour la pureté et l'élégance ; les imitations, les réminiscences, les emprunts se révèlent fréquemment dans son œuvre ; la langue qu'il écrit est correcte, conforme à la grammaire, mais c'est de la prose scandée bien plutôt que de la poésie.

Quoi qu'il en soit, l'*Urbs Sanlaudus* et la *Citri querela* seront un régal que ne dédaigneront pas les lettrés, surtout les lettrés normands, amis de la muse latine, et les deux Ybert auront prouvé que, même dans les petits collèges de la province, on savait faire les vers latins, et que ce n'était pas un privilège réservé aux seuls établissements des Jésuites de Paris et des grandes villes (12).

NOTES.

(1) En 1652, D. Arbinet, de Beaune, présentait à la Faculté de Médecine de Paris, une thèse dont le sujet était : « *Ergo vinum Belnense potuum, ut suavissimus, sic saluberrimus* », et en 1677, L. B. de Révelais lui répondait par cette autre thèse : « *Ergo vinum Remense omnium saluberrimum.* »

Vinrent ensuite deux autres thèses, l'une de Math. Fournier, en 1696, dans laquelle le candidat avait écrit : « *que le sang engendré par le vin de Reims pince, picotte les parties « nerveuses, et rend sujet aux débordements, aux fluxions « d'humeurs, à la goutte, etc.* » L'autre, de Culotteau, en 1700, devant l'École de Reims, et qui soutenait que le vin de Reims était plus agréable et plus sain que celui de Bourgogne, « *an vinum Remense Burgundico suavius et salubrius ?* »

Ces thèses suscitèrent aux deux vins litigieux de nouveaux partisans et de nouveaux adversaires, qui se jetèrent dans la lutte avec des *Défenses*, des *Lettres* et des *Réponses*. — L. Paris, *Catalogue de la Bibliothèque de Reims*, in-8°, 1844.

(2) Traduction de La Monnoye.

Les deux *Odes* de Grenan et de Coffin, avec les pièces complémentaires, ont été publiées sous le titre de : PROCÈS POÉTIQUE *touchant les vins de Bourgogne et de Champagne, jugé souverainement par la Faculté de Médecine de l'île de Co, avec une requête latine de Grenan à Fagon, premier médecin du Roi*. Paris, 1712. in-8° et in-12. — En 1713, sous celui de : *Recueil de poésies latines et françaises sur les vins de Champagne et de Bourgogne*. Paris, chez la veuve de Cl^de^ Thiboust.

M. Philippe Milsand, bibliothécaire de la ville de Dijon, en a fait paraître une nouvelle édition, avec une intéressante introduction, et la traduction en vers de toutes les pièces par Bernard de La Monnoye et de Bellechaume. Paris, 1866, in-8°.

Enfin, les *Odes* de Grenan et de Coffin se trouvent encore

dans les *Œuvres de Coffin, ancien recteur de l'Université, etc.* Paris, 1755, 2 vol. in-12, et dans les *Selecta carmina orationesque clarissimorum quorumdam in Universitate Parisiensi professorum*. Paris, 1737, in-12.

(3) Un *arrêt* est une décision de Cour souveraine qui, en général, termine un procès. Cette dénomination viendrait-elle de ce que le jugement d'une juridiction supérieure, qui en fait ne peut être réformé, met fin à toutes contestations ultérieures entre les parties, et les *arrête* pour l'avenir ?

« L'arrêt est le dernier et souverain jugement auquel il faut *se tenir et arrêter*, et contre lequel il n'y a pas d'appel. » *Glossaire du Droit français.*

(4) Pour Beaune on disait :

« Vinum Belnense super omnia vina recense. »

Pour Reims on répondait :

« Si quis in hoc mundo vult vivere corde jocoso,
Vadat Cumerias sumere delicias. »

(5) Coffin a encore répété l'expression dans *le Décret de la Faculté de Médecine de l'île de Co.*

« Neustriacus iste limus.. .. »

(6). *La Pasquinade*, petit in-12 de 65 p., parut à Paris en 1716, avec cette bizarre indication : à Strasbourg, en Auvergne, près de Maubeuge, en Dauphiné, chez Tranche-Poirée.

L'*Art oratoire prétendu réformé*, qui n'est qu'une critique de l'oraison funèbre de Louis XIV, par le P. Porée, fut publié également en 1711.

Le Panégyrique de l'ignorance, en 1718.

L'édition d'*Horace*, fort estimée, en 1720. En tête du 1er volume se trouve une Ode de Duhamel à Louis XV, dont voici le début :

« Ingens Borbonii gloria sanguinis,
Spes et Francigenum maxima, Ludovix,
Quem cuncti Herculeis ad Sapientiæ
Scandentem ardua passibus
Mirantur.....

Outre notre Jean Duhamel, la Normandie peut revendiquer plusieurs enfants du même nom :

1° Un autre Jean, aussi professeur à Paris, au collège du Plessis-Sorbonne, où il occupait la chaire de philosophie ;

2° Jacques Duhamel, avocat au parlement de Rouen, et poëte dramatique, qui vivait encore au commencement du XVIIe siècle ;

3° Jn-Bte, né à Vire en 1624, oratorien, curé de Neuilly-sur-Marne, aumônier du Roi, chancelier de l'église de Bayeux, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, auteur de beaucoup d'ouvrages, dont le plus connu est *Philosophia vetus et nova*, 6 vol. in-12 ;

4° Jn-Fs Guillot-Duhamel, né à Nicorps, près de Coutances, en 1730, ingénieur, inspecteur général des mines, membre de l'Académie des Sciences, auteur de la *Géométrie souterraine*.

(7) La *Coutume de Normandie*, rédigée seulement en 1583, a été appelée « la sage coutume », par excellence. Elle a eu de savants commentateurs, J. Bérault, Godefroy, Pesnelle, Flaust, et le plus savant de tous, H. Basnage, « orateur par l'imagination, jurisconsulte par l'érudition », longtemps le premier avocat du Parlement de Rouen.

(8) Dans *a Delio nomen* on trouve *La Monnoie*, par le changement de l'*y* en *i*.

Pellison, l'abbé d'Olivet, Michaud, *Biographie universelle*, Bouillet, *Dictre*, écrivent *La Monnoie*, d'Alembert, *La Monnaye*, et Didot, (*Biographie*), *La Monnoye*.

C'est la Biographie Didot qui donne la véritable orthographe du nom, ainsi que le prouvent dix pièces de la main de *La Monnoye*, qui font partie de ma collection d'autographes; (*Carton des Académiciens.*)

(9) Cette Ode, qu'on voudrait citer en entier, se trouve dans *la Chasse et la Pêche* du comte de Chevigné, in-12, 1836, et ces deux petits poëmes ont eux-mêmes rencontré pour les traduire en vers latins, le traduct. des *Plantes* de Castel, C. Louis Rohard, professeur au Prytanée de La Flèche. — Nous ne devons pas oublier que le comte de Chevigné fut l'élève chéri entre tous du poëte virois Castel, qui, dans son poëme des *Plantes* a, lui aussi, célébré dignement, et

comme il convenait à un compatriote de Basselin et de Jean Le Houx, le « nectar des Normands. » Faisant allusion au *Neustriacus limus* de Coffin, voici ce qu'il dit dans son 3e chant :

Pourquoi des vins d'Aï l'éloquent défenseur,
Du Champenois paisible oubliant la douceur,
A-t-il osé flétrir d'une satire amère
Un jus délicieux qu'il ne connaissait guère ?
Qu'il vante ses raisins et ce goût délicat
Qu'une douce fumée annonce à l'odorat :
C'est toi, fils de la pomme, étincelant breuvage,
C'est toi qui sus jadis enflammer le courage
De ce fameux Normand, dont le bras indompté
Fit ployer d'Albion la rebelle fierté.
Animé par ton feu, le père de la scène (Corneille).
Aux rivages français a conduit Melpomène,
Et ressuscitant Rome aux yeux du spectateur,
Nous a fait des Romains admirer la hauteur.
Tu ramènes la joie à la table attristée,
Sur tes flots d'or frémit une mousse argentée.
La fièvre aux yeux ardents, que rallume le vin,
Abandonne sa proie à ton aspect divin.
L'arbre qui t'a produit n'occupe pas sans cesse
Les mains du laboureur autour de sa faiblesse ;
Il suffit à lui-même, et ses bras vigoureux
Savent bien, sans nos soins, porter leurs fruits nombreux.
C'est l'ami de Cérès : à l'ombre de sa tête
Les épis fortunés méprisent la tempête,
Et dans le même champ une double moisson
Nous donne l'aliment auprès de la boisson.
Salut, pommiers touffus, qui couvrez la Neustrie,
Puisse votre liqueur, nectar de ma patrie,
Si je vous ai vengés d'injurieux rivaux,
Me faire, non sans gloire, achever mes travaux !

On sait que Castel est mort à Reims, en 1832, chez son ami, le comte de Chevigné ; on sait aussi que M. de Chevigné, après avoir fait couler en bronze pour en orner ses magnifiques jardins, la statue de son maître vénéré, l'a donnée à la

ville de Vire, en 1869. Cette statue orne aujourd'hui la place de l'Hôtel-de-Ville.

(10) Si nous avions pu mettre la main sur l'Ode de Duhamel, nous eussions été heureux d'en laisser la primeur au secrétaire de l'Académie, M. Gasté, qui prépare, croyons-nous, une étude sur le poëte virois, et auquel nous devons plus d'un renseignement utile dont nous avons profité. Qu'il nous permette de l'en remercier ici.

(11) Ces œuvres se composent de :

1° URBS SANLAUDUS, seu *In urbem Sanlaudum Carmen*, 1668, in-4°. Sanlaudi, apud J. Prin, Urbis et Collegii typographum.

2° CIRCALE CARMEN, in-4°. Sans date, du même imprimeur.

3° ANAGRAMME sur Mgr Loménie de Brienne, évêque de Coutances.

4° TRANSLATION des reliques de saint Lô.

Le poëme de Saint-Lô, *Urbs Sanlaudus*, a été réimprimé par les soins et avec une traduction de M. V.-E. Pillet, professeur au collège de Bayeux et membre correspondant de l'Académie de Caen. Bayeux, 1860, in-8°.

L'*Annuaire de la Manche*, de 1829, a donné un court article de M. F. Pluquet, sur Guillaume Ybert et sur son œuvre.

(12) Il serait injuste d'oublier, en terminant cette étude, le savant ouvrage que notre confrère, le Dr Denis-Dumont, vient de consacrer à l'éloge du cidre, « le meilleur préservatif contre la maladie de la pierre. » (*Propriétés médicales et hygiéniques du Cidre*. Caen, Impr. F. Le Blanc-Hardel, 1883.)

STATISTIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A CAEN

DE 1786 A 1791

Par M. Eug. CHATEL

Membre titulaire

AVANT-PROPOS HISTORIQUE.

Une fois maître de la ville de Caen, en 1417, Henri V, roi d'Angleterre, y rétablit des écoles de Théologie et de Droit qui existaient de longue date avant lui (1).

(1) V. à la Bibliothèque Nationale le palimpseste de 832 (Ms. de l'abbaye des Deux-Jumeaux, canton d'Isigny), contenant le Code et les Novelles de Théodose, sous l'écriture desquels on déchiffre les épigrammes de saint Prosper, et le ms. nº 4413 contenant la chronique de Fréculphe, évêque de Lisieux.

En 1288, Michel Belet figure comme *professeur aux lois* dans une charte de donation du mois de juin.

En 1328, Guillaume Porte, chapelain de St-Nicolas de Couvrechef et docteur ès-lois, professe le Droit civil à Caen.

En 1334, Robert de La Motte, Jean du Moutier, Guillaume Selles et Geoffroy de Rupalley, sont professeurs ès-lois et

En janvier (1431-1432), le duc de Bedfort, régent du royaume de France, fonda au nom de Henri VI une *école générale des droits canonique et civil:*

« STUDIUM GENERALE pro *decretis* et *juribus cano-* « *nicis* et *civilibus* in villâ nostrâ Cadomensi..... de « graciâ nostrâ speciali, auctoritate regiâ et pla- « nariâ potestate, consilioque et assensu precaris- « simi patrui nostri Johannis prefatum regnum « nostrum Franciæ gubernantis et regentis, ducis « Bedfordie..... »

Le 15 février 1436, Henri VI, n'ayant plus intérêt à ménager l'Université de Paris, qui s'était soumise à Charles VII, ajouta à la susdite Étude des Droits *canonique* et *civil*, les Études de *théologie* et des *arts*, et en 1437 l'Étude de *médecine*.

Le 19 mars 1437, l'ensemble de cinq Facultés constitua l'Université, en faveur de laquelle les États de Normandie, présidés par Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, et Robert Jolivet, abbé du mont St-Michel, sollicitèrent et obtinrent du pape Eugène IV la confirmation apostolique, par ses bulles datées des 30 mai 1437 et 19 mai 1439, érigeant l'Université de Caen « tàm in *theologiâ, jure cano-*

sont, comme, tels nommés conseillers du grand Bailli de Caen, ainsi que Robert Porte qui devint évêque d'Avranches.

En 1372, Robert d'Anisy, official de Caen, enseigne les Droits civil et canonique.

En 1381, Guillaume Denisete, licencié ès-lois et maistre ès-arts, et Jehan Baudry, licencié en l'un et l'autre Droits, figurent dans un acte du 19 novembre, dans les registres du tabellionage de Caen.

« *nico* et *civili* et *medicinâ,* quàm in aliis quibus-
« libet Facultatibus licitis. »

Henri VI avait établi le grand Bailli de Caen, conservateur des privilèges royaux, et le pape avait, en 1437, nommé l'évêque de Bayeux chancelier de l'Université, puis, en 1439, les évêques de Coutances et de Lisieux, conservateurs des privilèges apostoliques.

Les bulles pontificales, une fois obtenues, Henri VI donna, le 26 mai 1439, en son palais de Kensington, les lettres-patentes contenant les statuts qui devaient régir l'Université, dont l'inauguration eut lieu, le 20 octobre 1439, en l'église St-Pierre ; mais ce ne fut que trois mois après, le 10 janvier 1439 (1440), que fut élu le premier recteur, Michel Trégore.

Redevenu maître de notre sol normand, après la victoire de Formigny, Charles VII autorisa provisionnellement (30 juillet 1450), la continuation de l'exercice desdites Facultés, à la réserve toutefois de celle *des lois* (*Droit civil*) contre laquelle avait protesté, dès l'origine, l'Université de Paris, qui n'en avait pas dans ses écoles; mais sur la demande des Trois-États de Normandie, Charles VII créa de nouveau, par ses lettres-patentes du 30 octobre 1452, l'Université de Caen, avec ses *cinq* Facultés, confirmant le Bailly de Caen comme conservateur des privilèges royaux.

Le départ des maîtres et étudiants anglais, l'amoindrissement des revenus de l'Université par suite de la restitution à leurs propriétaires dépos-

sédés des biens fonds constituant sa dotation, la défaveur qui s'attachait au souvenir de la première création de l'Université de Caen, due aux rois d'Angleterre, compromirent ses premiers succès (1).

L'indigence des professeurs et la pénurie de l'Université furent quelque peu soulagées, en mars 1476, par le généreux abandon que fit la duchesse d'Orléans, mère de Louis XII, du bâtiment des *Grandes Écoles*, dès lors consacré aux leçons et aux actes publics des cinq Facultés.

Le Parlement de Normandie délégua en 1521 une commission et décréta un arrêt pour réformer l'ordre des études et raviver le zèle des professeurs et des étudiants. Aussi, notre vieil historien Charles de Bourgueville, sieur de Bras, atteste qu'après cette réformation de 1521, « en raison du « bon ordre établi, l'Université de Caen fut « rendue si fameuse que les lecteurs et écoliers « y affluoient de toutes nations. »

Mais les guerres de religion et la peste disséminèrent professeurs et étudiants ; en 1564, il n'y a plus que deux professeurs des Droits ; la Faculté de médecine n'a plus d'étudiants.

Le Parlement intervient encore ; il députe, en 1583, une commission de trois membres, dont

(1) Cette défaveur était telle que, Pierre de Lesnauderie demanda à brûler les statuts et chartes des Anglais, qu'il conserva, par une heureuse contradiction, dans son *Matrologe* offert à l'Université (1515) — Ce registre se trouve aujourd'hui dans la collection Mancel, à la Mairie de Caen.

deux présidents, qui constatent le dénûment de la pauvre Université ; pour remédier à ce déplorable état, ils provoquent une souscription et obtiennent des échevins de Caen des subventions régulières. Enfin, à la requête des Trois États de Normandie, Henri III accorda la concession d'un prélèvement sur les gabelles, de six deniers par chaque minot de sel vendu dans les greniers de la province (1).

Aussi, dès le commencement du XVIIe siècle, l'Université revit et brille d'un réel éclat, grâce aux hommes de talents qui illustrent les diverses Facultés et dont nous pouvons constater le mérite, grâce aux « Éloges » de Jacques de Cahaignes, aux notices de Daniel Huet et à l'*Athenæ Normannorum* du père Martin.

En 1608, Henri IV fait céder de force le collège du Mont aux Jésuites, qui se font agréger à l'Université. Malgré cette incorporation, une active rivalité anima la Faculté des Arts et les Jésuites, qui appelèrent leurs plus habiles humanistes, entre autres les P.P. Sanadon, Brumoy, André, Porée, etc., de sorte que jamais rivalité ne fut plus féconde pour la culture des esprits et le culte des études classiques. Cette émulation stimula les autres Facultés tout aussi florissantes ; mais, au XVIIIe siècle, les querelles théologiques passion-

(1) C'est à l'aide des fonds, provenant desdits six deniers, que l'Université acquit le collège du Mont, qui, en 1608, fut donné par Henri IV aux Jésuites, mais qui, à leur expulsion (1762), fut rendu à l'Université par arrêt du Parlement de Normandie, le 5 mars 1763.

nèrent et divisèrent les esprits à propos de la b *Unigenitus*, rejetée le 19 novembre, accepté 4 juillet 1736, qui partagea l'Université en d camps, les *acceptants* et les *appelants*; d le scandale, donné en 1767 par les *Augures* élurent deux recteurs : ce schisme universitai cessa que grâce à l'intervention toujours eff du Parlement de Normandie.

Cependant, les professeurs étaient mal r boués : « Il est presque incroyable », lit-on dan mémoire adressé, en 1756, au grand aumôni France, le cardinal de La Rochefoucaud : « « l'Université de Caen, une des plus célèbre « royaume, ait moins de revenus qu'un « moindres collèges de Paris ; celui de M^tre^ Ge « a 17 ou 18,000 livres de rente et les reven « l'Université de Caen ne montent qu'à en « mil écus, dont déduction faitte des charg « ne reste pas 600 livres......... Chaque profes « de la Faculté des arts n'a que 50 livres d'h « raires, point de pension d'éméritte, pour « professeurs qui ont vieilli dans leurs chaire « qui soient capables de les y attacher....... Ils « d'autant plus besoin des bienfaits de la cour

Ces plaintes sont encore plus persuasives d une lettre adressée à l'Intendant de la province le Recteur, M. Desmoueux, qui, le 12 février 1 ne donne qu'un simple exposé, en chiffres, des reve nus et les charges de l'Université et qui ajou

[illegible]

« venu du général et des membres de l'Université. A ce « détail on peut encore ajouter les obligations de notre « Faculté. L'article 22 du règlement de médecine fait par le « Roy en 1707, nous oblige à faire des leçons d'anatomie, « pharmacie, galénique et chymique et démonstrations de « plantes.

« L'article 2e du même règlement porte que lorsqu'il ne se « trouvera pas de fonds suffisants pour entretenir ceux qui « se destinent à enseigner ces parties de la médecine, il leur « enjoint d'exposer leur état, afin qu'il y soit pourvu par Sa « Majesté.

« Quoyque nous connussions cette double obligation, « cependant nous ne nous sommes bien acquittés que de la « première. Maintenant, la nécessité réelle nous force à nous « acquitter de la seconde. Vous savés, Monsieur, qu'il n'y a « aucuns fonds attachés à ces places. Vous n'ignorés pas « combien elles entraînent de dépenses. La culture seulle du « jardin de botanique coûte plus que la place de professeur « n'est lucrative.

« Tel est l'état de nos biens et de nos charges, je souhai- « terais maintenant de pouvoir vous donner un mémoire « aussi exact du revenu des Croisiers. Mais, je n'ay pu m'en « instruire que par un homme qui est fréquemment dans « leur maison et qui ne peut l'estimer qu'à peu près.

« Ce revenu consiste en une terre à Rots qui est affermée « pour 300 boisseaux de bled.

« Secondement : une petite rente de cent livres à Fontaine- « Henry.

« Troisièmement : une suite de maisons depuis la porte « de leur couvent, rue Gémare, jusqu'au milieu de la rue « des Croisiers, dont la moitié est fieffée, l'autre affermée, « le tout montant environ à deux mille livres. Nous atten- « dons avec confiance l'effet de votre protection. »

Ces plaintes furent enfin entendues et Louis XVI, qui, à son double passage à Caen, lors de son voyage de Cherbourg, avait traité avec le plus

grand honneur l'Université, en lui donnant la préséance sur les autres corps, combla tous ses vœux, tant pour l'amélioration du sort de ses professeurs, qu'il dota d'un budget fixe, que pour celle de l'enseignement que le Roi déclara vouloir « procurer *le plus complet* à la jeunesse », par son édit portant règlement pour l'Université de Caen, en août 1786.

Cette date servira de point de départ à notre étude sur l'*Enseignement Supérieur* durant une période de six années, de 1786 à 1791, dont les quatre premières furent si prospères pour notre vieille Université caennaise, régénérée par l'édit d'août, qui était un vrai code réformateur.

I. — RECTEURS (DE 1786 A 1791), TRIBUNAL DU RECTEUR.

Le nombre et le nom des recteurs, doyens et professeurs.

Cinquante-six membres, y compris le Syndic général, constituaient le corps de l'Université de Caen, composée de ses *cinq* Facultés, réduites à *quatre* par la réunion des Facultés de droit *canonique* et de droit *civil*, qui, à partir de 1783, ne formèrent plus que la seule *Faculté des droits*, n'ayant plus qu'un seul doyen, comme les trois autres Facultés de *théologie*, de *médecine* et des *arts* (cette dernière répondait aux deux Facultés actuelles des *sciences* et des *lettres*).

Chacune de ces Facultés déléguait l'un de ses

membres, et les députés ou délégués étaient appelés *augures* ou *intrantes,* parce que seuls, avec les doyens, ils pouvaient entrer dans le *Conclave* pour l'élection du recteur semestriel, qui devait être célibataire, et pour constituer le *Tribunal rectoral.*

Le Recteur, nommé tous les six mois, le 1er octobre et le 24 mars, fut, à partir du XVIIe siècle, renommé trois fois de suite, et garda les fonctions rectorales durant dix-huit mois. — Par une exception toute particulière, en vertu de l'ordre formel du Roi, qui interdit toute élection de recteur et de doyen dans l'Université de Caen, de 1785 à 1787, le Dr Chibourg fut contraint et forcé de garder, durant sept semestres, les fonctions rectorales, qu'il remplit, du reste, avec dignité au grand profit de l'Université, dont il sut faire respecter les droits, du 24 mars 1784 jusqu'au 28 septembre 1787, époque à laquelle il s'en démit dans la séance, où il offrit le portrait du Roi.

Recteurs. — Du 24 mars 1784 au 28 septembre 1787, Chibourg (1), docteur régent en la Faculté de médecine.

Du 29 septembre au 28 novembre, le siège rectoral étant vacant, MM. Mac-Parlan et Leclerc de Beauberon font l'intérim.

(1) En vertu des privilèges de l'Université, il réclame plusieurs écoliers enrôlés par surprise, et M. le duc d'Harcourt « les fit rendre aussitôt de la manière la plus honnête »,

Le Roi ayant, le 22 novembre, levé l'interdiction à toute élection, l'Université procède à l'élection d'un recteur.

Du 28 novembre 1787 au 24 mars 1789, Tyrard Deslongchamps, professeur de rhétorique au collège du Mont.

Du 24 mars 1789 au 1er octobre 1790, Beaumont, professeur d'éloquence au collège du Bois.

Du 1er octobre 1790 au 10 juin 1791 (1), Rouelle, professeur « formé » en théologie, professeur royal de langue grecque.

Tribunal du recteur. — Ce tribunal connaissait de l'infraction des règlements, des abus qui pouvaient s'introduire dans la discipline, des délits scholastiques des étudiants... ; il tenait ses séances le premier et le troisième jeudi de chaque mois.

ainsi que le duc du Châtelet, qui rendit un écolier de médecine, enrôlé dans le régiment du Roi.

M. Chibourg modéra les excès de la jeunesse dans les cafés, billards et jeux publics.

Il sollicita la création d'une école publique de natation.

Il conseilla et persuada à Mme de Belzunce, abbesse de la Trinité de Caen, de céder à la Faculté de théologie ses droits de nomination à *quatre cures* de la ville de Caen et à *trois cures* de celle de Falaise et de Guibray, ainsi qu'à *huit* bénéfices simples.

(1) Date de l'arrêté du Directoire du département du Calvados, destituant et interdisant de leurs fonctions le Recteur, le syndic et les professeurs signataires de la noble et si loyale *Déclaration*, adressée le 25 mai au Directoire, au sujet du *Serment civique* exigé des fonctionnaires par la loi du 15 avril 1791.

Il se composait du recteur, du syndic général, des quatre doyens des Facultés et d'un député de chaque Faculté élu par l'Université.

II. — FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

D'après l'article 25 de l'édit du Roi, du mois d'août 1786, portant règlement général de l'Université, cette Faculté était composée d'un doyen (M. Leclerc de Beauberon), d'un sous-doyen (Mac-Parlan), de trois professeurs, de six docteurs vétérans (MM. Adam, Godeffroy, Jouvin, Lentaigne, Viel et Wittrel) et de tous autres docteurs demeurant tant à la ville qu'à la campagne, qui tous avaient voix délibérative dans les assemblées de ladite Faculté et dans celles du *général* de l'Université. Ils étaient vingt à partager les deniers de la Faculté et les droits d'inscriptions. Les listes nominales de ces vingt copartageants se trouvent à la fin sur la feuille de garde des registres des *actes* et *conclusions* de ladite Faculté.

Cette Faculté avait trois chaires : une d'*écriture sainte*, créée en novembre 1783, et deux chaires de *dogme ;* elle avait sollicité une quatrième chaire pour l'*enseignement* de la « *morale, fondée sur* « *l'Évangile* et les *traditions, conforme dans ses* « *décisions aux lois du royaume et à la coutume* « *de la province* (1). »

(1) L'article XV du règlement de l'Université, en 1783, portait : « Les lettres patentes, en forme d'édit de mars 1682

Les étudiants en théologie, aspirant aux grades, devaient s'inscrire deux fois chaque année, au greffe de l'Université, dans la première quinzaine de novembre et d'avril; il n'était perçu que *6 livres* par inscription, « pro jure scholaritatis. »

J'ai relevé 129 inscriptions en novembre 1786, 102 en avril 1787, 109 en novembre 1787, 101 en avril 1788, 87 en novembre 1788, 78 en avril 1789 (on trouve en juin et juillet cette note fréquente : « Abiit 20 junii, abiit 20 julii) », 2 en novembre

« sur la *Déclaration du clergé de France* de la même année, « seront exécutées selon leur forme et teneur dans notre « dite Université de Caen, et pour y assurer d'une manière « plus certaine l'exécution des dites lettres patentes, Voulons « et Ordonnons qu'au moins pendant les deux derniers mois « de chaque année scholastique, les trois professeurs de « théologie, établis en la dite Université, soient tenus alterna- « tivement, d'année en année, de s'occuper *uniquement* « dans leurs écoles de l'enseignement, explication et défense « de la *doctrine*, contenue dans les dits *quatre articles de la* « *Déclaration faite par l'assemblée du clergé de France*, de « 1682; et ce, sous peine de désobéissance et d'interdiction « absolue contre celui ou ceux des dits professeurs ou théo- « logiens qui s'y refuseroient; Enjoignons sous les mêmes « peines aux sindic et doyen de la dite Faculté de se con- « former exactement à ce qui leur est prescrit par les dites « lettres patentes en forme d'édit du mois de mars 1682. »

Le 7 décembre 1753, le sieur Jacques Robillard, huissier-audiencier, signifie au sieur Caval, professeur en théologie de l'Université de Caen, que par un arrêt du conseil d'État en date du 3 du même mois, il a été destitué de sa « chaize » de professeur de théologie, pour avoir contrevenu à l'arrêt de Sa Majesté, en date du 5 septembre 1731, concernant la constitution *Unigenitus* (*Archives du Calvados*).

1789, 2 en avril 1790, 1 en novembre 1790 ; et dans les registres des Gradués : « *Qui supplicant pro jure nominationum* » (1), pour obtenir un bénéfice ecclésiastique, j'ai compté, sur les listes signées par le recteur, le syndic général et les doyens des quatre Facultés, 49 postulants en 1786, 42 en 1787, 45 en 1788, 35 en 1789 et 3 seulement en 1790 ; la théologie est complètement en discrédit.

III. — FACULTÉ DES DROITS (1786-1790).

Noms des docteurs-régents et des docteurs-agrégés relevés, d'après leurs signatures, sur les registres des réceptions.

MM. Alexandre, Bayeux du Mesnil, Collet des

(1) L'article XIV de l'édit portait : « Aucun aspirant ne « pourra à l'avenir obtenir des *lettres de nomination*, ni « être admis aux degrés en théologie, s'il ne représente, « outre les attestations d'usage, un certificat de deux années « d'études, sous le dit professeur de théologie (*Écriture-« Sainte*). »

L'article XVI : « Nul ne sera admis aux lettres de nomi-« nation, ni aux degrés dans la faculté de théologie, qu'il « n'ait assisté pendant l'une des trois années du cours « académique aux leçons des professeurs chargés d'*ensei-« gner la doctrine contenue en la déclaration du clergé de « France*, de 1682. »

L'article XVII : « Aucun bachelier, soit séculier ou régulier, « ne pourra obtenir les degrés de licence ni de docteur, tant « en *théologie* qu'en *droit canonique*, qu'après avoir soutenu « la doctrine *desdits quatre articles* dans l'une de ses thèses, « dont il fera apparoir à ceux qui ont droit de conférer « lesdits degrés. »

Costils, Dautresme des Closets, Foubert de Laize, Foubert Despallières, Godeffroy, Lebreton Lami (1), Le Cocq de Biéville, Le Paulmier, Lhonorey, Loisel, Macé, Marc (1 *bis*), Quinette, Roussel de La Bérardière, professeur de droit français.

Faculté des droits.— Jusqu'en 1783, les Facultés de *droit canonique* et de *droit civil* avaient été distinctes l'une de l'autre. La Faculté de *droit canonique* suivait immédiatement la *Faculté de théologie* (2). Chacune avait son doyen, élu chaque année ; toutefois on distribuait, par voie de roulement, dans les deux Facultés, les professeurs et agrégés, enseignant tour à tour le *droit canonique* ou le *droit civil.*

L'article 32 du règlement du mois d'août 1786, porte que :

« D'après l'article XVIII des lettres-patentes du « mois de novembre 1783, la Faculté de *droit canonique* et celle de *droit civil* ne feront, à l'avenir, « qu'une seule et même Faculté, » ainsi que dans l'Université de Paris, et n'auront, comme chacune des trois autres Facultés de *théologie*, de *médecine* et des *arts*, qu'un seul doyen, et, partant, qu'une voix délibérative dans les assemblées générales, dérogeant à cet effet à l'article XXXVII du règlement de 1689.

(1 et 1 *bis*) A partir de 1790 seulement.

(2) Voir le procès-verbal de la procession, lors des « *actions « de grâces, rendues par l'Université de Caen, pour le réta- « blissement de la santé du Roy*, 25 novembre 1744. »

L'édit du mois d'avril 1679 reconstitue et complète la Faculté des droits :

1° Par la fixation du nombre d'années des études juridiques. Les élèves étaient tenus de s'inscrire, tous les trois mois, sur un registre tenu en double par le secrétaire de chaque école, et d'obtenir des *certificats de présence*, pour se présenter aux examens du baccalauréat après *deux années* d'assiduité, de licence après *trois années*, et de doctorat après *quatre années*. C'est grâce à ces registres que j'ai pu compter le nombre des inscriptions annuelles donnant : 767 inscriptions pour 1786, 819 pour 1787, 888 pour 1788, 769 pour 1789, 313 pour 1790, 41 pour 1791, 13 pour 1792, 7 pour 1793.

2° Par la création d'une chaire de DROIT FRANÇAIS, auquel la Déclaration du 19 janvier 1700 fit une place digne de l'importance qu'on y attachait et de l'utilité qu'on en attendait, en établissant un ordre d'études constamment suivi jusqu'à la suppression de l'Université :

En 1re année : les *Institutes* de Justinien ;

En 2e année : trois cours, dont l'un sur les *Pandectes et le Code*, le deuxième sur l'interprétation du *Décret de Gratien*, le troisième sur les *Paratitles* ou analyse des *Décrétales de Grégoire IX* ;

En 3e année : le cours de *Droit français*, dont la fréquentation devait marcher de front, au choix de l'étudiant, soit avec un cours de *Droit canonique*, soit avec un cours de *Droit romain*.

Les professeurs devaient, chaque année, au 1er septembre, présenter, à l'Hôtel-de-Ville, le pro-

gramme de leur enseignement pour l'année scolaire.

Des cinq docteurs régents, l'un expliquait les *Institutes* de Justinien ; un second, les *Décrétales* de Grégoire IX, ainsi que les *Libertés de l'Église Gallicane*.

Deux professeurs commentaient le *Digeste*, que l'on partageait en sept parties distinctes ; tous les cours se faisant en *latin*, sauf celui de *Droit français*.

Le professeur de *Droit français* traitait des matières les plus usuelles de la législation française : *contrats*, *donations*, *douaires*, *fiefs*, *retraits*, *successions* ; il empiétait parfois sur le domaine de ses collègues, en prenant un sujet commun aux droits *canonique* et *civil*, tels que : la *collation des bénéfices*, les *dîmes*, les *droits utiles* et *honorifiques des patrons*, les *privilège des gradués*, etc.

Nommé sans concours, directement par le Roi, sur la simple présentation du procureur-général du Parlement et payé sur le trésor royal, il avait le premier rang après le prieur ou doyen.

Le premier professeur de Droit français fut *Jean Le Courtois*, ancien avocat au Parlement de Normandie, de 1679 à 1695, époque à laquelle lui succéda *Gilles Le Coq*, qui eut pour successeur, en 1719, *Jacques Crevel*, auquel succéda, en 1762, *Roussel de La Bérardière*, destitué le 10 juin 1791 avec ses collègues, signataires de la virile Déclaration de l'Université, au sujet du *serment civique* exigé par la loi du 15 avril 1791.

Ayant voulu nous rendre compte du nombre des étudiants en Droit, des inscriptions prises et des examens passés dans l'ancienne Université, et l'ayant comparé avec le nombre des étudiants et des inscriptions de notre *Ecole de droit* actuelle, durant les trois dernières années, nous avons dû constater que, pour une cause ou pour une autre, la supériorité du nombre était en faveur de l'ancienne Université.

Ainsi en 1787 il y avait	819	inscriptions prises par	259	étudiants.
en 1880	726	id.	192	id.
	93	de moins	67	de moins.
en 1788	888	inscriptions prises par	240	étudiants.
en 1881	745	id.	204	id.
	143	de moins	36	de moins.
en 1789	760	inscriptions prises par	214	étudiants.
en 1882	730	id.	195	id.
	30	de moins	19	de moins.

Nous avons été singulièrement frappé du discrédit où les études tombaient aux premières agitations de la Révolution ; pour rendre ce fait historique plus palpable, après avoir compté et comparé le nombre des inscriptions et des étudiants des quatre années de 1786 à 1789 avec celui des quatre années de 1790 à 1793, nous constatons que

	les 3,234	inscriptions prises par les	951	étudiants des 4 premières années se
réduisaient à	374	id.	162	étudiants des 4 dernières.
	2,860	inscriptions et	789	étudiants de moins.

C'était bien le cas de modifier le « *cedant arma togæ* » en « *non cedunt arma togæ* », car les

clubs et les armes remplaçaient les écoles et les livres ; on n'étudiait plus, on allait agir et combattre.

IV. — FACULTÉ DE MÉDECINE.

L'édit du Roi, portant règlement pour l'Université de Caen en août 1786, consacre vingt-quatre articles (1), du XXXIII[e] au LVII[e] à la réglementation de la seule Faculté de médecine, qui n'aura plus dès lors que cinq chaires :

1° La chaire d'*Anatomie*, à laquelle seront réunis la *Physiologie* et la *Pathologie*, professées par le D[r] Briard, qui indiquera tous les corollaires propres à établir les principes de l'*Hygiène* ;

2° Celle de *Séméiotique*, dont le professeur (le D[r] Deschamps) devra compléter son cours en deux années et enregistrer chaque jour les variations du baromètre et du thermomètre, l'état du ciel, la direction des vents, en un mot, tout ce qui a trait à la *Météorologie* locale, travail qu'il présentera à la Faculté dans la première assemblée

(1) Il est bon de se rappeler que Louis XVI s'occupait activement alors d'organiser, à l'aide de la *Société royale de médecine*, un vaste système de service médical, pour combattre et prévenir même les épidémies dans toutes les Élections et Subdélégations du royaume, comme l'attestent l'*Arrêt du Conseil d'État* du 24 avril 1786, et toute une série de documents analysés dans les n[os] 918 à 945 de notre inventaire des Archives du Calvados (1[er] vol., p. 307-318). V. aussi notre rapport sur les Archives pour la session d'août du Conseil général, 1783 (p. 26 à 28).

de chaque mois, et qui sera transcrit sur un registre particulier déposé aux archives de la Faculté, ainsi que le tableau mensuel des maladies, rédigé d'après le rapport et les observations du professeur de *médecine-pratique* et des autres médecins de la Faculté;

3° La chaire de *Matière médicale*, à laquelle seront réunies la *Chimie* et la *Botanique*, et dont le professeur (le Dr de Roussel) devra, les lundi et vendredi de chaque semaine, donner, de onze heures du matin à une heure, les éclaircissements demandés par les officiers de justice et les particuliers sur les qualités des grains, légumes, fruits et autres comestibles, et de plus accompagner les juges dans les visites faites pour l'examen des comestibles et autres objets concernant la salubrité de la ville et des lieux circonvoisins;

4° La chaire de *Médecine pratique* sera réunie à la place de médecin de l'Hôtel-Dieu de Caen, occupée par le Dr Chibourg, recteur de l'Université, qui fera tous les jours la visite de l'Hôtel-Dieu, à sept heures du matin en hiver et à six heures en été, à la suite de laquelle il fera des leçons dans l'une des salles dudit Hôtel-Dieu;

5° La chaire de *Chirurgie*, confiée au Dr Desmoueux, qui en expliquera les principes depuis la saint Luc (18 octobre) jusqu'à la fin de février, puis qui démontrera les opérations chirurgicales et terminera par un cours d'accouchement.

L'ordre des études médicales est dès lors fixé pour les étudiants qui seront tenus de suivre :

En 1re année, les cours d'*anatomie*, de *physiologie*, de *pathologie*, de *chimie* et de *botanique* ;

En 2e année, les mêmes cours, plus les leçons de *matière médicale* et de *séméiotique*, et à la mi-mars les leçons du professeur de médecine pratique ;

En 3e année, les cours de *matière médicale*, de *séméiotique* et de *médecine pratique* ; enfin, celui de *chirurgie*.

Dès l'onzième trimestre, le degré de bachelier pourra être conféré aux sujets qui en seront jugés capables ; mais ils ne pourront recevoir celui de licencié qu'après avoir complété leurs *trois années* d'études, sauf le cas de dispense (1).

Les étudiants devaient, jusqu'à ce que les circonstances aient permis de les faire jouir de la *gratuité* de l'instruction, prendre leurs inscriptions trimestrielles, dont le prix était fixé à *12 livres*, sans avoir rien à payer aux professeurs

(1) Les dispenses devinrent abusives, surtout aux approches de la Révolution. En 1791, elles dépassent toutes les limites : tels candidats deviennent bacheliers, licenciés et docteurs en moins de *quatre mois*, en *trois mois*, voire même en *deux mois ;* ainsi, le citoyen Victor Queudeville est reçu bachelier le 23 mars et docteur le 26 avril, en deux mois et trois jours, et le citoyen Caillé, bachelier le 9 janvier, est bombardé licencié et docteur le 9 mars, en deux mois ! — La science se devait ressentir d'une telle précipitation, peu favorable aux études et peu rassurante pour les patients de ces docteurs improvisés.

qui, d'après l'article XXXIX du règlement d'août 1786, « ne pourront rien exiger ni recevoir à « l'avenir les étudiants en médecine, en considé- « ration de leurs cours. »

Pour arriver aux grades de bachelier et de licencié en médecine, il fallait d'abord être *maître ès arts* (artium magister in hac Universitate), puis présenter une attestation de plusieurs professeurs certifiant que le candidat avait été par eux examiné et admis à soutenir ses thèses, « ad thesim propagnandam pro consequendo *baccalaureatus* gradu » ;

Puis une fois bachelier, présenter pour être admis à passer son examen de licence, un autre certificat de ses professeurs, attestant que ledit bachelier a été par eux examiné et déclaré admissible à soutenir sa thèse pour le grade de licencié, « pro consequendo *licentiatus* gradu » ;

Puis le jour même ou le lendemain il soutient d'autres thèses et acquiert enfin le grade de docteur.

Les frais d'examen revenaient pour le grade de licencié à *310 livres*, tant pour les inscriptions que pour les actes de réception du baccalauréat et de la licence.

Le doctorat se donnait *gratis*, mais il en coûtait *1000 livres*, pour avoir le titre et les avantages de docteur-agrégé.

Le nombre des étudiants en médecine était plus restreint que celui des étudiants des autres Facultés.

J'en ai compté 30 en 1786, 17 en 1787, 33 en 1788, 18 en 1789, 12 en 1790, 31 en 1791, 6 en 1792, sur les cahiers des *consignations* des sommes versées par les candidats et perçues par les examinateurs et dont la formule était :

« (la date, le nom) a *garni* pour ses actes de « bachelier, licencié et de docteur, dont nous « avons reçu chacun XXX livres, et *garni* XV livres « pour les agrégés soussignés. »

Il est à noter qu'à partir de 1791 les candidats payaient en *assignats*, sauf rares exceptions, ce que consignait le greffier.

Ces chiffres donnent le nombre des *consignations* et non celui des étudiants, qui varie de 28 à 30 jusqu'au trimestre de juillet 1782 et qui s'élevait à 33 au trimestre d'avril 1790.—La regrettable solution de continuité qui existe dans les cahiers des inscriptions, signées de la main des étudiants, m'a empêché de connaître exactement le nombre des élèves dans la période qui sépare le trimestre de juillet 1782 du trimestre d'avril 1790.

V. — FACULTÉ DES ARTS.

L'article LVII de l'édit portant règlement d'août 1786 supprime le collège des Arts ne laissant plus dans ladite Faculté d'autres collèges ordinaires et de plein exercice que le collège *du Bois* et le collège *du Mont*, autrefois cédé (1608) aux Jésuites jusqu'à leur expulsion du royaume en 1762.

L'article LX crée et établit dans ces deux collèges des chaires d'*histoire*, de *géographie* et de *chronologie*.

L'article LXIV crée et établit *quatre lecteurs et professeurs royaux*, chargés l'un de la chaire de *physique expérimentale*, le second de la chaire de *mathématiques*, le troisième de celle de *littérature française*, le quatrième de celle de *langue grecque*, de 10 heures à 11 heures et demie du matin, qui donneront leurs leçons dans le ci-devant collège des Arts, devenu collège royal de Normandie et « suivront dans leur enseignement ce qui se « pratique dans le Collège Royal de France. »

Art. LXVII. — « Ces professeurs royaux, non sujets au concours, seront nommés par le Roi sur « la présentation faite par l'Université au chancelier ou garde des sceaux de trois sujets pour « chaque chaire vacante. »

Art. LXXI. — Le sieur abbé Viel, docteur en théologie, est nommé à la chaire de philosophie du collège du Mont ; le sieur abbé Vittrel, à la chaire de physique expérimentale ; le sieur Pierre Lecanu, à la chaire royale de mathématiques ; le sieur Baptiste Vittrel, à celle de littérature française ; le sieur abbé Rouelle, à celle de langue grecque ; le sieur Étienne Franque, à celle d'histoire et de géographie au collège du Mont ; et le sieur Gervais de La Rüe, à celle du collège du Bois.

Art. LXXVII. — Il sera accordé à chacun des quatre plus anciens émérites de la Faculté des Arts,

30

outre leur part aux droits provenant de la collation du degré de *maître ès arts,* une pension de 600 livres jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un bénéfice ou quelque emploi universitaire d'au moins 1,200 livres.

D'après l'article LXXVII nul écolier ne sera admis dans les classes des collèges du Bois et du Mont que sur la représentation de la quittance de l'inscription de *18 livres*, fixée par l'arrêt du Parlement de Rouen du 5 mars 1771 et du *droit d'écolage* dû aux Principaux desdits collèges.

Nul candidat à la *maîtrise ès arts* ne peut y arriver sans avoir produit ses *lettres testimoniales*, certifiant qu'il a suivi deux années le cours de philosophie.

J'ai compté en 1786 30 attestations, en 1787 21, 1788 30, 1789 41, 1790 19, 1791 3, 1792 2, libellées suivant la formule : « Ego infra scriptus « (nom du professeur) sacræ Facultatis doctor nec « non philosophiæ professor in collegio Sylvano « testor dilectum (nom du candidat) lectiones « meas philosophicas scriptis et auribus assidue et « diligenter excepisse à Dionysialibus anni 1780 « usque ad solennes inducias anni 1782, in cujus « rei fidem suscripsi. Datum Cadomi 31 januarii « 1786 subscriptus (le nom du professeur : Du- « chemin, Adam ou Jouvin).

Les grades du licencié et du docteur ne me semblent pas avoir existé dans l'ancienne Faculté des Arts ; ils étaient remplacés par la maîtrise-ès-arts (magisterium in artibus) acquise à la suite

d'examen passé après les deux ans de philosophie, comme l'indique la formule :

Le mois.	L'année.	Le nom du candidat.
Die 31 januarii	1786	Jacobus Lesieur bajocensis.

« Postquam satisfecit examini gradum magis-
« terii consecutus est, visis litteris testimoniali-
« bus cursus philosophici ab eo per biennium in
« hac Universitate absoluti à D. Duchemin con-
« cessis. »

Ce certificat, signé par le doyen, les professeurs et le syndic général, était indispensable comme notre Baccalauréat ès lettres pour se présenter aux écoles de Droit et de Médecine.

J'en ai compté 47 en 1786, 39 en 1787, 56 en 1788, 43 en 1789, 19 jusqu'au 30 octobre 1790.

La Faculté des Arts s'occupant surtout de l'Enseignement Secondaire, je n'ai pas relevé les noms des écoliers, dont la liste serait facile à dresser d'après les cahiers des *consignations* des élèves payant 18 livres 15 sols, pour avoir droit aux cours des collèges du Bois et du Mont.

VI. — BUDGET DE L'UNIVERSITÉ.

Comme il n'est pas d'institutions sans budget, nous avons constaté que les revenus de l'Université n'atteignaient, en 1761, que la somme de 2,960 livres, trop insuffisante pour toutes ses charges, bien que le traitement fixe des douze professeurs de la Faculté des Arts ne fût que de 600 livres, 50 livres à chacun.

Les professeurs de *médecine* et l'un des professeurs de *théologie* avaient 100 livres d'honoraires. Mais ce déplorable état de choses changea, lorsque, à l'expulsion des Jésuites, l'*arrêt* de la Cour du Parlement de Rouen, du 5 mars 1763, ordonna provisoirement la réunion du collège du Mont et biens en dépendants au corps de l'Université de Caen ; réunion qui devint définitive par les *lettres-patentes* du Roi (Louis XVI), données à Fontainebleau au mois de novembre 1783, et confirmées par l'*édit* portant règlement pour l'Université de Caen, donné à Versailles au mois d'août 1786.

Cet *édit* bienfaisant et réformateur est suivi de l'état des émoluments que le Roi a jugé à propos d'accorder aux différents membres de ladite Université, et s'élevant à la somme, respectable pour le temps, de 48,850 livres, répartie entre les professeurs des Facultés de *Théologie*, de *Médecine* et des *Arts*, qui eurent un traitement de 12 à 1,500 livres.

Il résulte des réponses écrites par le Greffier, receveur de l'Université, qu'à la date du 29 novembre 1791 :

1° Les charges de l'Université s'élevaient à 54,438 liv. 23 s. 6 d., qu'elle acquittait avec les 48,850 liv. fixées par l'édit du Roi, auxquelles s'ajoutait le produit des inscriptions et de la collation des grades ;

2° Qu'il était dû une somme de 21,314 liv. 6 s. 6 d. à l'Université, qui devait elle-même 33,237 liv.

14 s. 4 d. aux professeurs des susdites Facultés pour leurs émoluments arriérés et leurs avances faites à l'ancienne masse, à l'époque du 1er octobre 1786 pour les *proratas* (1).

Il est à noter, toutefois, que les professeurs de la FACULTÉ DES DROITS ne figurent pas sur cet état, attendu qu'ils étaient payés à l'aide des inscriptions qui se sont élevées, en 1790, à 7,113 livres et les droits d'écolage, qui variaient chaque trimestre, selon le nombre des étudiants.

(1) Au 16 mai 1790, le recteur, M. Beaumont, présente le budget suivant :

Ch. I. Biens patrimoniaux formant l'ancienne dotation	6.980 ₶	19 s.	6 d.
Ch. II. Biens patrimoniaux et autres revenus spécialement affectés à la dotation des trois Facultés de Théologie, de Médecine et des Arts.			
Art. I. Fermages	13.939	10	
Art. II. Rentes foncières	215	6	6
Art. III. Rentes hypothèques	2.635	15	
Plus une somme annuelle de	800		
à prendre sur les tailles de la Généralité de Caen, pour dotation d'un professeur de mathématiques et d'hydrographie.			
Plus une rente de	100		
pour la dotation d'un professeur de théologie,			
Plus, biens particuliers du Collège.	849		
Plus la dotation de l'Université	18.000		
Total	43.520	11	
Ch. III. Charges de l'Université	4.858	6	
Conséquemment, le revenu net est de.	38.661 ₶	15 s.	

Nombre des Étudiants.

	FACULTÉS DE THÉOLOGIE.		DES DROITS.		ET DE MÉDECINE.		TOTAL par ANNÉE.
en 1786 en novem.	129 inscript. prises par	129 étud.	767 inscrip. prises par	238 étud.	73 inscript. prises par	30 étud.	397
1787 pour les 2 semestres.	211 id.	109 id.	819 id.	259 id.	40 id.	17 id.	385
1788	188 id.	101 id.	888 id.	240 id.	67 id.	33 id.	374
1789	80 id.	78 id.	760 id.	214 id.	50 id.	18 id.	310
1790	3 id.	3 id.	313 id.	133 id.	32 id.	12 id.	148
	0 id.	0 id.	41 id.	22 id.	70 id.	31 id.	53
	611 inscript. prises par	420 étud.	3588 inscrip. prises par	1106 étud.	332 inscript. prises par	141 étud.	1667 étudiants.

Le certificat de la *Maîtrise ès arts*, équivalant à notre diplôme de *Baccalauréat ès lettres*, était comme lui, indispensable pour recevoir l'Enseignement Supérieur et aspirer aux grades de bachelier, de licencié et de docteur dans les Facultés des Droits, de Médecine et de Théologie, dont le tableau ci-devant donne le chiffre exact, relevé sur les registres de chaque Faculté.

VIII. — EXAMENS. — ACTES DE L'UNIVERSITÉ.

La diminution du chiffre des examens qui de 382 qu'il était en 1786, s'abaisse successivement jusqu'à tomber en 1789 à 59, atteste la décroissance des études. (Voir le tableau, p. 473.)

La seule *Faculté de Médecine* semble braver la difficulté des temps , elle maintient et augmente le nombre de ses examens. Cette apparente prospérité relative tient-elle à ce que les esprits se détournent des lettres et de l'étude des Droits et de la Théologie, pour s'appliquer désormais plus ardemment aux sciences, ou n'est-elle pas plutôt le résultat de la trop complaisante dispense des études préparatoires , exigée par le besoin de médecins et de chirurgiens, qui expliquerait cette expéditive improvisation, par fournées, de docteurs en médecine en moins de trois mois, voire même en deux mois ?

Quoi qu'il en soit, en dépit de sa gloire et de ses larges et utiles services, l'ancienne Université de

Nombre des actes de l'Université.

ANNÉES.	FACULTÉS — Des arts.	Des droits canonique et civil.		Droit français.	De médecine.			Théologie.	TOTAL par année.
	Maitrise ès arts.	Baccalauréat.	Licence.	Licence.	Baccalauréat.	Licence.	Doctorat.	Gradués.	
1786	47	111	90	35	12	20	18	49	382
1787	39	89	93	42	8	9	9	42	331
1788	56	116	82	35	17	16	16	45	383
1789	43	86	81	33	10	10	9	35	307
1790	19 Jusqu'au 1er août (1)	32	51	32	6	8	7	3	158
1791	»	5	3	1	16	17	17	»	59
Totaux.	204	439	400	178	69	80	76	174	1.620

(1) Le registre suivant manquant.

POÉSIES

ÉPOPÉE INTIME

A MADAME ***

Par M. Paul BLIER

Membre correspondant

Madame, les bourgeois enclins aux railleries,
Et qui frappent parfois très-juste en frappant fort,
Des poëtes divins font deux catégories.
Deux, sans plus,—c'est trop peu : vous verrez qu'ils ont tort.

« Les maîtres, disent-ils, sont des paons qui s'étalent,
Glorieux, au soleil de la publicité ;
Les autres, geais criards, à leur suite détalent,
Picorant par lambeau l'habit qu'ils ont quitté. »

— Geais et paons, c'est parfait. Mais plus fort que les règles
Le vrai génie échappe à leur étroit lien,
Et les bourgeois, Madame, ont oublié les aigles.
Or, je ne suis ni geai ni paon, croyez-le bien !

Madame, je suis né poëte épique. L'âme
De quelque vieil aède — Homère ou Chapelain —



Et qu'il va désormais me donner la réplique,
Parfois un peu railleur, toujours un et divers.

J'ai pour m'accompagner l'orgue de Barbarie :
Et du vieil instrument, hélas! un peu poussif,
Pour ranimer ma verve hésitante ou tarie,
La Muse va tourner le cylindre expressif.

Cela dit, je reprends et rajuste à ma guise
Les fils de mon récit, et me voilà parti.
— Madame, je grandis. C'était une sottise :
Je m'en suis, mais trop tard, bien des fois repenti.

C'est si beau d'être enfant, d'être une fleur humaine
Un germe intelligent où, pour fleurir un jour,
S'élabore en secret la pensée incertaine,
Que le cœur de la mère échauffe à son amour.

Pour l'enfant tout sourit; la vie est une fête;
L'Espérance aux yeux bleus guide ses premiers pas;
L'avenir le convie à tenter sa conquête, —
Ah! si l'enfant savait, il ne grandirait pas.

Moi, je ne savais pas... — et le temps de l'école
M'infligea l'alphabet, le silence et l'ennui.
Je chantais cependant : *Hanneton, vole, vole!*
Mais j'étais par un fil attaché comme lui.

Hélas! ce fil, d'abord mince et sensible à peine,
Est allé grossissant ; c'est un cable aujourd'hui :
Et le vieux hanneton, sous le fardeau qu'il traîne,
Loin de s'envoler, rampe et cherche un point d'appui.

— Enfin, j'appris à lire, à force de férules :
Puis, le pensum aidant aux effets du pain sec,
J'appris grec et latin — oubliés sans scrupules, —
Et de français, Madame, un peu moins que de grec.

C'est là ce qu'on entend par de fortes études,
Et l'on y perd dix ans, sans apprendre un métier :
Mais *Lindor* qui se forme, y prend les attitudes,
L'assurance et le ton d'*un jeune bachelier.*

Or, le mot merveilleux, le Sésame du conte
Qui des trésors cachés levait le noir loquet,
Nous l'avons échangé — non sans quelque mécompte, —
O Baccalauréat! pour ton banal brevet.

Du docte parchemin nanti pour tout bagage,
Sans avoir droit à rien, on peut prétendre à tout,



. . . .

Je chantais au départ : *Malbroug s'en va-t-en g*
L'écho m'a répondu : *Te lairras-tu mourir ?...*

Non, je ne mourrai pas. La tombe est froide et
Moi j'aime la lumière et j'aime la chaleur !
— Et j'aime à contempler, à défaut de la gloire,
Le rayon de vos yeux qu'échauffe votre cœur !

Madame, je veux vivre. Affamé d'espérance,
Sur mes rêves déçus j'ose encore espérer.
Vivre est bon, vivre est doux, même avec la sou
Je veux vivre et souffrir — et chanter et pleurer

— Oh ! comme j'étais jeune, à vingt ans ! — Quand
Il me semble relire un roman d'autrefois,
Qui, de beaux sentiments gonflé comme une épo
Souvent me fait sourire, et m'attendrit parfois...

Oh ! comme j'étais jeune, à vingt ans ! — Nul pr
N'assombrissait mon cœur plein d'un trouble cha
J'allais ; et le pinson me sifflait au passage :

Et l'oiseau disait vrai. Tandis que ma poitrine
Battait, sinon gaîment, du moins à coups pressés,
Vers un monde inconnu que l'amour illumine
S'élançaient à plein vol mes désirs insensés !

Titres, richesse, emplois : tous ces rêves vulgaires
Que l'intrigue encourage au nom de la raison, —
Ah ! vous m'êtes témoins que je n'y songeais guères,
Étoiles, fleurs du ciel ! fleurs, astres du gazon !...

Ivre de vos parfums, et de vos clartés ivre,
Comme d'un vin fumeux de jeunesse enivré,
Je sentais s'embrâser mon cœur pressé de vivre,
Je sentais s'éblouir mon regard enfiévré.

L'amour ! c'était l'amour qui me versait sa flamme !
Dans la nature en fête et dans le ciel joyeux,
C'est lui que je voyais — étoile et fleur de l'âme —
Rayonner sur mon front et sourire à mes yeux.

C'est lui qui m'obsédait de visions divines
Dont les regards brûlants étoilaient mon sommeil ;
C'est lui qui transformait en lèvres purpurines
La fleur qui frissonnait aux baisers du soleil !

Et, le soir, quand la ronde égayait les charmilles,
Et qu'au refrain joyeux, *Giroflé, Girofla !*



A la source d'amour pour qu'on me laissât boire.
J'étais, paraîtrait-il, beaucoup trop échauffé...

Je me suis fort calmé depuis ces jours d'orage,
Hélas! L'ombre me gagne, et je dirais parfois,
N'étaient vos grands yeux doux ranimant mon cou
Les lauriers sont coupés, nous n'irons plus au bc

Mais nous irons encore, — et nous irons ensemble
Tenez! le jour pâlit, l'air est pur, le ciel bleu,
Vénus va se lever : partons! que vous en semble?
Notre amour pour témoins n'aura que l'ombre et l

Et l'ombre est aux amants tutélaire et propice,
Et du fond des cieux noirs Dieu sourit aux amants
Venez! dans les rameaux, où leur rayon se glisse
Les astres entrevus sèment des diamants.

L'oiseau chante; partons! — Les procédés épiques
M'autorisent, Madame, à remettre à demain
Le chant où vont gémir mes amours poétiques. —

OLIVIER BASSELIN

TRADUIT DE LONGFELLOW (1)

Par M. A. FAUVEL

Membre titulaire

A M. Armand GASTÉ,

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

MON CHER CONFRÈRE,

La dédicace de cette petite pièce, que je vous prie d'accepter, vous est due à un double titre. C'est vous qui m'avez demandé de faire cette traduction de Longfellow, et elle contient l'éloge d'un poëte que vous avez puissamment contribué à populariser par vos savantes et précieuses recherches. A. F.

I.

Dans la vallée où serpente la Vire
L'œil aime à voir un antique moulin ;
Ses murs proprets que je voudrais décrire
Sont blancs encore ; une pieuse main

(1) Longfellow, *Hiavatha and other Poëms*, 1863, p. 369.

Le ménestrel chantait sur ses pipeaux
Un chant mélancolique
Dont le moulin rustique
Avec orgueil retenait les échos.

5.

La soif du bruit ou des courses volages
N'agitait pas le rêve qu'il rêvait.
Il lui semblait que ces calmes ombrages
Étaient le nid qu'un Dieu lui prescrivait.
Il ignorait l'envie
Et d'élargir sa vie
Aucun désir en son cœur ne couvait.

6.

Il n'avait pas le souffle magnétique,
L'essor puissant de ces bardes divins
Qui font vibrer la poitrine héroïque
Comme le vent fait la feuille des pins.
Mais les grâces légères
Des agrestes fougères
Semblaient sourire en ses joyeux refrains.

7.

A lui venait la vapeur des orgies;
De la taverne à lui venaient les chants;
Des pieds, des mains, près des tables rougies,

Ses moines gris, son cloître ne sont plus.
De ces saints personnages,
De ces nobles lignages
Dans le vallon deux noms sont-ils connus ?

II.

Nul ne survit... que le nom du poëte:
Et, s'il n'a pris un plus brillant essor,
Comme la Vire où le Ciel se reflète,
Dans plus d'un cœur son chant gazouille encor.
De l'aimable contrée
Sa mémoire honorée
Est le plus cher, le plus riche trésor.

Le manuscrit, fruit de mes veilles,
Que je portai chez l'imprimeur.
O joie, ô douceur sans pareilles,
Que seul peut connaître un auteur!

Un mois après, j'avais mon livre
Ainsi que la note à payer.
J'admirais mon fils, j'étais ivre;
On commençait à m'envier!

Je trouvais lourde la facture,
La critique me maltraitait :
Mais, baste! la vente était sûre
Et le public me vengerait,

Car de bons petits camarades,
Auxquels je soupçonnais du goût,
M'avaient fait des compliments fades
Dont ils ne pensaient rien du tout.

Bercé d'illusions dorées,
Tout fier de ce brillant début,
Sans faire plus de simagrées,
Je me croyais à l'Institut.

Un an s'écoula. — Le libraire,
Voyant l'acheteur oublier

Allez, courez après la gloire,
Faites-vous prendre à l'hameçon,
Car, j'en suis sûr, ma triste histoire
Ne servira pas de leçon.

I.

La rivière glisse, en courant,
Sous l'arche du vieux pont sonore;
Quand la brise passe, en mourant,
Dans le val que le couchant dore.

Les cimes sans fin des grands bois
Prennent des teintes embrasées.
Combien ai-je marché de fois
Dans leurs sentes entrecroisées!

Les ans passent! voilà longtemps,
Aux heures toujours regrettées,
Où la gaieté de mes vingt ans
Chantait, en strophes répétées,

Sous ces taillis où les senteurs
Des champs, montant du val aux cimes,

Soufflaient des vers sur les hauteurs
Et faisaient s'accoupler les rimes.

Le rossignol, hôte du soir,
Préludait, en notes perlées,
A l'heure où je venais m'asseoir,
A l'ombre épaisse des feuillées.

Debout comme sur un gradin,
Le clocher de la vieille église
Se dressait dans l'air, et soudain,
Portés sur l'aile de la brise,

Les tintements de l'Angelus
S'envolaient comme des fusées,
Et se brisant sur les talus,
Triplaient leurs notes cadencées.

Alors, dans les trous du clocher,
Quelques corneilles paresseuses,
Venant demander à coucher,
Disparaissaient, silencieuses;

Tandis que l'horizon vermeil,
Allumant tous ses incendies,
Semblait aux lèvres du soleil
Coller ses lèvres arrondies.



Et la mort a passé par là,
Faisant un grand vide autour d'elle.

Nous allions tous, frères et sœurs,
Joyeux et veufs d'inquiétude;
Et comme des oiseaux jaseurs,
Nous remplissions la solitude.

Aujourd'hui, les uns sont couchés
Et dorment, depuis des années,
A l'ombre de nos vieux clocners;
O jours brisés, ô fleurs fanées!

D'autres vivent, mais chacun d'eux
A pris son chemin sur la terre;
Et le vieux nid, vide et frileux,
Est trop large pour le vieux père.

Hélas! ce que c'est que de nous!
La fleur renaît, le bourgeon pousse,
Nous enfonçons, jusqu'aux genoux,
Dans l'herbe fraîche et dans la mousse;

Tout cela vit au renouveau,
Dans une éternelle jeunesse;
La nature semble un flambeau
Éteint et rallumé sans cesse.

Les lilas, les faux ébéniers
Mêlent leurs thyrses sous les branches,
Et Mai jette, sur les pommiers,
Le parfum de ses neiges blanches;

Les bois s'emplissent de chansons,
L'oiseau se grise de rosée;
Partout circulent des frissons
De vie, et la sève amassée

Monte, en prodiguant ses trésors,
A travers les branches des arbres;
Les fleurs s'amassent sur les morts,
Et l'herbe pousse sur les marbres.

Ainsi je vais, rêveur, parmi les graminées,
A l'heure où le printemps réveille les oiseaux,
Cherchant partout, aux bois, aux champs et sur les eaux,
Les douces visions de mes jeunes années.

RETOUR A LANGRUNE

Par M. Julien TRAVERS

Secrétaire honoraire de l'Académie

Je te revois, ô mer, mer toujours inconstante,
Te jouant des vaisseaux brisés sur tes écueils,
Sans cœur et sans pitié toujours indifférente
A nos plaisirs comme à nos deuils !

Quand aux jours du printemps tout rit dans la nature,
Que l'air est calme et doux, ton caprice arrogant
Fait quelquefois entendre un effrayant murmure,
Tu préludes à l'ouragan.

Si de hardis marins aux côtes d'Angleterre
Font voile pour saisir les poissons voyageurs,
Tu jettes en un jour corps et biens à la terre,
Tu fais dix veuves de pêcheurs.

L'été par des docteurs, faciles aux promesses,
D'innombrables clients aux bains sont envoyés :
La joie est au rivage !... et tes lames traîtresses
Lèvent un tribut de noyés.

C'est à bon droit, ô mer, qu'on te nomme perfide :
Combien d'agiles nefs et vaisseaux de haut bord,
Broyés par la tempête en ton abîme avide,
Ne sont jamais rentrés au port !

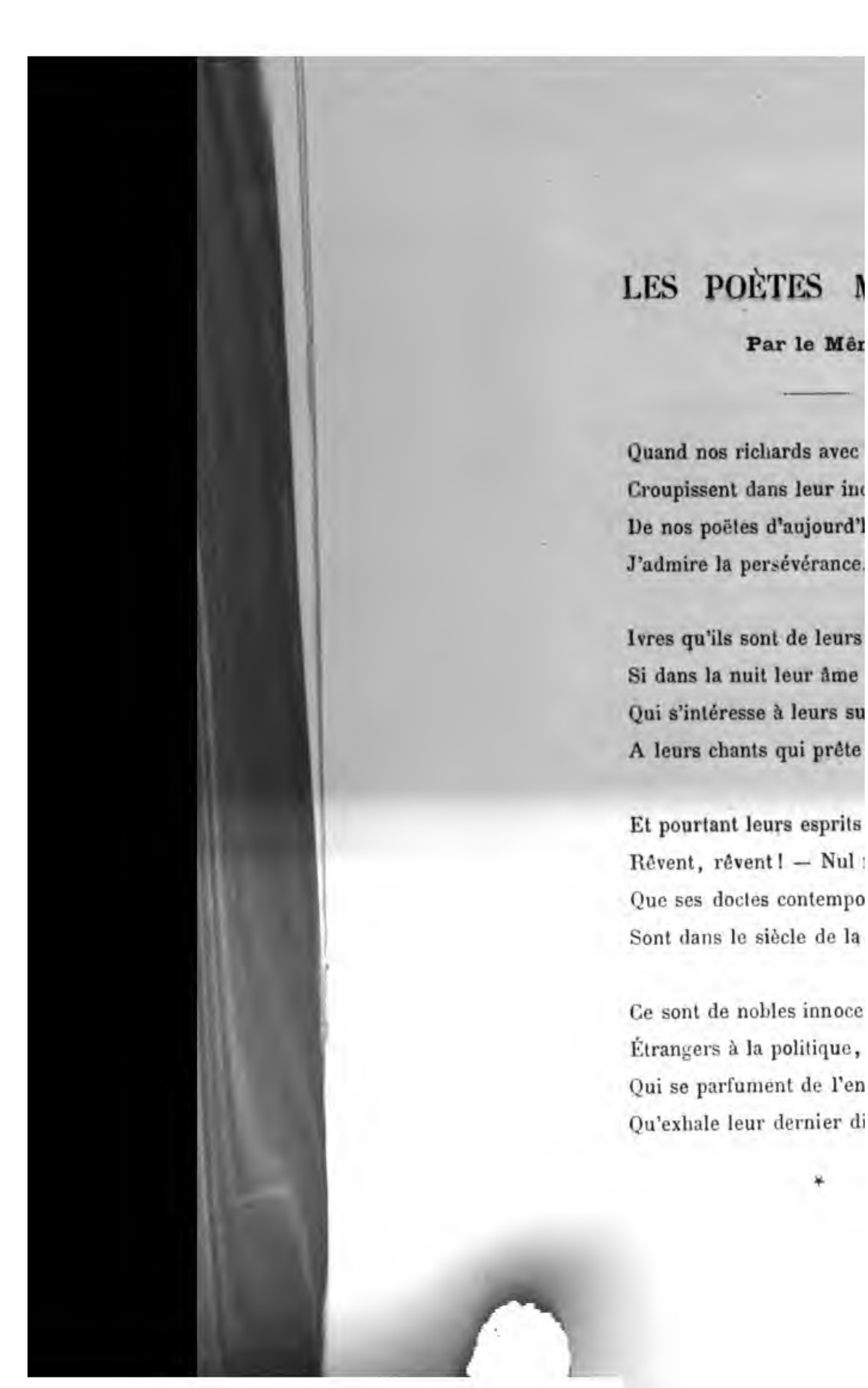
Comment tel matelot qui connut tant d'alarmes
En cherchant la fortune aux pays étrangers,
A peine revenu, trouve-t-il tant de charmes
A courir de nouveaux dangers?

Un instinct généreux, à son insu, l'attire,
La mer sans cesse en vain le menace ; — jamais
Il ne reconnaîtra le joug de son empire ;
Avec elle, c'est guerre ou paix.

*

Homme de liberté, de noble indépendance,
J'aime ton esprit fier et ton âme de feu ;
Pars encor : que sur toi veille la Providence !
Sois confiant, espère en Dieu !

20 Sept. 1832.



LES POÈTES M

Par le Mêr

Quand nos richards avec
Croupissent dans leur in
De nos poëtes d'aujourd'h
J'admire la persévérance.

Ivres qu'ils sont de leurs
Si dans la nuit leur âme
Qui s'intéresse à leurs su
A leurs chants qui prête

Et pourtant leurs esprits
Rêvent, rêvent ! — Nul
Que ses doctes contempo
Sont dans le siècle de la

Ce sont de nobles innoce
Étrangers à la politique,
Qui se parfument de l'en
Qu'exhale leur dernier di

*

Au palais des illusions
Ils habitent : je leur pardonne
Leurs décevantes visions
Qui ne font de mal à personne.

Quelquefois d'étranges chaleurs
Semblent sourdre dans leurs poitrines ;
Comme Jeanne de Vaucouleurs,
Ils entendent des voix divines.

Leur muse alors a des échos
Qui trahissent leur pure extase,
Où les beaux-esprits et les sots
Ne veulent voir que de l'emphase ;

Mais résignés et dédaigneux,
Ils ont pitié de qui les fronde :
Toujours naïfs et contents d'eux,
Ils sont les heureux de ce monde.



UN SOIR A LANGRUNE

Par le Même

Au bord de l'océan j'ai rêvé bien des soirs.
Hier mes longs regards erraient sur les flots n
Une lueur au loin brillait, — lueur bizarre,
Paraissant, s'éclipsant, tournant : c'était un pl
Du haut d'une colline aux pauvres matelots
Indiquant dans la nuit leur route sur les flots.

J'admirais en secret cette prudence humaine
Éclairant les périls de l'orageux domaine,
Tour à tour fier ou calme et toujours menaçan

*

Que de réflexions pour un être pensant !

L'homme né faible et nu, luttant pour l'existence,
Eut révélation de son intelligence,
Qui s'accrut par l'usage, et devint le flambeau
Révélateur du sens et du bon et du beau.
— La science naquit, grandit, force infinie,
Qui fit par intervalle éclore le génie,
Et le fortifiant, dominant les hasards,
Créa toutes les lois, inventa tous les arts.

L'humanité tressaille à ces heureux préludes,
A ce premier élan des profondes études
L'Orient enflammé, de succès en succès
Marche, trouve et poursuit la route des progrès,
Élève des remparts et des villes immenses,
Et jette à l'Occident de fécondes semences.
Toutes n'ont pas germé, car dans bien des climats
Le bon sens est rebelle et les sols sont ingrats.
Toutes n'ont pas germé ; mais l'Égypte et la Grèce
Et Rome souveraine et l'antique Lutèce
Surent les recueillir, et leur fécondité
Fait la gloire du monde et sa prospérité.
Grâce à ces longs travaux, la France, ma patrie,
Brille par les beaux-arts, fleurit par l'industrie,
Attire par son goût, par l'attrait du nouveau
Les oisifs curieux et les amis du beau.

*

Il s'épuise, pâle étincelle,
Comme une lampe qui s'éteint ;
Il rend à la nuit éternelle
Ce feu qui jamais ne revient.

Ce feu, cette âme si féconde
En illusions, en projets,
Connaît le vrai dans l'autre monde
Et s'épure aux divins creusets.

Plus libre alors vit la pensée,
Sans cesse active en son repos.
Puisse la mienne, cadencée,
Redire vos nobles travaux !

Je pars avec la conscience
Qu'il me fut doux de vous servir (1),
Et j'emporte la confiance
De vivre en votre souvenir.

Oui, mes amis, je veux y vivre
Jusqu'aux jours, ma foi, mon espoir,
Où d'ici-bas Dieu nous délivre
Et nous donne de nous revoir.

(1) 42 ans de secrétariat.



OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

(1882-83)

BEAUJOUR (S.). — L'Église réformée de France unie à l'État. Son organisation complète.

BEAUREPAIRE (Eug. de). — Société des Antiquaires de Normandie. Rapport sur les travaux de l'année. Séance publique du 8 décembre 1881.

BOCHER (E.). — Discours prononcés à l'Assemblée nationale et au Sénat, en 1872, 1880, 1881, 1882, 1883.

BUCHNER. — Richard III de Shakespeare. Texte anglais annoté.

CARLEZ (J.). — Le Conservatoire de musique de Caen, sa nouvelle organisation.

CHATEL (Eug.). — Archives départementales. Rapports du Conservateur : Sessions de 1882 et 1883. — La tradition et les réformes dans l'Enseignement universitaire par M. Egger (Ouvrage offert par M. E. Châtel).

DAVID (Jules). — Rapport à la Société des Études historiques sur l'Histoire des Littératures étrangères, par M. Alf. Bougeault. — Rapport sur le Concours pour le prix Raymond (1882). — Saadi ou Sadi.

DELISLE (Léopold). — Les Manuscrits du comte d'Ashburnham.

DENIS (J.). — De la fable dans l'antiquité classique.

DUVAL (L.). — Documents pour servir à l'histoire de la fabrication du point d'Alençon.

FINOT (J.). — Chartes d'Héluyse de Joinville, sœur de l'historien de saint Louis. — Diplômes de Louis IV d'Outremer et d'Othon Ier, empereur d'Allemagne. — La Saône, considérée comme frontière naturelle. — Études sur la main-morte dans le bailliage d'amont, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

GARNIER (J.). — Notice sur la Société Linnéenne du Nord de la France. — Notice sur Charles-Joseph Buteux.

GASTÉ (Armand). — Les collections de Verrès. — Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée. — Cadomus, poëme de Ant. Halley (réimpression).

GUÉRIN (offert par l'administration municipale du Mans, par l'entremise de M.). — Catalogue de la Bibliothèque de la ville du Mans, 5 vol. in-8°.

HUGUET-LATOUR. — Brochures diverses sur le Canada.

JOLY. — Un passage de saint Bernard, à propos d'un portail de la cathédrale de Rouen.

JOUAUST. — Bernardin de Saint-Pierre : Chaumière indienne et Café de Surate. — Les Rabelais de Huet. — Œuvres choisies de Saint-Évremond. — Poésies de Courval-Sonnet. — Œuvres poétiques de Mal-

herbe.—Théâtre de P. Corneille.—La librairie des Bibliophiles à l'Exposition universelle de 1878.

Le Breton. — Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine.

Lecadre (Dr). — Le Havre, considéré sous le rapport de la Démographie et de la Constitution médicales, en 1881-1882.

Lecornu. — Les gisements métallifères de la Basse-Normandie.

Lemaître (R.). — De la disposition des rameurs sur la trière antique.

De Marsy. — Un traité d'hygiène composé à Reims en 1599.

Marty (Gustave). — La caverne de Montlaur ou de l'Herm (Ariège).

Monod (Théodore). — Loin du Nid (poésies).

Moulin (H.). — Le Palais à l'Académie. Berryer et son fauteuil.—Titon du Tillet et son Parnasse. Le P. Vanière et son *Prædium rusticum*. — Le Christ du Parlement. — Les Marins de la République (1793-1811).

Picot (G.) — Le dépôt légal et nos collections nationales.

De Pontaumont. — Marguerite de Ravalet, et soirées cherbourgeoises.

De Saint-Germain. — Étude de la surface développable circonscrite à deux surfaces du deuxième degré.

Travers (Julien). — Annuaire du département de la Manche. 55e année, 1883. — Biographie de M. Victor Choisy. — Les sept cordes de la lyre,



Apt. Société littéraire, scientifique et arti
Arras. Société des sciences, lettres et arts
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences e
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eu
Besançon. Société des sciences, etc., du D
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturel
Blois. Société des sciences et belles-lettres
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres
— Société des sc. physiques et naturel
— Commission des monuments histori
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, c
— Société académique de l'arrondissem
Bourg. Société d'émulation et d'agric. de l
Bourges. Société des antiquaires du Centr
Brest. Société académique.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nationale, etc., et Société française de statistique universelle, rue de Chateaudun, 41 *bis*.
Association scientifique de France, fondée par Le Verrier.
Société philotechnique, rue de la Banque, 8.
Société de géographie, boulevard St-Germain, 184.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.
Société des études historiques (rue Gay-Lussac, 40).
Société académique indo-chinoise (rue de Rennes, 44).
Société philologique, quai d'Orléans, 6.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc., agric., arts et belles-lettres.



— Société d'agriculture, etc.

— Musée Guimet.

Mâcon. Société d'agriculture, etc.

Mans (Le). Société d'agriculture, scien

— Société historique et archéol. du

— Société philotechnique du Maine.

Marseille. Académie des sc., belles-lett

— Société de statistique.

— Société scientifique industrielle.

Montauban. Soc. des sc., etc., de Tarn-et

Montbéliard. Société d'émulation.

Montpellier. Académie des sciences et l

Moulins. Société d'émulation de l'Allie

Mulhouse. Société industrielle.

Nancy. Société des sciences (ancienne S
sciences naturelles de Strasbou

— Académie de Stanislas.

Nantes. Société académique de la Loire-I

Nîmes. Académie du Gard.

— Société d'études des sciences natu

Orléans. Société d'agriculture, etc.

Pau. Société des sciences, lettres et art

Périgueux. Société hist. et archéol. du P

Perpignan. Société agricole, scientifiqu

Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.
St-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
St-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
St-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
St-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.



Boston. Acad. américaine des arts et des

Brünn. Société des sciences naturelles.

Bruxelles. Académie royale des sciences, d
et des beaux-arts de Belgique

— Société malacologique.

Buffalo. Société des sciences naturelles.

Caire (Le). Société khédiviale de géogra

Christiania. Université royale de Norwèg

Colmar. Société d'agriculture du Haut-R

— Société d'histoire naturelle.

Colombie. Société de médecine.

Columbus. Société d'agriculture de l'Ohi

Copenhague. Académie royale Danoise de
et des lettres.

Essex. Institut d'Essex.

Gand. Société royale des beaux-arts et d

Harlem. Fondation Tayler.

Manchester. Société littéraire et philoso

Metz. Académie.

— Société d'histoire naturelle de la M

Milan. Institut lombard.

New-York. Lycée d'histoire naturelle.

Palerme. Académie des siences naturell
nomiques.

Pise. Institut libre des sciences.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Sydney. Société royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.



BUREAU

POUR L'ANNÉE 1882-1

MM.

DESDEVISES DU DEZERT, *président.*
TRAVERS (Julien), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSI(

MM.

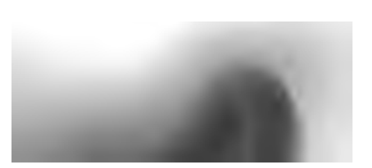
DESDEVISES DU DEZERT, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
BUCHNER,
DE BEAUREPAIRE,
CAUVET,
DENIS,

MEMBRES TITULAIRES [1].

Date de l'élection.	MM.
1830 28 juin.	TRAVERS (Julien), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1849 26 janv.	DESBORDEAUX, de la Société d'agriculture.
1852 24 déc.	MORIÈRE, doyen de la Fac. des sciences.
1853 25 nov.	GIRAULT, prof. hon. à la Fac. des sciences.
1855 25 mai.	CAUVET, prof. à la Fac. de droit.
1856 27 juin.	DU MONCEL, de l'Institut de France.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.), archiviste du Calvados.
1862 25 juill.	MELON, président du Consistoire.
1862 26 déc.	JOLY, doyen de la Fac. des lettres.
1866 26 janv.	COLLAS, prés. de chambre hon. à la Cour d'appel.
1866 26 mai.	BUCHNER, prof. de litt. étrang. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, prof. à la Fac. des lettres.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1866 23 nov.	DUPRAY DE LA MAHÉRIE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, id.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1869 24 déc.	DENIS-DUMONT, prof. à l'École de médecine.
1870 29 janv.	DUPONT, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur du Conservatoire de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'agriculture.
1872 26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de préfecture.
1873 24 juin.	MAHEUT, prof. à l'École de méd.
1873 24 juin.	LE ROY DE LANGEVINIÈRE, anc. direct. de l'École de médecine.
1873 24 juin.	WIART, prof. à l'Éc. de médecine.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1873 24 juin.	DESDEVISES DU DEZERT, id.
1876 28 janv.	TESSIER, id.
1877 28 déc.	DITTE, prof. à la Fac. des sciences.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 févr.	DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.



Date de l'élection.

1878 22 mars. BERJOT, chimiste.
1878 24 mai. BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879 28 févr. FAUVEL (A.), juge de paix.
1879 28 nov. LANFRANC DE PANTHOU, anc. proc. général.
1880 27 févr. NEYRENEUF, prof. à la Fac. des sciences.
1881 29 avril LIARD, recteur de l'Acad. de Caen.
1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881 22 juill. LECORNU, ing. des Mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1881 23 déc. MONOD, préfet du Calvados.
1882 23 juin. CHAUMELIN, direct. des Douanes.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de la nomination.

MM.

1840 22 mai. BONNAIRE (1), prof. hon. à la Fac. des sciences.
1849 23 fév. BOUET (2), peintre, à Caen.

(1) Date de l'élection de M. Bonnaire, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant. (Cette catégorie de membres n'existe plus.)

Date de la nomination.

1850 25 nov. LE BOUCHER (1), prof. hon. de la Fac. des sciences.

1853 25 nov. LE TELLIER (2), ancien inspecteur de l'Université.

1859 25 nov. DEMOLOMBE, doyen de la Fac. de droit.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (3)

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiq., à Londres

1854 24 févr. ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'Acad. honor., à Versailles.

1875 28 mai. BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant.

(3) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection.—De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

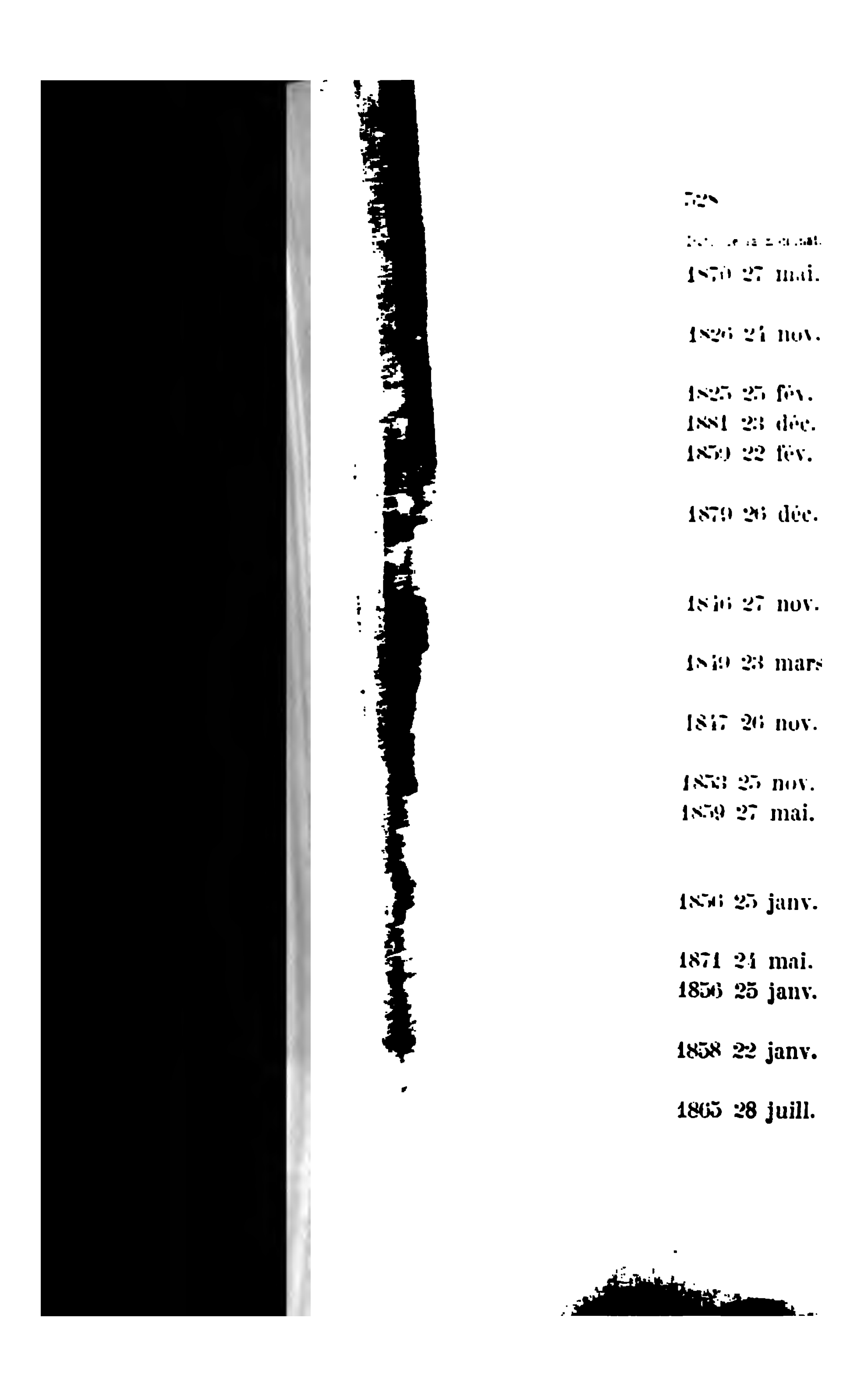


Date de la nomination.	
1864 25 nov.	BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.
1861 26 avril.	DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inférieure.
1842 28 janv.	BELLIN (G.), avocat à Lyon.
1862 25 juill.	BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1879 28 nov.	Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux
1840 27 nov.	BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862 28 nov.	BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill.	BLIER (Paul), prof. au lycée de Coutances.
1843 24 mars.	BOCHER, sénateur, à Paris.
1861 28 juin.	BOITEAU (Paul), homme de lettres, à Paris.
1867 28 juin.	BOIVIN-CHAMPEAUX, anc. prem. prés., à Bourges.
1851 25 juill.	Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars.	BOULATIGNIER, anc. prés. de la sect. du Contentieux au Conseil d'État, à Paris.
1872 22 nov.	BOUTMY, direct. de l'École libre des sciences polit., à Paris.
1852 27 févr.	BOVET, anc. biblioth., à Neuchâtel (Suisse).
1873 25 avril.	BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.

Date de la nomination.

1828 22 févr. COUEFFIN, anc. ingén. géographe, à Bayeux.
1833 10 juill. Mme COUEFFIN, poëte, à Bayeux.
1862 25 juill. COUGNY, insp. gén. de l'Enseign. second., à Paris.
1853 23 déc. CUSSON, secrét. de la mairie de Rouen.
1865 27 janv. DE CUYPER, insp. de l'École des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poëte, à Bayeux.
1853 25 nov. DARU, anc. ministre des affaires étrangères, à Paris.
1866 23 nov. DAUSSE, anc. ingénieur en chef, à Paris.
1851 28 nov. DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.
1860 26 déc. DECORDE, anc. secr. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 févr. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres, à Toulouse.
1872 23 févr. DELISE, cons. à la Cour de Cassat.
1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.
1871 24 févr. DELORME (René), lauréat de l'Académie, à Paris.
1840 28 fév. DESAINS, membre de l'Institut, à Paris.



1870 27 mai.

1826 24 nov.

1825 25 fév.
1881 23 déc.
1859 22 fév.

1879 26 déc.

1846 27 nov.

1849 23 mars

1847 26 nov.

1853 25 nov.
1859 27 mai.

1856 25 janv.

1871 24 mai.
1856 25 janv.

1858 22 janv.

1865 28 juill.

Date de la nomination.

1883 25 mai. FINOT, archiv. du départ. du Nord.
1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, ambassadeur, à Vienne.
1868 26 juin. FRIGOULT, prof. au collège de Cherbourg.

1872 26 juill. GARNIER (Georges), avocat, à Bayeux.
1852 24 déc. GARNIER, secrétaire de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1859 25 déc. GAUCHER, prof. de rhétorique au lycée Condorcet, à Paris.
1853 27 mai. DE GENS, professeur à l'Athénée d'Anvers.
1870 25 fév. GIMET, anc. préfet du Calvados.
1834 28 févr. GIRARDIN, anc. recteur, à Rouen.
1850 27 déc. DE GIRARDOT, antiq., à Bourges.
1862 25 juill. GOMARD, antiq., à St-Quentin.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Daniel), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), antiquaire, à Londres.
1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.

Date de la nomination.

1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Académie.

1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhétorique, à Bastia.

1840 26 déc. HOUEL, ancien inspecteur général du haras, à St-Lo.

1860 23 nov. HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.

1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, correspondant de l'Institut, à Versailles.

1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1846 26 juin. JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.

1843 28 avril. JAMIN, membre de l'Institut, à Paris.

1856 28 nov. JARDIN, insp. des services admin. de la marine, à Rochefort.

1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1858 24 déc. LAIR (Jules), de l'École des Chartes, à Paris.

1842 24 juin. LALOUEL, anc. prof., à Sourdeval.

1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'histoire, à Paris.

1866 26 déc. LEBEURRIER (l'abbé), anc. arch., à Évreux.

1838 20 janv. LEBRETHON, sous-bibliothécaire, à Rouen.

Date de la nomination.	
1869 23 juill.	LEBRETON, proviseur du lycée de St-Brieuc.
1871 24 févr.	LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Académie, à Coutances.
1853 16 juill.	LECADRE, doct. en méd., au Havre.
1871 26 mai.	LECERF, antiquaire, à Paris.
1875 28 mai.	LECESNE, cons. de préfecture, à Arras.
1847 26 nov.	LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.
1846 26 juin.	LE HÉRICHER, anc. prof. de rhét., à Avranches.
1853 27 mai.	LE JOLIS (Aug.), naturaliste, à Cherbourg.
1861 29 nov.	LENOEL, sénateur, à Paris.
1852 23 janv.	LEPELLETIER, conseiller à la Cour de Cassation.
1861 22 mai.	LE PROVOST DE LAUNAY, ancien préfet du Calvados.
1872 26 janv.	LE ROY-BEAULIEU, de l'Institut, à Paris.
1855 27 juill.	LE VAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
1858 26 nov.	LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai.	LIAIS (Emmanuel), directeur de l'Observatoire de Rio-Janeiro.
1857 24 juill.	LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
1877 28 déc.	LOOZ-CORSWAREM (le prince DE), à Huy (Belgique).

Date de la nomination.

1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près de Bernay.

1851 23 mai. LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.

1860 27 avril. LUCE (Siméon), de l'Institut, à Paris.

1842 23 déc. MAIGNEN, ancien doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

1861 27 déc. MAREY, prof. au Collège de France, à Paris.

1868 27 nov. MARIE, prof. à l'École de droit de Rennes.

1871 24 nov. DE MARSY, conservateur du musée de Compiègne.

1836 24 juill. MARTIN, doyen hon. de la Fac. des lettres de Rennes.

1851 28 nov. MAURY, directeur des Archives nationales, à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Soc. des Antiq. de Londres, à Liverpool.

1848 22 déc. MÉNANT, vice-président du Tribunal civil de Rouen.

1844 23 juill. MERGET, anc. prof. à la Fac. des sciences de Lyon.

1869 24 déc. MÉTIVIER, anc. prof. d'hist., à La Flèche.

1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Date de la nomination.

1840 24 janv. MOLCHNETT (Dominique), sculpteur, à Paris.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, id.

1879 28 nov. MOULIN (H.), ancien magistrat, id.

1856 26 mai. NICOT, recteur honor., à Nîmes.

1859 26 nov. OLIVIER, insp. gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, anc. proc. de la République, au Havre.

1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.

1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.

1871 28 juill. PEZERIL, intendant militaire, à Besançon.

1872 24 mai. PREDAGNEL (Alex.), homme de lettres, à Passy.

1859 27 déc. Mme PIGAULT, peintre, à Paris.

1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supér., à Paris.

1868 27 nov. PIQUET, conseiller à la Cour d'appel, à Paris.

1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.

1881 24 juin. POINCARRÉ, maître de conf. à la Fac. des sciences, à Paris.

1853 27 mai. DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).

Date de la nomination.

1862 25 juill. POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.

1844 23 fév. PUISEUX (Léon), inspect. général hon. de l'Inst. prim., à Paris.

1842 24 juin. DE QUATREFAGES, membre de l'Institut, à Paris.

1864 22 juill. QUENAULT, ancien sous-préfet, à Coutances.

1840 3 août. QUESNAULT-DESRIVIÈRES, anc. proviseur, à Nîmes.

1872 26 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

1840 27 nov. RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER, doct. en médecine, à Paris.

1866 23 nov. **RENAULT**, cons.-hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.

1862 25 juill. RIBEYRE (Félix), homme de lettres, à Paris.

1849 23 nov. ROACK-SMITH, antiq., à Londres.

1861 27 déc. DE ROBERT DE LATOUR, doct. en méd., à Paris.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.

1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.

1842 23 déc. ROUSSET, h. de lettres, à Lyon.

1851 25 juill. DE **ROZIÈRE**, sénateur, à Paris.

Date de la nomination.	
1866 23 nov.	DE SAINT-VENANT, anc. ingén. en chef, à Vendôme.
1863 23 janv.	SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc.	SÉGUIN, anc. recteur de l'Acad. de Caen, à Paris.
1825 10 juin.	SERRURIER, doct. en médecine, à Paris.
1878 27 déc.	SERVOIS, insp. gén. des Archives, à Paris.
1860 28 déc.	Mme SEZZI (Esther), à Paris.
1840 26 déc.	DE LA SICOTIÈRE, sénateur, à Alençon.
1840 28 févr.	SIMON (Jules), membre de l'Acad. française, à Paris.
1872 22 mars.	SOREL (Albert), économ., à Paris.
1851 23 mai.	DE SOULTRAIT, trésorier-payeur, à Besançon.
1851 23 mai.	TARDIF (A.), conseiller d'État hon., à Paris.
1866 24 juin.	THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1869 23 avril.	THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1867 22 févr.	TISSOT (Amédée), bibliothécaire, à Lisieux.
1835 24 avril.	TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869 26 févr.	TROCHON, ancien subst. du proc. de la Républ., à Rouen.
1873 26 déc.	VALLÈS, ex-inspec. gén. des ponts et chaus., à Cros (Gard).

Date de la nomination.

1860 26 févr. VAN BASTELAER, naturaliste, à Charleroy.

1861 29 nov. VATEL, avocat, à Paris.

1865 24 nov. DE VILADE (Léon), juge au Trib. de Bayeux

1869 24 déc. WIESENER, anc. prof. au lycée Louis-le-Grand.

1862 25 juill. DE WITT (C.), histor., au Val-Richer.

1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.

1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, à Londres.

NÉCROLOGIE (1883).

(*Membres associés correspondants.*)

Date de la nomination.

1857 23 janv. FRANÇOIS (Alphonse), anc. cons. d'État.

1847 26 mai. HIPPEAU, prof. hon. de la Fac. des lettres de Caen.

1841 22 janv. HUREL, anc. prof. de rhét., à Paris.

1875 28 mai. NADAULT DE BUFFON, cons. hon., à Rennes.

1866 26 janv. REYNALD, doyen de la Fac. des lettres d'Aix.

1851 23 mai. TARDIF (Jules), arch. aux Archives nat., à Paris.

TABLE DES MATIÈRES.



Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.


3 9015 02245 8403
DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

